

11.10.2007

**N°5800**  
**CHAMBRE DES DEPUTES**  
Session ordinaire 2007 - 2008

---

---

**P R O J E T D E L O I**

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008**

\* \* \*

*(Dépôt : le 10.10.2007)*

**SOMMAIRE:**

- 1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (9.10.2007)
- 2) Volume I

**Arrêté grand-ducal du 9 octobre 2007 autorisant le dépôt à la  
Chambre des Députés du projet de loi concernant le budget des recettes  
et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Sur le rapport de Notre Ministre du Trésor et du Budget et après  
délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Notre Ministre du Trésor et du Budget est autorisé à déposer en Notre  
nom à la Chambre des Députés le projet de loi concernant le budget des recettes  
et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008.

Palais de Luxembourg, le 9 octobre 2007

HENRI

*Le Ministre du Trésor et du Budget,  
Luc FRIEDEN*



# VOLUME I

Projet de budget 2008

Exposé introductif



# Table des matières

## Introduction

Exposé introductif .....	13*
Chapitre A. - La situation et les perspectives économiques .....	15*
Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire	
1) Les tendances globales de la politique budgétaire. ....	21*
2) Les orientations de politique budgétaire du programme gouvernemental .....	22*
3) Le respect du pacte européen de stabilité et de croissance .....	22*
4) Les tendances budgétaires de l'Administration publique entre 2005 et 2008 .....	24*
5) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2008 .....	26*
6) Le financement des engagements financiers et des nouvelles politiques .....	28*
7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2006 .....	32*
8) Le budget de l'Etat central pour l'exercice 2007. ....	39*
9) L'évolution structurelle de la dette publique et des réserves .....	42*
Chapitre C. - L'évolution du budget des recettes	
1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale .....	45*
2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat .....	45*
3) Le regroupement économique des recettes de l'Etat. ....	46*
4) Le produit présumé des principaux impôts directs. ....	47*
5) Le produit présumé des principaux impôts indirects. ....	49*
Chapitre D. - Le commentaire du budget des dépenses (par ministères) .....	53*
Chapitre E. - Le commentaire de la loi budgétaire (par articles) .....	77*
Projet de loi budgétaire. ....	93*

## Budget des recettes

### Chapitre Ier. - Recettes courantes

64 - Ministère des finances	
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)	
Section 64.0 - Impôts directs .....	3
64.1 - Impôts indirects .....	4
64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances .....	4
64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat .....	4
64.4 - Remboursements de dépenses .....	5
Administration des douanes et des accises	
Section 64.5 - Douanes et accises .....	5
Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)	
Section 64.6 - Impôts, droits et taxes .....	6
64.7 - Recettes domaniales .....	7
64.8 - Recettes d'exploitation et autres .....	8
64.9 - Remboursements .....	9

65 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)	
Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes . . . . .	12
65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale . . . . .	12
65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics . . . . .	13
65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières . . . . .	14
65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires . . . . .	15
65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé . . . . .	17
65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux . . . . .	18
65.7 - Recettes d'exploitation . . . . .	19

## Chapitre II. - Recettes en capital

94 - Ministère des finances	
Section 94.1 - Autres recettes en capital . . . . .	25
95 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)	
Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie . . . . .	27
95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat . . . . .	27

## Budget des dépenses

### Chapitre III. - Dépenses courantes

00 - Ministère d'Etat	
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc . . . . .	35
00.1 - Chambre des députés . . . . .	35
00.2 - Cour des comptes . . . . .	36
00.3 - Conseil d'Etat . . . . .	36
00.4 - Gouvernement . . . . .	38
00.5 - Conseil économique et social . . . . .	41
00.6 - Centre de communications du Gouvernement . . . . .	43
00.7 - Cultes . . . . .	45
00.8 - Médias et communications . . . . .	47
01- Ministère des affaires étrangères et de l'immigration	
Section 01.0 - Dépenses générales . . . . .	51
01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger. . . . .	53
01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux . . . . .	56
01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions . . . . .	58
01.4 - Immigration. . . . .	59
01.5 - Direction de la Défense . . . . .	60
01.6 - Défense nationale . . . . .	62
01.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .	68
01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne . . . . .	71
02 et 03 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Section 02.0 - Culture: dépenses générales . . . . .	74
02.1 - Service des sites et monuments nationaux . . . . .	79
02.2 - Musée national d'histoire et d'art . . . . .	82
02.3 - Bibliothèque nationale . . . . .	83
02.4 - Archives nationales . . . . .	85
02.5 - Centre national de l'audiovisuel . . . . .	88
02.6 - Musée national d'histoire naturelle . . . . .	91

02.7 - Centre national de littérature . . . . .	92
02.8 - Commissariat à l'enseignement musical . . . . .	94
02.9 - Musée de la Forteresse . . . . .	95
03.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales . . . . .	95
03.5 - Recherche et innovation . . . . .	99
03.6 - Université du Luxembourg . . . . .	102
 04 - Ministère des finances	
Section 04.0 - Dépenses générales . . . . .	105
04.1 - Contributions directes et métrologie . . . . .	105
04.2 - Enregistrement et domaines . . . . .	109
04.3 - Douanes et accises . . . . .	114
 05 - Ministère des finances: Trésor et budget	
Section 05.0 - Dépenses générales . . . . .	120
05.1 - Inspection générale des finances . . . . .	121
05.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .	124
05.3 - Direction du contrôle financier . . . . .	125
05.4 - Cadastre et topographie. . . . .	126
 06 - Ministère des finances: Dette publique	
Section 06.0 - Dette publique . . . . .	132
 07 - Ministère de la justice	
Section 07.0 - Justice . . . . .	134
07.1 - Services judiciaires . . . . .	136
07.2 - Etablissements pénitentiaires . . . . .	141
07.3 - Juridictions administratives . . . . .	148
07.4 - Police grand-ducale . . . . .	150
 08 - Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	
Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses . . . . .	157
08.1 - Pensions . . . . .	165
08.2 - Administration du personnel de l'Etat . . . . .	166
08.3 - Institut National de l'Administration Publique . . . . .	167
08.4 - Sécurité dans la fonction publique . . . . .	169
08.5 - Centre informatique de l'Etat . . . . .	171
08.6 - Service central des imprimés . . . . .	174
08.7 - Service eLuxembourg . . . . .	178
08.8 - Service médical - Dépenses diverses. . . . .	179
 09 - Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	
Section 09.0 - Dépenses générales . . . . .	181
09.1 - Finances communales . . . . .	181
09.2 - Commissariats de district . . . . .	182
09.3 - Caisse de prévoyance . . . . .	185
09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes . . . . .	186
09.6 - Administration des services de secours . . . . .	187
09.7 - Direction de l'aménagement du territoire(DATer) . . . . .	192
09.8 - Aménagement communal . . . . .	195
09.9 - Administration de la gestion de l'eau . . . . .	198
 10 et 11 - Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	
Section 10.0 - Dépenses générales . . . . .	203
10.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .	206
10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .	208
10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire . . . . .	210
10.4 - Sports scolaires et périscolaires . . . . .	212



10.5 - Etablissements privés d'enseignement . . . . .	213
10.6 - Service des restaurants scolaires . . . . .	213
10.7 - Education différenciée . . . . .	215
10.8 - Service de la formation des adultes . . . . .	223
10.9 - Inspectorat . . . . .	226
11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire . . . . .	228
11.1 - Enseignement postprimaire . . . . .	231
11.2 - Ecole primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive . . . . .	236
11.3 - Service de la formation professionnelle . . . . .	237
11.4 - Sports. - Dépenses générales . . . . .	241
11.5 - Institut national des sports . . . . .	246
11.6 - Centre national sportif et culturel . . . . .	248
11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports . . . . .	249
12 et 13 - Ministère de la famille et de l'intégration	
Section 12.0 - Famille . . . . .	253
12.1 - Service d'action socio-familiale. - Enfants et adultes . . . . .	255
12.2 - Solidarité . . . . .	259
12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers . . . . .	260
12.4 - Fonds national de solidarité . . . . .	263
12.5 - Caisse nationale des prestations familiales . . . . .	266
12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat . . . . .	268
12.7 - Service d'action socio-familiale. - Personnes âgées . . . . .	270
12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat . . . . .	271
12.9 - Service national d'action sociale . . . . .	274
13.1 - Service national de la jeunesse . . . . .	276
14 - Ministère de la santé	
Section 14.0 - Ministère de la santé . . . . .	281
14.1 - Direction de la santé . . . . .	289
14.2 - Laboratoire national de santé . . . . .	301
14.5 - Dommages de guerre corporels . . . . .	305
14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf . . . . .	307
15 - Ministère de l'environnement	
Section 15.0 - Dépenses générales . . . . .	310
15.1 - Administration de l'environnement . . . . .	313
15.2 - Administration des eaux et forêts . . . . .	316
16 - Ministère du travail et de l'emploi	
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales . . . . .	324
16.1 - Administration de l'emploi . . . . .	328
16.2 - Inspection du travail et des mines . . . . .	332
16.3 - Ecole supérieure du travail . . . . .	335
16.4 - Fonds pour l'emploi . . . . .	337
16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées. . . . .	337
17 et 18 - Ministère de la sécurité sociale	
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales . . . . .	341
17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale . . . . .	342
17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale . . . . .	346
17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales . . . . .	348
17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales . . . . .	350
17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Union des caisses de maladie . . . . .	353
17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation . . . . .	354
17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité . . . . .	357
18.0 - Assurance pension contributive . . . . .	358

18.1 - Assurance accidents	358
18.2 - Centre commun de la sécurité sociale	360
18.4 - Office des assurances sociales	360
<b>19 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural</b>	
Section 19.0 - Agriculture - Dépenses générales	362
19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales	365
19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture	368
19.3 - Remembrement des biens ruraux	373
19.4 - Service d'économie rurale	374
19.5 - Administration des services vétérinaires	376
19.6 - Viticulture	380
19.7 - Sylviculture	383
19.8 - Développement rural	384
<b>20 - Ministère de l'économie et du commerce extérieur</b>	
Section 20.0 - Economie	387
20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)	393
20.2 - Service de l'énergie de l'Etat	398
20.3 - Centrales hydro-électriques	400
20.4 - Conseil de la concurrence	400
20.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences	401
20.6 - Commissariat aux affaires maritimes	403
20.7 - Inspection de la concurrence	404
<b>21 - Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement</b>	
Section 21.0 - Classes moyennes	406
21.1 - Tourisme	408
21.2 - Logement	411
<b>22 - Ministère des travaux publics</b>	
Section 22.0 - Travaux publics. - Dépenses générales	417
22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales	418
22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres	423
22.3 - Bâtiments publics. - Dépenses générales	425
22.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres	428
<b>23 - Ministère des transports</b>	
Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales	432
23.1 - Circulation et sécurité routières	433
23.2 - Transports publics et ferroviaires.	435
23.3 - Administration des enquêtes techniques.	437
23.4 - Navigation et transports fluviaux	438
23.5 - Direction de l'Aviation civile	442
23.6 - Administration de la navigation aérienne	445
23.7 - Garage du gouvernement	448
23.8 - Aéroports et transports aériens	449
23.9 - Administration des chemins de fer	450
<b>24 - Ministère de l'égalité des chances</b>	
Section 24.0 - Egalité des chances	454

## Chapitre IV. - Dépenses en capital

30 - Ministère d'Etat	
Section 30.3 - Conseil d'Etat . . . . .	461
30.4 - Gouvernement . . . . .	461
30.5 - Conseil économique et social . . . . .	462
30.6 - Centre de communications du Gouvernement . . . . .	462
30.7 - Cultes . . . . .	463
30.8 - Médias et Communications . . . . .	463
31 - Ministère des affaires étrangères et de l'immigration	
Section 31.0 - Dépenses générales . . . . .	466
31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger . . . . .	466
31.4 - Immigration. . . . .	467
31.5 - Direction de la Défense . . . . .	467
31.6 - Défense nationale . . . . .	468
31.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .	469
32 et 33 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Section 32.0 - Culture: dépenses générales . . . . .	471
32.1 - Service des sites et monuments nationaux . . . . .	472
32.3 - Bibliothèque nationale . . . . .	472
32.4 - Archives nationales . . . . .	472
32.5 - Centre national de l'audiovisuel . . . . .	473
32.7 - Centre national de littérature . . . . .	473
33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales . . . . .	473
33.5 - Recherche et innovation . . . . .	474
34 - Ministère des finances	
Section 34.0 - Dépenses générales . . . . .	476
34.1 - Contributions directes et métrologie. . . . .	477
34.2 - Enregistrement et domaines . . . . .	478
34.3 - Douanes et accises. . . . .	478
35 - Ministère des finances: trésor et budget	
Section 35.0 - Dépenses générales . . . . .	481
35.1 - Inspection générale des finances . . . . .	481
35.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .	482
35.3 - Direction du contrôle financier . . . . .	482
35.4 - Cadastre et topographie . . . . .	482
36 - Ministère des finances: Dette publique	
Section 36.0 - Dette publique . . . . .	485
37 - Ministère de la justice	
Section 37.0 - Justice . . . . .	487
37.1 - Services judiciaires . . . . .	487
37.2 - Etablissements pénitentiaires . . . . .	488
37.3 - Juridictions administratives . . . . .	488
37.4 - Police grand-ducale . . . . .	489
38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses . . . . .	491
38.3 - Institut national de l'Administration Publique . . . . .	491
38.4 - Sécurité dans la fonction publique. . . . .	491
38.5 - Centre Informatique de l'Etat . . . . .	492
38.6 - Service central des imprimés. . . . .	493
38.7 - Service eLuxembourg. . . . .	493

38.8 - Service médical - Dépenses diverses . . . . .	494
39 - Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	
Section 39.0 - Dépenses générales . . . . .	496
39.2 - Commissariats de district. . . . .	497
39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes. . . . .	498
39.6 - Administration des services de secours . . . . .	498
39.7 - Direction de l'aménagement du territoire(DATer). . . . .	498
39.8 - Aménagement communal . . . . .	499
39.9 - Administration de la gestion de l'eau. . . . .	499
40 et 41 - Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	
Section 40.0 - Dépenses générales . . . . .	503
40.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .	503
40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .	504
40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire. . . . .	504
40.5 - Etablissements privés d'enseignement. . . . .	504
40.6 - Service des restaurants scolaires . . . . .	504
40.7 - Education différenciée . . . . .	505
40.8 - Service de la formation des adultes . . . . .	506
40.9 - Inspectorat . . . . .	506
41.1 - Enseignement postprimaire . . . . .	506
41.3 - Service de la formation professionnelle . . . . .	506
41.4 - Sports - Dépenses générales. . . . .	507
41.5 - Institut national des sports . . . . .	508
41.6 - Centre national sportif et culturel. . . . .	508
41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports . . . . .	508
42 et 43 - Ministère de la famille et de l'intégration	
Section 42.0 - Famille . . . . .	511
42.2 - Solidarité . . . . .	511
42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers . . . . .	512
42.4 - Fonds national de solidarité . . . . .	512
42.5 - Caisse nationale des prestations familiales. . . . .	512
42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat . . . . .	513
42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat . . . . .	513
42.9 - Service national d'action sociale . . . . .	514
43.1 - Service national de la jeunesse . . . . .	514
44 - Ministère de la santé	
Section 44.0 - Ministère de la Santé . . . . .	516
44.1 - Direction de la Santé . . . . .	516
44.2 - Laboratoire national de santé . . . . .	517
44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf . . . . .	519
44.7 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques . . . . .	519
45 - Ministère de l'environnement	
Section 45.0 - Protection de l'environnement. . . . .	522
45.1 - Administration de l'Environnement. . . . .	522
45.2 - Administration des Eaux et Forêts. . . . .	523
46 - Ministère du travail et de l'emploi	
Section 46.0 -Travail. - Dépenses générales . . . . .	526
46.1 - Administration de l'Emploi . . . . .	526
46.2 - Inspection du travail et des mines . . . . .	527
46.3 - Ecole supérieure du travail . . . . .	527
46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés . . . . .	527

47 et 48 - Ministère de la sécurité sociale	
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale . . . . .	530
47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale. . . . .	530
47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales. . . . .	531
47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales . . . . .	531
47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation . . . . .	531
49 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	
Section 49.0 - Agriculture - Dépenses générales . . . . .	533
49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .	533
49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .	534
49.4 - Service d'économie rurale . . . . .	534
49.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .	535
49.6 - Viticulture . . . . .	535
49.7 - Sylviculture . . . . .	535
49.8 - Développement rural. . . . .	536
50 - Ministère de l'économie et du commerce extérieur	
Section 50.0 - Economie . . . . .	538
50.1 - Service central de la statistique et des études économiques . . . . .	540
50.2 - Service de l'énergie de l'Etat . . . . .	541
50.4 - Conseil de la concurrence . . . . .	541
50.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences. . . . .	541
50.7 - Inspection de la concurrence . . . . .	541
51 - Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	
Section 51.0 - Classes moyennes . . . . .	543
51.1 - Tourisme . . . . .	543
51.2 - Logement . . . . .	544
52 - Ministère des travaux publics	
Section 52.0 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	549
52.1 - Ponts et chaussées . . . . .	549
52.2 - Fonds des routes . . . . .	558
52.3 - Bâtiments publics . . . . .	558
52.4 - Bâtiments publics - Compétences communes . . . . .	561
52.5 - Fonds d'investissements publics . . . . .	568
53 - Ministère des transports	
Section 53.0 - Transports - Dépenses générales . . . . .	571
53.1 - Circulation et sécurité routières . . . . .	571
53.2 - Transports publics et ferroviaires. . . . .	571
53.3 - Administration des enquêtes techniques. . . . .	572
53.4 - Navigation et transports fluviaux . . . . .	572
53.5 - Direction de l'Aviation civile . . . . .	573
53.6 - Administration de la navigation aérienne . . . . .	574
53.7 - Garage du gouvernement . . . . .	574
53.8 - Aéroports et transports aériens . . . . .	575
53.9 - Administration des chemins de fer . . . . .	575
54 - Ministère de l'égalité des chances	
Section 54.0 - Egalité des chances . . . . .	577
<b>Budget des recettes et des dépenses pour ordre</b>	
Chapitre V. - Recettes pour ordre . . . . .	583
Chapitre VI. - Dépenses pour ordre . . . . .	589

## Annexes

### I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement .....	597
Fonds d'équipement militaire .....	598
Fonds pour les monuments historiques .....	599
Fonds de crise .....	600
Fonds de la dette publique .....	601
Fonds des pensions .....	602
Fonds pour la réforme communale .....	603
Fonds communal de dotation financière .....	604
Fonds spécial de la pêche .....	605
Fonds cynégétique .....	606
Fonds pour la gestion de l'eau .....	607
Fonds spécial des eaux frontalières .....	609
Fonds d'équipement sportif national .....	610
Fonds pour les investissements socio-familiaux .....	611
Fonds d'assainissement en matière de surendettement .....	612
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux .....	613
Fonds des investissements hospitaliers .....	615
Fonds spécial de la chasse .....	616
Fonds pour la protection de l'environnement .....	617
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto .....	618
Fonds pour l'emploi .....	620
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture .....	623
Fonds d'investissements publics administratifs .....	624
Fonds d'investissements publics scolaires .....	627
Fonds des routes .....	629
Fonds du rail. . . . .	632
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux .....	634
Fonds pour la loi de garantie .....	635
Fonds pour la promotion touristique .....	637
Fonds d'entretien et de rénovation .....	638



## **Exposé introductif**

L'exposé introductif du projet de budget, qui a pour objet de donner un aperçu général de la conjoncture économique et de fournir une vue d'ensemble sur la politique budgétaire et financière, est subdivisé en sept chapitres:

- Chapitre A. - La situation et les perspectives économiques
- Chapitre B. - Les principales orientations de la politique budgétaire
- 1) Les tendances globales de la politique budgétaire
  - 2) Les orientations de politique budgétaire du programme gouvernemental
  - 3) Le respect du pacte européen de stabilité et de croissance
  - 4) Les tendances budgétaires de l'Administration publique entre 2005 et 2008
  - 5) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2008
  - 6) Le financement des engagements financiers et des nouvelles politiques
  - 7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2006
  - 8) Le budget de l'Etat central pour l'exercice 2007
  - 9) L'évolution structurelle de la dette publique et des réserves
- Chapitre C.- L'évolution du budget des recettes
- 1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale
  - 2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat
  - 3) Le regroupement économique des recettes de l'Etat
  - 4) Le produit présumé des principaux impôts directs
  - 5) Le produit présumé des principaux impôts indirects
- Chapitre D.- Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)
- Chapitre E.- Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)

\* \* \*

Les programmes détaillés des fonds spéciaux de l'Etat sont présentés comme annexes au projet de budget proprement dit.

En vue d'alléger l'exposé introductif, le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires est publié au volume II du projet de budget; un exposé sommaire de la situation budgétaire est cependant intégré au chapitre C traitant des aspects importants de la situation financière.





## A. La situation et les perspectives économiques

### 1. L'évolution conjoncturelle récente

#### 1.1 Comptes trimestriels

Au premier trimestre de l'année 2007, la croissance du PIB a atteint le taux de 6,2% en rythme annuel. Cette évolution se situe dans le prolongement de celle observée en 2006.

Comme c'est le cas pour l'ensemble de la zone euro, la progression du PIB luxembourgeois montre une reprise de l'investissement, mais c'est surtout la composante extérieure qui contribue le plus à la croissance au niveau national. Cette orientation favorable des échanges extérieurs trouve son origine dans le dynamisme des exportations de services financiers en particulier. Le secteur financier reste au 1<sup>er</sup> trimestre 2007 le principal contributeur à la hausse de la valeur ajoutée et compense largement la légère inflexion qu'il avait subie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2006. Les turbulences sur le marché financier américain en été 2007 pourront avoir une incidence négative sur la croissance de ce secteur au 2<sup>ème</sup> trimestre 2007.

**Tableau 1: Évolution des principaux agrégats du PIB sous l'optique dépenses (prix constants)**

	2006				(en %)
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	2007
<b>- Dépense de consommation finale.....</b>	<b>+ 5,4</b>	<b>+3,3</b>	<b>+3,4</b>	<b>+2,5</b>	<b>+1,8</b>
Dépense de consommation finale des ménages (1) .....	+6,0	+3,6	+4,1	+2,9	+1,9
Dépense de consommation finale des Administrations Publiques .....	+4,0	+2,6	+1,8	+1,5	+1,6
<b>- Formation brute de capital .....</b>	<b>+3,9</b>	<b>+13,9</b>	<b>+1,5</b>	<b>-5,6</b>	<b>+10,6</b>
<b>- Exportations de biens et de services .....</b>	<b>+17,9</b>	<b>+18,7</b>	<b>+13,4</b>	<b>+10,2</b>	<b>+6,2</b>
Exportations de biens (y.c. export. Or) .....	+20,0	+18,8	+5,0	+6,1	-5,1
Exportations de services (y.c. cons. Etrangers) .....	+17,1	+18,6	+16,5	+11,6	+10,2
<b>- Importations de biens et de services (caf) (2) .....</b>	<b>+17,6</b>	<b>+15,5</b>	<b>+12,9</b>	<b>+6,4</b>	<b>+4,6</b>
Importations de biens (y.c. import. Or) .....	+12,7	+5,8	+3,7	-4,0	-4,2
Importations de services (y.c. cons.luxembourgeois à l'étranger .....	+20,9	+21,9	+18,4	+12,8	+9,9
<b>- Produit Intérieur Brut au prix du marché .....</b>	<b>+6,5</b>	<b>+5,7</b>	<b>+6,0</b>	<b>+6,1</b>	<b>+6,2</b>

Notes: (1) y compris les Institutions sans but lucratif, au service des ménages

(2) Coût, assurance, fret

#### 1.2 Aperçu sur l'activité récente par branches

Le Luxembourg a bénéficié d'un raffermissement de la croissance économique en 2006, un phénomène partagé par l'ensemble des pays de la zone euro. Si le secteur financier a encore largement contribué à l'expansion de l'économie, on remarque également que la croissance a pu se diffuser dans les autres domaines d'activité, ce qui témoigne de la solidité de cette reprise.

L'industrie a vu sa production augmenter en 2006, mais seulement à cause des bons résultats de la sidérurgie. Pour les autres domaines d'activité, c'est la stagnation qui prévaut, un moindre mal si l'on considère l'amputation d'une partie des capacités productives au 1<sup>er</sup> semestre 2006. La sidérurgie montre toujours une orientation favorable au début 2007, avec un contexte international toujours très favorable aux produits intermédiaires en métal.

Après deux années consécutives de recul de la production, le secteur de la construction a relevé la tête en 2006. Le génie civil et la construction de bâtiments non-résidentiels sont à l'origine de ce redressement, alors que la construction de logements a marqué le pas. Au début 2007, les températures clémentes ont permis au secteur d'enregistrer un niveau d'activité largement supérieur à la normale, mais la production devrait de nouveau rejoindre un sentier de croissance plus modeste.

Le commerce a aussi regagné de la vigueur en 2006. En dépit d'une baisse des ventes pour les produits soumis aux accises (carburants, tabac, etc.), le secteur reste soutenu par un commerce de gros qui profite de l'amélioration conjoncturelle et, dans une moindre mesure, de ventes au détail stimulées par les achats des consommateurs à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2006. La confiance des ménages dans la zone euro s'est largement renforcée tout au long de 2006 et au début de 2007.

La dynamique d'ensemble est très favorable dans le domaine des services, qui ont généré en 2006 plus de 80% de la valeur ajoutée. Le secteur financier profite notamment du développement rapide des fonds d'investissement, qui sont restés très bien orientés sur le premier semestre 2007, en dépit d'une correction importante des bourses en février-mars. Les services aux entreprises, en particulier dans les domaines de la comptabilité et de la gestion, et les entreprises de l'immobilier (agences et promoteurs) bénéficient directement des retombées liées à la bonne marche du secteur financier en termes d'activité et d'emploi. Les entreprises de travail intérimaires bénéficient quant à elles largement du dynamisme de l'emploi salarié.

**Tableau 2: Valeur ajoutée brute aux prix de base par branche (prix constants)**

	2006				2007
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture .....	+6,9	-1,7	+0,9	-5,9	-1,4
Industrie, y compris énergie .....	+6,3	+8,0	+1,8	+5,0	+5,9
Construction .....	+5,4	-0,4	+1,8	+1,4	+8,7
Commerces, réparations automobiles et d'articles domestiques, hôtels et restaurants, transports et communications .....	+5,3	+4,4	+4,1	+3,7	+4,7
Activités financières, immobilier, location et services aux entreprises .....	+11,3	+9,7	+11,8	+10,2	+10,6
Activités financières .....	+15,8	+16,2	+19,6	+8,6	+15,8
Immobilier, location et services aux entreprises .....	+4,1	+5,2	+4,7	+12,8	+5,2
Autres activités de services .....	+5,8	+3,9	+3,5	+0,0	+3,7
<b>Total valeur ajoutée brute aux prix de base .....</b>	<b>+7,8</b>	<b>+6,9</b>	<b>+7,3</b>	<b>+6,3</b>	<b>+7,6</b>
Impôts sur les produits – Subventions sur les produits .....	-0,8	-5,2	-3,8	+2,9	-2,1
<b>Produit intérieur brut aux prix du marché .....</b>	<b>+6,5</b>	<b>+5,7</b>	<b>+6,0</b>	<b>+6,1</b>	<b>+6,2</b>

Notes: - Source: STATEC  
- Données corrigées des variations saisonnières

### 1.3 Inflation et salaires

#### 1.3.1 Inflation

Au cours de la première moitié de 2007, le taux d'inflation national (IPCN) s'est élevé à 2,0% en moyenne contre 2,7% en 2006 et 2,5% en 2005. Cette décélération s'explique par une baisse des prix des produits pétroliers (-2,2% sur les six premiers mois de 2007 contre +10,4% en 2006 et +18,6% en 2005), les autres prix à la consommation ayant accéléré sur cette période. Après un niveau proche de 2% sur les quatre dernières années, l'inflation sous-jacente atteint 2,3% au début de 2007.

Parmi les positions ayant contribué le plus à l'inflation au début de l'année, l'on retrouve, dans l'ordre décroissant: les maisons de retraite et de soins, l'électricité, l'entretien et la réparation de véhicules, les cigarettes et la reprise des eaux usées.

En Europe le taux d'inflation a légèrement ralenti pour atteindre 2% environ au début de 2007 (2,1% dans l'UE25 et 1,8% pour la zone euro) contre 2,2% en 2006. Par rapport à ses quatre principaux partenaires commerciaux, le Grand-Duché note toujours un écart d'inflation défavorable (de 0,5 point de % sur le début de 2007).

#### 1.3.2 Salaires

La bonne performance économique commence à se répercuter sur l'évolution des salaires. Sur le premier trimestre 2007, les salaires (d'après les données de la comptabilité nationale) progressent de 4,5% en glissement annuel (3,8% en 2006).

La progression des salaires en 2006 a été freinée, en principe, à raison de 0,8 point de % par la loi du 27 juin 2006, adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires. En effet, la cote d'échéance a été dépassée en juillet 2006, ce qui aurait dû déclencher une adaptation des salaires en août 2006 si la législation n'avait pas été modifiée. Comme l'adaptation des salaires a été retardée de quatre mois, jusqu'à décembre 2006, la progression des salaires a été plus modérée tout en restant élevée (3,8% au lieu de 4,6%).

La contribution des facteurs autres que l'indexation telles que les augmentations de salaires prévues par les conventions collectives, les mutations structurelles (âge, qualifications) au sein des entreprises ou encore les primes et gratifications s'élève à 1,5% sur le 1er trimestre de 2007, contre 0,6% sur les trimestres précédents.

D'après les dernières prévisions d'inflation du Statec, il y aura dépassement de la cote d'échéance fin 2007. D'après la législation actuellement en vigueur, il y aura donc adaptation des traitements et salaires en mars 2008.

## 1.4 Emploi et chômage

Depuis 2003, année charnière où la hausse de l'emploi salarié touchait un plancher d'environ 2%, elle a sans cesse accéléré. Cette accélération s'est poursuivie sur le début de 2007 (4,3% contre 4,1% en 2006). Hors travail intérimaire, qui par sa croissance élevée (plus de 10% sur les dernières années) contribue substantiellement à la progression de l'emploi au Luxembourg, la progression de l'emploi passe de 3,9% en 2006 à 4,1% au premier trimestre de 2007.

Ce sont les travailleurs frontaliers qui contribuent le plus à cette hausse de l'emploi intérieur. Leur progression passe de 6,7% en 2006 à 7,7% au premier trimestre de 2007, alors que celle de l'emploi national diminue de 2,1% à 1,9% au cours de la même période.

L'évolution favorable de l'emploi commence à se répercuter sur le chômage. Après une hausse continue pendant les cinq dernières années, le chômage, corrigé des variations saisonnières, s'est stabilisé à un taux de 4,5% au début de 2007 (taux de chômage ADEM, au sens strict, c.-à-d. hors personnes en mesure pour l'emploi).

**Tableau 3: Indicateurs conjoncturels récents**

(Variations annuelles en %)

	Janv. 2007	Mars 2007	Avril 2007	Mai 2007	Juin 2007	Juillet 2007	Moyenne mai-juillet	
							2007	2006
<b>Activité:</b>								
Production industrielle par jour ouvrable, en volume.....	-0,5	+2,0	+1,5	-1,5	-	-	+0,7	+4,4
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume .....	+10,6	+8,9	+1,2	-1,8	-	-	+2,5	+2,0
Chiffre d'affaires en volume du commerce au total.....	+1,6	+1,7	-	-	-	-	+0,5	+3,9
Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail.....	+2,2	+4,5	-	-	-	-	+2,2	+1,5
<b>Prix salaires:</b>								
Indice des prix à la consommation (IPCN).....	+2,3	+2,1	+2,1	+1,9	+2,0	+1,9	+1,9	+3,1
Inflation sous-jacente.....	+2,4	+2,3	+2,3	+2,4	+2,2	+2,1	+2,2	+2,2
Prix pétroliers .....	+0,4	+0,0	-2,2	-4,9	-1,0	-2,3	-2,7	+17,5
Indice des prix à la production industrielle ....	+12,5	+11,3	+13,1	+10,0	+10,4	-	+11,2	+6,9
Indice des prix à la construction (1) .....	+2,8	+2,8	+3,3	+3,3	+3,3	-	+3,3	+2,9
Coût salarial moyen, par mois et par personne	+4,2	+5,8	+4,0	-	-	-	+4,4	+4,0
<b>Commerce extérieur:</b>								
Exportations de biens en valeur.....	+12,6	+8,3	+8,0	+1,5	-	-	+5,9	+12,7
Importations de biens en valeur .....	+9,0	+6,5	-5,9	+8,3	-	-	+2,9	+18,5
<b>Emploi, chômage:</b>								
Emploi salarié intérieur .....	+4,4	+4,1	+4,5	+4,4	+4,3	+4,6	+4,4	+4,3
Emploi national .....	+2,0	+1,7	+1,9	+1,9	+1,9	+1,9	+1,9	+2,2
Taux de chômage (en % de la popul. active)...	+4,5	+4,4	+4,5	+4,4	+4,4	+4,4	+4,4	+4,3

Notes: -Source: STATEC

- Les données en italique sont des estimations

- (1) Estimations sur base de données semestrielles

## 2. Prévisions

### 2.1 Environnement international

La conjoncture mondiale est restée très dynamique tout au long de la première moitié de 2007 et l'Europe s'est distinguée par une croissance plus vigoureuse que dans la plupart des autres zones développées. D'après les dernières prévisions de printemps des principales organisations internationales, le PIB de la zone euro aurait dû augmenter de quelque 2,5% en 2007. Or, les derniers chiffres mensuels et trimestriels (PIB observé et indicateurs

précurseurs) font état d'une situation plus favorable encore, de sorte que la hausse pourrait atteindre 2,5% à 2,6% sur l'ensemble de l'année.

Cette surprise serait due au dynamisme toujours sans faille des pays émergents et à une demande intérieure en reprise en Europe, grâce aux investissements des entreprises et à la consommation des ménages. Au contraire des pays européens, la croissance du PIB US pour 2007 devrait être révisée à la baisse, sachant que les prévisions de printemps faisaient encore état d'un taux moyen de 2,2% pour l'ensemble de l'année.

Si nombre d'indicateurs sont au beau fixe, on ne peut exclure un ralentissement de l'économie mondiale en 2008, ne serait-ce que parce que cette dernière tourne depuis quatre ou cinq années en surrégime et que des corrections deviennent de plus en plus pressantes. Il se pourrait toutefois que ce ralentissement se fasse sentir plus du côté européen que de celui des USA qui pourraient même redémarrer en 2008, une fois dépassés les obstacles générés par la crise du logement.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à un ralentissement de la dynamique conjoncturelle en Europe, en 2008:

- l'impact de la hausse des taux d'intérêts, qui se fera sentir, tant sur le comportement des entreprises (investissement) que sur celui des ménages (consommation, logement);
- les prix pétroliers qui ont récemment atteint des sommets de près de 80 USD et dont la hausse, si elle persiste, aura, dans la phase actuelle du cycle qui est proche de son sommet, plus de probabilité d'entraîner les autres prix; s'y ajoutent des hausses de prix parfois importantes sur d'autres matières premières, notamment les denrées alimentaires;
- l'impact différé du ralentissement actuellement observé aux USA, dans la mesure où le cycle européen reste en retard par rapport à celui des USA;
- la hausse de l'Euro, qui peut affecter la situation compétitive de la zone, même si ce facteur n'est pas le plus important; en effet, la hausse de l'Euro revêt également des aspects positifs (amortissement du choc pétrolier) et ne peut être invoquée comme cause première du ralentissement envisagé.

Toutefois, ce ralentissement n'infirme pas les grandes tendances mises en avant par la plupart des observateurs internationaux, dans la mesure où l'expansion économique peut bien durer au-delà de 2008 et qu'avec une hausse comprise entre 2 et 2,5%, en 2008, l'expansion ne perdrait qu'un peu de son élan (environ 0,5 point de % entre 2007 et 2008).

## 2.2 La situation au Luxembourg : prévisions pour 2007 et 2008

Au Luxembourg, l'expansion économique est environ deux fois plus forte que dans la zone euro, avec une hausse moyenne du PIB en volume désaisonnalisé de 1,5% sur les derniers trimestres, contre environ 0,8% en zone euro. A cet égard, il convient de relever qu'un rôle moteur et/ou précurseur revient au secteur financier dans la phase initiale du cycle. Actuellement, d'autres branches que les services aux entreprises, traditionnellement très liées aux activités financières, semblent partager la dynamique de croissance.

A la fin du premier trimestre 2007, l'acquis de croissance se monte à 4,0%: il en résulte qu'avec une croissance minimale sur les trimestres 2, 3 et 4, la prévision antérieure, de +4,5% pour l'ensemble de l'année 2007, serait déjà atteinte.

Pour 2008, la prévision du Statec du mois d'août 2007 faisait état d'une hausse du PIB de 5%. Eu égard aux développements les plus récents (crise du marché immobilier américain), cette hypothèse de croissance a été révisée à +4,5%. Avec la révision à la hausse de la croissance pour 2007, il en résulte un ralentissement pour 2008, équivalent à près de 1,5 points de %. Ce ralentissement est donc dû au moindre dynamisme de la zone euro, décrit plus haut, et à un ralentissement de l'expansion de l'activité dans le secteur financier. Toutefois, il convient d'insister sur la difficulté de quantifier, en octobre 2007, l'impact éventuel du phénomène esquissé ci-avant sur les perspectives de croissance des années 2007 et 2008.

L'emploi suit la dynamique de l'activité, avec un certain retard. Ainsi, l'expansion du marché du travail serait au maximum seulement en 2007, alors que le PIB aurait connu son point culminant en 2006. Actuellement, les chiffres mensuels désaisonnalisés font preuve d'une grande stabilité.

D'après les dernières prévisions du STATEC, l'inflation sous-jacente devrait légèrement décélérer sur 2008.

Le rythme de l'inflation est influencé par l'évolution des prix pétroliers. Ces derniers ont gagné en moyenne un peu moins de 10 USD/baril par an depuis 2003. En août 2007, le niveau moyen se situe à quelque 70 USD, alors que des pics à près de 80 USD ont été observés plus récemment.

**Tableau 4: Principaux agrégats macro-économiques, 2006-2008**

	2006 (observé)		2007 (prévision)		2008 (prévision)	
	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution	Niveau	Evolution
PIB (vol. réf. 2000, millions) .....	28.020	+6,1	29.709	+6,0	31.026	+4,5
PIB (valeur, millions) .....	33.853	+12,7	37.448	+10,6	40.286	+7,6
Prix implicites PIB (1995=1) .....	1,21	+6,2	1,26	+4,3	1,30	+3,0
RNB (millions) .....	27.704	+10,8	30.445	+9,9	32.537	+6,9
Emploi total intérieur (*1.000) (1) .....	319,1	+3,7	332,2	+4,1	345,4	+3,9
Emploi indépendant (*1.000) (1) .....	20,0	0,0	20,2	+1,2	20,4	+1,1
Emploi salarié (*1.000) (1) .....	299,1	+4,0	312,1	+4,3	324,9	+4,1
Taux de chômage (ADEM, %pop. act.)	4,5	-	4,6	-	4,4	-
Prix à la consommation (IPCN) .....	-	+2,7	-	+2,2	-	+2,3
Echelle mobile (EMS, moyenne 1948=100) .....	653,5	+2,1	668,5	+2,3	682,4	+2,1
Coût sal. moyen (1.000 euros/an) (1) ...	51,1	+4,5	53,2	+4,1	55,1	+3,5
Idem, évolution hors EMS .....	-	+1,7	-	+1,8	-	+1,4
Masse salariale (millions) (1) .....	15.290	+8,7	16.615	+8,7	17.900	+7,7
Productivité (PIB vol./emploi total) .....	-	+2,3	-	+1,5	-	+0,5
Coût salarial unitaire .....	-	+2,2	-	+2,8	-	+3,1

Notes: - Source: STATEC (1<sup>er</sup> oct. 2007)

(1) Concept comptes nationaux

\* \* \*



## **B. Les principales orientations de la politique budgétaire**

### **1) Les tendances globales de la politique budgétaire**

Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2008, tel qu'il est établi conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat, se caractérise globalement par les faits marquants suivants:

- le déficit budgétaire est ramené de 187,8 millions en 2007 à 20,5 millions en 2008, ce qui représente une amélioration de 167,3 millions par rapport au déficit du budget voté de l'exercice 2007,
- la progression du total des dépenses entre 2007 et 2008 (+5,3%) est sensiblement inférieure à l'évolution prévisible du produit intérieur brut en valeur (+7,6%);
- l'accroissement du total des recettes (+7,6%) est supérieur à l'augmentation du total des dépenses entre 2007 et 2008 (+5,3%).

Dans ce contexte, il est essentiel de souligner que depuis l'adoption du Traité de Maastricht, les politiques budgétaires des pays de la zone euro sont coordonnées et encadrées par des règles communes qui sont définies et précisées dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.

L'encadrement des politiques budgétaires constitue un instrument indispensable pour pouvoir réaliser l'un des objectifs essentiels du Traité qui consiste à assurer la discipline budgétaire des Etats membres et à éviter ainsi l'apparition de déficits publics excessifs.

D'après les règles du pacte de stabilité et de croissance, le déficit public est défini comme étant le déficit de l'ensemble du secteur de l'administration publique qui regroupe en plus des Ministères et des Administrations également les fonds spéciaux de l'Etat et certains établissements publics, ainsi que les Administrations communales et les Administrations de sécurité sociale. La notion de déficit public se réfère donc à un ensemble qui est beaucoup plus vaste que celui du budget de l'Etat, tel qu'il est défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat.

D'après les prévisions budgétaires de l'ensemble des secteurs de l'Administration publique pour l'exercice 2008 il s'avère maintenant :

- que l'équilibre des comptes de l'Administration publique est rétabli;
- que la progression de 5,6% du total des dépenses de l'Administration centrale entre 2007 (budget voté) et 2008 est inférieure à la croissance nominale du PIB (+7,6%);
- que la part des dépenses de l'Administration centrale dans le PIB poursuit sa trajectoire descendante en passant de 30,1% en 2004 à 26,7% en 2007 et à 26,5% en 2008;
- que le taux de prélèvement obligatoire, exprimé par le rapport entre les recettes de l'Administration centrale et le PIB, continue à s'améliorer en passant de 27,6% en 2004 à 25,8% en 2007 et à 25,1% en 2008.

Afin de permettre aux citoyens d'analyser en pleine transparence les fondements et les objectifs de la politique budgétaire, le Gouvernement présentera cette année pour la première fois un rapport spécifique au sujet de l'encadrement européen de notre politique budgétaire.



Le nouveau Volume III expliquera ainsi en premier ce qu'on entend par "Administration publique", "Administration centrale", "Administrations locales" et par "Administrations de sécurité sociale". Il fournira ensuite le mode d'emploi qui permet de passer de la comptabilité budgétaire, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat, à la comptabilité nationale, au sens du traité de Maastricht.

Cet exposé expliquera finalement le lien entre les dépenses budgétaires qui figurent au projet de budget, tel qu'il est soumis au vote de la Chambre des Députés et les dépenses de l'administration publique.

## **2) Les orientations de politique budgétaire du programme gouvernemental**

Dans sa déclaration du 4 août 2004 devant la Chambre des Députés, le Gouvernement a insisté sur le fait qu'il veillera à maintenir la solidité actuelle des finances publiques et continuera à mener une politique budgétaire prudente qui vise notamment à maintenir la progression du total des dépenses de l'Etat dans les limites de la croissance économique dans une optique du moyen terme.

Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à respecter les objectifs du pacte de stabilité et de croissance arrêté au niveau de l'Union européenne.

En vue d'atteindre ces objectifs, et face à une évolution incertaine, de certaines catégories d'impôts, le Gouvernement a par ailleurs déclaré dans son programme gouvernemental qu'il n'arrêtera pas de nouvelles mesures ayant un impact important sur la croissance des dépenses de l'Etat et qu'il maintiendra la dette publique à un bas niveau afin de ne pas accroître outre mesure les charges d'intérêts et d'amortissement.

## **3) Le respect du pacte européen de stabilité et de croissance**

Rappelons brièvement que le pacte de stabilité et de croissance, qui a été modernisé en mars 2005 par le Conseil européen, sous Présidence luxembourgeoise, constitue le point d'ancrage essentiel de la politique de discipline budgétaire de l'Union européenne.

Ce pacte est destiné à assurer une gestion saine des finances publiques dans la zone euro afin d'éviter qu'une politique budgétaire laxiste menée par un Etat membre ne pénalise les autres Etats à travers le jeu des taux d'intérêt et n'aboutisse ainsi à une perte de confiance dans la stabilité économique de la zone. Le pacte vise donc à assurer une convergence soutenue et durable des économies des Etats membres de la zone euro.

La mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance repose principalement sur deux piliers : le principe de surveillance multilatérale des positions budgétaires et la procédure des déficits excessifs.

Le pacte de stabilité oblige les Etats membres à établir annuellement un programme de stabilité qui décrit la politique budgétaire à moyen terme de chaque Etat membre en insistant plus particulièrement sur le respect des 2 critères centraux du pacte de stabilité et du traité de Maastricht.

Le premier critère vise à éviter que les déficits budgétaires des Administrations publiques des Etats membres ne dépassent la limite de 3% du Produit intérieur brut.

Chaque Etat membre est ainsi tenu de fixer un objectif à moyen terme au sujet de sa position budgétaire. Ces objectifs peuvent varier selon les Etats membres et peuvent s'écarter de l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire. Ainsi, une certaine flexibilité est assurée qui permet notamment de tenir compte des besoins d'investissements publics des Etats membres.

Le second critère a pour finalité d'éviter que la dette totale d'un Etat membre ne dépasse la limite de 60% du PIB ou, en cas de dépassement, diminue à un "rythme satisfaisant" pour atteindre cette valeur limite.

Conformément au pacte de stabilité et de croissance et au programme gouvernemental du 4 août 2004, le Gouvernement s'est donc engagé à réduire graduellement le déficit structurel et de rétablir l'équilibre budgétaire de l'administration publique en termes nominaux.

Cette stratégie budgétaire vise donc également à réduire durablement la croissance tendancielle des dépenses publiques et à éviter la résurgence d'un déficit structurel des finances publiques. Cette stratégie budgétaire a fait l'objet d'une réflexion fondamentale avec les partenaires sociaux au cours du premier semestre 2006 dans le cadre du comité de coordination tripartite.

Dans ses conclusions du 28 avril 2006, le Comité de coordination tripartite s'est exprimé favorablement au sujet de l'objectif retenu par le Gouvernement de réduire le déficit de l'administration publique de 0,5% du PIB par an, afin de retrouver l'équilibre au plus tard à partir de 2009.

Le Comité de coordination tripartite s'est par ailleurs mis d'accord sur un paquet de mesures qui permettront d'améliorer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et de rétablir l'équilibre des finances publiques par le biais de mesures structurelles.

Ces propositions se déclinent autour des six axes suivants:

- 1) la maîtrise de l'inflation;
- 2) le rétablissement de l'équilibre budgétaire;
- 3) la mise en place d'un ensemble de dispositifs complémentaires en faveur de la compétitivité des entreprises;
- 4) le rétablissement de la situation sur le marché de l'emploi;
- 5) l'introduction d'un statut unique pour les salariés au sens de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;
- 6) les mesures dans le domaine de la sécurité sociale.

Le détail des mesures de consolidation sur lesquelles le Gouvernement et les partenaires sociaux se sont mis d'accord, à l'issue des réunions tripartites, a été commenté notamment dans le cadre de l'exposé introductif du projet de budget pour 2007.

Les mesures principales se résument comme suit:

- Augmentation de l'efficacité de la dépense publique, en abaissant la part relative des dépenses courantes de fonctionnement dans le total des dépenses publiques et en limitant l'engagement de nouveaux agents au service de l'Etat.
- Modulation du système d'indexation automatique ayant comme conséquence un important effet de freinage de la progression « automatique » d'une part significative des dépenses publiques.
- Optimisation des dépenses d'investissement de l'Etat, dont la part relative mesurée par rapport au PIB continuera néanmoins à se situer clairement au-dessus de la moyenne des Etats membres de l'Union européenne.
- Report et échelonnement de l'ajustement des rentes et pensions prévu pour le 1er janvier 2007 : les rentes et pensions seront augmentées de 1% au 1er juillet 2007, puis de 0,9% au 1er juillet 2008.
- Relèvement du taux de la contribution dépendance à charge des assurés, qui passera le 1er janvier 2007 de 1% à 1,4%, tout en prévoyant le gel en termes nominaux de la participation de l'Etat.
- Relèvement du taux de la TVA de 12% à 15% pour certains services à partir du 1er janvier 2007.

Ces mesures de consolidation budgétaire visaient d'un côté à rétablir l'équilibre des finances publiques et d'un autre côté à dégager des marges de manoeuvre budgétaires suffisantes pour assurer le financement des grands engagements financiers de l'Etat et des politiques à mettre en place en faveur de la croissance économique à long terme, sans pour autant augmenter la pression fiscale ou imposer des charges excessives aux générations futures.

Parmi ces engagements politiques, il convient de relever plus particulièrement la politique de l'emploi, de l'éducation et de la recherche, du développement des transports publics, de la protection de l'environnement, de l'encadrement parascolaire des enfants et du logement.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, la 8<sup>e</sup> actualisation du pacte de stabilité et de croissance qui a été transmise en novembre 2006 au Conseil et à la Commission de l'Union européenne se basait sur la trajectoire de consolidation budgétaire ci-après:

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Administration publique...</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+0,1%</b>
Administration centrale .....	-2,3%	-3,1%	-2,9%	-2,8%	-2,3%
Administrations communales	-0,2%	-0,1%	-0,1%	+0,1%	+0,1%
Sécurité sociale.....	+1,5%	+1,7%	+2,1%	+2,3%	+2,3%

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en % du PIB

#### 4) **Les tendances budgétaires de l'Administration publique entre 2005 et 2008**

Les 2 tableaux ci-après présentent l'évolution prévisible du besoin de financement (exprimé en % du PIB et en millions d'euros) des 3 secteurs de l'Administration publique entre 2005 et 2008, tel qu'il se présente début octobre 2007 compte tenu des chiffres du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2008, tel qu'il a été arrêté par le Gouvernement conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat:

	2005	2006	2007	2008
<b>Administration publique...</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+0,7%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+0,8%</b>
Administration centrale .....	-1,3%	-0,9%	-0,9%	-1,4%
Administrations communales	-0,3%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
Sécurité sociale.....	+1,5%	+1,8%	+2,1%	+2,4%

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en % du PIB

	2005	2006	2007	2008
<b>Administration publique...</b>	<b>-32,7</b>	<b>+ 233,5</b>	<b>+ 373,6</b>	<b>+ 337,8</b>
Administration centrale .....	-381,7	- 304,6	- 331,9	- 568,5
Administrations communales	-93,6	- 66,4	- 42,2	- 47,2
Sécurité sociale.....	+ 442,6	+ 604,5	+ 747,7	+ 953,5

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

- Il ressort de ces tableaux que la capacité de financement de l'ensemble des 3 secteurs de **l'Administration publique** sera de +0,8% du PIB en 2008.

Cette évolution tient compte de l'impact des mesures fiscales en faveur des familles que le Gouvernement propose de mettre en vigueur à partir de 2008 et qui font l'objet d'un projet de loi spécifique.

D'après ces prévisions actualisées au sujet de l'évolution du solde de l'Administration publique, l'équilibre, en termes nominaux, est à nouveau atteint depuis 2006 et non pas comme prévu dans le cadre des derniers programmes de stabilité en 2009.

Ce résultat globalement satisfaisant a pu être réalisé grâce aux mesures de consolidation budgétaire qui ont été mises en vigueur à partir de 2006, mais grâce également à la politique de maîtrise budgétaire qui a été renforcée résolument à partir du moment où le solde de l'administration centrale est devenu négatif.

- Il ressort également de ce tableau que le besoin de financement de **l'Administration centrale** a pu être amélioré très sensiblement par rapport aux engagements pris par le Gouvernement, en novembre 2006, dans le cadre de la 8<sup>e</sup> actualisation du pacte européen de stabilité et de croissance.

Ainsi qu'il ressort en effet des 2 tableaux, le besoin de financement de l'Administration centrale a pu être ramené de 2,8% du PIB à 1,4% pour l'année 2008.

Rappelons que la rubrique "Administration centrale" comprend en plus des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, tel qu'il est établi conformément aux règles de la loi du 9 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat, également les recettes et les dépenses des fonds spéciaux de l'Etat, ainsi que des organismes qui sont contrôlés par l'Etat ou qui sont financés majoritairement à charge du budget de l'Etat.

- Il ressort également des tableaux ci-avant que les prévisions budgétaires de l'Administration publique et de l'Administration centrale pour 2008 sont parfaitement conformes tant aux **orientations de la déclaration gouvernementale** qu'aux **objectifs du programme européen de croissance et de stabilité**.

L'amélioration très sensible du besoin de financement de l'Administration centrale entre 2006 et 2008, par rapport aux objectifs du programme de stabilité, a en effet pu être réalisée essentiellement grâce:

- à la réduction sensible du taux de progression des dépenses de fonctionnement de l'Etat;
- à la mise en œuvre d'une politique plus sélective en matière d'investissement public;
- à la réduction du taux d'accroissement des dépenses de l'Etat au titre de certaines mesures sociales,
- à l'amélioration de la conjoncture économique par rapport aux prévisions du plan de stabilité.

- Pour ce qui est du **solde de financement de la sécurité sociale**, il convient de relever tout d'abord que ce résultat a évolué très favorablement entre 2007 (+2,1 %) et 2008 (+2,4 %).

Ceci est principalement dû aux répercussions de l'évolution positive de la conjoncture économique en 2006 et 2007, qui entraîne une progression très sensible de l'emploi dont les effets se font sentir, avec un certain décalage, jusqu'en 2008. Les transferts de l'administration centrale vers la sécurité sociale ont évolué en conséquence.

Il en résulte un accroissement très sensible des recettes du régime de pension contributif et partant du solde de ce régime.

Ce dernier résultat est également influencé par les effets du rendement amélioré de la réserve de compensation, compte tenu de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de placement.

Le report de l'ajustement des rentes du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> juillet 2007 et 2008 qui a été retenu dans le cadre des discussions du comité de coordination tripartite, induit une économie de 32 millions d'euros en 2007 et de quelque 11 millions en 2008.

L'évolution de l'emploi se répercute également favorablement sur l'équilibre de l'assurance maladie.

Un facteur d'amélioration supplémentaire du solde de la sécurité sociale entre 2006 et 2007 est constitué par l'augmentation du taux de la contribution dépendance de 1,0 % à 1,4 %, qui a été approuvée dans le cadre des travaux du comité de coordination tripartite. Le solde de l'assurance dépendance, encore déficitaire en 2006, redeviendra positif à partir de 2007.

Pour ce qui est de l'assurance accidents, il y a lieu de mentionner que celle-ci accuse un solde négatif en 2006 supposé persister en 2007 et 2008, suite à la suppression par la loi du 21 décembre 2004, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2005, du délai d'attente de trois années courant à partir de la consolidation des lésions, pour le rachat des rentes accident dues au titre d'une invalidité de moins de 10%.

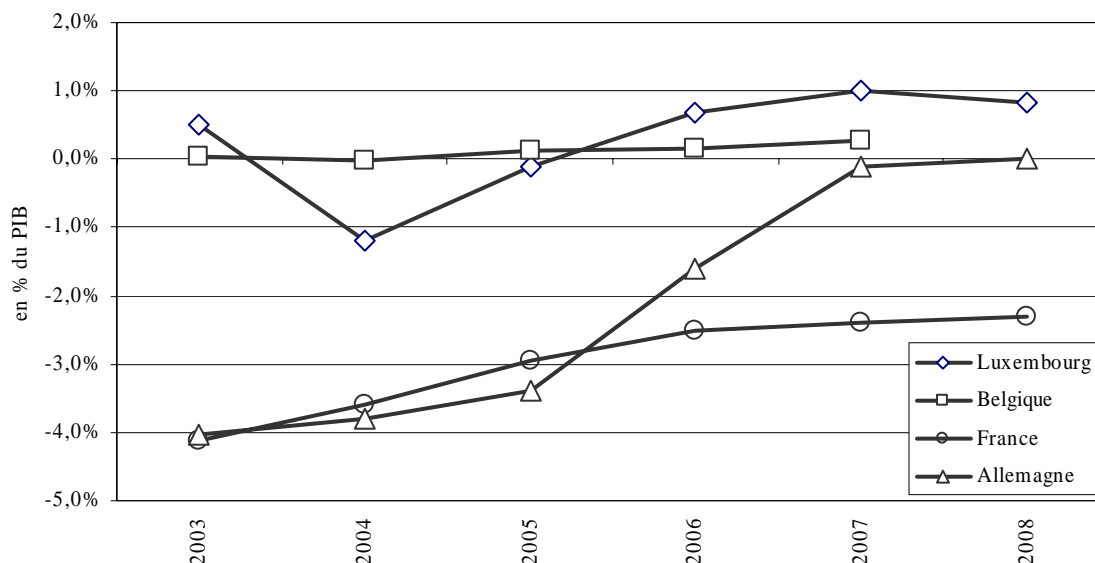
- Au vu des prévisions esquissées ci-avant au sujet de l'évolution programmée du solde de l'Administration publique, il est essentiel de noter que tant les prévisions du projet de budget de l'Etat pour 2008, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat, que les prévisions des autres entités qui font partie de l'Administration publique sont globalement conformes aux orientations de la politique budgétaire gouvernementale et aux engagements du programme de stabilité et de la croissance qui ont été mises en œuvre au cours des dernières années.

Grâce aux mesures de consolidation et de restructuration budgétaires, le principal objectif de la politique budgétaire à moyen terme, qui consiste, au niveau de l'Administration publique, à rétablir l'équilibre des comptes, en valeur nominale, au plus tard à partir de 2009, est d'ores et déjà atteint.

- Ces prévisions actualisées au sujet de l'évolution du solde de l'Administration publique se comparent également, de manière satisfaisante, aux **évolutions prévisibles des autres pays de la zone euro**.

Le graphique ci-après présente, à titre de comparaison, l'évolution prévisible du solde de l'Administration publique de nos 3 pays voisins au cours de la période 2003 à 2008:

### Evolution de la capacité/ du besoin de financement des administrations publiques



Il y a lieu de noter que le Luxembourg figure parmi les cinq pays de l'Union européenne qui ont une capacité de financement positive de l'administration publique ainsi qu'une dette publique inférieure à 60% du PIB.

#### 5) Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2008

Le projet de budget de l'Etat luxembourgeois pour 2008 tel qu'il est établi d'après les règles de la loi du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat, se présente comme suit par rapport au budget voté de l'exercice 2007 et par rapport au compte de l'exercice 2006:

	Compte 2006	Budget définitif 2007	Projet de budget 2008	Variation en %
<b>Budget courant</b>				
Recettes.....	7.890,8	7.761,0	8.355,4	+ 7,7%
Dépenses.....	7.092,1	7.239,6	7.631,3	+ 5,4%
Excédents.....	+ 798,7	+521,4	+ 724,1	-
<b>Budget en capital</b>				
Recettes.....	501,1	80,7	82,6	+ 2,3%
Dépenses.....	1.288,1	789,9	+827,2	+ 4,7%
Excédents.....	- 787,0	-709,2	-744,6	-
<b>Budget total</b>				
Recettes.....	8.391,9	7.841,7	+ 8.438,0	+ 7,6%
Dépenses.....	8.380,2	8.029,5	+ 8.458,5	+ 5,3%
Excédents.....	+ 11,7	-187,8	-20,5	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 2008 en comparaison avec le budget définitif 2007

Pour ce qui est du compte de l'exercice 2006, il y a lieu de relever que les chiffres qui figurent dans ce tableau tiennent compte des propositions d'un montant total de 240,0 millions qui ont été formulées par le Gouvernement au sujet de l'affectation de l'excédent de recettes de cet exercice. Ces propositions d'affectation sont précisées au chapitre 8 du présent exposé introductif.

Ainsi qu'il est commenté plus amplement dans le cadre de cet exposé introductif, le projet de budget pour 2008, dont les grandes lignes sont tracées dans le tableau ci-dessus, traduit parfaitement les engagements que le Gouvernement a pris dans le cadre de son programme gouvernemental et plus récemment dans le cadre de la déclaration du Gouvernement du 9 mai 2007 sur la situation économique, sociale et financière du pays en 2007.

C'est ainsi que, grâce aux efforts de restructuration budgétaire qui ont été réalisés au cours des dernières années, l'excédent de dépenses du budget de l'Etat a pu être ramené de 187,8 millions au budget voté pour 2007, à 20,5 millions au projet de budget pour 2008, soit une amélioration de 167,3 millions.

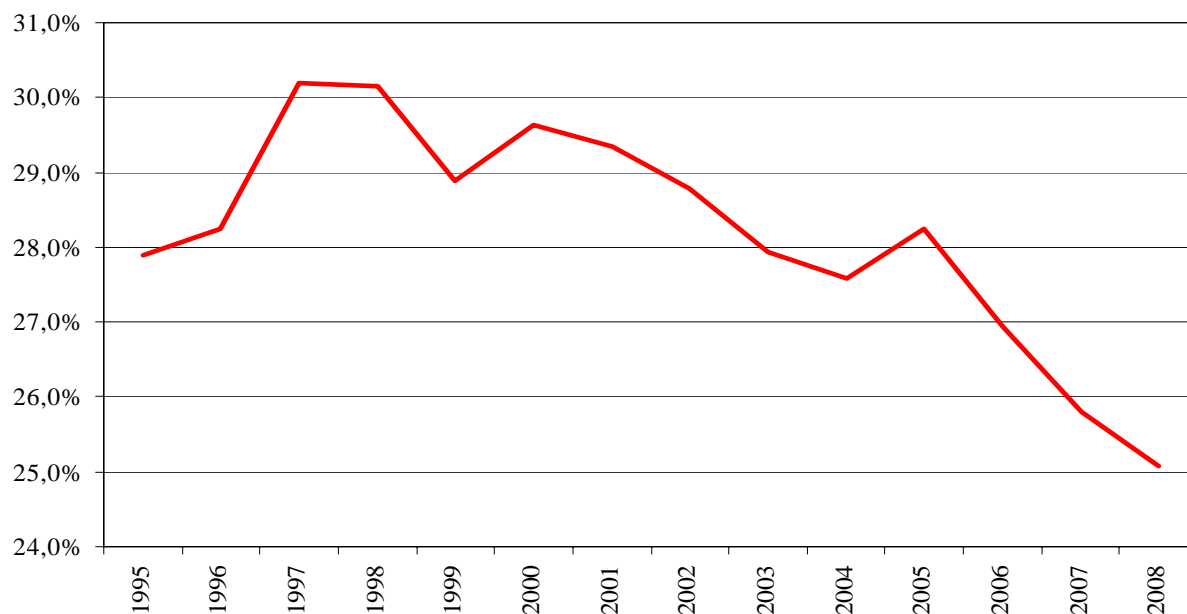
A cet égard, il importe de relever également que:

- la progression du total des dépenses entre 2007 et 2008 (+5,3%) est sensiblement inférieure à l'évolution prévisible du produit intérieur brut en valeur (+7,6%);
- l'accroissement du total des recettes (+7,6%) est supérieur à l'augmentation du total des dépenses entre 2007 et 2008 (+5,3%);
- le projet de budget pour 2008 est structuré de telle façon que plus de 87% du total des dépenses en capital sont couverts par l'excédent du budget ordinaire, c'est-à-dire au moyen de l'épargne de l'Etat.
- le financement des dépenses qui sont inscrites au budget de l'Etat est assuré intégralement par des recettes ordinaires sans recourir à des recettes en provenance de nouveaux emprunts. Le projet de budget renseigne uniquement deux produits d'emprunts de respectivement 100 millions, soit de 200 millions au total, qui seront portés directement en recettes au profit du fonds du rail et du fonds des routes.

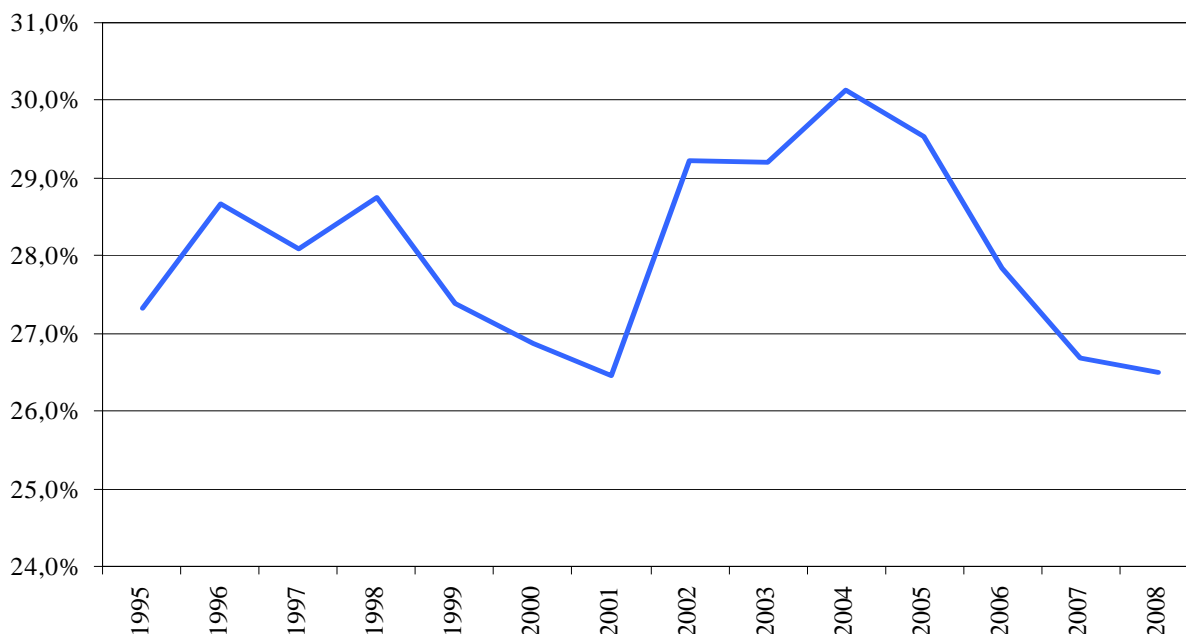
Finalement, il convient de relever que le Gouvernement s'est également assigné comme objectif de réduire progressivement et de manière durable la part des dépenses publiques et des recettes publiques dans le PIB.

Ainsi qu'il ressort des graphiques ci-après, cet objectif de la politique budgétaire a parfaitement pu être concrétisé dans le cadre des travaux budgétaires pour 2008.

**Evolution du total des recettes de l'administration centrale en % du PIB**



### Evolution du total des dépenses de l'administration centrale en % du PIB



#### **6) Le financement des engagements financiers et des nouvelles politiques**

Rappelons que l'objectif principal de la politique de consolidation budgétaire consiste, au-delà de ses effets sur la compétitivité des acteurs économiques, à rétablir durablement l'équilibre des finances publiques.

Rappelons également que les principes de la bonne gouvernance budgétaire visent également à éviter de devoir imposer des charges excessives aux générations futures. Dans ce contexte, le Gouvernement est notamment conscient de son obligation d'assurer la pérennité des systèmes de sécurité sociale et de garantir l'équité entre les générations.

Le pacte de croissance et de stabilité qui a été transmis en novembre 2006 à la Commission et au Conseil de l'Union européenne met un accent particulier sur la viabilité à long terme des finances publiques, notamment dans le contexte des effets structurels résultant du vieillissement démographique.

Dans son avis du 27 février 2007 sur la 8<sup>ème</sup> actualisation du pacte de stabilité, le Conseil de l'Union européenne a ainsi fait remarquer que "l'incidence budgétaire à long terme du vieillissement de la population luxembourgeoise est l'un des plus marquées de l'Union européenne, en raison notamment d'une hausse considérable des dépenses liées aux retraites". Le Conseil poursuit par la constatation que le volume actuel des actifs de la sécurité sociale (estimé à quelque 25% du PIB) contribue dans une large mesure à assurer la viabilité des finances publiques mais qu'il ne sera pas suffisant pour compenser l'impact sur le ratio de la dette à long terme de l'augmentation considérable des dépenses liées au vieillissement démographique. Par conséquent, s'il est vrai que le maintien d'une position budgétaire solide permettra d'atténuer en partie le coût du vieillissement, ainsi que les autorités en conviennent, le régime de retraite devra nécessairement faire l'objet de modifications afin de contenir l'augmentation future des dépenses publiques et de réduire les risques pour la viabilité à long terme des finances publiques. Dans l'ensemble, un risque moyen pèse sur la viabilité des finances publiques du Luxembourg."

Le Gouvernement devra d'un autre côté, également dégager des marges de manœuvre budgétaires afin d'assurer le financement de grands engagements financiers, y compris les mesures visant à améliorer la qualité des finances publiques par la réorientation des budgets vers les dépenses qui favorisent la croissance économique à long terme, notamment par le biais d'investissements publics en faveur de l'éducation et de la recherche.

Le tableau ci-dessous présente une estimation sommaire au sujet de l'évolution future de certains grands engagements financiers de l'Etat et de certaines nouvelles politiques:

(en millions d'euros)

	2000	2008
- Accueil des élèves en dehors des heures de classe (Maisons relais):		
Fonctionnement .....	0	22
Investissement .....	<u>0</u>	<u>23</u>
Total .....	0	45
- Foyers de jour pour enfants (crèches) .....	12	24
- Participation de l'Etat au financement des prestations familiales (p.ex. allocations familiales) .....	477	804
- Assurance maladie-maternité: contributions de l'Etat .....	412	735
- Assurance-pension: contributions de l'Etat .....	649	1.076
- Participation de l'Etat au financement de l'assurance-dépendance .....	73	140
- Mesures en faveur des personnes âgées (y compris invest. ) ....	57	62
- Politiques du logement .....	71	119
- Fonds pour l'emploi .....	213	405
<i>dont:</i> - Actions en faveur de l'emploi .....	41	131
- Indemnités de chômage .....	77	181
- Aide publique au développement .....	133	296
- Crédits en faveur de la Sécurité des personnes .....	145	263
- Politique environnementale (réalisation des engagements dans le cadre de l'accord de Kyoto) .....	0	90
- Crédits dans l'intérêt de l'Université du Luxembourg .....	17	58
- Crédits dans l'intérêt de la recherche publique .....	20	170
- Education nationale:		
Fonctionnement .....	503	889
Investissement .....	<u>48</u>	<u>84</u>
Total .....	551	973
- Infrastructures de transport:		
Dépenses d'investissements du fonds du rail .....	39	246
Transport de personnes en service public .....	133	288

Cette liste qui n'est pas exhaustive appelle quelques explications supplémentaires:

- C'est ainsi qu'il s'impose de relever qu'à l'instar des exercices précédents, le projet de budget pour 2008 poursuit très activement les efforts en vue du développement, tant d'un point de vue de la qualité que de la quantité, des infrastructures dans le **domaine familial et social**.

Une part importante des crédits revient aux structures de garde pour enfants afin de permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Globalement les crédits qui sont prévus au projet de budget 2008 dans l'intérêt de la garde d'enfants s'élèvent à plus de 120 millions d'euros, contre 109 millions au budget de 2007.

Cette augmentation particulièrement forte (+10%) du total de ces crédits trouve son explication dans le développement du réseau de « maison-relais » avec une participation de l'Etat qui atteint au projet de budget 2008 le montant de 22,4 millions en ce qui concerne les frais de fonctionnement et de 22,3 millions pour ce qui est des aides à l'investissement et des aides pour la création de structures additionnelles de prise en charge de mineurs en détresse moyennant notamment la création d'une trentaine de places supplémentaires dans des centres d'accueil.

Notons également que des crédits en faveur du 3ème âge atteignent le montant de 62 millions d'euros, dont 42 millions au titre de participation de l'Etat aux projets de construction ou de rénovation notamment de centres intégrés et de maisons de soins.



En ce qui concerne les personnes handicapées, le projet de budget pour 2008 prévoit une participation de l'Etat au fonctionnement de centres d'accueil, centres propédeutiques et de services conventionnés de 33,9 millions, contre 30,2 millions en 2007, augmentation essentiellement liée à la création de places supplémentaires suite à la mise en service de structures nouvellement créées. S'y ajoutent au total 17,6 millions d'euros pour la participation de l'Etat aux frais d'investissement à charge du fonds des investissements socio-familiaux.

Au niveau des infrastructures médicales, le programme de remise à niveau du paysage hospitalier, tel qu'il résulte de la loi du 21 juin 1999, est systématiquement poursuivi, avec des dépenses de 62,7 millions d'euros prévues notamment au titre de la participation de l'Etat aux frais de rénovation des bâtiments du CHL, de l'Hôpital de la Ville d'Esch et du Centre de convalescence à Colpach.

- Pour ce qui est des **contributions de l'Etat aux différents régimes de la sécurité sociale**, il convient de relever que ces contributions représentent avec un total de près de 2 milliards d'euros au projet de budget pour 2008 plus d'un quart du budget courant de l'Etat et le plus important ensemble de dépenses du budget.

La part prépondérante (85 %) est constituée par les contributions de l'Etat à l'assurance pension ainsi qu'à l'assurance maladie.

Les contributions de l'Etat au profit de l'assurance pension et de l'assurance maladie sont basées sur la masse des revenus cotisables qui connaîtront une progression très marquée tant en 2007 qu'en 2008 en raison de l'évolution très dynamique de l'emploi.

Pour ce qui est des autres contributions, il y a lieu de relever l'évolution également dynamique des **prestations de maternité** qui passent au total de 123 millions à 131 millions ainsi que la participation de l'Etat à l'assurance dépendance, fixée à 140 millions jusqu'en 2009 par la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant notamment des mesures spéciales en matière de sécurité sociale.

Dans le contexte du **financement des pensions de retraite**, il importe de relever également l'importance de l'effort budgétaire que le Gouvernement met en œuvre dans l'intérêt du financement de sa participation actuelle et future. Les dépenses qui sont inscrites à ce titre au budget de l'Etat, dépassent d'ailleurs les dépenses qui résultent directement du besoin de financement des pensions à court terme.

Il convient de mentionner dans ce contexte la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen du 12 octobre 2006 intitulée "L'avenir démographique en Europe, transformer un défi en opportunité", laquelle énonce les cinq mesures concrètes suivantes qui sont destinées à épauler les États membres dans leur adaptation au changement démographique suivant leurs caractéristiques nationales respectives :

- aider les citoyens à équilibrer vie professionnelle et vie privée ;
- améliorer les perspectives d'emploi pour les personnes plus âgées ;
- accroître le potentiel de productivité et de compétitivité par une valorisation de la contribution des travailleurs âgés comme des plus jeunes ;
- exploiter les avantages inhérents à l'immigration pour le marché de l'emploi ;
- veiller à la viabilité des finances publiques pour contribuer à garantir une protection sociale à long terme.

Dans cette optique on peut relever que les charges budgétaires qui sont destinées à couvrir tant la participation actuelle de l'Etat que sa participation future s'établissent à quelque 2 milliards d'euros au total au projet de budget pour 2008, atteignant presque un quart du total du budget, et plus de 5,5% du PIB. Le total de ces dépenses progresse de 7,4% entre 2007 et 2008.

L'essentiel de ce montant est constitué par les contributions de l'Etat au profit des différents régimes de pension (régime général de la sécurité sociale, normalisation des comptes CFL, Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux) ainsi que par la dotation au fonds spécial des pensions des fonctionnaires de l'Etat et des communes.

Dans ce contexte il y a lieu de relever que le dynamisme exceptionnel de l'emploi accroît le solde excédentaire du régime général de pension qui atteint 910 millions d'euros (+ 170 millions par rapport aux estimations actualisées pour 2007), constituant le facteur principal (95 %) de l'excédent du secteur de la Sécurité sociale. Avec 1.063 millions d'euros, la cotisation de l'Etat dépasse dès lors de loin les besoins de trésorerie de l'année, mais contribue à l'augmentation de la réserve indispensable pour amortir les besoins de financement futurs évoqués ci-dessus.

- Pour ce qui est des crédits dans l'intérêt du **financement de la recherche et des activités de l'Université du Luxembourg**, il y a lieu de noter que le Gouvernement continuera à développer activement le dispositif de recherche et de développement technologique créé au niveau national depuis la mise en vigueur de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la R&D.

Ainsi, le Ministère de la Culture de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, département "Recherche et innovation" entend doubler en 2009 les moyens financiers consacrés à la Recherche par rapport à ceux investis en 2006. Le total de ces crédits passera en effet de 87,6 millions en 2006 à quelque 176 millions en 2009.

Les conclusions au sujet de l'évaluation du système national de la recherche et de l'innovation qui a été réalisée récemment par les services de l'OCDE ont amené le Gouvernement à poursuivre la mise en oeuvre d'un certain nombre d'ajustements structurels au dispositif national de la recherche.

Les ajustements structurels en question visent à établir des contrats de performance pluriannuels entre l'Etat et les organismes de recherche publics, à concentrer l'effort de recherche sur un nombre limité de domaines clés ainsi qu'à associer le secteur privé à la mise en oeuvre de cette démarche, notamment par la création de centres de compétence gérés en partenariat public-privé.

Les conclusions de l'étude de prospective (foresight study), réalisée sous la direction du Fonds National de la Recherche contribueront à établir les priorités futures en matière de recherche publique qui seront mises en oeuvre par le biais de programmes mobilisateurs pluriannuels du Fonds national de la Recherche.

Le Gouvernement entend également entreprendre des mesures visant à rendre la carrière de chercheur plus attrayante dans l'esprit de la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs, élaborés récemment par la Commission européenne. Ainsi, le Gouvernement prévoit de réformer le programme actuel des aides à la formation-recherche par la généralisation du contrat de travail dans le chef des bénéficiaires de ces aides et par une augmentation considérable des moyens budgétaires destinés à soutenir les chercheurs.

Pour ce qui est de l'**Université du Luxembourg**, la contribution financière de l'Etat qui figure au projet de budget pour 2008 est conforme aux dispositions retenues dans le contrat quadriennal conclu entre l'Etat et l'Université du Luxembourg. Le contrat en question concerne la période 2006-2009 et prévoit une participation globale de l'Etat au fonctionnement de l'Université de 122,55 millions d'euros au cours de cette période. En 2008, il est prévu d'accorder à l'Université une dotation globale de 58 millions.

- Il importe de relever également que les **objectifs environnementaux** qui ont été arrêtés dans le cadre des accords de Kyoto représentent un autre défi d'envergure pour les finances publiques. C'est ainsi que le fonds pour le financement des mécanismes de Kyoto prévoit un accroissement du total de ses dépenses de 66,8 millions en 2007 à 90,0 millions en 2008, soit une hausse de 23,2 millions ou de 34,63%.

A noter que dans le domaine de la politique environnementale, le Luxembourg s'est également engagé à garantir à moyen terme la qualité et la sécurité d'approvisionnement des eaux, notamment par le biais de l'introduction du principe de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau. Une importance de plus en plus grande revient également au transport public dans le contexte de la lutte pour la protection de l'environnement.

- Conformément à sa déclaration du 4 août 2004, le Gouvernement poursuit ses efforts dans l'intérêt du **développement des transports en commun** et dans l'intérêt de l'amélioration de la sécurité routière.

En ce qui concerne tout d'abord le dossier de la sécurité routière, il y a lieu de relever que les crédits pour la prévention des accidents de la circulation sont majorés entre 2007 et 2008, dans l'intérêt notamment du financement de campagnes préventives et l'audit de sécurité des passages routiers dangereux.

En ce qui concerne le financement des infrastructures de transports publics, il convient de noter que les projets d'amélioration de l'infrastructure ferroviaire qui sont financés à charge du Fonds du Rail bénéficient d'une enveloppe budgétaire de 373 millions d'euros, dont 246 millions d'euros pour la réalisation de nouvelles infrastructures. Les investissements financés par le Fonds du rail continuent ainsi leur progression pour atteindre 246,57 millions d'euros en 2008, soit près de 27% de plus que le montant atteint en 2007.

La priorité sera dans ce contexte réservée à quatre grands chantiers, le raccordement ferroviaire de Kirchberg via Findel, l'aménagement de la sortie nord de la Gare de Luxembourg, la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg et le raccordement du site Belval au réseau ferré.

Afin de pouvoir accroître le niveau de sécurité et de qualité de l'infrastructure ferroviaire existante, le Gouvernement a également décidé d'augmenter les dépenses d'entretien du réseau ferré qui progressent au total de 114,3 millions en 2007 à 117,4 millions en 2008.

- Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, le projet de budget pour 2008 prévoit également les moyens nécessaires au renforcement de la **politique de coopération au développement**, dont le total des crédits atteindra en 2008 le taux de 0,91% par rapport au Revenu national brut (RNB).

- Le projet de budget pour 2008 prévoit par ailleurs un accroissement significatif des moyens consacrés à la politique du **logement**.

Le total des contributions de l'Etat dans l'intérêt du logement augmente ainsi de 22 millions d'euros à 119 millions d'euros, ce qui représente une progression de 23 % entre 2007 et 2008.

Cette augmentation résulte tout d'abord de l'inscription d'un premier crédit dans l'intérêt de la mise en œuvre du pacte logement. Le projet de loi y afférent qui vise la création de "pactes logement" avec les communes a été déposé le 8 mars 2007 et le crédit inscrit pour l'année à venir s'établit à 10 millions d'euros.

Rappelons que par la conclusion de "pactes logement", l'Etat et les communes signataires s'engagent à unir leurs efforts pour augmenter l'offre de logements et pour réduire le coût du foncier et de l'habitat par la mise en œuvre de différentes mesures plus amplement précisées par ces conventions.

Les crédits prévus pour la construction d'ensembles de logements comportent notamment une participation de 10 millions d'euros de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par la Société nationale des habitations à bon marché. D'autre part, le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat bénéficie d'une dotation de l'Etat à hauteur de 5 millions d'euros, ceci en vue de soutenir et d'intensifier le rythme de ses investissements.

- Le Gouvernement continue d'accorder une attention particulière à sa mission prioritaire d'assurer la **sécurité intérieure** en augmentant les crédits y relatifs (+4,6%) ainsi que le personnel policier.

Au niveau du Centre pénitentiaire, d'importants crédits ont été inscrits pour augmenter substantiellement le nombre de personnel d'encadrement psychologique et psychiatrique ainsi que pour renforcer les mesures de sécurité.

## **7) Le compte de l'Etat pour l'exercice 2006**

Le compte de l'Etat enregistre toutes les recettes et toutes les dépenses qui sont effectuées par les Ministères, administrations et autres services de l'Etat conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget et la comptabilité de l'Etat.

1) Le budget voté de l'exercice 2006

Le budget voté de l'exercice 2006 tel qu'il a été arrêté par la loi du 23 décembre 2005 se présente comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes .....	7.223,7	104,3	7.328,0
Dépenses .....	6.852,2	777,1	7.629,3
Excédents .....	+371,5	-672,8	-301,3

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

2) Le compte de l'exercice 2006

Ainsi qu'il ressort du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006, le compte de cet exercice se présente comme suit par rapport au budget voté pour le même exercice:

	Budget 2006	Compte 2006	Plus- ou moins- values	Variation en %
<b>Budget courant</b>				
Recettes.....	7.223,7	7.890,8	+ 667,1	+ 9,2%
Dépenses .....	6.852,2	7.040,1	+ 187,9	+ 2,7%
Excédents.....	+ 371,5	+ 850,7	+ 479,2	-
<b>Budget en capital</b>				
Recettes .....	104,3	501,1	+ 396,8	+ 380,4%
Dépenses .....	777,1	1.100,1	+ 323,0	+ 41,6%
Excédents.....	- 672,8	-599,0	+ 73,8	-
<b>Budget total</b>				
Recettes.....	7.328,0	8.391,9	+ 1.063,9	+ 14,5%
Dépenses .....	7.629,3	8.140,2	+ 510,9	+ 6,7%
Excédents.....	- 301,3	+ 251,7	+ 553,0	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort de ce tableau que l'exercice 2006 a pu être clôturé avec un excédent de recettes de 251,7 millions, alors que le budget voté tablait sur un excédent de dépenses de 301,3 millions.

A noter que ces chiffres ne tiennent pas encore compte des propositions qui ont été formulées par le Gouvernement au sujet de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2006.

Au vu des résultats de l'exercice écoulé, le Gouvernement propose en effet dans un projet de loi séparé d'affecter un montant total de 240 millions au renforcement des moyens financiers des fonds spéciaux de l'Etat.

Ces propositions se présentent comme suit:

- Fonds pour la gestion de l'eau .....	+ 50,0	millions
- Fonds pour les infrastructures socio-familiales.....	+ 20,0	millions
- Fonds pour la protection de l'environnement .....	+ 20,0	millions
- Fonds pour le financement des mécanismes de Kyoto...	+ 50,0	millions
- Fonds du rail .....	+ 50,0	millions
- Fonds pour l'emploi .....	+ 50,0	millions
Total.....	+ 240,0	millions

Le solde restant de 11,7 millions sera porté en recettes au compte de la réserve budgétaire.

### - L'exécution du budget des recettes

Ainsi qu'il ressort du compte de l'exercice 2006, les recettes totales de cette année s'établissent à 8.391,9 millions et enregistrent donc un accroissement de 1.064,0 millions ou de 14,5% par rapport aux prévisions du budget voté de ce même exercice.

A cet égard, il importe de noter que ces recettes additionnelles s'expliquent à hauteur de 655 millions par des recettes "exceptionnelles" en provenance de l'opération de restructuration du groupe sidérurgique luxembourgeois.

Si l'on ne tient pas compte de ces recettes de nature exceptionnelle, la recette totale supplémentaire de l'exercice 2006 s'élève à (1.064,0 – 655,2=) 408,8 millions.

Le tableau ci-après présente les principales plus- ou moins-values de recettes qui ont été encaissées au titre de l'exercice 2006 :

Article	Libellé	Budget voté 2006	Compte 2006	Variations
64.0.37.000	Impôt sur le revenu des collectivités .....	1.250,0	1.273,0	+23,0
64.0.37.010	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette .....	385,0	368,1	-16,9
64.0.37.011	Impôt retenu sur les traitements et salaires.....	1570,0	1.654,1	+84,1
64.0.37.020	Impôt retenu sur les revenus de capitaux.....	140,0	348,9	+208,9
64.0.37.021	Impôt sur la fortune .....	100,0	149,6	+49,6
64.0.37.022	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	45,0	12,5	-32,5
64.0.37.025	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes .....	12,0	15,8	+3,8
64.0.37.026	Retenue libératoire nationale sur les intérêts .....	40,0	19,6	-20,4
64.5.36.010	Recettes UEBL en matière de droits d'accise .....	915,0	932,6	+17,6
64.6.36.000	Taxe sur la valeur ajoutée (montant net) .....	1352,3	1.444,0	+91,7
64.6.36.030	Droits d'hypothèques .....	14,0	20,0	+6,0
64.6.36.032	Taxe d'abonnement sur les titres de société.....	460,0	617,6	+157,6
64.6.36.050	Droits d'enregistrement.....	150,0	203,0	+53,0
65.5.28.014	ARCELOR: dividende .....	25,0	72,2	+47,2
65.7.26.010	Intérêts de fonds en dépôt.....	70,0	52,3	-17,7
65.8.10.010	Recettes diverses non ventilées	20,0	0,3	-19,7
95.1.86.030	Vente de participations de l'Etat.....	30,0	423,5	+393,5
Divers	Autres recettes nettes .....	749,7	784,8	+35,1
	Total.....	7.328,0	8.391,9	+1.064,0

Note: Les montants du tableau sont exprimés en millions d'euros

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, les recettes supplémentaires d'un montant total net de 408,8 millions qui ont été encaissées au titre de l'exercice budgétaire 2006 – en dehors des recettes exceptionnelles en provenance du groupe sidérurgique - sont pour l'essentiel la résultante de plusieurs plus-values de recettes importantes.

Il s'agit pour l'essentiel des recettes en provenance des impôts suivants:

-	Taxe d'abonnement sur les titres de société.....	+ 157,6	millions
-	Taxe sur la valeur ajoutée (produit net).....	+ 91,7	millions
-	Impôt sur le revenu des collectivités .....	+ 23,0	millions
-	Impôt sur le revenu des capitaux .....	+ 33,2	millions*
-	Impôt sur la fortune .....	+ 49,6	millions
-	Droits d'enregistrement .....	+ 53,0	millions
-	Impôt retenu sur les traitements et salaires.....	+ 84,7	millions

\* Le montant de 33,2 millions ne comprend pas la recette de 175,0 millions en provenance de l'opération de restructuration du groupe sidérurgique luxembourgeois.

Ces plus-values de recettes s'expliquent très largement par l'évolution très favorable des activités du centre financier. A cet égard, il importe de relever qu'au moment de l'élaboration du projet de budget pour 2006, les prévisions économiques tablaient pour l'exercice 2006 sur un taux d'accroissement du PIB de 4,0% en volume, alors que les chiffres actuellement disponibles pour la croissance économique en 2006 affichent un taux de 6,2%.

Les plus-values de recettes de l'exercice 2006 résultent également du regain de la consommation qui a progressé globalement de 4,1% en volume en 2006 (contre 3,4% en 2005). Ceci vaut également pour les dépenses d'investissements qui ont suivi globalement une tendance haussière en 2006, affichant une progression de près de 3% (contre 2,2% en 2005).

### **- L'exécution du budget des dépenses**

Le tableau ci-après présente les principales plus- ou moins-values de dépenses qui ont été opérées à charge du budget de l'Etat de l'exercice 2006:

Article	Libellé	Budget voté 2006	Compte 2006	Variation
02.0.33.009	Participation au financement des activités de l'asbl Capitale Européenne de la Culture 2007" .....	5,0	13,0	+8,0
11.0.43.010	Remboursement au Fonds de dépenses communales ....	0,0	9,1	+9,1
11.3.32.010	Participation au coût de la formation professionnelle continue sous forme d'aide aux entreprises .....	13,0	18,0	+5,0
12.1.43.001	Participation au financement des maisons relais des communes (fonctionnement) .....	12,0	17,5	+5,5
12.4.34.014	Allocation de chauffage .....	5,0	7,6	+2,6
12.4.42.010	Forfait d'éducation.....	80,5	74,7	-5,8
12.5.42.005	Allocation d'éducation .....	72,0	75,5	+3,5
12.5.42.007	Prise en charge du déficit de la CNPF.....	218,7	228,2	+9,5
17.5.42.001	Prestations de maternité : Prestations en nature .....	27,8	33,6	+5,8
17.5.42.003	Assurance maladie : Cotisations pour prestations en nature.....	500,4	509,7	+9,3
17.5.42.007	Participation au financement de l'assurance dépendance.....	140,0	149,7	+9,7
18.0.42.000	Assurance pension : Cotisations de l'Etat .....	901,0	921,4	+20,4
23.2.31.040	Services publics d'autobus par des entreprises privées...	75,0	82,7	+7,7
35.0.71.050	Acquisitions d'immeubles .....	8,0	21,4	+13,4
35.0.71.051	Belval : acquisitions d'immeubles.....	10,0	15,0	+5,0
45.1.53.000	Economies énergie (photovoltaïque).....	8,0	13,0	+5,0
50.0.71.010	Développement et diversification économique .....	6,5	13,7	+7,2
52.3.72.023	Pavillons modulaires préfabriqués .....	0,6	7,0	+6,4
	<u>Dotations des fonds spéciaux:</u>			
08.1.93.000	Fonds de pension.....	281,5	289,7	+8,2
06.0.21.005	Fonds de la dette publique: intérêts .....	23,4	26,8	+3,4
09.1.93.000	Fonds communal de dotation financière.....	358,8	371,9	+13,1
16.4.93.000	Fonds pour l'emploi (impôts de solidarité) .....	102,1	104,9	+2,8
16.4.93.001	Fonds pour l'emploi (Dotation extraordinaire).....	50,0	145,0	+95,0
31.5.93.000	Fonds d'équipement militaire .....	33,0	53,0	+20,0
32.0.93.000	Fonds pour les monuments historiques .....	10,0	35,0	+25,0
36.0.91.005	Fonds de la dette publique : amortissements .....	5,0	115,0	+110,0
52.5.93.000	Fonds d'investissements administratifs.....	38,0	78,0	+40,0
53.3.93.001	Fonds des raccordements ferroviaires internationaux ....	5,0	25,0	+20,0
	<u>Dotations à des établissements publics</u>			
34.0.81.040	Dotation au profit de la SNCL.....	0,0	120,0	+120,0
Divers	Autres dépenses .....	4.639,0	4.565,1	-73,9
	<b>Total .....</b>	<b>7.629,3</b>	<b>8.140,2</b>	<b>+510,9</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, le montant total de 510,9 millions comprend les dotations suivantes effectuées en cours d'exercice au profit de différents fonds spéciaux, ainsi qu'une dotation supplémentaire de 120 millions au profit de la SNCI:

- Fonds communal de dotation financière .....	+ 13,1 millions
- Fonds de pension.....	+ 8,2 millions
- Fonds pour la coopération au développement.....	+ 11,1 millions
- Fonds de la dette (amortissement et intérêt) .....	+ 113,4 millions
- Fonds pour les monuments historiques .....	+ 25,0 millions
- Fonds pour l'emploi .....	+ 97,8 millions
- Fonds d'équipement militaire .....	+ 20,0 millions
- Fonds d'investissements administratifs .....	+ 40,0 millions
- Fonds pour les raccordements ferroviaires internationaux.....	+ 20,0 millions
Sous-total .....	+ 348,6 millions
- Dotation au profit de la SNCI .....	+ 120,0 millions
Total .....	+ 468,6 millions

Si l'on fait abstraction de ces dotations au profit des fonds spéciaux et de la dotation au profit de la SNCI, le total des dépenses additionnelles s'établit seulement à (510,9 – 468,6=) 42,3 millions ou à 0,55% du total des dépenses du budget voté de l'exercice 2006.

Les observations ci-après fournissent les explications circonstanciées au sujet des **principales dépenses additionnelles**.

C'est ainsi que l'alimentation supplémentaire d'un montant de 13,1 millions qui a été effectué au profit du **Fonds communal de dotation financière** conformément à l'article 31 de la loi budgétaire pour 2006 découle directement des plus-values de recettes qui ont été encaissées au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la taxe sur la valeur ajoutée.

La dotation supplémentaire de 8,2 millions au profit du **Fonds de pension** permet de clôturer ce fonds spécial en équilibre à la fin de l'exercice 2006, conformément à l'article 63 de la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pensions pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes.

Il ressort également du tableau ci-avant que le **Fonds de la coopération au développement** a bénéficié d'une alimentation supplémentaire de 11,1 millions au titre du budget de l'exercice 2006. Cette dotation a notamment permis de compenser les moins-values de dépenses qui ont été constatées à la fin de l'exercice 2006 au niveau de certains crédits limitatifs qui entrent en compte pour le calcul de l'aide au développement.

Les versements additionnels d'un montant total de 113,4 millions au profit du **Fonds de la dette** se sont avérés nécessaire pour pouvoir procéder au paiement des intérêts trimestriels sur les prêts bancaires au montant total de 400 millions qui ont été contractés en février 2006 pour le financement des projets d'investissements du fonds du rail et du fonds des routes. La seconde composante (+110,0 millions) de cette alimentation supplémentaire au profit du Fonds de la dette s'explique par la mise à disposition au profit de ce fonds spécial des ressources nécessaires au remboursement de la dernière tranche des emprunts linéaires OLUX qui avaient été émis en 1993 en vue de la collecte de fonds pour le financement des dépenses d'investissements de l'Etat.

La dotation additionnelle d'un montant de 20 millions au profit du **Fonds pour les monuments historiques** a permis de renforcer d'autant les moyens disponibles de ce fonds spécial afin de pouvoir assurer le financement des projets qui font partie du programme pluriannuel des dépenses en capital de la période 2006 à 2010 et dont certains, comme le Musée de la Forteresse ont fait l'objet d'une autorisation législative spécifique.

Le versement d'un montant supplémentaire de 97,8 millions au profit du **Fonds pour l'emploi** résulte pour un montant de 2,8 millions de l'accroissement du produit des impôts de solidarité qui sont prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physique. Le second volet de cette allocation supplémentaire (+95,0 millions) a été accordé au

Fonds pour l'emploi afin de permettre la poursuite et le renforcement des mesures de lutte contre le chômage ainsi que des mesures en matière de politique active de l'emploi.

Pour ce qui est du renforcement des moyens financiers du **Fonds d'investissement publics administratifs**, il convient de signaler que la dotation additionnelle d'un montant de 40 millions a été réalisée en vue de pouvoir assurer le financement des projets de construction qui sont en cours de réalisation et qui figurent au programme d'investissement pluriannuel de la période 2006-2010 qui a été soumis à la Chambre des Députés dans le cadre de la procédure budgétaire pour 2007.

Le **Fonds des raccordements ferroviaires internationaux** a bénéficié d'une alimentation supplémentaire de 20 millions afin de pouvoir procéder au paiement de la dernière tranche de notre participation au financement du projet de construction du TGV-Est.

Finalement, il s'impose de relever que l'allocation d'un montant additionnel de 120 millions au profit de la **Société nationale de crédit et d'investissement** a été effectué en vue de renforcer ses moyens d'action par le biais d'une augmentation de son capital social, détenu entièrement par l'Etat luxembourgeois.

Le dépassement de 20,0 millions de la dotation au profit du **Fonds d'équipement militaire** vise à assurer le financement des dépenses d'acquisition de nouveaux véhicules de reconnaissance de l'Armée qui remplaceront les véhicules actuels.

A côté de ces dotations supplémentaires au profit de certains fonds spéciaux, il convient encore de fournir brièvement quelques explications au sujet d'autres dépassements de crédits qui figurent au tableau ci-avant.

C'est ainsi que le crédit de l'article **02.0.33.009** libellé "**Participation au financement des activités de l'asbl Capital Européenne de la Culture 2007**" a été dépassé d'un montant de 8,0 millions pour tenir compte de la modification du schéma de répartition, sur la période 2005 à 2008, de l'enveloppe globale de 25 millions qui a été accordé au vu du financement de cet événement.

Le dépassement de 9,1 millions du crédit de l'article **11.0.43.010** libellé "**Remboursement au Fonds de dépenses communales**" résulte du décompte qui a été établi pour 2001 et 2002 par le Ministère de l'Intérieur au titre de la participation des communes aux frais de personnel de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

L'article **17.5.42.001** libellé "**Prestations de maternité : Prestations en nature**" est dépassée d'un montant de 5,8 millions d'euros en raison de l'accroissement de dépenses pour les prestations étrangères, notamment françaises.

Pour ce qui est du dépassement des articles **17.5.42.003** libellé "**Assurance maladie : Cotisations pour prestations en nature**" et **18.0.42.000**, libellé "**Assurance pension : Cotisations de l'Etat**", il convient de noter que les montants de respectivement 9,3 millions et 20,4 millions s'expliquent par une évolution nettement plus rapide que prévue de l'emploi et de l'activité économique. Le dépassement est moins prononcé pour la contribution à l'assurance maladie, qui est basée sur les revenus cotisables de tous les assurés (actifs du secteur public et pensionnés compris), alors que c'est surtout l'emploi dans le secteur privé qui a fortement progressé.

L'article **17.5.42.007** libellé "**Participation au financement de l'assurance dépendance**" a été dépassé d'un montant de 9,7 millions comme suite à l'évolution nettement plus rapide que prévue des prestations en 2005 et 2006 au financement desquelles l'Etat participait en 2006 encore à raison de 45 %.

L'article **23.2.31.040** libellé "**Services publics d'autobus par des entreprises privées**" a été dépassé d'un montant de 7,7 millions pour pouvoir assurer notamment le financement des courses d'autobus de renfort introduites pendant les heures de pointe sur des lignes régulières ainsi que des transports scolaires supplémentaires à destination des lycées à Esch/Raemerich, Mamer, Dudelange, Geesknäppchen et Limpertsberg.



L'article 45.1.53.000 libellé "Economie d'énergies (photovoltaïque)" a été dépassé d'un montant de 5,0 millions afin de permettre au Ministère de l'Environnement de procéder au paiement des subventions en matière d'installations photovoltaïque, conformément aux règlements y relatifs.

La dépense supplémentaire de 7,2 millions comptabilisée au titre de l'article 50.0.71.010 libellé "**Développement et diversification économique**" s'explique par le financement à charge de l'exercice 2006 du prix d'acquisition du crassier d'Ehlerange.

Finalement, il convient encore de relever que l'article **52.3.72.023** libellé "**Pavillons modulaires préfabriqués**" a de son côté été dépassé d'un montant de 6,4 millions afin de pouvoir procéder respectivement à l'extension des surfaces du Laboratoire National de Santé par une unité de laboratoire additionnelle et à la réalisation de structures provisoires pour les besoins du Lycée technique pour professions éducatives et sociales à Mersch et du Lycée Technique Agricole à Ettelbruck.

### **- Conclusions**

L'analyse du compte de l'exercice 2006 permet de dégager plusieurs enseignements qui s'articulent tant au niveau du budget des recettes que du budget des dépenses et du solde budgétaire.

Pour ce qui est tout d'abord de **l'exécution du budget des recettes**, il est important de constater que les recettes additionnelles qui ont été encaissées au titre de l'exercice 2006 témoignent très largement de l'amélioration des performances de l'économie luxembourgeoise.

Ainsi qu'il a déjà été relevé ci-avant, les prévisions économiques tablaient au moment de la mise au point finale du projet de budget pour 2006 (septembre-octobre 2005) sur une croissance probable du PIB en 2006 de 4,0%, en volume, alors que la hausse effective de cet agrégat macroéconomique a été de 6,2% entre 2005 et 2006.

L'exécution du budget de l'exercice 2006 témoigne également de la poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de l'Etat qui n'a toutefois pas empêché le Gouvernement de poursuivre activement la mise en oeuvre de ses priorités politiques.

Ainsi, si l'on fait abstraction des dotations qui ont été allouées en cours d'année au profit de certains fonds spéciaux de l'Etat (+468,6 millions) le total des dépenses additionnelles s'établit seulement à 42,3 millions ou à 0,55% du total des dépenses du budget voté de l'exercice 2006.

Ce résultat est d'autant plus appréciable si l'on sait que ces dépenses additionnelles d'un montant total net de 42,3 millions résultent intégralement de dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles.

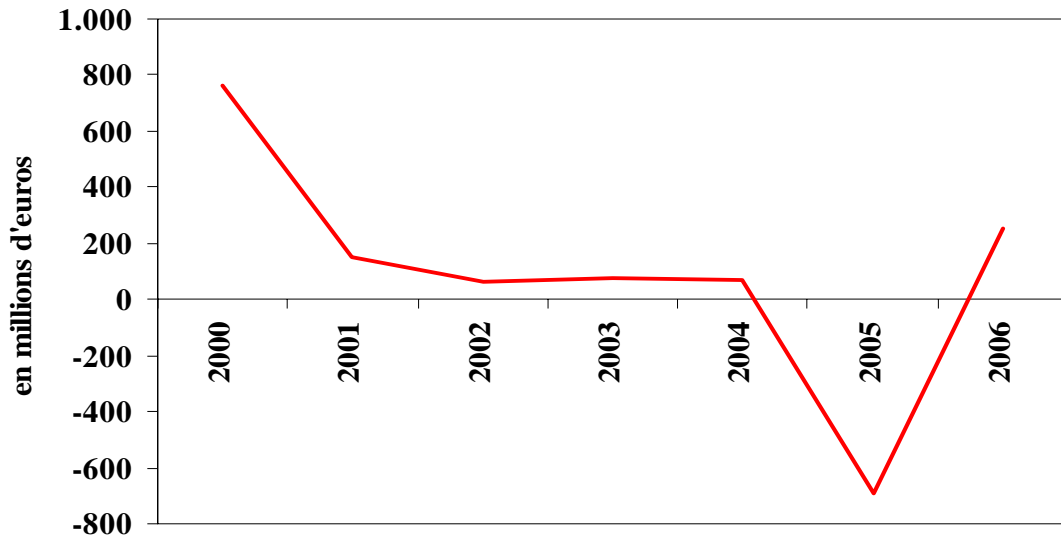
L'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2006 témoigne donc incontestablement de la volonté du Gouvernement de poursuivre une politique de gestion prudente des dépenses de l'Etat et de constituer des réserves pour financer bon nombre d'investissements au cours des années à venir.

Ces résultats favorables de l'évolution de la situation financière de l'Etat ont d'ailleurs permis au Gouvernement de proposer des dotations additionnelles pour un montant total de 240 millions au profit des principaux fonds spéciaux de l'Etat.

Comme ces plus-values de recettes de l'exercice 2006 seront donc, aux termes de cette proposition, affectées intégralement au renforcement des ressources financières des fonds spéciaux de l'Etat, la réserve total de ces fonds qui progresse ainsi au total de 1,3 million à la fin de l'exercice 2005 à 1,7 million à la fin de l'exercice 2006. Grâce à ces dotations supplémentaires, le total des réserves des fonds spéciaux de l'Etat a donc de nouveau atteint à la fin de l'exercice 2006 le niveau de la fin de l'exercice 2000.

Dans ce contexte, il convient de relever finalement que le **solde budgétaire**, au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat et avant affectation des résultats excédentaires s'est amélioré très sensiblement par rapport aux années 2001 à 2005 ainsi qu'il ressort du graphique ci-après:

**Evolution du solde de l'Etat au sens de la législation sur la  
comptabilité de l'Etat**  
(avant affectation des plus-values de recettes)



A noter que la tendance vers l'amélioration du solde budgétaire se précise également si l'on fait abstraction des recettes et des dépenses "exceptionnelles" qui ont été enregistrées au budget 2006 suite à l'opération de restructuration du groupe sidérurgique luxembourgeois.

#### 8) Le budget de l'Etat central pour l'exercice 2007

##### a) Le budget définitif

Le budget voté de l'Etat pour 2007, tel qu'il a été arrêté par la loi du 22 décembre 2006 se présente globalement comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes .....	7.761,0	80,7	7.841,7
Dépenses.....	7.221,7	789,9	8.011,6
Excédents .....	+593,3	-709,2	-169,9

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Le budget voté de l'exercice 2007 a entre-temps été modifié à 2 reprises:

La première modification a été réalisée en exécution de la loi du 9 juillet 2007 portant création d'un Lycée à Luxembourg-Dommeldange qui a complété la loi du 22 décembre 2006 en y ajoutant une dépense supplémentaire de 280.000 euros:

Art. 11.1.41.078 Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée  
technique de Luxembourg-Dommeldange ..... +280.000 euros

La seconde modification a été réalisée par la loi du 13 juillet 2007 portant création du Nordstad-Lycée qui a complété la loi du 22 décembre 2006 par l'ajout d'une dépense supplémentaire de 250.000:

Art. 11.1.41.079 Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-  
Lycée..... +250.000 euros

A cet égard, il importe de relever également que le projet de loi relatif à l'accord salarial du 5 juillet 2007 dans la Fonction publique prévoit de modifier la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des

recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 en y ajoutant les dépenses suivantes pour un montant total de 17,4 millions:

- 1) Les crédits inscrits à l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses libellé "Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat sont portés de 5.841.500.- euros à 19.515.853.- euros..... +13.674.353 euros
  - 2) Il est ajouté au budget du Ministère de la Fonction publique un article nouveau 08.0.33.002, libellé "Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de l'accord salarial du 5 juillet 2007" ..... +1.180.210 euros
  - 3) Il est ajouté au budget du Ministère de la Fonction publique un article nouveau 08.0.12.350, libellé "Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationales des Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de l'accord salarial du 5 juillet 2007..... +2.510.344 euros
- +17.364.907 euros

Compte tenu de ces propositions, le budget définitif de l'exercice 2007 se présente comme suit:

	Budget voté 2007	Modification	Budget définitif 2007
<b><u>Budget courant</u></b>			
Recettes.....	7.761,0	-	7.761,0
Dépenses.....	7.221,7	+17,9	7.239,6
Excédents.....	+593,3	+17,9	611,2
<b><u>Budget en capital</u></b>			
Recettes.....	80,7	-	80,7
Dépenses.....	789,9	-	789,9
Excédents.....	-709,2	-	-709,2
<b><u>Budget total</u></b>			
Recettes.....	7.841,7	-	7.841,7
Dépenses.....	8.011,6	+17,9	8.029,5
Excédents.....	-169,9	-17,9	-187,8

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

#### b) Les tendances de l'exécution budgétaire en 2007

Avant d'aborder l'analyse de la situation budgétaire de l'Etat central à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2007, il importe d'insister sur le fait que les recettes et les dépenses budgétaires ne se répartissent pas régulièrement sur l'ensemble de la période budgétaire qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 avril 2008, la date limite pour le paiement des dépenses à charge de l'exercice 2007.

L'analyse de la situation budgétaire au 30 juin 2007 ne permet dès lors pas de tirer des conclusions définitives au sujet de l'exécution du budget de l'exercice en cours. Cette analyse permet uniquement de dégager des tendances pour ce qui est de l'évolution du budget des recettes et du budget des dépenses.

Pour ce qui est tout d'abord de **l'exécution du budget des dépenses**, il échet de constater qu'à la fin du mois de juin 2007, les dépenses totales s'établissent à 4.019,6 millions, ce qui représente 50 % du total des dépenses figurant au budget voté de 2007.

Ces dépenses peuvent être ventilées en dépenses courantes (3.671,9 millions) et en dépenses en capital (347,6 millions).

Une analyse plus détaillée du total de ces dépenses indique que les transferts de revenus à la sécurité sociale se chiffrent au total à 1.494,8 millions fin juin 2007 et constituent le poste de dépenses le plus

important. Pour l'ensemble de la période sous revue, les transferts à la sécurité sociale représentent 55,0 % du montant correspondant inscrit au budget voté de 2007. A titre de comparaison, en 2006 le total des transferts à la sécurité sociale se chiffrait à 1.500,8 millions et représentait 54,4 % de cette catégorie de dépenses du budget voté de 2006.

Le second poste de dépenses le plus important est constitué par les dotations au profit des fonds spéciaux dont le total a atteint le montant de 773 millions à la fin du 1<sup>er</sup> semestre ce qui représente 49,5% de l'ensemble des dotations prévues au budget voté.

Pour ce qui est de **l'exécution du budget des recettes** à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2007, il y a lieu de relever que le montant total des recettes qui ont été encaissées au cours des 6 premiers mois de l'exercice 2007 s'élève à 4.403,5 millions ce qui représente 56% du total du budget voté de ce même exercice.

Les encaissements les plus significatifs se présentent comme suit:

Libellé	Budget voté 2007	Situation fin juin			
		2006	2007	Variation 07/06	% encaissé
Impôt sur le revenu des collectivités .....	1.300,0	660,3	756,1	15%	58%
Impôt sur le revenu des personnes physiques .....	430,0	179,2	188,6	5%	44%
Impôt retenu sur les traitements et salaires .....	1.775,0	870,6	986,0	13%	56%
Impôt retenu sur les revenus de capitaux .....	220,0	265,3	120,7	-54%	55%
Recettes communes UEBL: accises .....	940,0	489,1	497,0	2%	53%
Taxe sur la valeur ajoutée .....	1.350,7	697,5	879,7	26%	65%
Taxe d'abonnement .....	550,0	299,1	346,9	16%	63%
Droits d'enregistrement .....	185,0	92,4	116,3	26%	63%
Droits de succession .....	50,0	24,3	20,7	-15%	41%

Note: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Dans l'interprétation de ces chiffres, il importe de se rappeler constamment que les recettes fiscales obéissent à une logique propre et que les encaissements ne se répartissent pas linéairement sur les 12 mois d'une année. C'est ainsi qu'au niveau de la part du Luxembourg dans les recettes communes UEBL en matière de droits de douane et accises, le décompte avec la Belgique s'effectue en fin d'exercice budgétaire de sorte que des variations importantes peuvent subvenir à la fin de l'année.

Une prudence similaire s'impose notamment dans le domaine de la T.V.A. En effet après encaissement de la T.V.A. brute, des versements mensuels au profit de l'Union Européenne au titre des ressources propres et de la contribution PNB sont effectués à titre d'avances. Ce système implique donc que des rectifications plus ou moins importantes doivent être effectuées en fin d'exercice.

A cet égard, il importe de noter plus particulièrement que la progression de 26% du produit de cette taxe résulte du fait qu'au premier semestre le montant total des remboursements de taxe a été sensiblement inférieur à celui de 2006. Dès lors, il est à prévoir que la progression du produit net de la TVA se "normalisera" au cours du second semestre.

Pour ce qui est finalement des perspectives d'évolution du solde de l'exécution budgétaire, il s'avère qu'à la fin du premier semestre 2007, le compte de l'Etat central affiche un résultat positif de quelque 380 millions. Ce résultat doit cependant être analysé avec prudence et circonspection, ainsi qu'il est relevé plus amplement ci-avant.

L'une des conclusions qui peut néanmoins être tirée de l'analyse des recettes et des dépenses du premier semestre 2007 est que l'évolution budgétaire au cours des premiers mois de l'année a été favorablement influencée par l'amélioration générale de l'activité des différentes branches économiques.

Au cours du second semestre, le vent de tempête qui souffle sur les marchés financiers depuis la mi-juillet peut cependant entraîner un ralentissement de l'économie européenne ou des recettes en provenance du secteur financier. L'ampleur de ce phénomène reste pour le moment néanmoins très difficile à évaluer.

La seconde conclusion qui se dégage de cette analyse se résume dans la constatation que cette amélioration de l'évolution budgétaire porte également l'empreinte de la politique de maîtrise des dépenses de l'Etat qui constitue l'un des objectifs fondamentaux de la politique budgétaire de l'actuel Gouvernement.

### 9) L'évolution structurelle de la dette publique et des réserves

D'après l'article 104.2 du Traité sur l'Union européenne et le protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs qui est annexé au Traité, le rapport entre la dette publique des administrations publiques luxembourgeoise et le PIB doit se situer en dessous de la valeur de référence de 60%.

Ainsi qu'il est plus amplement décrit au nouveau volume III qui fait désormais partie intégrante de la documentation budgétaire, la dette de l'administration publique, au sens de Maastricht, désigne la dette consolidée de l'Etat central, tel que défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat central ainsi que la dette des administrations communales et des organismes de sécurité sociale.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la dette publique, exprimée par rapport au PIB, au cours de la période 2001 à 2007:

En % du PIB	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Administration centrale...	4,4%	4,4%	3,4%	3,9%	3,6%	4,3%	4,5%
Administrations locales...	2,1%	2,1%	2,7%	2,5%	2,6%	2,3%	2,4%
Sécurité sociale .....	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dette selon CE 3605/93	6,5%	6,5%	6,3%	6,4%	6,2%	6,6%	6,9%

Il ressort de ce tableau que la dette publique du Luxembourg se situe nettement en dessous de la valeur limite de 60% du PIB et est la plus faible de l'Union européenne.

A cela, il y a lieu d'ajouter que l'administration centrale dispose de réserves budgétaires dont le montant s'élève à 1.390 millions à la fin de l'exercice 2006.

Notons également dans ce contexte que la sécurité sociale est structurellement excédentaire et que ces excédents sont affectés à une réserve de compensation en vue de financement de prestations futures. Fin 2006, cette réserve s'est chiffrée à environ 7,2 milliards, soit à 20,9% du PIB.

Le tableau ci-après retrace l'évolution prévisible de la dette de l'Etat au cours de la période 2000 à 2008:

	(en millions d'euros)									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
<b>Dette à long terme</b>										
- Dette extérieure	42,7	42,7	44,5	43,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
- Dette intérieure	654,7	654,6	597,9	392,1	392,1	248,6	494,4	732,0	932,0	
Total .....	697,4	697,3	642,4	435,5	392,1	248,6	494,4	732,0	932,0	
<b>Bons du Trésor</b>										
- Intérieurs .....	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0	
- Extérieurs .....	15,6	15,0	13,3	16,7	27,6	35,6	28,8	56,1	59,5	
Total .....	16,3	15,7	13,9	17,3	28,2	36,2	28,8	56,1	59,5	

Au vu de ce tableau, il convient de relever qu'au cours de la période 2000 à 2005, le Gouvernement n'a pas procédé à l'émission de nouveaux emprunts pour le financement de dépenses d'investissement.

Au cours de l'année 2006, un emprunt pour un montant total de 400 millions a été contracté au titre de 2005 et de 2006, en vue du financement des investissements du Fonds du Rail (200 millions) et du Fonds des routes (200 millions).

Un emprunt de 132 millions a été contracté en 2007 dans l'intérêt du financement de la reprise par l'Etat de terrains et d'immeubles faisant partie de l'infrastructure ferroviaire.

En 2007 et 2008, il est prévu de contracter de nouveaux emprunts pour un montant total de 200 millions par an au profit du fonds du rail et du Fonds des routes.

Relevons également que dans le cadre de contrats de location-vente, l'Etat a accordé des garanties financières à des promoteurs immobiliers en vue de la construction de certains immeubles présentant un intérêt public (Loi de garantie). Conformément à la décision d'Eurostat sur le traitement statistique des partenariats entre le secteur privé et le secteur public, ces transactions sont enregistrées comme des prêts imputés dans les comptes de l'administration publique. En 2006, le financement par cette voie d'un certain nombre de projets de grande envergure (par exemple la nouvelle aéroport à Luxembourg-Findel, la Cité judiciaire à Luxembourg-Centre et l'extension du Palais de Justice CE à Luxembourg-Kirchberg) aura un impact significatif sur le niveau de la dette publique.

La dette de l'administration centrale comprend également les signes monétaires émis par le Trésor, les bons du Trésor et les emprunts émis par l'Etat.

Les bons du Trésor émis par l'Etat ne correspondent pas à des fonds récoltés par l'Etat et remboursables. Ils documentent des engagements pluriannuels vis-à-vis d'institutions financières internationales (BAsD, FAsD, BERD, FIDA, GEF, IDA, MIGA, Fonds "Kyoto"). Ces bons ne portent pas intérêts et ils sont payés au fur et à mesure où ils deviennent exigibles.

**La dette du secteur communal** luxembourgeois reste peu élevée par rapport au PIB (2,1% du PIB en 2006). La dette agrégée des communes et des syndicats de communes se chiffre ainsi à 720 millions à la fin 2006. Les communes ne peuvent en effet recourir au crédit que pour financer des dépenses extraordinaires si aucun autre financement n'est ni possible ni économique et si le remboursement régulier des annuités est assuré. La loi limite étroitement les possibilités pour les syndicats de communes de recourir à l'emprunt.

La sécurité sociale est structurellement excédentaire, de sorte que sa dette brute est marginale.

\* \* \*



## C. L'évolution du budget des recettes

### 1) L'évolution des recettes de l'Administration centrale

Le tableau ci-après présente l'évolution du total des recettes de l'Administration centrale entre 2006 et 2008:

	2006 Comptes	2007 Budget définitif	2008 Prévisions	Variation 2008/2007
<b>Recettes totales .....</b>	<b>9.119,3</b>	<b>9.115,6</b>	<b>10.104,7</b>	<b>+ 9,8%</b>
Production marchande .....	111,2	88,6	102,0	+ 13,1%
Production non-marchande .....	145,7	147,3	160,6	+ 8,3%
Impôts sur la production et les importations .....	4.115,9	3.981,8	4.478,2	+ 11,1%
Revenus de la propriété .....	233,1	243,2	238,3	-2,0%
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. ....	3.930,3	4.050,8	4.446,0	+ 8,9%
Cotisations sociales .....	338,3	357,8	395,4	+ 9,5%
Autres transferts courants .....	174,4	169,5	193,2	+ 12,3%
Transferts en capital à recevoir .....	70,4	76,6	91,1	+ 15,9%

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

La catégorie des recettes de l'administration centrale regroupe en plus des recettes qui sont comptabilisées au budget de l'Etat, tel qu'il est établi d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat, les recettes suivantes:

- les recettes propres des fonds spéciaux budgétaires,
- les recettes propres des établissements publics qui font partie du périmètre de l'administration centrale,
- les recettes propres des services de l'Etat à gestion séparée.

Il ressort de ce tableau que le total des recettes provenant des impôts sur la production et sur les importations - principalement les recettes d'accises et les recettes TVA atteindra le montant total de 4.478 millions d'euros ce qui correspond à une progression de +11% par rapport au budget voté de 2007.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine évoluent d'une manière favorable pour atteindre prévisiblement le montant de 4.446 millions d'euros en 2008 contre 4.051 millions d'euros en 2007 (budget voté). Cette catégorie de recettes comprend notamment l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt retenu sur les traitements et salaires, l'impôt sur les revenus de capitaux, la retenue libératoire sur les intérêts (résidents), l'impôt sur la fortune, etc.

La progression de 9% de cette catégorie de recettes est pour l'essentiel imputable à la croissance de l'impôt retenu sur les traitements et salaires qui atteindra prévisiblement le montant de 1,780 milliard d'euros en 2008 contre 1,775 milliard d'euros en 2007 (budget voté), ainsi qu'à la croissance de l'impôt sur le revenu des collectivités qui est estimée pour 2008 à 1,4 milliard d'euros contre 1,3 milliard d'euros en 2007 (budget voté).

### 2) L'évolution des recettes du budget de l'Etat

Ainsi qu'il ressort de l'article 1 du projet de loi ci-après, le projet de budget des recettes pour l'exercice 2008 se présente comme suit par rapport au compte provisoire de l'exercice 2006 et au budget définitif pour 2007.



	2006 Compte provisoire	2007 Budget définitif	2008 Projet de budget	Variation	
				en milliers	en %
Recettes courantes . . . . .	7.890.811,9	7.760.972,2	8.355.401,4	+ 594.429,1	+ 7,66
Recettes en capital . . . . .	501.139,2	80.698,9	82.553,1	1.854,2	2,30
Recettes totales . . . . .	8.391.951,1	7.841.671,1	8.437.954,5	+ 596.283,3	+ 7,60

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

Ainsi qu'il a déjà été rappelé ci-avant, le budget de l'Etat est établi tant en recettes qu'en dépenses conformément aux règles qui figurent dans la loi modifiée du 6 juin 1999 sur le budget et la comptabilité de l'Etat. Le budget de l'Administration centrale comprend en plus des recettes du budget de l'Etat les recettes propres des organismes qui sont contrôlés ou qui sont financés majoritairement par l'Etat.

Les prévisions de recettes courantes pour l'exercice 2008 se basent sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget; elles tiennent compte des développements conjoncturels pendant l'année en cours ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir.

### 3) Le regroupement économique des recettes de l'Etat

Les prévisions de recettes qui figurent au tableau ci-avant au titre de l'exercice 2008 tiennent compte de l'impact des mesures fiscales qui ont été retenues par le Gouvernement dans le cadre des travaux d'élaboration du projet de budget pour 2008.

Parmi ces mesures qui feront l'objet d'un projet de loi séparé figure tout d'abord l'introduction d'un bonus fiscal pour enfants à charge qui remplacera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 la modération d'impôt pour enfants dont profitent actuellement les familles qui sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Le bonus fiscal sera alloué à toutes les familles qui ont des enfants à charge.

L'incidence budgétaire de cette mesure est estimée à un montant total brut de l'ordre de 185 millions pour l'exercice 2008, soit à un montant net de l'ordre de 100 millions si l'on tient compte de l'impact de l'abolition de la modération d'impôts pour enfants.

Le Gouvernement propose également de procéder à l'adaptation un barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par le relèvement de 6% des tranches du tarif de l'impôt. L'adoption du tarif révisé entraînera une moins-value de recettes budgétaires de l'ordre de 195 millions en 2008.

En fin de compte, il importe de relever également que le Gouvernement propose de ramener le droit d'apport qui frappe les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales de 1,0% à 0,5% à partir de 2008 et d'abolir progressivement cet impôt à l'horizon 2010.

Le tableau synoptique ci-après fournit le regroupement économique des recettes du compte de l'exercice 2006, du budget voté pour 2007 ainsi que du projet de budget pour 2008.

	Compte provisoire 2006	Budget définitif 2007	Projet de budget 2008
1. Impôts directs . . . . .	3.960.744.110	4.016.300.000	4.219.950.000
<b>dont:</b>			
Impôt général sur le revenu . . . . .	3.644.783.276	3.726.500.000	3.860.800.000
Impôt fixé par voie d'assiette . . . . .	368.084.235	430.000.000	405.000.000
Impôt sur le revenu des collectivités . . . . .	1.272.968.923	1.300.000.000	1.430.000.000
Impôt retenu sur les traitements et salaires . . . . .	1.654.154.829	1.775.000.000	1.780.000.000
Impôt retenu sur les revenus de capitaux . . . . .	348.947.022	220.000.000	240.000.000
Impôt concernant les contribuables non résidents . . . . .	628.267	1.500.000	800.000
Impôt sur la fortune . . . . .	149.568.934	100.000.000	115.000.000
Impôts de solidarité sur le revenu des collectivités . . . . .	53.040.372	54.200.000	59.600.000

	Compte provisoire 2006	Budget définitif 2007	Projet de budget 2008
Impôts de solidarité sur le revenu des personnes physiques . . . . .	51.852.284	56.500.000	60.800.000
Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes . . . . .	15.823.025	16.000.000	20.000.000
Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) . . . . .	12.537.230	25.000.000	45.000.000
Retenue libératoire nationale sur les intérêts . . . . .	19.656.692	25.000.000	50.000.000
Autres impôts directs . . . . .	13.482.297	13.100.000	13.750.000
2. Impôts indirects . . . . .	3.502.614.793	3.328.516.000	3.749.300.000
<b>dont:</b>			
Taxe sur les véhicules automoteurs . . . . .	32.173.995	28.000.000	28.000.000
Part dans les recettes communes de l'U.E.B.L. . . . .	932.627.481	940.000.000	960.000.000
Droits d'enregistrement . . . . .	203.000.325	185.000.000	195.000.000
Droits d'hypothèques . . . . .	19.982.330	20.500.000	23.100.000
Taxe sur la valeur ajoutée . . . . .	1.444.024.303	1.350.711.000	1.585.000.000
Taxe sur les assurances . . . . .	32.555.203	28.500.000	32.500.000
Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés . . . . .	617.645.760	550.000.000	700.000.000
Autres impôts indirects . . . . .	220.605.396	225.805.000	225.700.000
3. Autres recettes . . . . .	928.592.166	496.855.142	468.704.473
<b>dont:</b>			
Intérêts de fonds en dépôt . . . . .	51.137.675	70.000.000	70.000.000
ARCELOR MITTAL: dividende . . . . .	72.167.398	66.500.000	60.000.000
SES-Global S.A.: dividende . . . . .	12.731.520	5.000.000	10.000.000
P. et T.: part de l'Etat dans le bénéfice . . . . .	35.000.000	35.000.000	30.000.000
ILR: Part de l'Etat dans le bénéfice . . . . .	20.000.000	20.000.000	100
Droits de timbre . . . . .	12.783.569	12.000.000	12.500.000
Droits de succession . . . . .	46.809.788	50.000.000	47.000.000
Autres recettes . . . . .	677.962.216	238.355.142	239.204.373
Recettes budgétaires . . . . .	8.391.951.069	7.841.671.142	8.437.954.473

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

#### 4) Le produit présumé des principaux impôts directs

##### A) Impôt général sur le revenu

Les tableaux suivants font ressortir pour les différentes catégories de cet impôt d'une part, les recettes effectives encaissées pendant une série de quatre exercices clos (exercices 2003 à 2006) ainsi que les recettes du budget définitif pour 2007 et, d'autre part, les recettes réalisées au cours des six premiers mois des exercices 2003 à 2007.

	Exercices entiers				
	2003	2004	2005	2006	2007
a) Assiette . . . . .	282,4	298,9	355,4	368,0	430,0
b) Salaires . . . . .	1.190,5	1.330,0	1.477,3	1.654,2	1.775,0
c) Collectivités . . . . .	1.311,1	1.068,6	1.105,7	1.273,0	1.300,0
d) Capitaux . . . . .	130,8	142,8	210,7	348,9	220,0
e) Non-résidents . . . . .	1,3	1,4	1,5	0,6	1,5
Total . . . . .	2.916,1	2.841,7	3.150,6	3.644,7	3.726,5
	Premiers semestres				
	2003	2004	2005	2006	2007
a) Assiette . . . . .	138,2	141,9	160,8	179,2	188,6
b) Salaires . . . . .	618,7	693,0	759,7	870,6	986,0
c) Collectivités . . . . .	504,6	438,7	481,4	660,3	756,1
d) Capitaux . . . . .	96,2	104,2	99,3	265,3	120,7
e) Non-résidents . . . . .	1,1	1,4	1,7	0,2	0,5
Total . . . . .	1.358,8	1.379,2	1.502,8	1.975,5	2.051,9

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Les encaissements de ces recettes ne se répartissent pas proportionnellement sur les 12 mois de l'année, de sorte qu'il convient de procéder à un examen détaillé des produits comptabilisés au cours du premier semestre avant de tirer des conclusions définitives au sujet de l'évolution future des différentes catégories de l'impôt sur le revenu.

#### **a) Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette**

Les recettes qui sont encaissées au titre de l'impôt fixé par voie d'assiette se composent en majeure partie des avances versées par les contribuables. Ainsi, en 2006, sur un total de quelque 368,0 millions d'euros de recettes (Impôt de solidarité compris), le montant total des avances s'est élevé à 298,3 millions d'euros, soit à 79,0%, du produit total.

A noter que le montant des soldes d'impôt à percevoir au titre des années d'imposition antérieures à l'exercice budgétaire ne constitue plus que 20 à 25 % des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette. Cette évolution est notamment due à l'adaptation continue des avances pour refléter au mieux la capacité contributive des contribuables. Cette évolution explique en partie une moins-value de l'ordre de 40 millions d'euros qui sera prévisiblement enregistrée au titre de l'exercice 2007.

Dans ces conditions, une prévision de recettes de 405 millions d'euros a été retenue pour 2008.

#### **b) Impôt sur le revenu des collectivités**

Les fluctuations très amples accusées par le rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités sont attribuables aux mouvements conjoncturels et plus précisément aux évolutions des affaires du secteur financier et aux variations du volume de la production et des prix de vente des grandes sociétés dont l'activité est orientée surtout vers l'exportation.

Pour la période 2007 à 2008 il est probable que les avances augmenteront légèrement pour atteindre un montant de quelque 950 millions en 2007 et 1.000 millions en 2008. Le niveau des avances aura sans doute tendance à s'accroître lentement jusque fin 2008 en raison de la bonne performance de notre environnement économique.

Compte tenu de ces facteurs d'évolution, une prévision de recettes de 1.430 millions a été inscrite au projet de budget pour 2008.

#### **c) Impôt retenu à la source sur les traitements et salaires**

Globalement, la progression du produit de cet impôt s'explique par l'augmentation du nombre des travailleurs salariés et des pensionnés, par l'accroissement réel des salaires et pensions ainsi que par la hausse de l'échelle mobile des salaires. La masse des rémunérations qui sont soumises à l'impôt retenu sur les traitements et salaires constitue un ensemble très hétérogène de sorte que les variations annuelles du produit de cet impôt ne permettent pas de tirer des conclusions probantes sur l'évolution des revenus et des impôts individuels.

Comme l'environnement économique au Luxembourg est favorable à une hausse de la retenue sur traitements et salaires tant en 2007 qu'en 2008, une prévision de recettes de 1.780 millions a été inscrite au projet de budget pour 2008.

La prévision d'une recette probable de 1.780,0 millions tient compte de l'impact des mesures d'allègement de la fiscalité que le Gouvernement propose de mettre en vigueur à partir de l'exercice 2008. L'incidence globale de ces propositions sur le produit présumé de cet impôt est évaluée à un montant net de l'ordre de 195 millions au titre de l'exercice 2008 ainsi qu'il est expliqué plus amplement ci-avant.

#### **d) Impôt retenu sur les revenus de capitaux**

Parmi les éléments qui relèvent de la catégorie des revenus de capitaux, ce sont les dividendes qui déterminent essentiellement le produit de cet impôt. Les fluctuations conjoncturelles influencent le rendement annuel de la retenue à la source sur les revenus de capitaux au même titre, mais dans une bien moindre mesure que le produit de l'impôt sur le revenu des collectivités. Pour un exercice déterminé, le niveau de la recette en question dépend largement de la marche des affaires dans les divers secteurs économiques au cours de l'année précédente.

L'évolution de cette retenue peut subir des fluctuations en fonction des modifications des législations fiscales étrangères.

En tenant compte des recettes probables de l'exercice 2007 et en tenant compte de la volatilité importante de cet impôt notamment à cause du nombre restreint de contribuables, une prévision de 240 millions d'euros paraît appropriée pour l'exercice 2008.

### **B) Impôts de solidarité**

Les impôts de solidarité - qui sont prélevés au moyen de majorations de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (impôt fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires) - ont été introduits par la loi modifiée du 30 juin 1976 portant entre autres création d'un fonds pour l'emploi.

Rappelons que les taux de ce prélèvement fiscal supplémentaire ont été refixés en dernier lieu par la loi du 17 juin 1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises.

Pour les collectivités ce taux s'élève actuellement à 4 % et pour les personnes physiques à 2,5 %.

### **C) Retenue libératoire nationale sur les intérêts**

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006, a été introduite une retenue à la source libératoire sur les revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts effectués au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques, qui sont résidents au Luxembourg, sans être des résidents fiscaux d'un autre Etat.

Vu la non existence de données fiables dû au secret bancaire, à la restructuration possible des portefeuilles et aux produits financiers et non financiers non soumis à la retenue, la prévision de recette doit rester très prudente. De ce fait, la prévision pour 2008 est une extrapolation de la recette 2007.

Pour tous les produits imposables à clôture annuelle, la perception de la retenue n'aura lieu qu'en janvier, d'où un décalage de recettes par rapport à l'année budgétaire. Par cet effet, la recette 2007 a pu dégager une plus-value de 20 millions d'euros par rapport à la prévision initiale, d'où une estimation pour 2008 de 50 millions.

### **D) Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)**

La loi du 21 juin 2005 transposant en droit luxembourgeois la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts introduit en droit luxembourgeois une retenue à la source de 15 % sur les revenus d'intérêts à charge des non-résidents, et ce à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

La clé de répartition prévoit que 25 % des recettes ainsi prélevées seront attribuées au pays prélevant la retenu d'impôt.

Pour 2008, il a paru indiqué d'inscrire au projet de budget une recette de 45 millions d'euros.

\* \* \*

## **5) Le produit présumé des principaux impôts indirects**

### **a) Taxe sur la valeur ajoutée**

Le tableau synoptique ci-après indique l'évolution des recettes brutes et nettes encaissées au titre de la T.V.A. pendant une série pluriannuelle d'exercices clos (exercices 2000-2006):

Exercice	Produit brut	Produit net	Variation
2000.....	1.242,9	973,3	-
2001.....	1.359,0	1.009,2	3,7%
2002.....	1.438,7	1.141,7	13,1%
2003.....	1.605,6	1.262,1	10,5%
2004.....	1.785,8	1.421,5	12,6%
2005.....	1.383,9	1.046,4	-26,4%
2006.....	1.810,0	1.444,0	38,0%

Note: les chiffres sont exprimés en millions d'euros

Au sujet de cette taxe, il y a lieu de rappeler tout d'abord qu'à partir du 01.01.1980, le budget des Communautés européennes est financé intégralement, sans préjudice des autres recettes, par des ressources propres de ces Communautés, notamment par des recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. Du point de vue de la comptabilité de l'Etat, le produit brut de la taxe sur la valeur ajoutée est porté en recettes au budget des recettes pour ordre, et la quote-part de ce produit revenant aux Communautés européennes à titre de ressources propres est versée par l'intermédiaire du budget des dépenses pour ordre. En conséquence, seule la quote-part restant acquise à notre pays est transférée, par le truchement du même budget, au chapitre des recettes courantes (article 64.6.36.000).

Comme ces ressources propres se sont cependant avérées insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins financiers de l'Union européenne, le Conseil européen a adopté le 24.06.1988 de nouvelles modalités de financement aux termes desquelles la couverture des dépenses communautaires sera assurée en plus des ressources propres traditionnelles par l'introduction d'une ressource complémentaire permettant d'assurer l'équilibre budgétaire et fondée sur le P.N.B. des Etats membres.

Conformément au mécanisme adopté depuis 1980 pour le versement des ressources propres, cette contribution complémentaire est versée directement aux Communautés européennes sans transiter par le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

A cela il y a lieu d'ajouter qu'à partir de l'exercice 1990 la part du produit de la taxe sur la valeur ajoutée qui revient au secteur communal est virée directement au fonds communal de dotation financière à partir du budget pour ordre.

Compte tenu de ces mécanismes budgétaires, l'évolution probable du produit de cet impôt se présente comme suit entre 2006 et 2008:

	2006 Compte	2007 Budget définitif	2008 Projet de budget
1) Produit brut .....	1.810,1	1.755,0	2.035,0
2) Quote-part des recettes brutes à verser aux Communautés européennes			
- au titre des ressources propres .....	-40,9	-40,3	-54,0
- au titre de la contribution assise sur le P.N.B. ....	-164,7	-213,9	-219,2
3) Quote-part des recettes brutes à verser au fonds communal de dotation financière .....	-160,4	-150,1	-176,2
4) Produit net à transférer au budget des recettes courantes .....	1.444,0	1.350,7	1.585,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

L'estimation des recettes de TVA pour 2008 se base sur les points suivants :

- les montants des remboursements de TVA à effectuer pour les exercices 2007 et 2008 se chiffrent à 900 millions d'euros ;
- les pertes de recettes engendrées par la cessation des activités d'une société active dans le domaine des nouvelles technologies sont compensées par l'établissement de nouvelles sociétés dans le domaine de l'e-commerce et par la croissance au sein de cette branche ;

- la politique fiscale inchangée en ce qui concerne les modalités de détermination du lieu des opérations en ce qui concerne les activités de la branche e-commerce (une perte de 220 millions d'euros résulterait d'une modification de la politique actuelle).

#### b) Droits d'enregistrement

D'après leurs composantes essentielles, les recettes concernant les droits d'enregistrement ont évolué comme suit au cours des dernières années:

Exercice	Produit	Variation
2000 .....	212,2	-
2001 .....	186,9	-11,9%
2002 .....	122,4	-34,5%
2003 .....	124,3	1,5%
2004 .....	142,8	14,9%
2005 .....	160,6	12,5%
2006 .....	203,0	26,4%

Note: Les chiffres de ce tableau sont en millions d'euros

Au vu de ces évolutions, il importe de noter que les droits d'enregistrement sont essentiellement tributaires des recettes encaissées au titre des droits d'apports.

A cet égard, il importe de noter que le Gouvernement propose à l'article 10 du projet de loi budgétaire de supprimer progressivement le droit d'apport qui est considéré comme un obstacle à la croissance des entreprises. Actuellement, sur les 25 Etats membres de l'Union européenne, seuls 7 (la Grèce, l'Espagne, Chypre, le Luxembourg, l'Autriche, la Pologne et le Portugal) continuent de percevoir cet impôt.

Une proposition de directive de l'Union européenne prévoit d'abolir le droit d'apport à l'horizon 2010.

Le Gouvernement luxembourgeois entend supprimer progressivement cet impôt et propose dès lors une limitation à 0,5% du taux du droit d'apport à partir de 2008 et une suppression progressive de ce droit d'ici 2010 de manière à répondre aux impératifs de la stratégie de Lisbonne

#### c) Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés

Au cours des dernières années, le rendement de cette taxe a évolué comme suit:

Exercice	Produit	Variation
2000 .....	468,8	-
2001 .....	468,2	-0,1%
2002 .....	403,6	-13,8%
2003 .....	357,8	-11,3%
2004 .....	410,6	14,7%
2005 .....	493,5	20,2%
2006 .....	617,6	25,2%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Il ressort notamment de ce tableau qu'au cours de l'exercice 2002, les recettes ont fortement diminué (-13,8%) par rapport à celles de l'exercice 2001. Cette diminution s'est encore poursuivie au cours de l'exercice 2003. A cet égard, il importe de rappeler que le taux normal a été ramené de 0,06 à 0,05% pour les organismes de placement collectif par la loi du 21 décembre 2001 portant réforme de certaines dispositions en matière d'impôts directs et indirects.

Cet abaissement du taux de 0,01% aura pour conséquence une diminution estimée de un sixième des recettes en rapport avec les OPC imposés au taux de 0,05% à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2002 (coût estimé à 45 millions d'euros).

A partir de 2004, les recettes provenant de la taxe d'abonnement ont à nouveau fortement progressé.

Compte tenu des perspectives d'évolution de la situation conjoncturelle, une prévision de 700 millions d'euros a été retenue pour 2008.

**d) Les recettes en provenance des droits d'accises**

Les recettes qui sont comptabilisées à ce titre au budget de l'Etat comprennent à la fois des accises communes UEBL et des accises autonomes luxembourgeoises. Ces recettes constituent l'essentiel des recettes de l'Administration des Douanes.

Rappelons à cet égard qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la contribution sociale sur le Diesel, dont le produit est affecté directement au Fonds pour l'emploi, a été relevée de 12,5 cts/1000 litres. Un relèvement identique a été effectué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, entraînant une plus-value de recettes de quelque 25,0 millions d'euros.

Ces relèvements sont dictés par la directive 2003/96/CE du Conseil et du Parlement Européen relative à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Cette directive prévoit en effet une taxation uniforme des produits énergétiques et de l'électricité.

La loi budgétaire de 2006 a introduit également une modification de la structure de la taxation de l'électricité, exigences de la directive 2003/54/CE relative au marché de l'électricité et de la directive 2003/96/CE prémentionnée.

Une disposition nouvelle a également été inscrite dans la loi budgétaire de 2006 en vue de défiscaliser la proportion de biocarburant contenu dans le Diesel et l'essence. Les directives 2003/30/CE visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou d'autres carburants renouvelables dans les transports et la directive 2003/96/CE prémentionnée en tracent le cadre communautaire. Le déchet fiscal maximum se chiffre à quelque 30 millions d'euros pour l'exercice 2006, dans l'hypothèse où tous les carburants étaient remplacés par les mélanges.

**e) Recettes communes de l'U.E.B.L.**

Le budget voté pour 2007 prévoit des recettes en provenance des accises communes UEBL d'un montant total de 940 millions d'euros. D'après les prévisions actuelles, ce chiffre passera à 960 millions d'euros en 2008.

\* \* \*

## D. Le Commentaire du budget des dépenses

### 00 et 30 - Ministère d'Etat

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc . . . . .</i>	7.961.882	8.141.604	8.421.388
<i>Section 00.1- Chambre des députés . . . . .</i>	27.747.021	27.765.907	28.765.202
<i>Section 00.2 - Cour des comptes . . . . .</i>	3.421.909	3.525.530	3.649.693
<i>Section 00.3 - Conseil d'Etat . . . . .</i>	2.298.962	2.448.163	2.483.391
<i>Section 00.4 - Gouvernement . . . . .</i>	26.625.636	26.224.671	26.586.704
<i>Section 00.5 - Conseil économique et social. . . . .</i>	816.402	868.656	867.979
<i>Section 00.6 - Centre de communications du Gouvernement . .</i>	3.123.901	4.388.637	4.821.928
<i>Section 00.7 - Cultes . . . . .</i>	20.482.347	21.336.596	21.302.207
<i>Section 00.8 - Médias et communications . . . . .</i>	14.460.477	14.462.396	15.681.403
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	106.938.537	109.162.160	112.579.895
<i>Section 30.3 Conseil d'Etat . . . . .</i>	58.416	25.000	7.500
<i>Section 30.4 Gouvernement . . . . .</i>	493.255	157.000	433.000
<i>Section 30.5 Conseil économique et social. . . . .</i>	2.300	13.000	3.500
<i>Section 30.6 Centre de communications du Gouvernement . .</i>	883.579	1.254.500	1.715.000
<i>Section 30.7 Cultes . . . . .</i>	0	100.000	200.000
<i>Section 30.8 Médias et communications . . . . .</i>	507.435	17.009.250	1.020.700
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	1.944.985	18.558.750	3.379.700
<i>Total général . . . . .</i>	108.883.522	127.720.910	115.959.595

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Conformément aux instructions de la circulaire budgétaire, le Ministère d'Etat a veillé à ce que les demandes de crédit concernant les principales catégories de dépenses soient strictement limitées à la couverture des seuls besoins vraiment indispensables.

Au niveau de la section 00.4 (Gouvernement), l'année 2008 sera notamment marquée par la Présidence luxembourgeoise des exécutifs de la Grande Région. Le Ministère d'Etat aura ainsi à sa charge les frais de fonctionnement et de personnel du Comité Economique et Social de la Grande Région.

En ce qui concerne l'article "Acquisitions de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations" du Centre de Communications du Gouvernement, le produit Alarm Emergency permettra de réunir l'ensemble des organes publics appelés à intervenir en cas de crise ou de catastrophe, au sein d'une application d'alarme. Grâce à la base de données du système, les administrations et services publics pourront lancer des alertes par SMS, e-mail ou par le biais d'un logiciel qui transforme le texte en voix audible à l'adresse d'appareils GSM et de téléphones classiques. Alarm Emergency est l'outil essentiel de toute gestion nationale de crise.

Au niveau de la section 00.8, la dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données" sera augmentée pour faire face au nombre croissant de dossiers.

Les activités de promotion du Service des Médias et des Communications seront renforcées de manière conséquente. Elles comprendront notamment la réalisation d'un nouveau site web [mediaport.lu](http://mediaport.lu), la production de matériel de production ainsi que des voyages de prospection.

Pour ce qui est de la construction d'autoroutes de l'information, une troisième et dernière tranche de dépenses sera payée en 2008 afin de développer les technologies de communications. La loi afférente du 22 décembre 2006 permettra de positionner le Luxembourg comme centre d'excellence pour les activités de commerce électronique et pour la gestion, le stockage et la distribution de contenus et de données électriques.



## 01 et 31 - Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 01.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	6.761.785	4.295.417	4.261.119
<i>Section 01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger . . . . .</i>	28.261.747	28.959.466	32.321.430
<i>Section 01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux . . . . .</i>	9.155.827	8.672.290	9.809.705
<i>Section 01.3 - Relations internationales. - Relations économiques européennes et internationales et autres actions . . . . .</i>	2.992.041	2.870.000	2.972.500
<i>Section 01.4 - Immigration . . . . .</i>	1.192.748	1.376.900	1.577.600
<i>Section 01.5 - Direction de la Défense . . . . .</i>	2.350.448	4.852.878	18.422.229
<i>Section 01.6 - Défense nationale . . . . .</i>	55.567.713	61.129.400	64.297.015
<i>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .</i>	200.773.984	213.545.931	241.999.819
<i>Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne . . . . .</i>	237.666	0	0
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	307.293.959	325.702.282	375.661.417
<i>Section 31.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	53.964	258.500	186.500
<i>Section 31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgoises à l'étranger . . . . .</i>	1.067.506	879.000	1.022.000
<i>Section 31.4 - Immigration . . . . .</i>	0	17.000	5.000
<i>Section 31.5 - Direction de la Défense . . . . .</i>	54.335.628	34.850.500	36.795.000
<i>Section 31.6 - Défense nationale . . . . .</i>	2.939.038	2.369.656	2.720.761
<i>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire . . . . .</i>	127.868	123.100	30.000
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	58.524.004	38.497.756	40.759.261
<i>Total général . . . . .</i>	365.817.963	364.200.038	416.420.678

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

### Affaires étrangères et Immigration

Le Luxembourg a posé sa candidature pour devenir membre au Conseil de sécurité de l'ONU de 2013 à 2014. Afin de pouvoir disposer des effectifs, moyens et infrastructures nécessaires, le Ministère prévoit, dès 2008, une augmentation progressive de ses ressources. Parallèlement, le pays soulignera son engagement en contribuant de manière encore plus substantielle dans les opérations menées par cette organisation internationale. Il est ainsi prévu d'augmenter les crédits relatifs à la gestion civile ou militaire de crises et au financement d'actions de secours et de solidarité dans le cadre de l'ONU.

Pour prévenir une diminution du soutien de la population à la politique et à l'intégration européennes, le Gouvernement entend continuer ses efforts en matière d'information et de sensibilisation de l'opinion publique relatifs à l'Union européenne.

Afin de pouvoir prendre plus facilement des initiatives politiques ou diplomatiques, le Ministère a prévu une ligne budgétaire permettant l'organisation de conférences internationales à Luxembourg.

Depuis 2001 le Ministère fait des efforts considérables en matière de gestion électronique des documents et de la communication sécurisée entre la capitale et les missions à l'étranger. Grâce à ce système, les délais de transmission de documents entre la Représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles et les Ministères à Luxembourg seront considérablement réduits. Le réseau sera encore développé et amélioré en 2008. Il est prévu d'associer des experts du Centre Informatique de l'Etat au projet, qui, dans un futur proche, sera géré entièrement par ce service.

### Défense

Conformément à la déclaration gouvernementale et aux engagements internationaux du Luxembourg, le budget de la Défense prévoit les crédits visant à mieux permettre au Luxembourg de contribuer aux efforts internationaux pour assurer la stabilité et la paix par une gestion active des crises.

Le budget de la Défense porte ainsi les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'armée luxembourgeoise pour lui permettre de répondre à ses missions et notamment dans le cadre de la réorganisation en cours.

Il contient aussi les contributions luxembourgeoises aux organisations de sécurité internationales comme l'Alliance atlantique, l'Union européenne et le Corps Européen et de leurs missions et programmes respectifs.

#### Coopération au développement

En ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), le programme gouvernemental d'août 2004 constate que « le Luxembourg a atteint en l'an 2000 l'objectif de 0,7 % en termes de RNB répondant ainsi aux recommandations formulées dans le cadre de l'ONU ». Le programme gouvernemental précise que le Luxembourg « persévéra dans ses efforts pour aboutir au seuil de 1 % dans les années à venir ».

Dans ce contexte politique général, et le budget 2007 ayant visé un taux APD/RNB de 0,90 pour cent, il est par conséquent proposé de porter l'APD pour l'année 2008 à 0,91 pour cent du RNB.

### **02 et 03 / 32 et 33 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 02.0 - Culture: dépenses générales . . . . .</i>	56.824.785	57.773.262	51.488.780
<i>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux . . . . .</i>	3.032.364	2.892.299	3.364.768
<i>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art . . . . .</i>	9.144.516	7.918.218	8.813.167
<i>Section 02.3 - Bibliothèque nationale . . . . .</i>	5.798.605	5.638.225	6.554.698
<i>Section 02.4 - Archives nationales . . . . .</i>	1.748.875	1.841.214	2.233.608
<i>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel . . . . .</i>	4.095.425	4.072.483	4.835.274
<i>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle . . . . .</i>	6.297.549	6.243.235	6.433.822
<i>Section 02.7 - Centre national de littérature . . . . .</i>	650.814	584.851	703.982
<i>Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical . . . . .</i>	8.152.891	8.400.490	8.755.666
<i>Section 02.9 - Musée de la forteresse . . . . .</i>	0	25.000	246.000
<i>Section 03.0 - Enseignement supérieur: dépenses générales . . . . .</i>	21.241.171	21.817.159	23.712.792
<i>Section 03.5 - Recherche et innovation . . . . .</i>	63.718.382	85.689.124	109.649.113
<i>Section 03.6 - Université du Luxembourg . . . . .</i>	48.043.090	53.162.796	62.542.968
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	228.748.467	256.058.356	289.334.638
<i>Section 32.0 - Affaires culturelles . . . . .</i>	41.957.807	16.571.695	16.748.524
<i>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux . . . . .</i>	296.541	251.940	252.400
<i>Section 32.3 - Bibliothèque nationale . . . . .</i>	98.206	119.950	0
<i>Section 32.4 - Archives nationales . . . . .</i>	42.131	55.100	89.313
<i>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel . . . . .</i>	358.044	0	20.000
<i>Section 32.7 - Centre national de littérature . . . . .</i>	15.771	9.700	15.000
<i>Section 33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales . . . . .</i>	405.608	77.748	106.408
<i>Section 33.5 - Recherche et innovation . . . . .</i>	5.514	6.100	6.500
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	43.179.622	17.092.233	17.238.145
<i>Total général . . . . .</i>	271.928.089	273.150.589	306.572.783

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les crédits inscrits au budget de l'État 2008 pour le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche permettront au Ministère de la Culture:

- 1) le fonctionnement des instituts culturels et associations;
- 2) la mise en route/préfiguration/ études de faisabilité des projets d'infrastructure culturelle: mise en valeur du hall des soufflantes à Esch/Belval, création du Centre national de Culture industrielle, rénovation du Musée national de la Résistance à Esch-sur-Alzette, mise en valeur du site des Ardoisières de Haut-Martelange, le patrimoine féodal et notamment le château de Vianden, mise en valeur du site du théâtre gallo-romain de Dalheim, construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives Nationales à Esch-Belval, définition du programme de la nouvelle Bibliothèque Nationale;
- 3) une certaine pérennisation des expériences réussies de l'année culturelle 2007. A côté des manifestations-phares grand public et des projets à exigence artistique plus pointue, l'année culturelle a permis à un grand nombre de collectifs d'artistes, de mouvements associatifs, mouvements sociaux ou créateurs individuels de mener à terme des projets ambitieux: près de 80% des projets 2007 sont issus des milieux non institutionnels.

L'activité du Ministère dans ce domaine se focalisera sur les domaines suivants:

- la dynamique Grande Région: il est envisagé de créer une modeste agence de collaboration transfrontalière de la Grande Région où chacune des régions participerait;
  - le public jeune: l'année culturelle a réussi à cibler avec un soin particulier des publics jeunes. Le lieu emblématique, la Rotonde2, a sans doute été avec son programme Traffo, cirque et autres activités pédagogiques pour enfants et jeunes le plus grand succès de l'année culturelle. Certains projets comme "Traffo", le "Dance Palace" (jeunes artistes de la Grande Région) et "LX5" au hall Paul Wurth méritent d'être continués.
- 4) La participation financière de l'État aux frais de construction ou d'aménagement de certains centres culturels régionaux devrait pouvoir redémarrer en 2008, après l'adoption par le Conseil de Gouvernement d'un règlement grand-ducal instaurant de nouveaux critères d'éligibilité et d'attribution d'aides à certains de ces centres.
  - 5) Finalement, il importe d'accélérer
    - le processus de digitalisation de nos instituts culturels ainsi que du Ministère lui-même, ainsi que
    - les travaux sur le dictionnaire du luxembourgeois.

Dans la ligne de conduite du Plan national pour l'Innovation et le Plein Emploi l'action du Gouvernement continuera à viser la consolidation et le déploiement du **dispositif de recherche et de développement technologique** créé au niveau national depuis la mise en vigueur de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la R&D. Ainsi, un doublement de l'investissement public en matière de R&D, par rapport aux montants investis en 2006, est envisagé pour l'année 2009. Dans ce contexte les moyens budgétaires au titre de la section 03.5 connaîtront en 2008 une augmentation de quelque 28 % par rapport au budget de l'exercice en cours.

Les conclusions d'une étude-évaluation, confiée à l'OCDE, portant sur le système national de la recherche et de l'innovation encouragent le Gouvernement à continuer sur la voie entamée tout en portant soin d'appliquer un certain nombre d'ajustements au dispositif national de la recherche (établir des « contrats de performance » pluriannuels entre l'Etat et les organismes de recherche publics, concentrer l'effort de recherche sur un nombre limité de domaines clé, associer le secteur privé à la mise en œuvre de cette démarche, notamment par le concept des « *centres de compétence* »). Les travaux y relatifs ont été entamés, les premiers résultats devront se concrétiser au cours du dernier semestre 2007 : constitution d'un « Comité supérieur de la Recherche et de l'Innovation », établissement des contrats de performance pour la période 2008-2010.

Le *Fonds National de la Recherche* continuera à fournir une structure essentielle pour soutenir l'essor de la R&D au Luxembourg. Sur la base des conclusions de l'étude de prospective (*foresight study*), mise en œuvre par le Fonds National de la Recherche, le Ministère est en train d'établir des propositions concernant les priorités futures en matière de recherche publique, qui seront mises en œuvre notamment par le biais de programmes mobilisateurs pluriannuels du Fonds national de la Recherche.

Vu le manque flagrant de ressources humaines scientifiques, le Gouvernement entend également entreprendre des mesures visant à rendre la carrière de chercheur plus attrayante et moins précaire dans l'esprit de la *Charte européenne du chercheur* et du *Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*,

élaborés récemment par la Commission européenne ; dans ce contexte, un projet de loi, portant réforme du programme actuel des aides à la formation-recherche et comportant notamment la généralisation du contrat de travail dans le chef des bénéficiaires de ces aides, vient d'être déposé à la Chambre des Députés. Une augmentation considérable des moyens budgétaires au titre des aides à la formation-recherche est un autre élément de cette politique.

**04 et 34 – Ministère des Finances**  
**05 et 35 - Ministère des Finances: Trésor et Budget**  
**06 et 36 – Ministère des Finances: Dette publique**

	2006	2007	2008
	Compte	Budget	Projet de budget
Section 04.0 - Dépenses générales . . . . .	1.783.366	1.966.050	1.892.400
Section 04.1 - Contributions directes et métrologie . . . . .	49.702.224	53.032.472	54.786.951
Section 04.2 - Enregistrement et domaines . . . . .	26.190.445	28.208.579	29.192.085
Section 04.3 - Douanes et accises . . . . .	39.174.710	42.258.644	42.683.285
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	<i>116.850.745</i>	<i>125.465.745</i>	<i>128.554.721</i>
Section 34.0 - Dépenses générales . . . . .	141.533.234	21.500.800	21.000.800
Section 34.1 - Contributions directes et métrologie . . . . .	159.170	767.000	743.400
Section 34.2 - Enregistrement et domaines . . . . .	117.736	164.200	725.400
Section 34.3 - Douanes et accises . . . . .	2.792.543	3.867.700	3.213.015
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	<i>144.602.683</i>	<i>26.299.700</i>	<i>25.682.615</i>
<i>Total 04 et 34 . . . . .</i>	<i>261.453.428</i>	<i>151.765.445</i>	<i>154.237.336</i>
Section 05.0 - Dépenses générales . . . . .	27.365.621	31.992.590	27.679.035
Section 05.1 - Inspection générale des finances . . . . .	2.094.774	1.979.400	2.140.790
Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .	2.215.587	2.430.239	2.425.791
Section 05.3 - Direction du contrôle financier . . . . .	152.930	163.875	161.971
Section 05.4 - Cadastre et topographie . . . . .	10.649.013	11.579.590	11.463.046
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	<i>42.477.925</i>	<i>48.145.694</i>	<i>43.870.633</i>
Section 35.0 - Dépenses générales . . . . .	37.641.816	16.100.200	13.300.300
Section 35.1 - Inspection générale des finances . . . . .	17.481	11.700	11.700
Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat . . . . .	793	1.300	5.000
Section 35.3 - Direction du contrôle financier . . . . .	0	3.500	3.500
Section 35.4 - Cadastre et topographie . . . . .	440.690	270.500	237.850
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	<i>38.100.780</i>	<i>16.387.200</i>	<i>13.558.350</i>
<i>Total 05 et 35 . . . . .</i>	<i>80.578.705</i>	<i>64.532.894</i>	<i>57.428.983</i>
Section 06.0 - Dette publique . . . . .	28.036.053	31.178.800	30.500.800
Section 36.0 - Dette publique . . . . .	115.000.000	5.000.000	100.000
<i>Total 06 et 36 . . . . .</i>	<i>143.036.053</i>	<i>36.178.800</i>	<i>30.600.800</i>
<b>Total général . . . . .</b>	<b>485.068.186</b>	<b>252.477.139</b>	<b>242.267.119</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Entre 2007 et 2008, l'évolution globale des crédits de ce département reste caractérisée, tout comme les années antérieures, par une progression très modérée de l'ensemble des dépenses, voire même par une réduction des dépenses en ce qui concerne les sections ayant trait au Trésor et au Budget.

Les dépenses de personnel peuvent être contenues par une politique qui privilégie la qualité par rapport à la quantité, consistant à adapter systématiquement les recrutements aux besoins réels plutôt que de recourir aux remplacements automatiques des départs naturels. Par ailleurs, et d'une manière générale, l'évolution des crédits de toutes les administrations et services du ministère témoigne d'une action visant à moderniser l'infrastructure et les équipements publics en vue d'assurer un fonctionnement optimal dans l'intérêt du citoyen. Dans cette optique, d'importants efforts portent sur l'utilisation accrue de l'internet, d'un côté pour l'information du public par le biais des sites du Ministère et de ses administrations et services, d'un autre côté pour permettre les déclarations électroniques, notamment pour les administrations fiscales.

Les crédits de location (budget des dépenses courantes) et d'acquisition d'immeubles bâtis et non-bâtis (budget des dépenses en capital) resteront soumis à une gestion rigoureuse favorisant l'utilisation prioritaire et maximale des surfaces appartenant à l'Etat.

Les activités à risque (lutte anti-drogues, attributions sécuritaires) nécessitent de la part des autorités douanières l'usage d'un matériel technique à la hauteur des exigences du temps. Le Gouvernement continue à doter l'administration des crédits indispensables d'après un échéancier pluriannuel.

Il en va de même pour l'administration du Cadastre et de la Topographie, dont l'activité nécessite un matériel à la pointe du progrès.

Les chiffres relatifs à l'évolution et aux besoins de financement de la dette publique sont commentés plus amplement au chapitre C « Les aspects importants de la situation financière ».

En exécution des différentes lois relatives à la participation du Grand-Duché à des institutions et opérations financières internationales, le budget des dépenses en capital prévoit les crédits appropriés. Pour autant que les engagements afférents ont été pris sous forme de bons du Trésor, l'amortissement de ces derniers se fait à charge du Fonds de la Dette Publique.

Conformément à la politique générale du Gouvernement, les interventions en faveur des pays en voie de développement et des pays en transition – y compris notamment celles entreprises à travers l'ATTF – se poursuivent au niveau élevé atteint au cours des exercices précédents.

Parallèlement, un effort accru porte sur la promotion de la place financière.

### 07 et 37 – Ministère de la Justice

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 07.0 - Justice</i> . . . . .	1.672.079	1.288.646	1.609.964
<i>Section 07.1 - Services judiciaires</i> . . . . .	54.291.368	57.702.135	61.464.861
<i>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires</i> . . . . .	34.501.644	37.178.515	39.738.069
<i>Section 07.3 - Juridictions administratives</i> . . . . .	2.485.252	2.753.678	2.845.847
<i>Section 07.4 - Police Grand-Ducale</i> . . . . .	136.707.203	142.694.510	147.691.221
<i>Total des dépenses courantes</i> . . . . .	229.657.546	241.617.484	253.349.962
<i>Section 37.0 - Dépenses générales</i> . . . . .	31.253	16.000	38.000
<i>Section 37.1 - Services judiciaires</i> . . . . .	43.963	45.500	75.500
<i>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</i> . . . . .	667.000	776.000	596.500
<i>Section 37.3 - Juridictions administratives</i> . . . . .	690	1.000	10.000
<i>Section 37.4 - Police Grand-Ducale</i> . . . . .	7.146.197	9.057.275	9.200.725
<i>Total des dépenses en capital</i> . . . . .	7.889.103	9.895.775	9.920.725
<i>Total général</i> . . . . .	237.546.649	251.513.259	263.270.687

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La politique budgétaire du Ministère de la Justice reflète le souci du Gouvernement de doter les organes judiciaires, les établissements pénitentiaires et la police des moyens nécessaires pour remplir leurs missions et faire face à la criminalité de façon préventive et répressive. L'accroissement du personnel des dites institutions se poursuit ainsi par le biais de programmes pluriannuels de recrutement, pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la complexité des affaires judiciaires, d'un côté, et de la situation dans les établissements pénitentiaires, caractérisée par un nombre constamment élevé de détenus et les problèmes additionnels qui en découlent, de l'autre côté, et pour renforcer la présence des agents de la police sur le terrain.

Les crédits prévus pour l'assistance judiciaire continuent à croître, essentiellement en raison de l'augmentation du nombre des dossiers afférents. La hausse des frais de justice, qui englobent des activités, à charge du Ministère de la Justice, aussi diverses que les expertises médicales et techniques, les autopsies et autres prestations de médecins ou interprètes réquisitionnés par les organes de justice, les missions des avocats assurant les tutelles et curatelles décidées par la Justice, les publications de presse des organes judiciaires, les contributions des assesseurs des juridictions de travail, se poursuit de même. Les frais d'interprétation devant les juridictions et les enquêteurs de police et de dépannage sur réquisition de justice constituent les facteurs les plus importants du niveau régulièrement élevé du crédit afférent, en hausse constante par ailleurs. Dans un autre ordre d'idées, il sied de signaler l'implication budgétaire de l'important projet qui a pour objet l'informatisation de la chaîne pénale pour les besoins de l'administration judiciaire.

Le Gouvernement poursuit la lutte contre la toxicomanie en milieu pénitentiaire, accordant aux programmes afférents, gérés de façon plus autonome par les deux établissements pénitentiaires, des moyens financiers qui, à un niveau déjà élevé, augmentent encore de plus de 5%. Une attention particulière est consacrée aux crédits relatifs à l'entretien des détenus et les soins de santé qui leur sont apportés. Le Gouvernement continuera également à renforcer la sécurité au Centre Pénitentiaire.

Au niveau de la sécurité intérieure, le Gouvernement renforcera les moyens en personnel et en équipement de la police pour lui permettre de remplir au mieux sa mission.

## 08 et 38 - Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 08.0 - Fonction Publique et Réforme Administrative – Dépenses diverses . . . . .</i>	118.245.877	150.652.730	161.158.860
<i>Section 08.1 - Pensions. . . . .</i>	294.550.513	314.512.831	349.033.907
<i>Section 08.2 - Administration du Personnel de l'Etat . . . . .</i>	873.273	843.796	916.035
<i>Section 08.3 - Institut National d'Administration Publique. . . . .</i>	901.278	949.108	955.472
<i>Section 08.4 - Sécurité dans la Fonction Publique. . . . .</i>	927.579	966.224	1.000.882
<i>Section 08.5 - Centre Informatique de l'Etat . . . . .</i>	31.310.728	35.373.997	39.109.294
<i>Section 08.6 - Service Central des Imprimés. . . . .</i>	4.747.830	4.829.565	4.856.658
<i>Section 08.7 - Service eLuxembourg . . . . .</i>	3.122.929	8.521.320	7.072.500
<i>Section 08.8 - Service médical - Dépenses diverses. . . . .</i>	0	149.580	140.850
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	454.680.007	516.799.151	564.244.458
<i>Section 38.0 - Fonction Publique et Réforme Administrative – Dépenses diverses . . . . .</i>	1.275.717	1.118.321	1.115.521
<i>Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique. . . . .</i>	15.490	2.400	14.200
<i>Section 38.4 - Sécurité dans la Fonction Publique. . . . .</i>	0	1.500	1.800
<i>Section 38.5 - Centre Informatique de l'Etat . . . . .</i>	7.381.117	10.608.450	9.761.583
<i>Section 38.6 - Service Central des Imprimés . . . . .</i>	574.876	901.000	485.965
<i>Section 38.7 - Service eLuxembourg . . . . .</i>	362.389	640.000	642.000
<i>Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses. . . . .</i>	0	7.500	12.000
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	9.609.589	13.279.171	12.033.069
<i>Total général . . . . .</i>	464.289.596	530.078.322	576.277.527

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les différents crédits destinés à couvrir les rémunérations figurent dans les sections afférentes des départements ministériels ; la section 08.0 du budget des dépenses courantes du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative regroupe par contre des crédits qui sont dans l'intérêt de tout le personnel en activité et en préretraite de l'Etat et qui, pour diverses raisons techniques, ne figurent pas dans les sections budgétaires des administrations et services de l'Etat. Les crédits des différents articles rentrent par ailleurs dans les compétences du département de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Dans la section 08.0, il est tenu compte des dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter d'éventuelles nouvelles mesures susceptibles d'affecter les cadres du personnel de l'Etat, du recrutement de certaines catégories de personnel et de diverses autres mesures. Les crédits y relatifs sont inscrits à l'article 08.0.11.310. Pour l'année 2008, le crédit inscrit audit article budgétaire se base notamment sur l'accord salarial du 5 juillet 2007.

La section 08.1 regroupe les dépenses pour pensions servies aux agents publics à charge du budget de l'Etat, l'article 08.1.93.000 représentant pour sa part l'alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 et auquel sont imputées directement les dépenses et les recettes pour pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

L'évolution des crédits du Centre Informatique de l'Etat ainsi que de l'Institut National d'Administration Publique tient compte de la volonté du Gouvernement de parvenir à une progression modérée des dépenses courantes et des dépenses en capital.

Il en est de même des crédits du Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat.

Le service eLuxembourg dont les articles budgétaires ont été transférés au département de la fonction publique et de la réforme administrative suite à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004 et à l'arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des Ministères, dispose de sa propre section 08.7. au budget de l'Etat depuis l'exercice budgétaire 2006.

A partir de l'exercice budgétaire 2007, les crédits relatifs aux frais de fonctionnement du service médical sont inscrits à la section 08.8 « Service médical ».

### 09 et 39 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

	2006	2007	2008
	Compte	Budget	Projet de budget
Section 09.0 - Dépenses générales. . . . .	34.733	34.800	31.640
Section 09.1 - Finances communales. . . . .	391.505.157	420.365.469	399.197.319
Section 09.2 - Commissariats de district. . . . .	1.650.055	1.736.292	1.811.709
Section 09.3 - Caisse de prévoyance. . . . .	38.525.579	39.605.000	41.714.000
Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	640.713	780.271	831.013
Section 09.6 - Administration des services de secours. . . . .	11.355.493	10.461.483	10.965.019
Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer) . . .	3.668.914	3.582.376	3.821.401
Section 09.8 - Aménagement communal . . . . .	244.854	289.400	375.000
Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau. . . . .	9.530.690	9.688.189	10.391.640
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	<i>457.156.188</i>	<i>486.543.280</i>	<i>469.138.741</i>
Section 39.0 - Dépenses générales. . . . .	9.041	2.600	2.600
Section 39.1 - Finances communales. . . . .	18.840.500	20.734.340	24.282.500
Section 39.2 - Commissariats de district. . . . .	0	2.500	13.000
Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	4.008	0	0
Section 39.6 - Administration des services de secours. . . . .	3.811.004	4.068.069	8.564.798
Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer) . . .	70.403	67.000	59.500
Section 39.8 - Aménagement communal . . . . .	4.008	2.000	0
Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau. . . . .	69.145.582	20.204.200	19.953.200
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	<i>91.884.546</i>	<i>45.080.709</i>	<i>52.875.598</i>
<i>Total général . . . . .</i>	<i>549.040.734</i>	<i>531.623.989</i>	<i>522.014.339</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le fonds communal de dotation financière, à côté de l'impôt commercial communal la principale source de revenus non affectés des communes, et par lequel transitent les participations des communes dans le produit de trois impôts de l'Etat ainsi que l'allocation d'un montant forfaitaire calculé annuellement, marque une nouvelle fois une forte progression par rapport au budget antérieur (+ 38 millions d'euros ; +6,6 %). En raison du mécanisme spécifique d'alimentation du FCDF les crédits y relatifs inscrits à la section 09.1 ne reflètent pas cette évolution.

Les aides en capital aux communes pour les écoles centrales et pour les infrastructures scolaires en général ont été fixées selon le programme pluriannuel. Les infrastructures pour l'éducation précoce continuent à bénéficier d'un taux d'intervention qui reste fixe à 50% jusqu'au moment où l'offre de l'éducation précoce par les communes sera rendue obligatoire.

Le budget des services de secours prévoit des crédits supplémentaires dans l'intérêt du programme d'équipement pluriannuel pour la période 2006 – 2010, notamment dans le but de remplacer anticipativement en 2008 l'ensemble des véhicules de sauvetage et le matériel de désincarcération usé et ne répondant plus aux exigences des interventions de nos services de secours étatiques. A noter en outre la mise en place de la première phase d'un système informatisé (NOAH) améliorant la communication entre les médecins du SAMU, le 112 et les cliniques de garde. La deuxième phase sera réalisée par le Ministère de la Santé.

Le département de l'Aménagement du Territoire s'est donné comme priorités d'affecter les moyens budgétaires à disposition à la poursuite de l'élaboration du plan directeur sectoriel « Transports » et de réaliser des plans directeurs sectoriels « Zones d'activités économiques », « Logement » et « Grands ensembles paysagers ».

Les parcs naturels seront soutenus financièrement, comme par le passé, par le Ministère. Une nouvelle génération de programmes communautaires INTERREG IV démarre en 2007. Il en est de même du nouveau programme de l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen (ESPON - ORATE).

Le budget des dépenses de la section « Administration de la Gestion de l'Eau » sera marqué par la transposition de la directive européenne 2000/60/CE qui met à charge des Etats-membres un éventail d'obligations ayant comme objectif principal de ramener toutes les eaux, superficielles et souterraines, à un état de bonne qualité à l'échéance 2015. En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement soutiendra les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées.

### 10 et 11 / 40 et 41 – Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 10.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	10.164.049	7.215.474	5.750.069
<i>Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .</i>	2.290.833	2.379.951	2.462.994
<i>Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .</i>	4.731.414	4.979.339	5.162.641
<i>Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire . . . . .</i>	6.183.115	3.716.052	3.869.270
<i>Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires . . . . .</i>	1.810.391	1.720.222	1.731.451
<i>Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement . . . . .</i>	49.538.480	52.321.966	55.467.114
<i>Section 10.6 - Service des restaurants scolaires . . . . .</i>	5.888.400	5.007.571	5.279.477
<i>Section 10.7 - Education différenciée . . . . .</i>	35.906.457	37.519.957	38.139.398
<i>Section 10.8 - Service de la formation des adultes . . . . .</i>	8.527.081	8.792.767	9.210.272
<i>Section 10.9 - Inspectorat . . . . .</i>	3.043.933	3.031.319	3.317.956
<i>Section 11.0 - Education préscolaire et enseignement primaire . . . . .</i>	241.952.714	246.078.798	289.151.531
<i>Section 11.1 - Enseignement postprimaire . . . . .</i>	400.009.958	418.148.307	426.045.193
<i>Section 11.2 - Ecole primaire de recherche fondé sur la pédagogie inclusive. . . . .</i>	0	0	1.975.949
<i>Section 11.3 - Service de la formation professionnelle . . . . .</i>	36.561.515	36.005.255	41.521.358
<i>Section 11.4 - Sports: dépenses générales . . . . .</i>	6.010.629	5.479.785	6.685.868
<i>Section 11.5 - Institut national des sports . . . . .</i>	1.335.484	1.392.741	1.478.317
<i>Section 11.6 - Centre national sportif et culturel . . . . .</i>	7.822.657	7.805.224	7.843.007
<i>Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports Total des dépenses courantes . . . . .</i>	653.617	663.702	705.153
	822.430.727	842.258.430	905.797.018
<i>Section 40.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	163.290	895.400	1.498.000
<i>Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation . . . . .</i>	1.119.532	1.130.050	1.135.050
<i>Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques . . . . .</i>	6.966	7.000	7.000
<i>Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire . . . . .</i>	4.199	2.500	0
<i>Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement . . . . .</i>	3.773.275	5.130.000	3.715.788
<i>Section 40.6 - Service des restaurants scolaires . . . . .</i>	1.144.101	0	0
<i>Section 40.7 - Education différenciée . . . . .</i>	365.190	245.000	325.000
<i>Section 40.8 - Service de la formation des adultes . . . . .</i>	47.748	48.000	49.920
<i>Section 40.9 - Inspectorat . . . . .</i>	6.000	6.000	6.000
<i>Section 41.1 - Enseignement postprimaire . . . . .</i>	0	10.000	10.000
<i>Section 41.3 - Service de la formation professionnelle . . . . .</i>	214.996	300.000	1.573.600
<i>Section 41.4 - Sports: dépenses générales . . . . .</i>	19.668.378	19.635.000	19.156.000
<i>Section 41.5 - Institut national des sports . . . . .</i>	25.860	13.000	53.000
<i>Section 41.6 - Centre national sportif et culturel . . . . .</i>	500.000	0	0
<i>Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports Total des dépenses en capital . . . . .</i>	4.000	0	24.500
	27.043.535	27.421.950	27.553.858
<i>Total général. . . . .</i>	849.474.262	869.680.380	933.350.876

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.



Le projet de budget du département de l'Education Nationale basé sur plusieurs axes prioritaires.

A cet égard, il y a lieu de relever notamment qu'un concept pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire a été élaboré par le Groupe luxembourgeois pour une école nouvelle. Ainsi le projet de loi autorisant l'État à créer une école primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive a été engagé dans la procédure législative.

Par ailleurs une alternative au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois sera offerte, dès 2007/2008, l'Athénée sous la forme d'études en langue véhiculaire anglaise menant au baccalauréat international.

En outre, depuis la rentrée 2007-2008, le Schengen-Lycée, école post-primaire à journée continue dont l'allemand est la principale langue d'enseignement, diversifie l'offre scolaire.

La loi de 1912 sera réformée par trois projets de loi, engagés dans la procédure législative:

1. Le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental;
2. Le projet de loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental;
3. Le projet de loi relative à l'obligation scolaire.

La mise en place de trois nouveaux lycées : Redange, Esch-Belval, Lycée technique pour professions de santé, se poursuit. Le projet de loi portant construction d'un lycée à Junglinster a été déposé.

Les nouvelles constructions pour le « Neie Lycée » et le Lycée technique pour professions éducatives et sociales seront réalisées selon la formule « private public partnership ».

### **Département ministériel des Sports**

Les apports budgétaires dans l'intérêt des sports se particularisent pour cet exercice 2008 par un basculement vers les dépenses courantes en provenance des dépenses en capital.

En guise d'explication, les crédits d'alimentation du fonds d'équipement sportif national sont diminués pour les deux plans quinquennaux d'équipement sportif, le huitième en achèvement et le neuvième en élaboration. Sur la base du contenu du huitième programme qui arrive à son terme le 31.12.2007, l'enveloppe financière globale prévue par la loi du 8 novembre 2002 peut être écourtée de 10.000.000 euros, alors que les préparations du neuvième programme pour la période 2008 à 2012 font ressortir qu'une somme de 80.000.000 euros est à mettre à disposition, ce qui constitue 1/3 de moins que la précédente.

Il est donné droit à la revendication du mouvement sportif de disposer de moyens pour son fonctionnement et le déroulement de ses activités quitte à devoir ralentir par une pause et étirer les investissements pour les infrastructures sportives. En contrepartie sont à accélérer et à anticiper les échéances des majorations budgétaires pour la part très large des transferts de moyens attribués au mouvement sportif.

Le désistement crucial des volontaires est un danger qui pointe de plus en plus à l'horizon. Le sport de compétition, jusqu'à son plus haut niveau, encaisse le coup en raison de l'absence préjudiciable de professionnalisme, tant sur les plans de l'encadrement technique qu'administratif.

La majoration des fonds est destinée à moitié pour assister d'année en année des programmes de développement cohérents que soumettent les fédérations responsables dans l'optique de progressions et résultats sportifs qu'elles se fixent.

L'autre part des moyens supplémentaires à libérer est affectée de manière plus précise de par les libellés pour

- le développement et la spécialisation du contrôle médico-sportif,
- l'intensification et la multiplication de la lutte contre le dopage dans le sport avec l'Agence luxembourgeoise,
- l'amélioration des couvertures de l'assurance collective des sportifs,
- la prise en charge particulière sur le plan sportif de débours dans l'intérêt du démarrage des « sports-études » ;
- l'entraînement fédéral et les engagements des personnels qualifiés à assurer,

– l'administration des fédérations sportives et les gestionnaires à en charger.

Si lors des exercices précédents, les options budgétaires visaient de par des augmentations dans un premier temps le sport-loisirs, ensuite le sport des personnes handicapées, l'année olympique 2008 mettra l'accent primordialement sur le sport de compétition aux divers niveaux.

### 12 et 13 / 42 et 43 - Ministère de la Famille et de l'Intégration

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 12.0 - Famille</i>	9.892.602	12.027.616	13.251.140
<i>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes</i>	134.118.138	137.396.242	152.616.252
<i>Section 12.2 - Solidarité</i>	12.869.487	13.362.629	14.849.435
<i>Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>	17.631.180	22.170.768	18.719.275
<i>Section 12.4 - Fonds national de solidarité</i>	193.894.182	205.602.862	201.247.484
<i>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</i>	773.587.990	779.014.903	800.262.687
<i>Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</i>	4.709.882	5.037.684	5.173.657
<i>Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées</i>	8.653.751	7.125.078	7.721.431
<i>Section 12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>	5.028.981	4.957.208	5.304.417
<i>Section 12.9 - Service national d'actions sociales</i>	3.468.578	3.775.233	3.744.749
<i>Section 13.1 - Service national de la jeunesse</i>	3.956.965	4.561.940	5.231.043
<i>Total des dépenses courantes</i>	<i>1.167.811.736</i>	<i>1.195.032.163</i>	<i>1.228.121.570</i>
<i>Section 42.0 - Famille</i>	86.910.582	68.138.500	70.751.840
<i>Section 42.2 - Solidarité</i>	25.000	100	100
<i>Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>	0	25.155	80.155
<i>Section 42.4 - Fonds national de solidarité</i>	16.911	12.575	46.346
<i>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales.</i>	705.699	769.860	1.402.320
<i>Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</i>	8.495	45.000	91.462
<i>Section 42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>	34.840	52.532	18.000
<i>Section 42.9 - Service national d'action sociale</i>	0	1.000	1.000
<i>Section 43.1 - Service national de la jeunesse</i>	180.999	170.500	169.460
<i>Total des dépenses en capital</i>	<i>87.882.526</i>	<i>69.215.222</i>	<i>72.560.683</i>
<i>Total général</i>	<i>1.255.694.262</i>	<i>1.264.247.385</i>	<i>1.300.682.253</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le projet de budget du Ministère de la Famille et de l'Intégration 2008 est marqué par une analyse et une présentation encore plus rigoureuse que les années passées.

Aussi, son évolution globale se limite à 3,13 %, évolution modeste comparée aux augmentations des années précédentes.

Du à la désindexation, ce sont surtout les prestations familiales et celles du Fonds national de la Solidarité, qui, grâce à leur évolution modérée influent fortement sur l'évolution générale du budget de département.

En ce qui concerne le Fonds national de la Solidarité relevons à titre d'exemple et en chiffres arrondis l'augmentation de 5 à 7 millions du crédit de l'allocation de chauffage, celle de 94,8 à 102,5 millions du crédit du revenu minimum garanti, ainsi que celle de 9,2 à 10,2 millions du crédit concernant le revenu pour personnes handicapées.

Il en est de même en ce qui concerne les crédits des allocations familiales qui continuent à augmenter, même si cela se fait de façon nettement plus modérée que les années passées.

L'accent principal du budget du département de la famille et de l'Intégration pour 2007 réside incontestablement dans les efforts concédés en matière d'encadrement des enfants et des jeunes, ainsi que des personnes handicapées où l'effort des dernières années est encore accentué.

Sans négliger le fait que le ministère a été doté des crédits nécessaires pour faire effectuer les études indispensables à l'établissement de critères de qualité et des instruments de contrôle y relatifs, il y a lieu de

mettre en évidence l'augmentation substantielle des crédits notamment en matière des droits de l'enfant et de la lutte contre l'exploitation sexuelle.

De même les crédits portant sur la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio- familiaux sont augmentés de près de 500.000.- € en raison surtout de l'ouverture du nouvel internat renforcé à Wiltz ; les crédits de la participation de l'Etat aux frais des services de placement familial auront une augmentation de plus de 200.000.-€, soulignant ainsi le grand « succès » que connaît cette forme très intéressante de placement d'enfants et de jeunes.

Toute l'intensité de l'effort consenti en matière de politique de placement des enfants se traduit par l'augmentation très substantielle du crédit relatif à l'accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse, - de 100.000.- € à 2.600.000.- € permettant, en combinaison avec une définition précise de la qualité de la prestation (voir à ce sujet les études en cours y relatives) et donc, de la prestation d'encadrement de l'enfant ou du jeune concerné , de passer à un nouveau système de convention garantissant une meilleure qualité de prise en charge, tout en laissant au gestionnaire une plus grande latitude dans son activité en faveur de l'enfant.

Enfin le deuxième grand pilier du projet de budget en faveur de l'enfance, est le relèvement significatif du crédit de la participation de l'Etat aux frais des communes qui font fonctionner des maisons relais pour enfants. Ainsi ce crédit croît de plus de 2,8 millions d'euros, de 12.028.698.- à 14.844.000.- Euros. Cette augmentation permet de suivre et surtout d'encourager encore plus une initiative du ministère qui, dès sa mise en route, a eu un très grand écho qui n'est pas encore prêt à s'estomper.

Soulignons encore qu'en matière de la politique en faveur des personnes handicapées, le ministère maintient ses interventions financières à un très haut niveau, garantissant ainsi le passage sans heurt de la convention « prise en charge du déficit » vers celle d'un paiement de la prestation, accordant ainsi plus de liberté d'action au gestionnaire , tout en introduisant , tout comme pour l'enfance une définition de la prestation et une certaine qualité de prestation , ainsi que le contrôle y relatif.

#### 14 et 44 – Ministère de la Santé

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 14.0 - Ministère de la santé . . . . .</i>	31.583.190	33.077.653	35.628.570
<i>Section 14.1 - Direction de la santé . . . . .</i>	15.719.258	16.099.425	18.257.716
<i>Section 14.2 - Laboratoire national de santé . . . . .</i>	15.172.539	15.877.180	17.179.001
<i>Section 14.5 - Dommages de guerre corporels . . . . .</i>	5.497.650	5.560.598	5.329.622
<i>Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf . . . . .</i>	2.798.563	3.123.066	2.914.301
<i>Total des dépenses courantes. . . . .</i>	70.771.200	73.737.922	79.309.210
<i>Section 44.0 - Ministère de la Santé . . . . .</i>	2.995	3.000	4.000
<i>Section 44.1 - Direction de la Santé . . . . .</i>	181.586	228.534	201.704
<i>Section 44.2 - Laboratoire national de santé . . . . .</i>	914.003	955.100	933.232
<i>Section 44.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf . . . . .</i>	315.463	500.000	510.000
<i>Section 44.7 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques . . . . .</i>	39.514.649	39.095.000	37.765.000
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	40.928.696	40.781.634	39.413.936
<i>Total général . . . . .</i>	111.699.896	114.519.556	118.723.146

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Comme les années précédentes, le budget du Ministère de la santé a été établi en vue de mettre en place les interventions s'inscrivant dans les priorités identifiées par la politique du Gouvernement.

Pour ce qui est des technologies de l'information et des communications considérées comme indispensables pour organiser un secteur de la santé adapté aux besoins qui évoluent sans cesse, il y a lieu de souligner que les projets eSanté déjà mis en route seront renforcés et adaptés. L'objectif est de mettre à disposition de la population des outils fonctionnels et performants en la matière tels que : le HealthNet, la transmission électronique de données d'analyses de mammographie, le portail santé et le projet carnet radiologique.

Comme dans le passé, une importance tout à fait particulière est attachée à des activités visant la prévention de la santé, et plus particulièrement la promotion des modes de vie sains par le biais de nouveaux programmes d'actions.

Dans le contexte de sa politique de médecine préventive, le Ministère de la santé va mettre en place plusieurs nouveaux programmes, à savoir :

- un programme de vaccination des jeunes filles contre le virus HPV pour lutter contre le cancer du col de l'utérus ;
- un programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition gratuite de contraceptifs aux jeunes et aux jeunes femmes socialement défavorisées ;
- un programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risques des maladies cardio- et cérébrovasculaires.

A cela s'ajoute que le Ministère de la santé se propose d'élaborer et de mettre en place une Ecole nationale du Dos.

En matière de psychiatrie, les efforts seront maintenus pour mettre en place de nouvelles structures de prise en charge extra-hospitalières.

Dans le cadre des efforts gouvernementaux de lutte contre les drogues, les structures destinées à accueillir et à prendre en charge des personnes ayant un problème de dépendance sont élargies. Dans ce même ordre d'idée, les interventions de prophylaxie et de traitement des maladies sociales et d'autres affections sont poursuivies.

Dans le cadre de HIV/SIDA, les moyens pour mettre en place les interventions du plan d'action en matière de lutte contre le Sida 2006 –2010 sont mis à disposition.

Dans le contexte de la prise en charge des patients, le Ministère va renforcer ses interventions en matière de formation continue des médecins et va mettre en place ensemble avec le secteur des programmes de formation continue adaptés aux spécificités du pays.

## 15 et 45 – Ministère de l'Environnement

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 15.0 - Dépenses générales . . . . .</i>	5.140.295	4.754.490	6.305.895
<i>Section 15.1 - Administration de l'environnement . . . . .</i>	19.571.985	18.384.619	20.242.616
<i>Section 15.2 - Administration des eaux et forêts . . . . .</i>	27.991.628	29.813.479	30.241.076
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	52.703.908	52.952.588	56.789.587
<i>Section 45.0 - Protection de l'environnement . . . . .</i>	87.129.991	17.343.700	18.379.000
<i>Section 45.1 - Administration de l'environnement . . . . .</i>	13.379.405	10.339.877	10.395.217
<i>Section 45.2 - Administration des eaux et forêts . . . . .</i>	693.001	753.600	322.700
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	101.202.397	28.437.177	29.096.917
<i>Total général . . . . .</i>	153.906.305	81.389.765	85.886.504

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

### Mise en œuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Le programme d'actions national - adopté par le Gouvernement en avril 2006 - identifie tout particulièrement les mesures en vue de la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans les secteurs des ménages, du transport et de l'énergie. Les actions suivantes sont prévues pour 2008:

- 2<sup>nd</sup>e phase du système européen d'échange de quotas d'émission, qui concerne essentiellement l'industrie. Cette phase démarre le 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- Constitution d'une base de données en matière de produits à faible consommation d'énergie (efforts en matière de labellisation énergétique systématique).

- Poursuite de l'élaboration de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (organisations d'ateliers, collecte de données notamment monitoring et analyse de l'évolution de l'effet « grenzüberschreitender Tankverkehr »).
- Poursuite de la préparation pour la période post-Kyoto avec évaluation des potentiels pour 2020 et 2050, projections des émissions.
- FORUM CLIMAT en mai 2008 (bilan du plan d'action) et campagne pour la protection du climat.
- Campagne de sensibilisation « économies d'énergie ».

#### Elaboration du Plan National pour un Développement Durable

La loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable prévoit dans son article 10 l'établissement d'un plan national pour un développement durable sur base du rapport national. La Commission interdépartementale du développement durable concentrera ses efforts sur l'élaboration du plan national pour un développement durable, qui précisera les domaines d'action prioritaires du Luxembourg. Le processus d'élaboration aura lieu au cours de l'année 2008 et comprendra une large consultation du public.

#### Mise en oeuvre du Plan National concernant la Protection de la Nature

Le premier Plan National concernant la Protection de la Nature, adopté par le Conseil de Gouvernement en mai 2007, se fixe 2 objectifs stratégiques (1. Enrayer la perte de la biodiversité d'ici 2010, 2. Protection des paysages et services et processus écosystémiques) ainsi que 7 cibles spécifiques à atteindre. Les mesures d'exécution prévues par le plan ayant démarré en 2007, une part importante sera notamment consacrée en 2008 à la réalisation du cadastre des biotopes, mesure complémentaire dans le cadre de l'étude préparatoire de la mise à jour des plans d'aménagement généraux, conformément à l'article 108(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 afférente.

#### Energies renouvelables

- Mise en oeuvre du nouveau régime fixant les mesures de promotion des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

### **16 et 46 – Ministère du Travail et de l'Emploi**

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales . . . . .</i>	2.352.713	2.615.394	2.970.704
<i>Section 16.1 - Administration de l'emploi. . . . .</i>	11.435.044	12.680.990	13.791.034
<i>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines. . . . .</i>	7.455.169	7.900.342	8.199.971
<i>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail. . . . .</i>	242.835	267.151	276.621
<i>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi. . . . .</i>	299.892.655	160.700.100	170.400.100
<i>Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées. . . . .</i>	25.512.982	29.444.218	29.332.131
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	<b>346.891.398</b>	<b>213.608.195</b>	<b>224.970.561</b>
<i>Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales . . . . .</i>	208.131	16.000	0
<i>Section 46.1 - Administration de l'emploi. . . . .</i>	83.746	93.385	68.630
<i>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines . . . . .</i>	115.094	132.000	138.000
<i>Section 46.3 - Ecole supérieure du travail . . . . .</i>	0	1.500	1.500
<i>Section 46.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées. . . . .</i>	189.832	218.225	218.225
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	<b>596.803</b>	<b>461.110</b>	<b>426.355</b>
<i>Total général . . . . .</i>	<b>347.488.201</b>	<b>214.069.305</b>	<b>225.396.916</b>

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

A l'image des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi reste dans une certaine mesure basée sur les options prises par le Luxembourg dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. L'essentiel de cette politique est financé par le fonds pour l'emploi.

Vu les spécificités du marché du travail luxembourgeois, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale continue à se caractériser par une multitude d'initiatives dans différents domaines qui seront régulièrement mises en causes en vue d'une efficacité accrue.

Dans ce contexte, il faut signaler que 2008 sera l'année où les derniers contrats d'auxiliaires temporaires (CAT) prendront fin et où le contrat d'appui-emploi qui le remplace deviendra pleinement opérationnel.

En ce qui concerne les prévisions de l'évolution du chômage au Luxembourg, l'Administration de l'Emploi ne s'attend qu'à une légère baisse du taux de chômage.

Le maintien dans l'emploi continuera d'organiser en douceur, dans les entreprises qui éprouvent des difficultés, la transition des salariés sur le marché de l'emploi.

Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du fonds pour l'emploi :

- Les efforts pour accroître l'efficacité des initiatives sociales en faveur de l'emploi seront continués. Malgré leur diversité, les initiatives actuellement en place ont comme but commun, la prise en charge de personnes éloignées du marché du travail, d'améliorer l'employabilité par la formation et par le travail ainsi que la gestion de structures adaptées aux besoins spécifiques de la population cible.

- En 2008, l'impact financier de la réforme de la législation sur les pensions d'invalidité, qui a joué pleinement de 2004 à 2007, continuera à afficher ses effets au niveau du fonds pour l'emploi par une croissance largement supérieure à la moyenne des frais des personnes reclassées.

Les différentes mesures en faveur de l'emploi de l'accord tripartite d'avril 2006 continuent à avoir des répercussions financières directes ou indirectes au fonds pour l'emploi. Il prévoit notamment la création de places d'apprentissage supplémentaires ainsi qu'un nombre supplémentaire considérable de places de stages d'insertion et de réinsertion professionnelle, le contrat d'appui-emploi n'étant pas applicable au secteur privé.

Les mesures suivantes vont trouver leur impact financier au niveau du budget du Ministère du Travail et de l'Emploi :

En 2008 auront lieu les élections sociales et notamment celles ayant pour objet le renouvellement quinquennal de la Chambre de Travail et de la Chambre des Employés Privés pour lesquelles un crédit a été inscrit au budget pour couvrir la participation de l'Etat de 50%.

Le Gouvernement ayant l'intention d'introduire un congé linguistique afin de permettre le remboursement aux employeurs des salaires des travailleurs ne parlant pas la langue luxembourgeoise et participant à des cours de formation, la section 16.0 sera complétée par un nouvel article budgétaire à l'instar de celui pour le congé de formation des délégués du personnel.

Pour la section 16.5 la progression de l'article 16.5.33.001 provient de 7,5 postes supplémentaires dont 5 pour des ateliers protégés en démarrage.

## 17 et 18 / 47 et 48 – Ministère de la Sécurité Sociale

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 17.0 - Sécurité sociale - Dépenses générales . . . . .</i>	260.495	179.550	176.275
<i>Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale. . . . .</i>	3.920.080	3.519.204	5.793.709
<i>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale. . . . .</i>	3.712.273	3.807.084	3.908.105
<i>Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales. . . . .</i>	1.710.072	1.763.234	1.941.637
<i>Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales. . . . .</i>	466.057	470.253	484.920
<i>Section 17.5 - Assurance maladie-maternité-dépendance-U.C.M. . . . .</i>	798.451.320	823.436.265	873.459.004
<i>Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation. . . . .</i>	3.772.952	4.788.550	5.334.594
<i>Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité. . . . .</i>	62.337	57.461	58.419
<i>Section 18.0 - Assurance pension contributive . . . . .</i>	958.006.483	983.591.424	1.071.943.254
<i>Section 18.1 - Assurance accidents . . . . .</i>	19.247.790	5.050.000	5.377.173
<i>Section 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale . . . . .</i>	0	44.500	0
<i>Section 18.4 - Office des assurances sociales . . . . .</i>	28.451	172.841	29.129
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	<i>1.789.638.310</i>	<i>1.826.880.366</i>	<i>1.968.506.219</i>
<i>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale. . . . .</i>	301.502	798.710	2.146.273
<i>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale. . . . .</i>	12.551	14.344	13.509
<i>Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales. . . . .</i>	23.929	11.015	13.570
<i>Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales. . . . .</i>	1.352	0	0
<i>Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation. . . . .</i>	29.513	16.000	28.000
<i>Total des dépenses en capital. . . . .</i>	<i>368.847</i>	<i>840.069</i>	<i>2.201.352</i>
<i>Total général. . . . .</i>	<i>1.790.007.157</i>	<i>1.827.720.435</i>	<i>1.970.707.571</i>

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le rapport sur la période de couverture 1999-2005 du régime général de pension publié au mois de décembre 2005 est venu à la conclusion que le régime général de pension est actuellement en bonne santé. Ce n'est qu'en se plaçant dans une optique à long terme qu'on peut déceler les problèmes de financement du système. Lors de la réunion du Comité de coordination tripartite du 28 avril 2006 les partenaires sociaux et le Gouvernement sont convenus de procéder à la création d'un groupe de réflexion "ayant pour mission d'élaborer des propositions pour assurer la viabilité à long terme des régimes de pension et d'étudier les différentes mesures qui pourront être envisagées pour garantir cette viabilité à long terme et pour adapter le système de pensions aux évolutions liées aux changements dans le déroulement des carrières professionnelles, au vieillissement démographique et à son impact sur la durée du temps de travail à vie." Ce groupe de réflexion entame ses travaux au début du mois de novembre 2007.

En matière d'assurance maladie la situation largement déficitaire pour les années 2003 et 2004 a pu être nettement améliorée, grâce à la collaboration de tous les acteurs et une situation économique plus favorable. Pour l'année 2008 l'équilibre reste cependant fragile. Le programme d'action pour le système de la santé et de l'assurance maladie, mis en place lors de la réunion du comité quadripartite d'octobre 2004, et visant à éviter des doubles emplois coûteux, à soigner mieux en dépensant mieux, en proposant des bonnes pratiques médicales au sens large du terme sera conséquemment poursuivi.

A la suite des conclusions du Comité de coordination tripartite d'avril 2006, la participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance reste gelée à son niveau de 2006, c'est-à-dire à 140 millions d'euros. Il a été convenu de revoir le financement de l'assurance dépendance fin 2009. Le groupe de travail et de réflexion, mis en place en vue de faire le bilan du fonctionnement de l'assurance dépendance, est en train de passer en revue les différents aspects et domaines de l'assurance dépendance en vue de pouvoir apporter des remèdes appropriés face aux problèmes détectés.

L'intervention budgétaire de l'Etat dans les domaines de l'assurance pension et de l'assurance maladie dépend essentiellement de la progression de la masse salariale cotisable, dans la mesure où ces branches de risque sont en équilibre.

En date du 2 août 2007 le projet de loi portant introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé a été déposé à la Chambre des Députés. Il prévoit l'intervention de l'Etat dans le financement de la Mutualité des entreprises qui sera créée dans le but d'assurer les entreprises contre les risques de la généralisation de la continuation de la rémunération. Etant donné que la loi ne sortira ses effets qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009, elle n'aura pas d'incidences sur le budget de l'Etat de l'exercice 2008.

## 19 et 49 Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

	2006	2007	2008
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales . . . . .</i>	1.185.758	1.704.163	1.418.520
<i>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .</i>	37.129.779	40.503.535	15.994.786
<i>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .</i>	13.042.991	13.585.807	14.406.491
<i>Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux . . . . .</i>	5.037.506	5.490.792	5.609.635
<i>Section 19.4 - Service d'économie rurale . . . . .</i>	3.520.923	3.912.152	4.080.880
<i>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .</i>	5.897.845	6.423.017	6.969.912
<i>Section 19.6 - Viticulture . . . . .</i>	3.219.995	3.427.077	3.771.086
<i>Section 19.7 - Sylviculture . . . . .</i>	2.288.887	2.828.848	3.034.540
<i>Section 19.8 - Développement rural . . . . .</i>	892.356	1.264.750	627.252
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	72.216.040	79.140.141	55.913.102
<i>Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales . . . . .</i>	47.060	60.000	96.000
<i>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales . . . . .</i>	27.000.000	27.250.000	52.250.000
<i>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture . . . . .</i>	407.379	358.368	373.668
<i>Section 49.4 - Service d'économie rurale . . . . .</i>	7.215	9.000	10.600
<i>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires . . . . .</i>	637.645	291.000	334.000
<i>Section 49.6 - Viticulture . . . . .</i>	116.469	91.045	74.624
<i>Section 49.7 - Sylviculture . . . . .</i>	2.538.298	2.854.500	2.994.540
<i>Section 49.8 - Développement rural . . . . .</i>	0	1.500	0
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	30.754.066	30.915.413	56.133.432
<i>Total général . . . . .</i>	102.970.106	110.055.554	112.046.534

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le budget des dépenses pour l'exercice 2008 est marqué par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi concernant le renouvellement du soutien au développement rural. En effet, l'ancienne loi agraire étant venue à terme le 31 décembre 2006, le département de l'agriculture a élaboré, sur base de la réglementation communautaire, un plan de développement rural pour la période 2007 - 2013 définissant les lignes directrices de la politique agricole luxembourgeoise et du projet de la nouvelle loi agraire qui se trouve actuellement dans la procédure législative. Une enveloppe budgétaire communautaire d'environ 90 millions d'euros, complétée par des moyens financiers nationaux estimés à 325 millions d'euros, est disponible pour la période 2007 - 2013.

Les crédits budgétaires relatifs à l'allocation de certaines indemnités et primes, dont l'indemnité compensatoire annuelle, la prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage et les primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier, qui figuraient au budget des dépenses courantes, ont été intégrés dans l'enveloppe budgétaire du Fonds d'orientation économique et social pour l'agriculture.

Le Gouvernement poursuivra sa stratégie actuelle à soutenir les investissements réalisés par les exploitants en vue d'accompagner la restructuration et la modernisation du secteur. Une attention particulière est portée aux mesures susceptibles d'encourager les jeunes à reprendre, à créer et à développer les exploitations agricoles, viticoles et horticoles.

Le département de l'agriculture accompagnera de manière constructive le secteur agroalimentaire confronté à un besoin de restructuration profonde et dont la survie est indispensable pour sauvegarder notre production de produits de qualité et de niche, essentielle pour la survie de notre agriculture.

Afin d'atténuer les pertes de revenus subies par les exploitations agricoles en cas de calamités naturelles et d'épizooties, le département continuera à encourager la conclusion d'assurances permettant de couvrir une partie des pertes de revenus dues à ces aléas.

Le département persévéra dans ses efforts à garantir la santé des cheptels animaliers et à appuyer les exploitations agricoles tant sur le plan de la prévention que sur le plan de la lutte active contre ces maladies animales et épizooties.



En vue d'une amélioration des performances du secteur viticole le département continuera ses efforts pour soutenir les viticulteurs à améliorer la qualité des vins, à diversifier l'offre et à intensifier la promotion de nos produits viticoles.

Afin de valoriser au mieux le potentiel économique de nos forêts la certification du développement durable de nos forêts et les services de conseil de gestion des forêts privées continueront à être soutenus.

## 20 et 50 – Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 20.0 - Economie . . . . .</i>	14.484.586	12.366.706	14.096.934
<i>Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC). . . . .</i>	11.770.105	12.841.576	13.483.297
<i>Section 20.2 - Service de l'énergie de l'Etat . . . . .</i>	1.289.365	1.168.236	1.198.902
<i>Section 20.3 - Centrales hydro-électriques . . . . .</i>	448.564	79.888	81.529
<i>Section 20.4 - Conseil de la concurrence. . . . .</i>	151.538	175.170	169.572
<i>Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences. . . . .</i>	1.709.204	1.815.596	1.833.998
<i>Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes. . . . .</i>	1.047.936	1.164.613	990.012
<i>Section 20.7 - Inspection de la concurrence . . . . .</i>	19.159	31.600	31.019
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	30.920.457	29.643.385	31.885.263
<i>Section 50.0 - Economie . . . . .</i>	46.012.295	42.501.000	42.417.300
<i>Section 50.1 - STATEC . . . . .</i>	158.398	139.300	140.000
<i>Section 50.2 - Service de l'énergie de l'Etat . . . . .</i>	48.859	35.823	17.000
<i>Section 50.4 - Conseil de la concurrence. . . . .</i>	0	0	1.500
<i>Section 50.5 - Promotion du commerce extérieur - Commission et office des licences. . . . .</i>	0	0	100.000
<i>Section 50.7 - Inspection de la concurrence . . . . .</i>	0	18.150	7.200
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	46.219.552	42.694.273	42.683.000
<i>Total général . . . . .</i>	77.140.009	72.337.658	74.568.263

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La maîtrise des dépenses pour assurer l'équilibre budgétaire à moyen terme reste un objectif de la politique budgétaire du gouvernement.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur essaye d'y contribuer activement par une politique d'affectation rationnelle et efficiente de ses ressources.

La lecture du budget du Ministère doit se faire eu égard à la finalité de son action qui est de faciliter la création de valeur ajoutée et la croissance de l'économie nationale. Ainsi il contribue à la génération des recettes de l'Etat.

En plus de la poursuite de ses activités classiques, le Ministère est fortement engagé dans les initiatives suivantes :

### Politique d'entreprise :

- poursuite de la mise en œuvre du plan d'action entrepreneuriat;

### Politique de recherche-développement et d'innovation :

- réorganisation des incubateurs pour créateurs d'entreprises;
- rapprochement des portails "Entreprises" et "Innovation".

### Développement et diversification économiques :

- mise en œuvre des plans d'action "logistique" et "technologies de la santé"; "éco-technologies";
- aménagement de zones d'activités économiques (site WSA, site Crassier d'Ehlerange).

### Promotion du commerce extérieur :

- préparation de la participation à l'exposition universelle de Shanghai

### Protection des consommateurs :

- mise en place d'une structure de coopération administrative avec les autorités compétentes dans les autres Etats membres de l'Union européenne

#### Marché intérieur

- transposition de la directive services

#### Sécurité informatique :

- certification et protection des infrastructures critiques
- mise en place d'un CERT (Computer emergency response team) luxembourgeois

#### Economies d'énergie et énergies renouvelables :

- diverses initiatives destinées à promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie
- l'introduction d'un passeport énergétique obligatoire pour chaque bâtiment

Ces initiatives se traduisent tantôt par des dépenses en capital, tantôt par des mesures de sensibilisation et d'accompagnement de l'initiative privée, respectivement de dépenses courantes pour le financement de la mise en place de nouvelles dispositions administratives voire législatives.

Le programme statistique 2007-2008, adopté par le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et notifié au Gouvernement, prévoit de développer et d'analyser des statistiques qui permettent de suivre la politique économique structurelle.

Le programme statistique met l'accent sur :

- le développement des méthodes d'échantillonnage
- les premiers résultats des comptes financiers
- le respect des échéances mensuelles BDP et CEX

La réduction de la charge administrative fera un grand progrès avec la mise en place de la « Centrale des Bilans ».

## **21 et 51 Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
	Compte	Budget	Projet de budget
<i>Section 21.0 - Classes moyennes</i> .....	7.139.469	9.983.737	10.219.937
<i>Section 21.1 - Tourisme</i> .....	5.997.084	6.308.418	6.643.122
<i>Section 21.2 - Logement</i> .....	56.098.225	57.345.867	58.630.720
<i>Total des dépenses courantes</i> .....	69.234.778	73.638.022	75.493.779
<i>Section 51.0 - Classes moyennes</i> .....	6.601.322	6.855.000	7.132.500
<i>Section 51.1 - Tourisme</i> .....	7.465.769	7.601.500	7.662.600
<i>Section 51.2 - Logement</i> .....	35.550.485	42.220.888	63.141.728
<i>Total des dépenses en capital</i> .....	49.617.576	56.677.388	77.936.828
<i>Total général</i> .....	118.852.354	130.315.410	153.430.607

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

### I. CLASSES MOYENNES

Le Gouvernement soutient, en partenariat avec les chambres et organisations professionnelles, la création d'entreprises et l'expansion économique ainsi que les initiatives en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise. Le Gouvernement soutient par ailleurs des activités de promotion du secteur du commerce luxembourgeois dans la Grande-Région (art. 21.0.33.000) en vue d'attirer un nombre accru de consommateurs frontaliers au Grand-Duché. Dans ce contexte, le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement a lancé en 2007 un programme biennuel, ensemble avec les représentants des secteurs concernés, en vue de faire du Luxembourg le pôle du commerce de la Grande-Région. L'objectif global du programme consiste à fidéliser le résident et à pouvoir aspirer une part plus importante du pouvoir d'achat des non-résidents vers le commerce et le secteur du tourisme luxembourgeois.

## II. TOURISME

La politique touristique luxembourgeoise continue à mettre l'accent sur la promotion du produit touristique, le développement des structures de l'organisation touristique et le soutien de la création et de l'extension des infrastructures touristiques. Notons dans ce contexte que le huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique entrera en vigueur en 2008.

## III. LOGEMENT

Les moyens budgétaires du département du Logement tiennent surtout compte des nouvelles mesures telles qu'elles sont prévues par le projet de loi promouvant l'habitat, créant un « pacte logement » avec les communes, instituant une politique active de maîtrise du foncier et modifiant certaines dispositions du Code civil.

Les aides individuelles au logement dites « aides à la personne », constitueront également en l'an 2008 un moyen efficace pour augmenter la solvabilité de la population en vue d'accéder à la propriété d'un logement sur un marché qui présente toujours un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Nonobstant les aides à la personne, une certaine partie de la population demeurera dans l'impossibilité de se procurer un logement décent sur le marché privé.

Pour ces personnes, le marché des promoteurs publics subventionné par l'Etat constituera un moyen privilégié pour devenir propriétaire ou locataire d'un logement.

Les promoteurs publics disposeront en l'an 2008 de moyens substantiels pour poursuivre, voire élargir leurs activités. L'ensemble de ces aides dites « aides à la pierre », est octroyé dans le cadre d'un programme pluriannuel, dont la 9<sup>ème</sup> édition est en phase de préparation.

Il y a lieu de souligner aussi que le budget 2008 permettra de développer l'« Observatoire de l'habitat », qui a été mis en place en 2003 afin de disposer d'une meilleure connaissance du développement du logement et de l'habitat.

Dans le cadre du programme directeur de l'aménagement du territoire, la mise en œuvre du plan sectoriel « logement » sera poursuivie en 2008.

Finalement, il y a lieu de noter que l'année 2008 sera la première année depuis 2002 où l'Etat procèdera à l'augmentation du capital du Fonds pour le Développement du Logement et de l'Habitat. En effet, la dotation étatique sera majorée de 5 millions d'euros, ce qui permettra à cette entreprise étatique d'augmenter ses investissements dans le domaine du logement locatif.

### 22 et 52 - Ministère des Travaux Publics

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
Section 22.0 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	3.921.755	4.801.850	4.850.578
Section 22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales . . . . .	68.368.715	72.086.963	72.825.703
Section 22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres . . . . .	22.619.046	22.165.700	23.189.000
Section 22.3 - Bâtiments publics. - Dépenses générales . . . . .	11.461.247	12.013.534	12.912.215
Section 22.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres . . . . .	26.064.971	13.053.440	14.854.219
<b>Total des dépenses courantes . . . . .</b>	<b>132.435.734</b>	<b>124.121.487</b>	<b>128.631.715</b>
Section 52.0 - Travaux publics. - Dépenses générales . . . . .	66.569	105.100	25.100
Section 52.1 - Ponts et chaussées . . . . .	84.670.170	86.131.600	89.135.400
Section 52.2 - Fonds des routes . . . . .	10.000.000	10.000.000	10.500.000
Section 52.3 - Bâtiments publics . . . . .	35.919.048	4.750.720	4.805.200
Section 52.4 - Bâtiments publics. - Compétences communes . . . . .	26.002.497	7.897.238	6.400.000
Section 52.5 - Fonds d'investissements publics . . . . .	141.667.716	157.250.000	162.100.000
<b>Total des dépenses en capital . . . . .</b>	<b>298.326.000</b>	<b>266.134.658</b>	<b>272.965.700</b>
<b>Total général . . . . .</b>	<b>430.761.734</b>	<b>390.256.145</b>	<b>401.597.415</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les crédits budgétaires attribués au département des Travaux Publics sont répartis en deux sections :

- Les dépenses courantes qui couvrent les frais de fonctionnement du ministère ainsi que des administrations qui en découlent et qui permettent l'entretien des infrastructures publiques.
- Les dépenses en capital qui servent à mettre en œuvre la politique d'investissement telle que définie dans la déclaration gouvernementale et dont le rôle moteur revient au ministère des Travaux Publics.

En ce qui concerne cette deuxième catégorie de dépenses, on note que hormis la dotation destinée à l'alimentation du fonds d'entretien et de rénovation nouvellement créé en 2007, l'évolution du total des dépenses d'alimentation des fonds spéciaux de 5 % par rapport à leur niveau de 2007 est en conformité avec le programme pluriannuel des dépenses en capital 2006-2010 tel qu'arrêté par le Gouvernement en octobre 2006.

Dans le domaine de la grande voirie de communication, l'alimentation du fonds des routes de l'ordre de 10.500.000 € (qui sera complétée moyennant dotation supplémentaire à réaliser par le biais d'un emprunt) devra permettre de poursuivre les grands chantiers en cours. Il s'agit notamment de la route du Nord, de la liaison Micheville, du projet CITA et de l'entretien lourd de la grande voirie.

Les dépenses du fonds pour la loi de garantie serviront à procéder aux remboursements des montants préfinancés dans le cadre des contrats de location-vente conclus en vertu de la loi modifiée du 13 avril 1970 dite loi de garantie. Compte tenu de la finalisation de différents chantiers d'envergure dans les années à venir, le fonds en question verra ses dépenses s'accroître lors des exercices futurs.

L'alimentation globale des fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et sociaux permettra de réaliser le programme prioritaire d'investissements publics que le Gouvernement s'est donné, ceci notamment dans les domaines scolaire, sanitaire et social, administratif et culturel.

Le fonds d'entretien et de rénovation sera destiné à prendre en charge aussi bien les dépenses d'entretien, de maintenance et de remise en état d'une propriété de l'Etat, que les opérations de rénovation, de transformation, de mise en conformité, de reconstruction et d'extension d'une propriété de l'Etat. A rappeler que le Gouvernement a décidé la création de ce fonds spécial en 2007 en vue, d'une part, d'introduire le concept de l'entretien préventif dans la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et, d'autre part, afin de parer aux inconvénients découlant de l'annualité du budget en matière de travaux qui, par leur nature, s'étendent le plus souvent sur plusieurs exercices.

Pour ce qui est des dépenses générales du budget en capital du ministère des Travaux Publics, il convient de rappeler que la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest autorise le Fonds Belval à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives d'autorisation. Suite au remboursement intégral du prêt relatif au bâtiment provisoire CRP Gabriel Lippmann en 2006, aucun remboursement n'est à l'heure actuelle prévu pour l'exercice 2008. Toutefois, le montant du crédit en question serait à adapter, le cas échéant, en fonction d'une consolidation plus rapide des prêts que celle actuellement prévue. Ceci vaut plus spécialement pour la salle de musique amplifiée « Rockhal ».

Parmi les crédits concernant les dépenses générales du budget en capital de l'administration des Ponts et Chaussées il y a lieu de souligner l'inscription d'un nouvel article en vue de la réalisation d'un héliport pour les services de secours et de sécurité.

En ce qui concerne le poste médical avancé à réaliser auprès du tunnel Markusbiert, il y a lieu de noter que les membres de la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes de la Chambre des Députés ont approuvé dans leur séance du 24 avril 2006 la démarche du ministère des Travaux Publics visant à effectuer les travaux en question à charge du budget de l'Etat en vue de gagner du temps et de pouvoir exécuter les travaux en question dans des délais raisonnables.

Les sections budgétaires concernant les dépenses générales respectivement les compétences communes de l'administration des Bâtiments Publics sont proposées dans l'intérêt de la réalisation de divers travaux d'entretien, de construction et de transformation des bâtiments occupés par les départements ministériels non pris en charge par le fonds d'entretien et de rénovation ainsi que dans l'intérêt de l'acquisition de biens mobiliers.

## 23 et 53 – Ministère des Transports

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales . . . . .</i>	929.396	1.365.570	1.956.428
<i>Section 23.1 - Circulation et sécurité routières . . . . .</i>	4.978.358	5.667.003	6.456.007
<i>Section 23.2 - Transports publics et ferroviaires. . . . .</i>	524.252.964	535.274.357	545.022.240
<i>Section 23.3 - Administration des enquêtes techniques . . . . .</i>	0	0	500.297
<i>Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux . . . . .</i>	2.282.295	2.334.698	2.406.726
<i>Section 23.5 - Direction de l'aviation civile . . . . .</i>	3.055.872	3.464.861	4.322.622
<i>Section 23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg . . . . .</i>	16.676.210	17.141.833	23.717.294
<i>Section 23.7 - Garage du gouvernement . . . . .</i>	428.685	317.093	433.869
<i>Section 23.8 - Aéroports et transports aériens . . . . .</i>	3.927.853	13.297.300	12.124.000
<i>Section 23.9 - Administration des chemins de fer. . . . .</i>	0	0	2.195.929
<i>Total des dépenses courantes . . . . .</i>	556.531.633	578.862.715	599.135.412
<i>Section 53.0 - Transports. - Dépenses générales . . . . .</i>	29.079	15.000	6.000
<i>Section 53.1 - Circulation et sécurité routières . . . . .</i>	620.888	493.700	512.000
<i>Section 53.2 - Transports publics et ferroviaires. . . . .</i>	87.093.137	20.783.444	23.270.000
<i>Section 53.3 - Administration des enquêtes techniques . . . . .</i>	0	0	44.000
<i>Section 53.4 - Navigation fluviale. . . . .</i>	302.993	320.000	324.000
<i>Section 53.5 - Direction de l'aviation civile . . . . .</i>	1.574	2.400	107.968
<i>Section 53.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg . . . . .</i>	6.244.610	6.492.235	0
<i>Section 53.7 - Garage du gouvernement . . . . .</i>	147.892	184.000	184.000
<i>Section 53.8 - Aéroports et transports aériens . . . . .</i>	0	7.883.000	6.063.000
<i>Section 53.9 - Administration des chemins de fer . . . . .</i>	0	0	154.000
<i>Total des dépenses en capital . . . . .</i>	94.440.173	36.173.779	30.664.968
<i>Total général . . . . .</i>	650.971.806	615.036.494	629.800.380

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Selon l'accord de coalition annexé à la déclaration gouvernementale du 4 août 2004, le développement des transports publics et l'amélioration de la sécurité routière constituent les premières priorités de l'action politique en matière de transports. Cette volonté politique se traduit également au niveau du budget de l'Etat pour l'exercice 2008.

Plusieurs crédits du budget des dépenses documentent ainsi l'effort de prévention des accidents de la circulation : ceux pour financer les campagnes préventives, mais également ceux pour la finalisation de l'étude sur la mise en service de caméras pour la surveillance de la circulation routière ainsi que d'un audit de sécurité en vue de déceler et d'analyser les passages routiers dangereux. S'y ajoutent les crédits pour accorder des subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières et la participation étatique au financement des « Late Night Busses ».

La forte évolution des crédits destinés à couvrir les frais d'exploitation et d'investissement des services de transports publics par bus et par rail s'explique par la nécessité de poursuivre une adaptation conséquente de l'offre de ces services aux besoins des usagers, aussi bien au niveau des infrastructures qu'à celui du matériel roulant ainsi que des horaires et itinéraires des différentes lignes.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du concept de mobilité intégré « mobil 2020 », présenté en octobre 2007, les crédits budgétaires permettront d'élaborer des projets de développement qui concernent entre autres la « Nordstad » et la région Sud. Le budget des dépenses servira également au fonctionnement du GIE « Lux-Tram », en charge des études détaillées du tram léger qui reliera le Kirchberg et Cessange via le Centre/Ville et la Gare Centrale ainsi qu'à la finalisation des études sur les gares périphériques projetées de Cessange, de Howald et de Kirchberg. Retenons par ailleurs les études visant une amélioration des relations transfrontalières, voire internationales avec nos trois pays voisins.

Les projets d'amélioration de l'infrastructure ferroviaire requerront en 2008 la mise à disposition via le Fonds du Rail d'une enveloppe budgétaire de quelque 373 millions d'euros, dont 246 millions d'euros pour de nouvelles infrastructures. La priorité sera dans ce contexte réservée au raccordement ferroviaire de Kirchberg via Findel, à l'aménagement de la sortie nord de la Gare de Luxembourg, à la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg et au raccordement du site Belval au réseau ferré.

Il importe finalement de noter que les efforts d'amélioration de la sécurité et de la sûreté aériennes seront poursuivis en 2008 et se traduisent par une augmentation notable des crédits budgétaires réservés à cette fin.

## 24 et 54 – Ministère de l'Égalité des Chances

	2006 Compte	2007 Budget	2008 Projet de budget
<i>Section 24.0 - Égalité des Chances . . . . .</i>	8.648.153	9.064.698	9.538.849
<i>Section 54.0 - Égalité des Chances . . . . .</i>	0	16.197	10.197
<i>Total général . . . . .</i>	8.648.153	9.080.895	9.549.046

**Note:** Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les actions du Ministère de l'Égalité des chances sont centrées sur la mise en œuvre du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes (2006-2008). Le plan introduit la méthode de l'intégration de la dimension du genre dans toutes les actions politiques des ministères. Les mesures inscrites dans le plan couvrent les 12 domaines critiques de la plate-forme d'action de la 4<sup>e</sup> conférence mondiale sur les femmes de Pékin de 1995 et se déroulent sous la responsabilité des ministères respectifs.

Les mesures introduites par le Ministère de l'Égalité des chances couvrent notamment les actions positives dans les entreprises du secteur privé, les études concernant l'égalité des femmes et des hommes, la lutte contre la violence, les campagnes de sensibilisation en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, les formations en genre. Le ministère, coordonnant le plan d'action, a engagé l'évaluation des mesures et du plan.

L'article 24.0.12.120 concernant les frais d'experts et d'études prévoit l'assistance technique et scientifique pour faire l'analyse de la situation du personnel ainsi que du processus de décision et de communication des entreprises qui entendent s'engager dans un projet d'action positive, inscrit précédemment à l'article 24.0.33.012 concernant la participation de l'État à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi.

Les crédits inscrits à l'article 24.0.33.000 pour les services pour filles, femmes et femmes avec enfants permettront la consolidation et la continuation des mesures en cours.

Les crédits inscrits aux articles 24.0.33.012, 24.0.33.011 et 54.0.74.070 serviront à attribuer un prix à une ou plusieurs communes ou à des entreprises du secteur privé ayant pris des mesures novatrices et/ou exemplaires pour arriver à l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes.



## **E. Le commentaire de la loi budgétaire**

### **Chapitre A - Arrêté du budget**

#### **Art 1er. - Arrêté du budget**

L'article 1<sup>er</sup> arrête le projet de budget pour l'exercice 2008 de l'Etat luxembourgeois tel qu'il se présente d'après les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget et la comptabilité de l'Etat.

### **Chapitre B - Dispositions fiscales**

#### **Art. 2.- Prorogation des lois établissant les impôts**

D'après l'article 100 de la Constitution, «les impôts au profit de l'Etat sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont renouvelées».

Pour tenir compte de cette prescription, l'article 2 porte reconduction des lois fiscales en vigueur à la date du 31 décembre 2007, sous réserve des dispositions proposées aux articles 3 à 10 ci-après.

#### **Art. 3.- Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les produits énergétiques**

Cet article reprend les taux du droit d'accise commun UEBL ainsi que les taux des droits d'accise autonomes. Ces taux n'ont pas été modifiés par rapport à la loi budgétaire 2007.

L'instauration d'une taxe sur le gaz naturel, lorsqu'il est utilisé comme combustible, demande par mesure d'équivalence, l'imposition du gaz de pétrole liquéfié et du méthane.

Le paragraphe 7, en application de la Directive 2003/30/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants provenant d'huiles végétales, graisses, de la biomasse, etc., dans les transports ainsi qu'en vertu de l'article 16 de la Directive 2003/96/CE, exonère de l'accise tous ces produits, visés par lesdites Directives, lorsqu'ils sont utilisés pour servir de carburants.

Il est évident que si les produits visés au paragraphe 7, qui sont d'après la nomenclature NC de par définition des produits à l'état pur, sont mélangés avec d'autres produits, avant leur mise à la consommation (p.ex. du diesel routier), ils changent de code NC et ne rentrent plus dans les catégories de produits exonérés de l'accise.

Le fuel domestique, le gaz de pétrole liquéfié et le méthane lorsqu'ils sont utilisés comme combustible (pour le chauffage) sont passibles d'un droit d'accise de 10,00 € Par analogie aux produits précités, le pétrole lampant est à imposer, à partir de 2008, au même droit d'accise, à savoir 10,00 €par 1.000 litres.

Il y a lieu de préciser que pour profiter de l'exonération de l'accise, les produits cités doivent être utilisés à l'état pur.

#### **Art. 4.- Taxe sur la consommation de l'énergie électrique**

En application de l'article 66 (4) de la loi du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, un remaniement des bases d'imposition de l'électricité est devenu nécessaire, suivant que la consommation est de type professionnelle ou non-professionnelle.



Les taux ne subissent aucun changement.

**Art. 5.- *Taxe sur la consommation de gaz naturel***

La publication des différentes catégories sert de base pour le calcul de la taxe, tel que prévu par l'article 61 (1) de la loi sur l'organisation du marché de gaz naturel.

**Art. 6.- *Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés***

Quant aux tabacs manufacturés, il y a lieu de noter que les taux des droits d'accise communs et les taux maxima inscrits pour les droits d'accise autonomes restent inchangés, sauf pour les tabacs fine coupe.

Avec la loi budgétaire de 2005, la notion prix de référence pour les deux catégories d'emballage (20 et 30 pièces) qui ne représentent pas le paquet populaire (25 pièces) a été introduite.

A part l'objectif santé et lutte anti-tabac, cette mesure a également pour objet de limiter les pertes fiscales que l'Etat risque de courir par des ventes croissantes des produits "bon marché".

Ainsi, ces prix de référence servent de base pour le calcul du quotient de 90% d'accise minimale due, en cas de vente de cigarettes à très bas prix.

Vu les ventes de l'année en cours, il est nécessaire d'adapter pour 2007 la valeur du MPPC à 3,80 euros pour 25 cigarettes.

Pour le tabac à fumer, la valeur de la catégorie représentant le MPPC est fixée pour 2007 à 4,15 euros pour 50 grammes.

Les prix de référence ainsi que les pourcentages exacts de la taxe minimale seront fixés par règlement grand-ducal.

**Art. 7.- *Eaux-de-vie produites dans le pays***

Cet article a pour objet d'adapter la marge libre (non imposable) de 10 à 20 pour cent. Si dans le temps (avant 1993) la distillation de matières farineuses était réservée aux seuls exploitants d'une entreprise agricole, qui en conséquence distillaient leur propre récolte, la distillation de céréales n'est aujourd'hui plus liée à cette condition. En plus, contrairement à la distillation de fruits, la macération et la distillation de céréales est d'autant plus difficile et plus intensive en main d'œuvre. Si dans les années 1960 on comptait encore 100 distilleries de céréales avec une production de 60.000 litres, il n'en restaient que 17 en 2006 avec une production de 3.500 litres. Afin de garantir la diversité dans la production nationale d'eaux-de-vie et que ces quelques distilleries traditionnelles, imposées forfaitairement, puissent continuer à produire du "Grains", dans des conditions quelque peu rentables, une adaptation de la marge libre de 10 à 20% s'impose.

**Art. 8.- *Taxe sur les véhicules routiers***

La loi du 22 décembre 2006 relative à la taxe sur les véhicules routiers qui est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 a notamment eu pour objet de maintenir l'exonération de la taxe pour les tracteurs destinés exclusivement à des travaux agricoles, horticoles, viticoles, dans la pisciculture et la sylviculture.

Le but de cette mesure consistait donc à exonérer les professionnels de la taxe et non les personnes privées.

Or, il s'avère maintenant qu'une bonne partie des 7.000 tracteurs "agricoles" immatriculés au Grand-Duché ne sont pas immatriculés au nom de professionnels mais de personnes privées. Vu que les tracteurs sont imposés d'après le barème 5.1 selon la masse à vide, ces personnes privées peuvent être redevables d'une taxe annuelle de 425 € si le tracteur dépasse 4.600 kg.

En considérant que les tracteurs, d'un poids inférieur à 12.000 kg, même utilisés par des personnes privées, n'émettent pas la même quantité de gaz à effets de serre ou de particules que les camions qui roulent des milliers de kilomètres par année et ne paient que 250€ de taxe annuelle, une taxe annuelle pour les tracteurs, utilisés à des fins non-professionnels, de 125,00€ est jugée appropriée.

Il est dès lors proposé de modifier les articles 40 (1) et 41 pour établir la taxe uniforme à 125,00€ et pour préciser que l'exonération ne concerne que les professionnels.

Aux paragraphes 4, 5 et 6 de l'article 40, cette précision est nécessaire vu que les remorques et semi-remorques peuvent être équipées de 3 essieux ou plus respectivement les semi-remorques de 2 essieux ou moins.

A l'article 47, il est proposé d'ajouter un alinéa supplémentaire pour offrir la possibilité de rembourser la taxe, même si la vignette fiscale ne peut pas être renvoyée. Il peut notamment s'agir de cas où il est établi que le véhicule a été volé par exemple. Evidemment toute demande doit être justifiée à la satisfaction du receveur chargé du remboursement.

***Art. 9.- Redevances pour concessions d'un réseau d'électricité***

La loi du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité prévoit dans son article 23 que les détenteurs d'une concession pour la gestion d'un réseau de transport, d'un réseau de distribution, d'une ligne directe respectivement d'un réseau industriel « sont soumis au paiement d'une redevance au profit de l'Etat dont les montants et les modalités sont déterminés par la loi budgétaire ». Le présent article transpose donc la disposition de l'article 23 de la loi du 1er août 2007 et fixe les redevances respectives à un montant de 0 €. Il n'est pas prévu à ce stade de collecter d'office un montant pour les redevances. L'intention de la présente disposition est de garder la possibilité de l'exiger à l'avenir.

***Art. 10.- Droit d'apport***

Cet article a pour objet de supprimer progressivement le droit d'apport qui est considéré comme un obstacle à la croissance des entreprises. Actuellement, sur les 25 Etats membres de l'Union européenne, seuls 7 (la Grèce, l'Espagne, Chypre, le Luxembourg, l'Autriche, la Pologne et le Portugal) continuent de percevoir cet impôt.

Une proposition de directive de l'Union européenne prévoit d'abolir le droit d'apport à l'horizon 2010.

Le Gouvernement luxembourgeois entend supprimer progressivement cet impôt et propose dès lors une limitation à 0,5% du taux du droit d'apport à partir de 2008 et une suppression progressive de ce droit d'ici 2010 de manière à répondre aux impératifs de la stratégie de Lisbonne.

**Chapitre C - Autres dispositions financières**

***Art. 11.- Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse***

La disposition de cet article, qui subordonne au paiement d'une taxe l'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse, reproduit sans changement le texte de l'article 14 de la loi budgétaire du 22 décembre 2006.

**Chapitre D – Disposition concernant le budget des dépenses**

***Art. 12.- Crédits pour rémunérations et pensions***

Cet article, qui dispose que tous les crédits pour rémunérations (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés, salaires des ouvriers) et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice, n'a pas subi de changement par rapport à l'article 15 de la loi budgétaire du 22 décembre 2006. La justification de cette disposition est donnée dans les remarques générales qui sont reproduites à la première page du chapitre concernant les dépenses courantes.

**Art. 13.- Nouveaux engagements de personnel***Paragraphes (1) et (2)*

Ces deux paragraphes reproduisent les dispositions qui sont inscrites aux paragraphes (1) et (2) de l'article 16 de la loi budgétaire du 22 décembre 2006 et qui ont en principe pour but de réaliser un blocage de l'effectif global du personnel occupé par l'Etat à titre permanent et à tâche complète ou partielle.

*Paragraphe (3)*

Ce paragraphe reconduit les dispositions spéciales du paragraphe (3) de l'article 16 de la loi budgétaire du 22 décembre 2006 qui déterminent les engagements supplémentaires de personnel au service de l'Etat auxquels le Gouvernement peut procéder par dérogation aux dispositions générales des paragraphes (1) et (2).

Ainsi, le nombre maximum des engagements supplémentaires de personnel visés sous a) est fixé à 225 unités pour l'année 2008.

Le texte proposé sous b) tend à autoriser les engagements de renforcement de personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement postprimaire.

Le texte sous c) reconduit le dispositif de la loi budgétaire pour 2007 prévoyant la possibilité du remplacement par anticipation d'emplois non vacants pour une durée maximale de 6 mois.

Le texte sous d) reconduit pour l'exercice 2008 les dispositions du point d) de l'article 16, paragraphe (3) de la loi budgétaire du 22 décembre 2006.

Les engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle se feront aux termes du texte proposé sous e) dans la limite de 800 hommes-heures/semaine.

Les engagements cités au point f), avec effet au 15 septembre 2008, résultent de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2005 arrêtant un programme pluriannuel de recrutement dans le cadre de l'organisation judiciaire. Ils portent sur trois magistrats et un rédacteur, ainsi que deux agents de probation pour le SCAS .

Le texte du point g) prévoyant le recrutement de travailleurs handicapés se trouve complété depuis l'exercice 2001 afin de rendre plus efficace la procédure organisant la réaffectation d'agents déclarés inaptes à remplir leurs fonctions par la Commission des pensions, mais qui restent capables d'occuper un autre poste. La rigidité de la procédure afférente fait qu'auparavant ces réaffectations demeuraient difficiles et débouchaient sur des situations souvent peu satisfaisantes tant pour l'administration - selon les cas l'administration d'origine ou la nouvelle administration d'affectation était contrainte de mettre à disposition un poste - que pour les agents concernés - en cas d'absence d'accord entre administrations concernées sur les modalités de la réaffectation, celle-ci risquait de rester en suspens pendant un temps plus ou moins long.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra en 2008 l'effort pour l'emploi des travailleurs handicapés difficilement à placer. En effet, le secteur public devra jouer un rôle pilote respectivement dans la relance du maintien et du reclassement professionnel des travailleurs handicapés, tout en tenant compte de l'obligation d'emploi (quota de 5 % ) de cette catégorie de personnes.

La loi du 25 juillet 2002 prévoit la création d'une réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Le point h) autorise la création d'une sixième tranche de 20 postes pour cette réserve, une première tranche de 100 unités ayant été créée par la loi budgétaire pour 2003, une deuxième tranche de 100 unités par la loi budgétaire pour 2004, une troisième tranche de 80 unités par la loi budgétaire pour 2005, une quatrième tranche de 40 unités par la loi budgétaire de 2006 et une cinquième tranche de 20 unités par la loi budgétaire de 2007.

*Paragraphe (4)*

Ce paragraphe a pour but de proroger, pour la durée de l'année 2008, les autorisations provisoires de création d'emplois prévues par l'article 16, paragraphe (4) de la loi budgétaire du 22 décembre 2006 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures, pour autant que ces autorisations n'ont

pas encore été régularisées moyennant la constitution d'une base légale définitive par le vote d'une loi spéciale.

Il est rappelé, en effet, qu'il s'agit en l'occurrence d'emplois qui ne sont pas prévus par une disposition légale, soit que le service public en question n'a pas encore été définitivement organisé, soit que la loi portant organisation du service public ne prévoit pas ces emplois ou ne les prévoit pas en nombre suffisant. Les autorisations conférées par la loi budgétaire n'ont cependant qu'un caractère provisoire et restent donc limitées à la durée d'une année, la création définitive de l'emploi et la régularisation de la situation étant subordonnées au vote d'une loi spéciale (voir à ce sujet l'avis du conseil d'Etat du 20 décembre 1963 concernant le projet de budget pour 1964, document parlementaire n° 990-2).

*Paragraphe (5)*

Le paragraphe (5) reconduit pour 2008 les dispositions correspondantes de la loi budgétaire pour 2007 relatives à la procédure d'autorisation d'engagement de personnel de l'Etat.

*Paragraphes (6) et (7)*

Les paragraphes en question ont trait aux procédures d'autorisation des engagements de personnel au service de l'Etat et de certains services assimilés. Ils reconduisent le dispositif des exercices antérieurs.

**Art. 14.- Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat**

En vertu de l'article 2 de la loi du 17 mai 1999 concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise, la condition de nationalité ne s'applique pas à l'égard des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne qui sont candidats aux emplois dans les secteurs

- de la recherche,
- de l'enseignement,
- de la culture,
- des transports terrestres,
- des postes et télécommunications,
- de distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité,

sauf dans les cas où ces emplois comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public.

Le point (1) de l'article sous revue reprend les postes occupés ou susceptibles d'être occupés par des ressortissants communautaires dans les secteurs autres que ceux repris ci-dessus. La libre circulation des travailleurs au sens du droit communautaire ne s'y appliquant pas, il y a en effet lieu de prévoir une dérogation expresse à la condition de nationalité exigée pour l'accès à la fonction publique. Par ailleurs, il est également dérogé dans cette hypothèse à la condition de la connaissance adéquate des trois langues administratives, notamment pour des fonctions à caractère plutôt technique dont l'exercice, tout en exigeant des connaissances particulières et une expérience professionnelle étendue, ne requiert pas toujours pour autant la maîtrise des trois langues de l'administration.

Dans un souci d'égalité de traitement et d'appréciation, ces dérogations sont à soumettre à un avis conforme préalable du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative.

D'autre part, une dérogation expresse à la condition de nationalité s'impose toujours pour l'engagement de ressortissants non communautaires, quel que soit le secteur concerné. La liste des postes qui peuvent ainsi être occupés, sur avis conforme du Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, par des ressortissants de pays tiers est fixée au point (2).

Selon les dispositions du point (3), le statut du personnel non communautaire, engagé en vertu du point (2) de l'article sous revue, est régi par la loi modifiée du 7 juin 1937 portant règlement légal du louage de services des employés privés et par la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

En ce qui concerne le personnel engagé auprès de nos représentations à l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères se propose de mettre en place, par voie de règlement grand-ducal, un régime cohérent et harmonisé pour les agents visés, sans préjudice de l'application des dispositions impératives du droit local respectif. En attendant la mise en place de ce cadre réglementaire, le personnel concerné restera à titre transitoire, comme dans le passé, soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

***Art. 15.- Attribution du produit des amendes et confiscations***

Cet article proroge, pour l'année 2008, la modification apportée par l'article 19 de la loi budgétaire du 23 décembre 1975 à la loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive.

A noter que la participation financière de l'Etat au produit des amendes s'ajoute aux 75 % du produit des avertissements taxés revenant au secteur communal au titre du paragraphe 3 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 05.06.1998 modifiant notamment la réglementation de la circulation routière.

***Art. 16.- Dispositions concernant la sécurité sociale***

Cette disposition, qui régleme certaines questions relatives à la gestion des crédits pour frais de fonctionnement des institutions de sécurité sociale, reproduit le texte de l'article 19 de la loi budgétaire du 22 décembre 2006.

**Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat**

***Art. 17.- Indemnités pour pertes de caisse***

Le texte de cet article, qui autorise le Ministre du Trésor et du Budget à accorder dans la limite des crédits budgétaires des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse aux comptables de l'Etat, n'est pas changé par rapport au texte correspondant de l'article 20 de la loi budgétaire du 22 décembre 2006. Une précision a toutefois été apportée par l'ajout du mot "courantes".

***Art. 18.- Avances: marchés à caractère militaire***

Aux termes du dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics, le montant de l'avance à concéder pour un même contrat ne peut excéder 40% du montant estimé du marché. L'application de cette limite, déjà prévue par l'ancienne législation sur les marchés publics, aux travaux, fournitures et services à caractère militaire, a cependant dû être suspendue pour les exercices antérieurs.

Comme les circonstances particulières qui ont justifié l'introduction de cette disposition dérogatoire n'ont pas changé entre-temps, elle doit une nouvelle fois être prorogée pour l'exercice 2008.

***Art. 19.- Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane***

Cet article a pour objet de proroger, pour l'exercice 2008, la disposition introduite par l'article 14 de la loi budgétaire du 23 décembre 1978. Cette disposition tend à assouplir les règles de l'article 43 de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat afin de permettre, dans le cadre du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les opérations de comptabilité relatives aux droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes.

***Art. 20.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées***

Tout comme pour l'exercice 2007, cet article tend à renouveler, pour l'exercice 2008, la disposition spéciale introduite par l'article 23 de la loi budgétaire du 22 décembre 1979 et permettant de régler, par le truchement du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les frais de rémunération de personnel civil pour compte d'autorités militaires alliées.

***Art. 21.- Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne***

Afin de donner suite aux observations de la Cour des comptes et de la Chambre des Députés ainsi que des engagements pris en conséquence par le Gouvernement pour modifier le libellé des articles de la loi budgétaire prévoyant un report d'exercice dans le contexte du budget pour ordre, il y a lieu de remplacer complètement les articles 25, 26, 27 et 30 de la loi budgétaire pour 2007 par un article générique qui a l'avantage d'être uniforme et complète.

***Art. 22.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants***

D'après l'article 13 de la loi du 17 juin 1994, fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, la contribution sociale prélevée sur les carburants est destinée au financement des dépenses du fonds pour l'emploi. Aux termes de la loi, cette contribution sociale est dès lors à considérer comme une recette directement affectable à ce fonds spécial. Afin de pouvoir comptabiliser la recette afférente et son versement au fonds pour l'emploi dans les chiffres budgétaires, ces opérations sont à enregistrer au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

***Art. 23.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution changement climatique***

Cet article reconduit pour l'exercice 2008 les dispositions introduites pour 2007 par l'article 28bis de la loi budgétaire du 22 décembre 2006.

***Art. 24.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de la taxe sur les véhicules routiers***

Cet article reste inchangé par rapport aux dispositions introduites pour 2007 par l'article 28ter de la loi budgétaire du 22 décembre 2006.

***Art. 25.- Recettes et dépenses pour ordre: rémunération des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du service national de santé au travail***

A. Aux termes de l'article 17, paragraphe (3) de la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé « Centre hospitalier neuropsychiatrique », l'établissement rembourse à l'Etat les traitements, indemnités, salaires et charges patronales des agents publics en service à l'entrée en vigueur de la loi susvisée, qui peuvent opter pour le maintien de leur statut, alors que les agents engagés après cette date bénéficient d'un contrat de louage de service de droit privé.

La disposition en question reflète donc le principe que la charge des rémunérations des agents du Centre gardant leur statut public incombe au Centre, et non à l'Etat, à l'instar de la charge des rémunérations du personnel sous contrat privé, ce alors même que pour des raisons pratiques le calcul des carrières et le paiement des rémunérations des agents publics continuera comme par le passé à être effectué par les services compétents de l'Etat.

La disposition proposée est donc à rapprocher :

- de celle prévue à l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications, disposition aux termes de laquelle « le versement des pensions aux agents de l'ancienne administration des postes et télécommunications ou de l'actuelle entreprise des postes et télécommunications est effectué par l'Etat et imputé au budget des recettes et des dépenses pour ordre »

ainsi que

- de celle prévue à l'article 30 de la loi budgétaire pour 2000, aux termes de laquelle, « au cours de 2000, les dépenses pour ordre concernant le versement des pensions au personnel de l'entreprise publique des postes et télécommunications peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes. »

Ainsi qu'il résulte du commentaire de ce dernier article, cette disposition a pour objet d'éviter qu'un retard accidentel concernant le versement de la participation notamment de l'entreprise des postes et télécommunications ait pour effet de perturber la liquidation des pensions aux agents concernés.

Dans le cas du Centre hospitalier neuro-psychiatrique, la loi prévoit expressément un remboursement par ce dernier des rémunérations avancées, sans toutefois en préciser les délais et autres modalités.

La disposition proposée permet en conséquence un certain décalage entre les remboursements de la part du Centre et les frais avancés par l'Etat, tout en impliquant qu'à la clôture de l'exercice la totalité des sommes avancées au cours de l'exercice écoulé soient remboursées.

B. Par analogie avec la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé "Centre hospitalier neuropsychiatrique", la loi du 22 décembre 2000 portant création d'un établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées prévoit également la reprise des agents ayant bénéficié d'un statut de fonctionnaires, respectivement d'employés ou d'ouvriers de l'Etat.

La loi du 22 décembre 2000 a aligné les modalités de paiement des rémunérations et charges sociales de ces agents publics sur celles retenues dans la loi précitée créant le Centre hospitalier neuro-psychiatrique et rappelées sous A. ci-dessus.

En conséquence, cet article prévoit les mêmes modalités pour ce qui est de la traduction budgétaire de l'approche proposée.

***Art. 26.- Recettes et dépenses pour ordre: produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques***

Comme le projet de loi instaurant une mesure fiscale en faveur des familles prévoit que les paiements y relatifs incomberont à la Caisse nationale des prestations familiales, il y a lieu d'imputer le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires sur le budget des recettes et dépenses pour ordre, afin de permettre le versement à la Caisse nationale des prestations familiales du montant à prélever sur ce produit, le solde étant transféré au budget des recettes courantes.

**Chapitre F - Disposition concernant des mesures d'intervention économiques et sociales**

***Art. 27.- Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi***

L'important dispositif légal de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi, instauré depuis 1977 et étant venu à expiration le 31 décembre 1985 (pour autant qu'il n'ait pas déjà fait l'objet d'une prorogation au titre de la loi du 1er juillet 1983 concernant diverses mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie), est prorogé d'un an.

**Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales**

***Art. 28.- Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2008***

(1) La dotation financière pour l'année 2008 du secteur communal par le biais dudit fonds est définie par un montant forfaitaire fixe adapté pour l'année 2008 ainsi que par 3 quotes-parts de 18, 10 et 20 pour cent du produit des 3 impôts de l'Etat à savoir:

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et l'impôt retenu sur les traitements et salaires;
- la taxe sur la valeur ajoutée;
- la taxe sur les véhicules routiers.

La dotation globale revenant aux communes reste soumise au rendement effectif des 3 impôts.

(2) La participation des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires est fixée comme par le passé à 18 % de ce produit.

Il y a toutefois lieu de préciser dans ce contexte l'incidence du projet de loi instaurant une mesure fiscale en faveur des familles. Ce projet prévoit l'abolition de la modération pour impôt revenant aux contribuables ayant des enfants à charge et prévue à l'article 122 de la L.I.R. ainsi que son remplacement par une mesure bénéficiant à tous les ménages ayant des enfants à charge.

Aussi, afin de pouvoir continuer à calculer la participation des communes au produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sur base du produit brut de cet impôt, le calcul du forfait prévu au paragraphe I., alinéa (1) 4. du présent article tient-il compte d'un abattement supplémentaire. Le montant de ce dernier est fixé à 14,4 millions d'euros, soit 80,0 millions d'euros x 18 %, dans la mesure où le produit supplémentaire de l'impôt sur le revenu des personnes physiques résultant de la suppression de la modération d'impôt prévue par l'article 122 L.I.R. est estimé à 80 millions d'euros.

(3) Il y a d'autre part lieu de préciser que l'article 77 alinéa 2. (1) du projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que "la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière... est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 40 du même projet de loi".

L'article 77 précité prévoit en outre en son alinéa (3) ce qui suit au sujet du crédit inscrit à l'article 09.1.93.000 en vue de l'alimentation du fonds communal de dotation financière : A la section II de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, le point 4° du paragraphe (1) est remplacé par le texte suivant:

"4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses courantes du ministère de l'Intérieur égal à la différence entre la dotation du fonds telle que définie à la loi budgétaire annuelle, d'une part, et, d'autre part, les alimentations du fonds prévues aux numéros 1° à 3° et le tiers du coût total des rémunérations du personnel des écoles qui est attribué aux communes dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 40".

Ainsi que l'explique le commentaire d'article, le nouveau texte prévoit que l'Etat prend à charge la totalité des frais de personnel en relation avec l'organisation de l'enseignement. Cette prise en charge n'engendrera ni de coûts supplémentaires pour l'Etat, ni une réduction des moyens alloués aux communes. En effet, le montant exact de la quote-part assuré actuellement par les 116 communes dans le paiement des traitements sera déduit d'office des dotations annuelles qui leur sont attribuées.

En conséquence, les règles de dotation du fonds communal de dotation financière ainsi que de répartition de cette dernière entre les communes ne subissent pas de changement. Le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit simplement que la participation des communes au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental, versée jusqu'à présent par ces dernières par l'intermédiaire du fonds des dépenses communales, sera déduite à l'avenir de la dotation revenant aux communes à charge du fonds communal de dotation financière.

(4) Comme le projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental est supposé entrer en vigueur au début de l'année scolaire 2008/2009, l'ancien dispositif continuera à s'appliquer pour la participation des communes au frais de rémunération se rapportant aux 8 premiers mois de l'année 2008, et le nouveau dispositif pour les frais de rémunération se rapportant aux 4 derniers mois de l'année 2008.

(5) En ce qui concerne les avances à verser aux communes à charge du fonds communal de dotation financière en 2008, il y a lieu de préciser ce qui suit :

Jusqu'à présent les communes versaient leur participation au financement des rémunérations du personnel de l'enseignement fondamental au fonds des dépenses communales au début de l'année suivant celle à laquelle se rapportaient les rémunérations.



Dans le même esprit, la participation des communes sera donc déduite de la part de la dotation à recevoir au cours de l'exercice qui suit celui auquel elle se rapporte et auquel se rapportent les rémunérations, c'est-à-dire de l'avance à verser au titre du 4<sup>e</sup> trimestre, laquelle constitue le septième huitième de la dotation totale revenant à la commune sur base du budget voté de l'Etat et laquelle est versée après le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant, ainsi que du solde constituant la différence entre la dotation totale et les avances versées, solde versé dès que le montant définitif de la dotation est connu, c'est-à-dire au début de l'exercice suivant celui auquel se rapporte la dotation et les rémunérations faisant l'objet de la participation des communes.

***Art. 29.- Fonds communal de péréquation conjoncturale***

Cet article reconduit pour l'année 2008 les dispositions qui figurent à l'article 33 de la loi budgétaire du 22 décembre 2006.

Les années de référence 2008 et 2006 sont substituées à celles de 2007 et 2005 (paragraphes (1) et (3)).

La date du 31 décembre 2006 est remplacée par celle du 31 décembre 2007 (paragraphe (2)).

***Art. 30.- Infrastructures pour l'éducation précoce***

En vue de la réalisation des infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'éducation précoce, le Gouvernement prévoit, dans la phase d'instauration facultative du nouveau type d'enseignement, d'allouer aux communes une aide incitative de 50 % dans l'intérêt de la réalisation de nouvelles salles de classe pour l'accueil des enfants.

Les aides sont allouées dans le cadre d'un programme d'investissement à établir par chaque commune en fonction de ses besoins respectifs.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle de l'introduction d'une offre obligatoire de l'éducation précoce par les communes, les projets d'investissements seront subventionnés dans le cadre des aides financières normales de l'enseignement préscolaire au taux variable selon la situation financière des communes respectives.

**Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements**

***Art. 31.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Projets de construction***

L'article 34 reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1991 et reconduite au cours des exercices suivants.

Cette disposition autorise le Gouvernement à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses relatives à la construction, la transformation ou la rénovation d'immeubles dont le coût est inférieur à 7,5 millions euros.

***Art. 32.- Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études***

Comme les frais d'études sont considérés comme faisant partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il va de soi d'imputer ces dépenses à charge des crédits des fonds d'investissements publics concernés.

Depuis toujours les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont été imputés sur les fonds à partir du moment où les projets de construction étaient autorisés par une loi spéciale. Avant le vote de la loi d'autorisation, les frais d'études pour les phases "avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi" étaient traditionnellement pris en charge par des crédits budgétaires appropriés.

Compte tenu du nombre accru de projets à réaliser au cours des exercices à venir, les dépenses en question augmenteront sensiblement et comme il est par ailleurs difficile d'appréhender le montant exact de

ces dépenses dans le cadre des crédits budgétaires, il est préférable d'imputer ces dépenses dès le départ sur les avoirs des fonds d'investissements.

***Art. 33.- Fonds du Rail – Frais d'études***

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds du Rail des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial et retenues dans le cadre de la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de grands projets d'infrastructures, procédure qui a été adoptée par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes lors de sa réunion du 10 juillet 2006.

Etant donné que les frais d'études font partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il importe d'imputer ces dépenses à charge des crédits du Fonds du Rail.

Ainsi, tous les honoraires d'architectes et d'ingénieurs relatifs aux différentes phases de planification ("avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi") des projets d'infrastructures retenus sont imputés sur les avoirs du Fonds du Rail

***Art. 34.- Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction***

Cet article a pour objet de permettre l'imputation à charge des crédits du Fonds des Routes des dépenses d'investissements relatives à des projets de construction non susceptibles de dépasser le seuil prévu à l'article 80 (1) (c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, mais trop importants en volume afin de pouvoir être absorbés par les crédits du budget en capital du département des Travaux Publics.

***Art. 35.- Disposition concernant le Fonds des Routes – Frais d'études***

Cet article a pour objet de permettre l'imputation sur les crédits du Fonds des Routes des différents frais d'études et de pré-études nécessaires à l'élaboration des projets de loi à la base des infrastructures destinées à être réalisées par le biais de ce fonds spécial.

Par ailleurs, cet article permettra la prise en charge par le fonds en question de l'ensemble des études et de pré-études de certains projets y énumérés limitativement.

***Art. 36.- Fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville du Luxembourg***

Le Fonds de Rénovation de la Vieille Ville a été créé par la loi modifiée du 29 juillet 1993 pour une durée de dix ans à compter de l'entrée en vigueur de ladite loi.

Par l'article 42 de la loi du 20 décembre 2002 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2003, la durée du fonds a été portée à quinze ans afin de permettre l'achèvement des travaux en cours.

Entretemps, le fonds a pu achever une partie importante de ces projets.

C'est ainsi notamment que la réouverture officielle du Musée National d'Histoire et d'Art a eu lieu en 2002.

L'îlot d'habitation (îlot Zinnen) a été achevé en 2005 et le Fonds a procédé à la rénovation de 8 maisons comportant 4 commerces et 20 logements.

Rappelons également que la maison Gölle Klack a été transformée en hôtel avec 10 chambres et un commerce.

Finalement il convient de relever que l'ouverture officielle du Conseil d'Etat rénové et agrandi s'est faite en novembre 2006.

Ceci vaut également pour la Clinique Saint Joseph, acquis par le Fonds en 1999 est achevé à l'exception de quelques travaux de finition et des aménagements extérieurs.

Les immeubles qui sont encore à restaurer se situent dans la partie qui est quasiment occupée exclusivement par les services de l'administration judiciaire. Le Fonds ne pourra en conséquence lancer des travaux de restauration qu'une fois les services concernés ont été délogés vers la nouvelle cité judiciaire au plateau du Saint Esprit.

En 2005, le Fonds avait par ailleurs lancé un concours d'architecte en vue du réaménagement des parcelles entre la grand-rue, la rue du Nord ainsi que la côte d'Eich. Ces travaux pourront démarrer dès que les immeubles seront libérés.

Des projets possibles concernant le réaménagement de l'actuel Palais de Justice sont en voie de préparation et seront susceptibles d'être réalisés dès que les services de l'administration judiciaire auront libéré le bâtiment.

Afin de permettre au Fonds de Rénovation de la Vieille Ville de poursuivre les études et de procéder à la réalisation de l'ensemble de ces projets (achèvement des travaux concernant l'îlot A, réalisations îlot C et îlot D), il y a lieu de prolonger sa durée d'existence de cinq ans.

### **Chapitre I - Dispositions diverses**

***Art. 37.- Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le Gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-bailleurs***

Cette disposition proroge la possibilité prévue par les lois budgétaires des exercices antérieurs et permettant à l'Etat d'inscrire une hypothèque légale sur des immeubles rénovés par des associations poursuivant un but social ou aménagés par des « employeurs-bailleurs » au profit de travailleurs étrangers.

***Art. 38.- Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales***

Afin de pouvoir continuer à accorder une participation financière aux frais d'études et d'éventuelles lignes de crédit de nouveaux projets importants, la liste des projets de construction pour 2007 est remplacée par une nouvelle liste pour 2008.

***Art. 39.- Prorogation de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, foyers et services pour personnes âgées, 2) Centres de gériatrie***

Lors de la création de l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées", le législateur a introduit les dispositions de l'article 17 afin de garantir que l'établissement public puisse rénover les anciennes constructions reçues de la part de l'Etat, voir concevoir de nouvelles constructions pour remplacer ces mêmes anciennes structures dans les mêmes conditions que les gestionnaires communaux ou privés.

Au vu de l'envergure et du nombre de projets, le délai imparti de 10 ans s'est avéré être nettement trop court; il s'agit dès lors de prolonger ce délai afin de permettre l'achèvement des projets en cours: certains projets sont en cours de réalisation, d'autres se trouvent en phase finale de planification.

***Art. 40.- Modification de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest***

Créé par la loi du 25 juillet 2002, l'établissement public en question a pour mission la reconversion et le développement du site de Belval-Ouest par le biais de la réalisation d'infrastructures étatiques.

Rappelons dans ce contexte que pour chaque projet de construction spécifique une loi spéciale d'autorisation individuelle est requise.

Avec un programme de construction global estimé provisoirement à près d'un milliard euros sur les dix ans à venir, il importe de prolonger la durée maximale de la garantie étatique prévue en matière de financement des différents projets.

En effet, et étant donné qu'il s'agit pour l'essentiel d'assurer la construction des différents immeubles à finalité universitaire, il est impératif que le Fonds Belval puisse mettre en place un financement à long terme des infrastructures afférentes, et ceci dès le début des travaux y relatifs.

A cet effet, la durée de la garantie étatique – limitée jusqu'à présent à août de l'année 2017 par le libellé de l'article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa actuel – sera étendue jusqu'en août 2027.

Il convient de relever que la non-augmentation de la durée maximale de la garantie étatique impliquerait que les financements respectifs des immeubles en question seraient à conclure avec une échéance à court ou moyen terme (i.e. avant 2017 pour des projets à réaliser, le cas échéant, en 2011 ou 2012), de sorte que des remboursements extrêmement élevés grèveraient le budget des dépenses de l'Etat dans les années à venir et ceci sur une période très courte et non appropriée en matière de dépenses d'investissements à long terme.

***Art. 41.- Modification de la loi du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une "Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" et à lui accorder une aide financière***

Aux termes de l'article 2 de la loi précitée du 28 avril 1998, l'aide annuelle de base au profit de la Fondation est fixée à cent cinquante millions de francs luxembourgeois. Ce montant correspond à la valeur 544,21 de l'échelle mobile des salaires et sera adapté chaque année – aux termes de ce même article – à l'évolution de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires qui sert de base à l'évaluation des crédits du budget de l'Etat.

L'article 3 de la loi en question dispose par ailleurs que le Gouvernement peut consentir au profit de la Fondation une aide financière complémentaire qui ne pourra dépasser cinquante millions de francs luxembourgeois."

Comme la moyenne de la cote d'application de l'échelle mobile des salaires utilisée pour évaluer les crédits du budget de l'Etat pour l'exercice 2008 est estimée à la valeur 682,40, l'aide financière maximale au profit de la Fondation ne pourra pas dépasser la somme de 5.902.076 euros.

Ceci étant, il y a lieu de rappeler que le montant qui figure dans la loi précitée a été déterminé sur la base d'un rapport de préfiguration qui a été réalisé le 1<sup>er</sup> avril 1996 – c'est-à-dire plus de 10 années avant l'ouverture du Musée - par le Directeur du Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne (F).

Dans ce rapport, le consultant relève notamment que "ce budget a été calculé à partir de données et de ratios sans doute à majorer, compte tenu des coûts et des prix pratiqués au Luxembourg. Le budget nécessaire à l'entretien des abords n'est pas prévu. Ne l'est pas non plus celui relatif à l'entretien et au coût énergétique des verrières.

Ainsi, il résulte du projet de budget de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" pour l'exercice 2008 que les frais d'entretien, de chauffage, de climatisation et de nettoyage des locaux du MUDAM se chiffrent au montant de quelque 1.959.800 euros.

Dans ces conditions, il s'avère impossible d'assurer le financement des frais de fonctionnement du Musée en l'absence d'un relèvement de la dotation de l'Etat.

Il est dès lors proposé de fixer le plafond à 6.905.000 euros à la valeur 682,40 de l'échelle mobile des salaires, ce qui correspond à une majoration de 1.003.000 euros.

**Art. 42.- Constitution de services de l'Etat à gestion séparée**

En exécution de l'article 74, alinéa (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat la liste des administrations qui fonctionnent sous le régime de "services de l'Etat à gestion séparée" est arrêtée annuellement par la loi budgétaire relative à l'exercice budgétaire concerné.

La loi budgétaire de l'exercice 2008 énumère 41 services de l'Etat à gestion séparée.

A partir de 2008, le Gouvernement propose de constituer comme services de l'Etat à gestion séparée les administrations suivantes:

- Bibliothèque nationale;
- Musée de la forteresse;
- Lycée de Luxembourg-Dommeldange;
- Nordstad-Lycée;
- Ecole primaire de la pédagogie inclusive;
- Service national de la Jeunesse
- Administration de la Navigation aérienne.

**Art. 43.- Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2008**

Cet article reconduit pour l'exercice 2008 les dispositions de l'article 44 de la loi budgétaire du 22 décembre 2006.

Rappelons à cet égard que l'expérience acquise au cours des premiers exercices de mise en œuvre de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat a enseigné qu'il est extrêmement difficile de clôturer l'ordonnancement dans un délai de 2 mois, alors que sous l'ancienne législation (datant de 1936) les ordonnateurs disposaient de 4 mois.

Lors des consultations menées avec l'ensemble des départements au sujet des enseignements à tirer des premiers exercices de fonctionnement sous l'empire de la nouvelle loi, tous les départements ont affirmé que le respect du nouveau délai n'a pu être réalisé qu'au prix d'efforts considérables.

Finalement, le report d'un mois des dates ultimes d'ordonnancement et de paiement est proposé tout en maintenant inchangée la date du 31 mai à laquelle le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent est déposé à la Chambre des Députés et transmis à la Cour des Comptes.

En concordance avec les prolongements de délais proposés ci-dessus aux points I et II en ce qui concerne la procédure ordinaire de l'exécution du budget, les délais impartis aux comptables extraordinaires pour les paiements et la reddition de leurs comptes sont reportés d'un mois, le délai pour le reversement du solde à la trésorerie de l'Etat est prolongé de quinze jours.

**Art. 44.- Modification de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique**

La loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique transpose notamment les directives 2000/31 du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information (la "directive e-commerce") et la directive 1999/93 du 13 décembre 1999 relative à un cadre communautaire pour les signatures électroniques (la "directive signature électronique").

La "directive e-commerce" exclut explicitement de son champ d'application notamment:

- la fiscalité;
- les accords ou pratiques régis par la législation relative aux ententes;
- les activités de jeux d'argent impliquant des mises ayant une valeur monétaire dans les jeux de hasard, y compris les loteries et les transactions sur les paris.

La loi relative au commerce électronique reprend ces exclusions dans son champ d'application (article 2,(1)), mais exclut de ce fait aussi ces domaines dans les titres II et III de la loi transposant la "directive signature électronique" qui, elle, ne les excluait pas. Ceci a pour conséquence que les dispositions relatives à la signature électronique n'ont actuellement pas de valeur juridique dans le contexte notamment des futures

applications e-TVA et dépôt des déclarations d'impôts en ligne, étant donné que le domaine de la fiscalité ne peut pas bénéficier de ces dispositions, pour en être exclu au stade actuel. Les échanges effectués dans le contexte de ces applications notamment ne pourraient pas bénéficier de la valeur légale de la signature électronique.

Pour éviter cette situation, l'article 2 est modifié de sorte à préciser quels titres, c'est-à-dire les titres transposant uniquement la "directive e-commerce", excluent de leur champ d'application les domaines précités.

***Art. 45.- Modification du délai d'application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables***

L'article 18 de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables limite l'application des dispositions de cette loi au 31 décembre 2007.

De nouvelles lignes directrices de la Commission européenne pour les aides d'Etat dans le domaine de la protection de l'environnement seront adoptées prévisiblement avant la fin de l'année 2007.

Suivant l'avant-projet de lignes directrices des services de la Commission, les Etats membres doivent modifier leurs régimes, si cela s'avère nécessaire, de manière à les mettre en conformité avec les dites lignes directrices dans un délai de douze mois à compter de leur entrée en vigueur.

Compte tenu de l'application prévue de ces lignes directrices à partir du 1er janvier 2008 et d'un délai de 12 mois pour les Etats membres de mettre en conformité leurs régimes d'aides, et afin d'éviter un vide juridique, il convient de proroger les dispositions de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables jusqu'au 31 décembre 2008.

***Art. 46.- Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aides et de soins***

A la suite de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la loi du 23 décembre 2005 modifiant différentes dispositions du Code des assurances sociales en matière d'assurance dépendance différents établissements d'aides et de soins ont augmenté leurs prix de pension à charge des bénéficiaires au motif que désormais l'assurance dépendance ne prenait plus en charge de manière forfaitaire 2,5 heures de tâches domestiques en milieu stationnaire. Le législateur avait motivé l'abrogation de cette prise en charge forfaitaire admettant que les tâches domestiques seraient comprises dans le prix de pension appliqué à tous les pensionnaires, y compris ceux ne relevant pas de l'assurance dépendance.

Compte tenu des divergences de vue le Gouvernement et les prestataires sont convenus d'accorder à titre temporaire aux bénéficiaires de l'assurance dépendance le forfait de 2,5 heures pour tâches domestiques en attendant la prise en charge de ces frais, soit au niveau du prix de pension, soit au niveau de l'intervention de l'assurance dépendance, sur base d'une comptabilité analytique uniforme à établir.

La disposition envisagée a pour objet d'accompagner cette démarche et en fixe les conditions et modalités d'application pour les établissements d'aides et de soins à séjour continu (article 390 du Code des assurances sociales) et à séjour intermittent (article 391 du Code des assurances sociales).

***Art. 47.- Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme***

Cet article est destiné à autoriser les emprunts prévus au projet de budget pour l'exercice 2008.

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2008 prévoit en effet l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 200 millions d'euros dont 100 millions pour le fonds du rail et 100 millions pour le fonds des routes.

***Art. 48.- Modification de l'article 16 de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la Santé***

Aux termes de la loi sur la profession de médecin tout médecin doit, après avoir accompli une formation de base de médecin, accomplir une formation supplémentaire soit en médecine générale, soit en spécialisation.

Le présent article entend dispenser les médecins de la Direction de la Santé de cette formation supplémentaire et la remplacer par une formation ad hoc en santé publique, alors que les attributions de ces médecins se situent non pas au niveau de la prise en charge de patients, mais sur le plan de la santé publique, de l'épidémiologie, de l'hygiène publique, de la médecine de l'environnement, de l'organisation hospitalière, de la législation sanitaire et de l'économie de la santé. D'où la nécessité d'acquérir, en dehors de la formation de base de médecin, des connaissances de plus en plus pointues dans ces domaines dispensées dans le cadre de nombreuses formations universitaires spécifiques au domaine de la santé publique et qui ne sauraient être acquises au cours de la formation spécifique en médecine générale.

Il est vrai qu'une directive récente prévoit un diplôme de spécialisation en santé publique de quatre ans répondant complètement aux exigences de la loi en vigueur sur la profession de médecin. Mais les titulaires de ce diplôme sont encore très rares et non disponibles sur le marché de travail luxembourgeois, alors que les médecins à recruter pour les besoins de la Direction de la Santé exercent des attributions de santé publique et doivent dès lors être de nationalité luxembourgeoise.

Le présent amendement, en ce qu'il reconnaît une formation spécifique obtenue au bout de trois ans, qui peut de surcroît se composer de compétences diverses de chacune par exemple d'une année, éventuellement obtenues auprès de plus d'une faculté de médecine, est dès lors de nature à favoriser le recrutement pour l'administration d'agents dont elle a un besoin urgent.

**Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi**

***Art. 49.- Entrée en vigueur de la loi***

Conformément au principe de l'annualité budgétaire, la loi budgétaire doit entrer en vigueur le premier jour de l'année civile à laquelle elle s'applique, en l'espèce il s'agit du 1.1.2008.

**PROJET DE LOI**  
concernant  
**le budget des recettes et des dépenses de l'Etat**  
**pour l'exercice 2008**

**Chapitre A - Arrêté du budget**

***Art. 1er - Arrêté du budget***

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2008 est arrêté:

En recettes à la somme de .....	euros	8.437.954.473
soit:		
recettes courantes.....	euros	8.355.401.373
recettes en capital.....	euros	82.553.100
	euros	<u>8.437.954.473</u>
En dépenses à la somme de .....	euros	8.458.522.239
soit:		
dépenses courantes .....	euros	7.631.327.550
dépenses en capital .....	euros	827.194.689
	euros	<u>8.458.522.239</u>

Le tout conformément aux tableaux annexés.

**Chapitre B - Dispositions fiscales**

***Art. 2. - Prorogation des lois établissant les impôts***

Les impôts directs et indirects existants au 31 décembre 2007 sont recouvrés pendant l'exercice 2008 d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, sous réserve des dispositions des articles 3 à 10 ci-après.

***Art. 3. - Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les produits énergétiques***

(1) A l'article 7, paragraphe 5 de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2007, il est ajouté un point c) avec la teneur suivante :

"c) pétrole lampant.....10.00 €par 1.000 ltrs

(2) A l'article 7 de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2007, le paragraphe 6 est remplacé comme suit :

"Les produits relevant des codes NC 1507 à 1518 inclus, les produits relevant des codes NC 3824 90 55 et 3824 90 80 à 3824 90 99 inclus, pour ce qui est de leurs composants issus de la biomasse et les produits relevant des codes NC 2207 20 00 et 2905 11 00 qui ne sont pas d'origine synthétique, utilisés à l'état pur, sont exonérés de l'accise."



(3) A l'article 8 de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2007, le paragraphe 2 est remplacé comme suit :

"Les produits relevant des codes NC 1507 à 1518 inclus, les produits relevant des codes NC 3824 90 55 et 3824 90 80 à 3824 90 99 inclus, pour ce qui est de leurs composants issus de la biomasse et les produits relevant des codes NC 2207 20 00 et 2905 11 00 qui ne sont pas d'origine synthétique, utilisés à l'état pur, sont exonérés de l'accise."

**Art. 4. - Taxe sur la consommation de l'énergie électrique**

(1) En application de l'article 66 (4) de la loi du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, le taux de la taxe "électricité" est fixé comme suit:

a) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie a) prévue à l'article 66, paragraphe (1) de la loi du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,1 cents par kWh consommé.

b) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie b) prévue à l'article 66, paragraphe (1) de la loi du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,05 cents par kWh consommé.

c) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie c) prévue à l'article 66, paragraphe (1) de la loi du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,01 cents par kWh consommé.

(2) Le produit de la taxe "électricité" à charge du secteur de l'énergie électrique affecté au financement de l'assurance dépendance en application de l'article 375 du Code des assurances sociales est imputé au budget des recettes et dépenses pour ordre.

**Art. 5. - Taxe sur la consommation de gaz naturel**

(1) En application de l'article 61 (1) de la loi du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel, le taux de la taxe "gaz naturel" varie selon des catégories qui sont déterminées en fonction des besoins et de la consommation constatée à un point de fourniture. Ces catégories sont déterminées comme suit:

a) les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie A;

b) les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux de la catégorie C1, C2 et D;

c) les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralogiques font partie de la catégorie C1;

d) les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre million cent mille kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le Gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B;

e) les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D.

Les modalités d'agrément des points de comptage de la catégorie C1 peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

(2) Les contrôles au niveau du comptage sont effectués par l'Administration des Douanes et Accises.

(3) Chaque client final est redevable de la taxe "gaz naturel" qui est égale à la somme des taxes dues pour chaque point de comptage.

(4) En application de l'article 61 (4) de la même loi, les taux de la taxe "gaz naturel" sont fixés comme suit:

a) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie A définie à l'article 31bis de la loi susmentionnée est fixé à 0,108 cents par kWh consommé;

b) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie B est fixé à 0,054 cents par kWh consommé;

c) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie C1 est fixé à 0,005 cents par kWh consommé;

d) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie C2 est fixé à 0,030 cents par kWh consommé;

e) le taux de la taxe "gaz naturel" de la catégorie D est fixé à 0 cents par kWh consommé.

(5) En application de la présente loi et pour les besoins du calcul de la taxe "gaz naturel", la quantité d'énergie à considérer (exprimée en kWh) est calculée à partir du volume brut de gaz naturel (exprimé en mètre cube) moyennant le pouvoir calorifique supérieur du mètre cube brut qui est fixé à 10,99 kWh/m<sup>3</sup>.

Pour les catégories C1, C2 et D, la quantité d'énergie à considérer (exprimée en kWh) est celle relevée au point de comptage respectif par le gestionnaire de réseau.

(6) Le gaz naturel consommé en tant que carburant est exonéré de la taxe de consommation sur le gaz naturel.

#### ***Art. 6. - Droit d'accise commun et droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés***

A l'article 12 de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2007, le paragraphe 5 est remplacé comme suit

"(5) a) Le total du droit d'accise commun et du droit d'accise autonome ne peut en aucun cas être inférieur à 90 pour cent du montant cumulé des mêmes impôts appliqués aux cigarettes appartenant à la catégorie la plus vendue ( MPPC ).

b) Il en est de même pour les cigarettes vendues en d'autres emballages que la catégorie la plus vendue ( MPPC ), alors que la catégorie la plus vendue de ces cigarettes (en emballage de 20 ou de 30 pièces) peut faire prix de référence pour le calcul des 90 pour cent.

A partir du 1<sup>er</sup> février 2008, la catégorie retenue servant de base pour le calcul des accises suivant le point a) ci-dessus est le paquet 25 / 4,00€

Il est toutefois dérogé à la règle sous a) en ce qui concerne les cigarettes que le fabricant cède aux membres de son personnel aux conditions fixées par règlement grand-ducal. "

#### ***Art. 7. - Eaux-de-vie produites dans le pays***

(1) A l'article 9 de la loi du 27 juillet 1925 sur le régime fiscal des eaux-de-vie, modifiée, le paragraphe 3 est remplacé comme suit:

"Dans les distilleries forfaitaires de céréales, la tolérance de production ne pourra pas dépasser 20 pour cent de la quantité d'alcool passible de l'impôt. Tout excédent de production supérieur à cette tolérance, qui sera constaté, soit par des essais de distillation, soit par le contrôle des registres de fabrication ou de vente, soit par tout autre moyen, sera passible, pour toute la quantité dépassant la tolérance, du droit d'accise sur la base du taux intégral, sans préjudice des pénalités éventuellement encourues."

**Art. 8. - Taxe sur les véhicules routiers**

La loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement, est modifiée comme suit:

" (1) A l'article 40 (1) il est ajouté un point d) avec la teneur suivante:

"d) 125 euros pour les tracteurs agricoles immatriculés au nom de personnes autres que celles prévues à l'article 41"

(2) A l'article 40 (4) il y a lieu de lire chaque fois "à 3 essieux ou plus" au lieu de "à 3 essieux".

(3) A l'article 40 (5) il y a lieu de lire chaque fois "à 3 essieux ou plus" au lieu de "à 3 essieux".

(4) A l'article 40 (6) il y a lieu de lire chaque fois "à 2 essieux ou moins" au lieu de "à 2 essieux" et "à 3 essieux ou plus" au lieu de "à 3 essieux".

(5) L'article 41 est remplacé par le texte suivant:

Art. 41. Par dérogation à l'article 40 (1) et 40 (2) les tracteurs utilisés exclusivement pour les travaux agricoles, horticoles, viticoles, dans la pisciculture et la sylviculture, sont exonérés de la taxe, lorsqu'ils circulent sur la voie publique et sont utilisés:

- à la traction de machines, d'instruments aratoires, de remorques ou de chariots chargés ou non, utilisés dans leur exploitation par les personnes qui exercent la profession d'agriculteur, d'horticulteur, de sylviculteur ou de pisciculteur ou par des personnes travaillant à leur service, pour autant que l'utilisation sur la voie publique ait un lien direct avec la gestion de cette exploitation;

- par d'autres entrepreneurs que les personnes susvisées, ou par leur personnel, pour l'exécution de travaux en rapport avec l'exploitation agricole, horticole, forestière ou piscicole de tiers, pour autant qu'aucun transport sur la voie publique de marchandises, de denrées ou d'animaux ne soit effectué autrement qu'entre les lieux d'une même exploitation ou entre la ferme et les terres qui en dépendent et inversement."

(6) A l'article 47, il est ajouté après le deuxième alinéa un alinéa 3 nouveau avec la teneur suivante:

"Dans des cas exceptionnels et documentés à la satisfaction du receveur, la taxe peut être remboursée même à défaut de la vignette fiscale".

**Art. 9. - Redevances pour concessions d'un réseau d'électricité**

Conformément à l'article 23 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, les montants des redevances sont fixés comme suit:

(1) Redevance d'une concession pour la gestion d'un réseau de transport .....	0 €
(2) Redevance d'une concession pour la gestion d'un réseau de distribution .....	0 €
(3) Redevance d'une concession pour la gestion d'une ligne directe .....	0 €
(4) Redevance d'une concession pour la gestion d'un réseau industriel .....	0 €

**Art. 10. - Droit d'apport**

A l'article 6 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, le point 1) est remplacé par le libellé suivant : "1) Le taux du droit d'apport est fixé à un demi pour cent de la base imposable déterminée par l'article 8".

**Chapitre C - Autres dispositions financières****Art. 11. - Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse**

L'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse est subordonnée au cours de l'année 2008 au paiement d'une taxe de 100 euros.

## **Chapitre D - Dispositions concernant le budget des dépenses**

### ***Art. 12. - Crédits pour rémunérations et pensions***

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice.

### ***Art. 13. - Nouveaux engagements de personnel***

(1) Au cours de l'année 2008, le Gouvernement est autorisé à procéder au remplacement du titulaire d'un emploi vacant dans la limite de l'effectif total autorisé.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend:

a) les fonctionnaires, les employés et les ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète au service de l'Etat à la date du 31 décembre 2007;

b) les fonctionnaires, les employés et ouvriers occupés à tâche partielle dans la limite des effectifs en hommes-heures/an au 31 décembre 2007.

Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1er janvier 2008 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

(3) Par dérogation aux deux paragraphes qui précèdent, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2008:

a) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète dans les différents services de l'Etat, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser de plus de 225 unités l'effectif total tel qu'il est défini au paragraphe (2) a);

b) à des engagements de renforcement de personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement postprimaire, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 50 unités;

c) aux engagements de personnel pour les besoins des services de l'Etat reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants, sans que la durée de l'occupation anticipée ne puisse être supérieure à six mois;

d) au remplacement à titre définitif des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. Lorsque le remplaçant est recruté en vue de son admission ultérieure au statut de fonctionnaire, et lorsque le cadre correspondant de l'administration concernée ne comprend pas de vacance de poste, il est placé temporairement hors cadre jusqu'au moment où les droits du fonctionnaire remplacé à l'indemnité de préretraite cessent de plein droit;

e) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat dans la limite de 800 hommes-heures/semaine;

f) pour les besoins de l'administration judiciaire, à l'engagement de trois magistrats et d'un rédacteur, ainsi que pour les besoins du Service central d'assistance sociale, de deux agents de probation;

g) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'Etat, dans les établissements publics et dans la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois et disposant de la qualité de travailleur handicapé telle que définie par la loi modifiée du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi qu'à des réaffectations d'agents de l'Etat reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat respectivement la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, dans la limite de 2.200 hommes-heures/semaine;

h) à des engagements de renforcement de personnel enseignant pour les besoins de la réserve nationale

de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 20 unités;

(4) Sont prorogées, pour la durée de l'année 2008, les autorisations de création d'emplois énumérées ci-après et prévues par l'article 16, paragraphe 4) de la loi budgétaire du 22 décembre 2006 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures:

1. pour le compte du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative:

- des ouvriers pour les besoins de l'administration gouvernementale;

2. pour le compte du Ministère de la Famille et de l'Intégration:

- un assistant social pour les besoins du service d'action socio-familiale – Enfants et adultes.

(5) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l'Etat y compris celles relatives aux fusions et scissions de postes, incombent au Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le vu du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi afférente du 24 décembre 1946.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations, entre carrières ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l'Etat, la décision visée à l'alinéa 1er incombe au Conseil de Gouvernement. Il en est de même des déplacements d'agents opérés sur décision de la commission des pensions ou à titre de sanction.

Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l'Etat, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas précédents, le Conseil de Gouvernement peut, sur avis de la commission spéciale visée à l'alinéa premier du point (5) du présent article, autoriser le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministre de la Famille et de l'Intégration, à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas deux mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles. Le présent alinéa n'est applicable qu'aux établissements d'enseignement. Il se limite au remplacement d'enseignants, de personnel éducatif et social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier Ministre, Ministre d'Etat, qui le transmet à la commission spéciale visée à l'alinéa premier du présent paragraphe.

(6) Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière, la participation de l'Etat aux dépenses de rémunération du personnel de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par le Ministre compétent, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en Conseil.

(7) La participation de l'Etat aux dépenses d'organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l'article 282 du code des assurances sociales, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'Etat, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les Ministres compétents, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en conseil.

***Art. 14. - Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat***

(1) En dehors des personnes visées à l'article 15 de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'Etat, et par dérogation à l'article 3a) et e) de la même loi, sont autorisés pour 2008, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, les engagements suivants de personnes ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne:

	Administration	Carrière	Effectif
I.	Services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration		
	Commissariat du Gouvernement aux étrangers	employé de bureau	1
		assistant social	2
	Service national d'action sociale	pédagogue	1
		assistant social	1
	Centres socio-éducatifs de l'Etat	éducateur gradué, infirmier, éducateur, éducateur instructeur	20
	Maisons d'enfants de l'Etat	agent socio-éducatif (psychologue, assistant social, éducateur gradué, éducateur)	4
II.	Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement		
	Représentations diplomatiques et touristiques	employé de bureau	52
III.	Services dépendant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:		
	Ministère	employé dans la carrière supérieure	1,5
	Musée national d'histoire naturelle	employé géophysicien	1
		employé géologue	1
	Musée national d'histoire et d'art	employé technique	1
		employé-restaurateur	1
	Centre national de l'audiovisuel	employé dans la carrière supérieure	6
		employé technique	4
	Service des Sites et Monuments nationaux	employé dans la carrière supérieure	4
		employé dans la carrière supérieure (architecte spécialisé en conservation du patrimoine)	1
IV.	Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur :		
	Ministère	employé de la carrière supérieure	1
	Commissariat aux affaires maritimes	employé de la carrière supérieure	3
	ILNAS/OLAS	employé de la carrière supérieure	2
	Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques	employé informaticien	1
		employé de la carrière supérieure	4

V. Services dépendant du Ministère de la Sécurité sociale:		
Inspection générale de la sécurité sociale:		
Cellule d'évaluation et d'orientation	ergothérapeute	3
	médecin	1
	infirmier	1
	ingénieur-maître en ingénierie de la santé	1
Inspection générale de la sécurité sociale		
	employé universitaire mathématicien	1
	employé universitaire informaticien	1
Contrôle médical de la sécurité sociale		
Contrôle arbitral des assurances sociales	médecin-conseil	1
Centre commun de la sécurité sociale	médecin-conseil	1
	employé informaticien	3
VI. Services dépendant du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement		
	employé architecte	1
VII. Ministère, administrations et services dépendant du Ministère de l'Environnement		
	employé ingénieur	1
	employé de la carrière supérieure	1
	employé de la carrière moyenne	1
	employé E	1
VIII. Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural		
	employé de la carrière supérieure	1
	employé de la carrière moyenne	1
	employé laborantin	3
IX. Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire		
	employé de la carrière supérieure	3
X. Services dépendant du Ministère des Finances : Administration des Contributions		
	employé de la carrière supérieure (informaticien)	2
XI. Ministère des Travaux publics : Administration des Ponts et Chaussées		
	employé architecte-paysagiste	1
	Employé technique	9
	employé ingénieur-technicien	7
	employé ingénieur-informaticien	1
	employé ingénieur diplômé en génie civil	2
Administration des Bâtiments publics	employé technique	2
Le paragraphe (3) n'est pas applicable.		
XII. Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative		
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Centre informatique de l'Etat	employé de la carrière supérieure	2
	employé de la carrière moyenne	3
	employé de la carrière supérieure	4
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative, Service e-Luxembourg	employé de la carrière supérieure	4

XIII. Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle:		
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	employé de la carrière supérieure	5
Service informatique	employé de la carrière supérieure	1
Centre de langues Luxembourg	chargé de cours	3
XIV. Services dépendant du Ministère d'Etat:		
Comité économique et social de la Grande Région	employé de la carrière supérieure	1
	employé de la carrière moyenne	1
XV. Services dépendant du Ministère du Travail et de l'Emploi :		
Administration de l'emploi	médecin du travail	1
XVI. Services dépendant du Ministère de la Santé:		
Direction de la Santé		
	orthophoniste	4
	licencié en santé publique	2
	médecin	2
	assistante sociale	2
	ingénieur	2
	infirmier	2
	infirmier gradué	1
Laboratoire national de santé		
	médecin	5
	cytotechnicien	3
	laborantin	5
	ingénieur	3
XVII Services dépendant du Ministère des Transports,		
Direction de l'aviation civile		
	employé de la carrière supérieure	1
Administration de la Navigation Aérienne		
	employé de la carrière supérieure	2
(2) Outre les personnes visées au point (1), sont autorisés pour 2008, en cas de nécessité de service dûment motivée et sur avis conforme du ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d'un pays membre de l'Union européenne:		
I. Services dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration		
Maison de soins VIANDEN	infirmier ou aide-soignant	5
Maison de soins DIFFERDANGE	infirmier ou aide-soignant	5
Maison de soins ECHTERNACH	infirmier ou aide-soignant	2
Service des personnes âgées (Centres intégrés)	aide-soignant ou assist. senior	2
	infirmier	1
Centre du Rham	aide-soignant	1
II. Services dépendant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle:		
Enseignement primaire		
	chargé de cours dans les classes primaires luxembourgeoises à régime linguistique francophone	1
Enseignement postprimaire	chargé d'éducation	6
Education différenciée	agent socio-éducatif	3
Service de la formation des adultes	chargé de cours	4
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques		
	employé de la carrière supérieure	



Service de la scolarisation des enfants étrangers	(psychologue) employé	1 2
III. Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration: Représentations diplomatiques et bureaux décentralisés de la coopération luxembourgeoise	employé de bureau	16
IV. Services dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur: Représentations économiques	employé de bureau	10,5
V. Services dépendant du Ministère des Travaux publics : Administration des Ponts et Chaussées	employé	2
VI. Services dépendant du Ministère d'Etat : Service Central de Législation	employé de bureau	1
VII. Service dépendant du Ministère de la Culture : Bibliothèque nationale	employé de la carrière supérieure	1

(3) Le recrutement du personnel visé au présent article ne peut se faire qu'après publication des vacances d'emploi par au moins deux quotidiens luxembourgeois. Les décisions relatives aux engagements de cette catégorie de personnel sont prises par le Gouvernement en conseil.

Le statut du personnel engagé en vertu du paragraphe (2) du présent article est régi par la loi modifiée du 7 juin 1937 portant règlement légal du louage de service des employés privés et par la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

Toutefois, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, économiques et touristiques à l'étranger est fixé par voie de règlement grand-ducal.

Par dérogation à l'alinéa précédent, entre les dates d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi et du règlement grand-ducal visé à l'alinéa précédent, le personnel concerné est soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

#### ***Art. 15. - Attribution du produit des amendes et confiscations***

La loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive est remplacée pour l'année 2007 par les dispositions suivantes:

“Le produit des amendes et des confiscations en matière répressive reste acquis à l'Etat à concurrence de quatre-vingt-dix pour cent. Cinq pour cent du produit sont répartis entre les communes du pays pour contribuer à leurs charges de police et de bienfaisance publique. Les cinq pour cent restants sont répartis par le gouvernement entre tous les fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale qui ont donné des preuves réelles de leur zèle, de leur intelligence et de leurs capacités dans l'accomplissement habituel des devoirs de leur service.

Toutefois, les deux montants à répartir ne peuvent être inférieurs à 150.000 €”

#### ***Art. 16. - Dispositions concernant la sécurité sociale***

Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 12, paragraphe (7) ci-avant, le Fonds national de solidarité et la Caisse nationale des prestations familiales ne peuvent ni engager, ni procéder au paiement des frais de fonctionnement considérés comme appartenant à l'exercice 2008 et dépassant les crédits prévus au budget à titre de participation de l'Etat à ces

dépenses que sur autorisation préalable des membres du gouvernement compétents, le Ministre du Budget entendu en son avis. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que s'il s'agit de dépenses urgentes et si tout retard est susceptible de compromettre les services en question.

### **Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat**

#### ***Art. 17. - Indemnités pour pertes de caisse***

Le Ministre du Budget peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses courantes, accorder aux comptables de l'Etat des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

#### ***Art. 18. - Avances: marchés à caractère militaire***

La limite de quarante pour cent, prévue au dernier alinéa de l'article 14 de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

#### ***Art. 19. - Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane***

Au cours de l'exercice 2008 les dépenses pour ordre concernant les droits de douane constituant des ressources propres à l'Union européenne peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

#### ***Art. 20. - Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées***

Au cours de l'exercice 2008, les recettes et les dépenses effectuées dans l'intérêt de la rémunération du personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

#### ***Art. 21. - Recettes et dépenses pour ordre: Fonds structurels communautaires, projets ou programmes de l'Union européenne***

Les recettes et les dépenses effectuées par l'Etat pour le compte de l'Union européenne sont imputées aux articles afférents du budget pour ordre, correspondant chacun à un fonds, projet ou programme de l'Union européenne. Au cours de l'exercice, les dépenses d'un tel article du budget pour ordre peuvent dépasser le montant des recettes correspondantes.

#### ***Art. 22. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants***

Le produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds pour l'emploi peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

#### ***Art. 23. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution changement climatique***

Le produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds de financement des mécanismes de Kyoto peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

**Art. 24. - Recettes et dépenses pour ordre : produit de la taxe sur les véhicules routiers**

Le produit de la taxe sur les véhicules routiers peut être imputé sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre et affecté à raison de

- 40 pour cent au fonds de financement des mécanismes de Kyoto,
- 20 pour cent au fonds communal de dotation financière, le solde étant transféré au budget des recettes ordinaires.

**Art. 25. - Recettes et dépenses pour ordre : rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, des centres, foyers et services pour personnes âgées et du Service national de santé au travail.**

A. (1) Le paiement par l'Etat des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique ainsi que le remboursement par le Centre hospitalier des montants en question peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

B. (1) Les mêmes dispositions s'appliquent pour ce qui est des traitements, indemnités, salaires et charges sociales des agents publics de l'établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées et de l'établissement public dénommé Service national de santé au travail.

**Art. 26. - Recettes et dépenses pour ordre: produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques**

Le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires peut être imputé sur le budget des recettes et dépenses pour ordre et affecté au paiement de la nouvelle mesure de politique familiale à définir par la loi, le solde étant transféré au budget des recettes courantes.

**Chapitre F - Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales****Art. 27. - Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi**

(I) Sont prorogées avec effet au 1er janvier 2008 et jusqu'au 31 décembre 2008:

1. les dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi;

2. les dispositions de la loi modifiée du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1) création d'un fonds de chômage; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu;

3. les dispositions des articles 36 et 37 de la loi du 19 décembre 1983 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1984.

(II) Les indemnités d'apprentissage et les primes y relatives d'apprentis placés auprès de l'Etat et des établissements publics sont à charge du fonds pour l'emploi, institué par la loi modifiée du 30 juin 1976.

## **Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales**

### ***Art. 28. - Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2008***

#### **I) Dotation**

(1) Le fonds communal de dotation financière institué par l'article 38 de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988 est doté pour l'année 2008 d'après les règles suivantes:

1. un montant de 18 pour cent du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;

2. un montant de 10 pour cent du produit de la taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de cette taxe;

3. un montant de 20 pour cent du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs;

4. un montant forfaitaire de 6.189.000 euros.

(2) On entend par produit de l'impôt au sens du présent article les recettes faites par le trésor au titre d'un des impôts précités au cours de l'année 2008, sans qu'il soit fait de distinction d'exercice.

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée visé au paragraphe précédent, sous 2., est constitué par les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année 2008, avant déduction des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de ladite taxe et de la contribution assise sur le produit national brut.

#### **II) Répartition**

(1) La dotation est répartie entre les communes d'après les règles suivantes:

Une somme de 99.157 euros est allouée à chaque commune.

Une somme supplémentaire de 18.592 euros est attribuée à la commune pour chaque conseiller communal dépassant le nombre de 7. Le nombre de conseillers à prendre en considération est celui prévu à l'article 184 de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

(2) Le solde est réparti à raison de:

1. 65 pour cent entre les communes d'après leur population;

2. a) 9,75 pour cent au prorata de la base d'assiette de l'impôt foncier des propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2005;

b) 5,25 pour cent au prorata de la surface des terrains relatifs aux propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2005;

3. 20 pour cent entre les communes à titre d'allocation régionale en fonction de la population multipliée par le degré d'urbanisation de la commune, ce degré étant défini par le rapport entre la densité de la population de chaque commune et la densité moyenne du pays.

4. On entend aux termes du présent paragraphe

- par densité le rapport entre la population et la superficie du territoire;
- par population la population de résidence la plus récente calculée par le service central de la statistique et des études économiques;
- par superficie celle publiée par le service central de la statistique et des études économiques.

(3) 1. A la fin de chaque trimestre, des avances à valoir sur le montant annuel revenant à chaque commune dans le cadre du fonds communal de dotation financière sont versées aux communes. Toutefois

une première avance peut être versée en début du premier trimestre. Le montant des avances est déterminé pour chaque trimestre par le Ministre ayant le budget dans ses attributions. La répartition de ces avances entre les communes est faite par le Ministre de l'Intérieur, conformément aux dispositions des sections (1) et (2) qui précèdent.

2. Après la fin de l'année, le Ministre de l'Intérieur détermine sur la base des dispositions des sections (1) et (2) ci-avant les participations définitives ainsi que leur répartition entre les communes et verse aux communes les sommes ainsi fixées, déduction faite des sommes avancées en vertu du paragraphe I. de la présente section.

3. Par dérogation aux dispositions de l'article 76 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat les avances trimestrielles ainsi que les versements définitifs dont question aux alinéas qui précèdent sont imputés sur le même exercice que celui sur lequel ont été imputées les alimentations du fonds y relatives.

### III) Divers

A l'article 38, IV) de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, l'année 2006 est remplacée par l'année 2007.

#### ***Art. 29. - Fonds communal de péréquation conjoncturale***

(1) Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2008 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

(2) Dans le cas où une commune, qui introduit une demande en remboursement, a obtenu un ou plusieurs prêts à charge du fonds, le total de sa contribution pouvant entrer en ligne de compte pour être remboursé est à diminuer, au préalable, du montant du capital restant à rembourser au 31 décembre 2007 au titre de ce ou de ces prêts.

(3) Sous réserve des dispositions qui précèdent, aucune commune ne peut prétendre, au cours de l'exercice 2008, à un remboursement supérieur au déficit du service ordinaire de son budget constaté à la clôture de l'exercice 2006.

#### ***Art. 30. - Infrastructures pour l'éducation précoce***

(1) Au cours de l'exercice budgétaire 2008, le Gouvernement est autorisé à participer au financement des infrastructures communales réalisées dans l'intérêt de l'accueil des classes de l'éducation précoce. La participation financière de l'Etat est fixée à 50 % du coût éligible sans pouvoir dépasser un montant plafond fixé par règlement grand-ducal.

(2) Les aides sont versées dans la limite des crédits budgétaires.

(3) Les conditions et modalités d'allocation de cette participation financière peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

### **Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements**

#### ***Art. 31. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics.- Projets de construction***

(1) Au cours de l'exercice 2008, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser

les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

**(1) Fonds d'investissements publics administratifs :**

- Institut viti-vinicole Remich (cave crémant) . . . . .	5.475.000 euros
- Garage central pour les forces de l'ordre . . . . .	7.500.000 euros
- Unité de sécurité Dreibern . . . . .	6.900.000 euros
- Eaux et Forêts Ellergonn (1ère phase) . . . . .	4.705.000 euros
- Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation . . . . .	2.500.000 euros
- Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen: réhabilitation de l'immeuble . . . . .	6.900.000 euros
- Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports . . . . .	6.700.000 euros
- Château de Roebé Larochette . . . . .	3.950.000 euros
- Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons . . . . .	7.200.000 euros
- Maison d'enfants Schifflange: extension . . . . .	996.400 euros
- Ponts et Chaussées: dépôt à Walferdange . . . . .	5.800.000 euros
- Ponts et Chaussées Mersch . . . . .	5.500.000 euros
- Ponts et Chaussées Echternach: nouvelle construction . . . . .	6.000.000 euros
- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes) . . . . .	2.850.000 euros
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch) . . . . .	1.785.000 euros
- Centre Marienthal: travaux d'infrastructure . . . . .	2.850.000 euros
- INS Luxembourg: réfection de la pelouse et modernisation du hall omnisports . . . . .	7.400.000 euros
- Centre pénitentiaire Schrassig: réfection toitures plates et béton mur d'enceinte . . . . .	5.000.000 euros
- Musée «A Possen» Bech-Kleinmacher: transformation . . . . .	2.043.000 euros
- Château de Schoenfels: centre d'accueil et atelier thérapeutique . . . . .	4.000.000 euros
- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction . . . . .	2.000.000 euros
- Stand de tir Reckenthal: extension . . . . .	6.500.000 euros
- Administration de l'Eau Diekirch: Hôtel du Midi . . . . .	2.000.000 euros
- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg . . . . .	3.800.000 euros
- Centre de recherche public-Santé: pavillon provisoire d'accueil . . . . .	7.000.000 euros
- Ferme Casel Givenich . . . . .	3.100.000 euros
- Caserne Herrenberg: réhabilitation des infrastructures techniques . . . . .	5.000.000 euros
- Ambassade Bruxelles . . . . .	1.804.000 euros
- Foyer Don Bosco . . . . .	7.000.000 euros
- Haff Remich . . . . .	4.400.000 euros

**(2) Fonds d'investissements publics scolaires:**

- Athénée: réhabilitation salle des fêtes . . . . .	7.385.000 euros
- Lycée Robert Schuman: bibliothèque, cafétéria, structures d'accueil, parking et alentours . . . . .	6.750.000 euros
- Lycée technique des Arts et Métiers: réhabilitation cuisine et extension structure d'accueil . . . . .	6.500.000 euros
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher (ancien bât.): mesures transitoires . . . . .	6.700.000 euros
- Centre d'éducation différenciée Esch-sur-Alzette . . . . .	4.900.000 euros
- Lycée technique hôtelier Diekirch : mise en conformité cuisine . . . . .	1.800.000 euros
- Lycée technique et lycée technique agricole Ettelbrück: infrastructures prioritaires . . . . .	7.000.000 euros
- Lycée technique Michel Lucius : démolition aile caduque . . . . .	750.000 euros
- Ecole européenne : extension salle des sports . . . . .	3.000.000 euros
- Piscine olympique Kirchberg: rénovation façades vitrées et vestiaires . . . . .	5.850.000 euros
- Centre de Logopédie . . . . .	2.500.000 euros
- Lycée Hubert Clement Esch-sur-Alzette: réaménagements . . . . .	6.000.000 euros

**(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux**

- CHNP Ettelbruck: remise en état . . . . .	3.600.000 euros
- Femmes en détresse: immeuble rue Rollingergrund, 153, Luxembourg . . . . .	3.850.000 euros
- Internat socio-familial spécialisé à Wiltz . . . . .	3.200.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal: aménagements . . . . .	4.500.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff . . . . .	3.070.000 euros
- Centre d'accueil pour réfugiés Schiffflange . . . . .	4.000.000 euros
- CIPA Niederkorn: transformation, adaptation au projet SERVIOR . . . . .	2.400.000 euros
- Foyer Eislécker Héem Lullange: transformation . . . . .	4.100.000 euros
- Kräizbiert Dudelage: mise en conformité Centre Emile Mayrisch . . . . .	2.000.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère . . . . .	1.300.000 euros
- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne . . . . .	935.000 euros
- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute-Sûre . . . . .	1.075.000 euros
- Domaine Thermal Mondorf: mise en conformité de la cuisine centrale . . . . .	1.500.000 euros
- CIPA Echternach et Maison de soins . . . . .	7.000.000 euros

**Art. 32. - Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études**

(1) Au cours de l'exercice 2008, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

**(1) Fonds d'investissements publics administratifs:**

- Justice de paix Esch/Alzette
- 3<sup>ième</sup> bâtiment administratif Kirchberg (Bâtiment Konrad Adenauer)
- Centre Marienthal
- Centre Hollenfels
- Ateliers Bâtiments publics à Bertrange-Bourmicht
- Caserne Herrenberg: agrandissement, transformation, rénovation
- Bâtiment Schuman: transformation pour les besoins de la Bibliothèque Nationale
- Rond Point Gluck: immeuble pour les besoins de l'administration des services de secours
- Centre de Recherche Public-Santé
- Laboratoire médecine vétérinaire et médecine légale (2<sup>ième</sup> phase)
- Laboratoire pour l'ASTA
- Centre de conférence Kirchberg (2<sup>ième</sup> extension)
- Centre d'intervention (service incendie et sauvetage) Findel
- Centre de Police, Verlorenkost
- Ponts et Chaussées Mersch: dépôt
- Ponts et Chaussées Echternach : dépôt
- Cour des Comptes de l'UE (2<sup>ième</sup> extension)
- Cour de Justice de l'U.E.: mise en conformité des bâtiments annexes A, B et C
- Nouveau Centre pénitentiaire
- Centre pénitentiaire Schrassig: mesures de sécurité

**(2) Fonds d'investissements publics scolaires:**

- CNFPC Ettelbrück
- Lycée technique agricole Ettelbruck: réaménagement
- Lycée technique agricole: Gilsdorf
- Lycée technique Bonnevoie: extension et mise en état
- Lycée technique pour professions de santé Ettelbruck
- Nouveau Lycée à Junglinster
- Lycée technique place Victor Hugo Esch-sur-Alzette: démolition aile désaffectée et nouvelle aile

- Lycée technique Clervaux
- Lycée technique Differdange
- Lycée technique Michel Lucius Luxembourg-Kirchberg
- Uni Luxembourg
- Athénée: rénovation
- Neie Lycée et Lycée technique pour professions éducatives et sociales
- Deuxième Ecole Européenne
- Lycée "Nordstad"
- Infrastructures sportives: Diekirch
- Ecole Américaine: transformation
- Lycée technique Grevenmacher: démolition et nouvelle construction

### **(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux**

- C.I.P.A. à Mertzig
- C.I.P.A. à Bofferdange
- Maison de soins à Vianden: remise en état
- Barrage de Rosport: assainissement
- Barrage d'Esch-sur-Sûre: assainissement (2<sup>e</sup> phase)
- Internat socio-familial (anc. CNA) Dudelange
- CHNP Ettelbruck: transformation de divers bâtiments

### **Art. 33. - Fonds du Rail – Frais d'études**

(1) Au cours de l'exercice 2008, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds du Rail les frais d'études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruit concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau ferré existant.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette
- Gare périphérique de Cessange (espace public)
- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des deux projets précédents (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Cessange)
- Nouvelle ligne ferroviaire à deux voies entre Luxembourg et Bettembourg
- Gare périphérique de Howald (espace public)
- Modifications au niveau de la Gare centrale nécessaires dans le cadre des deux projets précédents (y compris les infrastructures ferroviaires dans la gare de Howald)
- Installation d'un nouveau Poste Directeur pour la Gare de Luxembourg
- Réaménagement de la Gare de Luxembourg avec les têtes Sud et Ouest (sans les projets précédents)
- Gare périphérique de Kirchberg (LUXEXPO)
- Tunnel de raccordement en direction d'Oberkorn
- Optimisation ligne Kleinbettingen (modernisation et renouvellement des infrastructures de la ligne et redressement des courbes dans le cadre du projet Eurocap Rail)
- Gare de Differdange. Renouvellement et modernisation des installations fixes
- Gare de Luxembourg. Reconstruction d'un passage supérieur (rue d'Alsace)
- Ligne du Nord. Reconstruction d'un pont-rivière (Ettelbruck)
- Aménagement d'une voie d'évitement à Michelau
- Ligne ferroviaire Hamm-Findel-Kirchberg (Luxexpo)
- Construction d'une antenne ferroviaire entre Belval-Usines et Belvaux-Mairie
- Nouveau viaduc parallèle au viaduc existant de Pulvermühle + Tunnel (4<sup>ème</sup> voie) + Adaptation Tête Nord
- Mise à double voie du tronçon Hamm-Sandweiler
- Gare périphérique de Dommeldange



- Suppression des passages à niveau Nos91, 91a et 92 à Schifflange (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No18 à Heisdorf (participation Fonds du Rail)
- Suppression du passage à niveau No20b à Lorentzweiler (participation Fonds du Rail)
- Triage Bettembourg/Dudelange. Extension des faisceaux de débranchement et de réception
- Bettembourg-Dudelange : aménagements futurs pour le fret ferroviaire – phase 1
- Bettembourg-Dudelange : aménagements futurs pour le fret ferroviaire – phase 2

**Art. 34. - Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction**

(1) Au cours de l'exercice 2008, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les dépenses d'investissement concernant les projets énumérés ci-dessous.

(2) Les dépenses d'investissement concernant les travaux de construction, des équipements techniques et des équipements de la voirie ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

- Pénétrante de Differdange . . . . .	5.200.000 euros
- N34 à Bertrange – section médiane + Giratoire: "Rue de l'Industrie/N34" à Bertrange . . . . .	6.100.000 euros
- Reconstruction du pont sur l'Alzette à Hesperange (OA 753) . . . . .	2.660.000 euros
- Pont sur la Sûre à Moestroff (OA174) . . . . .	2.900.000 euros
- Pont frontalier sur la Moselle à Remich (OA39) . . . . .	1.200.000 euros
- Réhabilitation du pont sur les CFL à Schieren (OA 127) . . . . .	1.810.000 euros
- Modification du raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen . . . . .	2.500.000 euros
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur Senningerberg et le rond-point Aéroport/Golf . . . . .	2.500.000 euros
- Modernisation des équipements de sécurité des tunnels existants . . . . .	6.500.000 euros
- Amélioration de la capacité et de la sécurité de l'échangeur Gadderscheier sur la Collectrice du Sud donnant accès à la N32 (Pafewé/Kronospan) . . . . .	6.000.000 euros
- Modifications à apporter à l'échangeur de Pontpierre sur la A4 suite au déplacement de la station Texaco . . . . .	7.000.000 euros
- Construction d'une route de délestage à Echternach reliant la N10 à la N11 sur l'assise de l'ancien tracé "Charly" . . . . .	5.700.000 euros

**Art. 35. - Dispositions concernant le Fonds des Routes.- Frais d'études**

(1) Au cours de l'exercice 2008, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits du Fonds des Routes les frais des études d'opportunité, de la relation coût-utilité ainsi que des études de faisabilité technique et des études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire avec la comparaison de variantes, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi des projets d'infrastructure, d'ouvrages d'art et d'équipements techniques énumérés ci-dessous, ainsi que les frais des études de trafic et des études de bruits concernant tant les projets énumérés ci-dessous que l'ensemble du réseau existant de la grande voirie.

(2) Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

- Liaison Micheville [A4]
- Echangeur de Pontpierre [A4–N13]
- Echangeur de Hesperange [A3–CR231]
- Route de liaison A7/A6 dite « Tangente Ouest » [CR101–CR102–N12–N6]
- Liaison Strassen-Nord [N6–CR181/A6]
- Elargissement du viaduc de la Haute-Syre sur l'A1
- Réaménagement des aires de service
- Réaménagement de l'échangeur de Dudelange – Burange sur la collectrice du Sud
- Réaménagement de l'échangeur de Pontpierre (N13/A4)

- Amélioration de la sécurité du réseau autoroutier
- Modernisation des tunnels existants (exemples: sorties de secours tunnels St Esprit et Howald, ventilation tunnel Howald)
- Pont Adolphe à Luxembourg [N2]
- Pénétrante de Differdange [N32]
- Contournement de Bascharage – Dippach [N5/E44]
- Contournement de Niederfeulen et d'Ettelbruck [N7-N15]
- Contournement de Junglinster [N11/E29]
- Contournement d'Echternach – tronçon N10-N11/E29 dit « Voie Charly »
- Contournement de Bous 2e tronçon N2/E29-N28
- Contournement de Remich [N2/E29-N16]
- Contournement-Nord de Differdange [N31] avec déviation du CR175
- Contournement de Troisvierges [N12]
- Contournement de Hosingen [N7/E421]
- Transversale de Clervaux [N7-N18]
- Descente vers la vallée de l'Alzette [CR181-N7]
- Boulevard de Merl [N6-N5-A4-N4]
- Boulevard Cloche d'Or [A3 (rond-point Glück)-N4]
- Rue Raiffeisen [CR231]
- Extension du CITA sur la voirie annexe
- Viaducs de Lultzhausen et d'Insenborn [N27 sur le lac d'Esch-sur-Sûre]
- Pont frontalier à Grevenmacher [N10a sur la Moselle]
- Nouvel accès SIDOR [CR169-N4/A4]
- Raccordement de l'échangeur de Merttert à la N1 et au Port de Merttert, y compris le nouveau pont frontalier
- Mise à 2x3 voies de l'autoroute A4 entre l'échangeur Lankelz et la jonction de Foetz (en remplacement du by-pass de Foetz)
- Transformation de l'échangeur de Sanem sur la collectrice du sud en vue de la desserte des friches industrielles du crassier de Differdange
- Réhabilitation de la Passerelle ("âl Bréck") à Luxembourg-Ville
- Réalisation d'une desserte intercommunale de Belvaux, Oberkorn, Differdange et Niederkorn dans l'intérêt de la viabilisation des friches industrielles
- Mise à 2x2 voies de la route N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport de Luxembourg
- Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur de Senningerberg et l'aéroport de Luxembourg
- Mise à 2x3 voies des A3 et A6 entre la Croix de Gasperich et l'échangeur de Capellen
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange
- Viaduc de Mersch servant au franchissement de la N7 sur la ligne ferroviaire du Nord et sur l'Alzette avec la voirie annexe
- Route de la Sarre [A13]: Réalisation du tronçon manquant entre les échangeurs de Hellange et de Frisange.
- Aménagement d'une station de service sur la Route de la Sarre A13
- Modification du raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen
- Amélioration de la capacité et de la sécurité de l'échangeur Gadderscheier sur la Collectrice du Sud donnant accès à la N32 (Pafewé/Kronospan).

**Art. 36. - Fonds pour la Rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg**

L'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi modifiée du 29 juillet 1993 portant création d'un fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg est modifié comme suit:

*"Le fonds est constitué pour une durée de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi."*

## **Chapitre I - Dispositions diverses**

**Art. 37. - Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif, fondations, fabriques d'église, communautés religieuses ayant conclu une convention avec le gouvernement, hospices civils ou offices sociaux, ou pour travailleurs étrangers par des employeurs-bailleurs.**

L'Etat est autorisé à inscrire une hypothèque légale sur l'immeuble subventionné en vertu des articles 51.2.51.006; 51.2.51.040 et 51.2.52.000 des tableaux annexés à la présente loi budgétaire. L'Etat se libérera de son engagement relatif à la participation financière après l'inscription de cette hypothèque. Sa radiation est faite par le conservateur des hypothèques sur requête du ministre compétent. Les formalités relatives à l'inscription et à la radiation de l'hypothèque ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sauf le salaire des formalités hypothécaires qui est à charge du bénéficiaire de la participation étatique.

**Art. 38. - Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales**

L'article 35 de la loi du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002 et relatif au fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales est modifié comme suit :

I. Le paragraphe (4) est modifié comme suit :

« Disposition concernant les frais d'étude et lignes de crédit :

Pour l'exercice 2008, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge du fonds la participation de l'Etat aux frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation, du dossier projet de loi ainsi que les intérêts débiteurs des lignes de crédit, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous :

- construction d'un CIPA, Sanem
- extension du CIPA, Berbourg
- construction d'un CIPA, Contern
- construction et transformation d'un CIPA, Rumelange
- construction d'un CIPA, Diekirch
- construction et transformation d'une Maison de Soins, Differdange
- construction et transformation d'une Maison de Soins, Hamm
- construction d'une structure d'accueil pour personnes handicapées, Mondorf

Par projet, les dépenses pour frais d'études et lignes de crédit ne peuvent pas dépasser le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ».

**Art. 39. - Prorogation de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics**

L'article 17 de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements dénommés:

- 1) Centres, foyers et services pour personnes âgées
- 2) Centres de gériatrie

est prorogé pour une nouvelle durée de 10 ans.

**Art. 40. - Modification de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest**

L'article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest est modifié comme suit:

"Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de

l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi."

**Art. 41. - Modification de la loi du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer une Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" et à lui accorder une aide financière**

1) A l'article 2 de la loi du 28 avril 1998 précitée, le point (4) est modifié comme suit: "L'aide annuelle de base est fixée à 5.550.000 euros : ce montant correspond à la valeur 668,46 de l'échelle mobile des salaires et sera adapté chaque année à l'évolution de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile qui sert de base à l'évaluation des crédits du budget de l'Etat. Un montant minimum de l'aide annuelle de base de 620.000 euros sera mis à disposition pour constituer la collection du musée".

2) A l'article 3, les termes « cinquante millions » sont remplacés par « 1.240.000 euros » :

**Art. 42. - Constitution de services de l'Etat à gestion séparée**

Les administrations suivantes sont constituées comme services de l'Etat à gestion séparée:

I. Administrations dépendant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche:

- Musée national d'histoire et d'art;
- Musée national d'histoire naturelle;
- Centre national de l'audiovisuel;
- Bibliothèque nationale;
- Musée de la forteresse.

II. Administrations dépendant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle:

- Centre de Logopédie;
- Athenée de Luxembourg;
- Lycée classique et lycée technique de Diekirch;
- Lycée classique d'Echternach;
- Lycée de garçons de Luxembourg ;
- Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée Robert Schuman à Luxembourg;
- Lycée Michel Rodange à Luxembourg;
- Lycée Hubert Clement d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg;
- Lycée technique agricole d'Ettelbrück;
- Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg;
- Lycée technique d'Esch-sur-Alzette;
- Lycée technique d'Ettelbrück;
- Lycée du Nord;
- Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher;
- Lycée technique de Bonnevoie;
- Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch;
- Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg;
- Lycée technique Mathias Adam de Pétange;
- Lycée technique Nic. Biever à Dudelange;
- Lycée technique "Ecole de commerce et de gestion";
- Lycée technique pour professions de santé;
- Lycée technique du Centre de Luxembourg;
- Lycée technique Josy Barthel à Mamer;
- Lycée technique de Lallange;
- Lycée à Redange;
- "Neie Lycée";
- Lycée technique pour professions éducatives et sociales;

- Service des restaurants scolaires;
- Lycée de Luxembourg-Dommeldange.
- Nordstad – Lycée,
- Ecole primaire de la pédagogie inclusive.

III. Administration dépendant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:

- Commissariat aux affaires maritimes.

IV. Administration dépendant du Ministère de la Famille et de l'Intégration:

- Service national de la Jeunesse.

V. Administration dépendant du Ministère des Transports:

- Administration de la Navigation aérienne.

***Art. 43. - Dérogation à certains délais prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat pour l'exercice 2008.***

I) Pour l'exercice 2008, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

II) Pour l'exercice 2008, par dérogation à l'article 9 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

III) 1. Pour l'exercice 2008, par dérogation à l'article 72 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les fonds dont le comptable extraordinaire n'a pas fait emploi au 31 janvier de l'année qui suit celle qui donne sa dénomination à l'exercice sont reversés à la trésorerie de l'Etat pour le 15 février au plus tard.

2. Pour l'exercice 2008, par dérogation à l'article 73 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire rend compte de l'emploi de ses fonds à l'ordonnateur dans le délai indiqué dans la décision d'allocation des fonds et qui ne peut être postérieur au dernier jour du mois de février qui suit l'exercice sur lequel ils sont imputables.

***Art. 44. - Modification de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique***

Le paragraphe (1) de l'article 2 de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique est modifié comme suit:

"(1) Les Titres I, IV, V et VI de la présente loi ne s'appliquent pas:

- à la fiscalité, sans préjudice des dispositions de l'article 16 de la présente loi;
- aux accords ou pratiques régis par la législation relative aux ententes;
- aux activités de jeux d'argent impliquant des mises ayant une valeur monétaire dans les jeux de hasard, y compris les loteries et les transactions sur les paris."

***Art. 45. - Modification du délai d'application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables.***

L'article 18 de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables est modifié comme suit:

"Les dispositions de la présente loi sont applicables jusqu'au 31 décembre 2008."

***Art. 46. - Prise en charge des tâches domestiques dans les établissements d'aides et de soins***

Par dérogation à l'article 357, paragraphe 2, du Code des assurances sociales, l'assurance dépendance prend en charge les tâches domestiques à raison de deux heures et demie par semaine au profit des personnes dépendantes séjournant dans un établissement d'aides et de soins au sens des articles 390 et 391 du Code des assurances sociales

- rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2007, à condition que l'établissement en cause ait renoncé à une augmentation des prix ou procède avec effet à cette date à une réduction correspondante du prix d'hébergement et au remboursement du trop-perçu éventuel aux bénéficiaires ou à leurs ayants droit ;
- pour l'exercice budgétaire 2008, à condition que le prix d'hébergement appliqué aux bénéficiaires de l'assurance soit exempt d'une mise en compte des tâches domestiques et que l'établissement d'aides et de soins souscrive à l'engagement formel de participer à l'étude financière, mise en place par le Gouvernement, en vue d'analyser les différents postes de coûts et éléments susceptibles de rentrer ou non dans la détermination du prix d'hébergement ou la prise en charge de l'assurance dépendance.

Les modalités de la souscription à l'engagement prévu ci-avant ainsi que celles relatives aux rapports avec l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance pour l'exécution des présentes dispositions sont déterminées dans la convention-cadre visée à l'article 388 bis du Code des assurances sociales.

***Art. 47. - Autorisation d'émission d'emprunts à moyen et long terme***

Le Ministre ayant le budget dans ses attributions est autorisé à émettre, selon les besoins, en une ou plusieurs tranches, un emprunt pour un montant global de deux cent millions d'euros (200.000.000).

Le produit d'une ou de plusieurs tranches de cet emprunt sera réparti comme suit:

Un montant de cent millions d'euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds des routes conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes.

Un montant de cent millions d'euros (100.000.000 euros) est porté directement en recette au fonds du rail conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

***Art. 48. - Modification de l'article 16 de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la Santé***

Le paragraphe (2) de l'article 16 de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la Santé est complété par l'alinéa suivant:

"Le candidat à un poste de médecin auprès de la direction de la santé titulaire d'un des diplômes visés à l'article 1<sup>er</sup> sous b) de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste, de médecin-vétérinaire, qui a accompli une formation spécifique en santé publique d'une durée de trois ans au moins ou plusieurs formations spécifiques en santé publique d'une durée totale de trois ans, reconnues par le Ministre de la Santé, peut être dispensé par ce même ministre de la condition d'une formation spécifique en médecine générale ou d'une formation de spécialisation reconnue pour l'attribution d'un titre de médecine générale ou d'une formation de spécialisation reconnue pour l'attribution d'un titre de médecin-spécialiste, prévues à l'article 1<sup>er</sup> sous (c) de la loi précitée. Le médecin dispensé de la prédite condition ne peut toutefois pas se prévaloir de l'autorisation d'exercer dont question à l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> de cette même loi."

**Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi**

*Art. 49. - Entrée en vigueur de la loi*

La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 2008.

## **Budget des recettes**

CHAPITRE Ier

**RECETTES COURANTES**





## 64.0 - Impôts directs

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>64 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4) Section 64.0 - Impôts directs</b>					
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités .....	1.272.968.923	1.300.000.000	1.430.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités .....	53.040.372	54.200.000	59.600.000
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette .....	368.084.235	430.000.000	405.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires .....	1.654.154.829	1.775.000.000	1.780.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents .....	628.267	1.500.000	800.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques .....	51.852.284	56.500.000	60.800.000
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux .....	348.947.022	220.000.000	240.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune .....	149.568.934	100.000.000	115.000.000
37.022 (37.00)	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	12.537.230	25.000.000	45.000.000
37.023 (26.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard .....	7.453.535	6.000.000	7.000.000
37.024 (38.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues .....	727.160	600.000	700.000
37.025 (37.00)	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes .....	15.823.025	16.000.000	20.000.000
37.026 (37.00)	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts .....	19.656.692	25.000.000	50.000.000
Total de la section 64.0.....			3.955.442.508	4.009.800.000	4.213.900.000

## 64.1 - Impôts indirects

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 64.1 - Impôts indirects</b>					
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées .....	177.221	260.000	150.000
36.091 (36.09)	13.60	Taxe sur le loto .....	2.695.228	3.600.000	2.400.000
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino .....	17.027.859	19.950.000	17.000.000
Total de la section 64.1.....			19.900.308	23.810.000	19.550.000
<b>Section 64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances</b>					
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques .....	482.009	300.000	300.000
16.070 (16.00)	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers .....	1.691	2.000	2.500
36.100 (16.00)	01.22	Recettes du service de métrologie .....	20.740	18.000	18.000
38.000 (16.00)	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation .....	3.600	7.200	7.200
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs .....	-	100	100
Total de la section 64.2.....			508.040	327.300	327.800
<b>Section 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat</b>					
28.001 (36.02)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O. ....	460.560	1.000.000	1.000.000
28.002 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA .....	-	100	100
28.003 (16.00)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies ....	1.223.357	1.350.000	1.350.000

## 64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
28.005 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites .....	-	100	100
		Total de la section 64.3.....	1.683.917	2.350.200	2.350.200
<b>Section 64.4 - Remboursements de dépenses</b>					
11.350 (11.00)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages .....	1.196.696	800.000	1.000.000
12.020 (12.14)	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère .....	-	100	100
12.090 (12.21)	13.90	Ecostart: Remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat .....	-	242.000	465.000
14.380 (38.00)	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements .....	312.915	280.000	300.000
		Total de la section 64.4.....	1.509.611	1.322.100	1.765.100
<b>Administration des douanes et des accises</b> <b>Section 64.5 - Douanes et accises</b>					
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers) .....	4.381.310	50.000	50.000
28.000 (36.02)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité .....	2.682.223	3.000.000	2.000.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise .....	932.627.481	940.000.000	960.000.000
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales .....	137.450.681	135.000.000	136.000.000
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes .....	55.027.168	55.000.000	60.000.000
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique .....	3.131.064	3.100.000	2.500.000
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs .....	32.173.995	28.000.000	28.000.000
36.021 (16.00)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds .....	8.155.393	3.500.000	8.000.000

## 64.5 - Douanes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
36.022 (37.00)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance .....	109.158	100.000	100.000
36.023 (36.02)	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel .....	-	3.000.000	2.700.000
36.024 (36.02)	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées .....	-	20.000	100.000
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets .....	568.778	550.000	550.000
36.071 (26.00)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs .....	13.686	50.000	50.000
38.000 (16.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation .....	75.780	90.000	80.000
38.050 (38.00)	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires .....	-	30.000	25.000
39.001 (16.11)	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés .....	6.500.513	5.500.000	6.250.000
Total de la section 64.5.....			1.182.897.230	1.176.990.000	1.206.405.000
<b>Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9) Section 64.6 - Impôts, droits et taxes</b>					
16.010 (16.11)	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg .....	16.380.077	17.650.000	100
16.011 (16.11)	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques .....	50.337	13.000	420.000
16.060 (16.13)	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL) .....	1.545.656	1.650.000	100
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée .....	1.444.024.303	1.350.711.000	1.585.000.000
36.030 (36.05)	13.60	Droits d'hypothèques .....	19.982.330	20.500.000	23.100.000
36.031 (36.05)	13.60	Hypothèques: salaires .....	883.431	850.000	850.000
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société .....	617.645.760	550.000.000	700.000.000

## 64.6 - Impôts, droits et taxes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement .....	203.000.325	185.000.000	195.000.000
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances .....	32.555.203	28.500.000	32.500.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation .....	501.183	475.000	450.000
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures) .....	17.352	23.000	23.000
38.041 (16.00)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe .....	5.300	5.000	5.000
38.050 (37.00)	13.60	Droits de timbre .....	12.783.569	12.000.000	12.500.000
38.051 (16.00)	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes .....	-	1.895.000	100
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles .....	1.767.829	3.830.000	3.838.000
Total de la section 64.6.....			2.351.142.655	2.173.102.000	2.553.686.300
<b>Section 64.7 - Recettes domaniales</b>					
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques .....	871.278	600.000	600.000
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises .....	46.332.698	46.000.000	46.000.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées .....	237.762	450.000	300.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois .....	1.412.362	1.000.000	1.250.000
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole .....	9.885	18.000	12.000
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages .....	2.239.026	2.200.000	2.200.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes .....	4.697.836	3.165.000	3.500.000
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg .....	-	150.000	90.000
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg .....	2.743.776	2.744.000	2.744.000

## 64.7 - Recettes domaniales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes .....	2.400.473	2.044.000	2.044.000
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement .....	50.312	84.250	80.000
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat .....	11.036	30.000	40.000
16.072 (16.00)	01.20	Ventes mobilières .....	306	5.000	5.000
17.000 (13.00)	02.10	Vente de biens militaires durables .....	-	100	100
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation .....	523.935	500.000	400.000
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche .....	226.045	200.000	175.000
Total de la section 64.7.....			61.756.730	59.190.350	59.440.100
<b>Section 64.8 - Recettes d'exploitation et autres</b>					
12.320 (16.12)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes .....	46.747	65.000	46.000
12.360 (16.12)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie .....	3.057	5.400	5.600
12.361 (16.12)	10.10	Taxes de contrôle des semences .....	-	57.000	57.000
12.380 (16.12)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger .....	243.053	230.000	240.000
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé .....	483.429	400.000	300.000
16.070 (16.00)	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial .....	440.156	4.800.000	8.000.000
16.074 (16.00)	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs) .....	42.646	50.000	50.000
36.100 (38.10)	13.60	Droits en sus et amendes .....	3.688.258	5.000.000	4.900.000
36.101 (16.00)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides .....	-	100	100

## 64.8 - Recettes d'exploitation et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
38.000 (16.00)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation .....	178.723	190.000	180.000
38.001 (38.10)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises .....	550.638	200.000	400.000
38.002 (16.00)	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments .....	-	2.500	2.500
38.003 (16.00)	10.10	Taxes de contrôle des viandes .....	287.723	400.000	300.000
38.004 (16.00)	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés .....	-	100	100
38.005 (38.10)	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets .....	-	100	100
38.006 (38.10)	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension .....	-	-	1.200.000
38.050 (16.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat .....	142.006	60.000	60.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre .....	10.774.588	12.000.000	11.000.000
38.053 (38.00)	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte .....	36.415	40.000	40.000
38.054 (16.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs) .....	2.562.604	170.000	2.000.000
		Total de la section 64.8.....	19.480.043	23.670.200	28.781.400
<b>Section 64.9 - Remboursements</b>					
12.360 (12.30)	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures) .....	-	100	100
12.361 (12.30)	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles .....	-	100	100
12.380 (12.30)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance .....	103.621	110.000	110.000



## 64.9 - Remboursements

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.381 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements .....	6.890	5.000	5.000
14.380 (38.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances .....	1.442.472	1.220.000	1.220.000
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études .....	-	100	100
Total de la section 64.9.....			1.552.983	1.335.300	1.335.300
Total du département 64.....			7.595.874.025	7.471.897.450	8.087.541.200

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
-11	Remboursements de dépenses de personnel	1.196.696	800.000	1.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	403.368	714.700	928.900
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.755.387	1.500.000	1.520.000
16	Vente de biens non durables et de services	84.814.061	83.405.250	67.987.700
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	5.116.120	6.050.200	4.925.200
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	-	-	-
36	Impôts indirects et prélèvements	3.511.459.245	3.333.184.100	3.759.368.100
37	Impôts directs	3.955.442.508	4.009.800.000	4.213.900.000
38	Autres transferts de revenus	27.418.298	27.113.100	27.823.200
39	Transferts de revenus de l'étranger	8.268.342	9.330.000	10.088.000
Total		7.595.874.025	7.471.897.450	8.087.541.200

## 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>65 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR ET BUDGET</b>					
<b>Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 - 65.8)</b>					
<b>Section 65.0 - Recettes versées par les communes et syndicats de communes</b>					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois .....	2.632.465	2.500.000	2.500.000
11.301 (48.22)	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage .....	7.993.778	8.295.000	8.701.860
11.302 (48.22)	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat .....	-	8.000	40.000
12.300 (48.22)	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat .....	25.752	50.000	50.000
Total de la section 65.0.....			10.651.995	10.853.000	11.291.860
<b>Section 65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale</b>					
11.310 (11.11)	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident .....	605.817	3.000	3.000
11.312 (11.11)	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte .....	758	50.000	1.000
11.353 (47.00)	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions .....	3.299	50.000	100
16.000 (16.20)	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat .....	-	60.000	125.000

## 65.1 - Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
34.310 (47.00)	06.12	Caisses de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension) .....	3.364.008	3.500.000	3.500.000
42.000 (11.00)	06.12	Caisses de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension .....	-	25.000	100
42.001 (42.00)	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie .....	175	25.000	3.000
42.002 (67.00)	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue .....	1.442.273	1.000.000	1.000.000
Total de la section 65.1.....			5.416.330	4.713.000	4.632.200
<b>Section 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics</b>					
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois .....	120.396	75.000	100.000
11.301 (48.22)	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage .....	240.723	171.322	300.000
11.320 (11.00)	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants .....	603.870	383.971	300.000
11.321 (11.00)	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel .....	1.174.562	1.459.182	1.200.000
11.322 (11.00)	05.22	Centre National Sportif et Culturel: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat .....	-	750.000	-
11.323 (11.00)	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat .....	43.227	250.000	1.000
12.390 (12.30)	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants: remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire .....	-	700.000	-
28.015 (27.10)	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice .....	35.000.000	35.000.000	30.000.000
28.016 (28.20)	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice .....	30.000.000	30.000.000	35.000.000
28.017 (46.40)	13.90	ILR: (Institut luxembourgeois de régulation): part de l'Etat dans le bénéfice .....	20.000.000	20.000.000	100

## 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établ. pub.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
38.000 (27.00)	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice .....	-	100	100
42.310 (38.00)	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements .....	96.357	2.000	5.000
Total de la section 65.2.....			87.279.135	88.791.575	66.906.200
<b>Section 65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières</b>					
10.320 (16.00)	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance .....	87.101	200.000	100.000
11.320 (16.00)	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement) .....	175.767	35.000	100.000
11.321 (27.00)	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat .....	-	100	100
11.330 (11.00)	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions .....	101.639	150.000	100.000
11.340 (11.00)	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat .....	32.991	32.955	33.745
16.000 (74.00)	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau .....	18.975	1.000	100
16.010 (16.11)	12.20	SNCF (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat .....	-	100.000	226.850
16.060 (16.13)	11.70	Cegedel: versement des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFPC (Centre national de formation professionnelle continue) à Esch-sur-Alzette .....	113.017	-	100
16.070 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières, secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services .....	-	1.000	100
16.071 (16.11)	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations .....	1.821	1.000	1.000
28.000 (28.00)	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg: versement de la redevance annuelle .....	1.000	1.000	-
38.000 (16.00)	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'audit pour l'OLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance) .....	135.549	250.000	275.000

## 65.3 - Remboursements versés par les sociétés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
38.010 (38.10)	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative) .....	49.003	50.000	50.000
38.011 (38.10)	13.90	Remboursement d'aides étatiques .....	11.914.635	50.000	50.000
38.012 (38.10)	13.90	SNCF (Société nationale des chemins de fer): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public .....	-	100.000	100.000
Total de la section 65.3.....			12.631.498	972.055	1.036.995
<b>Section 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires</b>					
10.011 (16.12)	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition .....	2.650.627	2.500.000	2.500.000
11.000 (46.12)	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la Navigation Aérienne .....	-	-	9.000.000
16.000 (16.12)	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat .....	3.710.604	3.600.000	3.550.000
16.010 (16.11)	05.10	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs .....	-	-	95.000
16.034 (16.12)	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes .....	3.375.583	3.300.000	3.300.000
16.040 (16.12)	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouverts .....	312.760	300.000	300.000
16.041 (16.12)	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; recettes diverses .....	954.697	650.000	1.000.000
16.042 (16.12)	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger .....	-	-	40.000
16.050 (16.12)	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements .....	223.569	223.000	185.100
16.051 (16.12)	Divers codes	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes diverses provenant de la vente de biens non durables et de services .....	7.882	116.100	104.700
16.052 (16.00)	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes .....	1.875.216	1.775.000	1.850.000

## 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Extraits cadastraux.....			400.000
		2) Mesurages pour le compte des communes et des particuliers.....			1.230.000
		3) Vente de produits topographiques.....			220.000
		<i>Total.....</i>			<u>1.850.000</u>
16.053 (16.12)	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschen- hof): versement des recettes .....	110.290	180.000	100.000
16.054 (16.12)	08.10 08.20	AN (Archives nationales) et CNL (Centre national de lit- térature): versement des recettes .....	19.879	280.850	100
16.056 (16.12)	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes diverses provenant de la vente de biens non durables et de ser- vices .....	71.284	50.000	50.000
16.058 (16.12)	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications .....	1.710	2.000	2.000
16.059 (16.11)	04.10	Restaurants scolaires: versement des frais de repas pris par les élèves et autres recettes .....	1.698.942	-	-
16.070 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements .....	229.917	275.000	275.000
16.071 (16.00)	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et rembour- sements .....	113.819	100.000	110.000
16.072 (16.00)	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes .....	573.862	833.900	902.400
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recet- tes .....	201.517	210.000	210.000
16.074 (16.00)	06.32	Administration des douanes et accises: versement des re- cettes pour effets d'habillement .....	62.881	40.000	40.000
16.075 (16.00)	08.20	CNA (Centre national de l'audiovisuel): versement des recettes du programme de distribution "Films made in Luxembourg" .....	113.563	-	-
16.079 (16.00)	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des re- cettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes .....	46.670	38.000	60.000
16.080 (16.00)	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes .....	69.211	40.000	40.000
38.040 (16.00)	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses .....	1.533.665	1.424.370	1.257.000
38.041 (37.00)	01.40	Département des affaires étrangères: versement des re- cettes et remboursements .....	589.570	1.000.000	750.000

## 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordin.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
38.042 (16.00)	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée .....	83.156	75.000	75.000
38.055 (16.00)	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais .....	37.191	25.000	10.000
39.000 (39.10)	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements .....	531.337	540.000	540.000
Total de la section 65.4.....			19.199.402	17.578.220	26.346.300
<b>Section 65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé</b>					
27.000 (27.10)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende .....	-	100	100
28.004 (27.10)	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat) .....	4.646	4.600	4.646
28.011 (28.20)	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende .....	6.061.165	6.060.000	6.612.180
28.012 (28.20)	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende .....	814.656	812.000	812.000
28.013 (28.20)	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende .....	1.155.000	1.155.000	1.260.000
28.014 (28.20)	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende .....	72.167.398	66.500.000	60.000.000
28.016 (28.20)	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende .....	141.750	141.750	141.750
28.017 (28.20)	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende .....	12.731.520	5.000.000	10.000.000
28.018 (28.20)	11.30	Société du Port fluvial de Mertert S.A.: dividende .....	6.250	6.250	6.250
28.019 (28.20)	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende .....	-	1.000.000	1.000.000
28.020 (28.20)	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice .....	-	100	100
Total de la section 65.5.....			93.082.385	80.679.800	79.837.026



## 65.6 - Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux</b>					
10.000 (39.40)	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise .....	415.299	1.000	1.000
11.300 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions .....	103.935	150.000	100.000
11.301 (39.40)	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dé- penses de personnel .....	265.994	550.000	250.000
11.302 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: rembour- sement de frais de voyage et de réunions .....	1.233	1.000	1.000
11.360 (39.40)	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: rembour- sement de dépenses de personnel et de pensions .....	351.881	500.000	350.000
11.361 (39.40)	13.90	Société internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle .....	999.216	946.000	952.000
12.360 (39.10)	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: rembour- sement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ain- si que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention .....	-	53.910	51.150
12.380 (39.40)	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen .....	-	100	100
14.010 (39.40)	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/In- ternationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Mosel- le canalisée .....	421.501	420.000	400.000
16.045 (39.10)	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région .....	168.371	25.000	25.000
16.060 (39.10)	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radio- électriques établies sur le territoire du Grand-Duché .....	-	100	100
16.061 (39.10)	06.36	Commission Européenne: subsides dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'é- galité des chances entre hommes et femmes .....	105.000	-	-
39.000 (39.10)	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de fi- nancement relatifs au stockage public de produits agri- coles achetés par les organismes d'intervention .....	-	7.062	10.272
39.001 (39.10)	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté euro- péenne du charbon et de l'acier .....	-	100	100
39.002 (39.10)	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers .....	-	100	100

## 65.6 - Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
39.003 (59.10)	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers .....	-	100	100
39.004 (16.00)	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés .....	-	100	100
39.006 (39.10)	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement); remboursement de l'aide financière à la Turquie .....	1.634	2.500	500
39.007 (31.00)	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois" .....	61.648	38.870	38.870
53.000 (59.10)	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05 .....	8.058.766	4.150.000	2.000.000
Total de la section 65.6.....			10.954.478	6.845.942	4.180.392
<b>Section 65.7 - Recettes d'exploitation</b>					
10.002 (57.00)	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999 .....	8.258	15.000	5.000
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts de fonds en dépôt .....	51.137.675	70.000.000	70.000.000
29.000 (96.00)	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises .....	875.775	100.000	100.000
38.000 (38.50)	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie .....	-	1.000	1.000
Total de la section 65.7.....			52.021.708	70.116.000	70.106.000
<b>Section 65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat</b>					
10.000 (12.00)	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi .....	593.869	5.000.000	500.000
10.001 (12.00)	13.90	Remboursements sur note de crédit .....	10.837	10.000	10.000
10.002 (34.00)	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice .....	9.187	5.000	5.000

## 65.8 - Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
10.003 (39.00)	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne .....	36.404	1.000	1.000
10.010 (16.20)	13.90	Recettes diverses non ventilées .....	283.056	1.000.000	500.000
16.040 (33.00)	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat .....	2.762.246	2.500.000	2.500.000
16.050 (16.12)	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes de droit d'entrée, d'occupation, d'utilisation, recettes diverses,....	-	100	100
38.000 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues .....	1.957	2.000	2.000
38.001 (11.00)	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail .....	3.407	7.000	5.000
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques .....	-	100	100
Total de la section 65.8.....			3.700.963	8.525.200	3.523.200
Total du département 65.....			294.937.894	289.074.792	267.860.173

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
10	Recettes non ventilées	4.094.638	8.732.000	3.622.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	15.451.551	16.360.530	24.033.805
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	25.752	804.010	101.250
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	421.501	420.000	400.000
16	Vente de biens non durables et de services	16.943.286	14.702.050	15.092.650
26	Intérêts de créances	51.137.675	70.000.000	70.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	178.083.385	165.680.700	144.837.026
29	Intérêts imputés en crédit	875.775	100.000	100.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.364.008	3.500.000	3.500.000
38	Autres transferts de revenus	14.348.133	2.984.570	2.575.200
39	Transferts de revenus de l'étranger	594.619	588.832	590.042
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	1.538.805	1.052.000	1.008.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	8.058.766	4.150.000	2.000.000
Total		294.937.894	289.074.792	267.860.173

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes courantes**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
10	Recettes non ventilées	4.094.638	8.732.000	3.622.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	16.648.247	17.160.530	25.033.805
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	429.120	1.518.710	1.030.150
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.176.888	1.920.000	1.920.000
16	Vente de biens non durables et de services	101.757.347	98.107.300	83.080.350
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
26	Intérêts de créances	51.137.675	70.000.000	70.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	183.199.505	171.730.900	149.762.226
29	Intérêts imputés en crédit	875.775	100.000	100.000
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.364.008	3.500.000	3.500.000
36	Impôts indirects et prélèvements	3.511.459.245	3.333.184.100	3.759.368.100
37	Impôts directs	3.955.442.508	4.009.800.000	4.213.900.000
38	Autres transferts de revenus	41.766.431	30.097.670	30.398.400
39	Transferts de revenus de l'étranger	8.862.961	9.918.832	10.678.042
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	1.538.805	1.052.000	1.008.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	8.058.766	4.150.000	2.000.000
Total		7.890.811.919	7.760.972.242	8.355.401.373

# **Budget des recettes**

CHAPITRE II

**RECETTES EN CAPITAL**



## 94.1 - Autres recettes en capital

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>94 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 94.1 - Autres recettes en capital</b>					
56.000 (56.10)	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre .....	-	100	100
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession .....	46.809.788	50.000.000	47.000.000
57.010 (57.20)	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945) .....	35.502	50.000	50.000
58.010 (51.00)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location .....	972.139	100	100
58.031 (80.00)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués .....	358.422	150.000	250.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques .....	7.856	1.000.000	1.000.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	810.595	1.000.000	1.000.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables .....	449.375	150.000	300.000
Total de la section 94.1.....			49.443.677	52.350.200	49.600.200
Total du département 94.....			49.443.677	52.350.200	49.600.200



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
56	Impôts en capital	46.809.788	50.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	35.502	50.000	50.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.330.561	150.100	250.100
76	Vente de terrains et de bâtiments	818.451	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	449.375	150.000	300.000
Total		49.443.677	52.350.200	49.600.200

## 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>95 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR ET BUDGET</b>					
<b>Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 - 95.1)</b>					
<b>Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie</b>					
58.030 (97.00)	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires .....	1.371.527	100	100
84.090 (84.23)	01.53	Institutions financière internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain .....	-	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produits d'emprunts nouveaux .....	-	100	100
96.001 (96.11)	01.23	Emission de certificats de trésorerie .....	-	100	100
96.002 (96.11)	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat .....	82.478	100	100
Total de la section 95.0.....			1.454.005	500	500
<b>Section 95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat</b>					
11.311 (67.00)	06.12	Caisses de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension) .....	15.687.423	15.000.000	16.000.000
12.370 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator) .....	-	100	100
12.371 (59.11)	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA .....	55.500	48.000	52.200
17.000 (59.11)	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché .....	-	100	100
53.360 (53.12)	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière .....	10.103.500	8.000.000	10.000.000

## 95.1 - Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
59.000 (59.11)	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues .....	884.496	4.300.000	5.900.000
86.030 (86.40)	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat .....	423.510.549	1.000.000	1.000.000
		Total de la section 95.1.....	450.241.468	28.348.200	32.952.400
		Total du département 95.....	451.695.473	28.348.700	32.952.900

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes du Ministère des Finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	15.687.423	15.000.000	16.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	55.500	48.100	52.300
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	10.103.500	8.000.000	10.000.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.371.527	100	100
59	Transferts de capital à l'étranger	884.496	4.300.000	5.900.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de partici- pations dans les entreprises et institutions financières	423.510.549	1.000.000	1.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.478	300	300
Total		451.695.473	28.348.700	32.952.900

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des recettes en capital**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	15.687.423	15.000.000	16.000.000
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	55.500	48.100	52.300
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	10.103.500	8.000.000	10.000.000
56	Impôts en capital	46.809.788	50.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	35.502	50.000	50.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	2.702.088	150.200	250.200
59	Transferts de capital à l'étranger	884.496	4.300.000	5.900.000
76	Vente de terrains et de bâtiments	818.451	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	449.375	150.000	300.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	423.510.549	1.000.000	1.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.478	300	300
<b>Total</b>		<b>501.139.150</b>	<b>80.698.900</b>	<b>82.553.100</b>

*Tableau récapitulatif:*

**Regroupement comptable des recettes courantes et en capital**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
10	Recettes non ventilées	4.094.638	8.732.000	3.622.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	32.335.670	32.160.530	41.033.805
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	484.620	1.566.810	1.082.450
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.176.888	1.920.000	1.920.000
16	Vente de biens non durables et de services	101.757.347	98.107.300	83.080.350
17	Vente de biens militaires drables	-	200	200
26	Intérêts de créances	51.137.675	70.000.000	70.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	183.199.505	171.730.900	149.762.226
29	Intérêts imputés en crédit	875.775	100.000	100.000
-34	Remboursements de transferts de revenus au ménages	3.364.008	3.500.000	3.500.000
36	Impôts indirects et prélèvements	3.511.459.245	3.333.184.100	3.759.368.100
37	Impôts directs	3.955.442.508	4.009.800.000	4.213.900.000
38	Autres transferts de revenus	41.766.431	30.097.670	30.398.400
39	Transferts de revenus à l'étranger	8.862.961	9.918.832	10.678.042
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	1.538.805	1.052.000	1.008.100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	18.162.266	12.150.000	12.000.000
56	Impôts en capital	46.809.788	50.000.100	47.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	35.502	50.000	50.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	2.702.088	150.200	250.200
59	Transferts en capital à l'étranger	884.496	4.300.000	5.900.000
76	Vente de terrains et bâtiments	818.451	2.000.000	2.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	449.375	150.000	300.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-	100	100
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	423.510.549	1.000.000	1.000.000
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.478	300	300
<b>Total</b>		<b>8.391.951.069</b>	<b>7.841.671.142</b>	<b>8.437.954.473</b>



# **Budget des dépenses**

## CHAPITRE III

### DEPENSES COURANTES

#### Remarques générales

- 1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers) et **pensions** sont "non limitatifs" et "sans distinction d'exercice" (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

Le caractère "non limitatif" de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses (voir l'article 08.0.11.310).

La mention "sans distinction d'exercice" permet de régler à charge des crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

- 2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 22.06.1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, le terme de "fonctionnaire" vise indistinctement les fonctionnaires de l'Etat et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

Le terme de "traitement" comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi précitée du 22.06.1963 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

Ces remarques s'appliquent pareillement aux "indemnités des employés" et aux "salaires des ouvriers".

- 3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'Etat) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi du 22 juillet 2002 et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 682,40 points pour toute l'année 2008.
- 4) Les **autres crédits** concernant des dépenses dont les montants nominaux sont **liés** directement à l'**échelle mobile des salaires** sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 682,40 points pour toute l'année 2008.





## 00.0 - Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>00 - MINISTERE D'ETAT</b>					
<b>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc</b>					
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	980.097	994.241	1.014.975
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.957.361	4.185.296	4.391.043
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat .....	595.590	595.590	608.012
10.004 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.193.766	1.217.533	1.246.395
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand- Duc Jean .....	215.871	215.871	218.809
10.007 (10.00)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes .....	877.467	788.320	794.320
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	141.730	144.753	147.834
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	142.194		
		3) Charges sociales patronales.....	4.233		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<u>Total.....</u>	<u>147.834</u>		
		Total de la section 00.0.....	7.961.882	8.141.604	8.421.388
<b>Section 00.1 - Chambre des Députés</b>					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés .....	26.534.550	26.613.913	27.609.763
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.212.471	1.151.994	1.155.339

## 00.1 - Chambre des Députés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
10.003 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
		Total de la section 00.1.....	27.747.021	27.765.907	28.765.202
<b>Section 00.2 - Cour des Comptes</b>					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	3.421.909	3.525.530	3.649.693
		Total de la section 00.2.....	3.421.909	3.525.530	3.649.693
<b>Section 00.3 - Conseil d'Etat</b>					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	530.766	553.361	586.136
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	550.767		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.136		
		3) Charges sociales patronales.....	22.791		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		Total.....	586.136		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	154.952	164.739	177.318
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	146.345		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.121		
		3) Charges sociales patronales.....	20.334		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		Total.....	177.318		
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	57.063	58.665	38.900
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	32.781		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.567		
		3) Charges sociales patronales.....	4.552		
		Total.....	38.900		

## 00.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.100 (11.40)	01.10	Indemnités d'habillement .....	476	540	450
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	1.276.688	1.365.908	1.407.787
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.057	5.000	5.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	39.149	36.500	37.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	5.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	700		
		4) Consommables bureautiques.....	2.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	19.000		
		<i>Total</i> .....	37.200		
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	20.709	26.400	26.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	11.000		
		2) Frais téléphoniques.....	7.000		
		3) Téléx et téléfax.....	500		
		4) Abonnements Internet.....	8.000		
		<i>Total</i> .....	26.500		
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	30.985	35.400	35.400
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	47.964	94.400	127.700
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication .....	94.775	30.000	10.000
12.300 (12.13)	01.10	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice) .....	42.378	76.000	25.000
24.010 (12.12)	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de don- nées étrangères .....	-	250	5.000
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux .....	1.000	1.000	1.000
		Total de la section 00.3.....	2.298.962	2.448.163	2.483.391

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 00.4 - Gouvernement</b>					
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires .....	8.134.966	8.759.274	9.055.813
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	8.689.611		
		3) Charges sociales patronales.....	274.747		
		4) Allocations de repas.....	91.455		
		<i>Total</i> .....			9.055.813
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	194.396	210.000	206.000
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	5.363	1.500	5.500
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice) .....	26.588	36.000	33.000
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	264.253	300.000	300.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	998.790	1.300.000	1.300.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.862	12.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.000		
		2) Réparations et entretien.....	6.000		
		3) Carburant et lubrifiants.....	3.000		
		<i>Total</i> .....			10.000
12.021 (12.14)	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.952	8.052	5.470
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.050		
		2) Carburants et lubrifiants.....	1.920		
		3) Réparation et entretien.....	2.500		
		<i>Total</i> .....			5.470
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	15.573	15.500	16.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....	16.000		
12.041 (12.12)	01.10	Service central de législation: frais de bureau .....	3.153	3.700	3.500

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.500			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	880.198	900.000	825.000
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audio- visuels. (Crédit non limitatif).....	73.956	90.000	65.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	33.868	53.000	53.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 12.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 29.000			
		3) Chauffage..... 11.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 53.000			
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	338.529	250.000	300.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	280.579	500.000	450.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif).....	450.625	450.000	475.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	1.189.744	1.275.000	1.275.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.293.037	6.000.000	6.000.000
12.134 (12.16)	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires télé- phoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	74.984	75.000	-
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur; dépenses diverses .....	891	1.300	1.200
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	465.439	476.538	487.050
12.310 (34.40)	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouverne- ment et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.802	10.000	10.000
12.315 (12.12)	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses .....	8.438	12.500	12.500

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.731.472	2.000.000	2.000.000
12.323 (12.30)	13.90	Frais de personnel et de fonctionnement de la Présidence luxembourgeoise du Comité Economique et Social de la Grande-Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	280.850
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	345.327	350.000	355.000
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	850.393	1.100.000	900.000
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations .....	61.856	73.000	70.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres .....	550.000	550.000	572.000
12.344 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses .....	10.958	17.000	15.000
12.345 (12.14)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses .....	41.336	45.000	47.000
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information .....	183.287	195.000	200.000
12.347 (12.30)	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses .....	8.375	17.000	20.000
12.348 (12.30)	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses .....	57.272	60.000	60.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.019	50.000	50.000
12.356 (12.30)	02.00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.375 (12.30)	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	44.645	62.000	55.000
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation. (Sans distinction d'exercice) .....	129.487	155.000	230.000

## 00.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse .....	98.463	93.463	93.463
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale .....	432.000	430.000	440.000
33.019 (33.00)	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlées de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation .....	6.500	6.500	6.500
34.040 (34.40)	01.10	Dommmages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	216.013	200.000	200.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement .....	10.573	25.000	25.000
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	45.673	50.000	55.000
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	2.071	-
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.001	-	-
12.511 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	1.050
12.550 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	-	1.203	17.898
12.821 (12.13)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses .....	-	1.870	2.710
Total de la section 00.4.....			26.625.636	26.224.671	26.586.704
<b>Section 00.5 - Conseil économique et social</b>					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	308.959	328.742	321.103
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			305.371		
2) Charges sociales patronales.....			11.511		



## 00.5 - Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		4) Allocation de repas..... 4.221			
		Total..... 321.103			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	170.743	168.174	172.554
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 155.323			
		2) Charges sociales patronales..... 13.010			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		Total..... 172.554			
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	2.024	3.135	3.287
		<u>Détail:</u>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 3.287			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	7.496	8.500	8.500
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	35.798	46.150	43.030
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	25.492	26.000	26.000
12.060 (12.12)	01.10	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	165	1.000	750
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	17.821	22.000	22.000
12.120 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études. (Crédit non limitatif).....	227.206	237.527	242.327
12.121 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCES Benelux. (Crédit non limitatif).....	4.947	6.928	6.928
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	1.000	1.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication .....	13.281	15.000	15.000
12.310 (12.30)	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jetons de présence; frais de réunion; frais de secrétariat .....	970	2.000	2.000
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice) .....	1.500	2.500	2.500

## 00.5 - Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
35.560 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux .....	-	-	1.000
		Total de la section 00.5.....	816.402	868.656	867.979
		<b>Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement</b>			
11.010 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.190.319	1.640.435	1.822.268
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			1.485.265
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			88.123
		3) Charges sociales patronales.....			210.891
		4) Allocations de repas.....			37.989
		Total.....			1.822.268
11.020 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	29.416	634.275	657.212
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			554.861
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			25.458
		3) Charges sociales patronales.....			76.893
		Total.....			657.212
11.040 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement .....	2.204	3.167	2.417
11.130 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.750	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile.....			150

## 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		5) Prestations individuelles..... 3.850			
		Total..... 4.000			
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	3	100	200
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	29.101	32.000	31.042
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 3.800			
		2) Carburants et lubrifiants..... 13.142			
		3) Réparation et entretien..... 14.000			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 31.042			
12.030 (12.30)	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail .....	-	1.500	1.500
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau .....	16.192	20.000	20.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 12.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.700			
		4) Consommables bureautiques..... 3.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.850			
		6) Documentation et bibliothèque..... 450			
		Total..... 20.000			
12.050 (12.12)	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.335.297	1.300.000	1.521.700
12.060 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications .....	23.509	24.820	28.673
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 320			
		2) Contrats d'entretien..... 6.035			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 18.500			
		9) Divers..... 3.818			
		Total..... 28.673			
12.061 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) .....	282.712	442.478	364.328
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 47.512			
		2) Contrats d'entretien..... 146.476			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 166.640			
		9) Divers..... 3.700			
		Total..... 364.328			
12.070 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	25.004	29.830	30.000

## 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 17.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 13.000			
		Total..... 30.000			
12.071 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) .....	39.545	68.182	61.888
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 51.888			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 6.000			
		9) Divers..... 4.000			
		Total..... 61.888			
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	116.082	116.150	125.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 7.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 71.600			
		3) Chauffage..... 37.800			
		4) Réparations et entretien..... 7.500			
		9) Divers..... 1.100			
		Total..... 125.000			
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	15.014	50.000	45.000
12.134 (12.16)	02.00	Frais de publication et impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	85.000
12.190 (12.30)	02.00	Frais de formation du personnel .....	14.332	20.000	20.000
12.300 (12.30)	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine .....	1.421	1.500	1.500
		Total de la section 00.6.....	3.123.901	4.388.637	4.821.928
		<b>Section 00.7 - Cultes</b>			
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes .....	20.348.867	21.179.830	21.141.984
		<i>Détail:</i>			
		I. CULTE CATHOLIQUE			
		1) Rémunérations de base..... 17.554.389			

## 00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.221.113			
		3) Charges sociales patronales..... 816.772			
		4) Allocations de repas..... 340.492			
		II. CULTE PROTESTANT			
		A EGLISE PROTESTANTE			
		1) Rémunérations de base..... 283.981			
		3) Charges sociales patronales..... 11.596			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		B EGLISE PROTESTANTE REFORMEE			
		1) Rémunérations de base..... 198.203			
		3) Charges sociales patronales..... 7.821			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		III. CULTE ISRAELITE			
		1) Rémunérations de base..... 358.628			
		3) Charges sociales patronales..... 14.881			
		4) Allocations de repas..... 5.628			
		IV. CULTE ORTHODOXE			
		1) Rémunérations de base..... 193.829			
		3) Charges sociales patronales..... 8.529			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		V. CULTE ANGLICAN			
		1) Rémunérations de base..... 107.329			
		3) Charges sociales patronales..... 4.723			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 21.141.984			
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et en- retien .....	15.000	20.000	25.000
33.010 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire .....	6.250	6.250	6.250
33.011 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants .....	44.100	43.853	44.603
		<u>Détail:</u>			
		1) Eglise protestante du Luxembourg (y com- pris un subside de 1364 euros pour l'Eglise protestante européenne à Luxembourg)..... 24.320			
		2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette..... 9.820			
		3) "English Speaking Church Community" à Luxem- bourg..... 2.480			
		4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg..... 2.480			
		5) "Nederlandse Protestantse Gemeenschap"..... 2.480			
		6) Indemnités pour services de tiers..... 3.023			
		Total..... 44.603			

## 00.7 - Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.012 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite .....	24.500	24.500	24.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Communauté israélite de Luxembourg..... 20.780			
		2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette..... 3.720			
		Total..... 24.500			
33.013 (33.00)	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles .....	-	16.240	16.240
33.014 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique .....	41.150	41.150	41.150
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du sémi- naire .....	2.480	2.480	2.480
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.581 (12.11)	08.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	2.293	-
		Total de la section 00.7.....	20.482.347	21.336.596	21.302.207
		<b>Section 00.8 - Médias et Communications</b>			
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	51.282	75.909	56.829
11.136 (11.12)	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour servi- ces extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	471	750	800
12.003 (12.15)	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour servi- ces de tiers, honoraires d'experts, frais de documenta- tion, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	63.800	85.000	75.000
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	750	900
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	86.713	125.000	125.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.986	3.345	3.564
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 350			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.368			
		3) Réparation et entretien..... 1.646			

## 00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) <i>Lavage, nettoyage</i> ..... 200			
		<i>Total</i> ..... 3.564			
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	765	1.000	900
		<i>Détail:</i>			
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 900			
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien .....	3.102	2.950	3.100
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> ..... 2.380			
		2) <i>Lavage et repassage serviettes</i> ..... 720			
		<i>Total</i> ..... 3.100			
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.573	25.000	25.000
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	8.900	34.320
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle .....	303	1.000	500
12.345 (12.30)	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de docu- mentation, acquisition de machines de bureau et d'équi- pements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	59.737	150.000	391.000
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'éta- blissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice) .....	90.000	110.351	118.922
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif).....	7.089.186	6.766.545	7.393.308
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévi- sion. (Sans distinction d'exercice) .....	950.000	950.000	950.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations .....	1.000	9.000	5.000
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	82.745	84.850	82.800
41.010 (41.40)	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'au- torité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	329.031	533.046	518.980
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.028.100	1.029.000	1.395.480

## 00.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	4.500.000	4.500.000	4.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.870 (12.13)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise .....	106.683	-	-
		Total de la section 00.8.....	14.460.477	14.462.396	15.681.403
		Total du département 00.....	106.938.537	109.162.160	112.579.895



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
10	Dépenses non ventilées	38.989.082	39.288.288	40.688.449
11	Salaires et charges sociales	32.599.072	35.297.928	35.802.892
12	Achat de biens non durables et de services	20.440.119	19.760.217	20.278.200
24	Dotations de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	250	5.000
31	Subventions d'exploitation	8.039.186	7.716.545	8.343.308
33	Transferts de revenus aux administrations privées	653.963	670.956	677.706
34	Transferts de revenus aux ménages	229.066	227.480	227.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	130.918	138.350	142.300
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	5.857.131	6.062.046	6.414.460
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	-	100	100
Total		106.938.537	109.162.160	112.579.895

## 01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION</b>					
<b>Section 01.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	01.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	5.719	-	-
11.131 (11.12)	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.361	9.000	6.400
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.639.687	1.250.000	1.350.000
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.056	3.700	4.050
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	750		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.300		
		3) Réparations et entretien.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	4.050		
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau .....	49.713	54.000	52.000
12.070 (12.30)	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques .....	1.987	2.000	2.080
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	55.393	22.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	20.000		
12.120 (12.15)	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
12.121 (12.30)	01.42	Frais de traduction. (Sans distinction d'exercice) .....	1.702	15.000	10.000
12.125 (12.30)	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.731	32.000	35.000
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxem- bourg, notamment dans le cadre des activités des mis- sions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	67.974	200.000	200.000

## 01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes. (Sans distinction d'exercice) .....	6.519	5.000	7.000
12.191 (12.30)	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation .....	-	15.000	9.000
12.192 (12.30)	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	116.000	3.000
12.300 (12.30)	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.699.358	276.692	285.829
12.302 (12.30)	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.771.700	1.846.000	1.796.000
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	14.000	14.000	14.000
12.320 (12.30)	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données. (Sans distinction d'exercice) .....	90.584	84.000	91.000
12.340 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	206.003	218.275	220.000
12.350 (12.30)	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	37.209	50.000	48.000
12.352 (12.30)	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	3.000	3.000
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. (Sans distinction d'exercice) .....	26.812	27.000	28.000
12.362 (12.30)	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.010 (33.00)	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger .....	28.810	28.810	28.810

## 01.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.467	23.840	19.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.692 (12.30)	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg .....	-	-	28.750
		Total de la section 01.0.....	6.761.785	4.295.417	4.261.119
		<b>Section 01.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger</b>			
11.000 (11.00)	01.42	Traitements des fonctionnaires .....	9.411.629	9.325.042	10.067.719
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	9.578.373		
		3) Charges sociales patronales.....	361.309		
		4) Allocations de repas.....	128.037		
		Total.....	10.067.719		
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.619.760	5.335.379	5.476.793
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	262.043	270.000	275.000
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	109.770	150.000	240.000
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.439.615	8.025.332	8.579.681
11.301 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: personnel recruté sur place: pensions et autres frais y relatifs. (Sans distinction d'exercice) .....	31.851	87.489	64.803
12.010 (12.13)	01.42	Frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice) .....	98.568	108.000	127.500
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	413.933	350.000	350.000

## 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.012 (11.40)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	170.780	195.000	195.000
12.020 (12.14)	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	200.666	215.000	224.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances et assurances-casco.....	68.650		
		2) Carburants et lubrifiants.....	83.000		
		3) Réparations et entretien.....	49.350		
		9) Divers.....	23.000		
		<i>Total</i> .....	224.000		
12.080 (12.11)	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage. (Sans distinction d'exercice) .....	119.446	127.000	131.000
12.081 (12.11)	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	578.489	600.000	640.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	455.000		
		3) Chauffage.....	185.000		
		<i>Total</i> .....	640.000		
12.082 (12.11)	01.42	Bâtiments: réparations et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	234.738	210.000	235.000
12.083 (12.11)	01.42	Bâtiments: diverses dépenses. (Sans distinction d'exercice) .....	335.948	350.000	370.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Assurances et assurances multirisques.....	74.000		
		9) Divers:			
		a) Menus travaux.....	95.000		
		b) Entretien du mobilier.....	36.000		
		c) Autres dépenses.....	165.000		
		<i>Total</i> .....	370.000		
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	281.973	281.974	1.123.000
12.085 (12.11)	01.42	Bâtiments: entretien des cages Faraday. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.370	15.000	10.000
12.100 (12.11)	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.373.994	1.075.000	1.872.304
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	1.733.162		
		2) Charges locatives accessoires.....	139.142		
		<i>Total</i> .....	1.872.304		

## 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.110 (12.30)	01.42 02.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.936	7.000	10.000
12.120 (12.30)	01.42	Frais d'experts et d'agences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	110.318	58.000	70.000
12.190 (12.30)	01.42	Formation et stages. (Sans distinction d'exercice) .....	27.621	25.000	30.000
12.200 (12.30)	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile au- tomobile et assurances liées à l'exploitation des immeu- bles. (Sans distinction d'exercice) .....	32.801	33.250	38.330
12.250 (12.00)	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais in- formatiques et frais de banque. (Sans distinction d'exercice) .....	1.024.549	1.010.000	1.092.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau.....			445.000
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....			509.000
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....			38.000
		1207 Location et entretien des équipements infor- matiques.....			70.000
		1230 Frais de banque.....			30.000
		<i>Total.....</i>			<i>1.092.000</i>
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvel- les missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	545.888	350.000	228.000
12.252 (12.30)	01.42	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	108.300
12.253 (12.00)	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois .....	42.946	40.000	42.000
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice) .....	549.251	495.000	495.000
12.301 (12.30)	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxem- bourg à l'étranger organisées par les missions. (Sans distinction d'exercice) .....	47.805	50.000	50.000
12.310 (12.30)	01.42	Taxes et impôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	22.175	26.000	26.000
12.330 (12.30)	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: me- sures et interventions générales ou particulières, di- rectes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	149.144	145.000	145.000

## 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.340 (12.30)	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'utilisation des salons VIP et d'autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger .....	-	-	5.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.511 (12.13)	01.42	Frais de déménagement .....	7.740	-	-
		Total de la section 01.1.....	28.261.747	28.959.466	32.321.430
		<b>Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux</b>			
11.300 (11.00)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	42.768	49.000	53.300
12.300 (35.40)	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	70.305	74.000	73.625
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.690.517	4.129.912	4.619.580
		<u>Détail:</u>			
		1) Organisation des Nations Unies (O.N.U.)			
		a) Contributions normales.....	1.307.099		
		b) Réfection du Siège des Nations Unies.....	214.588		
		c) Fonds de réserve opérationnelle.....	28.125		
		2) a) Organisation du Traité Atlantique Nord (O.T.A.N.).....	236.375		
		3) Organisation pour la coopération et le développement économique (O.C.D.E.), y compris l'agence internationale pour l'énergie.....	498.002		
		4) Conseil de l'Europe, y compris le fonds européen pour la jeunesse.....	494.373		
		5) Union de l'Europe occidentale (U.E.O.).....	40.463		
		6) Union économique BENELUX.....	199.185		
		7) Bureau international du travail (B.I.T.).....	173.294		
		8) Organisation Mondiale des Douanes (OMD).....	19.605		
		9) Organisation mondiale pour le commerce (OMC).....	412.666		
		10) Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT).....	11.825		
		11) Conférence de La Haye de droit international			

## 01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>privé.....</i> 15.000 12) <i>Cour permanente d'arbitrage à La Haye.....</i> 3.024 13) <i>Bureau international pour la publication du tarif douanier (loi du 5.7.1924).....</i> 6.122 14) <i>Organisation maritime internationale (OMI).....</i> 47.346 15) a) <i>Organisation sur la sécurité et la coopéra- tion en Europe (O.S.C.E.).....</i> 389.523 b) <i>OSCE: Court of Conciliation and Arbitration.....</i> 280 16) <i>WASENAAR - Arrangement.....</i> 1.616 17) <i>Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie.....</i> 104.094 18) <i>Tribunal international sur le Rwanda.....</i> 86.517 19) a) <i>Traité de non-prolifération des armes nu- cléaires (CTBTO).....</i> 65.173 b) <i>Prohibition des armes chimiques (OPCW).....</i> 49.836 20) <i>Cour Pénale Internationale.....</i> 136.017 21) <i>Union Européenne.....</i> 34.979 22) <i>International Tropical Timber Organization.....</i> 35.453 23) <i>MAE, divers, imprévus.....</i> 9.000 <hr/> <i>Total.....</i> 4.619.580			
35.031 (35.40)	01.43 03.10 06.36	Subventions à des institutions et organisations interna- tionales; subventions pour le financement d'actions in- ternationales de secours et de solidarité .....  <u>Détail:</u>  A - <i>Subventions à des institutions et organisa- tions internationales</i> 1) <i>Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies.....</i> 110.000 2) <i>Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme.....</i> 330.000 3) <i>Fonds des Nations Unies de contributions vo- lontaires aux victimes de la torture.....</i> 20.000 4) <i>Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).....</i> 5.000 5) <i>Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).....</i> 20.000 6) <i>Comité européen pour la prévention de la tor- ture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).....</i> 15.000 B - <i>Subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité</i> 1) <i>Promotion des droits de l'homme.....</i> 500.000 2) <i>Action dans le secteur désarmement et de la non-polifération.....</i> 160.000 C - <i>Actions au titre de la stabilisation de l'Eu- rope du Sud-Est.....</i> 90.000 <hr/> <i>Total.....</i> 1.250.000	1.159.844	1.160.000	1.250.000
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationa- les ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....  <u>Détail:</u>  A. 1) <i>Contributions aux mécanismes de gestion de crise de l'UE.....</i> 100.000	2.602.445	2.739.378	3.253.200



## 01.2 - Contributions à des organismes internationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>B. 1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (F.I.N.U.L.).....</i> 445.992 <i>2) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (F.N.U.O.D.).....</i> 24.952 <i>3) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO).....</i> 27.922 <i>4) Mission d'observation des Nations Unies en Georgie (MONUG).....</i> 22.206 <i>5) Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).....</i> 133.223 <i>6) Mission de l'ONU en R.D. du Congo (MONUC).....</i> 698.433 <i>7) Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE).....</i> 77.304 <i>8) Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre (UNIFICYP).....</i> 29.280 <i>9) Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI).....</i> 296.459 <i>10) Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL/MINUL).....</i> 434.663 <i>11) Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).....</i> 336.040 <i>12) Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).....</i> 530.984 <i>13) Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste/Timor-Oriental (MANUTO/MINUT).....</i> 95.742  <i>Total.....</i> 3.253.200			
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000	50.000	90.000
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	539.948	470.000	470.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>1) Fondation Asie-Europe.....</i> 200.000			
		<i>2) Actions internationales dans le domaine de la diplomatie préventive.....</i> 270.000			
		<i>Total.....</i> 470.000			
		Total de la section 01.2.....	9.155.827	8.672.290	9.809.705
		<b>Section 01.3 - Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions</b>			
12.140 (12.16)	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg .....	-	20.000	22.500

## 01.3 - Relations économiques internationales et autres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
35.040 (35.50)	01.52 01.53 01.54	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.992.041	2.850.000	2.950.000
		Total de la section 01.3.....	2.992.041	2.870.000	2.972.500
<b>Section 01.4 Immigration</b>					
12.000 (12.15)	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indem- nités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	167.653	140.000	158.000
12.001 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage. (Sans distinction d'exercice) .....	120.336	116.000	120.000
12.002 (12.15)	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence .....	-	2.400	3.000
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			600
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.600
		3) Réparation et entretien.....			700
		9) Divers.....			100
		Total.....			3.000
12.070 (12.12)	01.40	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	30.000	30.000
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	-	48.000	48.000
12.150 (12.30)	01.40	Frais d'examens médicaux .....	-	12.500	5.000
12.250 (12.00)	01.42	Centre de rétention. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	175.000
12.300 (12.30)	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégú- lière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	554.897	520.000	520.000
12.320 (12.30)	01.40	Frais d'abonnements à des agences d'informations et à des bases de données .....	-	-	15.600

## 01.4 - Immigration

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.300 (12.30)	13.90	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG .....	349.862	500.000	500.000
Total de la section 01.4.....			1.192.748	1.376.900	1.577.600
<b>Section 01.5 - Direction de la Défense</b>					
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.574	5.715	5.000
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	22.338	100
12.000 (12.15)	02.00 02.10 03.20	Indemnités pour services de tiers .....	2.450	2.500	3.000
12.012 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	55.052	90.000	75.000
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.207	3.400	3.400
<i>Détail:</i>					
		1) Assurances.....			600
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.000
		3) Réparations et entretien.....			800
		<u>Total.....</u>			<u>3.400</u>
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	3.584	4.700	4.250
<i>Détail:</i>					
		6) Documentation et bibliothèque.....			4.250
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	13.728	13.791	14.400
<i>Détail:</i>					
		1) Matériel d'entretien.....			1.800
		2) Contrat de nettoyage.....			12.600
		<u>Total.....</u>			<u>14.400</u>
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	236	2.500	2.500
24.000 (24.10)	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Sans distinction d'exercice) .....	18.543	18.700	18.700

## 01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.010 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve .....	10.000	10.000	10.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée .....	2.479	2.479	2.479
33.013 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense .....	6.000	6.000	53.300
34.040 (35.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.851	20.000	10.000
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	872.395	885.000	900.000
35.033 (35.40)	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	131.259	155.000	160.000
35.034 (35.40)	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité". (Crédit non limitatif).....	10.000	100.000	150.000
35.035 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	469.268	2.500.000	10.000.000
35.036 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
35.039 (35.40)	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	222.752	500.000	400.000
35.040 (35.50)	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	10.000
35.041 (35.40)	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	6.000.000
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	522.744	500.000	600.000

## 01.5 - Direction de la Défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (12.00)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.326	655	-
		Total de la section 01.5.....	2.350.448	4.852.878	18.422.229
		<b>Section 01.6 - Défense nationale</b>			
11.000 (11.00)	02.10	Traitements des fonctionnaires .....	24.708.388	25.814.498	27.390.329
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	22.362.321		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.975.920		
		3) Charges sociales patronales.....	1.535.722		
		4) Allocations de repas.....	516.366		
		Total.....	27.390.329		
11.010 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	910.573	1.003.746	1.004.902
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	864.326		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.781		
		3) Charges sociales patronales.....	114.524		
		4) Allocations de repas.....	24.271		
		Total.....	1.004.902		
11.020 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	34.443	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.792.709	1.804.285	1.814.224
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.519.986		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	81.977		
		3) Charges sociales patronales.....	212.261		
		Total.....	1.814.224		
11.040 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	89.495	100	100

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.10)	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 100			
11.070 (11.00)	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.541.226	16.770.258	17.311.510
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations et mesures sociales..... 11.838.082			
		2) Primes de démobilisation, de rengagement et extraordinaires..... 1.583.361			
		3) Indemnités pour les volontaires dans le cadre du maintien de la paix..... 534.628			
		4) Indemnités pour sélections..... 25.780			
		5) Cotisations sociales..... 3.329.659			
		Total..... 17.311.510			
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	47.332	66.750	61.000
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de servi- ce ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	552.138	559.623	552.578
11.100 (11.40)	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	171.833	185.118	178.111
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse .....	185	185	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	26.647	35.735	29.516
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	34.981	37.069	40.971
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 40.971			
11.131 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	29.264	33.889	35.000
11.140 (11.40)	02.10	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	61.221	63.650	63.650
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation. (Sans distinction d'exercice) .....	901.037	945.000	923.000

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	184.512	199.000	199.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Membres de l'armée..... 40.000			
		2) Enseignants de l'armée..... 60.000			
		3) Autres enseignants..... 99.000			
		Total..... 199.000			
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée en- gagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	248.104	254.881	308.073
12.000 (12.15)	02.10	Indemnités pour services de tiers .....	167.216	161.629	165.137
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 165.137			
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	145.727	80.000	82.000
12.012 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger .....	154.133	185.000	170.000
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	145.593	150.000	152.000
12.021 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles. (Sans distinction d'exercice) .....	280.311	267.420	272.450
12.022 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: répara- tions et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	998.604	1.055.000	1.000.000
12.040 (12.12)	02.10	Frais de bureau .....	99.961	115.000	110.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 55.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 22.000			
		3) Matériel photographique..... 5.000			
		4) Consommables bureautiques..... 25.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.000			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 110.000			
12.050 (12.12)	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	110.887	165.000	165.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 10.000			
		2) Frais téléphoniques..... 155.000			
		Total..... 165.000			

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.070 (12.15)	02.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	106.633	143.700	213.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 145.000			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 48.000			
		9) Divers..... 20.000			
		Total..... 213.000			
12.080 (12.11)	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	1.070.648	1.050.000	1.100.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Electricité, eau, gaz, taxes..... 325.867			
		3) Chauffage..... 599.133			
		4) Réparations et entretien..... 45.000			
		5) Evacuation de déchets toxiques..... 130.000			
		Total..... 1.100.000			
12.090 (12.21)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	89.727	89.788	89.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 89.800			
12.100 (12.11)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	553.681	600.881	580.870
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 580.870			
12.140 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	286.134	315.000	300.000
12.150 (12.30)	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires .....	9.953	17.000	17.000
12.160 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Sans distinction d'exercice) .....	146.435	220.000	210.000
12.180 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel didactique .....	7.408	7.285	5.356
		<u>Détail:</u>			
		1) Matériel didactique..... 4.356			
		2) Cartes topographiques..... 1.000			
		Total..... 5.356			
12.190 (12.30)	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	497.888	500.000	775.000



## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.191 (12.30)	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire .....	18.410	19.800	14.209
12.200 (12.30)	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	13.576	14.335	21.455
12.300 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	879.809	912.790	950.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement.....	728.060		
		2) Articles pour les ateliers de tailleur et de coordonnier.....	52.040		
		3) Effets d'habillement pour cadre en activité (contre remboursement).....	38.000		
		4) Matériel et vêtements de sport.....	24.300		
		5) Lavage, nettoyage et désinfection.....	40.000		
		6) Matériel individuel de protection N.B.C.....	67.600		
		<i>Total.....</i>	<i>950.000</i>		
12.301 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.874	45.000	45.000
12.302 (12.30)	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses .....	71.628	102.500	95.000
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	775.542	1.000.000	1.100.000
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel. (Crédit non limitatif).....	1.700.402	3.830.000	4.134.160
12.310 (12.30)	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs .....	56.202	62.000	57.848
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses .....	45.816	40.000	103.370
12.340 (12.30)	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	230.903	343.850	439.760

## 01.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.350 (12.30)	02.10	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice) .....	748.967	748.900	749.400
12.351 (12.30)	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Sans distinction d'exercice) .....	110.234	285.000	231.500
12.352 (12.30)	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étran- ger; frais de transport pour matériel et personnel mili- taire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	54.467	150.000	130.000
12.353 (12.30)	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger .....	103.253	200.000	258.320
12.360 (12.30)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et ré- paration .....	342.485	350.000	487.750
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique .....	16.499	15.500	18.000
12.380 (12.30)	02.10	Education et loisirs .....	18.564	15.000	18.825
12.381 (12.30)	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	68.842	82.000	80.000
12.390 (12.30)	02.10	Frais de surveillance des installations militaires .....	52.181	5.320	8.798
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.520	8.820	32.634
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.512	-	-
12.512 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	242	530
12.800 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'arti- cles de literie et de rideaux; dépenses diverses .....	-	1.553	-
12.860 (12.14)	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et ré- paration .....	-	-	394
Total de la section 01.6.....			55.567.713	61.129.400	64.297.015

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>					
12.011 (12.14)	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	30.000
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de co- opération au développement et d'action humanitaire .....	370.563	430.000	575.000
12.050 (12.12)	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	-	4.000	6.000
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice) .....	327.187	425.000	450.000
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminai- res et conférences. (Sans distinction d'exercice) .....	129.128	325.000	325.000
12.250 (12.14)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	901.143	1.000.000	1.050.000
<i>Détail:</i>					
		1109 Personnel détaché.....	370.000		
		1130 Personnel recruté sur place.....	185.000		
		1201 Frais de route et de séjour			
		1) A l'intérieur du pays.....	24.000		
		2) Vers des pays de coaccréditation.....	45.000		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs			
		1) Assurances.....	2.500		
		2) Carburants.....	20.000		
		3) Réparation et entretien.....	7.000		
		9) Divers.....	2.200		
		1204 Frais de bureau.....	22.600		
		1205 Frais postaux et télécommunications.....	67.000		
		1206 Entretien des installations de télécommunica- tions.....	200		
		1207 Entretien des équipements informatiques.....	5.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	11.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	15.000		
		3) Chauffage.....	7.900		
		4) Réparations et entretien.....	10.900		
		9) Divers.....	2.000		
		1210 Loyers et charges d'immeubles.....	161.000		
		1211 Frais de contentieux.....	600		
		1212 Frais d'experts et d'agences.....	49.500		
		1219 Formations et stages.....	1.500		
		1220 Frais d'assurances autres que RC automobile.....	1.500		
		1230 Frais de représentation.....	18.000		
		1231 Taxes et impôts.....	2.100		
		1240 Frais de scolarité.....	18.000		
		<b>Total.....</b>	<b>1.050.000</b>		

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.300 (12.30)	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice) .....	583.595	700.000	700.000
32.020 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.272	10.000	10.000
33.000 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Sans distinction d'exercice) .....	1.217.452	1.400.000	1.600.000
33.010 (33.00)	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement .....	339.258	413.090	371.500
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.114.840	9.796.841	10.898.841
		<u>Détail:</u>			
		1) Contributions au "trust fund" du Centre pour le Développement de l'Entreprise.....	371.841		
		2) Contributions au Fonds Européen de Développement (FED).....	10.527.000		
		Total.....	10.898.841		
35.030 (35.40)	01.53 05.10 06.36	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice) .....	10.947.066	13.000.000	19.000.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Banque mondiale			
		1) Programme africain de lutte contre l'onchocercose.....	600.000		
		2) Water and Sanitation Program.....	600.000		
		3) Fast Track Initiative.....	800.000		
		B - Organisation Mondiale de la Santé			
		1) Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.).....	1.250.000		
		2) Département santé et développement de l'enfant et de l'adolescent (CAH).....	650.000		
		3) Programme de lutte contre la tuberculose (CDS).....	550.000		
		4) Roll Back Malaria - RBM (CDS).....	650.000		
		5) Health Systems Policies.....	840.000		
		6) Policy making for health in development.....	840.000		
		7) Human Resources for Health.....	1.100.000		
		C - UNICEF:			
		1) Education des filles.....	1.400.000		
		2) Développement de la petite enfance.....	900.000		
		D - PNUD:			
		1) Lutte contre la pauvreté et OMD.....	1.400.000		

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) <i>Good governance</i> ..... 600.000 3) <i>Trust Fund sur l'Environnement</i> ..... 600.000 E - UNFPA: 1) <i>Santé maternelle et reproductive</i> ..... 1.100.000 2) <i>Lutte contre la fistule</i> ..... 465.000 3) <i>Recensement</i> ..... 465.000 F - ONUSIDA: 1) <i>Global Coalition on Women and AIDS</i> ..... 1.000.000 2) <i>"3 Ones"</i> ..... 1.000.000 G - OCDE: 1) <i>CAD: Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide</i> ..... 150.000 2) <i>Club du Sahel</i> ..... 100.000 H - AIEA: 1) <i>Contribution à l'AIEA</i> ..... 60.000 I - GAVI: 1) <i>Contribution au GAVI</i> ..... 900.000 J - BIT: 1) <i>Contribution au BIT</i> ..... 980.000 Total..... 19.000.000			
35.031 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Programme des Nations Unies pour le déve- loppement (PNUD)</i> ..... 2.900.000 2) <i>Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA)</i> ..... 2.600.000 3) <i>Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)</i> ..... 1.000.000 4) <i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</i> ..... 2.600.000 5) <i>Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)</i> ..... 2.600.000 6) <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)</i> ..... 1.400.000 7) <i>Programme des Nations Unies pour l'Environne- ment (PNUE)</i> ..... 600.000 8) <i>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)</i> ..... 2.100.000 9) <i>Bureau de la coordination des affaires huma- nitaires des Nations Unies (OCHA)</i> ..... 300.000 10) <i>Comité international de la Croix-Rouge (CICR)</i> ..... 800.000 11) <i>Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)</i> ..... 800.000 12) <i>Fonds global de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria (GFATM)</i> ..... 2.500.000 13) <i>Programme alimentaire mondiale (PAM)</i> ..... 800.000 14) <i>Contribution à l'ONU DC</i> ..... 100.000 Total..... 21.100.000	11.996.103	14.000.000	21.100.000

## 01.7 - Action humanitaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
35.032 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	366.172	419.000	400.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture (FAO).....	286.000		
		2) Organisation internationale pour les migra- tions (OIM).....	22.000		
		3) Organisation des Nations Unies pour le dé- veloppement industriel (ONUDI).....	85.000		
		4) Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD).....	7.000		
		<i>Total</i> .....	400.000		
35.060 (35.00)	01.52 01.53 01.54	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'ur- gence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide ali- mentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.688.185	26.500.000	29.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Aide humanitaire d'urgence, aide humanitaire dans des contextes de crises oubliées et en et en réponse à des crises émergentes.....	21.750.000		
		2) Activités de prévention et de préparation dans le domaine de l'aide humanitaire.....	1.450.000		
		3) Activités de réhabilitation et de reconstruc- tion, activités de transition et de consoli- dation de la paix.....	5.800.000		
		<i>Total</i> .....	29.000.000		
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	140.787.020	145.123.000	156.483.478
		Total de la section 01.7.....	200.773.984	213.545.931	241.999.819
		<b>Section 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne</b>			
11.300 (35.00)	13.90	Frais de personnel: rémunération du personnel supplémen- taire, indemnités pour services extraordinaires, indemni- tés de poste et du logement .....	49.797	-	-
12.012 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (Ministère des Affaires étrangères). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000	-	-

## 01.9 - Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.300 (12.30)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement, dépenses de matériel, frais de réunions et de réceptions officielles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	186.869	-	-
		Total de la section 01.9.....	237.666	-	-
		Total du département 01.....	307.293.959	325.702.282	375.661.417

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Dépenses non ventilées	67.314.301	71.054.037	74.681.245
12	Salaires et charges sociales	26.809.545	27.318.275	30.588.550
24	Achat de biens non durables et de services	18.543	18.700	18.700
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	6.272	10.000	10.000
33	Subventions d'exploitation	1.953.861	2.360.379	2.566.089
34	Transferts de revenus aux ménages	3.851	20.000	10.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	69.877.822	79.297.891	110.703.355
37	Impôts directs et cotisations versées aux administra- tions de sécurité sociale	522.744	500.000	600.000
93	Dotations de fonds de réserve	140.787.020	145.123.000	156.483.478
Total		307.293.959	325.702.282	375.661.417



## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>02 ET 03 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>					
<b>Section 02.0 - Culture: dépenses générales</b>					
11.020 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	16.149	15.520
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 15.520					
11.130 (11.12)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services extraordinaires .....	-	100	2.080
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraor- dinaires .....	2.593	2.700	11.995
12.000 (12.15)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services de tiers .....	-	100	1.520
12.001 (12.15)	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indem- nités pour services de tiers .....	353.857	320.000	558.480
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers .....	3.085	1.450	3.445
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	19.981	18.450	19.188
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	191.981	151.000	160.000
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	41.289	50.000	52.000
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 13.718					
2) Carburants et lubrifiants..... 15.912					
3) Réparation et entretien..... 17.690					
9) Divers..... 4.680					
Total..... 52.000					
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau .....	8.084	6.957	7.236
12.041 (12.12)	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, re- liures et frais divers .....	87.984	75.000	78.000
<i>Détail:</i>					
6) Documentation et bibliothèque..... 78.000					

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.042 (12.12)	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg .....	5.997	7.900	7.900
12.043 (12.12)	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimentation, reliures et frais divers .....	-	675	675
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	9.744	8.000	8.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques.....			7.000
		9) Frais de connexion au réseau RESTENA.....			1.500
		<i>Total</i> .....			8.500
12.070 (12.12)	08.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	19.453	18.000	18.720
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			15.000
		9) Divers.....			3.720
		<i>Total</i> .....			18.720
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.458	24.883	24.954
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			14.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			6.000
		3) Chauffage.....			2.000
		9) Divers.....			2.954
		<i>Total</i> .....			24.954
12.100 (12.11)	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	166.379	164.339	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			100
12.101 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	161.628	271.126	268.000
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	32.899	68.400	67.392
12.130 (12.16)	08.00	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	101.348	119.827	98.930
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	13.022	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....			10.000

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.141 (12.16)	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses .....	22.635	23.400	24.330
12.142 (12.16)	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compositeurs et d'interprètes luxembourgeois: frais divers .....	19.114	27.000	-
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	3.786	75.000	135.000
12.300 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses .....	104.962	100.000	104.000
12.301 (12.30)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers .....	9.464	8.500	8.500
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses .....	2.489	7.500	21.410
12.303 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers .....	212.305	360.000	540.200
12.305 (12.30)	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice) .....	133.346	112.500	250.000
12.311 (12.30)	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	500	100
12.312 (12.30)	08.10	Promotion de la création culturelle. (Sans distinction d'exercice) .....	99.534	120.000	-
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations .....	3.804.732	4.225.000	5.194.000
33.001 (33.00)	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal .....	58.335	70.000	80.000
33.005 (33.00)	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg .....	1.122.750	1.175.000	1.219.813
33.009 (31.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl "Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007". (Crédit non limitatif).....	12.570.000	12.000.000	1.756.000
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles .....	561.423	550.000	525.000
33.011 (33.00)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations .....	197.439	60.000	95.000
33.014 (31.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs .....	120.000	120.000	124.800
33.015 (33.00)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides .....	2.000	2.000	2.000

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.017 (33.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle .....	185.743	264.350	299.430
33.021 (93.00)	08.00	Dotation au Fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	620.000	-	-
33.022 (33.00)	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national .....	120.000	120.000	100.000
33.023 (33.00)	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique .....	34.020	37.800	37.800
33.029 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut Pierre Werner (Neumünster) .....	59.011	-	-
33.030 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble "Les Musiciens" .....	480.000	500.000	500.000
33.031 (33.00)	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine .....	365.001	375.500	375.500
33.032 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Sans distinction d'exercice) .....	160.000	200.000	200.000
33.033 (33.00)	08.10	Aide à la promotion de la création culturelle .....	-	-	100.000
33.034 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'agence culturelle transfrontalière .....	-	-	100.000
33.035 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes" .....	-	-	1.100.000
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique .....	95.750	140.000	110.000
34.062 (34.40)	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles .....	256.494	247.500	250.000
34.071 (34.50)	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel .....	30.253	40.000	32.000
34.072 (34.50)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel .....	12.209	5.000	25.000
35.030 (35.40)	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	205.530	200.000	215.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	183.241	170.000	188.650
41.010 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels .....	3.669.524	3.706.100	3.854.344
41.011 (41.40)	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	2.750.000	3.105.000	3.229.000

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
41.012 (41.40)	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	7.000.000	7.900.000	8.216.000
41.013 (41.40)	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	1.680.000	1.800.000	1.872.000
41.014 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg .....	10.200.000	10.250.000	10.250.000
41.015 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain" .....	1.393.000	1.400.000	1.456.000
41.016 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	5.600.000	5.938.506	6.176.046
41.050 (41.40)	08.10	Subsides aux établissements d'enseignement postprimaire pour la réalisation d'activités culturelles .....	-	-	5.000
43.000 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes .....	40.500	45.000	90.000
43.001 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg .....	350.000	350.000	350.000
43.002 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg .....	167.000	154.000	154.000
43.003 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette .....	350.000	350.000	350.000
43.004 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette .....	99.200	99.200	99.200
43.005 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat aux frais de l'organisation de la célébration du 700e anniversaire de la Ville de Vianden .....	100.000	-	-
43.007 (43.22)	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles .....	-	-	120.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	117
12.512 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	157	-	124
12.620 (12.14)	08.00	Frais d'experts et d'études .....	48.790	-	-
12.800 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses .....	-	-	2.215

## 02.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.803 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers .....	28.254	-	-
33.500 (33.00)	06.34 08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des asso- ciations .....	26.000	-	-
33.502 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'or- chestre philharmonique du Luxembourg .....	80.000	-	-
33.506 (41.40)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean" .....	122.012	-	-
33.510 (33.00)	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activi- tés culturelles .....	-	-	13.608
33.524 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la billetterie nationale .....	25.000	-	-
33.532 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise .....	-	-	10.000
34.572 (34.51)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel .....	-	3.850	-
43.500 (43.22)	08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des commu- nes .....	-	-	12.958
43.506 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais d'organisation du centenaire des Villes de Differdange, Dudelange, Et- telbruck et Rumelange .....	-	-	100.000
Total de la section 02.0.....			56.824.785	57.773.262	51.488.780
<b>Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux</b>					
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires .....	753.710	692.042	998.776
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			941.317		
3) Charges sociales patronales.....			39.957		
4) Allocations de repas.....			17.502		
Total.....			998.776		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	155.013	202.322	314.818
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			259.197		
3) Charges sociales patronales.....			49.745		
4) Allocations de repas.....			5.876		
Total.....			314.818		

## 02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	33.652	9.937	11.511
		<u>Détail:</u>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			11.511
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	50.844	50.710	114.503
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			101.117
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			3.198
		3) Charges sociales patronales.....			10.188
		Total.....			114.503
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	813	653	653
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	23.596	19.800	22.000
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.092	7.425	7.425
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			900
		2) Carburants et lubrifiants.....			3.825
		3) Réparation et entretien.....			2.700
		Total.....			7.425
12.040 (12.12)	08.10	Frais de bureau .....	16.886	18.000	18.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			12.600
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			2.700
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.700
		Total.....			18.000
12.050 (12.12)	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	10.186	9.000	10.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....			6.200
		2) Frais téléphoniques.....			4.300
		Total.....			10.500
12.070 (12.12)	08.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	1.311	1.800	2.200
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien.....			2.200

## 02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	266.949	250.000	220.000
12.081 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel" .....	12.134	13.500	13.500
12.082 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban .....	5.562	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Réparations et entretien..... 6.000			
12.130 (12.16)	08.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	518	-	-
12.140 (12.16)	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisa- tion de dépliants et de brochures; dépenses diverses .....	8.449	11.250	11.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 11.250			
12.141 (12.16)	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	7.156	10.800	10.000
12.170 (12.30)	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	1.937	1.800	1.872
12.300 (12.30)	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration .....	624	1.050	1.050
12.301 (12.30)	08.10	Informatisation du catalogue du patrimoine national: dépenses diverses .....	-	-	12.000
12.310 (12.30)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses .....	10.359	25.000	15.000
12.320 (12.30)	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés ap- partenant à l'Etat .....	33.277	15.000	30.000
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach .....	2.737	5.000	3.000
33.010 (33.00)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsidés à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif .....	76.959	40.410	40.410
34.070 (34.50)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsidés à des particuliers .....	920.470	920.000	920.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Travaux extraordinaires pour la mise en va- leur d'ensembles et d'immeubles historiques ou typiques..... 920.000			
35.060 (35.00)	08.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	800	300



## 02.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
43.000 (43.22)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes .....	632.130	580.000	580.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Travaux extraordinaires pour la mise en valeur d'ensembles et d'immeubles historiques ou typiques..... 580.000			
		Total de la section 02.1.....	3.032.364	2.892.299	3.364.768
		<b>Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art</b>			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.996.353	3.074.615	3.219.124
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 2.974.500			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 62.347			
		3) Charges sociales patronales..... 124.942			
		4) Allocations de repas..... 57.335			
		Total..... 3.219.124			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	938.708	1.064.738	1.218.015
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.054.459			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.793			
		3) Charges sociales patronales..... 139.954			
		4) Allocations de repas..... 21.809			
		Total..... 1.218.015			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	98.410	62.108	64.666
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 64.666			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	460.556	444.063	463.372
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 390.065			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 19.093			
		3) Charges sociales patronales..... 54.214			
		Total..... 463.372			

## 02.2 - Musée national d'histoire et d'art

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.140 (12.16)	08.00	Participation aux frais de l'organisation de l'exposition "L'art et la culture aux temps de Sigismund de Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	738.198	100	-
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	336.047	124.000	124.000
12.221 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	1.060.312	1.075.000	1.075.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art. (Crédit non limitatif).....	2.515.932	2.073.494	2.648.890
		Total de la section 02.2.....	9.144.516	7.918.218	8.813.167
		<b>Section 02.3 - Bibliothèque nationale</b>			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires .....	1.794.551	1.892.552	1.962.584
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.850.052			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.880			
		3) Charges sociales patronales..... 76.884			
		4) Allocations de repas..... 33.768			
		Total..... 1.962.584			
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	897.482	997.335	1.038.555
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 899.652			
		3) Charges sociales patronales..... 119.205			
		4) Allocations de repas..... 19.698			
		Total..... 1.038.555			
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	163.071	12.422	12.934

## 02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 12.934			
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	294.806	321.722	343.592
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 289.071			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 14.321			
		3) Charges sociales patronales..... 40.200			
		<u>Total..... 343.592</u>			
11.040 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	27.808	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.424	2.266	2.557
12.000 (12.15)	08.20	Indemnités pour services de tiers .....	2.021	1.000	-
12.010 (12.13)	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	404	200	-
12.020 (12.14)	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.054	3.325	-
12.040 (12.12)	08.20	Frais de bureau .....	27.158	34.090	-
12.041 (12.12)	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	1.132.977	1.017.500	-
12.043 (12.12)	08.20	Centre d'études et de documentation musicales: frais divers .....	8.800	8.100	-
12.050 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	51.631	45.000	-
12.051 (12.12)	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications .....	617	618	-
12.070 (12.12)	08.20	Entretien des équipements informatiques .....	5.919	5.580	-
12.080 (12.11)	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	214.528	234.500	-
12.090 (12.21)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	301.008	301.023	-

## 02.3 - Bibliothèque nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.100 (12.11)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	262.251	136.140	-
12.120 (12.30)	08.20	Frais d'experts et d'études .....	83.491	75.000	-
12.125 (12.30)	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	2.950	4.800	-
12.130 (12.16)	08.20	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	6.059	20.700	-
12.140 (12.16)	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	17.316	16.000	-
12.141 (12.16)	08.20	Organisation d'expositions temporaires .....	24.456	12.590	-
12.170 (12.30)	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	8.698	10.000	-
12.190 (12.30)	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	8.388	7.000	-
12.300 (12.30)	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers du service technique: dépenses diverses .....	9.736	9.000	-
12.302 (12.30)	08.20	Frais de surveillance. (Sans distinction d'exercice) .....	44.594	49.000	-
12.303 (12.30)	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national. (Sans distinction d'exercice) .....	76.749	72.000	-
12.304 (12.30)	08.20	Bibliothèque numérique: collecte, numérisation, conservation et valorisation des documents électroniques: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	319.007	323.862	-
35.060 (35.00)	08.20	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.651	24.800	-
41.050 (41.12)	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale. (Crédit non limitatif).....	-	-	3.194.376
Total de la section 02.3.....			5.798.605	5.638.225	6.554.698
<b>Section 02.4 - Archives nationales</b>					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	744.510	782.070	900.768

## 02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	838.536		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations.....	10.153		
		3) Charges sociales patronales.....	35.195		
		4) Allocations de repas.....	16.884		
		<i>Total</i> .....	900.768		
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	447.462	488.799	450.503
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	386.923		
		3) Charges sociales patronales.....	51.268		
		4) Allocations de repas.....	12.312		
		<i>Total</i> .....	450.503		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	9.177	9.937	10.347
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	10.347		
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	73.990	74.242	75.784
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	62.199		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.718		
		3) Charges sociales patronales.....	8.867		
		<i>Total</i> .....	75.784		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	738	746	746
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.190	1.190	1.190
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	20	200	200
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.798	1.800	1.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	800		
		3) Réparation et entretien.....	500		
		<i>Total</i> .....	1.800		
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	16.076	20.790	18.000

## 02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			9.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			9.000
		Total.....			18.000
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	2.783	3.150	3.640
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			3.640
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques .....	9.764	9.930	10.200
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....			10.200
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	74.189	90.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			5.333
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			57.778
		3) Chauffage.....			16.889
		Total.....			80.000
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études .....	73.936	107.200	120.600
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	24.057	31.500	42.760
12.140 (12.16)	01.34	Organisation d'expositions; frais divers .....	21.431	17.000	17.680
12.190 (12.30)	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	12.408	2.160	8.350
12.300 (12.30)	01.34	Matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	68.787	65.000	67.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Alimentation; matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; dépenses di- verses.....			54.683
		2) Frais de fonctionnement des services techni- ques et du service éducatif.....			12.917
		Total.....			67.600
12.301 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque .....	17.587	27.000	27.000

## 02.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Acquisitions pour la bibliothèque</i> ..... 27.000			
12.304 (12.30)	01.34	Opération de nettoyage, de numérotation, de classement et d'emballage du Fonds "Dommages de Guerre". (Sans distinction d'exercice) .....	140.000	30.000	-
12.305 (12.30)	01.34	Développement d'un outil multimédia de présentation des Archives nationales .....	-	-	20.000
12.320 (12.30)	01.34	Restauration de documents anciens. (Sans distinction d'exercice) .....	7.932	37.500	39.000
12.340 (12.30)	01.34	Projet "e-Archives nationales"; numérisation et dépenses diverses .....	-	-	291.100
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.040	1.000	6.140
43.000 (43.22)	01.34	Remboursement à la commune de Diekirch des frais de l'expert chargé de la constitution des archives locales .....	-	40.000	40.200
		Total de la section 02.4.....	1.748.875	1.841.214	2.233.608
		<b>Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel</b>			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires .....	93.368	90.630	97.551
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 92.091			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 4.053			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 1.407			
		Total..... 97.551			
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	935.530	902.023	969.553
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 829.705			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> ..... 10.571			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 111.337			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 17.940			
		Total..... 969.553			
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	8.234	6.211	6.467
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 6.467			

## 02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	77.963	75.004	80.703
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	67.743		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.517		
		3) Charges sociales patronales.....	9.443		
		Total.....	80.703		
12.010 (12.13)	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	4.607	-	-
12.011 (12.13)	08.20	Frais de déplacement et d'hébergement des collaborateurs externes du CNA .....	1.178	-	-
12.020 (12.14)	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.410	-	-
12.030 (12.16)	08.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	489	-	-
12.040 (12.12)	08.20	Frais de bureau .....	9.323	-	-
12.050 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	26.840	-	-
12.060 (12.12)	08.20	Entretien des installations de télécommunications .....	2.855	-	-
12.080 (12.11)	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	34.883	-	-
12.130 (12.16)	08.20	Frais de publication, dépenses diverses .....	62.344	-	-
12.140 (12.16)	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses .....	22.912	-	-
12.142 (12.16)	08.20	Frais d'édition de documents audiovisuels, dépenses di- verses .....	58.612	-	-
12.170 (12.30)	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	9.832	-	-
12.190 (12.30)	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	9.970	-	-
12.200 (12.30)	08.20	Frais d'assurances pour équipements audiovisuels .....	13.637	-	-
12.300 (12.30)	08.20	Matériel audiovisuel: frais d'acquisition, de restaura- tion et dépenses connexes .....	65.925	-	-
12.310 (12.30)	08.20	Frais en rapport avec la nouvelle médiathèque, dépenses diverses .....	152.731	-	-
12.320 (12.30)	08.20	Archivage du patrimoine audiovisuel: frais de copiage et de restauration, dépenses diverses .....	282.072	-	-



## 02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.321 (12.30)	08.20	Archivage du patrimoine de la CLT-UFA .....	216.089	-	-
12.330 (12.30)	08.20	Frais de productions audiovisuelles; indemnités aux col- laborateurs; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	256.315	-	-
12.333 (12.30)	08.20	Frais de réalisation du projet d'exposition "Yves Dorme", dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	141.965	-	-
12.340 (74.43)	08.20	Acquisition de droits d'auteur; dépenses diverses .....	9.942	-	-
12.350 (12.30)	08.20	Service technique et technologique commun: frais de fonctionnement, d'entretien et de réparation, dépenses diverses .....	47.038	-	-
12.352 (12.30)	08.20	Recherche documentaire et historique, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	500	-	-
12.353 (12.30)	08.20	Programme de distribution "Films made in Luxembourg" et autres produits du centre: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	85.335	-	-
12.354 (12.30)	08.20	Frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales: dépenses diverses .....	13.801	-	-
12.355 (12.30)	08.20	Promotion audiovisuelle des activités culturelles et ar- tistiques au Grand-Duché; frais de production, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	17.681	-	-
12.360 (12.30)	08.20	Digitalisation du patrimoine film et vidéo: dépenses di- verses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	1.280.460	-	-
12.361 (12.30)	08.20	Mise en place d'un système informatique intégré .....	74.204	-	-
33.000 (33.00)	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commer- ciales .....	-	-	50.000
33.002 (33.00)	08.20	Exposition photographique "The Family of Man" à Cler- vaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.000	-	-
33.003 (35.00)	08.10	Promotion des oeuvres cinématographique luxembourgeoi- ses à l'étranger .....	42.509	-	-
35.060 (35.00)	08.20	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.871	-	-
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Centre na- tional de l'audiovisuel. (Crédit non limitatif).....	-	2.998.615	3.616.000

## 02.5 - Centre national de l'audiovisuel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.502 (33.00)	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Cler- vaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition .....	-	-	15.000
		Total de la section 02.5.....	4.095.425	4.072.483	4.835.274
		<b>Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle</b>			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.607.293	1.789.495	1.834.720
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.727.373		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	7.333		
		3) Charges sociales patronales.....	69.763		
		4) Allocations de repas.....	30.251		
		Total.....	1.834.720		
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.782.831	1.827.719	1.885.661
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.631.312		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.671		
		3) Charges sociales patronales.....	216.503		
		4) Allocations de repas.....	35.175		
		Total.....	1.885.661		
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	179.790	47.203	49.147
		<u>Détail:</u>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	49.147		
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	361.571	362.633	376.287
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	316.172		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	16.090		
		3) Charges sociales patronales.....	44.025		
		Total.....	376.287		
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement .....	2.592	2.842	3.231

## 02.6 - Musée national d'histoire naturelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	20.614	24.222	24.536
33.002 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie" .....	220.000	220.000	220.000
33.010 (33.00)	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle .....	15.000	15.000	15.000
34.070 (34.50)	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique .....	30.000	30.000	30.000
41.050 (41.12)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle. (Crédit non limitatif).....	2.065.000	1.918.500	1.995.240
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	12.858	5.621	-
		Total de la section 02.6.....	6.297.549	6.243.235	6.433.822
		<b>Section 02.7 - Centre national de littérature</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	270.087	274.711	285.724
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	266.060		
		3) Charges sociales patronales.....	18.454		
		4) Allocation de repas.....	1.210		
		Total.....	285.724		
11.010 (11.10)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	62.551	62.219	63.316
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	55.897		
		3) Charges sociales patronales.....	6.012		
		4) Allocation de repas.....	1.407		
		Total.....	63.316		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	45.235	7.453	7.760
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	7.760		
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	89.893	89.793	91.397

## 02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.290		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.515		
		3) Charges sociales patronales.....	8.592		
		<i>Total</i> .....	91.397		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	372	372	372
12.000 (12.15)	01.34	Conversion informatique des inventaires de fonds d'ar- chives: indemnités pour services de tiers .....	20.891	-	-
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	1.431	1.000	1.500
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.157	1.650	1.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	845		
		2) Carburants et lubrifiants.....	620		
		3) Réparation et entretien.....	185		
		<i>Total</i> .....	1.650		
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	10.159	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.182		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	1.091		
		4) Consommables bureautiques.....	455		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	7.272		
		<i>Total</i> .....	10.000		
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	14.333	11.000	14.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	11.830		
		2) Frais téléphoniques.....	2.500		
		4) Téléx et téléfax.....	20		
		<i>Total</i> .....	14.350		
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	26.115	27.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	2.411		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	22.178		
		4) Réparations et entretien.....	2.411		
		<i>Total</i> .....	27.000		

## 02.7 - Centre national de littérature

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	39.108	21.023	25.000
12.140 (12.16)	01.34 08.00 08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	3.336	2.700	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 3.000			
12.141 (12.16)	01.34 08.00	Organisation d'expositions temporaires .....	21.378	25.000	20.000
12.190 (12.30)	01.34 08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	2.528	13.500	13.500
12.300 (12.30)	01.34 08.00	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses .....	14.343	9.500	9.500
12.310 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque .....	27.114	27.000	29.000
12.320 (12.30)	01.34	Projets de numérisation: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	100.000
35.060 (35.00)	01.34 08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	783	930	913
		Total de la section 02.7.....	650.814	584.851	703.982
		<b>Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical</b>			
11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	2.206	3.400	3.400
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	18.499	21.500	21.500
12.001 (12.15)	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour ser- vices de tiers .....	7.968	3.600	3.744
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.964	1.800	1.872
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau .....	4.396	3.600	3.600
12.042 (12.12)	08.00	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg .....	15.000	15.000	-
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications .....	1.983	1.620	1.685
12.070 (12.12)	08.00	Entretien des équipements informatiques .....	918	400	400

## 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	3.774	3.870	3.870
12.190 (12.30)	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	14.906	-	9.520
12.300 (12.30)	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales .....	2.000	1.800	1.800
33.010 (33.00)	08.00	Subsides aux éditeurs du domaine musical .....	-	-	2.000
34.060 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet .....	59.587	20.000	20.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.986	10.900	750
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'en- seignement musical .....	8.001.000	8.313.000	8.679.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.690 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	6.704	-	-
34.560 (34.41)	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet .....	-	-	2.525
Total de la section 02.8.....			8.152.891	8.400.490	8.755.666
<b>Section 02.9 - Musée de la Forteresse</b>					
12.300 (12.16)	08.10	Dépenses diverses en relation avec l'ouverture du Musée de la Forteresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	-
41.050 (41.12)	08.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du centre de documentation sur la forteresse de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	-	-	246.000
Total de la section 02.9.....			-	25.000	246.000
<b>Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales</b>					
11.020 (11.10)	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	11.180	11.641

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 11.641			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	154.461	250.300	249.802
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 69.870			
		2) Cours et examens..... 179.932			
		<u>Total..... 249.802</u>			
11.131 (11.12)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	46.196	42.278	100
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 100			
11.132 (11.12)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	66.623	64.000	-
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	36.962	118.375	118.248
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 28.320			
		2) Cours et examens..... 89.928			
		<u>Total..... 118.248</u>			
12.001 (12.15)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	27.403	26.376	100
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 100			
12.002 (12.15)	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	114.515	161.000	-
12.010 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	3.584	7.200	2.200
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	44.580	47.340	52.000
12.040 (12.12)	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur .....	8.766	11.340	10.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 10.000			
12.041 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	10.653	8.100	8.424

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			8.424
12.050 (12.12)	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES .....	24.891	21.500	24.900
12.070 (12.12)	04.60	Location et entretien des équipements informatiques .....	10.781	9.626	11.880
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	27.216	42.978	36.500
12.120 (12.30)	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers .....	47.309	45.130	38.554
12.121 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études .....	62.800	61.462	66.924
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses .....	108.691	117.000	108.000
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	17.635	18.000	18.000
12.142 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation .....	236.974	289.750	260.000
12.190 (12.30)	04.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	-	150.000
12.221 (12.30)	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers .....	287.486	387.455	495.000
12.300 (12.30)	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif).....	500.000	450.000	500.000
12.301 (12.30)	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement .....	4.152	4.000	4.500
12.303 (12.30)	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses .....	2.649	4.000	3.000
33.000 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens .....	-	40.000	50.000
33.001 (41.40)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche .....	801.837	654.264	536.918
33.010 (33.00)	04.00	Subsides aux associations estudiantines .....	13.924	13.950	13.950
34.010 (34.31)	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessitant ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux .....	177.128	270.000	270.000



## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Napolin .....	62.661	97.600	118.929
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.346.000	1.500.000	3.000.000
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.549.240	11.477.425	11.477.425
34.064 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.114.000	4.204.000	4.120.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	302.900	303.700	306.720
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.592	24.592	36.000
35.060 (34.40)	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires .....	9.454	28.410	19.760
41.050 (41.12)	04.44	Dotations dans l'intérêt des établissements d'enseignement postprimaire organisant le brevet de technicien supérieur. (Crédit non limitatif).....	-	-	416.150
44.000 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center .....	176.822	176.822	176.822
44.001 (33.43)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international .....	700.000	750.000	800.000
44.003 (35.30)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Sans distinction d'exercice) .....	66.500	66.500	67.500
44.004 (35.20)	04.44	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région .....	10.336	-	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	16.078	-	-
11.631 (11.12)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités .....	2.219	489	-
12.500 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers .....	1.663	-	871
12.510 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	630	-
12.512 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	630	-	-

## 03.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.630 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses .....	12.267	2.482	-
12.642 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation .....	364	6.584	-
12.721 (12.30)	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'Enseignement supérieur .....	-	-	1.229
12.800 (12.30)	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur .....	442	1.321	-
33.504 (33.00)	04.43	Convention avec l'a.s.b.l. "Wunnraum fir Stagiairen" .....	-	-	125.939
44.502 (35.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'institut "Training of European Statisticians" .....	451	-	4.806
44.503 (35.30)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris .....	7.336	-	-
Total de la section 03.0.....			21.241.171	21.817.159	23.712.792
<b>Section 03.5 - Recherche et innovation</b>					
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	575.458	528.853	638.552
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	577.655		
		3) Charges sociales patronales.....	52.367		
		4) Allocations de repas.....	8.530		
		<i>Total</i> .....	638.552		
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	04.60	Indemnités pour services extraordinaires .....	11.320	14.000	12.000
<i>Détail:</i>					
		1) Jetons de présence.....	8.140		
		5) Prestations individuelles.....	3.860		
		<i>Total</i> .....	12.000		
12.010 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.079	1.200	1.500
12.012 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	98.171	100.000	115.000

## 03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.040 (12.12)	04.60	Frais de bureau .....	6.496	6.500	6.760
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	686		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	686		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	249		
		4) Consommables bureautiques.....	1.376		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.163		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.600		
		<i>Total</i> .....	6.760		
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	124.701	124.701	124.701
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	124.701		
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	93.240	400.000	500.000
12.130 (12.16)	04.60	Frais de publication. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	2.397	-	-
12.140 (12.16)	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	8.000	32.000
12.190 (12.30)	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	4.208	-	5.500
12.191 (12.30)	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales .....	-	500	-
32.010 (32.00)	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Sans distinction d'exercice) .....	372.746	650.000	800.000
33.006 (33.00)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques .....	-	150.000	10.000
33.010 (33.00)	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique .....	8.180	8.000	8.000
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes .....	96.000	445.770	620.000
34.060 (41.40)	04.60	Bourses de formation-recherche. (Crédit non limitatif).....	3.250.000	6.300.000	11.300.000

## 03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
34.061 (34.40)	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique .....	-	5.000	5.000
35.020 (35.30)	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.371.386	9.576.500	10.900.000
41.010 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Sans distinction d'exercice) .....	11.800.000	14.750.000	-
41.011 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	888.000	900.000	-
41.012 (41.40)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics. (Crédit non limitatif).....	19.000.000	24.350.000	-
41.013 (41.40)	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche. (Crédit non limitatif).....	14.500.000	18.000.000	22.360.000
41.014 (41.40)	04.60 01.40	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe .....	2.250.000	2.850.000	3.000.000
41.015 (41.40)	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique .....	5.265.000	6.500.000	7.400.000
41.016 (41.40)	04.60	Contributions financières de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétence établis en partenariat public-privé. (Crédit non limitatif).....	-	10.000	3.000.000
41.017 (41.40)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets-pilotes de partenariat public-privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	10.000
41.018 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Gabriel Lippmann dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	-	-	15.400.000
41.019 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention .....	-	-	17.900.000

## 03.5 - Recherche et innovation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
41.020 (41.40)	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention .....	-	-	15.500.000
		Total de la section 03.5.....	63.718.382	85.689.124	109.649.113
<b>Section 03.6 - Université du Luxembourg</b>					
11.000 (11.00)	04.60	Traitements des fonctionnaires .....	2.745.129	2.853.943	2.927.498
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.779.071		
		2) Primes.....	11.657		
		3) Charges sociales patronales.....	100.188		
		4) Allocations de repas.....	36.582		
		Total.....	2.927.498		
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	567.887	721.965	740.826
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	636.923		
		2) Primes.....	3.561		
		3) Charges sociales patronales.....	84.865		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		Total.....	740.826		
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	675.734	811.500	821.614
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	694.251		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	31.235		
		3) Charges sociales patronales.....	96.128		
		Total.....	821.614		
11.040 (11.00)	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

## 03.6 - Université du Luxembourg

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.131 (11.12)	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.000 (33.00)	04.43	Participation de l'Etat à la création d'une fondation "Amis de l'Université". (Crédit non limitatif).....	-	-	50.000
41.010 (41.40)	04.43 04.44	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.054.340	48.500.000	58.000.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.632 (11.12)	04.43	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	275.088	2.730
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 2.730			
		Total de la section 03.6.....	48.043.090	53.162.796	62.542.968
		Total du département 02/03.....	228.748.467	256.058.356	289.334.638

*Tableau récapitulatif:*

**Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	20.361.954	21.349.165	22.419.781
12	Achat de biens non durables et de services	12.640.858	9.280.403	7.797.045
32	Transferts de revenus autres que de subventions d'exploitation aux entreprises	372.746	650.000	800.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	22.015.612	21.292.044	13.593.168
34	Transferts de revenus aux ménages	21.903.792	25.260.375	31.680.879
35	Transferts de revenus à l'étranger	6.121.434	10.341.632	11.674.233
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	134.630.796	156.960.215	189.745.046
43	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	9.739.830	9.931.200	10.575.358
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universi- taire spécial/libre	961.445	993.322	1.049.128
Total		228.748.467	256.058.356	289.334.638

## 04.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>04 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 04.0 - Dépenses générales</b>					
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	112.667	108.300	139.400
11.300 (11.12)	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	586.581	550.000	540.000
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	444.343	500.000	500.000
12.120 (12.30)	01.20	Frais d'experts et d'études; organisation de séminaires et de journées d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	75.000	75.000
12.310 (12.30)	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales .....	11.700	12.000	-
33.010 (33.00)	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte. (Crédit non limitatif).....	36.415	40.000	40.000
33.012 (33.00)	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires .....	36.300	104.000	41.000
33.013 (33.00)	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek" .....	7.500	17.500	7.500
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	9.316	9.250	9.500
43.010 (43.21)	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	538.544	550.000	540.000
Total de la section 04.0.....			1.783.366	1.966.050	1.892.400
<b>Section 04.1 - Contributions directes et métrologie</b>					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires .....	37.154.652	40.020.968	41.257.624



## 04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Contributions directes</i>			
		1) Rémunérations de base.....	35.085.309		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.455.829		
		3) Charges sociales patronales.....	1.520.953		
		4) Allocations de repas.....	706.310		
		<i>B - Métrologie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	457.456		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.561		
		3) Charges sociales patronales.....	19.764		
		4) Allocations de repas.....	8.442		
		<i>Total.....</i>	<i>41.257.624</i>		
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.683.341	4.008.514	4.226.099
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.614.024		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.133		
		3) Charges sociales patronales.....	480.865		
		4) Allocations de repas.....	116.077		
		<i>Total.....</i>	<i>4.226.099</i>		
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	115.250	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	973.109	1.072.242	1.042.419
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	872.748		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	47.709		
		3) Charges sociales patronales.....	121.962		
		<i>Total.....</i>	<i>1.042.419</i>		
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	2.440	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement .....	6.843	6.958	7.500
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse .....	1.657	1.675	-
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires .....	49.978	47.926	52.000

## 04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 42.000			
		4) Indemnités de remplacement..... 10.000			
		Total..... 52.000			
12.001 (12.25)	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs .....	88.644	89.040	91.560
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 91.560			
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour .....	63.998	60.000	70.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	31.182	38.000	42.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 6.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 21.500			
		3) Réparations et entretien..... 11.000			
		9) Divers..... 3.600			
		Total..... 42.600			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie .....	495	480	480
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	186.611	195.000	192.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 60.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 25.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.000			
		4) Consommables bureautiques..... 40.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 55.000			
		9) Divers..... 10.000			
		Total..... 192.000			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	162.016	200.000	180.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 161.500			
		4) Télex et Téléfax..... 9.500			
		6) Téléphones mobiles..... 500			
		9) Divers..... 8.500			
		Total..... 180.000			
12.055 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	1.734.834	1.700.000	1.780.000

## 04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 1.780.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	27.425	41.762	43.100
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 26.100			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 17.000			
		Total..... 43.100			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques .....	658	2.500	31.500
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	343.743	350.000	415.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 66.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 280.000			
		3) Chauffage..... 8.000			
		4) Réparations et entretien..... 13.000			
		5) Assurances..... 12.000			
		6) Contrat d'intervention..... 21.000			
		9) Divers..... 15.000			
		Total..... 415.000			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.111.973	2.081.071	2.082.408
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 1.997.385			
		2) Charges locatives accessoires..... 85.023			
		Total..... 2.082.408			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.562.109	1.571.000	1.567.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 1.547.923			
		2) Charges locatives accessoires..... 19.077			
		Total..... 1.567.000			
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	105.244	150.000	110.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.938	5.000	6.000
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	708.357	736.500	968.461

## 04.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions .....	17.442	20.000	20.000
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	298.376	350.000	310.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	31.347	42.000	40.000
12.320 (12.30)	01.22	Service de métrologie; acquisition et entretien d'instruments de contrôle; dépenses diverses .....	8.168	7.500	7.500
12.350 (12.12)	01.22 01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	36.080	35.000	42.000
12.360 (12.30)	01.22	Frais de surveillance des immeubles. (Sans distinction d'exercice) .....	187.884	195.000	200.000
35.030 (35.40)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	1.430	1.700	1.500
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.800 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux .....	-	2.436	-
Total de la section 04.1.....			49.702.224	53.032.472	54.786.951
<b>Section 04.2 - Enregistrement et domaines</b>					
11.000 (11.00)	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires .....	18.779.999	20.221.746	20.682.488
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			17.945.150		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			1.559.905		
3) Charges sociales patronales.....			779.254		
4) Allocations de repas.....			398.179		
Total.....			20.682.488		
11.010 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.681.431	1.873.413	1.898.168

## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.622.642			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.232			
		3) Charges sociales patronales..... 215.827			
		4) Allocations de repas..... 53.467			
		<u>Total..... 1.898.168</u>			
11.020 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	463.964	100	100
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	645.770	649.509	543.029
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 454.086			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 25.409			
		3) Charges sociales patronales..... 63.534			
		<u>Total..... 543.029</u>			
11.040 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	4.333	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22 01.25	Indemnités d'habillement .....	3.430	4.305	4.500
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse .....	6.000	6.350	6.350
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires .....	41.332	45.606	50.350
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 31.150			
		4) Indemnités de remplacement..... 8.500			
		9) Divers..... 10.700			
		<u>Total..... 50.350</u>			
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypo- thèques. (Crédit non limitatif).....	178.139	175.000	180.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 180.000			
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers .....	15.048	60.500	61.000

## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 42.000			
		4) Prestations individuelles..... 2.000			
		9) Divers..... 17.000			
		<u>Total..... 61.000</u>			
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	30.094	33.500	33.500
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	8.951	11.000	11.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.000			
		3) Réparations et entretien..... 3.400			
		9) Divers..... 1.000			
		<u>Total..... 11.400</u>			
12.030 (12.16)	01.22 01.25	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	495	1.000	500
12.040 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau .....	136.411	79.000	83.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 43.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 15.600			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 4.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 14.500			
		9) Divers: destruction de documents..... 6.000			
		<u>Total..... 83.600</u>			
12.041 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau: consommables bureautiques. (Crédit non limitatif).....	-	82.000	70.000
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	973.610	1.030.000	1.010.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 875.000			
		2) Frais téléphoniques..... 130.000			
		9) Divers..... 5.500			
		<u>Total..... 1.010.500</u>			
12.060 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des installations de télécommunications .....	4.854	7.500	7.500
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et entretien..... 7.500			

## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.070 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	165.000
12.080 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	127.533	125.000	125.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau,électricité, taxes..... 70.000			
		3) Chauffage..... 55.000			
		Total..... 125.000			
12.081 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: nettoyage .....	-	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 25.000			
12.090 (12.21)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	342.764	368.000	368.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 341.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 27.000			
		Total..... 368.000			
12.100 (12.11)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	78.780	79.000	79.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 73.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 5.500			
		Total..... 79.000			
12.125 (12.12)	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.760	1.000.000	1.319.000
12.140 (12.16)	01.22 01.24	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences .....	-	1.250	1.250
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	21.925	59.800	70.000
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dos- siers, registres et documentation administrative desti- nés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif).....	121.522	130.000	130.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	478.912	550.000	500.000

## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.239.776	800.000	950.000
12.330 (12.30)	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux. (Crédit non limitatif).....	24.318	25.000	25.000
12.340 (11.00)	01.25	Travaux d'entretien, de plantation et de boisement sur les terrains des forts Thungen et Olisy .....	4.750	-	-
12.350 (12.30)	01.22 01.25	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; carnets d'avertissements taxés; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	141.873	108.500	169.000
12.360 (12.30)	01.22	Carnets d'avertissements taxés. (Crédit non limitatif).....	15.829	-	-
12.370 (12.50)	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat; taxes annuelles de cabaretage; participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement; dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	187.951	175.000	190.000
12.380 (12.30)	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales. (Crédit non limitatif).....	1.333	2.700	5.500
12.390 (12.12)	01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	43.414	45.000	60.000
23.000 (21.11)	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	350.000	400.000	350.000
24.010 (12.12)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.053	2.250	2.250
43.010 (43.21)	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif).....	13.091	15.000	15.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.610 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse .....	6.000	-	-



## 04.2 - Enregistrement et domaines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.895 (11.00)	01.22 01.25	Frais de représentation et menues dépenses .....	-	16.450	-
		Total de la section 04.2.....	26.190.445	28.208.579	29.192.085
<b>Section 04.3 - Douanes et accises</b>					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires .....	30.764.136	32.135.755	32.422.689
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 27.626.790			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.809.593			
		3) Charges sociales patronales..... 1.326.427			
		4) Allocations de repas..... 659.879			
		Total..... 32.422.689			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	233.203	376.997	397.271
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 342.714			
		3) Charges sociales patronales..... 45.411			
		4) Allocations de repas..... 9.146			
		Total..... 397.271			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	123.914	7.119	996
		<i>Détail:</i>			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 996			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	604.052	640.604	640.539
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 536.490			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 29.106			
		3) Charges sociales patronales..... 74.943			
		Total..... 640.539			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	24.945	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.080 (11.31)	01.22	Frais médicaux .....	680	1.900	1.000

## 04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement .....	289.641	320.661	320.000
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif).....	57.085	55.000	55.000
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service .....	36.213	27.514	19.050
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires .....	139.784	151.373	176.218
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	72.269		
		4) Indemnités de remplacement.....	4.000		
		9) Divers.....	99.949		
		<i>Total.....</i>	<i>176.218</i>		
11.131 (11.12)	01.22	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	7.102	7.918	7.918
		<i>Détail:</i>			
		3) Permanence à domicile.....	7.918		
11.150 (11.12)	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	8.838	10.000	9.000
11.300 (11.00)	01.22	Prime de formation .....	205.783	206.000	213.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	27.507	35.000	32.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	200.257	230.000	220.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	36.000		
		2) Carburant.....	98.000		
		3) Réparations et entretien.....	86.000		
		<i>Total.....</i>	<i>220.000</i>		
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	43.768	48.000	52.000
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	90.836	100.000	97.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	29.500		
		2) Location et entretien des machines à photo- copier.....	35.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	14.000		
		4) Consommables bureautique.....	4.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	4.000		

## 04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) Divers..... 11.000			
		Total..... 97.500			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	662.627	690.000	680.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 482.000			
		2) Frais téléphoniques..... 100.000			
		3) Luxpac..... 73.000			
		4) Téléx et téléfax..... 8.000			
		9) Divers..... 17.000			
		Total..... 680.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	49.470	58.909	58.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 32.500			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 25.500			
		Total..... 58.000			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	405.011	1.592.859	1.835.109
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 63.000			
		2) Contrats d'entretien..... 1.752.109			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 20.000			
		Total..... 1.835.109			
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	279.947	270.000	315.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 35.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 115.000			
		3) Chauffage..... 65.000			
		4) Réparations et entretien..... 80.000			
		9) Divers..... 20.000			
		Total..... 315.000			
12.081 (12.11)	01.22	Entretien des logements de service. (Sans distinction d'exercice) .....	161.747	150.000	150.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	19.605	20.000	50.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 44.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 5.500			
		Total..... 50.000			

## 04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.148.145	1.159.935	1.142.195
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 977.160			
		2) Charges locatives accessoires..... 165.035			
		<i>Total</i> ..... 1.142.195			
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.864.448	3.135.000	3.000.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	19.336	19.000	19.000
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	27.699	34.000	31.000
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir .....	46.350	55.000	47.000
12.305 (12.30)	01.22	Education physique et sports; acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs .....	10.382	11.000	11.000
12.310 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue .....	30.916	40.000	45.000
12.320 (12.30)	01.22	Documentation administrative; imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	333.340	400.000	350.000
12.321 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	44.958	50.000	45.000
12.330 (12.30)	01.22	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.714	2.500	2.500
12.340 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle .....	7.692	10.300	23.600
12.350 (12.30)	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.360 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	22.256	25.000	23.000
12.370 (12.50)	01.22	Impôt foncier et taxes communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	28.645	29.000	29.400

## 04.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.390 (12.30)	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail .....	59.691	60.000	62.000
24.010 (12.12)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	86.987	92.000	100.000
36.010 (36.02)	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
Total de la section 04.3.....			39.174.710	42.258.644	42.683.285
Total du département 04.....			116.850.745	125.465.745	128.554.721

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	96.992.292	102.733.853	104.893.108
12	Achat de biens non durables et de services	18.776.817	21.500.092	22.554.763
23	Intérêts imputés en débit	350.000	400.000	350.000
24	Achat de biens non durables et de services	89.040	94.250	102.250
33	Subventions d'exploitation	80.215	161.500	88.500
35	Transferts de revenus à l'étranger	10.746	10.950	11.000
-36	Remboursements d'impôts indirects	-	100	100
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	551.635	565.000	555.000
Total		116.850.745	125.465.745	128.554.721

## 05.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>05 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR ET BUDGET</b>					
<b>Section 05.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance. (Sans distinction d'exercice) .....	40.800	40.800	40.800
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 40.800					
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.441	7.000	6.500
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 800					
2) Carburants et lubrifiants..... 3.500					
3) Réparation et entretien..... 2.000					
9) Divers..... 200					
Total..... 6.500					
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau .....	29.585	32.440	37.440
<i>Détail:</i>					
3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 370					
6) Documentation et bibliothèque..... 35.770					
9) Divers..... 1.300					
Total..... 37.440					
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien .....	7.952	9.000	9.000
<i>Détail:</i>					
1) Nettoyage..... 8.500					
9) Divers..... 500					
Total..... 9.000					
12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.854.482	6.500.000	7.064.001
12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.860.408	19.000.000	14.085.000

## 05.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.120 (12.30)	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	219.520	28.150	28.150
12.122 (12.30)	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.218	300.000	300.000
12.123 (12.30)	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000	1.000.000	200.000
12.300 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
12.310 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	325.256	1.000	1.000
12.320 (12.00)	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	2.572.000	3.145.000
33.010 (33.00)	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations interna- tionales .....	959	1.000	5.500
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calami- tés naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
41.010 (12.00)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paie- ments du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.000.000	2.500.000	2.755.444
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
Total de la section 05.0.....			27.365.621	31.992.590	27.679.035
<b>Section 05.1 - Inspection générale des finances</b>					
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires .....	1.140.410	1.231.544	1.363.782
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.302.458		
3) Charges sociales patronales.....			45.847		
4) Allocations de repas.....			15.477		
Total.....			1.363.782		
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	169.220	244.015	253.529



## 05.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			218.897
		3) Charges sociales patronales.....			29.004
		4) Allocations de repas.....			5.628
		Total.....			253.529
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.924	76.790	79.943
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			67.358
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			3.232
		3) Charges sociales patronales.....			9.353
		Total.....			79.943
11.040 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	01.23	Indemnités d'habillement .....	186	279	190
12.000 (12.15)	01.23	Indemnités pour services de tiers .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....			100
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour .....	35	300	250
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.090	1.600	1.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			300
		2) Carburants et lubrifiants.....			750
		3) Réparation et entretien.....			500
		9) Divers.....			100
		Total.....			1.650
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau .....	24.440	22.000	22.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.500
		2) Location et entretien des machines à photoco-			

## 05.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>pier</i> ..... 3.250			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i> ..... 3.500			
		4) <i>Consommables bureautiques</i> ..... 6.000			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> ..... 250			
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 6.000			
		9) <i>Divers</i> ..... 250			
		<i>Total</i> ..... 22.750			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	-	500	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Frais postaux</i> ..... 100			
12.070 (12.12)	01.23	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	3.558	3.750	8.010
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Contrat de maintenance</i> ..... 7.010			
		3) <i>Réparations et pièces de rechange</i> ..... 1.000			
		<i>Total</i> ..... 8.010			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien .....	16.040	19.500	18.600
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Nettoyage</i> ..... 2.500			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> ..... 1.500			
		3) <i>Chauffage</i> ..... 14.500			
		9) <i>Divers</i> ..... 100			
		<i>Total</i> ..... 18.600			
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	685.871	360.000	372.500
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	10.000
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation .....	-	5.500	5.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.23	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	3.322	4.186
		<b>Total de la section 05.1</b> .....	<b>2.094.774</b>	<b>1.979.400</b>	<b>2.140.790</b>

## 05.2 - Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat</b>					
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires .....	1.631.748	1.767.793	1.840.255
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.734.674		
		3) Charges sociales patronales.....	73.220		
		4) Allocations de repas.....	32.361		
		<i>Total</i> .....	1.840.255		
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	81.911	56.582	117.886
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	98.938		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments.....	2.671		
		3) Charges sociales patronales.....	13.463		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>Total</i> .....	117.886		
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	121.553	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour .....	9	150	150
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau .....	10.541	11.750	11.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	6.100		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	900		
		4) Consommables bureautiques.....	3.300		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	500		
		9) Divers.....	700		
		<i>Total</i> .....	11.600		
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	5.727	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	7.000		
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	24.166	24.500	48.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	48.500		

## 05.2 - Trésorerie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel .....	-	200	100
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	134.316	160.000	150.000
12.350 (10.00)	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	984	100	100
23.000 (23.00)	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
23.010 (91.60)	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de fac- tures en devises. (Crédit non limitatif).....	204.632	400.000	250.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.550 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	-	1.964	-
		Total de la section 05.2.....	2.215.587	2.430.239	2.425.791
		<b>Section 05.3 - Direction du contrôle financier</b>			
11.000 (11.10)	01.30	Traitements des fonctionnaires .....	137.506	142.875	143.371
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	137.731		
		3) Charges sociales patronales.....	4.233		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	143.371		
11.020 (11.00)	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour .....	35	200	200
12.020 (12.14)	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.809	1.700	1.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	550		
		2) Carburants et lubrifiants.....	500		
		3) Réparation et entretien.....	750		
		Total.....	1.800		

## 05.3 - Direction du contrôle financier

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau .....	11.961	13.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 5.500			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 2.000			
		9) Divers..... 500			
		<i>Total</i> ..... 13.000			
12.070 (12.12)	01.30	Location et entretien des équipements informatiques .....	82	-	-
12.120 (12.30)	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	269	5.000	2.500
12.190 (12.30)	01.30	Formation du personnel .....	1.268	1.000	1.000
		Total de la section 05.3.....	152.930	163.875	161.971
<b>Section 05.4 - Cadastre et topographie</b>					
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires .....	8.370.924	8.894.331	9.285.881
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 8.693.543			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 50.916			
		3) Charges sociales patronales..... 366.955			
		4) Allocations de repas..... 174.467			
		<i>Total</i> ..... 9.285.881			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	197.384	129.421	136.398
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 113.403			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.451			
		3) Charges sociales patronales..... 15.026			
		4) Allocations de repas..... 3.518			
		<i>Total</i> ..... 136.398			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	74.649	100	100

## 05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	194.254	202.724	207.602
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 169.790			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.673			
		3) Charges sociales patronales..... 24.139			
		<u>Total..... 207.602</u>			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	5.363	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement .....	7.579	8.759	8.500
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
12.001 (12.15)	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	85.120	50.000	10.000
12.003 (12.15)	01.22	Création et actualisation de la base de données topo- cartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	389.536	801.000	391.000
12.008 (12.15)	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	17.360	25.000	20.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour .....	21.217	22.000	22.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	37.892	45.000	42.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 6.800			
		2) Carburants et lubrifiants..... 16.500			
		3) Réparation et entretien..... 18.000			
		9) Divers..... 1.000			
		<u>Total..... 42.300</u>			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.350	1.450	1.450
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau .....	53.665	57.000	57.500

## 05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	17.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	5.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	5.500		
		4) Consommables bureautiques.....	16.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	11.100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.900		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	57.500		
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	119.884	120.000	135.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	67.000		
		2) Frais téléphoniques.....	68.000		
		<i>Total</i> .....	135.000		
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	11.262	7.000	12.000
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	353.362	343.523	384.920
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien .....	42.315	41.000	44.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	8.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	19.000		
		3) Chauffage.....	17.000		
		<i>Total</i> .....	44.000		
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	27.111	29.082	29.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	26.850		
		2) Charges locatives accessoires.....	2.550		
		<i>Total</i> .....	29.400		
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	81.998	84.850	83.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	78.550		
		2) Charges locatives accessoires.....	4.450		
		<i>Total</i> .....	83.000		

## 05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.125 (12.30)	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	76.768	68.000	140.000
12.140 (12.16)	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses .....	8.961	10.000	25.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	17.358	15.000	12.000
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel .....	5.015	10.000	22.000
12.300 (12.30)	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage; fourniture et pose de bornes et rivets; construction et réparation de signaux de triangulation; dépenses diverses .....	11.365	11.000	11.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien et renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage.....	4.000		
		2) Fourniture et pose de bornes et rivets.....	6.000		
		3) Construction et réparation de signaux de triangulation.....	500		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>11.500</i>		
12.310 (12.30)	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique; dépenses relatives au laboratoire photographique .....	3.725	4.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Reliure des plans et registres cadastraux et acquisition du matériel y relatif.....	3.500		
		2) Dépenses relatives au laboratoire photographique.....	500		
		<i>Total.....</i>	<i>4.000</i>		
12.320 (12.30)	01.22	Travaux d'abornement des frontières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.595	2.000	2.000
12.330 (12.30)	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.866	400.000	120.000
12.340 (12.30)	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs .....	10.612	14.000	18.000
12.360 (12.15)	01.22	Création d'une base de données cartographique (BD-L-Carto): indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	152.320	-	-
12.365 (11.00)	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel. (Crédit non limitatif).....	22.567	36.000	35.000
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	73.807	80.000	98.000



## 05.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.380 (12.30)	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne .....	140.714	45.000	60.400
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	279	500	400
24.010 (12.12)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	416	750	550
35.060 (35.00)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	13.970	14.000	14.000
35.061 (35.20)	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.450	6.000	6.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.590 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques .....	-	-	22.045
		Total de la section 05.4.....	10.649.013	11.579.590	11.463.046
		Total du département 05.....	42.477.925	48.145.694	43.870.633

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	12.227.411	12.799.835	13.482.923
12	Achat de biens non durables et de services	28.027.087	32.423.809	27.355.916
23	Intérêts imputés en débit	204.632	400.100	250.100
24	Intérêts imputés en crédit	416	750	550
33	Transferts de revenus aux administrations privées	959	1.000	5.500
34	Transferts de revenus aux ménages	-	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	17.420	20.000	20.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.000.000	2.500.000	2.755.444
93	Dotations de fonds de réserve	-	100	100
Total		42.477.925	48.145.694	43.870.633

## 06.0 - Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>06 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>DETTE PUBLIQUE</b>					
<b>Section 06.0 - Dette publique</b>					
12.300 (12.30)	01.23	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires. (Crédit non limitatif).....	315	500	500
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
21.005 (93.00)	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif).....	26.840.000	30.178.000	29.000.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
93.001 (41.40)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville:intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.195.738	1.000.000	1.500.000
93.002 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts .....	-	100	100
Total de la section 06.0.....			28.036.053	31.178.800	30.500.800
Total du département 06.....			28.036.053	31.178.800	30.500.800

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: dette publique**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
12	Achat de biens non durables et de services	315	600	600
21	Intérêts de la dette publique	26.840.000	30.178.000	29.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	1.195.738	1.000.200	1.500.200
Total		28.036.053	31.178.800	30.500.800

## 07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>07 - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>					
<b>Section 07.0 - Justice</b>					
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	10.052	35.620	25.524
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	17.529		
		2) Cours et examens.....	3.060		
		5) Prestations individuelles.....	4.935		
		<i>Total</i> .....	25.524		
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....	12.166	60.620	41.970
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	12.895		
		2) Cours et examens.....	18.350		
		4) Prestations individuelles.....	10.725		
		<i>Total</i> .....	41.970		
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	31.410	5.500	15.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....	100		
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	428.658	400.000	430.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.370	2.000	2.000
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques; menues dépenses .....	36.201	37.000	39.000
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses .....	3.176	2.500	3.000
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	199.425	100.000	180.000
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	500	500
12.130 (12.16)	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	47.613	28.000	40.000

## 07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.250 (12.00)	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement .....	77.719	84.400	85.000
		<u>Détail:</u>			
		1113 Indemnités de permanence à domicile.....	4.100		
		1115 Indemnités pour heures supplémentaires.....	100		
		1200 Indemnités pour services de tiers.....	100		
		12010 Frais de route et de séjour.....	500		
		12012 Frais de route et de séjour à l'étranger.....	7.000		
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs			
		1) Assurances.....	2.512		
		2) Carburants et lubrifiants.....	7.800		
		3) Réparation et entretien.....	9.000		
		9) Divers.....	500		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.000		
		2) Location et entretien des machines à pho- tocopier.....	1.500		
		4) Consommables bureautiques.....	4.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.500		
		9) Divers.....	500		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux.....	838		
		2) Frais téléphoniques.....	6.000		
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....	1.000		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	7.000		
		2) Réparations et entretien.....	1.500		
		1219 Frais de stage à l'étranger, frais de cours; dépenses diverses.....	7.000		
		1231 Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipement de sport; frais de participation à des compétitions.....	750		
		1232 Frais de représentation; cérémonies; récep- tions, couronnes et dépôts de fleurs; frais de cultes; dépenses diverses.....	1.500		
		1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-			

## 07.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>électrique, dépenses diverses.....</i> 12.000			
		<i>1235 Acquisition de munition.....</i> 500			
		<i>12351 Frais d'entretien de l'armement et de l'équi- pement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers.....</i> 300			
		<i>Total.....</i> 85.000			
12.391 (12.30)	01.43 03.10	Organisation de colloques internationaux, frais de réu- nions, réceptions officielles; dépenses diverses .....	8.576	7.500	14.220
33.010 (31.00)	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales .....	2.250	2.240	2.250
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus .....	1.900	1.900	1.900
34.010 (11.00)	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves. (Crédit non limitatif).....	19.440	19.893	-
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicri- sie, de chroniques et d'ouvrages de droit .....	4.400	4.400	4.500
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages ré- sultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	522.623	250.000	325.000
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	246.577	230.000	400.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.562	1.473	-
12.512 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	16.961	15.000	-
		Total de la section 07.0.....	1.672.079	1.288.646	1.609.964
		<b>Section 07.1 - Services judiciaires</b>			
11.000 (11.00)	03.10	Traitements des fonctionnaires .....	37.962.939	41.314.704	43.439.929
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Cour supérieure de justice:</i>			
		<i>1) Rémunérations de base.....</i> 5.607.564			
		<i>2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 62.043			
		<i>3) Charges sociales patronales.....</i> 177.750			

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		4) Allocations de repas.....	59.094		
		<i>B - Tribunaux d'arrondissements:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	13.378.158		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	274.493		
		3) Charges sociales patronales.....	516.245		
		4) Allocations de repas.....	173.764		
		<i>C - Juges de paix:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.891.451		
		3) Charges sociales patronales.....	142.192		
		4) Allocations de repas.....	47.135		
		<i>D - Service central d'assistance sociale:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	4.156.774		
		3) Charges sociales patronales.....	177.318		
		4) Allocations de repas.....	74.219		
		<i>E - Personnel administratif:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	12.191.054		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	114.874		
		3) Charges sociales patronales.....	536.443		
		4) Allocations de repas.....	249.038		
		<i>F - Fonctionnaires détachés à d'autres services:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	83.166		
		3) Charges sociales patronales.....	3.660		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>G - Attachés de justice:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.419.702		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	11.281		
		3) Charges sociales patronales.....	62.964		
		4) Allocations de repas.....	28.140		
		<i>Total.....</i>	<u>43.439.929</u>		
11.010 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.295.208	4.117.392	4.537.955
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.890.132		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.697		
		3) Charges sociales patronales.....	516.200		
		4) Allocations de repas.....	125.926		
		<i>Total.....</i>	<u>4.537.955</u>		
11.020 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	793.234	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	891.361	892.011	943.709



## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	785.095		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	48.201		
		3) Charges sociales patronales.....	110.413		
		<i>Total</i> .....	943.709		
11.040 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	25.016	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.080 (12.00)	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	429	1.500	700
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	5.187	8.907	5.385
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	87.764	83.676	84.942
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	22.640		
		2) Cours et examens.....	59.505		
		5) Prestations individuelles.....	2.797		
		<i>Total</i> .....	84.942		
11.131 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour ser- vices extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	2.500	100
11.132 (12.00)	03.10	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	117.486	145.000	125.000
11.133 (11.12)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordina- ires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.975	1.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....	2.000		
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers .....	11.203	22.298	22.615
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	6.060		
		2) Cours et examens.....	14.320		
		9) Divers.....	2.235		
		<i>Total</i> .....	22.615		
12.001 (12.15)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.875	4.000	6.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	165.290	267.218	450.000

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.003 (12.15)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	66.120	40.000	50.000
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	76.033	80.000	80.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	18.718	34.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 10.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 11.000			
		3) Réparation et entretien..... 5.000			
		9) Divers..... 4.000			
		<u>Total..... 30.000</u>			
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	14.884	20.000	14.000
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses .....	306.340	320.000	320.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 100.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 100.000			
		3) Réparation et entretien des autres machines de bureau..... 14.000			
		4) Frais d'impression et de reliure..... 96.000			
		5) Réfection des registres de l'Etat Civil..... 5.000			
		6) Documentation et JURIFRANCE..... 3.000			
		9) Divers..... 2.000			
		<u>Total..... 320.000</u>			
12.041 (12.12)	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature .....	132.888	150.000	152.500
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.252.358	1.375.000	1.375.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 1.175.000			
		2) Frais téléphoniques..... 200.000			
		<u>Total..... 1.375.000</u>			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	20.279	22.810	24.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrats d'entretien..... 21.000			
		2) Location..... 2.500			
		3) Acquisitions d'appareils GSM..... 1.000			
		<u>Total..... 24.500</u>			

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	420.199	470.000	518.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 78.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 250.000			
		3) Chauffage..... 190.000			
		Total..... 518.000			
12.090 (12.21)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations pu- bliques. (Crédit non limitatif).....	53.910	56.430	56.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 55.371			
		2) Charges locatives accessoires..... 1.129			
		Total..... 56.500			
12.100 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	86.750	84.500	86.000
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	361.341	702.627	881.191
12.190 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel .....	51.575	53.600	53.600
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.030.828	3.000.000	3.300.000
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions .....	89.975	75.000	75.000
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.949.983	2.300.000	2.600.000
12.320 (12.30)	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état ci- vil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	-
12.321 (12.30)	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale. (Crédit non limitatif).....	297.536	354.750	483.305
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général .....	9.511	14.030	14.030
12.335 (24.10)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consul- tance dans l'intérêt des agents du service .....	13.054	10.000	15.000
24.015 (12.12)	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchi- ment: participation aux frais de maintenance. (Crédit non limitatif).....	-	20.000	15.000

## 07.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
34.050 (11.00)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.482.318	1.415.000	1.520.200
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve .....	119.899	120.000	120.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse .....	59.974	60.000	62.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.766	2.580	-
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers. ....	-	744	-
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	405	472	-
12.540 (12.12)	03.10	Frais de bureau .....	805	-	-
12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses .....	6.952	-	-
34.550 (34.31)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire .....	-	10.186	-
		Total de la section 07.1.....	54.291.368	57.702.135	61.464.861
		<b>Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires</b>			
11.000 (11.00)	03.30	Traitements des fonctionnaires .....	22.679.044	24.300.256	25.566.964
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Services administratifs:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.520.709		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	104.669		
		3) Charges sociales patronales.....	106.647		
		4) Allocations de repas.....	28.140		
		<i>B - Services de garde:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	14.043.664		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.246.696		
		3) Charges sociales patronales.....	1.156.619		
		4) Allocations de repas.....	402.400		
		<i>C - Services techniques:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.429.791		

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	167.328		
		3) Charges sociales patronales.....	183.959		
		4) Allocations de repas.....	59.094		
		<i>D - Services éducatifs:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	838.835		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	56.403		
		3) Charges sociales patronales.....	63.563		
		4) Allocations de repas.....	21.105		
		<i>E - Services médicaux et paramédicaux:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	586.253		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	54.758		
		3) Charges sociales patronales.....	43.300		
		4) Allocations de repas.....	12.312		
		<i>F - Services psycho-sociaux:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	594.433		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	28.202		
		3) Charges sociales patronales.....	43.722		
		4) Allocations de repas.....	10.553		
		<i>G - Fonctionnaires détachés à d'autres adminis- trations:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	664.502		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	35.534		
		3) Charges sociales patronales.....	49.703		
		4) Allocations de repas.....	14.070		
		<i>Total.....</i>	<i>25.566.964</i>		
11.010 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	382.275	401.848	414.017
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	325.550		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	30.710		
		3) Charges sociales patronales.....	47.204		
		4) Allocations de repas.....	10.553		
		<i>Total.....</i>	<i>414.017</i>		
11.020 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	327.257	430.802	449.920
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	353.129		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i>			44.151
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>			52.640
		<i>Total.....</i>			449.920
11.100 (11.40)	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	125.770	128.660	137.750
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse .....	350	350	350
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Centre pénitentiaire de Luxembourg.....</i>			300
		2) <i>Centre pénitentiaire de Givenich.....</i>			50
		<i>Total.....</i>			350
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service .....	23.604	15.914	16.650
11.130 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	15.081	8.380	18.245
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Cours et examens.....</i>			13.995
		5) <i>Prestations individuelles.....</i>			4.250
		<i>Total.....</i>			18.245
11.131 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	-	16.250	16.250
		<u>Détail:</u>			
		3) <i>Permanence à domicile.....</i>			16.250
12.000 (12.15)	03.30	Indemnités pour services de tiers .....	1.799	7.454	100
		<u>Détail:</u>			
		4) <i>Prestations individuelles.....</i>			100
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	26.149	27.500	31.000
12.020 (12.14)	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	31.207	37.900	38.150
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Centre pénitentiaire de Luxembourg.....</i>			21.100
		2) <i>Centre pénitentiaire de Givenich.....</i>			17.050
		<i>Total.....</i>			38.150
12.040 (12.12)	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau .....	3.660	3.050	3.000
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau .....	27.785	26.500	29.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i>			12.000

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 5.000 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500 4) Consommables bureautiques..... 10.500 6) Documentation et bibliothèque..... 1.000 Total..... 29.000			
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau .....	6.104	7.000	7.075
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.000 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.500 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100 4) Consommables bureautiques..... 1.475 6) Documentation et bibliothèque..... 1.000 Total..... 7.075			
12.050 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	82.082	190.520	308.160
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 3.960 2) Frais téléphoniques..... 304.200 Total..... 308.160			
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	10.583	11.170	12.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 1.600 2) Frais téléphoniques..... 11.200 Total..... 12.800			
12.052 (12.12)	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	2.200	2.200	2.375
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications .....	11.576	77.500	5.500
		<u>Détail:</u>			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 3.500 4) Téléphone mobile..... 2.000 Total..... 5.500			
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications .....	5.389	4.500	5.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Installation téléphonique..... 5.000			

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) <i>Equipement radiophonique</i> ..... 500			
		<i>Total</i> ..... 5.500			
12.070 (12.12)	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	152.400	216.427	252.890
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Location</i> ..... 27.900			
		2) <i>Contrats d'entretien</i> ..... 60.900			
		3) <i>Réparation et pièces de rechange</i> ..... 1.500			
		4) <i>Surveillance électronique</i> ..... 159.590			
		9) <i>Divers</i> ..... 3.000			
		<i>Total</i> ..... 252.890			
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entre- tien des bâtiments, du mobilier, des installations tech- niques et des alentours .....	262.149	275.000	280.000
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entre- tien des bâtiments, du mobilier, des installations tech- niques et des alentours .....	39.984	40.000	40.000
12.082 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et en- retien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.201.900	1.300.000	1.523.000
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> ..... 748.000			
		3) <i>Chauffage</i> ..... 389.000			
		6) <i>Elimination de déchets</i> ..... 113.000			
		7) <i>Contrats d'entretien et d'exploitation</i> ..... 273.000			
		<i>Total</i> ..... 1.523.000			
12.083 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entre- tien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	169.926	254.200	264.350
		<u>Détail:</u>			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> ..... 94.250			
		3) <i>Chauffage</i> ..... 156.600			
		6) <i>Elimination de déchets</i> ..... 13.500			
		<i>Total</i> ..... 264.350			
12.150 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psy- chiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vacci- nations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.137.018	1.495.000	1.593.600
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Centre pénitentiaire Luxembourg</i> ..... 1.294.400			
		2) <i>Centre pénitentiaire Givenich</i> ..... 299.200			
		<i>Total</i> ..... 1.593.600			
12.190 (12.30)	03.30	Formation du personnel et frais de consultance .....	56.656	85.000	74.135



## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.191 (12.30)	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement .....	86.759	135.000	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	80.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	40.000		
		<i>Total</i> .....	120.000		
12.210 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.545.837	1.735.925	1.869.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	1.702.200		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	167.300		
		<i>Total</i> .....	1.869.500		
12.300 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel .....	28.459	40.000	35.000
12.305 (12.30)	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire .....	-	100	100
12.310 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	205.128	228.000	270.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	240.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	30.000		
		<i>Total</i> .....	270.000		
12.311 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépen- ses diverses .....	341.943	373.000	410.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	385.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	25.000		
		<i>Total</i> .....	410.000		
12.320 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	337.442	350.000	353.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg.....	220.000		
		2) Centre pénitentiaire de Givenich.....	133.500		
		<i>Total</i> .....	353.500		
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg .....	31.682	32.744	33.217

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.331 (12.30)	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.365.092	2.719.503	3.194.336
12.340 (12.50)	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.199	1.500	2.250
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service .....	30.015	40.500	67.650
		<u>Détail:</u>			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg.....	67.050		
		2) Centre pénitentiaire Givenich.....	600		
		<u>Total.....</u>	67.650		
12.370 (12.30)	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	426.614	700.000	737.040
33.000 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus .....	152.563	190.809	201.000
34.090 (11.00)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.109.391	1.256.500	1.261.280
42.000 (42.00)	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	3.522	5.038
11.631 (11.12)	03.30	Indemnités de permanence à domicile .....	-	7.033	14.577
12.510 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	32	249	-
12.650 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service .....	56.540	-	58.000
12.805 (12.30)	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire .....	-	549	-

## 07.2 - Etablissements pénitentiaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.811 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses .....	-	-	14.600
		Total de la section 07.2.....	34.501.644	37.178.515	39.738.069
<b>Section 07.3 - Juridictions administratives</b>					
11.000 (11.10)	03.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.173.139	2.254.971	2.328.196
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 2.203.083			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 15.041			
		3) Charges sociales patronales..... 81.932			
		4) Allocations de repas..... 28.140			
		Total..... 2.328.196			
11.010 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	149.598	152.621
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 128.542			
		2) primes, indemnités et autres suppl. de rémun..... 3.116			
		3) Charges sociales patronales..... 17.445			
		4) Allocations de repas..... 3.518			
		Total..... 152.621			
11.020 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement .....	336	396	360
11.130 (11.12)	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.636	1.000	1.650
11.131 (11.12)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
11.132 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	142.914	144.990	156.670
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	830	1.000	1.000
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	1.000	1.000

## 07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Tenue des magistrats.....	900		
		2) Tenue de service des greffiers.....	100		
		Total.....	1.000		
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses .....	57.494	60.000	63.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	8.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	6.000		
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....	1.500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	5.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	42.000		
		Total.....	63.000		
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	30.189	36.100	38.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	33.350		
		2) Frais téléphoniques.....	5.000		
		9) Divers.....	250		
		Total.....	38.600		
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	2.323	3.273	2.800
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	2.500		
		9) Divers.....	300		
		Total.....	2.800		
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses .....	73.682	97.400	96.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	26.000		
		2) Electricité.....	24.500		
		3) Chauffage.....	13.000		
		5) Ascenseurs-entretien.....	6.000		
		6) Surveillance.....	26.500		
		Total.....	96.000		
12.125 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	500	500
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.709	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Significations et traductions.....	2.800		

## 07.3 - Juridictions administratives

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) <i>Publication presse écrite</i> ..... 200			
		<i>Total</i> ..... 3.000			
12.391 (12.30)	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation .....	-	250	250
Total de la section 07.3.....			2.485.252	2.753.678	2.845.847
<b>Section 07.4 - Police grand-ducale</b>					
11.000 (11.00)	03.20	Traitements des fonctionnaires .....	107.783.067	112.229.782	115.792.346
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 91.096.345			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> ..... 15.699.696			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 6.763.762			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 2.232.543			
		<i>Total</i> .....115.792.346			
11.010 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.526.803	3.003.894	3.189.059
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 2.742.417			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 361.167			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 85.475			
		<i>Total</i> ..... 3.189.059			
11.020 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	74.835	12.500	12.449
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 12.449			
11.030 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	938.700	1.060.512	1.076.205
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 908.402			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> ..... 47.439			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 120.364			
		<i>Total</i> ..... 1.076.205			
11.040 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	57.995	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 100			

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.060 (43.00)	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.070 (11.10)	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.878.220	2.680.000	2.931.696
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.354.143		
		3) Charges sociales patronales.....	577.553		
		Total.....			2.931.696
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.263	31.000	27.500
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	31.071	31.343	31.343
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	788.269	890.725	869.500
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	113.814	123.712	125.894
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	78.177	98.500	190.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	4.000		
		2) Cours et examens.....	56.000		
		5) Prestations individuelles.....	130.000		
		Total.....			190.000
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	316.560	376.084	328.680
11.140 (11.40)	03.20	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	900.735	896.000	950.000
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	298.142	392.000	348.600
11.150 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	324.656	215.500	220.000
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	64.047	106.696	102.688
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers .....	26.623	20.000	26.000

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			23.500
		9) Divers.....			2.500
		<i>Total.....</i>			<i>26.000</i>
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice) .....	100.647	90.000	90.000
12.012 (12.13)	02.00 02.10 03.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	239.037	215.000	235.000
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	259.628	260.000	260.000
12.021 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles. (Sans distinction d'exercice) .....	824.975	897.800	917.000
12.022 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers .....	940.380	890.000	1.038.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparation et entretien.....			827.200
		9) Divers.....			210.800
		<i>Total.....</i>			<i>1.038.000</i>
12.023 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.927.975	1.955.000	1.980.000
12.040 (12.12)	03.20	Frais de bureau .....	624.774	655.000	650.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			178.300
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			125.500
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			3.000
		4) Consommables bureautiques.....			215.500
		5) Frais d'impression et de reliure.....			24.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			43.000
		9) Divers.....			60.700
		<i>Total.....</i>			<i>650.000</i>
12.042 (12.12)	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers. (Crédit non limitatif).....	24.120	30.000	27.500
12.050 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	1.151.690	1.260.000	1.234.000

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.051 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications; voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	766.936	900.000	880.000
12.060 (12.12)	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications .....	182.429	167.000	170.200
12.080 (12.11)	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	1.631.128	1.766.300	1.821.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	759.068		
		2) Electricité, eau, gaz, taxes.....	844.192		
		3) Chauffage.....	106.540		
		4) Réparations et entretien.....	95.000		
		5) Assurances.....	9.000		
		9) Divers.....	7.500		
		<i>Total</i> .....	1.821.300		
12.090 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.083.372	1.015.078	1.014.578
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	923.652		
		2) Charges locatives accessoires.....	90.926		
		<i>Total</i> .....	1.014.578		
12.100 (12.11)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.089.778	3.083.626	3.258.188
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	2.875.846		
		2) Charges locatives.....	382.342		
		<i>Total</i> .....	3.258.188		
12.120 (12.30)	03.20	Frais d'experts et d'études .....	10.110	25.000	15.000
12.140 (12.16)	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	131.774	158.750	130.000
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses .....	480.928	575.000	595.000
12.200 (12.30)	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	27.694	28.200	28.200
12.251 (12.00)	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	377.086	430.000	388.000



## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau.....			2.000
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....			12.000
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications.....			1.200
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien.....			38.000
		1210 Loyers et charges locatives.....			269.200
		1232 Frais de représentation; dépenses diverses.....			600
		1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio- électrique.....			65.000
		<i>Total.....</i>			<i>388.000</i>
12.300 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'arti- cles de literie et de rideaux; dépenses diverses .....	878.950	822.300	1.397.000
12.303 (12.30)	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internatio- nales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	142.974	239.000	216.000
12.304 (12.30)	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.447	40.000	40.000
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compéti- tions et frais de participation à des compétitions; al- location de prix à l'occasion de concours sportifs .....	89.975	90.000	90.000
12.311 (12.13)	03.20	Frais d'exploitation et de maintenance du système de comparaison d'empreintes digitales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	129.014	-	-
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions offi- cielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses .....	47.188	43.410	43.500
12.321 (12.30)	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipe- ment connexe .....	31.536	36.000	36.000
12.340 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développe- ment du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice) .....	3.662.444	3.900.000	3.800.000

## 07.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.345 (12.30)	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	140.000	150.000
12.350 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions .....	97.795	244.650	248.500
12.351 (12.30)	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers .....	427.628	510.000	561.480
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif).....	12.888	12.500	12.500
12.390 (12.12)	03.20	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	18.741	14.500	20.000
24.010 (12.12)	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	20.746	24.200	26.500
33.010 (33.00)	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale .....	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	5.668	1.485	-
11.631 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile .....	1.909	-	-
12.510 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	400	-	-
12.850 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions .....	9.462	-	95.415
12.860 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. ....	-	6.063	-
		Total de la section 07.4.....	136.707.203	142.694.510	147.691.221
		Total du département 07.....	229.657.546	241.617.484	253.349.962

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	186.269.316	196.620.766	204.641.162
12	Achat de biens non durables et de services	39.646.149	41.391.390	44.768.470
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	20.746	44.200	41.500
33	Transferts de revenus aux administrations privées	156.713	195.049	205.250
34	Transferts de revenus aux ménages	3.318.045	3.135.979	3.293.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	246.577	230.000	400.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	-	100	100
Total		229.657.546	241.617.484	253.349.962

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<b>08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>			
		<b>Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses</b>			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires .....	56.683.094	66.618.709	71.268.152
		<i>Détail:</i>			
		<i>A) - Fonctionnaires affectés aux départements mi- nistériels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	50.611.119		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	91.608		
		3) Charges sociales patronales.....	2.094.632		
		4) Allocations de repas.....	794.249		
		<i>B) - Fonctionnaires détachés à d'autres services</i>			
		<i>a) Inspection générale de la sécurité sociale</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.643.456		
		3) Charges sociales patronales.....	116.494		
		4) Allocations de repas.....	45.024		
		<i>b) Ecole supérieure du travail</i>			
		1) Rémunérations de base.....	40.081		
		3) Charges sociales patronales.....	1.763		
		4) Allocations de repas.....	703		
		<i>c) Centre de communications du Gouvernement</i>			
		1) Rémunérations de base.....	398.790		
		3) Charges sociales patronales.....	16.033		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>d) Institut supérieur d'études et de recher- ches pédagogiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	54.565		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.136		
		3) Charges sociales patronales.....	2.583		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>e) Administration du personnel de l'Etat</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.124.329		
		3) Charges sociales patronales.....	90.203		
		4) Allocations de repas.....	33.063		
		<i>f) Institut national de l'administration publique</i>			
		1) Rémunérations de base.....	690.783		
		3) Charges sociales patronales.....	29.321		

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		4) Allocations de repas.....	11.255		
		g) Centre de langues			
		1) Rémunérations de base.....	273.737		
		3) Charges sociales patronales.....	12.044		
		4) Allocations de repas.....	4.924		
		h) Ecole européenne			
		1) Rémunérations de base.....	172.012		
		3) Charges sociales patronales.....	7.569		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		i) Formation des adultes			
		1) Rémunérations de base.....	275.462		
		3) Charges sociales patronales.....	12.288		
		4) Allocations de repas.....	4.924		
		j) Ambassades et représentations permanentes			
		1) Rémunérations de base.....	2.834.332		
		3) Charges sociales patronales.....	114.133		
		4) Allocations de repas.....	40.803		
		k) Institut d'études éducatives et sociales			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		
		3) Charges sociales patronales.....	3.526		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		l) Administration des bâtiments publics			
		1) Rémunérations de base.....	43.002		
		3) Charges sociales patronales.....	1.892		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		m) Centre de documentation et de recherche sur la résistance			
		1) Rémunérations de base.....	187.630		
		3) Charges sociales patronales.....	7.758		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		n) Lycée technique des arts et métiers			
		1) Rémunérations de base.....	172.012		
		3) Charges sociales patronales.....	7.569		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		o) Lycée de Mersch			
		1) Rémunérations de base.....	86.006		
		3) Charges sociales patronales.....	3.785		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		p) Centre de psychologie et d'orientation scolaires			
		1) Rémunérations de base.....	160.247		
		3) Charges sociales patronales.....	7.050		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		q) Lycée technique hôtelier Alexis Heck			
		1) Rémunérations de base.....	86.006		
		3) Charges sociales patronales.....	3.785		
		4) Allocations de repas.....	1.407		

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>r) Inspection générale des finances</i>			
		1) Rémunérations de base.....	936.123		
		3) Charges sociales patronales.....	41.557		
		4) Allocations de repas.....	15.477		
		<i>s) Centre national sportif et culturel</i>			
		1) Rémunérations de base.....	86.006		
		3) Charges sociales patronales.....	3.785		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>t) Centre national de l'audiovisuel</i>			
		1) Rémunérations de base.....	107.507		
		3) Charges sociales patronales.....	4.232		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>u) Lycée technique Michel Lucius</i>			
		1) Rémunérations de base.....	86.006		
		3) Charges sociales patronales.....	3.785		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>v) Lycée technique d'Esch-sur-Alzette</i>			
		1) Rémunérations de base.....	172.012		
		3) Charges sociales patronales.....	7.569		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>w) Centre informatique de l'Etat</i>			
		1) Rémunérations de base.....	86.006		
		3) Charges sociales patronales.....	3.785		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>x) Lycée technique d'Ettelbruck</i>			
		1) Rémunérations de base.....	166.129		
		3) Charges sociales patronales.....	7.310		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>y) Lycée technique agricole d'Ettelbruck</i>			
		1) Rémunérations de base.....	166.129		
		3) Charges sociales patronales.....	7.310		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>z) Lycée technique Nic. Bieber</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		
		3) Charges sociales patronales.....	3.526		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>aa) Board of Economic Development</i>			
		1) Rémunérations de base.....	113.390		
		3) Charges sociales patronales.....	4.232		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ab) Direction du Contrôle financier</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.881.189		
		3) Charges sociales patronales.....	122.231		
		4) Allocations de repas.....	45.024		
		<i>ac) Lycée technique Mathias Adam Pétange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	86.006		
		3) Charges sociales patronales.....	3.785		
		4) Allocations de repas.....	1.407		

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>ad) Service de coopération de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	226.779		
		3) Charges sociales patronales.....	8.465		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>ae) Lycée du Nord Wiltz</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		
		3) Charges sociales patronales.....	3.526		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>af) Lycée des Garçons</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		
		3) Charges sociales patronales.....	3.526		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ag) Lycée Michel Rodange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		
		3) Charges sociales patronales.....	3.526		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ah) Lycée Classique Diekirch</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		
		3) Charges sociales patronales.....	3.526		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ai) Lycée de Redange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		
		3) Charges sociales patronales.....	3.526		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>aj) Centre National de Littérature (Mersch)</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		
		3) Charges sociales patronales.....	3.526		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ak) Inspectorat de l'Enseignement primaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	375.261		
		3) Charges sociales patronales.....	16.512		
		4) Allocations de repas.....	6.331		
		<i>al) Lycée technique du Centre</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		
		3) Charges sociales patronales.....	3.526		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>am) Société Nationale de Crédit et d'Inves- tissements</i>			
		1) Rémunérations de base.....	113.390		
		3) Charges sociales patronales.....	4.232		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>an Comptabilité des communes</i>			
		1) Rémunérations de base.....	49.494		
		3) Charges sociales patronales.....	2.359		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>ao Lycée Pilote</i>			
		1) Rémunérations de base.....	80.123		

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 3.526 4) Allocations de repas..... 1.407 <u>Total..... 71.268.152</u>			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	35.066.815	38.528.701	41.689.384
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 36.318.770 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 232.244 3) Charges sociales patronales..... 4.105.989 4) Allocations de repas..... 1.032.381 <u>Total..... 41.689.384</u>			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	2.916.319	34.867	36.352
		<u>Détail:</u> B) Etudiants 1) Rémunérations de base..... 36.352			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	9.592.846	10.506.658	11.238.630
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 9.390.845 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 532.885 3) Charges sociales patronales..... 1.314.900 <u>Total..... 11.238.630</u>			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	100.684	100	100
		<u>Détail:</u> 1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	60.484	69.330	105.618
		<u>Détail:</u> 1) Indemnités d'habillement..... 105.618			
11.130 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	584.550	734.000	585.000
11.131 (11.12)	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extra- ordinaires .....	-	1.000	1.000
11.132 (11.12)	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	13.821	10.000	15.000
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.077	32.000	34.000



## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	73.802	5.000	20.000
11.300 (11.20)	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.679.603	3.687.000	4.000.000
11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	19.515.853	20.877.727
<u>Détail:</u>					
1) Dépenses supplémentaires résultant du recrutement de personnel:					
a) Personnel visé par la limitation des engagements nouveaux (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): 225 unités..... 9.800.000					
b) Personnel enseignant de l'enseignement postprimaire (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): recrutement de professeurs-stagiaires de 1re année (engagements de renforcement): 50 unités..... 3.628.248					
d) Remplacements anticipatifs..... 632.931					
e) Personnel divers occupé à titre permanent et à tâche partielle..... 1.515.971					
f) Personnel divers occupé à titre temporaire..... 1.299.550					
g) Employés et ouvriers suppléants..... 2.002.920					
h) Agents relevant du statut de travailleur handicapé et agents réaffectés..... 1.407.761					
i) Magistrats et personnel de l'administration judiciaire: 6 unités..... 356.768					
2) Dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter éventuellement de mesures légales, réglementaires et contractuelles et non couvertes par le numerus clausus ou les provisions globales pour renforcements ou remplacements..... 13.141.701					
3) Cotisations pour le financement du service national de santé au travail..... 91.877					
4) A déduire: moins-values de dépenses résultant de la non-occupation temporaire d'emplois..... -13.000.000					
<u>Total..... 20.877.727</u>					

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.311 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	649.143	100	100
11.312 (12.15)	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	5.000
11.313 (12.15)	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	4.675	-	-
12.001 (12.16)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	51.359	31.500	52.000
12.010 (12.13)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	-	300	300
12.012 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	102.157	120.000	150.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques .....	5.679	6.000	6.000
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque.....		6.000	
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	11.524	17.000	17.000
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	1.647	6.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....		5.000	
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	20.110	22.500	21.000
12.120 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	301.249	400.000	400.000
12.121 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Plans d'amélioration et de qualité .....	-	400.000	410.000
12.125 (12.30)	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.193.121	750.000	700.000
12.140 (12.16)	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement .....	24.478	15.000	15.000

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.141 (12.16)	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat .....	182.024	242.500	220.000
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales .....	7.688	-	-
12.301 (12.13)	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données. (Crédit non limitatif).....	600	2.000	2.000
12.350 (10.00)	01.10	Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale de Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de la loi entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007. (Crédit non limitatif).....	-	2.510.344	2.422.352
33.000 (11.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique .....	786.077	873.169	1.044.000
33.002 (33.00)	01.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007. (Crédit non limitatif).....	-	1.180.210	1.138.842
34.010 (34.31)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	949.458	1.224.000	1.415.000
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	2.846.329	2.800.000	2.900.000
35.060 (35.20)	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	261.903	264.350	264.350
41.000 (33.00)	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau .....	37.185	37.185	37.185
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires .....	367	1.116	-
12.512 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	4.009	-	-
12.620 (12.30)	01.33	Frais d'experts et d'études .....	-	-	8.372
12.641 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	688	-

## 08.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.500 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique .....	-	-	54.296
34.580 (34.52)	01.33	Bonification d'intérêt aux agents publics .....	-	450	-
Total de la section 08.0.....			118.245.877	150.652.730	161.158.860
<b>Section 08.1 - Pensions</b>					
11.051 (11.00)	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants. (Crédit non limitatif).....	4.568	5.931	5.907
<i>Détail:</i>					
1) Pensions et suppléments:					
a) Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants..... 1.969					
b) Rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants..... 3.938					
<u>Total..... 5.907</u>					
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Sans distinction d'exercice) .....	10.939	13.000	13.000
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	5.000
34.010 (34.31)	06.12	Pensions partielles du régime général d'assurance pension à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément aux articles 10 à 15 de la loi du 28.7.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension. (Crédit non limitatif).....	3.363.917	3.750.000	3.810.000
34.011 (11.00)	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.466.753	1.603.900	1.700.000
<i>Détail:</i>					
1) Suppléments de pension payés aux employés de l'Etat en retraite ou à leurs survivants..... 83.500					
2) Suppléments de pension payés aux ouvriers de					

## 08.1 - Pensions

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>l'Etat en retraite ou à leurs survivants.....</i> 1.616.500			
		<i>Total.....</i> 1.700.000			
93.000 (93.00)	01.33 12.20	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	289.704.336	309.135.000	343.500.000
		Total de la section 08.1.....	294.550.513	314.512.831	349.033.907
		<b>Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat</b>			
11.000 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires .....	137.506	140.382	143.372
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 133.031			
		2) Prime responsabilité..... 4.701			
		3) Charges sociales patronales..... 4.233			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		<i>Total.....</i> 143.372			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	423.118	393.555	456.275
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 389.591			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.672			
		3) Charges sociales patronales..... 52.107			
		4) Allocations de repas..... 10.905			
		<i>Total.....</i> 456.275			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	6.511	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	53.426	52.739	54.428
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 45.612			
		rémunération..... 2.448			
		3) Charges sociales patronales..... 6.368			
		<i>Total.....</i> 54.428			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	1.220	100	100

## 08.2 - Administration du personnel de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	232	460	400
12.000 (12.15)	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas. (Sans distinction d'exercice) .....	37.954	45.000	40.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour .....	6	200	200
12.030 (12.16)	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	100	10.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau .....	19.046	18.900	18.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.755			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 4.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 150			
		4) Consommables bureautiques..... 4.100			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 3.650			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.750			
		9) Divers..... 995			
		Total..... 18.900			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	10.290	9.900	9.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 9.900			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	2.512	2.360	2.360
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	181.452	180.000	180.000
		Total de la section 08.2.....	873.273	843.796	916.035
		<b>Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique</b>			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	225.380	231.772	240.801

## 08.3 - Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			207.968
		3) Charges sociales patronales.....			27.556
		4) Allocations de repas.....			5.277
		Total.....			240.801
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	51.774	51.325	53.119
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			44.456
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			2.448
		3) Charges sociales patronales.....			6.215
		Total.....			53.119
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	569	576	576
11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des sta- giaires: indemnités pour services extraordinaires .....	109.044	133.000	133.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			125.070
		9) Divers.....			7.930
		Total.....			133.000
11.131 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services extraordinaires .....	101.366	176.635	170.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examen.....			170.000
12.000 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour ser- vices de tiers .....	76.263	80.000	74.801
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			74.801
12.001 (12.15)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services de tiers .....	263.858	215.034	222.652
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens.....			222.652
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau .....	24.496	21.706	21.706
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de bureau.....			21.706
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	12.553	12.033	12.033
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			12.033

## 08.3 - Institut National d'Administration Publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	3.326	2.784	2.784
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 2.784			
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	16.790	7.500	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants..... 7.500			
12.190 (12.30)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger .....	6.085	15.000	15.000
12.191 (12.30)	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	299	1.000	1.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires .....	8.136	-	-
11.631 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indem- nités pour services extraordinaires .....	1.339	743	-
		Total de la section 08.3.....	901.278	949.108	955.472
		<b>Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	256.796	263.058	270.141
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 249.461			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.401			
		3) Charges sociales patronales..... 8.465			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		<u>Total..... 270.141</u>			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	531.245	572.491	603.801
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 534.083			
		3) Charges sociales patronales..... 61.979			
		4) Allocations de repas..... 7.739			
		<u>Total..... 603.801</u>			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	41	100	100



## 08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.10)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	4.278	4.365	4.646
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.857			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 245			
		3) Charges sociales patronales..... 544			
		<u>Total..... 4.646</u>			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement .....	-	74	74
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	1.500	1.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 1.500			
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers .....	1.138	5.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours et examens..... 4.000			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	2.274	3.000	3.000
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	16.136	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 8.925			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.302			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 372			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.719			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.124			
		9) Divers..... 558			
		<u>Total..... 20.000</u>			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	574	6.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 5.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	500	500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 500			

## 08.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études .....	7.842	47.500	47.500
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'au- torité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.977	40.000	40.000
12.300 (12.30)	01.34	Achats de biens et de services spécifiques .....	-	620	620
12.400 (12.30)	01.34	Frais de fonctionnement du service médical; dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	42.985	-	-
12.401 (12.30)	01.34	Location et maintenance du logiciel médical pour les be- soins du médecin du travail et du médecin du contrôle. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	29.985	-	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers. ....	-	2.016	-
12.540 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	308	-	-
Total de la section 08.4.....			927.579	966.224	1.000.882
<b>Section 08.5 - Centre informatique de l'Etat</b>					
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	8.601.968	9.895.686	10.494.640
<i>Détail:</i>					
1) Rémunération de base.....			9.904.238		
3) Charges sociales patronales.....			414.528		
4) Allocations de repas.....			175.874		
Total.....			10.494.640		
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	832.992	911.444	937.539
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			811.076		
3) Charges sociales patronales.....			107.468		
4) Allocations de repas.....			18.995		
Total.....			937.539		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	12.881	100	100

## 08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Employés</i>			
		1) Rémunération de base.....			100
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	191.358	182.231	192.340
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			162.003
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			7.833
		3) Charges sociales patronales.....			22.504
		Total.....			192.340
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	973	1.000	1.000
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	680	816	816
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			816
11.131 (11.12)	Divers codes	Primes d'informatique (centre informatique et autres ad- ministrations). (Crédit non limitatif).....	1.043.370	1.222.650	1.320.000
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	1.889	2.000	2.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	12.377	12.500	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			4.200
		2) Carburants et lubrifiants.....			6.000
		3) Réparation et entretien.....			5.800
		Total.....			16.000
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	566	600	600
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	11.977	16.000	14.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			4.300
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			2.300
		5) Frais d'impression et de reliure.....			4.300
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.300

## 08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) Divers..... 800			
		Total..... 14.000			
12.041 (12.12)	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	80.513	120.000	110.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Consommables bureautiques..... 110.000			
12.042 (12.12)	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales .....	4.012	6.000	6.000
		<u>Détail:</u>			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.000			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.511.573	4.200.000	4.447.900
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 78.000			
		2) Frais téléphoniques..... 20.000			
		4) Télex et téléfax..... 300			
		8) a) ISDN..... 100.000			
		b) INTERNET..... 334.800			
		9) a) Lignes téléphoniques louées..... 3.889.000			
		b) Divers..... 25.800			
		Total..... 4.447.900			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications .....	19.418	30.000	40.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Entretien..... 37.700			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.300			
		Total..... 40.000			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.852.527	3.100.000	3.362.459
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 1.092.359			
		2) Contrats d'entretien..... 2.165.100			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 105.000			
		Total..... 3.362.459			
12.071 (12.12)	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	361.017	360.000	390.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 390.000			

## 08.5 - Centre informatique de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	370.512	392.400	538.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 128.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 327.000			
		3) Chauffage..... 12.000			
		4) Réparations et entretien..... 30.000			
		5) Assurances..... 31.600			
		9) Divers..... 10.000			
		<u>Total..... 538.600</u>			
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.720.566	6.000.000	7.272.000
12.190 (12.30)	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations) .....	192.602	251.000	251.000
12.300 (12.30)	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informa- tique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	701.016	1.031.270	1.340.000
12.301 (12.30)	01.34	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	192.174	198.000	202.000
12.303 (12.30)	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	139.779	170.200	170.200
12.304 (12.30)	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature élec- tronique des transactions de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	835.443	670.000	500.000
24.010 (12.12)	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques au- près de secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.618.311	6.600.000	7.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	234	-	-
		Total de la section 08.5.....	31.310.728	35.373.997	39.109.294
		<b>Section 08.6 - Service central des imprimés</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	1.377.321	1.554.048	1.580.233
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.460.813			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

## 08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i>			18.802
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>			64.739
		4) <i>Allocations de repas.....</i>			35.879
		<i>Total.....</i>			1.580.233
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	266.057	175.436	203.465
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>			176.943
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i>			2.671
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>			18.926
		4) <i>Allocations de repas.....</i>			4.925
		<i>Total.....</i>			203.465
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	29.623	100	-
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	192.645	193.187	199.926
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>			167.722
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i>			8.813
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i>			23.391
		<i>Total.....</i>			199.926
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	-
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage .....	19.865	48.560	50.200
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i>			50.200
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	3.344	5.720	5.562
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	7.656	6.168	8.000
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.780	1.230	1.500
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.770	4.170	3.190
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Assurances.....</i>			490
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i>			1.700
		3) <i>Réparation et entretien.....</i>			1.000
		<i>Total.....</i>			3.190
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	253	360	360

## 08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	40.846	25.830	26.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.200		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.200		
		4) Consommables bureautiques.....	19.970		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	230		
		9) Divers.....	100		
		<i>Total.....</i>	<i>26.800</i>		
12.041 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau. (Crédit non limitatif).....	518.013	494.000	513.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	513.000		
12.042 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression .....	229.993	210.000	218.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure.....	218.000		
12.043 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage .....	49.986	49.300	50.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais de reliure et de façonnage.....	50.000		
12.044 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	148.953	205.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	200.000		
12.045 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	210.647	192.000	205.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Frais d'entretien des machines de bureau.....	205.000		
12.046 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression de sécurité .....	228.942	200.000	215.000
12.047 (12.12)	01.34	Frais informatiques .....	41.499	11.500	30.000
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Sans distinction d'exercice) .....	331.207	339.200	340.000

## 08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 329.800			
		2) Frais téléphoniques..... 7.000			
		4) Téléfax..... 700			
		6) Sémaphore..... 2.500			
		Total..... 340.000			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	7.556	6.550	8.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 8.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	67.779	69.700	71.150
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 3.300			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 61.000			
		5) Assurances..... 4.250			
		9) Divers..... 2.600			
		Total..... 71.150			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	291.478	291.478	296.478
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 296.478			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de confection de documents parlementaires. (Crédit non limitatif).....	174.872	170.000	170.000
12.131 (12.16)	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	254.895	225.000	240.000
12.140 (12.16)	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat .....	8.075	7.500	7.500
12.170 (12.30)	01.34	Entretien des équipements spéciaux .....	205.303	155.000	175.500
12.190 (12.30)	01.34	Formation du personnel .....	850	650	650
12.300 (12.30)	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie .....	10.525	14.000	11.000
12.301 (12.30)	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équi- pements spéciaux désaffectés .....	6.261	5.000	6.000
12.310 (12.30)	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat. (Crédit non limitatif).....	18.836	21.000	20.000
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux .....	-	144	144



## 08.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.542 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression et de duplication .....	-	147.634	-
		Total de la section 08.6.....	4.747.830	4.829.565	4.856.658
		<b>Section 08.7 Service eLuxembourg</b>			
12.010 (12.13)	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	464	4.050	2.000
12.040 (12.12)	Divers codes	Frais de bureau .....	5.940	5.400	15.000
12.050 (12.12)	Divers codes	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	694	3.000	3.000
12.080 (12.11)	Divers codes	Bâtiments: exploitation et entretien .....	1.710	3.870	2.500
12.120 (12.30)	Divers codes	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.336.761	7.500.000	6.500.000
12.121 (12.30)	Divers codes	Frais d'experts et d'études relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	401.566	440.000	-
12.190 (12.30)	Divers codes	Frais de formation du personnel .....	5.477	15.000	20.000
33.001 (33.00)	Divers codes	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'infor- mation .....	40.266	50.000	50.000
43.000 (43.22)	Divers codes	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'infor- mation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	330.051	500.000	480.000
		Total de la section 08.7.....	3.122.929	8.521.320	7.072.500

## 08.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>08.8 - Service médical - Dépenses diverses</b>					
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	-	37.500	20.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles.....			20.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	2.560	2.560
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques .....	-	6.000	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			5.500
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.000
		Total.....			7.500
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	-	3.120	3.120
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			3.120
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	24.100	28.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			28.300
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales .....	-	25.000	20.000
12.160 (12.30)	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical .....	-	3.500	5.350
12.190 (12.30)	01.33	Frais de formation du personnel .....	-	7.800	5.520
12.300 (12.30)	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de contrôle. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	-	40.000	48.500
Total de la section 08.8.....			-	149.580	140.850
Total du département 08.....			454.680.007	516.799.151	564.244.458

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	123.962.826	155.988.786	167.021.424
12	Achat de biens non durables et de services	25.312.595	32.791.957	33.329.217
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	5.618.311	6.600.000	7.500.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	826.343	2.103.379	2.287.138
34	Transferts de revenus aux ménages	8.626.457	9.378.350	9.825.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	261.903	264.494	264.494
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	37.185	37.185	37.185
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	330.051	500.000	480.000
93	Dotations de fonds de réserve	289.704.336	309.135.000	343.500.000
Total		454.680.007	516.799.151	564.244.458

## 09.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
<b>Section 09.0 - Dépenses générales</b>					
12.012 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	18.303	20.000	19.500
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	10.194	6.000	6.240
<i>Détail:</i>					
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.240		
		9) Divers.....	1.000		
		<u>Total.....</u>	<u>6.240</u>		
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	6.236	4.800	4.900
<i>Détail:</i>					
		1) Nettoyage.....	4.900		
12.140 (12.16)	01.10 03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	-	2.000	1.000
<i>Détail:</i>					
		1) Brochures et dépliants.....	1.000		
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	600	-
12.540 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	-	1.400	-
Total de la section 09.0.....			34.733	34.800	31.640
<b>Section 09.1 - Finances communales</b>					
11.060 (43.22)	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les ma- jorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communaux (article 4-2* du règlement grand- ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.960.406	10.497.850	11.000.000

## 09.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	1.609	4.000	4.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Commission permanente des finances communales et des subsides.....	1.700		
		2) Conseil supérieur des finances communales.....	2.500		
		Total.....	4.200		
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes .....	991.574	991.574	991.574
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le déve- loppement de ses relations avec les organisations commu- nales des autres pays (jumelages) .....	35.945	35.945	35.945
43.003 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des commu- nes dans le financement de l'enseignement musical .....	8.001.000	8.313.000	8.679.000
43.010 (43.21)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds commu- nal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	542.987	50.000	100.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987). (Crédit non limitatif).....	371.971.636	400.473.000	378.386.500
		Total de la section 09.1.....	391.505.157	420.365.469	399.197.319
		<b>Section 09.2 - Commissariats de district</b>			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.227.824	1.282.962	1.354.071
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.265.451		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	11.563		
		3) Charges sociales patronales.....	53.841		
		4) Allocations de repas.....	23.216		
		Total.....	1.354.071		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	178.021	210.660	216.355
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	183.410		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.671		

## 09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 25.349 4) Allocations de repas..... 4.925 Total..... 216.355			
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	65.917	65.017	58.501
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 48.792 2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 2.864 3) Charges sociales patronales..... 6.845 Total..... 58.501			
11.040 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
12.080 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 100			
12.100 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeu- bles et charges locatives accessoires payés à des sec- teurs autres que le secteur des administrations publi- ques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.854	55.000	55.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 55.000			
12.102 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'im- meubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	42.865	43.000	43.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 38.751 2) Charges locatives accessoires..... 4.249 Total..... 43.000			
12.250 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonc- tionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	28.967	26.956	28.985
		<u>Détail:</u>			
		1110 Indemnités d'habillement..... 93 1201 Frais de route et de séjour..... 3.100 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 5.200 2) Location et entretien des machines à photoco-			

## 09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>pir</i> ..... 2.000			
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 842			
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		1) <i>Frais postaux</i> ..... 10.000			
		2) <i>Frais téléphoniques</i> ..... 4.250			
		1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		2) <i>Eau, gaz, électricité et taxes</i> ..... 3.500			
		<i>Total</i> ..... 28.985			
12.251 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	28.379	27.750	28.600
		<u>Détail:</u>			
		1120 <i>Indemnités d'habillement</i> ..... 47			
		1201 <i>Frais de route et de séjour</i> ..... 3.300			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> ..... 2.000			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier</i> ..... 1.000			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i> ..... 500			
		4) <i>Consommables bureautiques</i> ..... 800			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> ..... 2.355			
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 4.500			
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		1) <i>Frais postaux</i> ..... 12.000			
		2) <i>Frais téléphoniques</i> ..... 1.500			
		4) <i>Télex et téléfax</i> ..... 248			
		1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> ..... 350			
		<i>Total</i> ..... 28.600			
12.252 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	20.728	21.347	21.497
		<u>Détail:</u>			
		1110 <i>Indemnités d'habillement</i> ..... 47			
		1201 <i>Frais de route et de séjour</i> ..... 3.800			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> ..... 1.800			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier</i> ..... 900			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de</i>			

## 09.2 - Commissariats de district

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>bureau.....</i> 500			
		4) <i>Consommables bureautiques.....</i> 600			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i> 2.100			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 1.500			
		<i>1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		1) <i>Frais postaux.....</i> 6.100			
		2) <i>Frais téléphoniques.....</i> 2.200			
		4) <i>Télex et téléfax.....</i> 250			
		<i>1208 Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes.....</i> 1.700			
		<i>Total.....</i> 21.497			
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux .....	3.500	3.500	4.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
35.560 (35.00)	13.90	Cotisations à des organismes internationaux .....	-	-	1.000
		Total de la section 09.2.....	1.650.055	1.736.292	1.811.709
		<b>Section 09.3 - Caisse de prévoyance</b>			
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	31.525.250	33.080.000	35.274.000
42.001 (34.20)	06.35	Suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26. 3. 1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	674.308	-	-
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.326.021	6.525.000	6.440.000
		Total de la section 09.3.....	38.525.579	39.605.000	41.714.000



## 09.4 - Service de contrôle de la compta. des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</b>					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires .....	562.667	702.518	748.236
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	702.491		
		3) Charges sociales patronales.....	30.619		
		4) Allocations de repas.....	15.126		
		<i>Total</i> .....	748.236		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	58.233	60.243	64.977
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	59.010		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.880		
		3) Charges sociales patronales.....	2.680		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i> .....	64.977		
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	3.739	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour .....	12.279	12.910	13.000
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau .....	2.675	2.500	2.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.700		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	600		
		6) Documentation et bibliothèque.....	400		
		<i>Total</i> .....	2.700		
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	1.120	2.000	2.000
		<b>Total de la section 09.4</b> .....	<b>640.713</b>	<b>780.271</b>	<b>831.013</b>

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 09.6 - Administration des services de secours</b>					
11.000 (11.00)	03.50	Traitements des fonctionnaires .....	2.129.307	2.186.183	2.261.101
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.017.238					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 112.805					
3) Charges sociales patronales..... 90.255					
4) Allocations de repas..... 40.803					
<u>Total..... 2.261.101</u>					
11.010 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	447.932	484.579	505.331
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 430.658					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.232					
3) Charges sociales patronales..... 57.888					
4) Allocations de repas..... 10.553					
<u>Total..... 505.331</u>					
11.020 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	60.151	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	632.586	688.088	712.311
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 564.561					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 64.669					
3) Charges sociales patronales..... 83.081					
<u>Total..... 712.311</u>					
11.040 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	30.229	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.100 (11.40)	03.50	Indemnités d'habillement .....	2.209	2.389	2.335
11.130 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires .....	57.100	65.776	68.900
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.343					
2) Cours et examens..... 30.344					

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) <i>Permanence à domicile</i> ..... 4.357 5) <i>Prestations individuelles</i> ..... 27.275 9) a) <i>Brevets d'instructeurs et frais de recy- clage</i> ..... 3.956 b) <i>Divers</i> ..... 625 <hr/> Total..... 68.900			
11.150 (11.12)	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	325	2.000	2.000
12.000 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers .....	123.034	129.151	131.900
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Jetons de présence</i> ..... 2.610 2) <i>Cours et examens</i> ..... 89.526 5) <i>Prestations individuelles</i> ..... 30.896 9) a) <i>Brevets d'instructeurs et frais de recy- clage</i> ..... 8.000 b) <i>Divers</i> ..... 868 <hr/> Total..... 131.900			
12.010 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	120.035	134.688	130.000
12.012 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	18.631	23.000	21.000
12.020 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif).....	48.941	56.000	57.000
12.021 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carbu- rants et combustibles .....	75.987	65.000	80.000
12.022 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: répara- tions et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	180.305	175.000	181.000
12.030 (12.16)	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	305.336	300.000	380.000
12.040 (12.12)	03.50	Frais de bureau .....	17.986	16.310	18.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> ..... 3.698 2) <i>Location et entretien des machines à photoco- pier</i> ..... 2.150 3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i> ..... 516 4) <i>Consommables bureautiques</i> ..... 5.161 5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> ..... 3.871 6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 1.118 7) <i>Petit équipement du programme quinquennal</i> ..... 1.486 <hr/> Total..... 18.000			

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.050 (12.12)	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	166.645	155.000	160.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 40.000			
		2) Frais téléphoniques..... 120.000			
		Total..... 160.000			
12.060 (12.12)	03.50	Location et entretien des installations de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	275.482	299.610	298.434
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 128.434			
		3) Réparations et entretien..... 170.000			
		Total..... 298.434			
12.070 (12.12)	03.50	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	34.528	60.000	60.000
12.080 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	132.320	132.357	146.867
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 21.535			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 68.535			
		3) Chauffage..... 47.870			
		4) Réparations..... 5.822			
		5) Assurances..... 783			
		9) Divers..... 1.455			
		10) Plan pluriannuel..... 867			
		Total..... 146.867			
12.081 (12.11)	03.40	Service médical: bâtiments: exploitation et entretien .....	8.723	8.000	9.000
12.100 (12.11)	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	519.704	527.414	528.814
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 525.926			
		2) Charges locatives accessoires..... 2.888			
		Total..... 528.814			
12.120 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	12.000	40.000	95.000
12.126 (12.11)	03.40 03.50	Mise en place et mise à jour d'un site Internet et In- tranet de l'Administration des services de secours .....	29.883	18.000	30.000
12.130 (12.16)	03.50	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	32.184	31.000	50.000

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.140 (12.16)	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	189.563	20.000	50.000
12.150 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U. ....	-	1.200	1.200
12.151 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile. (Crédit non limitatif).....	28.264	30.000	30.000
12.170 (12.16)	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	25.774	13.794	13.994
12.180 (12.30)	03.50	Acquisition de matériel didactique .....	16.654	49.900	29.758
12.190 (12.30)	03.50	Formation du personnel .....	18.241	30.000	45.000
12.192 (12.30)	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	131.700	100
12.200 (12.30)	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif).....	27.846	27.850	27.850
12.300 (12.30)	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants .....	2.677	2.500	2.500
12.310 (12.30)	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile .....	113.155	135.000	134.145
		<u>Détail:</u>			
		1) Recrutement, entraînement et autres frais de la brigade grand-ducale des volontaires de la protection civile.....	3.000		
		2) Remboursement des pertes de salaires et des frais de voyage des élèves de l'école nationale de la protection civile.....	65.000		
		3) Frais d'hébergement des élèves à l'école nationale de la protection civile.....	61.000		
		4) Frais de ravitaillement.....	5.145		
		<u>Total.....</u>	<u>134.145</u>		
12.320 (12.30)	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	710.845	409.000	387.022
		<u>Détail:</u>			
		1) Matériel d'intervention et d'exercice consommable, y compris produits absorbants et autre matériel pour la lutte contre la pollution des cours d'eau par hydrocarbur.....	238.000		
		2) Entretien du matériel d'intervention.....	82.000		
		3) Indemnités du chef d'accidents à l'occasion			

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>d'opérations de sauvetage.....</i>			
		<i>4) Frais de ravitaillement.....</i>			
		<i>5) Enlèvement de déchets toxiques et dangereux....</i>			
		<i>6) Frais en relation avec l'intervention de chiens.....</i>			
		<i>7) Remplacement périodique de matériel d'intervention.....</i>			
		<i>8) Remboursement de frais de bureau et de téléphone.....</i>			
		<i>Total.....</i>			
12.330 (12.30)	03.50	Indemnités pour frais de représentation .....	852	872	880
31.050 (33.00)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue .....	425.000	425.000	425.000
32.020 (34.40)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif).....	8.463	12.000	12.000
33.011 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs- pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie .....	55.528	55.528	55.528
33.012 (31.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché .....	6.197	6.197	6.197
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché .....	10.412	10.412	10.412
33.014 (33.00)	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours .....	-	-	3.000
35.060 (35.00)	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
43.000 (43.22)	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif).....	4.076.060	3.500.000	3.800.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers .....	3.399	324	-
12.510 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour .....	-	361	-
12.580 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	330
31.550 (31.32)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue .....	175.000	-	-

## 09.6 - Administration des services de secours

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
32.520 (32.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires .....	-	-	810
		Total de la section 09.6.....	11.355.493	10.461.483	10.965.019
<b>Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</b>					
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.190	1.600	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité interministériel de l'aménagement du territoire.....			500
		b) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire.....			1.000
		Total.....			1.500
11.320 (33.00)	07.20	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	132.350	132.350	123.000
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers .....	1.116	1.800	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Conseil supérieur de l'aménagement du ter- ritoire.....			1.500
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour .....	5.648	4.500	5.600
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	36.066	27.500	33.000
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.483	1.100	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			300
		2) Carburants et lubrifiants.....			800
		3) Réparations et entretien.....			200
		9) Divers.....			200
		Total.....			1.500
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau .....	24.012	21.000	23.500

## 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	1.100		
		2) Location et entretien des photocopieurs.....	4.500		
		4) Consommables bureautiques.....	12.000		
		5) Impression et reliure.....	1.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	4.400		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total</i> .....	23.500		
12.070 (12.12)	07.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	39.545	37.000	41.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	40.000		
		3) Réparations et entretien.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	41.000		
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	20.997	21.000	21.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	1.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	11.500		
		3) Chauffage.....	8.000		
		9) Divers.....	500		
		<i>Total</i> .....	21.000		
12.120 (12.30)	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	1.348.847	1.237.000	1.350.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de stagiaires.....	12.000		
		2) Plan régional Sud.....	175.000		
		3) Plans sectoriels.....	330.000		
		4) Etudes d'impact.....	50.000		
		5) Concept "Nordstad".....	203.218		
		6) Autres plans régionaux.....	180.000		
		7) Friches industrielles.....	40.000		
		8) Aéroport et Environs.....	60.000		
		9) Integratives Verkehrs- und Landesentwick- lungskonzept (IVL).....	80.000		
		10) Sud-ouest de la Ville de Luxembourg.....	100.000		
		11) Activités européennes.....	119.782		
		<i>Total</i> .....	1.350.000		
12.122 (12.30)	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	95.552	90.000	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre.....	30.000		
		2) Parc naturel de l'Our.....	30.000		
		3) Parc naturel du Müllerthal.....	60.000		
		<i>Total</i> .....	120.000		



## 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.125 (12.30)	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Sans distinction d'exercice) .....	-	18.000	15.000
12.130 (12.16)	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports; frais de confection et de publication de plans et de cartes. (Sans distinction d'exercice) .....	11.609	20.000	35.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	5.419	40.000	45.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	22.719	15.000	16.000
12.320 (33.00)	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région .....	100.000	100.000	80.000
35.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	837.280	749.546	741.165
		<i>Détail:</i>			
		1) Programme Interreg III A WLL.....	156.012		
		2) Programme Interreg III B.....	117.725		
		3) Programme Interreg III C.....	1.277		
		4) Interact.....	41.984		
		5) ESPON.....	405.667		
		6) Urbact.....	500		
		7) Sensibilisation.....	18.000		
		<i>Total.....</i>	<i>741.165</i>		
35.060 (35.00)	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux; contributions à des organismes internationaux .....	25.000	32.513	25.000
35.061 (35.20)	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen .....	3.170	3.170	3.170
35.065 (35.20)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Sans distinction d'exercice) .....	85.440	98.325	179.000
		<i>Détail:</i>			
		1) IGR (Institut de la Grande Région).....	15.000		
		2) Frais de traduction de la Commission Régionale.....	15.000		
		3) Maison de la Grande Région.....	134.000		
		4) Participation aux projets.....	15.000		
		<i>Total.....</i>	<i>179.000</i>		
43.000 (33.00)	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux .....	50.000	50.000	50.000
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels .....	625.476	680.972	715.466

## 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel Haute Sûre.....	373.383		
		2) Parc naturel de l'Our.....	342.083		
		Total.....	715.466		
43.031 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Sans distinction d'exercice) .....	177.995	160.000	160.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre.....	55.000		
		2) Parc naturel de l'Our.....	55.000		
		3) Projets communs.....	50.000		
		Total.....	160.000		
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux .....	18.000	40.000	35.000
Total de la section 09.7.....			3.668.914	3.582.376	3.821.401
<b>Section 09.8 - Aménagement communal</b>					
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	23.100	26.400	28.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'aménagement.....	28.800		
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers .....	13.600	22.000	15.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'aménagement.....	7.200		
		2) Commission d'aménagement: frais d'experts.....	8.500		
		Total.....	15.700		
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour .....	2.632	4.000	3.500
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau .....	5.510	9.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.000		

## 09.8 - Aménagement communal

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		5) Frais d'impression et de reliure..... 200			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.800			
		Total..... 7.000			
12.120 (12.30)	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Sans distinction d'exercice) .....	30.968	10.000	10.000
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	8.251	35.000	45.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	4.998	3.000	5.000
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain. (Sans distinction d'exercice) .....	155.795	180.000	160.000
43.010 (43.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement général dans le cadre de la fusion des communes.. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	100.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Commune de Tandel..... 35.000			
		2) Commune de Kiischpelt..... 65.000			
		Total..... 100.000			
		Total de la section 09.8.....	244.854	289.400	375.000
		<b>Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau</b>			
11.000 (11.10)	10.40	Traitements des fonctionnaires .....	3.857.251	3.993.927	4.203.531
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 3.922.201			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunérations..... 42.115			
		3) Charges sociales patronales..... 165.347			
		4) Allocations de repas..... 73.868			
		Total..... 4.203.531			
11.010 (11.10)	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	279.911	305.121	322.854
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 276.466			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.781			

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 36.868			
		4) Allocations de repas..... 7.739			
		Total..... 322.854			
11.020 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	38.003	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.398.368	1.400.550	1.507.912
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.249.352			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 82.137			
		3) Charges sociales patronales..... 176.423			
		Total..... 1.507.912			
11.040 (11.10)	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	5.053	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.40	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	17.032	17.748	18.900
12.000 (12.13)	10.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.565	21.200	19.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien des stations limnimétriques..... 3.000			
		2) Frais de travaux et d'analyses effectuées par des tiers..... 16.000			
		Total..... 19.000			
12.010 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour .....	36.589	40.000	39.000
12.012 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	25.703	39.000	35.000
12.020 (12.14)	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	133.962	144.000	145.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 22.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 66.500			
		3) Réparations et entretien..... 56.500			
		Total..... 145.500			
12.030 (12.16)	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	8.159	8.000	8.300
12.040 (12.12)	10.40	Frais de bureau .....	45.034	51.500	51.500

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	17.600		
		2) Location et entretien des photocopieurs.....	5.700		
		4) Consommables bureautiques.....	7.700		
		5) Impression et reliure.....	7.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	12.000		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total.....</i>	<i>51.500</i>		
12.041 (14.10)	10.10	Préparation des cartes des zones inondables conformément au projet de directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.050 (12.12)	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	34.850	32.100	37.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	7.110		
		2) Frais téléphoniques.....	29.450		
		9) Divers.....	440		
		<i>Total.....</i>	<i>37.000</i>		
12.060 (12.12)	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications .....	3.675	4.000	4.200
12.070 (12.12)	10.40	Location et entretien des équipements informatiques .....	68.350	94.650	138.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....	120		
		2) Contrats d'entretien.....	136.980		
		3) Réparations et pièces de rechange.....	1.400		
		<i>Total.....</i>	<i>138.500</i>		
12.080 (12.11)	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	81.442	67.000	79.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	16.900		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	17.700		
		3) Chauffage.....	20.100		
		4) Réparations et entretien.....	6.200		
		8) Installations sanitaires du Lac.....	12.000		
		9) Divers.....	6.100		
		<i>Total.....</i>	<i>79.000</i>		
12.100 (12.11)	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	269.536	267.500	317.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	317.500		

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.110 (12.30)	10.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	500	500
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	849.999	850.000	950.000
12.122 (12.30)	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire .....	17.278	21.600	26.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études informatiques .....	-	10.000	10.000
12.140 (12.16)	10.40	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel; participation à des foires .....	85.803	70.000	100.000
12.160 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire .....	273.336	275.000	286.000
12.170 (12.30)	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	24.397	24.500	24.500
12.171 (12.30)	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique. (Sans distinction d'exercice) .....	14.966	15.000	16.000
12.190 (12.30)	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionne- ment et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	30.683	35.000	35.000
12.301 (12.30)	07.40 10.00	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles. (Sans distinction d'exercice) .....	82.847	60.000	150.000
12.302 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	505	2.000	2.000
12.304 (12.30)	13.90	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.310 (12.30)	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche; frais d'entretien et de repeuplement .....	30.704	30.000	32.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien des installations, des machines et du matériel.....			15.000
		2) Achat d'aliments pour poissons.....			10.000
		3) Repeuplement; acquisition d'oeufs embryonnés et d'alevins.....			5.000
		9) Frais généraux et dépenses diverses.....			2.000
		<i>Total.....</i>			<u>32.000</u>
12.311 (12.16)	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au con- trôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau. (Sans distinction d'exercice) .....	433.307	400.860	315.000

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.320 (12.30)	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.321 (12.30)	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes .....	-	11.000	28.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais accessoires (photocopie, infrastructure bureautique).....			6.000
		2) Installation pour la traduction simultanée.....			22.000
		<i>Total</i> .....			28.000
12.330 (12.30)	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie. (Crédit non limitatif).....	5.408	5.000	5.400
14.010 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien des cours d'eau frontaliers .....	-	5.000	2.500
14.011 (14.10)	07.33 07.40	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	2.500
14.013 (14.10)	12.32	Cours d'eau navigables et flottables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	77.773	105.000	-
14.014 (14.10)	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
14.016 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	429.203	400.000	500.000
24.000 (24.10)	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif).....	-	250	250
31.050 (31.32)	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux.. (Sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	12.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau .....	9.940	10.000	10.000
33.001 (33.00)	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics .....	246.225	225.000	225.000

## 09.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
35.020 (35.30)	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets co-financés par les fonds structurels européens. (Sans distinction d'exercice) .....	200.000	177.000	180.000
35.060 (35.00)	07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	63.702	63.700	65.000
43.000 (43.22)	10.10	Travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux.. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	27.968	50.000	40.000
43.001 (43.22)	10.10	Participation de l'Etat au frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectuées par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre.. (Sans distinction d'exercice) .....	204.243	223.000	310.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	65.300	71.060	63.925
93.001 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.620	59.723	71.768
Total de la section 09.9.....			9.530.690	9.688.189	10.391.640
Total du département 09.....			457.156.188	486.543.280	469.138.741



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	21.170.513	22.130.561	23.205.415
12	Achat de biens non durables et de services	7.813.664	7.545.904	8.055.816
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	506.976	510.200	505.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	250	250
31	Subventions d'exploitation	600.000	426.000	437.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	8.463	12.000	12.810
33	Transferts de revenus aux administrations privées	328.302	307.137	310.137
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.218.092	1.127.854	1.198.935
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	38.525.579	39.605.000	41.714.000
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	14.907.043	14.274.591	15.177.085
93	Dotations de fonds de réserve	372.077.556	400.603.783	378.522.193
Total		457.156.188	486.543.280	469.138.741

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					
<b>Section 10.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	3.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 3.500					
11.131 (11.12)	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministè- re de l'éducation nationale et de la formation profes- sionnelle: indemnités pour services extraordinaires .....	-	12.000	6.000
11.133 (11.12)	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsidiés par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires .....	6.261	6.418	6.578
11.135 (11.12)	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour ser- vices extraordinaires .....	496	496	496
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 496					
12.001 (12.15)	04.33 04.34 04.43	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.983	2.250	2.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.000					
12.010 (12.13)	04.33 04.34 04.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	200	50.200
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	167.142	250.000	200.000
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.776	2.770	2.723
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 280					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.420					
3) Réparation et entretien..... 1.000					
9) Divers..... 23					
Total..... 2.723					

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.041 (12.12)	04.00	Frais de bureau .....	2.925	3.600	3.600
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i> 3.600			
12.042 (12.12)	04.00	Frais de documentation .....	20.954	17.000	17.000
		<i>Détail:</i>			
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 17.000			
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.857	10.600	14.200
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage.....</i> 14.200			
12.081 (12.11)	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploita- tion et d'entretien des bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	755.309	100	100
12.120 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études .....	-	-	10.000
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	187.945	278.000	171.620
12.126 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	90.000	110.000
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationa- le et de la formation professionnelle: frais d'impres- sion; frais pour droits d'auteur; acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	776.313	855.000	810.000
12.140 (12.16)	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	90.998	135.000	135.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Brochures et dépliants.....</i> 49.910			
		2) <i>Campagnes publicitaires.....</i> 63.990			
		3) <i>Foires.....</i> 21.100			
		<i>Total.....</i> 135.000			
12.190 (12.30)	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	741	1.500	21.500
12.302 (12.30)	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale: dépenses de fonctionnement .....	-	1.350	1.000
12.303 (12.30)	04.33 04.34	Projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique: dotation au centre de coordination .....	500.000	-	-
12.307 (12.30)	04.33 04.34	Frais de participation aux échanges franco-allemands .....	32.000	28.800	28.800

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.308 (12.30)	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers .....	79.617	85.500	242.250
12.315 (12.30)	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses .....	242.524	248.500	62.000
12.319 (12.30)	04.33 04.34	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geesseknäppchen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.403.296	1.890.000	-
12.320 (12.30)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses .....	70.288	69.000	-
12.321 (12.30)	04.33 04.34	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisation de manifestations et frais divers .....	13.948	30.000	20.000
12.323 (12.30)	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	214.880	-	-
33.000 (33.40)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.313.567	1.601.500	1.936.141
33.002 (41.40)	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques .....	801.837	654.264	536.918
33.010 (33.00)	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides .....	30.000	30.000	30.000
33.011 (33.00)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides .....	10.000	10.000	10.000
33.012 (33.00)	04.00	Subside à l'asbl "Jonk Entrepreneuren Luxembourg" .....	-	2.500	-
33.013 (33.00)	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides .....	-	-	81.000
33.014 (33.00)	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement de partenariats éducatifs européens: contrepartie nationale .....	15.992	-	-
33.016 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	585.602	51.480	-
33.017 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des gestionnaires des projets européens .....	111.000	190.260	230.000
34.060 (34.40)	04.33 04.34	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique .....	66.799	65.000	65.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.217	43.650	40.950

## 10.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.315	23.000	51.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique .....	-	400.000	399.770
41.050 (41.12)	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire. (Sans distinction d'exercice) .....	45.000	45.000	49.500
41.051 (41.12)	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger .....	39.600	45.000	48.000
41.052 (41.12)	04.00	Frais pour études, recherches, voyages et activités dans l'intérêt de la coopération européenne .....	3.300	10.000	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	3.223
12.512 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	411	1.297	-
12.580 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	15.879	19.439	-
12.750 (12.00)	04.00	Etablissements scolaires et services dépendant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: régularisation d'arriérés de TVA .....	-	-	330.000
12.819 (12.30)	04.33 04.34	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geeseknäppchen .....	1.206.788	-	-
32.510 (32.00)	04.50	Participation de l'Etat aux frais de formation des pilotes professionnels .....	270.489	-	-
33.517 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des gestionnaires des projets européens .....	-	-	20.000
		Total de la section 10.0.....	10.164.049	7.215.474	5.750.069
		<b>Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation</b>			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.015.369	1.066.613	1.098.659
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.023.855		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.742		

## 10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 43.329			
		4) Allocation de repas..... 26.733			
		Total..... 1.098.659			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	44.662	51.415	52.955
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 44.791			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 718			
		3) Charges sociales patronales..... 6.039			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 52.955			
11.020 (11.10)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	10.529	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	76.024	76.524	78.881
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 65.239			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.400			
		3) Charges sociales patronales..... 9.242			
		Total..... 78.881			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	279	279	279
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.289	2.000	2.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 2.000			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	8.496	3.000	3.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	1.700	1.620	1.620
12.041 (12.12)	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures .....	3.123	5.400	4.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 4.000			
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	2.115	3.500	3.000

## 10.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais postaux</i> ..... 3.000			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	19.703	22.500	22.500
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> ..... 600			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> ..... 15.400			
		3) <i>Chauffage</i> ..... 6.000			
		4) <i>Réparations et entretien</i> ..... 500			
		<i>Total</i> ..... 22.500			
12.300 (12.30)	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses .....	95.285	94.500	96.000
12.301 (12.30)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établis- sements de l'enseignement public: dépenses diverses .....	687.603	1.052.500	1.100.000
12.302 (12.30)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets e-Lëtzebuerg: dépenses diverses .....	322.656	-	-
		Total de la section 10.1.....	2.290.833	2.379.951	2.462.994
		<b>Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>			
11.000 (11.00)	04.01	Traitements des fonctionnaires .....	356.831	324.685	360.846
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 325.889			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> ..... 18.746			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 11.990			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 4.221			
		<i>Total</i> ..... 360.846			
11.010 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	490.675	604.064	571.511
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 479.349			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 79.586			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 12.576			
		<i>Total</i> ..... 571.511			
11.020 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100

## 10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.01	Indemnités pour services extraordinaires .....	183.388	150.000	54.000
12.040 (12.12)	04.01	Frais de bureau .....	8.917	9.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.200			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.400			
		4) Consommables bureautiques..... 2.400			
		Total..... 9.000			
12.190 (12.30)	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	667.634	630.000	906.000
12.191 (12.30)	04.01	Formation continue des directions des établissements postprimaires .....	16.620	22.500	20.000
12.192 (12.30)	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspectorat .....	-	9.000	4.500
12.221 (12.30)	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques. (Sans distinction d'exercice) .....	1.698.415	1.614.790	1.662.000
		<i>Détail:</i>			
		A) Projets en cours..... 1.528.896			
		B) Nouveaux projets..... 133.104			
		Total..... 1.662.000			
12.222 (12.30)	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	629.503	825.000	661.000
12.224 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue .....	12.839	38.000	13.000
12.226 (12.30)	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg .....	110.000	100.000	260.000
12.227 (12.30)	04.01	Mise en place d'un système de monitoring pour tous les ordres d'enseignement de l'éducation nationale au Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	129.600	-	-
12.228 (12.30)	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote "Ganzdagsschoul" au primaire. (Crédit non limitatif).....	74.205	160.000	174.184
12.229 (12.30)	04.01	Préparation des travaux préliminaires aux projets relatifs aux profils d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	87.261	140.000	53.000



## 10.2 - Recherche/innovation pédagog. et technologiques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes .....	57.978	52.200	52.500
12.301 (12.30)	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses .....	207.548	300.000	250.000
35.020 (35.30)	04.01	Transferts de revenus au secteur privé de pays membres de l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	111.000
Total de la section 10.2.....			4.731.414	4.979.339	5.162.641
<b>Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b>					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires .....	3.164.959	1.250.964	1.277.056
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.208.136		
		3) Charges sociales patronales.....	49.925		
		4) Allocations de repas.....	18.995		
		<u>Total.....</u>	1.277.056		
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	376.203	103.758	105.859
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	91.609		
		3) Charges sociales patronales.....	12.139		
		4) Allocations de repas.....	2.111		
		<u>Total.....</u>	105.859		
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	422.222	11.253	10.347
		<u>Détail:</u>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	10.347		
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		

## 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	294	7.703	7.703
11.131 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordi- naires .....	17.613	14.000	14.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 14.000			
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers .....	49.090	61.129	61.129
12.001 (12.15)	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers .....	28.230	35.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 35.000			
12.002 (12.15)	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement postprimaire: indemnités pour services de tiers .....	-	32.433	57.433
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 57.433			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	9.889	8.000	8.320
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	21.163	15.000	15.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.694			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.950			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 1.950			
		4) Consommables bureautiques..... 2.215			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.621			
		9) Divers..... 1.170			
		Total..... 15.600			
12.041 (12.12)	04.10	Frais de documentation .....	275	5.000	-
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	15.441	14.500	15.080
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 7.280			
		2) Frais téléphoniques..... 7.800			
		Total..... 15.080			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	20.628	15.000	14.270
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 14.270			

## 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	-	5.000
12.190 (12.30)	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers .....	11.987	12.000	15.280
12.191 (12.30)	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires .....	53.583	50.000	50.000
12.300 (12.30)	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique; frais divers .....	21.376	20.000	20.000
33.010 (33.00)	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves .....	13.000	13.000	13.000
33.011 (33.00)	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L. ....	52.112	52.112	52.112
33.012 (33.00)	04.10	Formation initiale et continue des délégués des parents d'élèves: participation aux frais .....	2.752	5.000	-
34.060 (34.40)	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à re- venu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger .....	99.983	70.000	70.000
34.061 (34.40)	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg .....	1.661.676	1.800.000	1.900.000
34.062 (34.40)	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'en- seignement supérieur. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	140.639	120.000	120.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	1.881
		Total de la section 10.3.....	6.183.115	3.716.052	3.869.270
		<b>Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires</b>			
12.080 (12.11)	04.13	Crédit commun pour la prise en charge des frais de net- toyage des installations sportives mises à disposition des fédérations en dehors des heures de classe .....	1.316	-	-
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.257.109	1.257.110	1.257.110
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....	1.257.110		

## 10.4 - Sports scolaires et périscolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.300 (12.30)	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique .....	90.975	82.000	86.000
33.010 (33.00)	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L. ....	76.875	76.875	79.950
33.011 (33.00)	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P. ....	66.625	66.625	69.290
33.012 (33.00)	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L. ....	27.675	27.675	28.782
33.013 (33.00)	04.12 04.13 04.20	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P. ....	2.052	2.107	2.107
33.014 (33.00)	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P. ....	195.000	195.500	195.500
33.015 (33.00)	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales .....	4.980	4.980	4.980
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.590 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques .....	87.784	7.350	7.732
Total de la section 10.4.....			1.810.391	1.720.222	1.731.451
<b>Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement</b>					
44.000 (33.40)	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et post-primaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	49.538.480	52.321.966	55.467.114
Total de la section 10.5.....			49.538.480	52.321.966	55.467.114
<b>Section 10.6 - Service des restaurants scolaires</b>					
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires .....	47.176	100	100
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			100		

## 10.6 - Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	90.644	92.156	94.909
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 81.306			
		3) Charges sociales patronales..... 10.789			
		4) Allocations de repas..... 2.814			
		Total..... 94.909			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	2.202.397	2.161.959	2.321.407
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.948.462			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 96.545			
		3) Charges sociales patronales..... 276.400			
		Total..... 2.321.407			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	100.011	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.060 (11.00)	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le ca- dre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif).....	82.963	150.040	152.644
		<u>Détail:</u>			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 152.644			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	8.661	6.972	10.505
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires .....	7.470	6.944	6.944
12.000 (12.15)	04.10	Remplacement de personnel en congé de maladie: indemni- tés pour services de tiers .....	2.887	-	-
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.308	-	-
12.020 (12.14)	04.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	8.631	-	-
12.030 (12.16)	04.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	36.553	-	-
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau .....	5.778	-	-

## 10.6 - Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	4.269	-	-
12.120 (12.30)	04.10	Frais de contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimen- taire .....	4.769	-	-
12.190 (12.30)	04.10	Frais de perfectionnement du personnel .....	2.876	-	-
12.210 (12.30)	04.10	Exploitation des restaurants scolaires: frais des repas et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.999.872	-	-
12.301 (12.30)	04.10	Réparation et entretien des équipements spéciaux des restaurants scolaires. (Sans distinction d'exercice) .....	281.135	-	-
41.050 (41.12)	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif).....	-	2.589.200	2.692.768
Total de la section 10.6.....			5.888.400	5.007.571	5.279.477
<b>Section 10.7 - Education différenciée</b>					
11.000 (11.00)	04.52	Traitements des fonctionnaires .....	17.420.898	19.572.613	19.525.240
<i>Détail:</i>					
<i>A - Education différenciée</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.852.923		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			19.084		
3) Charges sociales patronales.....			79.082		
4) Allocations de repas.....			30.251		
<i>B - Centre de logopédie</i>					
1) Rémunérations de base.....			4.510.224		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			97.200		
3) Charges sociales patronales.....			197.278		
4) Allocations de repas.....			84.420		
<i>C - Institut pour déficients visuels</i>					
1) Rémunérations de base.....			499.790		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			23.032		
3) Charges sociales patronales.....			22.452		
4) Allocations de repas.....			9.146		
<i>D - Institut pour infirmes moteurs cérébraux</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.476.306		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			32.432		

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales.....	63.943		
		4) Allocations de repas.....	31.658		
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.854.016		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	21.339		
		3) Charges sociales patronales.....	76.598		
		4) Allocations de repas.....	24.975		
		<i>F - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base.....	182.416		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.641		
		3) Charges sociales patronales.....	7.338		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) Rémunérations de base.....	353.934		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	21.058		
		3) Charges sociales patronales.....	16.500		
		4) Allocations de repas.....	7.739		
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	176.033		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	12.409		
		3) Charges sociales patronales.....	8.292		
		4) Allocations de repas.....	4.221		
		<i>I - Centre de propédeutique professionnelle à Walferdange</i>			
		1) Rémunérations de base.....	254.536		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	10.153		
		3) Charges sociales patronales.....	11.443		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>J - Centre d'intégration scolaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	245.901		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.085		
		3) Charges sociales patronales.....	10.936		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		<i>K - Institut pour enfants autistiques et psy- chotiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	541.953		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	11.563		
		3) Charges sociales patronales.....	24.355		
		4) Allocations de repas.....	11.960		
		<i>L - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.027.661		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	167.051		

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales.....	268.114		
		4) Allocations de repas.....	115.729		
		Total.....	19.525.240		
11.010 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	8.699.344	8.802.464	9.355.431
		<u>Détail:</u>			
		A - Education différenciée			
		1) Rémunérations de base.....	3.736.804		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	21.818		
		3) Charges sociales patronales.....	498.019		
		4) Allocations de repas.....	81.606		
		B - Centre de logopédie			
		1) Rémunérations de base.....	604.314		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.781		
		3) Charges sociales patronales.....	82.858		
		4) Allocations de repas.....	16.181		
		C - Institut pour infirmes moteurs cérébraux			
		1) Rémunérations de base.....	1.053.975		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	16.023		
		3) Charges sociales patronales.....	140.932		
		4) Allocations de repas.....	23.216		
		D - Service de guidance			
		1) Rémunérations de base.....	825.189		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.024		
		3) Charges sociales patronales.....	108.657		
		4) Allocations de repas.....	13.719		
		E - Institut pour déficients visuels			
		1) Rémunérations de base.....	296.355		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.782		
		3) Charges sociales patronales.....	39.636		
		4) Allocations de repas.....	7.739		
		F - Institut pour enfants autistiques et psycho- tique			
		1) Rémunérations de base.....	256.202		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.582		
		3) Charges sociales patronales.....	34.290		
		4) Allocations de repas.....	6.332		
		G - Centres d'éducation différenciée régionaux			
		1) Rémunérations de base.....	1.276.010		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.850		
		3) Charges sociales patronales.....	169.583		
		4) Allocations de repas.....	30.954		
		Total.....	9.355.431		



## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.020 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	1.116.277	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.021 (11.00)	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire dans le cadre de mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants à besoins éducatifs spéciaux .....	27.591	-	-
11.030 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.546.251	1.671.742	1.705.834
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Education différenciée</i>			
		1) Rémunérations de base.....	30.754		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.202		
		3) Charges sociales patronales.....	4.235		
		<i>B - Centre de logopédie</i>			
		1) Rémunérations de base.....	540.420		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	25.992		
		3) Charges sociales patronales.....	78.871		
		<i>C - Institut pour déficients visuels</i>			
		1) Rémunérations de base.....	64.913		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.338		
		3) Charges sociales patronales.....	9.043		
		<i>D - Centre d'observation</i>			
		1) Rémunérations de base.....	22.469		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	913		
		3) Charges sociales patronales.....	3.098		
		<i>E - Service de guidance</i>			
		1) Rémunérations de base.....	42.721		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.069		
		3) Charges sociales patronales.....	5.802		
		<i>F - Centre d'intégration</i>			
		1) Rémunérations de base.....	7.389		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	134		
		3) Charges sociales patronales.....	997		
		<i>G - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	59.068		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.027		
		3) Charges sociales patronales.....	8.228		

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>H - Centre de propédeutique professionnelle à Warken</i>			
		1) Rémunérations de base.....	69.720		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.561		
		3) Charges sociales patronales.....	9.711		
		<i>I - Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	191.069		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	8.702		
		3) Charges sociales patronales.....	26.471		
		<i>J - Institut pour enfants autistiques et psychotiques</i>			
		1) Rémunérations de base.....	15.659		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	535		
		3) Charges sociales patronales.....	2.146		
		<i>K - Centres d'éducation différenciée régionaux</i>			
		1) Rémunérations de base.....	394.711		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.694		
		3) Charges sociales patronales.....	54.172		
		<i>Total.....</i>	<i>1.705.834</i>		
11.040 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	9.113	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (11.10)	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.663	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	16.611	23.250	18.700
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires .....	40.021	38.000	45.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....	14.850		
		2) Cours et examens.....	22.050		
		5) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles.....	8.100		
		<i>Total.....</i>	<i>45.000</i>		
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Sans distinction d'exercice) .....	177.303	211.795	194.212
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers .....	7.117	7.500	7.500

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			5.000
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spéciali- sés: prestations individuelles.....			2.500
		Total.....			7.500
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	9.733	5.940	10.000
12.012 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	17.842	25.000	20.000
12.080 (12.11)	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	516.581	559.000	597.300
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			597.300
12.090 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	568.843	537.650	577.650
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			577.650
12.100 (12.11)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	863.971	811.000	811.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			804.000
		2) Charges locatives accessoires.....			7.000
		Total.....			811.000
12.120 (12.30)	04.52	Evaluation pratique du volet scolaire: fais d'experts et d'études .....	76.299	-	-
12.160 (12.30)	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharma- ceutique .....	1.434	1.340	1.340
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	91.741	173.500	166.200
12.252 (12.00)	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants .....	49.488	55.000	65.000
12.253 (12.00)	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'ex- ploitation courants .....	138.996	140.000	145.600
12.254 (12.00)	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants .....	127.499	100.000	104.000
12.255 (12.00)	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants .....	18.544	15.000	18.500

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.256 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants .....	100.637	90.000	95.000
12.257 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants .....	69.652	36.000	37.440
12.258 (12.00)	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants .....	67.722	65.000	70.000
12.261 (12.00)	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants .....	18.098	18.400	20.000
12.263 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants .....	21.999	28.000	31.000
12.264 (12.00)	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants .....	37.028	35.000	39.390
12.265 (12.00)	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants .....	70.095	68.000	114.000
12.267 (12.00)	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants .....	119.999	100.000	95.000
12.268 (12.00)	04.52	Centre régional de Rédange: frais d'exploitation courants .....	16.729	16.000	16.195
12.269 (12.00)	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants .....	25.575	22.000	27.000
12.270 (12.00)	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants .....	17.655	17.500	18.200
12.271 (12.00)	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants .....	-	50.000	52.000
12.272 (12.00)	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants .....	72.919	62.000	74.000
12.273 (12.11)	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants .....	17.599	20.000	25.000
12.280 (12.00)	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement .....	13.756	12.000	12.000
12.281 (12.00)	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement .....	49.708	45.000	56.000
32.010 (12.00)	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger .....	56.647	52.500	-
33.000 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.758	100	100
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés .....	1.400	1.487	1.487
34.010 (34.31)	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés .....	3.181	6.000	6.000

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Education différenciée.....	4.700		
		2) Centre de logopédie.....	1.300		
		<i>Total</i> .....	6.000		
34.011 (34.31)	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.390.094	1.450.000	1.475.000
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée .....	14.173	14.173	15.600
41.050 (41.12)	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie .....	559.484	575.000	575.000
43.005 (43.22)	04.52	Remboursement à la commune de Redange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken .....	72.145	65.897	68.256
44.003 (33.00)	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés .....	8.000	5.000	5.000
44.004 (33.00)	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée .....	27.000	27.000	28.080
44.006 (33.00)	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	361.580	361.580	361.580
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	296.580		
		2) Autres frais.....	65.000		
		<i>Total</i> .....	361.580		
44.007 (33.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	563.782	758.000	758.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	639.260		
		2) Autres frais.....	118.740		
		<i>Total</i> .....	758.000		
44.008 (33.00)	04.52	"Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	358.989	473.350	473.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	462.348		
		2) Autres frais.....	11.002		
		<i>Total</i> .....	473.350		
44.009 (33.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	220.913	220.913	220.913
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	220.913		

## 10.7 - Education différenciée

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	04.52	Indemnités d'habillement .....	763	-	-
12.590 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques .....	-	62.400	-
43.501 (43.22)	04.52	Services de guidance régionaux de l'enfance et commis- sions médico-psycho-pédagogiques communales: participa- tion de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	880	-	-
		Total de la section 10.7.....	35.906.457	37.519.957	38.139.398
		<b>Section 10.8 - Service de la formation des adultes</b>			
11.000 (11.00)	04.30	Traitements des fonctionnaires .....	1.865.082	2.145.945	2.212.195
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	2.097.557		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.121		
		3) Charges sociales patronales.....	79.664		
		4) Allocations de repas.....	29.853		
		Total.....	2.212.195		
11.010 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.910.104	3.976.199	4.098.976
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	3.565.594		
		3) Charges sociales patronales.....	472.220		
		4) Allocations de repas.....	61.162		
		Total.....	4.098.976		
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	1.201.844	1.149.638	1.185.154
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	1.026.701		
		3) Charges sociales patronales.....	136.245		
		4) Allocation de repas.....	22.208		
		Total.....	1.185.154		
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	311.135	334.580	344.890

## 10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	290.119		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	14.366		
		3) Charges sociales patronales.....	40.405		
		<i>Total</i> .....	344.890		
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	19.443	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	04.53	Centre de langues: indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.336	1.918	1.893
11.130 (11.12)	04.33	Service de la formation des adultes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	53.741	252.490	405.753
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	405.753		
11.131 (11.12)	04.34	Etudes secondaires techniques dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	149.408	-	-
11.132 (11.12)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	146.343	78.000	-
11.133 (11.12)	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations .....	36.503	43.000	-
11.134 (11.12)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services extraordinaires .....	9.597	16.000	-
11.135 (11.12)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités des professeurs et chargés de cours. (Sans distinction d'exercice) .....	21.153	20.000	-
11.136 (11.12)	04.53	Centre de langues: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif).....	-	58.350	74.697
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	74.697		
11.137 (11.12)	04.33 04.34	Projet e-bac: indemnités des professeurs chargés de cours. (Crédit non limitatif).....	-	19.000	-

## 10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.000 (12.15)	04.53	Service de la formation des adultes: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	114.407	97.550	139.036
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			139.036
12.001 (12.15)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services de tiers .....	5.203	6.020	-
12.002 (12.15)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	9.537	15.740	-
12.003 (12.15)	04.53	Centre de langues: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	-	14.820	15.935
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....			15.935
12.004 (12.15)	04.53	Projet e bac: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	-	23.600	-
12.010 (12.13)	04.53	Service de la formation des adultes: frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.027	6.000	4.000
12.011 (12.13)	04.53	Centre de langues: frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	1.000
12.080 (12.11)	04.53	Exploitation et entretien des bâtiments du Centre de langues .....	114.210	123.000	123.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			19.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			52.000
		3) Chauffage.....			52.000
		Total.....			123.000
12.090 (12.11)	04.00	Centre de langues: loyers d'immeubles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.200	25.200	25.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			25.200
12.125 (12.30)	04.00	Service de la formation des adultes et Centre de langues: frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	137.198	10.120	170.200
12.126 (12.30)	04.00	Centre de langues: développement de tests de placement et de certification .....	16.607	24.000	49.350
12.190 (12.30)	04.53	Service de la formation des adultes: colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	7.785	5.000	5.000
12.250 (12.00)	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants .....	75.439	69.900	72.700



## 10.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.300 (12.30)	04.53	Service de la formation des adultes: dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers; entretien; matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses .....	6.781	6.597	6.800
12.301 (12.30)	04.53	Centre de langues: organisation des examens en langues: frais divers. (Crédit non limitatif).....	21.998	20.000	22.000
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices .....	195.000	185.000	180.000
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices .....	70.000	65.000	70.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630 (11.12)	04.33	Service de la formation des adultes: indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	2.393
Total de la section 10.8.....			8.527.081	8.792.767	9.210.272
<b>Section 10.9 - Inspectorat</b>					
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires .....	2.669.024	2.669.061	2.830.729
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			2.693.602		
3) Charges sociales patronales.....			100.545		
4) Allocations de repas.....			36.582		
Total.....			2.830.729		
11.010 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	75.291	58.921	98.541
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			85.148		
3) Charges sociales patronales.....			11.282		
4) Allocations de repas.....			2.111		
Total.....			98.541		
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	22.947	9.691	32.337
<i>Détail:</i>					
2) Cours et examens.....			32.337		

## 10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage. (Sans distinction d'exercice) .....	52.872	52.900	62.000
11.132 (11.12)	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	104.096	111.363	123.051
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	36.162	38.000	45.000
12.040 (12.12)	04.20	Sommes fixes pour frais de bureau allouées aux inspecteurs de l'enseignement primaire .....	2.975	-	-
12.041 (12.12)	04.20	Frais de bureau .....	30.661	30.000	31.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	20.800		
		6) Documentation et bibliothèque.....	10.400		
		<i>Total</i> .....	31.200		
12.050 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	20.538	30.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	14.844		
		2) Frais téléphoniques.....	10.156		
		<i>Total</i> .....	25.000		
12.080 (12.11)	04.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	21.371
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	21.371		
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.102	15.300	28.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	28.200		
		2) Charges locatives accessoires.....	600		
		<i>Total</i> .....	28.800		
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.522	8.522	8.522
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	7.876		
		2) Charges locatives accessoires.....	646		
		<i>Total</i> .....	8.522		

## 10.9 - Inspectorat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.190 (12.30)	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif).....	5.743	6.750	6.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	811	5.405
		Total de la section 10.9.....	3.043.933	3.031.319	3.317.956
		<b>Section 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire</b>			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires .....	170.296.252	181.578.587	221.567.770
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Instituteurs et institutrices d'éducation précoce et préscolaire</i>			
		1) Rémunérations de base..... 55.043.821			
		3) Charges sociales patronales..... 2.421.928			
		4) Allocations de repas..... 982.478			
		<i>B - Instituteurs et institutrices des écoles pri- maires</i>			
		1) Rémunérations de base..... 153.726.032			
		3) Charges sociales patronales..... 6.763.946			
		4) Allocations de repas..... 2.629.565			
		<i>Total.....</i> 221.567.770			
11.010 (11.10)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	12.502.381	16.463.791	19.621.394
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 16.999.827			
		3) Charges sociales patronales..... 2.255.879			
		4) Allocations de repas..... 365.688			
		<i>Total.....</i> 19.621.394			
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	175.564	267.125	100
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Enseignement primaire</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	59.516	65.000	75.000

## 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 18.492			
		2) Cours et examens..... 56.508			
		Total..... 75.000			
11.131 (11.12)	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de suppléants .....	55.550	76.400	69.717
11.132 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire. (Sans distinction d'exercice) .....	665.581	755.380	756.927
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers .....	7.821	4.950	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 8.000			
12.001 (12.15)	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.721.943	10.909.550	11.265.919
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 11.265.919			
12.002 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire-postprimaire. (Crédit non limitatif).....	66.736	66.940	66.729
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.716	3.600	3.000
12.125 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	159.994	105.000	120.750
12.190 (12.30)	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers .....	1.250	1.125	1.125
12.300 (12.30)	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement; frais de documentation concernant l'enseignement primaire .....	1.193	1.150	1.150
12.301 (12.30)	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; frais pour droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.778.164	2.900.000	2.400.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Réimpression..... 459.360			
		2) Frais de conception..... 751.680			
		3) Impression de nouveaux manuels..... 459.360			
		4) Droits d'auteur..... 208.800			
		5) Achat de livres..... 83.520			
		6) Achat de matériel didactique..... 417.600			
		7) Menues dépenses..... 19.680			
		Total..... 2.400.000			

## 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.302 (12.30)	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers .....	3.029	2.925	3.000
12.303 (12.30)	04.20	Promotion de la lecture: frais divers .....	4.189	9.000	9.000
12.304 (12.30)	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la commission d'instruction: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	-	24.000
33.000 (33.00)	04.00	Manifestations de la jeunesse; rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat .....	4.150	3.100	3.100
33.001 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.) .....	8.500	8.500	8.500
33.002 (33.00)	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais .....	2.750	2.000	2.000
33.003 (33.00)	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage .....	52.500	52.500	54.600
33.004 (33.00)	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P. ....	6.000	5.000	5.000
33.005 (33.00)	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école" .....	4.150	3.100	3.100
43.000 (43.22)	04.20	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	28.494.057	22.610.523	23.368.308
43.001 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	4.677.453	6.672.602	5.493.911
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de remplacement du personnel enseignant en congé de maternité, en congé de maladie et autres.....			1.098.782
		2) Leçons supplémentaires et leçons de remplacement du personnel enseignant.....			4.395.129
		<i>Total.....</i>			<u>5.493.911</u>
43.004 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves .....	40.000	40.000	40.000
43.005 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui. (Sans distinction d'exercice) .....	524.087	460.000	478.400
43.006 (43.22)	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal .....	12.500	12.500	12.500

## 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
43.007 (43.22)	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire.- Part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.328.955	2.665.350	2.637.090
43.008 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	207.200	250.000	210.000
43.009 (43.22)	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire .....	18.000	80.000	70.000
43.010 (43.22)	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.070.068	100	100
44.000 (33.00)	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques .....	-	3.000	3.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	465	-	-
43.501 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat .....	-	-	768.341
		Total de la section 11.0.....	241.952.714	246.078.798	289.151.531
		<b>Section 11.1 - Enseignement postprimaire</b>			
11.000 (11.00)	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires .....	293.354.589	311.041.329	314.678.902
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Fonctionnaires affectés aux établissements d'enseignement postprimaire</i>			
		1) Rémunérations de base.....	295.278.527		
		3) Charges sociales patronales.....	8.299.815		
		4) Allocations de repas.....	4.125.353		
		<i>B - Fonctionnaires détachés à d'autres établissements et services</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.750.362		
		3) Charges sociales patronales.....	148.227		
		4) Allocations de repas.....	76.618		
		Total.....	314.678.902		
11.010 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	21.529.025	21.984.906	46.295.006
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	42.842.643		
		3) Charges sociales patronales.....	2.278.405		

## 11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 1.173.958			
		Total..... 46.295.006			
11.020 (11.00)	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	26.799.708	25.497.924	852.929
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 726.523			
		3) Charges sociales patronales..... 75.370			
		4) Allocations de repas..... 51.036			
		Total..... 852.929			
11.030 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	13.160.019	14.545.765	14.689.817
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 12.148.761			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 917.981			
		3) Charges sociales patronales..... 1.623.075			
		Total..... 14.689.817			
11.040 (11.00)	04.33 04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	309.722	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	89.176	91.396	93.315
11.130 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.696.028	2.751.353	2.849.839
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 307.498			
		2) Cours et examens..... 2.481.640			
		9) Divers..... 60.701			
		Total..... 2.849.839			
11.131 (11.12)	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires .....	2.285	15.000	7.500
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indem- nités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	14.922.977	15.439.247	16.433.294
11.150 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.000 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	633.980	545.332	651.356
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 37.844			
		2) Cours et examens..... 71.714			

## 11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) Divers..... 541.798			
		Total..... 651.356			
12.010 (12.13)	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	201.777	250.000	230.000
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	698.552	701.047	620.203
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 620.203			
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.812.779	2.851.874	2.800.253
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 2.800.253			
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études .....	18.305	18.600	18.600
12.306 (12.30)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat .....	30.000	20.000	20.800
12.307 (12.30)	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses .....	17.665	22.000	20.000
12.309 (12.30)	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes .....	19.995	15.000	15.000
12.310 (12.30)	04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises .....	-	48.000	-
12.311 (32.00)	04.33 04.34	Conférence nationale des élèves: frais divers .....	-	1.000	2.000
32.010 (31.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	919.770	956.000	956.000
35.010 (35.20)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	129.000
41.010 (41.40)	04.33 04.34	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique .....	200.000	400.000	400.000
41.050 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg .....	767.265	656.394	656.394



## 11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
41.051 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch .....	1.220.985	1.082.698	1.126.006
41.052 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach .....	586.402	553.558	575.700
41.053 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg .....	556.330	523.872	523.872
41.054 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette .....	447.419	435.178	460.250
41.055 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg .....	412.935	406.549	420.000
41.056 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg .....	500.427	429.881	429.881
41.057 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette .....	771.514	604.363	604.363
41.058 (41.12)	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg .....	656.428	576.665	860.432
41.059 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck .....	999.371	1.024.193	1.056.282
41.060 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg .....	1.063.793	1.096.963	1.138.708
41.061 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette .....	1.238.300	1.056.821	1.240.000
41.062 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck .....	1.423.051	1.301.472	1.301.472
41.063 (41.12)	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord .....	740.532	843.708	848.237
41.064 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher .....	526.479	468.197	510.000
41.065 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie .....	851.353	805.297	805.297
41.066 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch .....	725.889	654.854	654.854
41.067 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg .....	708.947	586.355	586.355
41.068 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange .....	581.968	596.633	864.000
41.069 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange .....	743.215	742.882	742.882
41.070 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion" .....	299.702	265.978	265.978
41.071 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé .....	617.850	494.707	574.495

## 11.1 - Enseignement postprimaire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
41.072 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg .....	2.113.358	1.722.023	1.722.023
41.073 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthel à Mamer .....	758.759	755.996	781.500
41.074 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange .....	782.250	704.025	704.025
41.075 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Atert-Lycée à Redange .....	15.000	25.000	300.000
41.076 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote .....	654.121	588.709	700.000
41.077 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales .....	544.231	514.808	578.400
41.078 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée .....	-	250.000	550.000
41.079 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée de Luxembourg-Dommeldange .....	-	280.000	450.000
41.080 (41.12)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des installations communes des différents établissements scolaires du Campus Geesseknäppchen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.957.653
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé. (Sans distinction d'exercice) .....	272.056	293.306	292.120
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	04.33 04.34	Indemnités d'habillement .....	922	-	-
11.650 (11.12)	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant .....	-	20.108	-
12.500 (12.15)	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers .....	12.754	-	-
12.590 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques .....	-	8.373	-
43.500 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé .....	-	572.768	-
		Total de la section 11.1.....	400.009.958	418.148.307	426.045.193

## 11.2 - Ecole primaire de recherche

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<b>Section 11.2 - Ecole primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive</b>			
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires .....	-	-	1.705.174
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.598.308			
		3) Charges sociales patronales..... 70.284			
		4) Allocations de repas..... 36.582			
		<u>Total..... 1.705.174</u>			
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	-	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	-	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	-	223.657
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 197.489			
		3) Charges sociales patronales..... 26.168			
		<u>Total..... 223.657</u>			
11.100 (11.00)	04.20	Indemnités d'habillement .....	-	-	248
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers .....	-	-	36.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 36.000			
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	670
41.050 (41.12)	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école primaire fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	-	-	10.000
		<b>Total de la section 11.2.....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.975.949</b>

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 11.3 - Service de la formation professionnelle</b>					
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires .....	2.449.956	3.081.861	3.612.020
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.402.716		
		3) Charges sociales patronales.....	143.175		
		4) Allocations de repas.....	66.129		
		<i>Total</i> .....	3.612.020		
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	5.325.106	5.700.839	7.028.601
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	6.075.685		
		3) Charges sociales patronales.....	812.941		
		4) Allocations de repas.....	139.975		
		<i>Total</i> .....	7.028.601		
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	1.177.904	1.266.356	508.567
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	448.237		
		3) Charges sociales patronales.....	60.171		
		4) Allocations de repas.....	159		
		<i>Total</i> .....	508.567		
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	448.387	501.864	517.330
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	435.675		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	20.444		
		3) Charges sociales patronales.....	61.211		
		<i>Total</i> .....	517.330		
11.040 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.060 (11.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentis- sage dues aux personnes adultes en formation sous con- trat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.331.083	2.474.238	3.983.829
11.061 (11.00)	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	10.000

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.181	2.465	1.996
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	438.079	427.000	146.197
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 146.197			
11.131 (11.12)	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	111.810	117.000	116.527
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 116.527			
11.150 (11.12)	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	312.332
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	604.126	582.178	729.445
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 729.445			
12.001 (12.15)	04.34 04.53	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif).....	85.898	89.000	89.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens..... 89.000			
12.010 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	80.025	85.600	96.000
12.020 (12.14)	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	19.770	20.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 8.492			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.482			
		3) Réparation et entretien..... 7.026			
		Total..... 20.000			
12.080 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	592.885	610.000	720.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 150.408			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 201.528			
		3) Chauffage..... 185.113			
		4) Réparations et entretien..... 123.478			
		9) Divers..... 59.473			
		Total..... 720.000			

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.578	14.600	16.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 16.400			
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	45.120	45.000	45.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 45.000			
12.140 (12.16)	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers .....	101.816	66.500	64.160
12.141 (12.16)	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes .....	49.674	50.000	100.000
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	-	4.000	4.000
12.210 (12.30)	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas. (Crédit non limitatif).....	185.141	155.000	-
12.250 (12.00)	04.34	Frais d'exploitation courants .....	171.566	450.000	672.000
12.300 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens .....	237.386	210.000	220.000
12.301 (12.30)	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue .....	7.952	8.000	9.000
12.302 (12.30)	04.32	Frais de maintenance informatique .....	4.340	3.500	6.500
12.303 (12.30)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses .....	-	-	78.898
12.304 (12.30)	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	72.500
32.010 (31.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	17.998.599	17.000.000	18.000.000
33.000 (33.00)	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conventions avec des associations. (Crédit non limitatif).....	-	5.000	40.000

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.001 (33.00)	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes met- tant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds so- cial européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	159.000
33.002 (33.00)	04.00	Dotation au bénéfice de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité a.s.b.l. ....	-	-	125.000
33.003 (33.00)	04.32	Subsides aux organisateurs du concours international de mécanique automobile .....	-	-	5.000
34.050 (34.31)	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étran- ger à défaut d'un enseignement national dans la spécia- lité .....	2.337	8.600	8.600
34.051 (34.31)	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif).....	-	5.000	950.000
41.000 (31.22)	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisa- tion de cours et séminaires dans l'intérêt de la forma- tion professionnelle continue .....	48.680	48.680	50.620
41.001 (31.22)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théo- rie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionne- ment professionnel par la chambre des métiers. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	862.500	862.500	898.000
41.002 (31.00)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseil- lers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat .....	602.883	771.173	744.479
41.003 (31.22)	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle .....	79.400	79.400	79.400
41.004 (31.22)	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organi- sation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions .....	50.000	50.000	75.000
41.005 (31.22)	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des mé- tiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise .....	100.533	110.000	110.000
41.010 (41.40)	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le dé- veloppement de la formation professionnelle continue .....	1.031.800	1.000.000	1.047.135
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.501 (12.15)	04.34 04.53	Formation professionnelle continue: examens de comptabi- lité, de fiscalité et d'informatique .....	-	6.281	-
12.800 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens .....	-	54.808	-
41.502 (31.00)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseil- lers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat .....	-	28.712	-

## 11.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
41.510 (41.40)	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue. ....	-	-	48.722
44.501 (31.22)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers .....	300.000	-	-
Total de la section 11.3.....			36.561.515	36.005.255	41.521.358
<b>Section 11.4 - Sports.- Dépenses générales</b>					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	256.426	262.880	268.485
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 257.206					
3) Charges sociales patronales..... 8.465					
4) Allocations de repas..... 2.814					
Total..... 268.485					
11.020 (11.10)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	6.220	5.174
<i>Détail:</i>					
B - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 5.174					
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires .....	2.924	3.500	4.960
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 4.960					
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	59.306	59.382	57.880
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 57.880					
11.132 (11.12)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	53	400	7.620
<i>Détail:</i>					
5) Prestations individuelles..... 7.620					
11.133 (11.12)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services extraordinaires .....	-	10.000	-



## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers .....	4.015	4.000	4.105
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 4.105			
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	603.106	544.332	583.457
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 583.457			
12.002 (12.15)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	6.686	6.000	19.960
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 19.960			
12.003 (12.15)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services de tiers .....	-	5.000	-
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	10.597	8.350	10.000
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	20.526	31.050	30.000
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	11.377	10.000	10.816
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 2.821			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.292			
		3) Réparation et entretien..... 4.703			
		Total..... 10.816			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau .....	24.280	16.650	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.738			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 2.459			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 328			
		4) Consommables bureautiques..... 4.918			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.557			
		Total..... 20.000			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications .....	344	720	720
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 720			

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	17.716	18.000	40.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	17.112		
		2) Eau, électricité,taxes.....	5.220		
		3) Chauffage.....	17.112		
		4) Entretien.....	556		
		<u>Total.....</u>	<u>40.000</u>		
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des admi- nistrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	618.032	88.240	59.650
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....	43.650		
		2) Charges locatives accessoires.....	16.000		
		<u>Total.....</u>	<u>59.650</u>		
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	7.086	6.000	6.800
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	76.080	90.000	95.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Analyses médicales.....	18.111		
		2) Matériel.....	13.583		
		3) Mesures antidopage.....	52.550		
		4) Dépenses diverses.....	10.756		
		<u>Total.....</u>	<u>95.000</u>		
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	600	1.600	1.600
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance- responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	121.773	87.754	120.000
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions .....	12.305	12.150	12.150
12.301 (12.30)	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie .....	4.000	2.000	2.000
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses .....	42.746	56.000	49.000
12.303 (12.30)	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg .....	24.846	10.000	100
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisa- tion et dépenses diverses .....	2.270	5.000	5.000

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses .....	120.000	95.000	110.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Lu- xembourg: frais divers .....	5.623	5.000	5.000
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fon- ctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	35.992	32.000	31.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des col- lections et du matériel de sport; organisation d'exposi- tions; dépenses diverses .....	24.815	10.800	12.000
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	60.597	60.000	62.000
12.362 (12.30)	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses .....	-	20.000	35.000
24.000 (24.10)	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs au- tres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	6.760	6.760
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	255.046	300.000	282.852
		<i>Détail:</i>			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement.....	202.692		
		2) Dirigeants sportifs.....	80.160		
		<i>Total.....</i>	<i>282.852</i>		
33.003 (33.00)	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locati- ves accessoires payées par l'association sans but lucra- tif "ALPAPS - Special Olympics Luxembourg" dans l'inté- rêt de son secrétariat. (Sans distinction d'exercice) .....	3.600	900	-
33.010 (33.00)	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux socié- tés affiliées .....	570.500	560.500	570.000
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides .....	75.000	70.000	80.000
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen .....	105.000	95.000	130.000
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administra- tifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois .....	557.750	595.250	767.000
33.014 (33.00)	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite .....	-	-	512.500
33.015 (33.00)	08.30	Accueil d'une étape du Tour de France: participation aux frais de l'association organisatrice .....	100.000	-	-

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations et des clubs .....	13.000	12.000	12.000
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	186.000	186.000	233.000
33.020 (33.00)	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques. ....	362.500	375.000	405.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Concepts fédéraux et mesures diverses de promotion.....			195.000
		2) Section de sports d'élite à l'armée.....			98.000
		3) Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la préparation olympique.....			112.500
		<i>Total.....</i>			<u>405.500</u>
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées .....	565.000	565.000	565.000
33.022 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat .....	796.250	859.500	1.065.000
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	14.300	30.000	85.000
33.024 (33.00)	08.30	Participation aux frais d'installation du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et de ses fédérations membres. (Sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	-
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	7.822	7.985	8.294
35.060 (35.20)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	28.744	24.862	26.860
41.010 (41.40)	08.30	Contribution dans l'intérêt d'une structure de recherche en médecine du sport: convention avec le centre de recherche public de la Santé .....	130.000	130.000	130.000
41.011 (31.22)	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin pour le contrôle médico-sportif .....	-	-	50.625
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes. (Sans distinction d'exercice) .....	29.903	50.000	50.000

## 11.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO. (Sans distinction d'exercice) .....	36.093	33.000	36.000
		Total de la section 11.4.....	6.010.629	5.479.785	6.685.868
<b>Section 11.5 - Institut national des sports</b>					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	287.514	298.369	322.364
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	299.600		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	4.136		
		3) Charges sociales patronales.....	13.000		
		4) Allocations de repas.....	5.628		
		Total.....	322.364		
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	221.509	219.877	256.188
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	217.952		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.671		
		3) Charges sociales patronales.....	29.233		
		4) Allocations de repas.....	6.332		
		Total.....	256.188		
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	11.121	10.404	9.053
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	9.053		
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	478.791	492.572	512.580
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	413.397		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	39.211		
		3) Charges sociales patronales.....	59.972		
		Total.....	512.580		
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100

## 11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.482	2.484	3.477
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.534	3.720	3.720
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 3.720			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers .....	-	200	200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 200			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	143	135	135
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	5.254	5.000	5.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 312			
		2) Carburants et lubrifiants..... 520			
		3) Réparation et entretien..... 4.160			
		9) Divers..... 208			
		<u>Total..... 5.200</u>			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau .....	754	730	730
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 192			
		3) Location et entretien des machines de bureau.... 130			
		4) Consommables bureautiques..... 96			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 216			
		6) Documentation et bibliothèque..... 96			
		<u>Total..... 730</u>			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	2.121	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques..... 3.500			
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	191.016	220.000	220.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 65.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 125.000			
		3) Chauffage..... 14.000			

## 11.5 - Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		4) Réparations et entretien..... 16.000			
		Total..... 220.000			
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	103.148	110.000	114.400
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (an- nexe); dépenses diverses .....	28.097	25.650	26.670
		<u>Détail:</u>			
		1) Literie, mobilier, vaisselle..... 13.520			
		2) Acquisition et location de matériel de sport..... 9.360			
		3) Entretien des appareils du centre médico- sportif spécialisé..... 410			
		4) Entretien des installations de plein air..... 3.380			
		Total..... 26.670			
		Total de la section 11.5.....	1.335.484	1.392.741	1.478.317
		<b>Section 11.6 - Centre national sportif et culturel</b>			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	500.319	535.792	464.171
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 385.402			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 31.423			
		3) Charges sociales patronales..... 38.905			
		4) Allocations de repas..... 8.441			
		Total..... 464.171			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	114.083	56.992	59.149
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 42.652			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.821			
		3) Charges sociales patronales..... 9.566			
		4) Allocations de repas..... 2.110			
		Total..... 59.149			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	108.255	112.240	52.688

## 11.6 - Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			38.635
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			4.821
		3) Charges sociales patronales.....			9.232
		<i>Total</i> .....			52.688
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
41.010 (41.40)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel. (Crédit non limitatif).....	7.100.000	7.100.000	7.266.799
		<i>Total de la section 11.6</i> .....	7.822.657	7.805.224	7.843.007
		<b>Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires .....	246.223	254.373	261.807
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			248.435
		3) Charges sociales patronales.....			10.558
		4) Allocations de repas.....			2.814
		<i>Total</i> .....			261.807
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	6.033	6.179	3.880
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			3.880
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100



## 11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	109.550	135.000	133.060
		<i>Détail:</i>			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de présence.....			100
		b) - Centres de formation			
		4) Prestations individuelles.....			84.000
		c) - Formations			
		2) Cours et examens.....			48.960
		Total.....			133.060
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	178.123	165.000	195.646
		<i>Détail:</i>			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de présence.....			52
		b) - Centres de formation			
		5) Prestations individuelles.....			164.148
		c) - Formations			
		2) Cours et examen.....			31.446
		Total.....			195.646
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	23.787	21.000	23.080
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	-	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			2.400
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.000
		3) Réparation et entretien.....			100
		Total.....			3.500
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau .....	10.516	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			2.782
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.391
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			148
		4) Consommables bureautiques.....			742
		5) Frais d'impression et de reliure.....			3.022
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.915
		Total.....			10.000
12.140 (12.16)	08.30	Centres de formation; frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	2.486	2.000	2.000

## 11.7 - Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.180 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel .....	3.120	2.000	3.000
12.190 (12.30)	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationaux et internationaux sur les problèmes de l'éducation physique et du sport; participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports; indemnités, frais de déplacement et de séjour .....	9.728	7.000	7.000
12.191 (12.30)	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour. (Crédit non limitatif).....	51.563	48.000	48.960
12.192 (12.30)	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses .....	1.043	1.500	1.000
12.300 (12.30)	08.30	Location d'installations et de matériel; achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports; dépenses diverses .....	2.389	2.500	3.500
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers .....	596	1.450	800
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger; frais de déplacement et de séjour .....	6.960	5.500	5.720
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales .....	1.500	1.900	1.900
Total de la section 11.7.....			653.617	663.702	705.153
Total du département 10/11.....			822.430.727	842.258.430	905.797.018

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation  
Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	620.724.431	654.080.044	707.143.772
12	Achat de biens non durables et de services	42.387.337	37.262.892	36.543.303
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	6.760	6.760
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	19.500.551	18.308.500	19.238.852
33	Transferts de revenus aux administrations privées	6.939.773	6.610.265	8.302.467
34	Transferts de revenus aux ménages	3.371.669	3.530.100	4.600.320
35	Transferts de revenus à l'étranger	113.771	125.570	384.604
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	32.161.054	34.292.444	38.664.877
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	45.853.397	33.871.046	33.595.026
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	51.378.744	54.170.809	57.317.037
Total		822.430.727	842.258.430	905.797.018

## 12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>					
<b>Section 12.0 - Famille</b>					
11.131 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.409	5.600	5.288
11.300 (31.11)	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	97.198	98.500	103.455
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	3.314	4.500	4.247
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour .....	25.046	28.000	28.000
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	74.602	80.000	74.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	9.902	13.500	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	2.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	5.000		
		3) Réparation et entretien.....	4.500		
		<i>Total</i> .....	12.000		
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses .....	19.275	25.675	25.675
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	7.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	8.850		
		9) Divers.....	9.325		
		<i>Total</i> .....	25.675		
12.060 (12.12)	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications .....	998	2.000	-
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	47.436	45.000	45.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	9.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	15.000		
		3) Chauffage.....	20.000		

## 12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 45.500			
12.120 (12.30)	06.33 06.34	Frais d'experts et d'études; évaluation et programmation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées .....	97.103	-	-
12.122 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	100.000
12.123 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études .....	-	300.000	379.000
12.170 (12.30)	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs immigration et réfugiés .....	199.987	175.000	200.000
12.250 (12.00)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand .....	193.067	177.672	198.000
12.251 (12.00)	06.32	Centre pour l'égalité de traitement: Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement .....	-	-	200.000
12.300 (12.30)	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; dépenses diverses .....	26.683	23.000	23.000
12.302 (33.00)	06.32 06.33	Frais d'experts et d'études pour la collecte d'informations sur la situation des générations .....	49.975	-	-
12.305 (12.30)	06.36	Organisation d'une Foire du Bénévolat .....	-	-	160.000
12.306 (12.30)	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers .....	4.925	15.300	15.300
12.307 (12.30)	06.32	Rédaction et impression d'un calendrier sur les droits de l'enfant et des jeunes et leur protection contre les risques liés à la consommation dans les domaines de l'audio-visuel, des loisirs et de l'alimentation .....	-	-	35.000
33.001 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public .....	113.164	127.439	136.135
33.002 (33.00)	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Sans distinction d'exercice) .....	6.063.292	7.500.000	8.000.000

## 12.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.003 (33.00)	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	51.216	200.000	400.000
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique .....	66.025	80.000	80.000
35.060 (35.00)	06.36	Contributions à des organismes internationaux .....	16.430	26.430	26.480
42.000 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.729.555	3.000.000	3.000.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.623 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études .....	-	-	60
		Total de la section 12.0.....	9.892.602	12.027.616	13.251.140
		<b>Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes</b>			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	102.460	107.936	112.987
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	96.238		
		3) Charges sociales patronales.....	15.342		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	112.987		
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	100		
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	141.235	152.000	152.000
12.120 (12.30)	06.32 06.36	Evaluation et programmation des structures d'accueil et d'assistance pour mineurs et jeunes adultes: frais d'experts et d'études .....	70.000	-	-

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.121 (12.30)	06.32 06.36	Frais d'experts et d'études relatifs à la situation des personnes handicapées .....	20.000	-	-
12.122 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études pour la mise en oeuvre de la politique jeunesse .....	7.104	-	-
12.123 (12.30)	06.32	Frais d'audit dans le domaine de la Jeunesse .....	-	-	20.000
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées .....	18.725	10.000	40.000
12.141 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse .....	11.611	8.550	8.550
12.142 (12.16)	06.32	Rédaction et impression d'un manuel pédagogique pour les maisons relais pour enfants .....	-	25.000	25.000
12.143 (12.16)	06.32	Rédaction et impression de standards de qualité pour l'accueil et l'encadrement d'enfants en crèche .....	-	-	25.000
12.300 (12.30)	06.32	Promotion des droits de l'enfant et lutte contre l'exploitation sexuelle: dépenses diverses .....	33.027	80.000	80.000
12.301 (33.00)	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Sans distinction d'exercice) .....	1.417.765	1.600.000	1.700.000
12.310 (33.00)	06.32	Programme d'action contre l'exploitation sexuelle d'enfants: dépenses diverses .....	68.842	-	-
12.320 (12.30)	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses .....	14.501	12.000	12.300
12.341 (33.00)	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées .....	18.231	40.000	29.000
12.350 (33.00)	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	42.923	2.400	6.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles .....	7.209.199	7.339.392	7.790.350
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés .....	415.284	600.159	625.403
33.002 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes .....	21.688.706	20.668.985	23.072.895
33.003 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés .....	5.134.144	5.633.350	6.082.167
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants .....	20.980.699	21.389.614	22.077.110
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés .....	7.331.242	7.697.719	7.980.679

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.006 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes .....	6.408.709	6.695.074	7.197.756
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées .....	266.071	281.290	330.000
33.010 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert) .....	1.827.998	2.204.530	2.077.044
33.011 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif).....	5.001.789	4.949.055	4.944.341
33.012 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants .....	27.146	62.000	50.000
33.013 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Crédit non limitatif).....	36.644	50.000	50.000
33.014 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées .....	23.500	50.000	30.000
33.015 (33.00)	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique .....	46.288	55.000	55.000
33.016 (33.00)	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse. (Crédit non limitatif).....	480.000	2.600.000	3.693.705
33.017 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire .....	238.032	252.416	260.300
33.018 (33.00)	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	683.684	200.000	700.000
33.019 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial .....	143.235	170.000	170.000
33.020 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert .....	651.715	661.438	696.805
33.021 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services pour jeunes conventionnés .....	3.301.741	3.613.763	5.155.708
33.022 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes .....	46.000	46.000	95.700
33.023 (33.00)	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement .....	383.830	385.333	-



## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.024 (33.00)	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement .....	572.681	708.057	-
33.025 (33.00)	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement .....	426.216	447.936	-
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes .....	114.500	114.500	114.500
33.027 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'activités et d'animation des Services d'activités Junior .....	22.474	-	-
33.028 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.223.815	3.331.800	5.000.000
33.029 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse" .....	5.799	10.000	10.000
33.030 (33.00)	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.840.000	100	100
33.031 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées .....	25.933.725	30.054.645	33.197.921
33.032 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de formation aux fonctions d'assistance parentale et d'accueil éducatif en maison relais pour enfants .....	-	-	20.000
33.033 (12.30)	06.32	Mise en oeuvre de dispositions prévues à la loi sur la jeunesse; mesures de participation des jeunes .....	-	-	85.000
34.010 (34.31)	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine .....	66.175	75.000	77.000
41.000 (33.00)	06.32	Accord de collaboration avec l'Université de Luxembourg en vue du fonctionnement d'un centre d'études sur la situation des Jeunes en Europe .....	-	-	415.000
43.000 (43.22)	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse" .....	20.337	83.000	50.000
43.001 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	17.523.321	14.844.000	17.403.000
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes .....	77.015	84.100	87.250

## 12.1 - Serv. d'action socio-familiale.- Enf. et adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
43.003 (43.22)	06.32	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches communales conventionnées .....	-	-	810.581
		Total de la section 12.1.....	134.118.138	137.396.242	152.616.252
<b>Section 12.2 - Solidarité</b>					
11.130 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	447	447
11.131 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation .....	502	900	900
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers .....	-	75	75
12.001 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation .....	390	900	900
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études; Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	1.000
12.121 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études dans le domaine des sans-abris .....	14.658	-	25.000
12.300 (12.30)	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement; indemnités; frais de publication; dépenses diverses .....	20.732	5.000	5.000
34.010 (34.31)	06.20	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédi- rentiers des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice) .....	449.997	675.000	675.000
34.011 (42.00)	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance- maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.868	14.000	14.000
34.012 (53.20)	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
34.013 (34.31)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'é- tranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.150.000	6.960.000	7.400.000
34.014 (12.00)	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	75.000	75.000	75.000

## 12.2 - Solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
35.060 (35.00)	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.274	2.478	2.478
43.000 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.219.266	3.700.000	4.500.000
43.001 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.926.800	1.926.829	2.148.635
Total de la section 12.2.....			12.869.487	13.362.629	14.849.435
<b>Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</b>					
11.000 (11.00)	06.36	Traitements des fonctionnaires .....	640.065	783.370	836.197
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 781.962					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 8.837					
3) Charges sociales patronales..... 32.735					
4) Allocations de repas..... 12.663					
Total..... 836.197					
11.010 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	826.748	895.284	981.607
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 843.465					
3) Charges sociales patronales..... 111.760					
4) Allocations de repas..... 26.382					
Total..... 981.607					
11.020 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	69.065	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.030 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	245.271	258.699	264.059
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 224.008					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de					

## 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>rémunération.....</i> 9.156			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 30.895			
		<i>Total.....</i> 264.059			
11.040 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.100 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	837	837	837
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.909	2.937	2.937
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	8.950	10.000	12.000
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour .....	6.662	6.000	6.000
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	35.344	29.000	34.396
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Assurances.....</i> 5.208			
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 16.088			
		3) <i>Entretien.....</i> 13.100			
		<i>Total.....</i> 34.396			
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau .....	2.905	2.880	2.880
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.301.899	1.300.000	1.354.000
12.090 (12.21)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	33.377	41.000	41.000
12.100 (12.11)	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locati- ves accessoires payés à des secteurs autres que le sec- teur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	407.266	464.400	378.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts. (Crédit non limitatif).....	77.029	117.000	116.000
12.140 (12.16)	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	20.917	10.000	113.720
12.190 (12.30)	06.36	Organisation d'une conférence nationale pour étrangers .....	-	60.000	-
12.191 (12.30)	06.36	Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales .....	-	-	100.000

## 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.192 (12.30)	06.36	Elaboration et réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt des ressortissants communautaires .....	-	-	100.000
12.250 (12.00)	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	8.209	8.000	9.000
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation .....	2.088	2.000	2.000
12.301 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.880	18.000	40.000
12.302 (12.30)	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: service de gardiennage. (Crédit non limitatif).....	3.750.529	4.364.800	3.166.000
12.303 (12.30)	06.36	Année européenne de l'Egalité des chances pour tous: frais d'organisation, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	-	120.000	-
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers; subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale .....	104.761	100.000	100.000
33.011 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées .....	32.226	32.226	32.226
33.012 (33.00)	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.951.350	12.000.000	9.500.000
33.013 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois .....	590.145	624.594	714.299
33.014 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers .....	109.263	111.900	170.847
33.015 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation inter-culturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers .....	56.802	57.141	101.070

## 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre les discriminations ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés et du Fonds pour l'Intégration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	270.581	700.000	400.000
34.010 (34.31)	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	33.876	50.000	40.000
43.000 (43.22)	06.36	Subsides aux administrations communales initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des étrangers .....	-	-	100.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.500 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	-	500	-
33.511 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées .....	32.226	-	-
Total de la section 12.3.....			17.631.180	22.170.768	18.719.275
<b>Section 12.4 - Fonds national de solidarité</b>					
11.000 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	2.220.129	2.317.441	2.387.169
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			2.241.607		
3) Charges sociales patronales.....			96.463		
4) Allocations de repas.....			49.099		
Total.....			2.387.169		
11.010 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	374.831	348.016	373.025
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			322.028		
3) Charges sociales patronales.....			39.389		
4) Allocations de repas.....			11.608		
Total.....			373.025		
11.020 (11.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	83.282	5.809	7.404

## 12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 7.404			
12.080 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments .....	57.702	62.810	66.113
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 44.670			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 10.443			
		4) Réparations et entretien..... 7.300			
		5) Assurances..... 3.700			
		<i>Total</i> ..... 66.113			
12.100 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques .....	582.350	599.000	602.960
12.110 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	37.796	24.000	30.000
12.250 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	239.727	252.718	323.005
		<i>Détail:</i>			
		11.10 Indemnités d'habillement..... 234			
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires..... 21.542			
		12.00 Indemnités pour services de tiers..... 24.971			
		12.01 Frais de route et de séjour, frais de démé- nagement..... 740			
		12.02 Frais d'exploitation des véhicules automoteur..... 3.463			
		12.04 Frais de bureau..... 71.950			
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications..... 196.060			
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications..... 1.200			
		12.14 Annuaire officiel P et T..... 700			
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici- pation..... 2.000			
		12.30 Divers..... 145			
		<i>Total</i> ..... 323.005			
12.300 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	67.807	80.000	70.000
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affilia- tion et de perception des cotisations commun aux insti- tutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	680.999	810.000	788.000

## 12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
34.010 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	88.723.747	102.523.000	93.803.000
34.011 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	818.033	693.000	624.000
34.013 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980). (Crédit non limitatif).....	1.237.519	1.200.000	1.300.000
34.014 (12.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.641.977	7.000.000	8.000.000
34.015 (12.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.470.149	5.998.000	5.900.000
34.016 (34.31)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.828.455	10.200.000	13.000.000
42.010 (42.00)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	74.736.538	73.441.000	73.950.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.600 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	22.140	1.155	6.250



## 12.4 - Fonds national de solidarité

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.750 (12.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	71.001	46.913	16.558
		Total de la section 12.4.....	193.894.182	205.602.862	201.247.484
<b>Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>					
11.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics .....	3.672.557	3.999.399	4.334.377
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 4.073.051			
		3) Charges sociales patronales..... 181.321			
		4) Allocations de repas..... 80.005			
		Total..... 4.334.377			
11.010 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.667.230	1.708.080	1.816.746
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.570.771			
		3) Charges sociales patronales..... 197.696			
		4) Allocations de repas..... 48.279			
		Total..... 1.816.746			
11.020 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	22.748	19.772	24.899
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 24.899			
12.070 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques .....	201.692	288.602	543.582
12.080 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments .....	234.839	231.630	290.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 116.930			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 62.460			
		3) Chauffage..... 97.400			
		4) Réparations et entretien..... 12.960			
		5) Assurances bâtiment..... 750			
		Total..... 290.500			
12.090 (42.00)	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	847.012	850.000	1.035.120

## 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.110 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	50.196	61.090	70.000
12.250 (12.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants .....	345.051	411.920	506.590
		<i>Détail:</i>			
		11.13 Indemnités pour services extraordinaires.....	16.360		
		12.00 Indemnités pour services de tiers.....	57.740		
		12.011 Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays, frais de déménagement.....	270		
		12.012 Frais de route et de séjour à l'étranger.....	2.000		
		12.04 Frais de bureau.....	121.280		
		12.05 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	191.390		
		12.06 Location et entretien des installations de télécommunications.....	15.000		
		12.14 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	16.360		
		12.19 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici- pation.....	80.000		
		12.30 Divers.....	6.190		
		<i>Total</i> .....	506.590		
12.310 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affilia- tion et de perception des cotisations commun aux insti- tutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.558.412	2.108.410	2.100.000
42.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	207.211.392	220.203.000	240.780.000
42.001 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance propre- ment dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.935.346	9.048.000	9.012.000
42.002 (42.00)	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.505.741	4.916.000	4.470.000
42.004 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	35.829.658	37.035.000	38.143.000
42.005 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	75.474.165	73.912.000	71.302.000
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le finan- cement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	156.510.064	164.653.000	181.664.000

## 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
42.007 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	228.183.246	210.862.000	189.566.000
42.008 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	42.254.994	42.832.000	48.876.000
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.083.647	5.875.000	5.715.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.580 (12.11)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments .....	-	-	12.873
Total de la section 12.5.....			773.587.990	779.014.903	800.262.687
<b>Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</b>					
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	3.151.884	3.569.673	3.629.399
<i>Détail:</i>					
1) Rémunération de base.....			3.061.504		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			349.602		
3) Charges sociales patronales.....			148.295		
4) Allocation de repas.....			69.998		
<i>Total</i> .....			3.629.399		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	351.208	369.875	405.934
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			334.653		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			15.711		
3) Charges sociales patronales.....			46.424		
4) Allocations de repas.....			9.146		
<i>Total</i> .....			405.934		
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	213.419	8.248	8.679

## 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base..... 8.679			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	344.778	353.652	354.493
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 296.861			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 16.156			
		3) Charges sociales patronales..... 41.476			
		<u>Total..... 354.493</u>			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.202	1.723	1.723
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	47.971	54.500	52.952
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 14.958			
		2) Cours et examens..... 23.634			
		4) Prestations individuelles..... 2.000			
		9) Divers..... 12.360			
		<u>Total..... 52.952</u>			
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	22.732	23.500	23.575
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 11.725			
		2) Cours et examens..... 6.606			
		3) Prestations individuelles..... 2.000			
		9) Divers..... 3.244			
		<u>Total..... 23.575</u>			
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour .....	17.312	22.000	20.000
12.030 (12.16)	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	412	444	450
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	69.624	80.000	90.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 88.105			
		3) Chauffage..... 1.895			
		<u>Total..... 90.000</u>			

## 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques .....	2.479	2.479	4.979
12.100 (12.11)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	7.012	35.183	26.402
12.120 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études .....	1.260	2.250	2.250
12.190 (12.30)	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	6.971	6.000	7.000
12.250 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses .....	424.666	458.057	465.751
12.251 (12.00)	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses .....	36.952	40.000	50.000
12.252 (12.00)	06.32	Structure thérapeutique: Frais d'exploitations, dépenses diverses .....	-	-	2.000
12.253 (12.00)	06.32	Ecole orthopédagogique: Frais d'exploitation, dépenses diverses .....	-	-	8.970
12.254 (12.00)	06.32	Activités dans le cadre du 125e anniversaire d'existence des Maisons d'Enfants de l'Etat: Dépenses diverses .....	-	-	8.000
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat .....	10.000	10.000	11.000
Total de la section 12.6.....			4.709.882	5.037.684	5.173.657
<b>Section 12.7 - Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées</b>					
12.140 (12.16)	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors .....	11.339	5.500	15.500
12.301 (12.30)	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses .....	31.030	45.500	40.000
12.303 (12.30)	06.33	Lëtzebuenger Senioren-Academie:frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses .....	23.336	27.000	30.000
12.305 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses .....	9.879	10.000	12.000
33.010 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées .....	4.379.589	4.627.772	4.881.266

## 12.7 - Serv. d'action socio-familiale.- Personnes âgées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.011 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG IV dans le domaine de la formation en soins palliatifs .....	-	-	32.000
33.013 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.325.643	1.700.000	1.850.000
33.014 (33.00)	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées .....	7.740	20.000	18.000
33.015 (31.00)	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide .....	81.807	85.000	85.000
33.017 (33.00)	06.30	Participation de l'Etat aux frais des organismes gestionnaires privés développant des initiatives de formation et de consultation en faveur de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques ainsi que de leurs familles .....	222.500	-	-
33.018 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gérontologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	25.000
33.019 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	224.400	300.000	400.000
43.040 (31.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées .....	237.560	279.306	332.665
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
43.540 (31.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées .....	98.928	-	-
		Total de la section 12.7.....	8.653.751	7.125.078	7.721.431
		<b>Section 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat</b>			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	2.472.455	2.587.628	2.758.150

## 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunération de base.....	2.479.205		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	111.489		
		3) Charges sociales patronales.....	112.583		
		4) Allocation de repas.....	54.873		
		<i>Total</i> .....	2.758.150		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.042.624	1.076.324	1.173.545
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	955.130		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	58.749		
		3) Charges sociales patronales.....	134.340		
		4) Allocations de repas.....	25.326		
		<i>Total</i> .....	1.173.545		
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	177.540	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	535.214	491.082	510.001
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	427.187		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	23.144		
		3) Charges sociales patronales.....	59.670		
		<i>Total</i> .....	510.001		
11.040 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	23.224	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.054	1.700	1.700
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	16.238	22.122	22.820
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	1.509		
		5) Prestations individuelles.....	7.746		
		9) Primes des chefs d'unités.....	13.565		
		<i>Total</i> .....	22.820		
11.131 (11.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires .....	-	1.000	1.000

## 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	6.325	8.000	8.000
12.001 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage .....	18.619	20.700	21.000
12.002 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers .....	16.856	18.000	25.000
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	5.907	6.000	6.000
12.040 (12.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de documentation .....	11.890	10.700	10.968
12.041 (12.12)	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur .....	734	600	1.150
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	204.003	237.000	248.733
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	75.083		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	98.250		
		3) Chauffage.....	75.400		
		<i>Total.....</i>	<i>248.733</i>		
12.100 (12.11)	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	11.893	13.000	13.000
12.150 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	83.486	100.000	100.000
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	114.088	92.000	116.500
12.250 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers .....	104.690	100.000	109.715
12.251 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig: frais d'exploitation et frais divers .....	103.154	100.000	104.000
12.252 (12.00)	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers .....	13.893	12.530	13.000
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	47.943	50.500	51.763
12.310 (12.50)	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	372	372



## 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Droit d'accise et taxe de consommation.....			124
		2) Taxe sur la valeur ajoutée.....			248
		Total.....			372
34.010 (34.31)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat .....	-	7.500	7.800
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.650 (12.30)	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires .....	4.264	250	-
12.751 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig frais d'exploitation et frais divers .....	11.887	-	-
		Total de la section 12.8.....	5.028.981	4.957.208	5.304.417
		<b>Section 12.9 - Service national d'action sociale</b>			
11.000 (11.00)	06.20	Traitements des fonctionnaires .....	647.240	653.355	683.361
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			647.220
		3) Charges sociales patronales.....			25.678
		4) Allocations de repas.....			10.463
		Total.....			683.361
11.010 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	432.189	493.521	456.929
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			399.256
		3) Charges sociales patronales.....			50.698
		4) Allocations de repas.....			6.975
		Total.....			456.929
11.020 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	45.606	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.030 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	13.384	14.856	15.426

## 12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 12.874			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 734			
		3) Charges sociales patronales..... 1.818			
		<u>Total..... 15.426</u>			
11.040 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	-	47	94
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers .....	8.180	8.925	4.463
		<i>Détail:</i>			
		5) Indemnités pour l'encadrement des travaux d'utilité collective..... 4.463			
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour .....	2.328	2.500	2.500
12.040 (12.12)	06.20	Frais de bureau .....	874	764	874
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 874			
12.050 (12.12)	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	242	350	350
		<i>Détail:</i>			
		4) Téléfax..... 350			
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	1.000
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études .....	-	5.000	5.000
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.383	1.482	1.504
12.170 (12.30)	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	-	1.487	1.487
12.310 (33.00)	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion profession- nelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non limitatif).....	173.392	191.710	124.669

## 12.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.000 (33.00)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	2.094.182	2.399.044	2.446.892
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de personnel.....	2.332.264		
		2) Frais de route.....	22.159		
		3) Frais d'administration.....	48.454		
		4) Frais de fonctionnement.....	39.015		
		5) Formation/supervision.....	5.000		
		<i>Total</i> .....	2.446.892		
34.010 (34.31)	06.20	Secours urgents à des personnes indigentes bénéficiaires potentiels du revenu minimum garanti .....	49.578	-	-
34.050 (34.31)	06.20	Subventions pour formation professionnelle .....	-	992	-
		<b>Total de la section 12.9</b> .....	<b>3.468.578</b>	<b>3.775.233</b>	<b>3.744.749</b>
		<b>Section 13.1 - Service national de la jeunesse</b>			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires .....	762.770	810.394	853.326
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	807.798		
		3) Charges sociales patronales.....	32.865		
		4) Allocations de repas.....	12.663		
		<i>Total</i> .....	853.326		
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	856.088	905.771	1.129.679
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	973.581		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.739		
		3) Charges sociales patronales.....	129.495		
		4) Allocations de repas.....	22.864		
		<i>Total</i> .....	1.129.679		
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	44.315	37.137	38.349
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	38.349		

## 13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	300.475	310.147	322.883
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			268.596
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			16.576
		3) Charges sociales patronales.....			37.711
		Total.....			322.883
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.116	1.162	1.162
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	12.895	14.438	14.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			750
		5) Prestations individuelles.....			14.050
		Total.....			14.800
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers .....	108.267	145.328	-
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	12.055	13.450	-
12.020 (12.14)	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	30.153	48.320	-
12.040 (12.12)	06.32	Frais de bureau .....	27.002	28.482	-
12.050 (12.12)	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	37.157	44.216	-
12.070 (12.12)	06.32	Entretien et programmation des équipements informati- ques .....	51.527	26.627	-
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	126.780	123.780	-
12.090 (12.21)	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	2.380	2.500	-
12.100 (12.11)	06.32	Service National de la Jeunesse: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs au- tres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	80.692	80.250	-
12.140 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	60.853	70.000	-

## 13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.170 (12.30)	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	16.001	18.648	-
12.190 (12.30)	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps; échange de jeunes; éducation des loisirs; dépenses diverses .....	360.681	400.000	-
12.191 (12.30)	06.32	Activités en relation avec "Letzebuerg 2007". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	-
12.251 (12.00)	06.32	Frais d'exploitation bâtiments .....	126.044	142.930	-
33.010 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires .....	70.185	74.385	65.750
33.016 (33.00)	06.32	Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises: participation aux frais d'animation .....	75.000	-	-
33.020 (33.00)	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux .....	131.084	145.000	148.625
		<i>Détail:</i>			
		1) Plan d'action national en faveur de l'emploi.....	134.360		
		2) Projet d'initiation à la mécanique du vélo.....	14.265		
		Total.....	148.625		
33.021 (33.00)	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes .....	152.610	165.135	180.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Projets pilotes.....	87.000		
		2) Priorités biannuelles.....	75.000		
		3) Information aux jeunes.....	18.000		
		Total.....	180.000		
33.022 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	99.211	95.000	97.375
34.010 (12.30)	06.32	Service volontaire d'orientation: frais de fonctionnement .....	-	389.000	327.700
34.060 (34.40)	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs: subsides .....	27.548	30.975	30.975
		<i>Détail:</i>			
		1) Activités internationales.....	6.760		
		2) Voyages éducatifs: cas sociaux.....	24.215		
		Total.....	30.975		
34.061 (34.40)	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires; bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	383.435	435.165	400.000
41.050 (41.12)	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse .....	-	-	1.618.469

## 13.1 - Service national de la jeunesse

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	-	1.850
33.520 (33.00)	06.32	Participation à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux .....	641	-	-
33.521 (33.00)	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes .....	-	3.500	-
		Total de la section 13.1.....	3.956.965	4.561.940	5.231.043
		Total du département 12/13.....	1.167.811.736	1.195.032.163	1.228.121.570

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	21.524.130	22.332.282	23.691.489
12	Achat de biens non durables et de services	16.965.463	18.193.814	17.344.079
33	Transferts de revenus aux administrations privées	141.770.509	151.445.292	161.426.969
34	Transferts de revenus aux ménages	122.975.357	136.337.632	131.686.475
35	Transferts de revenus à l'étranger	18.704	28.908	28.958
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	-	2.033.469
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	841.454.346	845.777.000	866.478.000
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	23.103.227	20.917.235	25.432.131
Total		1.167.811.736	1.195.032.163	1.228.121.570

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>14 - MINISTERE DE LA SANTE</b>					
<b>Section 14.0 - Ministère de la santé</b>					
11.010 (11.00)	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	142.386	146.085	149.061
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 118.454					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 10.682					
3) Charges sociales patronales..... 17.111					
4) Allocations de repas..... 2.814					
Total..... 149.061					
11.011 (11.00)	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent .....	189.868	237.886	182.754
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 151.203					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 7.833					
3) Charges sociales patronales..... 20.904					
4) Allocations de repas..... 2.814					
Total..... 182.754					
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	26.111	25.000	30.874
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission consultative des Laboratoires..... 800					
c) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués) (voir l'article 64.8.16.15 des recettes)..... 1.120					
d) Conseil supérieur d'hygiène..... 840					
e) Cellule de crise en matière de denrées alimentaires..... 2.160					
f) Comité de surveillance du S.I.D.A..... 840					
g) Conseil de discipline du Collège médical..... 400					
h) Conseil supérieur de discipline du Collège..... médical 400					
i) Conseil de discipline du Collège vétérinaire..... 100					
j) Conseil supérieur de discipline du Collège vétérinaire..... 150					
k) Commission permanente pour le secteur hospitalier..... 1.120					
m) Comité interministériel organismes					



## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>génétiqnement modifiés"</i> (membres + secrétaire).....			
		n) Commission de surveillance du CHNP.....			
		o) Commission de conciliation.....			
		p) Groupe de prévention de l'infection nosocomiale.....			
		q) Comité d'éthique de recherche.....			
		r) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé.....			
		s) Commission consultative pour l'ostéodensitométrie.....			
		t) Commissions de surveillance psychiatrie.....			
		u) Commission scientifique et technique programme mammographie.....			
		2) Prestations individuelles			
		a) Indemnité du commissaire de Gouvernement aux hôpitaux.....			
		b) Indemnisation pour permanences à domicile (règl. g-d. du 25.10.1990.).....			
		c) Indemnités du juge délégué au contrôle des admissions dans des établissements ou services psychiatriques fermés.....			
		Total.....			
11.132 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemni- tés .....	2.429	3.471	3.471
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers .....	14.302	20.000	17.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission consultative des Laboratoires.....			
		c) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués).....			
		d) Conseil Supérieur d'hygiène.....			
		e) Cellule de crise en matière de denrées alimentaires.....			
		f) Comité de surveillance du S.I.D.A.....			
		g) Conseil de discipline du Collège médical.....			
		h) Conseil supérieur de discipline du Collège médical.....			
		i) Conseil de discipline du Collège vétérinaire.....			
		j) Conseil supérieur de discipline du Collège vétérinaire.....			
		k) Commission permanente pour le secteur hospitalier.....			
		m) Groupe de guidance pour la prévention de l'infection nosocomiale au Grand-Duché de Luxembourg.....			
		n) Comité interministériel OGM Experts.....			
		o) Comité d'éthique de recherche.....			
		p) Commission de conciliation.....			
		q) Commission de surveillance CHNP.....			

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>r) Commission consultative pour l'ostéodensitométrie.....</i> 660 <i>s) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé.....</i> 3.000 <i>t) Divers.....</i> 200 <i>u) Commission scientifique et technique du Programme Mammographie.....</i> 1.450 <i>v) Commissions de surveillance psychiatrie.....</i> 250 <hr/> <i>Total.....</i> 17.000			
12.003 (12.15)	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif).....	480.346	475.000	519.000
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour .....	4.180	4.000	5.000
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	124.167	130.000	130.000
12.015 (12.13)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique:dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	-	500	500
12.020 (12.14)	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.296	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 500 2) Carburants et lubrifiants..... 1.500 3) Réparations et entretien..... 1.500 <hr/> Total..... 3.500			
12.040 (12.12)	05.00	Ministère de la santé: frais de bureau .....	10.249	7.000	7.200
		<i>Détail:</i>			
		2) Consommables bureautiques..... 500 3) Documentation et bibliothèque..... 6.200 4) Logiciels..... 500 <hr/> Total..... 7.200			
12.042 (12.12)	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) : frais de fonctionnement .....	-	-	12.000
12.043 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement .....	7.979	7.000	8.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 7.850 9) Divers..... 650 <hr/> Total..... 8.500			
12.044 (12.12)	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat .....	31.408	20.000	38.000

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.050 (12.12)	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	73	400	200
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais téléphoniques.....			200
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	131.852	211.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			15.000
		2) Frais de surveillance du bâtiment.....			15.000
		3) Eau, gaz, électricité, taxes.....			94.000
		4) Réparations et entretien.....			15.000
		5) Chauffage.....			56.000
		9) Divers.....			5.000
		<i>Total</i> .....			200.000
12.122 (12.30)	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	27.841	30.000	65.000
12.123 (12.30)	05.00	Promotion de synergies dans le secteur hospitalier:frais d'experts et d'études,frais d'accompagnement,divers .....	107.632	100.000	-
12.124 (12.30)	05.00	Frais d'exploitation du Groupement d'Intérêt Economique - HealthNet. (Sans distinction d'exercice) .....	200.000	-	-
12.125 (12.30)	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle. (Crédit non limitatif).....	-	100	25.000
12.128 (12.30)	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé .....	-	400.000	500.000
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différen- cié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses .....	21.585	30.000	30.000
12.152 (12.30)	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vagi- naux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la pro- phylaxie du cancer .....	85.714	85.000	86.000
12.153 (12.30)	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'in- terventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.799	9.000	9.000
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et ser- vices relevant du ministère de la santé .....	17.270	18.000	18.000
12.191 (12.30)	05.00	Participation aux frais d'organisation d'une conférence OMS/UNICEF sur l'élimination de la carence iodée en Eu- rope .....	65.000	-	-

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.250 (12.00)	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.756.800	1.870.000	1.915.650
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses .....	19.893	20.512	22.531
12.342 (12.30)	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier .....	570	590	590
12.345 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	100
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	110.315	113.000	115.825
31.020 (31.22)	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais .....	190.000	180.000	100.000
31.031 (31.12)	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs .....	-	20.000	20.000
31.032 (31.12)	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM .....	82.500	83.511	85.600
31.050 (31.32)	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.973.678	1.973.733	2.046.000
31.051 (31.32)	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration. (Crédit non limitatif).....	-	7.000	6.100
33.001 (33.00)	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge .....	354.393	367.640	439.230
33.002 (33.00)	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA .....	606.096	606.096	614.000
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement .....	82.000	82.000	84.050
33.004 (33.00)	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue .....	8.000	20.000	80.000
33.005 (33.00)	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé .....	13.200	15.000	15.000

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.006 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue .....	40.000	50.000	50.000
33.007 (33.00)	05.00	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier .....	-	-	150.000
33.008 (41.40)	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics .....	714.964	545.963	580.000
33.009 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du dos .....	-	-	150.000
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales .....	6.500	5.000	5.000
33.012 (33.00)	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques .....	16.500	16.500	16.500
33.013 (33.00)	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique .....	43.750	44.000	44.000
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique .....	4.372.659	4.757.409	4.926.237
		<u>Détail:</u>			
		1) Service de rééducation précoce.....	1.259.133		
		2) Hëllef fir de Puppelchen.....	1.201.570		
		3) Service d'évaluation et de rééducation fonctionnelles - CHL.....	874.311		
		4) AIDS - Berödung de la Croix-Rouge.....	752.868		
		5) ALUPSE.....	306.063		
		6) Fondation contre le Cancer.....	165.124		
		7) Patienteverriedung.....	160.669		
		8) Association luxembourgeoise des groupes sportifs pour cardiaques.....	75.110		
		9) Association luxembourgeoise du diabète.....	131.389		
		<u>Total.....</u>	<u>4.926.237</u>		
33.015 (33.00)	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies .....	5.716.138	5.865.250	6.451.228
		<u>Détail:</u>			
		1) Jugend - an Drogenhëllef.....	2.237.904		
		2) CNDS - ABRIGADO: Foyer d'accueil et d'herbergement pour toxicomanes.....	1.474.434		
		3) Médecins sans frontières - Solidarité Jeunes.....	487.598		
		4) Stëmm vun der Strooss.....	724.487		
		5) Stëmm vun der Strooss Esch/Alzette.....	302.053		
		6) Centre de prévention des toxicomanies.....	875.510		
		7) Centre de prévention pour toxicomanes - sud.....	100		
		8) CHNP - Foyer Rosport.....	119.042		
		9) Stëmm vun der Strooss: atelier thérapeutique et structure d'herbergement.....	100		

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		10) Centre Emmanuel..... 230.000			
		Total..... 6.451.228			
33.016 (33.00)	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé .....	40.000	35.467	39.000
33.017 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale. (Crédit non limitatif).....	7.750.966	8.634.542	9.158.354
		<u>Détail:</u>			
		<i>A. Centres extra-hospitaliers de traitement</i>			
		1) Ligue d'hygiène mentale/Centre de santé mentale..... 1.469.907			
		2) Centre de prévention et d'information..... 217.888			
		3) Réseau Psy-Psychesch Hëllef Dobaussen..... 1.768.806			
		<i>B. Ateliers thérapeutiques</i>			
		1) Association d'aide par le travail thérapeutique pour personnes psychotiques			
		a) Ateliers thérapeutiques Walferdange..... 965.786			
		b) Atelier Ditgesbach..... 828.954			
		c) Atelier Nord..... 458.698			
		d) Atelier Sud..... 604.597			
		e) Administration..... 290.652			
		2) Mathëllef asbl - Ferme thérapeutique Moutfort.... 2.500			
		3) Caritas - Atelier buanderie et Service d'accompagnement psycho-social..... 763.253			
		<i>C. Logements thérapeutiques</i>			
		1) CERMM..... 667.776			
		2) Liewen Dobaussen..... 1.099.537			
		<i>D. Reforme de la Psychiatrie - Nouveaux Projets..... 20.000</i>			
		Total..... 9.158.354			
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge .....	20.000	20.000	20.000
33.019 (33.00)	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé .....	49.680	100.000	100.000
33.020 (33.00)	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social .....	32.030	30.000	30.000
33.021 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	3.535.193	3.461.600	3.810.790
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes .....	60.000	58.500	115.000
34.011 (12.00)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	787.411	350.000	500.000

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
34.012 (12.00)	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	300.411	315.000	315.000
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides .....	5.000	4.000	5.000
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	257.685	374.814	300.000
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale. (Crédit non limitatif).....	312.007	638.147	638.147
35.060 (35.00)	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	301.189	289.850	305.990
		<u>Détail:</u>			
		1) Cotisations à l'OMS.....	297.290		
		2) Autres cotisations et contributions.....	8.700		
		<u>Total.....</u>	<u>305.990</u>		
41.010 (41.40)	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention .....	126.000	110.000	110.000
41.011 (41.40)	05.10	Participations financières au centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention .....	8.236	-	75.000
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Sans distinction d'exercice) .....	24.518	29.386	31.626
42.001 (51.21)	05.10	Remboursement au CHNP des montants en rapport avec le redressement de traitements, indemnités et salaires d'exercices antérieurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	140.886	-	-
42.003 (31.00)	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.738	10.985	11.260
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	100	-
12.500 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers .....	4.909	-	-

## 14.0 - Ministère de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	88	-
12.512 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	156	-	-
12.580 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	110
12.651 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différen- cié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses .....	732	528	528
33.510 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'élaboration d'un Régistre National de Néphrologie. ....	-	7.500	-
33.521 (33.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale .....	-	-	105.064
Total de la section 14.0.....			31.583.190	33.077.653	35.628.570
<b>Section 14.1 - Direction de la santé</b>					
11.000 (11.00)	05.00	Traitements des fonctionnaires .....	5.294.521	5.743.637	5.934.288
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	5.563.856		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	71.584		
		3) Charges sociales patronales.....	217.594		
		4) Allocations de repas.....	81.254		
		Total.....	5.934.288		
11.010 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.934.565	4.286.488	4.500.455
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	3.885.363		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	15.978		
		3) Charges sociales patronales.....	511.528		
		4) Allocations de repas.....	87.586		
		Total.....	4.500.455		
11.020 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	89.881	100	100
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	200.204	202.011	214.506



## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			179.892
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			9.517
		3) Charges sociales patronales.....			25.097
		<i>Total</i> .....			214.506
11.040 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	05.00	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.034	1.050	1.095
11.130 (11.12)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires .....	7.710	6.000	6.000
11.131 (11.12)	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires .....	3.410	3.489	3.576
11.132 (11.12)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'au- tres affections - service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	-	900	900
12.001 (12.15)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers .....	15.190	23.000	42.240
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour .....	87.164	80.000	93.180
		<i>Détail:</i>			
		1) Secrétariat général.....			6.500
		2) Services audiophonologiques.....			35.500
		3) Services de pléoptie et d'orthoptie.....			13.500
		4) Division de la médecine scolaire.....			20.000
		5) Service de la médecine dentaire scolaire.....			9.880
		6) Service d'action socio-thérapeutique.....			7.000
		7) Service des Statistiques.....			300
		8) Div.Méd.Prév.et Sociale.....			500
		<i>Total</i> .....			93.180
12.040 (12.12)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses .....	1.534	2.300	2.300
12.042 (12.12)	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression .....	8.122	2.000	10.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression et de reliure.....			10.800
12.101 (12.11)	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és à des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif).....	256.628	196.000	204.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Services orthoptique et pléoptique..... 204.000			
12.102 (12.11)	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioactives hors usage. (Crédit non limitatif).....	3.750	3.750	3.750
12.120 (12.30)	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	8.250	9.000	28.100
12.121 (12.30)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études .....	3.647	5.000	5.000
12.122 (12.30)	05.50	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg. ....	-	25.000	25.000
12.123 (12.30)	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux. (Crédit non limitatif).....	-	500	500
12.124 (12.30)	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	1.184	5.000	5.000
12.125 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail .....	17.789	15.000	20.000
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous .....	60.774	75.000	95.000
12.128 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.129 (12.30)	05.00	Division de la pharmacie: contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux. (Crédit non limitatif).....	-	500	500
12.130 (12.16)	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	-	500	500
12.131 (12.16)	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire .....	13.030	17.000	4.600
12.133 (12.16)	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes .....	9.664	13.500	13.500
12.140 (12.30)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	449.199	391.210	500.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Acquisition de matériel didactique..... 20.000			
		b) Réimpression de matériel didactique..... 15.000			
		c) Campagne d'hygiène bucco-dentaire..... 18.750			

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>d) Campagne anti-tabac.....</i> 60.000 <i>e) Plan National Sida.....</i> 68.000 <i>g) Santé cérébro-cardiovasculaire.....</i> 45.000 <i>h) Education sanitaire des enfants et des jeunes.....</i> 30.000 <i>i) Campagne d'information sur l'intolérance au gluten.....</i> 2.500 <i>j) Alimentation saine.....</i> 100.000 <i>k) Campagne du plan national de promotion d'al- laitement.....</i> 30.000 <i>m) Campagne de sensibilisation pour une consommation d'alcool à risque réduit.....</i> 50.000 <i>n) Campagne d'information sur les mesures de protection en cas de canicule.....</i> 10.000 <i>o) Campagne pour la promotion du don d'organes.....</i> 40.000 <i>q) Divers.....</i> 10.750  <i>Total.....</i> 500.000			
12.141 (12.16)	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire .....	2.652	4.500	2.500
12.142 (12.16)	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses .....	17.090	18.000	18.000
12.143 (12.16)	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté .....	3.393	4.000	4.000
12.144 (12.16)	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement .....	2.161	7.000	-
12.170 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	32.356	35.000	35.770
12.250 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses .....	197.264	185.000	190.000
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		<i>1204 Frais de bureau</i>			
		<i>1) Articles et matériel de bureau.....</i> 6.020			
		<i>3) Location et entretien des machines de bureau....</i> 2.000			
		<i>5) Frais d'impression et de reliure.....</i> 3.500			
		<i>6) Documentation et bibliothèque.....</i> 4.660			
		<i>1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		<i>1) Frais postaux.....</i> 157.220			
		<i>2) Frais téléphoniques.....</i> 6.700			
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		<i>1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs</i>			
		<i>1) Assurances.....</i> 1.900			
		<i>2) Carburants et lubrifiants.....</i> 1.500			
		<i>3) Réparations et entretien.....</i> 3.000			
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		1231 Dépenses diverses..... 3.500			
		Total..... 190.000			
12.251 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses .....	43.350	41.350	43.350
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 400			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.800			
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs			
		1) Assurances..... 4.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 7.000			
		3) Réparations et entretien..... 7.000			
		1203 Achat et nettoyage de tabliers..... 250			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 1.300			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 7.500			
		3) Chauffage..... 4.000			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition de produits de désinfection..... 900			
		1217 Acquisition de matériel de protection..... 1.100			
		1231 Dépenses diverses..... 1.100			
		Total..... 43.350			
12.252 (12.00)	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dé- penses diverses .....	17.262	17.250	18.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 5.800			
		3) Location et entretien des machines de bureau.... 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 5.600			
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs			
		1) Assurances..... 650			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.200			
		3) Réparations et entretien..... 750			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1231 Divers..... 500			
		Total..... 18.000			

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.253 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses .....	21.035	25.000	23.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	6.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	2.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	1.500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	6.000		
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1202 Frais d'exploitation des voitures de service			
		1) Assurances.....	350		
		2) Carburants.....	1.000		
		3) Réparations.....	1.000		
		1230 Frais en relation avec les organismes génétiquement modifiés.....	2.000		
		1232 Divers.....	1.150		
		Total.....	23.000		
12.254 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	29.485	20.925	23.610
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.300		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	3.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.600		
		1205 Achat de biens et de services postaux et de télécommunications			
		2) Frais téléphoniques.....	1.300		
		B - Autres frais généraux			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	1.500		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	330		
		1220 Assurances.....	150		
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition et entretien de matériel thérapeutique.....	3.500		
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements de faible valeur.....	1.430		
		1231 Dépenses diverses.....	1.500		
		Total.....	23.610		
12.255 (12.00)	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	31.046	34.000	34.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i>	2.000		
		3) <i>Location et entretien des machines de bureau....</i>	2.000		
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i>	3.500		
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i>	1.500		
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		1) <i>Frais postaux.....</i>	750		
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) <i>Nettoyage.....</i>	2.000		
		2) <i>Eau, gaz, électricité.....</i>	6.000		
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			
		1216 <i>Acquisition et entretien de matériel orthop- tique.....</i>	14.000		
		1218 <i>Acquisition et entretien de matériel didac- tique.....</i>	250		
		1231 <i>Dépenses diverses et pharmacie.....</i>	2.000		
		<i>Total.....</i>	34.000		
12.256 (12.00)	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	109.756	120.000	115.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>A - Frais administratifs</i>			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau.....</i>	3.600		
		2) <i>Location et entretien des machines à photoco- pier.....</i>	1.200		
		5) <i>Frais d'impression et de reliure.....</i>	750		
		6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i>	1.250		
		1205 <i>Achat de biens et de services postaux et de télécommunications</i>			
		9) <i>Divers.....</i>	15.000		
		1206 <i>Achat de biens et de services auprès de l'EDF....</i>	2.100		
		1207 <i>Achat de biens et de services auprès de la CEGEDEL.....</i>	3.000		
		<i>B - Autres frais généraux</i>			
		1202 <i>Frais d'exploitation des véhicules automo- teurs</i>			
		1) <i>Assurances.....</i>	400		
		2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i>	2.700		
		3) <i>Réparations et entretien.....</i>	2.000		
		<i>C - Dépenses spécifiques au service</i>			
		12160 <i>Acquisition et entretien de matériel de labo- ratoire.....</i>	49.000		
		12161 <i>Acquisition de dosimètres.....</i>	30.000		
		12162 <i>Divers.....</i>	4.000		
		<i>Total.....</i>	115.000		

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.257 (12.00)	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement .....	11.798	16.000	18.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	500		
		2) Location et entretien des machines de bureau.....	-600		
		3) Frais d'impression et de reliure.....	2.500		
		4) Documentation et bibliothèque.....	1.000		
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	800		
		2) Carburants et lubrifiants.....	4.800		
		3) Réparation et entretien.....	2.500		
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage.....	1.000		
		C - Dépenses spécifiques			
		1217 Acquisition et entretien du petit outillage et d'équipements de faible valeur.....	4.000		
		1231 Dépenses diverses.....	1.500		
		Total.....	18.000		
12.258 (12.00)	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses .....	54.617	54.000	60.000
		<u>Détail:</u>			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	500		
		2) Entretien + consommable imprimante.....	20.000		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	500		
		4) Consommables bureautiques.....	6.660		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.250		
		6) Documentation et bibliothèque.....	500		
		C - Dépenses spécifiques au service			
		12070 Acquisition et entretien de l'équipement informatique.....	15.000		
		1230 Divers.....	10.590		
		Total.....	60.000		
12.259 (12.00)	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement .....	14.184	17.000	17.000
		<u>Détail:</u>			
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances.....	400		
		2) Carburants et lubrifiants.....	800		
		3) Réparations et entretien.....	1.050		
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.200		

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) Réparation et entretien des machines de bureau..... 650 5) Frais d'impression et de reliure..... 1.250 6) Documentation et bibliothèque..... 2.570 1207 Informatique..... 1.500 1214 Frais d'envois..... 5.500 1230 Divers..... 80 <hr/> Total..... 17.000			
12.260 (12.00)	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement ..... <u>Détail:</u>  1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 7.400 5) Frais d'impression et de reliure..... 12.000 1218 Formation continue..... 3.000 1230 Divers..... 1.600 <hr/> Total..... 24.000	14.420	17.000	24.000
12.261 (12.00)	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionne- ment ..... <u>Détail:</u>  1202 Exploitation des véhicules automoteurs 1) Assurances..... 1.300 2) Carburants et lubrifiants..... 2.300 3) Réparations et entretien..... 4.900 1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 4.800 2) Entretien photocopieuse..... 700 5) Frais d'impression et de reliure..... 4.100 6) Documentation et bibliothèque..... 5.700 1205 Achats de biens et de services postaux et de télécommunications 2) Frais téléphoniques..... 3.000 1216 Acquisition et entretien de matériel médical..... 1.000 1231 Dépenses diverses..... 4.200 <hr/> Total..... 32.000	27.928	29.000	32.000
12.262 (12.12)	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonction- nement ..... <u>Détail:</u>  1204 Frais de bureau 1) Articles et matériel de bureau..... 1.900 2) Location et entretien des machines de bureau.... 1.700 3) Frais d'impression et de reliure..... 100 4) Documentation et bibliothèque..... 500 5) Divers..... 500 1216 Acquisition de matériel médical..... 200 <hr/> Total..... 4.900	4.570	4.815	4.900
12.300 (12.30)	05.00	Frais d'établissement et de maintenance de la liste de transparence des médicaments: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	100	-



## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.301 (12.30)	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	9.437	10.000	10.000
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Sans distinction d'exercice) .....	198.719	195.000	215.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Honoraires des médecins scolaires.....	180.000		
		2) Matériel médical.....	22.500		
		3) Education à la santé.....	1.000		
		4) Réalisation d'un projet pilote dans le contexte de la réforme de la santé scolaire.....	10.000		
		3) Divers.....	1.500		
		<u>Total.....</u>	<u>215.000</u>		
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.160.895	119.000	204.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Vaccination contre la rage.....	15.000		
		2) Dépistage du S.I.D.A.....	70.000		
		3) Plan canicule.....	35.000		
		4) Suivi des traitements contre les agents de maladie multirésistants.....	4.000		
		5) Trousses d'urgence.....	70.000		
		6) Divers.....	10.000		
		<u>Total.....</u>	<u>204.000</u>		
12.304 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif).....	2.562.270	3.000.000	3.787.700
		<u>Détail:</u>			
		1) Vaccination systématique contre l'hépatite B.....	110.000		
		2) Vaccination contre l'hépatite B: groupes à hauts risques.....	30.000		
		3) Vaccin combiné rubéole-rougeole-oreillons.....	150.000		
		4) Vaccins combinés (tétanus, diphtérie, coqueluche, polio, hépatite B, haemophilus influenzae type B.....	1.500.000		
		5) Vaccins monovalents.....	30.000		
		6) Programme de vaccination méningite C.....	180.000		
		7) Vaccin conjugué contre le pneumocoque.....	1.060.000		
		8) Vaccination contre les gastroentérites.....	700.200		
		9) Honoraires médicaux.....	500		
		10) Frais d'organisation.....	27.000		
		<u>Total.....</u>	<u>3.787.700</u>		

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.306 (12.30)	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice) .....	116.767	200.000	208.300
		<u>Détail:</u>			
		<i>A - Programme Mammographie</i>			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.000		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	2.400		
		5) Frais d'impression.....	25.000		
		1216 Acquisition et entretien d'équipement informatique de faible valeur.....	1.500		
		1217 Honoraires et frais de route.....	15.400		
		1218 Formation continue.....	10.000		
		1220 Update et maintenance du RIS/PACS prg.....	50.000		
		<i>B - Autres Programmes</i>			
		1221 Programme cancer colon/rectum.....	20.000		
		1222 Campagne cancer du sein.....	15.000		
		1223 Campagne cancer de la peau.....	10.000		
		1224 Campagne cancer du col de l'utérus.....	10.000		
		1229 Plan de santé national: prévention des cancers.....	19.000		
		1230 Campagne cancer de la prostate.....	10.000		
		1231 Divers.....	3.000		
		<i>C - Etudes et évaluations.....</i>	15.000		
		<i>Total.....</i>			208.300
12.307 (12.30)	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe. (Sans distinction d'exercice) .....	75.000	75.000	75.000
12.308 (12.30)	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile .....	6.935	10.000	10.000
12.309 (12.30)	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé .....	5.830	9.000	9.000
12.310 (12.30)	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés; dépenses diverses .....	1.394	1.000	1.000
12.311 (12.30)	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	188.931	510.000	510.000
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif).....	-	250	250
12.314 (11.00)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	8.237	100	16.000

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.316 (12.00)	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique .....	9.852	18.000	18.000
12.317 (12.30)	05.00	Division de la Radioprotection: Projet Carnet Radiologique .....	52.739	-	-
12.318 (12.30)	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "ECOLE-SANTE" .....	70.919	75.000	80.000
12.319 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales:programme de vaccination des jeunes filles contre Human Papilloma Virus HPV(cancer du col de l'utérus). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	600.000
12.320 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales:programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition gratuite de contraceptifs aux jeunes et aux femmes socialement défavorisées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000
12.321 (12.30)	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébro-vasculaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000
12.340 (12.30)	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance .....	15.245	16.000	23.000
12.341 (12.30)	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments .....	4.357	5.000	4.000
12.342 (12.30)	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire. (Sans distinction d'exercice) .....	11.264	10.000	12.500
12.343 (12.30)	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs" .....	-	10.000	2.000
31.050 (31.32)	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Sans distinction d'exercice) .....	2.975	3.000	3.500
33.007 (33.00)	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession .....	16.422	75.000	75.000
34.095 (34.49)	05.00	Prix annuel de santé en entreprise .....	-	-	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.501 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers. ....	-	-	1.490

## 14.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.510 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	13	-	-
12.751 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses .....	183	-	-
12.753 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses .....	2.369	-	-
12.754 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses .....	-	-	102
12.803 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladie contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais con- cernant la médecine de catastrophe .....	33.334	-	1.654
12.812 (12.30)	07.32	Projet-pilote de dépistage du cancer du sein par mammo- graphie digitale .....	63.554	-	-
Total de la section 14.1.....			15.719.258	16.099.425	18.257.716
<b>Section 14.2 - Laboratoire national de santé</b>					
11.000 (11.00)	05.20	Traitements des fonctionnaires .....	6.352.763	6.777.995	6.914.336
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			6.471.383		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			70.504		
3) Charges sociales patronales.....			265.517		
4) Allocations de repas.....			106.932		
Total.....			6.914.336		
11.010 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	4.040.048	4.384.991	4.867.848
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			4.227.274		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			3.338		
3) Charges sociales patronales.....			552.816		
4) Allocations de repas.....			84.420		
Total.....			4.867.848		
11.020 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	110.523	100	100

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	641.234	674.094	700.281
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 540.010			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 77.085			
		3) Charges sociales patronales..... 83.186			
		Total..... 700.281			
11.040 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	22.628	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	05.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	35.732	41.800	41.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement..... 41.800			
11.130 (11.12)	05.20	Indemnités pour services extraordinaires .....	8.416	2.100	2.100
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles..... 2.100			
12.000 (12.15)	05.20	Indemnités pour services de tiers .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 100			
12.010 (12.13)	05.20	Frais de route et de séjour .....	488	600	600
12.020 (12.14)	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	17.393	16.000	19.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 8.000			
		3) Réparations et entretien..... 8.500			
		Total..... 19.500			
12.040 (12.12)	05.20	Frais de bureau .....	141.954	145.000	152.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et consommables de bureau..... 50.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 5.000			
		3) Location et entretien des autres machines de			

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>bureau..... 1.500</i> 4) <i>Petites machines de bureau..... 1.000</i> 5) <i>Frais d'impression et de reliure..... 30.000</i> 6) <i>Documentation et bibliothèque..... 58.000</i> 7) <i>Documentation informatique..... 500</i> 9) <i>Divers..... 6.000</i> <hr/> <i>Total..... 152.000</i>			
12.050 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	144.030	138.000	145.500
		<u>Détail:</u> 1) <i>Frais postaux..... 85.000</i> 2) <i>Frais téléphoniques..... 60.000</i> 9) <i>Divers..... 500</i> <hr/> <i>Total..... 145.500</i>			
12.060 (12.12)	05.20	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	6.961	7.000	9.500
		<u>Détail:</u> 2) <i>Contrats d'entretien..... 8.500</i> 3) <i>Réparations et pièces de rechange..... 1.000</i> <hr/> <i>Total..... 9.500</i>			
12.070 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	41.700	63.000	65.000
		<u>Détail:</u> 2) <i>Contrats d'entretien..... 62.000</i> 3) <i>Réparation..... 3.000</i> <hr/> <i>Total..... 65.000</i>			
12.080 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif).....	343.145	337.000	369.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Nettoyage..... 169.000</i> 2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes..... 200.000</i> <hr/> <i>Total..... 369.000</i>			
12.100 (12.11)	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif).....	34.425	36.000	36.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Loyers..... 36.000</i>			
12.120 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	27.655	40.000	50.000
		<u>Détail:</u> 1) <i>Frais d'assistance technique en matière in-</i>			

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>formatique..... 50.000</i>			
12.121 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	65.117	90.000	90.000
12.160 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérum et matériels divers de laboratoire .....	2.306.147	2.215.000	2.350.000
12.161 (12.30)	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers .....	67.212	85.000	75.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Animaux..... 7.000			
		4) Linge..... 15.000			
		7) Elimination des déchets..... 20.000			
		8) Désinfection..... 20.000			
		9) Divers..... 13.000			
		<u>Total..... 75.000</u>			
12.162 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils. (Crédit non limitatif).....	324.116	360.000	385.000
12.171 (12.30)	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs .....	17.982	17.000	18.500
12.190 (12.30)	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès .....	20.437	15.000	18.000
12.220 (12.30)	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement .....	35.083	36.200	36.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Département d'immunologie..... 36.200			
12.300 (12.30)	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres .....	59.760	55.000	60.000
12.301 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs .....	144.787	152.000	150.000
12.302 (12.30)	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, pro- duits cosmétiques et objets usuels et médicaments; frais d'études et dépenses diverses .....	103.751	125.000	130.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Denrées et boissons alimentaires..... 15.000			
		2) Résidus de pesticides..... 25.000			
		3) Objets en contact avec les denrées alimentai- res..... 10.000			
		4) Utilisation de techniques immunologiques..... 80.000			
		<u>Total..... 130.000</u>			
12.303 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	32.645	35.000	45.000

## 14.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.304 (12.30)	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.306 (12.30)	05.20	Division de bactériologie et parasitologie: programme de dépistage de chlamydiatrachomatis au Luxembourg .....	-	-	50.000
12.307 (12.30)	05.20	Division de chimie biologique et hormonologie: programme de médecine préventive pour le dépistage prénatal de maladies congénitales. (Crédit non limitatif).....	-	-	170.000
12.308 (12.30)	05.20	Division de sérologie, virologie, cytogénétique: programme de dépistage des HPV oncogènes. (Crédit non limitatif).....	-	-	20.000
34.050 (11.00)	05.20	Indemnités des stagiaires .....	2.908	6.000	6.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.540 (12.12)	05.20	Frais de bureau .....	435	-	350
12.550 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication .....	202	-	-
12.570 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques .....	105	-	-
12.580 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	13.355	-	-
12.620 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique .....	-	22.000	-
12.660 (12.30)	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums .....	2.194	-	200.000
12.662 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils .....	6.248	-	771
12.690 (12.30)	05.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	960	-	-
12.800 (12.30)	05.20	Service de cytologie clinique: frais d'exploitation propres .....	-	-	315
		Total de la section 14.2.....	15.172.539	15.877.180	17.179.001
		<b>Section 14.5 - Dommages de guerre corporels</b>			
11.010 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	48.352	54.691	55.793



## 14.5 - Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	48.023		
		3) Charges sociales patronales.....	6.363		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total.....</i>	<i>55.793</i>		
11.020 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.130 (11.12)	06.35	Indemnités pour services extraordinaires .....	100	600	600
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	600		
12.000 (12.15)	06.35	Indemnités pour services de tiers .....	1.232	1.672	1.672
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	780		
		2) Indemnités spéciales.....	892		
		<i>Total.....</i>	<i>1.672</i>		
12.010 (12.13)	06.35	Frais de route et de séjour .....	25	100	100
12.040 (12.12)	06.35	Frais de bureau .....	1.136	1.200	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	500		
		3) Location et entretien des machines de bureau....	250		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	150		
		6) Documentation et bibliothèque.....	100		
		<i>Total.....</i>	<i>1.000</i>		
12.050 (12.12)	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	641	1.000	800
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	800		
12.070 (12.12)	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre com- mun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	37.315	19.000	39.500
12.080 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien .....	5.397	8.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	500		

## 14.5 - Dommages de guerre corporels

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 6.500			
		Total..... 7.000			
12.110 (12.30)	06.35	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.121 (12.30)	06.35	Frais d'expertises .....	2.641	5.000	5.000
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre cor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.284.557	5.400.000	5.162.500
34.001 (34.20)	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918. (Crédit non limitatif).....	13.956	14.400	-
42.000 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances so- ciales dans la rémunération d'employés détachés à l'of- fice des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif).....	52.783	54.735	55.457
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
42.500 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances so- ciales dans la rémunération d'employés détachés à l'of- fice des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif).....	49.515	-	-
		Total de la section 14.5.....	5.497.650	5.560.598	5.329.622
		<b>Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf</b>			
11.010 (31.11)	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	501.509	574.405	510.138
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 436.899			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 7.121			
		3) Charges sociales patronales..... 57.676			
		4) Allocations de repas..... 8.442			
		Total..... 510.138			
11.030 (31.11)	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	677.137	884.777	726.423
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 562.189			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 78.866			

## 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 85.368			
		Total..... 726.423			
11.031 (31.11)	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal .....	577.091	549.411	476.593
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 367.400			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 51.450			
		3) Charges sociales patronales..... 57.743			
		Total..... 476.593			
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs .....	1.042.826	1.114.473	1.201.147
		<u>Détail:</u>			
		I.- Frais de personnel:			
		a) Indemnités d'habillement..... 1.301			
		b) Personnel propre: traitements et charges..... 755.492			
		II.- Frais de matériel:			
		a) Fournitures énergétiques..... 59.800			
		b) Autre matériel..... 7.200			
		c) Frais d'entretien et de réparation..... 206.200			
		III.- Amortissement des équipements..... 46.742			
		IV- Frais de révision..... 1.550			
		V.- Travaux effectués par des entreprises tierces..... 46.000			
		VI.- Part des frais de gestion imputables:			
		a) Frais énumérés sub Ib à IV: taux 7 %..... 75.482			
		b) Frais énumérés sub V: taux 3 %..... 1.380			
		Total..... 1.201.147			
		Total de la section 14.6.....	2.798.563	3.123.066	2.914.301
		Total du département 14.....	70.771.200	73.737.922	79.309.210

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	22.907.652	24.601.481	25.323.392
12	Achat de biens non durables et de services	13.304.963	13.246.940	15.823.213
31	Subventions d'exploitation	3.402.294	3.494.717	3.578.172
33	Transferts de revenus aux administrations privées	23.478.491	24.797.467	27.058.453
34	Transferts de revenus aux ménages	6.963.935	7.102.361	6.936.647
35	Transferts de revenus à l'étranger	301.189	289.850	305.990
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	134.236	110.000	185.000
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sécurité sociale	278.440	95.106	98.343
Total		70.771.200	73.737.922	79.309.210

## 15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT</b>					
<b>Section 15.0 - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	384	750	500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			500
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers .....	124	100	200
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			200
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	103.791	140.000	145.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.022	2.400	3.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.250
		2) Carburants et lubrifiants.....			1.200
		3) Réparations et entretien.....			1.300
		Total.....			3.750
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau .....	16.001	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....			3.500
		6) Documentation.....			8.500
		Total.....			12.000
12.070 (12.12)	07.30	Entretien du matériel informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	93.125	94.763	95.620
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrats d'entretien.....			94.620
		3) Réparations et pièces de rechange.....			1.000
		Total.....			95.620
12.082 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	65.231	66.560	68.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			7.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			52.000
		3) Chauffage.....			6.000
		5) Assurances.....			2.900

## 15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 68.900			
12.100 (12.11)	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.198.594	1.215.345	1.251.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 1.251.800			
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes.. (Sans distinction d'exercice) .....	369.224	300.000	400.000
12.121 (12.30)	07.30	Etablissement d'un cadastre de la biodiversité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	500.000
12.125 (12.30)	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	1.960	12.500	9.000
12.140 (12.16)	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel; organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement; participation à des foires; dépenses diverses .....	347.752	330.000	450.000
12.190 (12.30)	07.30	Frais de formation du personnel .....	2.882	4.500	4.500
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	10.000
12.302 (12.30)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement .....	212.590	233.808	244.023
12.304 (12.30)	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques .....	154.627	80.000	88.000
12.305 (12.30)	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	124	45.000	103.900
12.306 (12.30)	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	35.846	31.500	100.000
12.310 (12.30)	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.311 (12.30)	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice) .....	17.975	18.000	52.900
12.314 (12.30)	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement .....	27.997	25.000	30.500
12.315 (12.30)	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Sans distinction d'exercice) .....	139.957	176.000	106.000
12.316 (33.00)	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	200.191	275.000	550.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement .....	100.000	100.000	100.000
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles .....	90.000	90.000	94.000
33.004 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement .....	30.500	30.500	30.500
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Sans distinction d'exercice) .....	144.022	130.500	135.000
33.006 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Sans distinction d'exercice) .....	31.000	31.000	35.000
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Sans distinction d'exercice) .....	622.900	610.000	700.000
33.013 (33.00)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire de projets européens. (Sans distinction d'exercice) .....	-	30.000	-
35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional. (Sans distinction d'exercice) .....	183.959	184.000	80.694
35.060 (35.00)	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	341.913	290.164	254.008

## 15.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
43.040 (43.52)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Sans distinction d'exercice) .....	431.973	-	450.000
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Sans distinction d'exercice) .....	80.923	95.000	105.000
43.301 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes. (Sans distinction d'exercice) .....	90.290	90.000	95.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires .....	1.418	-	-
		Total de la section 15.0.....	5.140.295	4.754.490	6.305.895
		<b>Section 15.1 - Administration de l'environnement</b>			
11.000 (11.00)	07.30	Traitements des fonctionnaires .....	3.946.053	4.207.667	4.516.386
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	4.264.992		
		3) Charges sociales patronales.....	177.878		
		4) Allocations de repas.....	73.516		
		Total.....	4.516.386		
11.010 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	278.050	287.223	302.214
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....	260.643		
		3) Charges sociales patronales.....	34.536		
		4) Allocations de repas.....	7.035		
		Total.....	302.214		
11.020 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	261.080	5.084	5.063
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	5.063		



## 15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.030 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	44.468	43.638	53.538
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	44.825		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	2.448		
		3) Charges sociales patronales.....	6.265		
		Total.....	53.538		
11.040 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	07.30	Indemnités d'habillement .....	9.293	800	900
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour .....	112	500	300
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	24.598	25.000	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	7.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	10.300		
		3) Réparation et entretien.....	7.200		
		Total.....	25.000		
12.030 (12.16)	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	352	7.200	5.000
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau .....	35.314	41.800	41.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	16.000		
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....	6.550		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	8.250		
		6) Documentation et bibliothèque.....	10.000		
		9) Divers.....	1.000		
		Total.....	41.800		
12.050 (12.12)	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations. (Crédit non limitatif).....	77.853	82.000	80.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	57.000		
		2) Frais téléphoniques.....	23.000		
		Total.....	80.000		
12.060 (12.12)	07.30	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	842	5.000	3.500

## 15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.070 (12.12)	07.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	48.978	47.480	54.215
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 46.715			
		3) Réparation et pièces de rechange..... 7.500			
		Total..... 54.215			
12.120 (12.30)	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	297.910	396.000	400.000
12.122 (12.30)	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice) .....	150.029	151.027	200.000
12.140 (12.16)	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail .....	3.334	17.000	20.000
12.141 (12.16)	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement .....	4.430	13.000	13.000
12.160 (12.30)	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire .....	20.035	20.000	20.000
12.190 (12.30)	07.30	Cours de formation du personnel .....	3.656	10.000	7.500
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	290.310	313.500	324.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Air..... 232.000			
		3) Déchets..... 92.000			
		Total..... 324.000			
12.302 (12.30)	07.35	Etudes et consultances dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit; dépenses diverses .....	117.520	100.000	540.000
12.303 (12.30)	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses .....	56.811	80.000	80.000
12.304 (12.30)	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses .....	-	10.000	5.000

## 15.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.305 (12.30)	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	111.980	125.000	175.000
12.306 (12.30)	07.30	Réglementation relative aux contrôles de fuites dans les équipements frigorifiques et climatiques: frais de formation, de gestion et de contrôle; dépenses diverses .....	14.644	7.500	15.000
12.310 (12.16)	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.314 (12.16)	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice) .....	261.192	258.000	225.000
12.316 (12.16)	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés. (Sans distinction d'exercice) .....	189.375	110.000	110.000
32.010 (51.12)	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique .....	24.000	20.000	20.000
34.095 (34.49)	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.299.766	12.000.000	13.000.000
Total de la section 15.1.....			19.571.985	18.384.619	20.242.616
<b>Section 15.2 - Administration des eaux et forêts</b>					
11.000 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Traitements des fonctionnaires .....	8.396.959	8.899.396	8.996.752
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			7.938.232		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			530.997		
3) Charges sociales patronales.....			356.925		
4) Allocations de repas.....			170.598		
Total.....			8.996.752		
11.010 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	503.743	598.494	544.143

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	466.733		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	1.890		
		3) Charges sociales patronales.....	61.449		
		4) Allocations de repas.....	14.071		
		<i>Total.....</i>	<i>544.143</i>		
11.020 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	173.186	13.643	100
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	615.299	227.427	15.013.476
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	12.447.607		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	585.004		
		3) Charges sociales patronales.....	1.980.865		
		<i>Total.....</i>	<i>15.013.476</i>		
11.031 (11.00)	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	13.197.697	14.243.714	-
11.040 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	5.868	100	-
11.041 (11.00)	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	58.497	158.189	-
11.080 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	-	-	1.000
11.100 (11.40)	07.50 10.30 10.40	Indemnités d'habillement .....	105.256	148.454	125.000
11.120 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	8.083	-	13.600
11.130 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	598.551	845.826	808.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	925		
		5) Prestations individuelles.....	807.575		
		<i>Total.....</i>	<i>808.500</i>		

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.000 (12.15)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services de tiers .....	15.834	2.225	2.225
		<u>Détail:</u>			
		2) Cours et examens..... 2.225			
12.010 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	37.127	50.000	50.000
12.020 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	152.815	175.000	175.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 17.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 60.000			
		3) Réparation et entretien..... 98.000			
		Total..... 175.000			
12.021 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	197.765	163.000	163.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 26.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 64.500			
		3) Réparation et entretien..... 72.000			
		Total..... 163.000			
12.040 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Frais de bureau .....	82.452	90.000	93.880
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 44.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 13.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100			
		4) Consommables bureautiques..... 28.780			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 1.500			
		Total..... 93.880			
12.050 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	216.184	216.000	219.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 57.000			
		2) Frais téléphoniques..... 156.000			
		5) Radiophonie..... 6.000			
		Total..... 219.000			

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.060 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	30	750	500
12.070 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des équipements informatiques .....	33.296	34.811	39.075
12.080 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	83.364	64.000	79.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	6.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	48.000		
		3) Chauffage.....	25.000		
		Total.....	79.000		
12.090 (12.21)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	148.915	161.500	162.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....	162.500		
12.100 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	36.293	45.000	46.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....	43.128		
		2) Charges locatives accessoires.....	3.272		
		Total.....	46.400		
12.120 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la pro- tection de l'environnement .....	219.831	220.000	220.000
12.121 (12.30)	13.90	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement; indemnités pour services de tiers .....	203.855	206.000	215.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	65.031	67.500	75.000
12.130 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Frais de publication .....	64.754	62.000	65.000
12.190 (12.30)	07.50 10.30 10.40	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses; frais de formation des ouvriers fo- restiers .....	54.395	55.200	138.250

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Cours de l'école forestière.....	68.000		
		2) Cours de bûcheronnage.....	250		
		3) Cours de l'entraînement préparatoire.....	3.500		
		4) Cours de l'examen pour l'obtention du permis de chasse.....	5.500		
		5) Cours de perfectionnement et stage.....	25.000		
		6) Frais de formation des ouvriers forestiers.....	36.000		
		<i>Total.....</i>	<i>138.250</i>		
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique; acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux .....	25.105	30.000	30.000
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier .....	56.402	60.000	60.000
12.302 (12.30)	07.33 07.50 10.40	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Sans distinction d'exercice) .....	1.111.740	1.075.000	1.100.000
12.303 (12.30)	07.0 10.0	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques; documentation photographique; dépenses diverses .....	10.319	12.200	12.000
12.304 (12.30)	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction .....	27.553	26.000	26.400
12.310 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif).....	236.948	157.000	157.000
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier; dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	276.429	142.000	75.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Dépenses pour la destruction d'animaux nuisibles.....	1.000		
		2) Indemnisation des dégâts causés par le gibier....	4.000		
		3) Exploitation des chasses, marquage du gibier et installation de gagnages dans les forêts domaniales.....	30.000		
		5) Participation à la lutte contre la peste porcine: indemnités pour sangliers abattus.....	5.000		
		6) Indemnisation des dégâts causés par le blaireau et les corvidés.....	27.500		

## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>7) Frais généraux et dépenses diverses.....</i>			
		<i>7.500</i>			
		<i>Total.....</i>			
		<i>75.000</i>			
12.380 (12.30)	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	70.978	75.700	70.520
24.001 (24.10)	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers .....	13.816	13.850	13.850
31.050 (31.32)	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues avec les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.03.2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	515.257	550.000	50.000
33.000 (33.00)	07.50 10.30	Participation aux frais de fonctionnement du système de certification FSC .....	-	-	31.000
34.050 (34.31)	07.50 10.30 10.40	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services .....	-	145.000	145.000
43.040 (43.52)	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. ....	-	432.000	-
43.041 (43.52)	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	863.000
93.002 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	316.078	308.487	308.284
93.003 (93.00)	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	32.759	32.028	32.079
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.620 (11.12)	10.40	Gratifications pour croix de service .....	-	5.985	-



## 15.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.630 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	23.164	-	20.542
		Total de la section 15.2.....	27.991.628	29.813.479	30.241.076
		Total du département 15.....	52.703.908	52.952.588	56.789.587

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	28.227.049	29.686.490	30.401.814
12	Achat de biens non durables et de services	8.127.703	8.083.569	9.845.358
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	13.816	13.850	13.850
31	Subventions d'exploitation	515.257	550.000	50.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	24.000	20.000	20.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.018.422	1.022.000	1.125.500
34	Transferts de revenus aux ménages	13.299.766	12.145.000	13.145.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	525.872	474.164	334.702
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	603.186	617.000	1.513.000
93	Dotations de fonds de réserve	348.837	340.515	340.363
Total		52.703.908	52.952.588	56.789.587

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>					
<b>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	7.253	7.781	8.496
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 117					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 1.027					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 892					
5) Prestations individuelles					
a) Ecole Supérieure du Travail..... 6.435					
b) Divers..... 25					
<u>Total..... 8.496</u>					
11.131 (11.12)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces extraordinaires .....	793	4.110	819
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers .....	3.904	2.500	3.905
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission nationale de l'emploi..... 149					
b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage..... 1.745					
c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés..... 2.007					
9) Divers..... 4					
<u>Total..... 3.905</u>					
12.001 (12.15)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour servi- ces de tiers .....	1.165	2.000	1.487
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 1.487					
12.010 (12.13)	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays .....	515	2.000	2.000
12.012 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	112.749	150.000	150.000
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.146	7.336	7.480
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.760					
2) Carburants et lubrifiants..... 4.320					

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Réparations et entretien..... 1.400			
		Total..... 7.480			
12.040 (12.12)	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau .....	344	375	375
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 50			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 25			
		6) Documentation et bibliothèque..... 300			
		Total..... 375			
12.041 (12.12)	06.40	Frais de bureau .....	28.949	27.500	31.100
		<u>Détail:</u>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 28.000			
		9) Divers..... 3.100			
		Total..... 31.100			
12.080 (12.11)	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	17.236	16.580	17.225
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 11.000			
		4) Réparations et entretien..... 3.750			
		9) Divers..... 2.475			
		Total..... 17.225			
12.120 (12.30)	06.42	Frais d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	-	20.000	200.000
12.121 (12.30)	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports .....	-	200	200
12.122 (12.30)	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire .....	-	2.500	2.500
12.124 (12.30)	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications .....	129.687	120.000	120.000
12.140 (12.16)	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	10.000	10.000	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Brochures et dépliants..... 7.200			
		2) Campagnes publicitaires..... 1.800			
		9) Divers..... 1.000			
		Total..... 10.000			
12.141 (12.16)	06.40	Frais d'édition d'un fascicule sur le contrat de travail .....	-	-	60.000

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.150 (12.30)	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés .....	7.820	10.000	10.503
12.190 (12.30)	06.43	Frais d'organisation de conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études .....	13.410	20.000	20.000
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	175.500	200.000	20.000
32.011 (31.00)	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois; subside pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	327.124	500.000	350.000
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	31.960	40.000	40.000
32.013 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	10.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi .....	208.670	212.401	206.281
33.001 (33.00)	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	70.927	250.000	100.000
33.002 (33.00)	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail .....	75.000	75.000	90.000
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs .....	343.000	343.000	343.000
33.014 (33.00)	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère. (Crédit non limitatif).....	137.771	100.000	100.000

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.015 (33.00)	06.40	Participation aux frais de réalisation d'une banque de données sur les conventions collectives applicables dans la région transfrontalière .....	27.440	-	-
33.016 (33.00)	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs .....	250.000	250.000	250.000
33.190 (12.30)	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études .....	-	1.000	1.000
34.050 (34.31)	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services .....	146.759	-	-
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage .....	-	4.200	4.200
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
41.000 (33.00)	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.472	9.630	9.952
41.001 (33.00)	04.50	Subsides à la Chambre du travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière .....	208.400	208.400	208.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Chambre du travail.....	125.100		
		2) Chambre des employés privés.....	83.300		
		<u>Total.....</u>	<u>208.400</u>		
41.002 (33.00)	06.40	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre de Travail et de la Chambre des Employés Privés. (Crédit non limitatif).....	-	-	520.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour .....	1.921	8.481	1.681
12.690 (12.30)	13.90	Participation dans les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études .....	798	-	-

## 16.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.801 (12.30)	13.90	Frais résultant des actions entamées par le Ministre du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications .....	-	-	70.000
34.550 (34.31)	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services .....	-	10.300	-
Total de la section 16.0.....			2.352.713	2.615.394	2.970.704
<b>Section 16.1 - Administration de l'emploi</b>					
11.000 (11.00)	06.43	Traitements des fonctionnaires .....	6.604.525	7.396.579	8.033.928
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 7.538.066					
3) Charges sociales patronales..... 324.912					
4) Allocations de repas..... 170.950					
<u>Total..... 8.033.928</u>					
11.010 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.361.230	1.546.037	1.790.736
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.535.829					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 14.866					
3) Charges sociales patronales..... 204.514					
4) Allocations de repas..... 35.527					
<u>Total..... 1.790.736</u>					
11.020 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	110.527	2.484	2.589
<i>Détail:</i>					
<i>B - Etudiants</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.589					
11.030 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	174.157	181.498	206.649
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 172.484					

## 16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de <i>rémunération</i> ..... 9.987 3) Charges sociales patronales..... 24.178 <hr/> Total..... 206.649			
11.040 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	9.291	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.43	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.372	1.870	1.870
11.130 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires .....	8.514	10.180	10.780
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclasse- <i>ment professionnel des travailleurs handi-            capés</i> ..... 2.160			
		b) Commission mixte des travailleurs à capa- <i>cité de travail réduite et incapables à            exercer leur dernier poste de travail</i> ..... 2.200			
		c) Orientation professionnelle..... 4.500			
		d) Commission médicale..... 1.920			
		<hr/> Total..... 10.780			
12.000 (12.15)	06.43	Indemnités pour services de tiers .....	5.591	9.840	11.855
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclasse- <i>ment professionnel des travailleurs handi-            capés</i> ..... 2.275			
		b) Commission mixte des travailleurs à capa- <i>cité de travail réduite et incapables à            exercer leur dernier poste de travail</i> ..... 1.760			
		c) Orientation professionnelle..... 620			
		d) Commission médicale..... 7.200			
		<hr/> Total..... 11.855			
12.001 (12.15)	06.43	Frais des agents de gardiennage. (Sans distinction d'exercice) .....	39.247	82.383	80.000
12.010 (12.13)	06.43	Frais de route et de séjour .....	21.841	22.000	23.000
12.020 (12.14)	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.752	6.800	8.063
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 1.089			
		2) Carburants et lubrifiants..... 3.131			
		3) Réparations et entretien..... 3.500			



## 16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) Divers..... 343			
		Total..... 8.063			
12.040 (12.12)	06.43	Frais de bureau .....	182.550	187.000	205.150
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 52.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 35.650			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.800			
		4) Consommables bureautiques..... 40.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 65.000			
		6) Documentation et bibliothèque			
		a) Chômage et emploi..... 4.500			
		b) Orientation professionnelle..... 900			
		c) Accompagnement personnalisé..... 900			
		d) Travailleurs à capacité de travail réduite..... 900			
		9) Divers..... 2.000			
		Total..... 205.150			
12.050 (12.12)	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	617.121	906.254	816.605
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 780.000			
		2) Frais téléphoniques..... 34.305			
		4) Téléx et télécopier..... 2.300			
		Total..... 816.605			
12.060 (12.12)	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications .....	3.918	4.275	4.523
		<u>Détail:</u>			
		2) Entretien des installations de télécommunications..... 3.323			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 1.200			
		Total..... 4.523			
12.070 (12.12)	06.43	Location et entretien des équipements informatiques .....	11.797	11.000	17.404
12.080 (12.11)	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien .....	121.018	135.057	171.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 18.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 134.000			
		3) Réparations et entretien..... 6.900			
		4) Assurances..... 10.500			
		9) Divers..... 2.000			
		Total..... 171.400			

## 16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.100 (12.11)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.750.706	1.739.532	1.853.340
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....	1.763.664		
		2) Charges locatives accessoires.....	89.676		
		<i>Total</i> .....	1.853.340		
12.125 (12.30)	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	341.830	350.000	461.810
12.140 (12.16)	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	35.993	51.200	51.200
		<i>Détail:</i>			
		1) a) Chômage et emploi.....	40.000		
		b) Orientation professionnelle.....	8.000		
		c) Accompagnement personnalisé.....	2.000		
		d) Travailleurs à capacité de travail réduite.....	1.200		
		<i>Total</i> .....	51.200		
12.160 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire .....	-	-	665
12.170 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage, de logiciels et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	3.651	1.500	5.280
12.180 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psychotechnique .....	8.465	9.000	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Orientation professionnelle.....	7.500		
		2) Travailleurs à capacité de travail réduite.....	1.500		
		<i>Total</i> .....	9.000		
12.190 (12.30)	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	661	6.750	6.750
12.300 (12.30)	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique .....	1.733	4.590	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique.....	2.500		
12.302 (12.30)	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998 .....	3.275	6.750	6.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'exploitation du centre d'évaluation.....	4.000		
		2) Matériel de tests psychologiques.....	2.750		
		<i>Total</i> .....	6.750		

## 16.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.000 (33.00)	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale .....	5.827	5.827	5.827
35.060 (35.00)	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi .....	2.452	2.484	3.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.670 (12.30)	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	-	-	260
		Total de la section 16.1.....	11.435.044	12.680.990	13.791.034
		<b>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines</b>			
11.000 (11.00)	06.42	Traitements des fonctionnaires .....	3.073.914	3.452.123	3.592.650
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 3.388.099			
		3) Charges sociales patronales..... 139.928			
		4) Allocations de repas..... 64.623			
		Total..... 3.592.650			
11.010 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.529.798	1.749.908	1.795.850
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.524.055			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 29.635			
		3) Charges sociales patronales..... 205.578			
		4) Allocations de repas..... 36.582			
		Total..... 1.795.850			
11.020 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	73.378	8.821	9.462
		<u>Détail:</u>			
		B. - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 9.462			
11.030 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	197.800	187.156	196.101
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 167.193			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 6.058			
		3) Charges sociales patronales..... 22.850			
		Total..... 196.101			

## 16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.040 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	10.847	15.456	12.397
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités fonctionnaires et employés.....			11.607
		2) Indemnités ouvriers.....			790
		Total.....			12.397
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour .....	16.707	19.913	19.913
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	57.973	62.000	62.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			12.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			27.000
		3) Réparations et entretien.....			23.000
		Total.....			62.000
12.030 (12.16)	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	4.579	7.560	7.560
12.040 (12.12)	06.42	Frais de bureau .....	99.341	98.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles de bureau.....			31.000
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier.....			8.000
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			1.000
		4) Consommables bureautiques.....			20.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			6.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			27.000
		9) Divers.....			7.000
		Total.....			100.000
12.050 (12.12)	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques .....	42.539	41.500	45.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			30.000
		2) Frais téléphoniques.....			14.000
		9) Divers.....			1.500
		Total.....			45.500
12.080 (12.11)	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien .....	10.833	11.000	11.500

## 16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 11.500			
12.090 (12.21)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	14.425	19.452	18.252
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers			
		a) Loyer agence Diekirch..... 5.652			
		2) Charges locatives accessoires..... 10.000			
		3) Frais de chauffage Diekirch..... 2.600			
		Total..... 18.252			
12.100 (12.11)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.573.536	1.499.838	1.505.990
		<i>Détail:</i>			
		4) Contrat d'assurances multirisques			
		a) Agence d'Esch/Alzette..... 1.010			
		b) Gutenberg..... 5.000			
		5) Frais de consommation de gaz..... 5.000			
		9) Frais de location des nouveaux locaux de l'agence d'Esch/Alzette..... 78.000			
		11) Frais de location garages Esch /Alzette..... 3.212			
		12) Frais de location bâtiment Gutenberg à Strassen..... 1.083.768			
		13) Frais bâtiment Gutenberg à Strassen..... 270.000			
		14) Décompte bâtiment Gutenberg..... 60.000			
		Total..... 1.505.990			
12.120 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales .....	-	100	2.000
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	255.702	200.000	230.000
12.125 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	179.210	164.500	180.000
12.131 (12.16)	06.42	Frais de publication Internet .....	189	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Maintenance site "Focal Point Luxembourg"..... 10.000			
12.132 (12.16)	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation .....	52.554	10.000	10.000
12.170 (12.30)	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux et informatiques de faible valeur .....	8.542	10.500	15.000
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses .....	25.135	30.000	30.000

## 16.2 - Inspection du travail et des mines

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.300 (12.30)	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses .....	79.963	100.000	110.000
33.000 (12.30)	06.42	Participation aux frais du Centre de Promotion du Bien-être au travail. (Sans distinction d'exercice) .....	-	130.000	120.000
34.110 (31.00)	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail. (Sans distinction d'exercice) .....	86.946	70.000	92.500
35.030 (35.00)	06.42	Contributions à des organismes internationaux .....	60.151	1.246	23.196
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement .....	-	1.169	-
12.510 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour .....	1.107	-	-
		Total de la section 16.2.....	7.455.169	7.900.342	8.199.971
		<b>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail</b>			
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires .....	25.422	37.545	39.219
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....			448
		2) Cours et examens.....			38.771
		Total.....			39.219
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers .....	21.601	17.118	15.933
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....			596
		2) Cours et examens.....			15.337
		Total.....			15.933
12.010 (12.13)	04.50	Frais de route et de séjour .....	5.022	6.160	6.160
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de route et de séjour.....			6.160

## 16.3 - Ecole supérieure du travail

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.040 (12.12)	04.50	Frais de bureau .....	5.996	7.135	7.135
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.732		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.931		
		5) Frais d'impression.....	2.100		
		6) Documentation et bibliothèque.....	372		
		Total.....	7.135		
12.050 (12.12)	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	6.689	7.800	7.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	7.800		
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien .....	4.715	4.760	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	4.800		
		9) Divers.....	200		
		Total.....	5.000		
12.140 (12.16)	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	1.000	1.000
12.170 (12.30)	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	992	500	520
		<i>Détail:</i>			
		1) Acquisition de petits outillages et d'équipements spéciaux de faible valeur.....	520		
12.190 (12.30)	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement .....	172.398	185.133	193.854
		<i>Détail:</i>			
		A - Cours de formation des délégués du personnel (loi du 18.5.1979):			
		1) Frais d'entretien et de nourriture.....	109.400		
		2) Achat de manuels et de matériel didactique.....	20.000		
		B - Cours de formation de fin de semaine et du soir:			
		1) Assurances-accidents et responsabilité civile.....	700		
		2) Frais d'hébergement et de nourriture en rapport avec les cours de fin de semaine.....	11.914		
		3) Frais d'achat de manuels et de matériel didactique.....	1.000		
		4) Remise des prix des clôtures des cours.....	8.000		
		C - Cours de formation des délégués à la sécurité			
		1) Frais d'entretien et de nourriture.....	26.020		
		2) Achat de manuels et de matériel didactique.....	4.000		

## 16.4 - Fonds pour l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>D - Cours de formation des délégués à l'égalité.....</i> 2.220			
		<i>E - Formation des chauffeurs d'autocars.....</i> 10.600			
		<i>Total.....</i> 193.854			
		Total de la section 16.3.....	242.835	267.151	276.621
<b>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi</b>					
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	104.892.655	110.700.000	120.400.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Impôt de solidarité sur le revenu des collectivités.....</i> 59.600.000			
		2) <i>Impôt de solidarité sur le revenu des personnes physiques.....</i> 60.800.000			
		<i>Total.....</i> 120.400.000			
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	195.000.000	50.000.000	50.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
		Total de la section 16.4.....	299.892.655	160.700.100	170.400.100
<b>Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</b>					
12.040 (12.12)	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation .....	2.180	2.250	2.250
12.170 (12.30)	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.778.657	6.362.428	6.426.052



## 16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
31.051 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.882.182	13.089.915	12.256.107
		<u>Détail:</u>			
		1) Autisme a.s.b.l. Beckerich.....	309.703		
		2) Coopérations a.s.b.l.....	554.664		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange/Mess.....	2.729.016		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	836.654		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	932.404		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg.....	1.732.340		
		7) Coopérative Ligue HMC - Cap.....	2.828.240		
		8) Coopérative Op der Schock - Rédange.....	454.309		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	359.418		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	315.520		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	111.493		
		12) Yolande a.s.b.l. - Atelier Betzdorf.....	583.667		
		13) Yolande a.s.b.l. - Atelier Remich.....	182.396		
		15) HMC - ALA.....	326.283		
		<u>Total.....</u>	<u>12.256.107</u>		
32.020 (31.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	867.176	970.000	1.000.000
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Sans distinction d'exercice) .....	8.105.190	8.691.357	9.405.492
		<u>Détail:</u>			
		1) Autisme a.s.b.l. - Beckerich.....	427.560		
		2) Coopérations a.s.b.l.....	664.743		
		3) Coopérative A.P.E.M.H. - Bettange-Mess.....	1.769.952		
		4) Coopérative A.P.E.M.H. - Hosingen.....	591.671		
		5) Coopérative A.P.E.M.H. - Parc Merveilleux.....	636.633		
		6) Coopérative Ateliers Kräizbiereg.....	1.412.462		
		7) Coopérative Ligue HMC.....	2.262.405		
		8) Coopérative op der Schock - Rédange.....	369.906		
		9) Coopérative Lelljer Gaart.....	275.475		
		10) Atelier Berschbach - Berschbach.....	304.354		
		11) Autisme a.s.b.l. - Keramikfabrik.....	137.017		
		12) Yolande a.s.b.l. - Atelier Betzdorf.....	330.975		
		13) Yolande a.s.b.l. - Atelier Remich.....	126.443		
		14) HMC - ALA.....	95.896		
		<u>Total.....</u>	<u>9.405.492</u>		
34.090 (34.40)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	82.108	80.000	133.000

## 16.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.501 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés .....	795.489	247.268	108.230
		Total de la section 16.5.....	25.512.982	29.444.218	29.332.131
		Total du département 16.....	346.891.398	213.608.195	224.970.561

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	13.188.821	14.602.917	15.701.746
12	Achat de biens non durables et de services	6.307.221	6.650.622	7.062.378
31	Subventions d'exploitation	15.660.839	19.452.343	18.682.159
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.226.260	1.510.000	1.400.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	10.019.314	10.305.853	10.729.830
34	Transferts de revenus aux ménages	315.813	164.500	229.700
35	Transferts de revenus à l'étranger	62.603	3.830	26.296
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	217.872	218.030	738.352
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	-	-	-
93	Dotations de fonds de réserve	299.892.655	160.700.100	170.400.100
Total		346.891.398	213.608.195	224.970.561



## 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>1205 Achat de biens et de services postaux</i> 1) <i>Frais postaux.....</i> 400 <i>Total.....</i> 5.000			
33.010 (33.00)	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale .....	-	1.200	700
		Total de la section 17.0.....	260.495	179.550	176.275
		<b>Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.063.156	1.531.620	1.587.382
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 1.511.624			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 56.411			
		4) <i>Allocations de repas.....</i> 19.347			
		<i>Total.....</i> 1.587.382			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	835.740	833.931	754.688
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 645.915			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 6.499			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 86.445			
		4) <i>Allocations de repas.....</i> 15.829			
		<i>Total.....</i> 754.688			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	142.283	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	115.846	115.386	117.777
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 100.529			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 3.468			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 13.780			
		<i>Total.....</i> 117.777			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100

## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement .....	465	465	465
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	3.548	3.812	4.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 100			
		2) Cours et examens..... 3.600			
		9) a) Médiateur - secrétariat..... 300			
		Total..... 4.000			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice) .....	10.542	9.650	10.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 100			
		2) Cours et examens..... 9.800			
		4) Indemnités pour stagiaires..... 300			
		9) a) Médiateur..... 300			
		Total..... 10.500			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	-	600	400
12.020 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	1.719	1.930	1.830
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 380			
		2) Carburants et lubrifiants..... 800			
		3) Réparations et entretien..... 500			
		9) Divers..... 150			
		Total..... 1.830			
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	46.398	53.000	53.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 18.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 100			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 14.000			
		4) Consommables bureautiques..... 2.300			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 1.500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 17.000			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 53.000			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	16.484	16.570	17.070

## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			13.500
		2) Contrat Distri+.....			3.570
		Total.....			17.070
12.070 (12.12)	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	172.680	185.000	186.360
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			2.500
		9) Participation au centre commun de la sécurité sociale.....			183.860
		Total.....			186.360
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	8.469	8.000	9.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			5.000
		4) Réparations et entretien.....			4.500
		Total.....			9.500
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	3.258	3.330	3.260
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			3.260
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	230.590	299.800	2.293.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais d'interprètes et de traduction.....			12.000
		3) Module d'équilibre général de la protection sociale.....			90.000
		6) Réalignement administratif de la Sécurité sociale.....			2.000.000
		7) Transposition CAF (Common Assessment Framework).....			1.000
		8) Programme d'action pour le système de santé et l'assurance maladie.....			190.000
		Total.....			2.293.000
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	198.576	353.487	639.064
		<i>Détail:</i>			
		1) DataWareHouse.....			25.000
		2) GEIDE: maintenance, interfaçage outil PenCom.....			55.000
		3) Modélisation des procédures.....			25.000
		5) Assistances diverses.....			10.000

## 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		6) <i>PENCOM 1 et PENCOM 2: Assistance, support et procédures.....</i> 524.064			
		<i>Total.....</i> 639.064			
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice) .....	35.475	46.000	40.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Publication et diffusion du Rapport général de la sécurité sociale.....</i> 8.200			
		2) <i>Publication et diffusion de DROIT sur la sécurité sociale.....</i> 7.000			
		3) <i>Publication d'un dépliant IGSS-CEO.....</i> 100			
		4) <i>Publication en langue anglaise de certains chapitres regroupés du Droit sécurité sociale.....</i> 100			
		5) <i>Mise à jour du code des assurances sociales (Partie Nationale).....</i> 12.000			
		6) <i>Mise à jour du code des assurances sociales (Réglementation Internationale).....</i> 12.500			
		7) <i>Rapport Quadripartite.....</i> 100			
		<i>Total.....</i> 40.000			
12.190 (12.30)	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	23.768	45.000	62.000
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Organisation de colloques et de séminaires.....</i> 1.000			
		2) <i>Cours spéciaux informatiques et de recyclage.....</i> 22.000			
		3) <i>Cours de formation des vérificateurs PENCOM.....</i> 39.000			
		<i>Total.....</i> 62.000			
12.300 (33.00)	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organis- mes de sécurité sociale (ALOSS) .....	3.943	3.943	3.943
35.010 (35.20)	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
35.060 (35.20)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	7.140	7.380	7.140
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Cotisation Bateliers Rhénans.....</i> 7.140			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.520 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	-	2.030
		<b>Total de la section 17.1.....</b>	<b>3.920.080</b>	<b>3.519.204</b>	<b>5.793.709</b>



## 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.517.744	2.630.076	2.569.347
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.455.552					
3) Charges sociales patronales..... 84.248					
4) Allocations de repas..... 29.547					
<u>Total..... 2.569.347</u>					
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	411.510	423.397	538.307
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 466.008					
3) Charges sociales patronales..... 61.746					
4) Allocations de repas..... 10.553					
<u>Total..... 538.307</u>					
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	417	417
<i>Détail:</i>					
1) Jetons du conseil supérieur..... 417					
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	476	476
<i>Détail:</i>					
1) Jetons du conseil supérieur..... 476					
12.001 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel .....	266.299	272.931	279.738
<i>Détail:</i>					
1) Médecins-dentistes..... 158.328					
2) Pharmaciens-réviseurs..... 121.410					
<u>Total..... 279.738</u>					
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	7.634	10.000	9.000
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	15.324	17.579	17.579
<i>Détail:</i>					
1) Articles et matériel de bureau..... 4.779					
2) Location et entretien des machines à photoco-					

## 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>pier</i> ..... 496			
		3) <i>Location et entretien des autres machines de bureau</i> ..... 198			
		5) <i>Frais d'impression et de reliure</i> ..... 2.056			
		6) <i>Documentation et bibliothèque</i> ..... 10.000			
		9) <i>Divers</i> ..... 50			
		<i>Total</i> ..... 17.579			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	13.797	16.366	15.558
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Frais postaux</i> ..... 10.308			
		2) <i>Frais téléphoniques</i> ..... 5.000			
		3) <i>Télex et téléfax</i> ..... 250			
		<i>Total</i> ..... 15.558			
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	86.291	95.813	90.906
12.080 (12.11)	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier .....	582	372	372
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	290.460	290.470	288.394
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Loyers</i> ..... 288.394			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	108	500	500
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	14.594	6.598	6.598
12.190 (12.30)	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical .....	2.550	5.000	5.000
12.250 (12.00)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif).....	79.059	36.989	85.813
		<u>Détail:</u>			
		1130 <i>Frais de personnel</i> ..... 51.625			
		1204 <i>Frais de bureau</i>			
		1) <i>Articles et matériel de bureau</i> ..... 485			
		2) <i>Location et entretien des machines à photocopier</i> ..... 72			
		3) <i>Horodateur</i> ..... 188			
		1208 <i>Bâtiments: exploitation et entretien</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> ..... 1.895			
		2) <i>Eau, gaz, électricité, taxes</i> ..... 9.584			
		3) <i>Chauffage</i> ..... 2.664			
		4) <i>Réparations et entretien</i> ..... 16.586			
		5) <i>Assurances</i> ..... 45			

## 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		1210 Loyer Parking..... 2.669			
		Total..... 85.813			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.501 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel .....	6.321	-	-
		Total de la section 17.2.....	3.712.273	3.807.084	3.908.105
		<b>Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.100.008	1.138.496	1.196.645
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 1.122.397			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 9.401			
		3) Charges sociales patronales..... 47.963			
		4) Allocations de repas..... 16.884			
		Total..... 1.196.645			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	191.793	199.909	322.679
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 278.361			
		3) Charges sociales patronales..... 37.283			
		4) Allocations de repas..... 7.035			
		Total..... 322.679			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	25.371	32.611	25.973
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 21.637			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.469			
		3) Charges sociales patronales..... 2.867			
		Total..... 25.973			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	13.737	100	100

## 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement .....	93	94	94
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice) .....	5.585	3.600	4.000
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Vacances du président ff..... 3.500			
		b) Indemnités des délégués-patrons et délé- gués-assurés..... 500			
		Total..... 4.000			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	21.436	22.500	22.500
		<i>Détail:</i>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et délé- gués-assurés..... 22.350			
		b) Indemnités des médecins-conseils..... 100			
		c) Taxes de témoin, remboursements pour per- tes de salaire..... 50			
		Total..... 22.500			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	2.773	2.800	2.800
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	11.217	16.000	16.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.500			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 2.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 200			
		4) Consommables bureautiques..... 3.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 2.300			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.500			
		Total..... 16.000			
12.041 (12.12)	06.10	Frais de mise sur pied d'une documentation médicale .....	3.495	-	-
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	59.495	54.700	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 55.000			
		2) Frais téléphoniques..... 4.700			
		3) Téléx et télécopier..... 300			
		Total..... 60.000			

## 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	30.714	37.253	37.153
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 22.123			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 14.500			
		5) Assurances..... 530			
		<u>Total..... 37.153</u>			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	68.567	68.808	68.808
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 67.608			
		2) Charges locatives accessoires..... 1.200			
		<u>Total..... 68.808</u>			
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	174.842	170.000	175.000
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	946	9.785	9.785
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunication .....	-	6.478	-
		Total de la section 17.3.....	1.710.072	1.763.234	1.941.637
		<b>Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales</b>			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	227.759	233.675	241.921
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 227.782			
		3) Charges sociales patronales..... 9.918			
		4) Allocations de repas..... 4.221			
		<u>Total..... 241.921</u>			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	66.389	67.371	68.750
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 64.505			
		3) Charges sociales patronales..... 2.838			

## 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 68.750			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	11.908	12.076	12.482
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 10.647			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 374			
		3) Charges sociales patronales..... 1.461			
		Total..... 12.482			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement .....	46	47	47
		<u>Détail:</u>			
		Indemnité d'habillement..... 47			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	27.523	25.316	28.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Vacances du président, des assesseurs-ma- gistrats et des assesseurs-employeurs et salariés..... 26.171			
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation des président, juges-asseesseurs, secrétaire et experts)..... 1.829			
		Total..... 28.000			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	3.128	3.600	3.400
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et des dé- légués-assurés..... 3.300			
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin..... 100			
		Total..... 3.400			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour .....	506	600	550

## 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau .....	3.964	4.000	4.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.350		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	100		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	50		
		4) Consommables bureautiques.....	350		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	550		
		6) Documentation et bibliothèque.....	600		
		Total.....	4.000		
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	7.813	8.150	8.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux.....	7.100		
		2) Frais téléphoniques.....	1.000		
		Total.....	8.100		
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	2.728	2.298	2.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage.....	400		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	2.250		
		9) Divers.....	150		
		Total.....	2.800		
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100.060	104.670	104.670
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....	93.670		
		2) Charges locatives accessoires.....	11.000		
		Total.....	104.670		
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.233	8.250	10.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'expertises médicales.....	9.800		
		2) Frais de déplacement.....	200		
		Total.....	10.000		
		Total de la section 17.4.....	466.057	470.253	484.920

## 17.5 - Union des caisses de maladie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Union des caisses de maladie</b>					
11.000 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires .....	141.787	145.000	147.834
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 142.194					
3) Charges sociales patronales..... 4.233					
4) Allocations de repas..... 1.407					
<u>Total..... 147.834</u>					
34.010 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32). (Crédit non limitatif).....	408.371	452.805	452.595
<i>Détail:</i>					
1) Assurance maladie..... 365.597					
2) Assurance dépendance..... 86.998					
<u>Total..... 452.595</u>					
42.000 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	83.379.889	88.000.000	93.321.190
42.001 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.587.094	31.500.000	34.061.737
42.002 (42.00)	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.157.000	3.968.679	3.844.395
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	509.670.203	540.000.000	580.900.000
42.005 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1c. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.753.829	17.616.577	18.848.490
42.006 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S. article 29, alinéa 1b. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.506.263	1.613.204	1.782.763
42.007 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	149.705.000	140.000.000	140.000.000



## 17.5 - Union des caisses de maladie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
42.008 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	141.884	140.000	100.000
Total de la section 17.5.....			798.451.320	823.436.265	873.459.004
<b>Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>					
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires .....	1.295.722	2.101.175	2.149.154
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 1.928.151					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 101.076					
3) Charges sociales patronales..... 85.103					
4) Allocations de repas..... 34.824					
Total..... 2.149.154					
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	587.360	834.548	828.787
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 685.314					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 35.383					
3) Charges sociales patronales..... 94.723					
4) Allocations de repas..... 13.367					
Total..... 828.787					
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	12.516	100	100
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 100					
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	446	725	725
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence					
a) Commission consultative..... 390					
b) Commission de qualité..... 335					
Total..... 725					
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	410	650	600

## 17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission consultative.....	260		
		b) Commission de qualité.....	190		
		2) Indemnités pour stagiaires.....	150		
		Total.....	600		
12.010 (12.15)	06.10	Frais de route et de séjour .....	12.272	13.000	12.500
12.020 (12.15)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	11.057	11.000	11.123
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	3.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	4.300		
		3) Réparations et entretien.....	3.500		
		9) Divers.....	323		
		Total.....	11.123		
12.040 (12.15)	06.10	Frais de bureau .....	20.955	20.000	21.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	4.500		
		2) Entretien photocopieur.....	2.000		
		3) Entretien autres machines de bureau.....	1.700		
		4) Consommables bureautiques.....	2.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	6.050		
		6) Documentation et bibliothèque.....	4.500		
		7) Appareils photographiques.....	600		
		9) Divers.....	250		
		Total.....	21.600		
12.041 (12.12)	06.10	Frais de bureau: acquisition d'appareils photographiques digitaux .....	1.197	-	-
12.050 (12.15)	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	11.792	12.500	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	12.500		
12.070 (42.00)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif).....	86.291	91.250	88.449
12.080 (12.15)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		4) Réparations et entretien.....	100		
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	251.609	251.610	249.832

## 17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 249.832			
12.120 (12.15)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	897.367	889.542	1.249.083
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	149.413	175.000	242.265
12.130 (12.16)	06.10	Rédition du guide pratique de l'Assurance Dépendance .....	-	3.170	-
12.150 (12.15)	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	290.373	310.970	311.414
12.160 (12.15)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	10.541	3.256	3.256
12.190 (12.15)	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation .....	11.610	14.000	14.000
12.191 (12.30)	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance .....	-	7.500	-
12.250 (12.15)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif).....	121.680	48.454	135.000
		<i>Détail:</i>			
		1130 Frais de personnel..... 80.425			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau..... 850			
		2) Horodateur..... 220			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage..... 3.099			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 17.000			
		3) Chauffage..... 4.000			
		4) Réparations et entretien..... 25.220			
		5) Assurances..... 80			
		1210 Loyer Parking..... 4.106			
		Total..... 135.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.30)	06.10	Frais de route et de séjour .....	341	-	-

## 17.6 - Assurance dépendance

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.750 (12.12)	06.10	Part dans les frais communs de l'Office des Assurances sociales .....	-	-	4.106
		Total de la section 17.6.....	3.772.952	4.788.550	5.334.594
<b>Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité</b>					
11.130 (31.11)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.611	4.166	4.612
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 893			
		5) Prestations individuelles: indemnité du pré- sident..... 3.719			
		Total..... 4.612			
12.000 (31.11)	06.10	Indemnités pour services de tiers .....	781	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.000			
12.010 (31.11)	06.10	Frais de route et de séjour .....	186	150	200
12.040 (31.11)	06.10	Frais de bureau .....	259	240	260
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 260			
33.010 (31.00)	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médi- co-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération na- tionale de la mutualité luxembourgeoise .....	52.000	47.000	47.000
35.030 (31.00)	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutua- lité. (Crédit non limitatif).....	4.500	4.905	5.347
		Total de la section 17.7.....	62.337	57.461	58.419

## 18.0 - Assurance pension contributive

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 18.0 Assurance pension contributive</b>					
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	921.388.787	975.000.000	1.063.066.127
42.001 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.183.566	8.564.824	8.862.027
42.002 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des majorations proportionnelles résultant des périodes d'assurance visées à l'article 171, alinéa 1, sous 7) du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.465.222	-	-
42.003 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.941.013	-	-
42.005 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	27.895	26.600	15.100
Total de la section 18.0.....			958.006.483	983.591.424	1.071.943.254
<b>Section 18.1 - Assurance accidents</b>					
42.000 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Participation aux frais de prestations: prise en charge d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes (articles 98 et 100 du code des assurances sociales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.057.156	-	-
42.001 (42.00)	04.10 06.15 06.43	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.702.800	3.964.000	4.292.576
<i>Détail:</i>					
1) <i>Accidents survenus aux personnes participant aux cours et examens organisés ou agréés par l'Etat, les communes et les chambres professionnelles ainsi qu'aux chargés de cours et aux membres ou auxiliaires des jurys afféren-</i>					

## 18.1 - Assurance accidents

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>tes (article 90, alinéa 2 C.A.S.).....</i> 3.477.576 2) <i>Accidents survenus aux personnes participant aux actions de secours et de sauvetage appor- tées à la personne ou aux biens d'un tiers en péril, ainsi que lors d'exercices théoriques et pratiques se rapportant directement à ces actions (article 90, alinéa 4 C.A.S.) et ac- cidents survenus aux personnes exerçant une activité à titre bénévole au profit de servi- ces sociaux agréés par l'Etat (article 90, alinéa 9 C.A.S.).....</i> 163.000 3) <i>Accidents survenus aux personnes bénéficiant d'une mesure de mise au travail (RMG, chôma- ge, jeunes délinquants) (article 90, alinéas 5 à 7 C.A.S.).....</i> 515.000 4) <i>Accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions aux mandataires publics (article 90, alinéa 8 C.A.S.).....</i> 45.000 5) <i>Accidents survenus aux personnes exerçant une activité à titre bénévole au profit de servi- ces sociaux agréés par l'Etat (article 90, alinéa 9 C.A.S.).....</i> 11.000 6) <i>Accidents survenus lors de travaux de cons- truction en régie inférieurs à quarante heu- res de travail, tels que visés par l'ancien article 90 (loi du 17.12.1925) et maintenus en vigueur par l'article 33 alinéa 1 de la loi du 17.11.1997.....</i> 81.000 <i>Total.....</i> 4.292.576			
42.002 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole.- Prise en charge a) de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées con- formément à l'article 161 du code des assurances socia- les et b) du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) <i>Prise en charge de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales.....</i> 974.597 2) <i>Prise en charge du solde conformément à l'ar- ticle 33 de la loi du 17 novembre 1997.....</i> 110.000 <i>Total.....</i> 1.084.597	1.487.834	1.086.000	1.084.597
		Total de la section 18.1.....	19.247.790	5.050.000	5.377.173

## 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale</b>					
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.550 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	-	44.500	-
Total de la section 18.2.....			-	44.500	-
<b>Section 18.4 - Office des assurances sociales</b>					
12.302 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécuri- té sociale. (Crédit non limitatif).....	28.451	25.745	29.129
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.520 (42.00)	06.12 06.15	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	3.996	-
12.800 (12.30)	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser à l'Union des Caisses de maladie .....	-	143.100	-
Total de la section 18.4.....			28.451	172.841	29.129
Total du département 17/18.....			1.789.638.310	1.826.880.366	1.968.506.219

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	9.806.396	10.347.009	10.609.461
12	Achat de biens non durables et de services	4.204.468	4.540.083	7.204.874
33	Transferts de revenus aux administrations privées	52.000	48.200	47.700
34	Transferts de revenus aux ménages	408.371	452.805	452.595
35	Transferts de revenus à l'étranger	11.640	12.385	12.587
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.775.155.435	1.811.479.884	1.950.179.002
Total		1.789.638.310	1.826.880.366	1.968.506.219



## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>					
<b>Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales</b>					
11.100 (11.40)	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement .....	2.981	3.226	3.150
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	6.731	10.000	10.000
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 10.000					
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	1.475	2.500	2.500
<i>Détail:</i>					
1) Jetons de présence..... 2.500					
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	226	500	500
12.011 (12.13)	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour .....	7.098	6.000	8.000
12.012 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	172.008	200.000	190.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.668	2.900	2.900
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 350					
2) Carburants et lubrifiants..... 1.700					
3) Réparation et entretien..... 850					
Total..... 2.900					
12.021 (12.14)	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	22.662	26.097	28.500
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 5.040					
2) Carburants et lubrifiants..... 12.060					
3) Réparation et entretien..... 11.400					
Total..... 28.500					
12.030 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.013	3.000	3.000
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	36.487	45.000	45.000

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....	13.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	14.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	16.000		
		9) Divers.....	2.000		
		<i>Total</i> .....	45.000		
12.041 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau .....	18.183	24.000	21.500
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques.....	14.500		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	3.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.000		
		9) Divers.....	1.500		
		<i>Total</i> .....	21.500		
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	77.180	85.000	85.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Affranchissement.....	85.000		
12.051 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	3.687	5.000	4.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	3.500		
		2) Frais téléphoniques.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	4.500		
12.060 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des installa- tions de télécommunications .....	-	550	-
12.070 (12.12)	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques .....	4.370	4.370	4.370
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	3.354	6.500	6.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	5.000		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	6.000		
12.081 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien .....	11.218	14.000	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	1.500		
		9) Divers.....	1.000		
		<i>Total</i> .....	2.500		

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.100 (12.11)	10.10	Unité de contrôle: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	37.503	37.505	-
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	129.140	250.000	220.000
12.121 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	122.346	80.000	80.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles .....	54.401	45.000	45.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Campagnes publicitaires.....		45.000	
12.146 (12.16)	07.20	Développement rural: frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	-	15.000
12.190 (12.30)	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	16.000	2.000
12.191 (12.30)	10.10	Séminaires et cours de formation spécifiques touchant les dossiers à traiter par le personnel du département de l'agriculture. ....	-	-	6.000
12.192 (12.30)	07.20	Développement rural: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	-	6.000
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré - volet gestion animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	169.186	470.000	121.000
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide .....	30.000	30.000	30.000
33.010 (33.00)	01.10 01.54	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole .....	15.000	15.000	15.000
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local .....	-	-	20.000
33.016 (33.00)	13.90	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	75.000
34.050 (34.31)	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture .....	20.870	21.000	20.000

## 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck .....	64.015	97.500	82.500
34.100 (34.50)	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel .....	12.500	12.500	12.500
34.101 (34.50)	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture .....	-	1.250	1.000
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	147.450	178.150	158.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Organismes animaliers.....	52.200		
		2) Organismes végétaux.....	43.100		
		3) Organismes de technique agraire.....	41.100		
		4) Organismes divers.....	17.700		
		5) Organismes de développement rural.....	4.400		
		<i>Total.....</i>	<i>158.500</i>		
41.000 (31.22)	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture; dépenses à charge de l'Etat (art. IV de la loi modifiée du 04 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale).. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	80.000
41.010 (31.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	11.006	11.300	11.600
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.530 (12.16)	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	315	-
		Total de la section 19.0.....	1.185.758	1.704.163	1.418.520
		<b>Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</b>			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	74.620	200.000	100.000

## 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.300 (12.30)	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	52.000	52.000
12.340 (31.11)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles .....	104.218	127.000	115.000
12.355 (11.10)	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	772.965	801.653	807.756
31.051 (31.32)	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.912.986	16.000.000	100
31.052 (31.32)	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	-
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.083.884	2.190.000	2.334.900
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.986	100	100
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.472.386	1.500.000	1.475.000
31.057 (31.32)	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier. (Sans distinction d'exercice) .....	1.266.921	1.600.000	100
31.059 (31.32)	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.193.699	7.523.200	100
31.060 (12.12)	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	14.040	15.000	16.000
33.010 (33.00)	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel .....	37.200	37.200	37.200

## 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.011 (33.00)	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) .....	72.665	120.000	148.000
33.012 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service des aides sociales en agriculture, organisé par le LMR (association des services d'échange de machines et d'entraide).. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	28.000
33.013 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des programmes de coordination, de vulgarisation et d'information en agriculture et viticulture.. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	640.000
33.023 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	55.780
33.025 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais des actions de promotion pour la Marque Nationale de la viande de porc et du jambon fumé et du Produit du Terroir "Lëtzebuurger Rendfleesch". (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Sans distinction d'exercice) .....	44.360	90.000	90.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Sans distinction d'exercice) .....	77.912	267.575	306.650
34.106 (31.22)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur les produits du terroir par la Chambre d'agriculture. (Sans distinction d'exercice) .....	83.654	-	-
35.001 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
42.000 (42.00)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.207.336	2.292.134	2.237.000

## 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
42.001 (42.00)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.543.072	3.786.573	3.612.500
42.002 (42.00)	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Article 41 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.154.875	3.800.000	3.837.500
43.000 (43.22)	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole .....	10.000	100.000	100.000
Total de la section 19.1.....			37.129.779	40.503.535	15.994.786
<b>Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	6.310.067	6.728.188	7.005.005
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			6.515.193		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			77.463		
3) Charges sociales patronales.....			279.034		
4) Allocations de repas.....			133.315		
Total.....			7.005.005		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.649.304	1.814.970	1.912.991
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base.....			1.651.426		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			4.451		
3) Charges sociales patronales.....			219.125		
4) Allocations de repas.....			37.989		
Total.....			1.912.991		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	119.208	10.278	10.671
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base.....			10.671		
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	523.413	492.599	511.440

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	424.710		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	26.892		
		3) Charges sociales patronales.....	59.838		
		<i>Total</i> .....	511.440		
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	329.893	158.083	158.058
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	130.085		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	9.480		
		3) Charges sociales patronales.....	18.493		
		<i>Total</i> .....	158.058		
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement .....	19.100	22.659	22.000
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.501	6.390	4.330
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	3.768		
		5) Prestations individuelles.....	475		
		9) Divers.....	87		
		<i>Total</i> .....	4.330		
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	34.815	34.181	34.114
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	2.405		
		4) Prestations individuelles.....	27.488		
		9) Divers.....	4.221		
		<i>Total</i> .....	34.114		
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	39.236	40.000	45.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	120.483	105.600	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	17.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	63.500		
		3) Réparation et entretien.....	28.500		
		9) Divers.....	11.000		
		<i>Total</i> .....	120.000		
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	4.619	3.500	3.500



## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	64.139	71.000	68.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 40.000			
		4) Consommables bureautiques..... 22.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 6.000			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 68.500			
12.041 (12.12)	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif).....	33.654	25.000	35.000
		<u>Détail:</u>			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 35.000			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	75.741	90.000	81.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 43.000			
		2) Frais téléphoniques..... 35.000			
		9) Divers..... 3.000			
		Total..... 81.000			
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	3.776	2.985	3.600
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 3.100			
		3) Réparations et entretien..... 500			
		Total..... 3.600			
12.070 (12.12)	10.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	74.620	96.847	99.760
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 83.760			
		3) Réparations et pièces de rechanges..... 15.000			
		9) Divers: Abonnement GPS..... 1.000			
		Total..... 99.760			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	75.749	71.230	75.750
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 13.260			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 35.800			
		3) Chauffage..... 26.690			
		Total..... 75.750			

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	87.888	91.858	91.896
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers.....			91.896
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles. (Sans distinction d'exercice).....	322.913	371.580	470.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice).....	96.638	75.000	352.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations .....	3.356	5.750	7.400
12.160 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire .....	134.696	190.000	185.000
12.170 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur; dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais .....	71.381	75.300	76.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel .....	12.402	17.000	17.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais en relation avec les festivités pour le 125e anniversaire de l'Administration des services techniques de l'agriculture. (Sans distinction d'exercice).....	-	-	35.000
12.315 (12.30)	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles .....	48.393	54.600	56.000
12.320 (12.30)	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station; attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline .....	23.300	23.300	25.000
12.330 (12.30)	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	204.381	195.307	205.674
32.011 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice).....	1.679.000	1.809.293	1.868.947
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers .....	16.200	16.200	16.200

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg.....	8.700		
		2) Flockbook du texel luxembourgeois.....	2.500		
		3) Association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers.....	2.500		
		4) Association des bergers.....	2.500		
		<i>Total</i> .....	16.200		
33.011 (31.00)	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux stud- books .....	18.600	18.600	17.800
33.012 (31.00)	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisa- tion et de l'information .....	24.594	49.600	55.000
33.013 (31.00)	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgari- sation et de l'information .....	25.410	20.600	20.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Syndicats arboricoles pour l'organisation de démonstrations pratiques et de conférences et coopératives fruitières pour la vulgarisation fruitière.....	4.960		
		2) Fédération horticole professionnelle luxem- bourgeoise dans l'intérêt de l'enseignement et de la vulgarisation.....	11.160		
		3) Association sans but lucratif "Lëtzebuenger Rousefrënn" dans l'intérêt de l'organisation de cours théoriques et pratiques pour la cul- ture rosière et de la propagation de nouvel- les variétés de roses.....	1.490		
		4) Subventions à l'association "Conservatoire de plantes médicinales de Winseler".....	1.750		
		5) Office international du coin de terre et des jardins ouvriers.....	1.240		
		<i>Total</i> .....	20.600		
33.014 (33.00)	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux .....	49.400	37.900	37.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et des oiseaux, Luxembourg.....	12.400		
		2) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Luxembourg.....	15.000		
		3) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Esch/Alzette.....	500		
		4) Société pour la protection des animaux, Dude- lange.....	10.000		
		<i>Total</i> .....	37.900		
33.015 (33.00)	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques .....	5.000	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Fédération colombophile luxembourgeoise.....	640		

## 19.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) Associations cynologiques..... 4.360			
		Total..... 5.000			
33.016 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer. (Sans distinction d'exercice) .....	42.500	47.430	62.266
33.017 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise. (Sans distinction d'exercice) .....	44.700	41.136	42.854
33.018 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel .....	11.000	11.000	12.000
33.019 (31.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles .....	7.000	7.000	7.000
33.023 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Sans distinction d'exercice) .....	52.156	54.643	-
33.024 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique .....	15.000	20.000	25.000
33.027 (33.00)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles; et la réalisation d'infrastructures d'élevage pour animaux de basse cour par des associations privées; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	284.999	63.200	100.000
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail. (Crédit non limitatif).....	281.766	416.000	422.800
43.002 (43.22)	10.10	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réfection. (Sans distinction d'exercice) .....	-	95.000	-
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	1.435
		Total de la section 19.2.....	13.042.991	13.585.807	14.406.491
		<b>Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux</b>			
11.000 (11.00)	10.20	Traitements des fonctionnaires .....	137.506	140.792	143.795
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 143.795			

## 19.3 - Remembrement des biens ruraux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
41.010 (41.40)	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	4.900.000	5.300.000	5.440.840
43.000 (43.22)	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat). (Crédit non limitatif).....	-	50.000	25.000
Total de la section 19.3.....			5.037.506	5.490.792	5.609.635
<b>Section 19.4 - Service d'économie rurale</b>					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	2.735.390	3.035.110	3.129.613
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 2.950.010					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 4.136					
3) Charges sociales patronales..... 122.001					
4) Allocations de repas..... 53.466					
<u>Total..... 3.129.613</u>					
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	301.580	400.679	483.737
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 418.180					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 55.397					
3) Charges sociales patronales..... 10.160					
<u>Total..... 483.737</u>					
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	94.450	8.644	9.960
<i>Détail:</i>					
B) - Etudiants					
1) Rémunérations de base..... 9.960					
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	110.937	114.578	117.125
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 98.653					
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 13.696					

## 19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales..... 4.776			
		Total..... 117.125			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement .....	708	841	745
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	13.351	17.000	17.000
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	35.666	37.000	37.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 15.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 9.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 250			
		6) Documentation et bibliothèque..... 9.750			
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 37.000			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	787	1.000	1.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Téléphone..... 650			
		4) Téléx et téléfax..... 350			
		Total..... 1.000			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	25.288	29.000	29.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 3.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 20.500			
		4) Réparations et entretien..... 400			
		5) Assurances..... 600			
		6) Enlèvement ordures..... 2.500			
		9) Divers..... 1.500			
		Total..... 29.000			
12.090 (12.21)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	101.079	101.100	101.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 101.100			

## 19.4 - Service d'économie rurale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	4.500	3.000
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel .....	1.939	7.000	7.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	68.690	115.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'impression.....	45.000		
		2) Frais d'envoi.....	55.000		
		Total.....	100.000		
12.301 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	1.808	7.000	7.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais d'entretien d'équipements spéciaux.....	7.000		
12.310 (12.30)	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation; frais de documentation; frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques; dépenses diverses .....	3.703	6.500	6.000
24.010 (12.12)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif).....	25.547	27.100	31.500
		Total de la section 19.4.....	3.520.923	3.912.152	4.080.880
		<b>Section 19.5 - Administration des services vétérinaires</b>			
11.000 (11.00)	10.00	Traitements des fonctionnaires .....	2.757.240	2.860.931	3.041.208
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	2.889.700		
		3) Charges sociales patronales.....	111.408		
		4) Allocations de repas.....	40.100		
		Total.....	3.041.208		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	450.299	542.721	646.159

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	560.343		
		3) Charges sociales patronales.....	73.856		
		4) Allocations de repas.....	11.960		
		Total.....	646.159		
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	126.324	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	121.245	132.184	166.684
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	133.629		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	13.553		
		3) Charges sociales patronales.....	19.502		
		Total.....	166.684		
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	17.785	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.100 (11.40)	10.10 10.11	Indemnités d'habillement .....	465	851	475
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	20.410	28.240	24.640
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....	24.640		
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	100		
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	42.736	42.000	45.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	19.050	18.660	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	3.000		
		2) Carburants et lubrifiants.....	10.000		
		3) Réparation et entretien.....	7.000		
		Total.....	20.000		
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.378	2.500	2.500



## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.031 (12.16)	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.104	3.000	2.500
12.040 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau .....	17.545	17.900	19.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	5.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	3.500		
		4) Consommables bureautiques.....	5.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	4.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.500		
		<i>Total</i> .....	19.000		
12.041 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau .....	7.839	8.650	9.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.700		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.300		
		4) Consommables bureautiques.....	100		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.500		
		6) Documentation et bibliothèque.....	2.300		
		9) Divers.....	100		
		<i>Total</i> .....	9.000		
12.050 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	21.812	19.000	23.820
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	15.000		
		2) Frais téléphoniques.....	745		
		3) Luxpac.....	500		
		4) Téléfax.....	1.075		
		9) Divers.....	6.500		
		<i>Total</i> .....	23.820		
12.051 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.540	16.500	17.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	7.000		
		4) Téléfax.....	1.500		
		9) Emballages.....	9.000		
		<i>Total</i> .....	17.500		
12.060 (12.12)	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications .....	499	500	500
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....	500		

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	22.496	25.810	23.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 12.600			
		9) Divers..... 11.000			
		Total..... 23.600			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires ex- ternes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	569.331	900.000	950.000
12.121 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer en vue du dépistage de l'E.S.B. chez les animaux domestiques. (Crédit non limitatif).....	254.674	-	-
12.122 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétéri- naire de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	29.780	26.000	36.000
12.123 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire. (Crédit non limitatif).....	-	7.500	13.500
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	8.258	75.000	54.840
12.150 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	579.975	539.384	950.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de prises de sang..... 720.360			
		3) Frais d'inspection des viandes..... 1.640			
		4) Honoraires dus aux vétérinaires praticiens pour assurer l'épidémiosurveillance dans les exploitations agricoles..... 198.000			
		5) Participation de l'Etat aux honoraires des actes d'euthanasie des animaux de production en agonie..... 30.000			
		Total..... 950.000			
12.160 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réac- tifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	730.820	900.000	800.000
12.162 (12.30)	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de ma- tériel vétérinaire .....	7.358	7.000	7.500
12.190 (12.30)	10.10	Cours de formation continue, conférences .....	2.824	12.500	6.500
12.250 (12.00)	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécuri- té et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture) .....	-	-	12.000
12.300 (12.30)	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire .....	2.237	22.750	20.250

## 19.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.310 (12.30)	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'installations dans le cadre de la lutte contre les épizooties; prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	47.432	64.330	59.760
33.010 (31.00)	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles .....	8.676	8.676	8.676
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	1.101	-	-
12.625 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	-	130.755	-
12.650 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail .....	-	9.375	8.000
12.660 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de service directs en relation avec la police sanitaire du bétail .....	8.612	-	-
Total de la section 19.5.....			5.897.845	6.423.017	6.969.912
<b>Section 19.6 - Viticulture</b>					
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires .....	752.665	776.864	897.059
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			836.901		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			8.837		
3) Charges sociales patronales.....			35.844		
4) Allocations de repas.....			15.477		
Total.....			897.059		
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	313.783	345.472	413.597
<u>Détail:</u>					
1) Rémunérations de base.....			318.590		
2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			37.920		
3) Charges sociales patronales.....			47.238		
4) Allocations de repas.....			9.849		
Total.....			413.597		

## 19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	26.664	4.755	4.980
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....			4.980
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	443.268	487.378	393.576
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			332.841
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			14.687
		3) Charges sociales patronales.....			46.048
		Total.....			393.576
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	9.605	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			100
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement .....	2.698	3.266	3.300
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			100
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	4.701	4.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			50
		4) Prestations individuelles.....			4.450
		Total.....			4.500
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour .....	1.971	2.000	2.250
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	6.346	10.500	8.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			1.750
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.650
		3) Réparation et entretien.....			4.000
		9) Divers.....			200
		Total.....			8.600
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau .....	14.503	16.700	15.500

## 19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	3.000		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	1.800		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	250		
		4) Consommables bureautiques.....	3.000		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	1.800		
		6) Documentation et bibliothèque.....	5.450		
		9) Divers.....	200		
		<i>Total</i> .....	15.500		
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	12.217	12.000	13.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....	8.250		
		2) Frais téléphoniques.....	5.650		
		<i>Total</i> .....	13.900		
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications .....	2.778	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien.....	2.000		
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	63.448	64.000	113.480
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	44.780		
		2) Eau, électricité, taxes.....	30.000		
		3) Chauffage (gaz).....	32.200		
		9) Divers.....	6.500		
		<i>Total</i> .....	113.480		
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	98.788	86.050	325.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	40	500	500
12.160 (12.30)	10.10 10.11	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire .....	118.026	118.960	133.832
		<i>Détail:</i>			
		1) Contrat de maintenance.....	50.933		
		2) Acquisition et entretien des instruments de laboratoire.....	82.899		
		<i>Total</i> .....	133.832		
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'études; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses .....	7.341	12.431	22.870

## 19.6 - Viticulture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.300 (12.30)	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole .....	70.625	68.000	75.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Vignobles.....	24.500		
		2) Frais de cave.....	49.500		
		3) Sélection de clones.....	1.000		
		<u>Total.....</u>	<u>75.000</u>		
12.301 (12.30)	10.10 10.11	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
33.010 (31.00)	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vigne- rons indépendants .....	2.231	2.000	2.000
33.011 (31.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de so- lidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965) .....	580.740	588.200	619.092
33.013 (31.00)	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux ex- positions et foires .....	42.000	40.000	40.000
33.015 (53.10)	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de sou- tènement des vignes en terrasses; travaux de consolida- tion des coteaux en mouvement; sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux) .....	16.315	25.000	25.000
34.050 (34.31)	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger .....	400	1.000	1.000
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de con- trats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel. (Crédit non limitatif).....	520.709	575.000	550.000
34.101 (34.50)	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	112.834	180.000	100.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	-	3.750
		Total de la section 19.6.....	3.219.995	3.427.077	3.771.086
		<b>Section 19.7 - Sylviculture</b>			
12.030 (12.16)	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	131.480	140.000	172.200

## 19.7 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.120 (12.30)	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	804.513	1.250.000	1.250.000
12.121 (12.30)	12.30 10.30	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche "Surveillance et contrôle intégré des populations d'insectes ravageurs de nos forêts" .....	11.612	17.400	17.400
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	52.841	54.600	40.000
12.130 (12.16)	10.30	Frais de publication .....	37.653	25.000	32.500
12.140 (12.16)	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses .....	26.066	27.500	25.000
12.300 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	1.069.526	1.140.000	1.200.000
12.301 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
12.302 (12.30)	10.30 07.50	Participation de l'Etat au projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Sans distinction d'exercice) .....	80.131	87.000	70.000
31.050 (31.32)	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts .....	11.277	15.000	14.000
33.010 (31.00)	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs .....	63.788	72.248	213.340
Total de la section 19.7.....			2.288.887	2.828.848	3.034.540
<b>Section 19.8 - Développement rural</b>					
12.140 (12.16)	07.20	Développement rural: frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	8.500	-
12.180 (12.30)	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique .....	-	250	-

## 19.8 - Développement rural

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.190 (12.30)	07.20	Développement rural: Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	6.000	-
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local .....	15.000	15.000	-
33.012 (43.00)	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des "Groupes LEADER - Grand-Duché de Luxembourg" dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). (Sans distinction d'exercice) .....	707.472	800.000	440.000
33.014 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER. (Sans distinction d'exercice) .....	71.683	80.000	10.000
33.015 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'Initiative Communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) - Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	6.797	55.000	12.252
33.016 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007 - 2013. (Sans distinction d'exercice) .....	-	75.000	-
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local .....	91.404	225.000	165.000
Total de la section 19.8.....			892.356	1.264.750	627.252
Total du département 19.....			72.216.040	79.140.141	55.913.102



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	17.386.220	18.130.199	19.114.798
12	Achat de biens non durables et de services n'augmentant pas la valeur	8.447.619	10.003.534	10.860.107
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	194.733	497.100	152.500
31	Subventions d'exploitation	26.988.179	28.874.300	3.870.300
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.679.000	1.809.293	1.868.947
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.236.126	2.325.633	2.791.960
34	Transferts de revenus aux ménages	1.219.020	1.661.825	1.586.450
35	Transferts de revenus à l'étranger	147.450	178.250	158.600
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.911.006	5.311.300	5.532.440
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	8.905.283	9.878.707	9.687.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	101.404	470.000	290.000
<b>Total</b>		<b>72.216.040</b>	<b>79.140.141</b>	<b>55.913.102</b>

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>20 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>					
<b>Section 20.0 - Economie</b>					
11.000 (11.00)	11.10	Traitements des fonctionnaires .....	105.595	215.129	222.053
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	210.774		
		3) Charges sociales patronales.....	8.465		
		4) Allocations de repas.....	2.814		
		Total.....	222.053		
11.010 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.020 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	3.727	12.549
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	12.549		
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	2.239	2.500	1.300
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.553	3.000	4.180
		<i>Détail:</i>			
		c) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteur.....	100		
		e) Commission spéciale consultative prévue par la loi-cadre de développement et de diversification économiques.....	2.800		
		f) Conseil national de la propriété industri- elle.....	180		
		g) Conseil national d'accréditation, de cer- tification, de normalisation et de promo- tion de qualité.....	500		
		h) Comité d'accréditation.....	600		
		Total.....	4.180		
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers .....	694	950	1.295
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>e) Conseil national de la propriété industrielle.....</i> 100 <i>f) Commission spéciale consultative prévue par la loi cadre de développement et de diversification économiques.....</i> 150 <i>g) Comité d'accréditation.....</i> 670 <i>h) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteurs.....</i> 150 <i>i) Conseil national d'accréditation, de cer- tification, de normalisation et de promo- tion de qualité.....</i> 225 <i>Total.....</i> 1.295			
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour .....	1.932	2.700	1.600
		<u>Détail:</u>			
		2) Direction de la consommation..... 1.080			
		3) Services généraux..... 520			
		<i>Total.....</i> 1.600			
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	460.712	500.000	500.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	16.686	13.000	14.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 4.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 5.750			
		3) Réparations et entretien..... 4.250			
		<i>Total.....</i> 14.000			
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	16.214	23.600	40.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 2.400			
		4) Consommables bureautiques..... 2.100			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 18.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 16.000			
		9) Divers..... 1.500			
		<i>Total.....</i> 40.000			
12.050 (12.12)	11.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	-	-	5.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 1.345			
		2) Frais téléphoniques..... 3.500			
		9) Divers..... 655			
		<i>Total.....</i> 5.500			
12.070 (12.12)	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de main- tenance et élimination des déchets .....	19.303	16.000	24.899

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Réparations et entretien.....	12.960		
		2) Maintenance et élimination.....	979		
		3) Frais de consultance et d'aide informatique.....	10.960		
		<i>Total</i> .....	24.899		
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien .....	136.748	228.600	281.630
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	226.010		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes, déchets.....	34.810		
		4) Réparations et entretien.....	14.810		
		9) Divers.....	6.000		
		<i>Total</i> .....	281.630		
12.081 (12.11)	11.10	Frais de gardiennage du site WSA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	2.000.000	2.080.000
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.709.672	1.304.200	1.637.300
12.121 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	110.750	360.000	440.000
12.141 (12.16)	11.10	Organisation de journées du consommateur .....	76.826	70.000	73.000
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication .....	15.000	7.700	30.200
12.145 (12.16)	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	50.000	75.000	210.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et déliants.....	205.000		
		9) Divers.....	5.000		
		<i>Total</i> .....	210.000		
12.146 (12.16)	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix lu- xembourgeois pour la qualité .....	17.600	17.000	17.425
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisa- tion et de participation .....	24.199	20.000	30.000
12.191 (12.30)	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	29.645	20.000	150.000
12.300 (12.30)	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de dif- fusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens) .....	56.826	82.000	85.000
12.301 (12.30)	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuel- le .....	6.091	15.000	15.000

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.302 (12.30)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés. (Crédit non limitatif).....	-	4.000	4.000
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	640.473	1.110.000	1.447.000
12.304 (12.30)	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	173.732	250.000	275.000
12.305 (12.30)	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement .....	34.991	32.000	33.000
12.306 (12.30)	11.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan national pour l'innovation et le plein emploi (programme gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lisbonne). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	400.000	400.000
12.307 (12.30)	11.10	Surveillance du marché des jouets .....	-	-	15.000
12.310 (12.30)	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.425.738	1.750.000	1.600.000
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	-	100	25.000
14.010 (14.10)	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national .....	12.717	30.000	25.000
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	60.000	100.000	100.000
31.052 (31.32)	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	184.483	350.000	350.000
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	20.000	10.000

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application des règlements (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 et (C.E.) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 et de leurs règlements d'application .....	142.182	230.000	202.000
31.059 (31.32)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité .....	3.300	3.300	3.383
32.010 (31.00)	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité; frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie .....	132.000	120.000	-
32.011 (31.00)	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice) .....	504.776	253.000	275.000
32.012 (32.00)	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE) .....	-	-	50.000
32.013 (12.30)	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes: participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but ....	100.000	180.000	195.000
32.015 (32.00)	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises .....	-	40.000	46.000
32.016 (31.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	242.739	275.000	275.000
32.017 (31.00)	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude et la mise en oeuvre des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de "clusters", de "pôles" et de "centres" de compétences technologiques: dépenses et frais connexes.. (Sans distinction d'exercice) .....	322.437	425.000	600.000
32.019 (31.00)	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.. (Sans distinction d'exercice) .....	158.317	160.000	230.000

## 20.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.000 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice) .....	830.000	815.000	830.000
33.001 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Sans distinction d'exercice) .....	164.000	167.000	167.000
33.003 (33.00)	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A. ....	115.637	250.000	550.000
33.010 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
33.012 (31.00)	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	25.000
35.060 (35.00)	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	377.779	397.000	456.200
		<u>Détail:</u>			
		1) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.) de Genève et des unions administrées par celle-ci en vertu de la convention de Paris, de la convention de Berne, de l'arrangement de Nice, du traité de coopération en matière de brevets (P.C.T.) et de l'arrangement de Strasbourg (I.P.C.).....			28.250
		2) Organisation européenne des brevets.....			156.250
		3) Accréditation, certification, normalisation et promotion de la qualité (European cooperation for Accreditation, European Organization for Quality, European Organisation for Conformity Assessment, European Foundation for Quality Management, IAF-International Accreditation Forum, ILAC-International Laboratory Accreditation Cooperation).....			15.200
		4) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).....			200.000
		5) Charte européenne de l'Energie.....			7.000
		9) Divers.....			49.500
		<u>Total.....</u>			<u>456.200</u>
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.580 (12.11)	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	31.220

## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage</i> ..... 31.220			
		Total de la section 20.0.....	14.484.586	12.366.706	14.096.934
		<b>Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</b>			
11.000 (11.00)	01.32	Traitements des fonctionnaires .....	4.621.122	4.617.758	6.109.648
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 5.766.527			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 240.410			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 102.711			
		<i>Total</i> ..... 6.109.648			
11.010 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	3.523.256	4.769.254	3.719.508
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 3.283.817			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération</i> ..... 1.337			
		3) <i>Charges sociales patronales</i> ..... 358.375			
		4) <i>Allocations de repas</i> ..... 75.979			
		<i>Total</i> ..... 3.719.508			
11.020 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	626.509	4.954	7.768
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 7.768			
11.030 (11.00)	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 100			
11.070 (11.10)	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage .....	9.191	7.100	9.960
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Rémunérations de base</i> ..... 9.960			
11.100 (11.40)	01.32	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.009	1.030	1.050



## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Indemnités d'habillement..... 1.050			
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires .....	6.532	7.380	7.470
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.690			
		2) Cours de formation..... 5.780			
		Total..... 7.470			
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers .....	1.214	1.750	1.860
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.860			
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	5.763	7.250	7.250
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de route et de séjour, frais de déménagement..... 7.250			
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	7.724	7.500	8.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 1.900			
		2) Carburants et lubrifiants..... 4.100			
		3) Réparations et entretien..... 2.000			
		Total..... 8.000			
12.040 (12.12)	01.32	Frais de bureau .....	76.810	83.000	85.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 9.000			
		2) Location, réparation et entretien des machines à photocopier..... 10.000			
		3) Location, réparation et entretien des autres machines de bureau..... 500			
		4) Consommables bureautiques..... 29.900			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 500			
		6) Documentation et bibliothèque..... 35.000			
		7) Archivage..... 500			
		9) Divers..... 100			
		Total..... 85.500			
12.050 (12.12)	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles).....	141.728	166.000	160.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 155.000			
		2) Frais téléphoniques..... 500			

## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) Divers: Service courrier..... 4.500			
		Total..... 160.000			
12.070 (12.12)	01.32	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	98.524	112.500	99.596
		<u>Détail:</u>			
		1) Location..... 47.899			
		2) Contrats d'entretien..... 36.399			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 2.899			
		4) Assistance technique et consultation..... 10.199			
		9) Divers..... 2.200			
		Total..... 99.596			
12.080 (12.11)	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien .....	96.328	98.000	101.794
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage et entretien..... 101.294			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 101.794			
12.090 (12.21)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	363.898	371.000	393.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 310.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 78.000			
		3) Charges locatives salles informatiques..... 5.000			
		Total..... 393.000			
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	468.700	466.000	568.000
		<u>Détail:</u>			
		9) Divers:			
		c) Règlement SEC95 et plan d'action statistique..... 100.000			
		g) Enquêtes par sondage..... 30.000			
		k) Etude pilote en vue de l'intégration d'une série indiciaire correspondant aux coûts d'hébergement des logements occupés par leur propriétaire..... 90.000			
		p) Elaboration des comptes financiers..... 164.000			
		q) Indice coût du travail (calcul automatique et extension des calculs aux sections LMNO de la Nace Rév. 11)..... 4.000			
		t) Audit de sécurité informatique et mise en place d'une politique de sécurité..... 50.000			
		u) Programmation d'une base de données pour le projet des comptes financiers..... 30.000			
		v) Comptes satellites de tourisme-étude de faisabilité..... 20.000			
		w) Recensement de la population - étude de faisabilité..... 80.000			
		Total..... 568.000			

## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.121 (12.30)	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans. (Crédit non limitatif).....	15.764	240.000	200.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Mise en place de la Centrale des Bilans.....	196.500		
		2) Contribution "XBRL-Luxembourg asbl".....	3.500		
		<i>Total</i> .....	200.000		
12.130 (12.16)	01.32	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	133.077	120.000	160.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Publications du Statec.....	160.000		
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation .....	34.991	35.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais de formation.....	40.000		
12.220 (12.30)	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-éco- nomiques relatifs aux missions du STATEC en matière d' analyse économique. (Sans distinction d'exercice) .....	177.895	180.000	180.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Recherche en matière de modélisation économé- rique.....	135.000		
		2) Recherche en matière de compétitivité.....	45.000		
		<i>Total</i> .....	180.000		
12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: im- primés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	865.398	993.600	996.600
		<i>Détail:</i>			
		1) Enquêtes sur les activités économiques.....	18.000		
		2) Enquêtes statistiques pour la politique com- mune des transports.....	3.500		
		3) IPC - Relèvement des prix.....	500		
		4) Enquêtes sur la conjoncture.....	1.200		
		5) Enquêtes sur les forces de travail.....	161.950		
		6) Poursuite des enquêtes rendues nécessaires pour la mise en oeuvre de la politique agri- cole commune.....	350		
		7) Enquêtes sur la structure des salaires, sur les charges salariales et sur l'emploi.....	9.000		
		8) Enquête annuelle sur les investissements di- rects de et à l'étranger.....	1.600		
		11) SILC (Survey on Income and Living Conditions).....	438.000		
		12) Enquêtes sur les parités de pouvoir d'achat: biens d'équipement et projets de construction.....	30.000		
		13) Autorisations de bâtir.....	500		
		16) Statistique communautaire en sciences et			

## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>technologies</i>			
		a) Recherche et développement - Innovation.....			92.000
		b) Statistique sur la société de l'information.....			240.000
		<i>Total.....</i>			<i>996.600</i>
12.301 (12.30)	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression .....	31.738	33.600	41.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Recensement agricole annuel:			
		a) indemnités pour services de tiers.....			4.500
		b) frais d'impression et de reliure.....			3.050
		2) Relèvement des personnes et des exploitations (part du STATEC).....			25.400
		3) Recensement triennal du bétail.....			8.050
		<i>Total.....</i>			<i>41.000</i>
12.302 (12.30)	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion .....	18.741	70.000	70.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais d'impression de la documentation.....			1.100
		2) Gravage de CD-rom.....			6.400
		3) Développement et maintenance du support informatique INTRASTAT.....			61.500
		4) Campagnes auprès des redevables Intrastat.....			1.000
		<i>Total.....</i>			<i>70.000</i>
12.320 (12.30)	01.32	Enquête sur les budgets des ménages .....	307.972	286.100	291.100
		<u>Détail:</u>			
		3) Imprimés.....			8.600
		4) Indemnités des ménages.....			127.500
		5) Indemnités des enquêteurs.....			155.000
		<i>Total.....</i>			<i>291.100</i>
12.330 (12.12)	01.32	Enquête sur les loyers. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
24.010 (12.12)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques .....	134.154	160.000	174.293
35.060 (35.00)	01.32	Contributions à des institutions internationales .....	1.193	2.700	2.700
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.500 (11.10)	01.32	Indemnités d'habillement .....	874	-	-

## 20.1 - Statec

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.620 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études .....	-	-	47.000
		Total de la section 20.1.....	11.770.105	12.841.576	13.483.297
<b>Section 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat</b>					
11.000 (11.00)	09.00	Traitements des fonctionnaires .....	847.169	676.442	721.218
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	680.002		
		3) Charges sociales patronales.....	29.256		
		4) Allocations de repas.....	11.960		
		Total.....	721.218		
11.010 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	176.966	184.842	191.636
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	166.343		
		3) Charges sociales patronales.....	21.775		
		4) Allocations de repas.....	3.518		
		Total.....	191.636		
11.020 (11.00)	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	2.491	2.589
		<i>Détail:</i>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	2.589		
12.010 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	140	100	230
12.012 (12.13)	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	22.874	24.000	25.000
12.020 (12.14)	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.742	4.800	4.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	1.500		
		2) Carburants et lubrifiants.....	2.040		
		3) Réparations et entretien.....	1.100		
		9) Divers.....	160		
		Total.....	4.800		
12.040 (12.12)	09.00	Frais de bureau .....	9.073	10.000	11.000

## 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			1.400
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....			100
		4) Consommables bureautiques.....			3.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			1.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			2.200
		9) Divers.....			300
		<i>Total.....</i>			<i>11.000</i>
12.050 (12.12)	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	10.594	10.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux.....			2.100
		2) Frais téléphoniques.....			6.200
		9) Divers.....			1.700
		<i>Total.....</i>			<i>10.000</i>
12.080 (12.11)	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	32.790	34.000	34.929
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			27.280
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			3.683
		3) Chauffage.....			3.783
		4) Réparations et entretien.....			83
		9) Divers.....			100
		<i>Total.....</i>			<i>34.929</i>
12.125 (12.30)	09.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	20.000
12.130 (12.16)	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	2.000
12.190 (12.30)	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel .....	842	1.500	1.500
12.250 (12.00)	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen .....	4.875	16.500	4.000
12.301 (12.30)	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications. (Crédit non limitatif).....	35.715	45.000	43.000
35.060 (35.00)	09.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	144.585	150.000	127.000

## 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.750 (12.00)	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen .....	-	7.561	-
		Total de la section 20.2.....	1.289.365	1.168.236	1.198.902
		<b>Section 20.3 - Centrales hydro-électriques</b>			
11.000 (11.00)	09.20	Traitements des fonctionnaires .....	448.564	79.629	81.270
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			72.361
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			4.136
		3) Charges sociales patronales.....			3.366
		4) Allocations de repas.....			1.407
		Total.....			81.270
11.100 (11.40)	09.20	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	-	234	234
12.010 (12.13)	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	25	25
		Total de la section 20.3.....	448.564	79.888	81.529
		<b>Section 20.4 - Conseil de la concurrence</b>			
11.000 (11.10)	11.10	Traitements des fonctionnaires .....	128.451	130.840	136.272
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			130.632
		3) Charges sociales.....			4.233
		4) Allocations de repas.....			1.407
		Total.....			136.272
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.000	4.575	4.500
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....			4.500
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers .....	3.000	4.575	1.000

## 20.4 - Conseil de la concurrence

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		4) Prestations individuelles..... 1.000			
12.011 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	2.032	8.000	6.000
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	9.264	4.000	4.800
		<i>Détail:</i>			
		4) Consommables bureautiques..... 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.800			
		Total..... 4.800			
12.130 (12.13)	11.10	Frais de publication .....	2.041	4.500	3.000
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	4.000	4.000
12.300 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.750	100	10.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	7.170	-
12.500 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers .....	-	7.410	-
		Total de la section 20.4.....	151.538	175.170	169.572
		<b>Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commis- sion et office des licences</b>			
11.010 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	40.284	52.496	54.198
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 47.134			
		3) Charges sociales patronales..... 5.657			
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 54.198			
12.040 (12.12)	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau .....	1.920	3.000	2.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 1.750			



## 20.5 - Commission et office des licences

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>5) Frais d'impression et de reliure..... 750</i> <i>Total..... 2.500</i>			
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc. ....	334.648	410.000	400.000
12.141 (12.30)	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'action de publicité; participation à des congrès; participation à des dépenses spécifiques de la Chambre de Commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger.. (Sans distinction d'exercice) .....	722.355	740.000	740.000
		<i>Détail:</i>			
		<i>A) Participation à des foires et à des salons spécialisés..... 715.000</i>			
		<i>B) Acquisition de matériel d'exposition et de promotion..... 25.000</i>			
		<i>Total..... 740.000</i>			
12.142 (12.16)	01.42 11.10	Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010: travaux de conception préparatoires et de réalisation de l'exposition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	20.000	10.000
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
31.050 (31.32)	01.42 11.40	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	10.000
31.051 (31.32)	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger .....	409.997	410.000	430.000

## 20.5 - Commission et office des licences

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.001 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers .....	200.000	180.000	187.200
		Total de la section 20.5.....	1.709.204	1.815.596	1.833.998
<b>Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes</b>					
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires .....	135.968	143.465	146.523
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	137.122		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	3.761		
		3) Charges sociales patronales.....	4.233		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		Total.....	146.523		
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	459.760	616.928	664.339
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	548.981		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	28.217		
		3) Charges sociales patronales.....	74.478		
		4) Allocations de repas.....	12.663		
		Total.....	664.339		
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.131 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	4.120	4.050
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....	260		
		2) Cours et examens.....	990		
		3) Permanence à domicile.....	2.800		
		Total.....	4.050		

## 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
41.010 (41.12)	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	452.208	400.000	175.000
		Total de la section 20.6.....	1.047.936	1.164.613	990.012
<b>Section 20.7 - Inspection de la concurrence</b>					
11.020 (11.10)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	-	1.519
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			1.519
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	10.156	9.000	11.500
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau .....	5.003	1.100	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			500
		6) Documentation et bibliothèque.....			1.000
		Total.....			1.500
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	2.500	18.000	12.500
12.145 (12.16)	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	2.000	2.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....			2.000
12.190 (12.30)	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	1.500	1.500	2.000
		Total de la section 20.7.....	19.159	31.600	31.019
		Total du département 20.....	30.920.457	29.643.385	31.885.263

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	11.139.042	11.535.364	12.104.134
12	Achat de biens non durables et de services	15.088.911	12.964.821	14.285.153
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	12.717	30.000	25.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	134.154	160.000	174.293
31	Subventions d'exploitation	799.962	1.113.400	1.105.483
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.460.269	1.453.000	1.671.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.309.637	1.437.100	1.759.300
34	Transferts de revenus aux ménages	0	0	0
35	Transferts de revenus à l'étranger	523.557	549.700	585.900
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	452.208	400.000	175.000
Total		30.920.457	29.643.385	31.885.263

## 21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>21 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT</b>					
<b>Section 21.0 - Classes moyennes</b>					
11.130 (11.12)	11.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	8.338	10.000	12.200
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Comité de Coordination Simplification.....</i> 2.700					
b) <i>Commissions diverses.....</i> 9.500					
<i>Total.....</i> 12.200					
12.000 (12.15)	11.40	Indemnités pour services de tiers .....	7.707	10.000	11.700
<i>Détail:</i>					
1) <i>Jetons de présence</i>					
a) <i>Comité de Coordination Simplification.....</i> 2.700					
b) <i>Commissions diverses.....</i> 9.000					
<i>Total.....</i> 11.700					
12.010 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour .....	105	800	600
12.012 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	15.324	24.000	21.000
12.020 (12.14)	11.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	-	2.000
<i>Détail:</i>					
1) <i>Assurances.....</i> 450					
2) <i>Carburants et lubrifiants.....</i> 750					
3) <i>Réparation et entretien.....</i> 300					
9) <i>Divers.....</i> 500					
<i>Total.....</i> 2.000					
12.040 (12.12)	11.40	Frais de bureau .....	1.057	1.300	1.300
<i>Détail:</i>					
6) <i>Documentation et bibliothèque.....</i> 1.300					
12.080 (12.11)	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	3.447	4.500	4.500
<i>Détail:</i>					
1) <i>Nettoyage.....</i> 4.500					

## 21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	45.000
12.121 (12.30)	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des au- torisations .....	8.221	4.500	5.000
12.125 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	7.050	15.000	13.000
31.030 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'améliora- tion structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.799.174	2.600.000	2.700.000
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du sec- teur des classes moyennes: subventions au titre de l'ar- ticle 2 alinéa (3) de la loi. (Sans distinction d'exercice) .....	16.403	150.000	75.000
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxem- bourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étran- gers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la parti- cipation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de forma- tion professionnelle à l'étranger .....	110.000	90.000	180.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles .....	50.000	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillan- ce: cotisation et contribution au Mouvement luxembour- geois pour la qualité .....	3.000	3.555	3.555
31.053 (31.32)	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications. (Sans distinction d'exercice) .....	-	140.000	140.000
33.000 (12.30)	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	-	2.500.000	2.500.000
33.010 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité na- tional de recherches organisé dans le cadre de l'insti- tut international des classes moyennes .....	5.082	5.082	5.082
41.000 (31.00)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du mi- nistère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels .....	3.800.000	3.870.000	4.025.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Service de promotion près la chambre des mé- tiers (études et recherches d'ordre tech-			

## 21.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>nique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel)..... 3.160.000</i> 2) <i>Service de promotion près la chambre de com- merce, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des clas- ses moyennes..... 865.000</i> <i>Total..... 4.025.000</i>			
41.001 (31.00)	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce .....	150.000	190.000	190.000
41.002 (31.00)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais .....	110.000	110.000	110.000
41.003 (31.22)	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Métiers .....	-	5.000	-
41.004 (31.00)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels .....	44.284	150.000	125.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	277	-	-
		Total de la section 21.0.....	7.139.469	9.983.737	10.219.937
		<b>Section 21.1 - Tourisme</b>			
11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif).....	744.922	780.052	752.893
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base..... 579.383</i>			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 90.858</i>			
		3) <i>Charges sociales patronales..... 69.980</i>			
		4) <i>Allocations de repas..... 12.672</i>			
		<i>Total..... 752.893</i>			
12.010 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour .....	200	180	180
12.012 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	21.547	21.000	22.000

## 21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.020 (12.14)	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	4.949	4.620	4.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 795			
		2) Carburants et lubrifiants..... 2.500			
		3) Réparation et entretien..... 1.055			
		9) Divers..... 150			
		<u>Total..... 4.500</u>			
12.040 (12.12)	11.60	Frais de bureau .....	578	650	600
		<i>Détail:</i>			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 50			
		6) Documentation et bibliothèque..... 550			
		<u>Total..... 600</u>			
12.100 (12.11)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	185.685	234.029	130.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 92.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 37.500			
		<u>Total..... 130.000</u>			
12.120 (12.30)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice) .....	215.505	200.000	262.600
12.121 (12.30)	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques .....	2.799	2.950	3.020
12.125 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique .....	17.256	15.000	65.000
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	227.633	210.000	210.000
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Sans distinction d'exercice) .....	578.819	600.000	650.000
12.142 (41.40)	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme .....	50.000	35.000	78.000
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses .....	307.457	300.000	310.000



## 21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.301 (12.30)	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande .....	-	100	100
12.302 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	150.359	140.000	140.000
12.303 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	170.147	192.000	162.000
33.010 (33.00)	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux .....	-	100	100
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen .....	70.000	75.000	76.000
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national .....	345.061	340.000	340.000
33.013 (31.00)	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse .....	-	100	100
33.014 (33.00)	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense .....	30.000	30.000	30.000
33.015 (41.40)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme .....	1.890.500	1.890.500	1.913.600
33.016 (33.00)	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement .....	407.134	-	-
33.017 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen" .....	70.000	55.000	55.000
33.018 (35.20)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement ainsi qu'à la dotation de base de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves .....	27.525	27.610	124.610
33.019 (12.00)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif.. (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	100

## 21.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
33.021 (33.00)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice) .....	253.950	957.614	1.115.419
33.022 (33.00)	11.60	Participation aux frais d'organisation par l'ONT d'un prix de l'innovation touristique. ....	-	-	5.000
33.023 (33.00)	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux .....	-	100	100
33.027 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie .....	6.200	6.200	6.200
33.028 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement de l'EXPO-GAST '06 - CULINARY WORLD CUP, organisé par le VATEL-CLUB a.s.b.l .....	25.000	-	-
33.029 (33.00)	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national .....	94.520	90.000	90.000
35.060 (35.20)	11.60	Contributions à des organismes internationaux .....	8.113	10.613	8.500
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national .....	61.225	75.000	75.000
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	14.900	12.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
33.511 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen .....	30.000	-	-
		Total de la section 21.1.....	5.997.084	6.308.418	6.643.122
		<b>Section 21.2 - Logement</b>			
11.010 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.258.477	1.240.124	1.398.505

## 21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.198.436			
		3) Charges sociales patronales..... 160.321			
		4) Allocations de repas..... 39.748			
		<i>Total</i> ..... 1.398.505			
11.020 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	34.359	3.559	3.688
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base..... 3.688			
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	587.021	555.523	567.510
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 460.413			
		3) Charges sociales patronales..... 97.951			
		4) Allocations de repas..... 9.146			
		<i>Total</i> ..... 567.510			
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.173	2.500	2.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 2.600			
		9) Divers..... 200			
		<i>Total</i> ..... 2.800			
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers .....	54.420	56.500	127.804
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.750			
		5) Prestations individuelles..... 70.727			
		9) Divers..... 55.327			
		<i>Total</i> ..... 127.804			
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	2.743	1.800	3.000
12.012 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	3.911	4.500	4.800
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	2.031	2.600	2.350
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 400			
		2) Carburants et lubrifiants..... 850			
		3) Réparation et entretien..... 700			

## 21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) Divers..... 400			
		Total..... 2.350			
12.030 (12.16)	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	980	800	800
12.040 (12.12)	07.10	Frais de bureau .....	56.524	56.800	56.800
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 12.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 6.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 300			
		4) Consommables bureautiques..... 10.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 24.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 4.000			
		Total..... 56.800			
12.050 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	124.763	90.000	110.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 110.000			
12.070 (12.12)	07.10	Location et entretien des équipements informatiques .....	9.925	26.535	10.775
12.080 (12.11)	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	82.962	83.500	88.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 67.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 19.000			
		4) Réparations et entretien..... 1.500			
		9) Divers..... 500			
		Total..... 88.500			
12.100 (12.11)	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	191.074	190.946	190.946
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 190.946			
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	217.900	230.000	210.500
12.121 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'Observatoire de l'habitat. (Sans distinction d'exercice) .....	230.000	240.000	260.000
12.140 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de concours et de conférences; confection de plans et de maquettes; actions de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses .....	138.249	130.000	145.000

## 21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Brochures et dépliants.....			59.000
		2) Campagnes publicitaires.....			2.500
		3) Foires.....			55.500
		4) Expositions.....			5.000
		9) Divers.....			23.000
		<i>Total.....</i>			<u>145.000</u>
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	785	800	800
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de maté- riel didactique; dépenses diverses .....	2.226	4.000	2.500
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la cons- truction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveil- lance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	40.000	175.050
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la cons- truction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	49.708	80.000	100.000
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement .....	41.000	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.000.000	54.000.000	55.000.000
34.083 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.048	200.000	77.000
35.060 (35.00)	07.10	Contribution à des organismes internationaux .....	946	1.000	1.000
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la cons- truction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	62.600	15.000
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	-	80	-

## 21.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers. ....	-	-	34.227
12.512 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	265
12.640 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de concours et de conférences; confection de plans et de maquettes; action de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses .....	-	600	-
Total de la section 21.2.....			56.098.225	57.345.867	58.630.720
Total du département 21.....			69.234.778	73.638.022	75.493.779

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	2.635.290	2.591.838	2.737.596
12	Achat de biens non durables et de services	3.094.615	3.185.010	3.391.167
31	Subventions d'exploitation	3.028.285	3.153.555	3.423.605
33	Transferts de revenus aux administrations privées	3.295.972	6.018.406	6.302.311
34	Transferts de revenus aux ménages	53.006.048	54.200.000	55.077.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	9.059	11.613	9.500
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.104.284	4.325.000	4.450.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	61.225	152.600	102.600
Total		69.234.778	73.638.022	75.493.779

## 22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>22 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</b>					
<b>Section 22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	11.982	20.400	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 17.000			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers .....	11.318	11.500	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 13.000			
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	53.493	55.500	57.700
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.156	2.700	3.200
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 600			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.700			
		3) Réparations et entretien..... 900			
		Total..... 3.200			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	8.348	7.400	7.500
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 7.500			
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	39.817	44.100	43.822
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 43.822			
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	16.654	16.000	16.606
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 16.606			
12.100 (12.11)	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et adminis- tratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	159.999	500.000	400.000
12.110 (12.30)	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	130.000	250.000	250.000



## 22.0 - Travaux publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	163.886	80.000	130.000
12.140 (12.16)	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information; partici- pation à des foires et à des expositions .....	29.918	27.000	27.000
		<i>Détail:</i> 3) Foires..... 27.000			
12.190 (12.30)	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice) .....	33.100	25.000	26.000
12.300 (12.30)	12.10	Dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice) .....	551	2.250	2.250
34.040 (34.40)	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; sub- ventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	250.000	300.000	300.000
35.060 (35.00)	07.33 09.20 12.12	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice) .....	59.533	60.000	62.000
41.000 (31.22)	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les ac- tivités intéressant le département des travaux publics .....	50.000	50.000	50.000
41.010 (41.40)	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établis- sment public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.900.000	2.400.000	2.490.000
93.000 (21.10)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'éta- blissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	950.000	950.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.512 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	-	-	4.500
		Total de la section 22.0.....	3.921.755	4.801.850	4.850.578
		<b>Section 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales</b>			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires .....	27.843.231	29.186.102	29.852.007
		<i>Détail:</i> 1) Rémunérations de base..... 27.367.187 2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

## 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>rémunération..... 625.977</i> 3) <i>Charges sociales patronales..... 1.212.682</i> 4) <i>Allocations de repas..... 646.161</i> <hr/> <i>Total..... 29.852.007</i>			
11.010 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	2.218.808	2.491.962	2.559.256
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base..... 2.208.724</i> 2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.736</i> 3) <i>Charges sociales patronales..... 291.109</i> 4) <i>Allocations de repas..... 57.687</i> <hr/> <i>Total..... 2.559.256</i>			
11.020 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	71.716	18.305	19.838
		<u>Détail:</u> B - <i>Etudiants</i> 1) <i>Rémunérations de base..... 19.838</i>			
11.030 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	31.497.837	33.170.609	33.125.279
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base..... 25.543.937</i> 2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 3.705.758</i> 3) <i>Charges sociales patronales..... 3.875.584</i> <hr/> <i>Total..... 33.125.279</i>			
11.040 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	2.515	100	100
		<u>Détail:</u> 1) <i>Rémunérations de base..... 100</i>			
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	208.331	213.000	212.000
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires .....	54.700	95.000	90.000
		<u>Détail:</u> 3) <i>Permanences à domicile..... 60.000</i> 5) <i>Prestations individuelles..... 25.000</i> 9) <i>Divers..... 5.000</i> <hr/> <i>Total..... 90.000</i>			
11.150 (11.12)	07.33 09.20 12.12	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d' hiver, accidents de la circulation, goudronnage, inon- dations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	561.775	600.000	600.000

## 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.010 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	149.028	180.000	165.000
12.020 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	2.013.099	2.100.000	2.150.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances..... 286.000			
		2) Carburants et lubrifiants..... 1.024.000			
		3) Réparations et entretien..... 840.000			
		<u>Total..... 2.150.000</u>			
12.030 (12.16)	07.33 09.20 12.12	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	112.920	145.000	150.000
12.040 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau .....	306.288	380.000	350.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 70.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 50.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau et de bureautique..... 35.000			
		4) Consommables bureautiques..... 130.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 21.000			
		6) Documentation et bibliothèque..... 27.000			
		9) Divers..... 17.000			
		<u>Total..... 350.000</u>			
12.050 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	545.355	550.000	550.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Frais postaux..... 40.000			
		2) Frais téléphoniques..... 447.000			
		4) Téléx et téléfax..... 30.000			
		5) Radiophonie..... 20.000			
		7) Réseau radio..... 13.000			
		<u>Total..... 550.000</u>			
12.060 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Entretien des installations de télécommunications .....	5.563	18.000	14.939
		<i>Détail:</i>			
		2) Contrats d'entretien..... 2.939			
		3) Réparations et pièces de rechange..... 12.000			
		<u>Total..... 14.939</u>			

## 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.070 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Location et entretien des équipements informatiques .....	59.974	55.000	69.717
		<u>Détail:</u>			
		2) Contrats d'entretien..... 29.717			
		3) Frais de réparation des micro-ordinateurs..... 40.000			
		Total..... 69.717			
12.080 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	1.068.723	1.100.000	1.147.675
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 199.418			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 477.419			
		3) Chauffage..... 241.419			
		4) Réparations et entretien..... 229.419			
		Total..... 1.147.675			
12.100 (12.11)	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	60.859	64.378	66.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Loyers..... 66.000			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	91.640	200.000	150.000
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	147.727	205.000	200.000
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	583.622	620.000	620.000
12.190 (12.30)	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées .....	27.716	20.000	25.000
12.200 (12.30)	13.90	Frais résultant des obligations et recommandations de la médecine du travail. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	15.000
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	172.100	140.000	125.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Etablissement et exploitation des banques de données (routes, ouvrages d'art et accidents)..... 100.000			
		2) Recensement de la circulation et études de trafic ponctuelles (contrat bureau d'études et comptages manuels)..... 25.000			
		Total..... 125.000			

## 22.1 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.301 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	195.570	210.000	220.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Laboratoire d'essais des matériaux..... 50.000			
		2) Service géologique..... 77.000			
		3) Service photogrammétrique..... 93.000			
		Total..... 220.000			
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	-	2.500	2.500
12.304 (43.21)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	40.625	94.650	110.350
24.010 (12.12)	12.10	Location de logiciels informatiques .....	234.360	220.000	236.042
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.510 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	858	60	-
12.520 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	154	-	-
12.540 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau .....	169	2.770	-
12.550 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	38.347	4.527	-
12.580 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploita- tion et entretien .....	356	-	-
12.801 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice) .....	20.873	-	-
12.804 (12.30)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	33.876	-	-
		Total de la section 22.1.....	68.368.715	72.086.963	72.825.703

## 22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 22.2 - Ponts et chaussées.- Travaux propres</b>					
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.403.078	1.500.000	1.600.000
14.000 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	5.949.856	5.950.000	5.950.000
<i>Détail:</i>					
1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 3.600.000					
2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 2.330.000					
3) Division centrale de la voirie..... 20.000					
<i>Total</i> ..... 5.950.000					
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	3.527.642	3.600.000	4.000.000
<i>Détail:</i>					
1) Division centrale de la voirie (autoroutes)..... 3.934.000					
2) Service électromécanique..... 16.000					
3) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 50.000					
<i>Total</i> ..... 4.000.000					
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.422.188	3.000.000	3.000.000
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	1.549.004	1.940.000	1.500.000
<i>Détail:</i>					
1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 310.000					
2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 400.000					
3) Division centrale de la voirie (autoroutes)..... 240.000					
4) Division des eaux et des ouvrages d'art..... 550.000					
<i>Total</i> ..... 1.500.000					
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.700.815	2.200.000	2.400.000
<i>Détail:</i>					
1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 375.000					
2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 210.000					
3) Division centrale de la voirie (autoroutes)..... 1.600.000					

## 22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		4) Service électromécanique..... 210.000 5) Division des ouvrages d'art..... 5.000 Total..... 2.400.000			
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 125.000 2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 150.000 Total..... 275.000	287.298	275.000	275.000
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'ar- bres remarquables et d'arbres classés monuments histori- ques le long de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	78.738	85.000	83.000
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	714.000	720.000	720.000
14.008 (14.10)	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	500.000
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entre- tien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Entretien du domaine du port de Mertert..... 44.000 2) Entretien du chenal..... 19.000 3) Entretien et consolidation des berges..... 26.000 4) Nivellement de terrains et plantations..... 16.000 5) Entretien des ouvrages d'art..... 46.000 7) Entretien de la signalisation fluviale..... 9.000 Total..... 160.000	137.289	165.000	160.000
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d' entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	663.000	350.000	360.000
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'en- tretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre..... 251.000 2) Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre en aval de Rosport..... 45.000 Total..... 296.000	72.091	75.000	296.000

## 22.2 Ponts et chaussées.- Travaux propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
14.015 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	16.675	15.000	15.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Entretien du chenal..... 3.000			
		2) Entretien et consolidation des berges..... 4.000			
		3) Nivellement de terrains et plantations..... 1.000			
		4) Entretien des ouvrages d'art..... 6.000			
		5) Entretien de la signalisation fluviale..... 1.000			
		<u>Total..... 15.000</u>			
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	550.588	570.000	580.000
43.000 (43.22)	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat; subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice) .....	240.301	200.000	250.000
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice) .....	1.299.532	1.500.000	1.500.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
14.502 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie .....	4.645	5.700	-
14.504 (14.10)	12.12	Voie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route .....	2.306	15.000	-
		<b>Total de la section 22.2.....</b>	<b>22.619.046</b>	<b>22.165.700</b>	<b>23.189.000</b>
		<b>Section 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales</b>			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires .....	8.030.422	8.590.735	8.990.247
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 8.424.116			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 39.858			
		3) Charges sociales patronales..... 359.167			
		4) Allocations de repas..... 167.106			
		<u>Total..... 8.990.247</u>			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	1.489.405	1.543.148	1.882.505



## 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.626.285		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	5.341		
		3) Charges sociales patronales.....	215.352		
		4) Allocations de repas.....	35.527		
		<i>Total</i> .....	1.882.505		
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	202.699	5.190	5.406
		<i>Détail:</i>			
		<i>B - Etudiants</i>			
		1) Rémunérations de base.....	5.406		
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	1.200.457	1.340.351	1.461.014
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	1.238.735		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....	53.497		
		3) Charges sociales patronales.....	168.782		
		<i>Total</i> .....	1.461.014		
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	12.360	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	100		
11.070 (11.00)	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage .....	15.847	11.100	13.346
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	13.346		
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	13.404	16.400	16.900
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	636	1.050	2.450
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens.....	1.950		
		5) Prestations individuelles.....	500		
		<i>Total</i> .....	2.450		
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	72.354	74.000	76.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	69.002	71.860	89.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	12.000		

## 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants..... 29.000 3) Réparations et entretien..... 48.000 <u>Total..... 89.000</u>			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	2.499	2.000	5.200
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau .....	53.641	48.400	56.600
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 26.600 2) Location et entretien des machines à photocopier..... 13.000 3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 100 5) Frais d'impression et de reliure..... 8.000 6) Documentation et bibliothèque..... 8.800 9) Divers..... 100 <u>Total..... 56.600</u>			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	80.869	93.000	86.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais postaux..... 24.000 2) Frais téléphoniques..... 62.000 <u>Total..... 86.000</u>			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques .....	35.907	46.000	48.802
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien .....	157.934	159.000	125.745
		<u>Détail:</u>			
		1) Nettoyage..... 19.937 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 64.936 3) Chauffage..... 39.936 4) Réparations et entretien..... 936 <u>Total..... 125.745</u>			
12.170 (12.30)	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	13.460	10.000	50.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement .....	-	1.200	-
11.630 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	7.252	-	-

## 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour .....	3.099	-	2.900
		Total de la section 22.3.....	11.461.247	12.013.534	12.912.215
<b>Section 22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres</b>					
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice) .....	5.086.987	-	-
12.081 (12.11)	Divers codes	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	2.034.279	-	-
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.236.736	4.250.000	5.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....	130.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	600.000		
		3) Chauffage.....	600.000		
		4) Réparations et entretien.....	3.550.000		
		5) Assurances.....	120.000		
		Total.....	5.000.000		
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.450.000	1.575.000	1.650.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	1.610.000		
		9) Divers.....	40.000		
		Total.....	1.650.000		
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.290.394	1.000.000	1.465.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Chauffage.....	1.465.000		
12.085 (12.11)	01.34	Installations thermiques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice) .....	1.229.271	-	-
12.086 (12.11)	01.34	Installations électriques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice) .....	2.285.007	-	-
12.087 (12.11)	01.34	Surfaces vertes autour des bâtiments de l'Etat: plantation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	299.898	-	-

## 22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.088 (31.11)	05.23	Domaine thermal de Mondorf: remboursement des frais d'entretien des installations techniques (convention du 07.03.1990). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	274.682	-	-
12.089 (12.11)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.198.151	-	800.000
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	100
		<u>Détail:</u> 1) Loyers..... 100			
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. . (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.314.631	5.500.000	4.900.000
12.092 (12.11)	08.30	Centre national sportif et culturel Kirchberg - remboursement des frais de garantie total relative au contrat d'exploitation et de maintenance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	88.651	-	-
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	92.944	-	-
12.121 (12.30)	01.34	Frais d'études pour la mise en application de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	74.633	-	-
12.122 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en vue de la mise en oeuvre de mesures de réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	29.884	-	-
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	61.845	40.000	30.000
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	463.503	600.000	500.000
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations, installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	66.693	65.000	125.000
12.302 (12.30)	01.34	Installations techniques dangereuses et installations techniques de sécurité dans les bâtiments de l'Etat: réception et contrôle par des organismes agréés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	415.959	-	-
12.303 (74.22)	01.34	Mobilier et équipement des administrations et services publics et des établissements d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation .....	70.823	-	-

## 22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.582 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: ex- ploitation, entretien et réparation .....	-	12.524	384.119
12.801 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations .....	-	916	-
		Total de la section 22.4.....	26.064.971	13.053.440	14.854.219
		Total du département 22.....	132.435.734	124.121.487	128.631.715

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	73.443.377	77.304.752	78.847.448
12	Achat de biens non durables et de services	34.282.496	22.171.035	24.107.225
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	19676135	18965700	19839000
24	Transferts de revenus aux administrations privées	234.360	220.000	236.042
34	Transferts de revenus aux ménages	250.000	300.000	300.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	59.533	60.000	62.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.950.000	2.450.000	2.540.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	1.539.833	1.700.000	1.750.000
93	Dotations de fonds de réserve	0	950.000	950.000
Total		132.435.734	124.121.487	128.631.715

## 23.0 - Transports. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>23 - MINISTERE DES TRANSPORTS</b>					
<b>Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales</b>					
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	2.175	4.200	4.185
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			4.185
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	240	1.600	2.240
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence.....			2.240
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	11.064	9.000	11.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	119.519	120.000	120.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Garage du Gouvernement.....			42.000
		2) Autres directions.....			78.000
		Total.....			120.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	10.741	12.000	11.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			2.300
		2) Carburants et lubrifiants.....			5.000
		3) Réparations et entretien.....			4.500
		Total.....			11.800
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	17.061	17.500	17.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			1.000
		4) Statistiques et abonnements.....			11.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			4.000
		9) Divers.....			1.000
		10) Consommables informatiques.....			500
		Total.....			17.500
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	1.783	2.000	2.000
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	4.972	7.000	10.000

## 23.0 - Transports. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice) .....	106.605	107.000	217.200
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	432.684	720.000	1.070.000
12.121 (12.30)	12.00	Frais de gestion du modèle de transport géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	87.001	94.650	110.350
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	49.525	180.000	200.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	56.326	65.000	65.000
12.200 (12.30)	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.036	100	100
35.060 (35.00)	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.671	20.560	105.683
41.000 (31.22)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce .....	4.093	4.400	4.400
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.630 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires .....	9.409	200	-
12.500 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers .....	280	360	-
12.512 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	1.605	-	-
12.580 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	1.606	-	-
12.800 (12.30)	12.00	Régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée concer- nant des exercices antérieurs .....	-	-	4.970
		Total de la section 23.0.....	929.396	1.365.570	1.956.428
		<b>Section 23.1 - Circulation et sécurité routières</b>			
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires .....	31.847	40.150	40.150
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence.....			40.150



## 23.1 - Circulation et sécurité routières

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers .....	9.209	9.250	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 10.000			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	82.104	87.978	91.500
12.140 (12.16)	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice) .....	76.949	200.000	220.000
12.160 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical .....	-	125	125
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules, des permis de conduire et des cartes pour tachygraphes numériques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.380.443	4.866.000	5.620.000
12.320 (12.30)	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires .....	12.714	41.500	41.500
33.000 (35.10)	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs .....	-	244.000	258.732
33.010 (31.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières .....	292.347	73.000	75.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Sécurité routière..... 65.000			
		2) Automobile club..... 4.000			
		4) Association des victimes de la route..... 4.000			
		5) Divers..... 2.000			
		Total..... 75.000			
41.000 (31.22)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce .....	87.504	105.000	99.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études .....	2.737	-	-
33.510 (31.00)	13.90	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routière .....	2.504	-	-
		Total de la section 23.1.....	4.978.358	5.667.003	6.456.007

## 23.2 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 23.2 - Transports publics et ferroviaires</b>					
11.000 (11.00)	12.20	Traitements des fonctionnaires .....	152.100	151.800	158.584
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	152.944		
		3) Charges sociales patronales.....	4.233		
		4) Allocations de repas.....	1.407		
		<i>Total</i> .....	158.584		
12.070 (12.12)	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. Frais d'entretien et de gestion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	137.760	1.000.000	1.300.000
12.141 (12.16)	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires .....	39.376	90.000	90.000
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	843.680	978.600	995.000
12.310 (33.00)	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	328.000
31.020 (31.22)	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	107.876.099	119.966.000	120.000.000
31.021 (31.22)	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.990.725	11.000.000	13.500.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Services publics d'autobus.....	12.460.000		
		2) Quasi-gratuité du transport des jeunes.....	1.040.000		
		<i>Total</i> .....	13.500.000		
31.023 (31.22)	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	26.616.670	27.131.510	18.419.711
31.040 (31.31)	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	82.691.949	84.515.750	87.000.000
31.050 (31.32)	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écologique. (Sans distinction d'exercice) .....	433.000	433.000	-

## 23.2 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
32.001 (32.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	144.000.000	145.861.314	147.574.895
33.001 (41.40)	12.13	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	2.059.000	2.902.633	2.702.050
33.010 (33.00)	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics .....	2.000	3.000	4.000
34.090 (12.00)	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire. (Crédit non limitatif).....	3.395.736	3.670.000	3.730.000
34.091 (12.00)	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	24.922.516	22.900.000	24.200.000
43.000 (43.22)	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	8.195.546	8.215.000	8.550.000
43.001 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme .....	75.784	100.000	120.000
43.002 (43.22)	12.13	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus" .....	102.403	235.000	250.000
43.003 (43.22)	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux .....	-	100.000	100.000
43.020 (31.00)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	13.718.620	13.568.750	15.500.000
93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	96.000.000	92.452.000	100.000.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			

## 23.2 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.570 (12.12)	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. Frais d'entretien et de gestion .....	-	-	500.000
Total de la section 23.2.....			524.252.964	535.274.357	545.022.240
<b>Section 23.3 - Administration des enquêtes techniques</b>					
11.000 (11.00)	13.90	Traitements des fonctionnaires .....	-	-	298.787
<i>Détail:</i>					
1) Rémunérations de base..... 298.787					
11.010 (11.00)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	-	50.000
11.020 (11.00)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	-	100
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour .....	-	-	2.000
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	-	30.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	-	4.500
<i>Détail:</i>					
1) Assurances..... 1.000					
2) Carburants et lubrifiants..... 2.500					
3) Réparations et entretien..... 1.000					
Total..... 4.500					
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	-	-	14.500
<i>Détail:</i>					
1) Articles et matériel de bureau..... 5.000					
4) Consommables bureautiques..... 3.000					
5) Frais d'impression et de reliure..... 500					
6) Documentation et bibliothèque..... 5.000					
9) Divers..... 1.000					
Total..... 14.500					
12.050 (12.12)	12.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .....	-	-	1.000
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications .....	-	-	2.000
12.070 (12.12)	12.00	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	-	1.000

## 23.3 - Administration des enquêtes techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	24.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			18.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			6.000
		Total.....			24.000
12.100 (12.11)	12.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pa- yés à des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	42.210
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
12.130 (12.16)	12.00	Frais de publication Internet .....	-	-	5.000
12.170 (12.30)	12.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	-	-	5.000
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	-	10.000
12.191 (12.30)	12.00	Cours de formation et de recyclage .....	-	-	10.000
35.060 (35.00)	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	-	100
		Total de la section 23.3.....	-	-	500.297
<b>Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux</b>					
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires .....	1.576.391	1.497.428	1.528.851
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			1.400.148
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....			35.158
		3) Charges sociales patronales.....			62.591
		4) Allocations de repas.....			30.954
		Total.....			1.528.851
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	45.195	45.918	46.837
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			40.115
		3) Charges sociales patronales.....			5.315

## 23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		4) Allocations de repas..... 1.407			
		Total..... 46.837			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	10.888	2.303	2.396
		<u>Détail:</u>			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base..... 2.396			
11.030 (11.00)	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	18.339	20.407	20.830
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base..... 16.924			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 1.469			
		3) Charges sociales patronales..... 2.437			
		Total..... 20.830			
11.100 (11.40)	12.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	1.230	1.415	1.464
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	4.178	5.900	5.951
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence..... 1.500			
		3) Permanence à domicile..... 4.451			
		Total..... 5.951			
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires .....	6.262	10.000	10.000
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	5.749	6.000	6.000
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	10.274	11.800	13.252
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 3.500			
		2) Carburants et lubrifiants..... 7.152			
		3) Réparations et entretien..... 2.400			
		9) Divers..... 200			
		Total..... 13.252			
12.030 (12.16)	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	3.796	3.800	5.800
12.040 (12.12)	12.34	Frais de bureau .....	13.031	11.754	12.620
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 3.000			
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier..... 1.100			

## 23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 770 4) Consommables bureautiques..... 2.300 5) Frais d'impression et de reliure..... 2.250 6) Documentation et bibliothèque..... 2.800 9) Divers..... 400 <hr/> Total..... 12.620			
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)..... <u>Détail:</u> 1) Frais postaux..... 1.440 2) Frais téléphoniques..... 9.000 4) Téléx et téléfax..... 540 5) Radiophonie..... 4.230 <hr/> Total..... 15.210	8.240	15.210	15.210
12.060 (12.12)	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications ..... <u>Détail:</u> 2) Contrats d'entretien..... 2.300 3) Réparations et pièces de rechange..... 1.590 <hr/> Total..... 3.890	2.813	3.890	3.890
12.070 (12.12)	12.34	Location et entretien des équipements informatiques ..... <u>Détail:</u> 2) Contrats d'entretien..... 6.000 3) Réparations et pièces de rechange..... 2.300 <hr/> Total..... 8.300	7.466	8.300	8.300
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien ..... <u>Détail:</u> 1) Nettoyage..... 4.400 2) Eau, gaz, électricité, taxes..... 15.180 3) Chauffage..... 3.200 4) Réparations et entretien..... 2.000 9) Divers..... 1.200 <hr/> Total..... 25.980	19.818	25.980	25.980
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	36.138	59.600	122.000
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information ..... <u>Détail:</u> 1) Brochures et dépliants..... 2.500	4.283	2.500	2.500

## 23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.170 (12.30)	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .....	11.569	11.000	11.000
12.190 (12.30)	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation .....	4.976	1.400	4.185
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.857	3.450	3.360
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée .....	88.473	95.000	95.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Exploitation de la voie d'eau..... 50.500			
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues..... 44.500			
		<i>Total</i> ..... 95.000			
14.010 (14.10)	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	293.008	334.200	304.900
		<i>Détail:</i>			
		1) Entretien courant..... 166.000			
		2) Renouvellement et modernisation des installations..... 33.900			
		3) Entretien des équipements spéciaux..... 54.000			
		4) Taxes diverses..... 9.000			
		5) Hydrométrie..... 42.000			
		<i>Total</i> ..... 304.900			
14.011 (14.10)	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.697	34.000	34.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Participation aux frais avancés par les autorités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle..... 9.000			
		2) Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques d'Apach/Schengen..... 25.000			
		<i>Total</i> ..... 34.000			
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	98.900	122.400	122.400
		<i>Détail:</i>			
		1) Commission de la Moselle..... 99.300			
		2) Instance internationale de péréquation et de coordination en matière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en navigation intérieure, dans le cadre de la Com-			



## 23.4 - Navigation et transports fluviaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>mission Centrale pour la navigation du Rhin.....</i> 23.100			
		<i>Total.....</i> 122.400			
		<b>Restants d'exercices antérieurs</b>			
11.630 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires .....	724	1.043	-
		Total de la section 23.4.....	2.282.295	2.334.698	2.406.726
		<b>Section 23.5 - Direction de l'aviation civile</b>			
11.000 (11.00)	12.40	Traitements des fonctionnaires .....	1.011.066	1.105.909	1.452.766
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 1.369.600			
		3) Charges sociales patronales..... 57.840			
		4) Allocations de repas..... 25.326			
		<i>Total.....</i> 1.452.766			
11.010 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	254.980	338.447	366.766
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 317.643			
		3) Charges sociales..... 42.088			
		4) Allocations de repas..... 7.035			
		<i>Total.....</i> 366.766			
11.020 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	2.106	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires .....	7.008	13.035	11.060
		<i>Détail:</i>			
		1) Réunions de la Commission des Licences..... 300			
		2) Réunions de la Commission de l'Aviation Générale..... 700			
		3) Examens théoriques des pilotes..... 6.000			
		6) Réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile..... 1.680			
		7) Réunions de la Commission administrative et consultative des Licences..... 480			
		8) Réunions de la Commission spéciale d'autorisation d'accès aux zones de sécurité de l'aéroport..... 500			

## 23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) Réunions de la Commission des experts.....			400
		10) Réunions de la Commission spéciale pour agrément d'agents habilités.....			500
		11) Réunions de la Commission d'exploitation de l'aérodrome de Noertrange.....			500
		<i>Total</i> .....			11.060
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers .....	1.424	6.000	5.380
		<u>Détail:</u>			
		1) Réunions de la Commission des Licences.....			300
		2) Réunions de la Commission de l'Aviation Géné- rale.....			700
		3) Examens théoriques des pilotes.....			2.880
		6) Réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile.....			480
		7) Réunions de la Commission administrative et consultative des Licences.....			480
		8) Réunions de la Commission des experts.....			240
		9) Réunions de la Commission d'exploitation de l'aérodrome de Noertrange.....			300
		<i>Total</i> .....			5.380
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour .....	1.094	3.000	3.000
12.012 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	85.607	90.000	100.000
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	3.831	4.500	7.400
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			1.400
		2) Carburants et lubrifiants.....			3.500
		3) Réparations et entretien.....			2.500
		<i>Total</i> .....			7.400
12.030 (12.16)	12.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	-	2.350
12.040 (12.12)	12.40	Frais de bureau .....	10.308	13.100	14.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			3.500
		2) Location et entretien des machines à photoco- pier et d'autres machines de bureau.....			700
		4) Consommables bureautiques.....			1.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			300
		6) Documentation et bibliothèque:.....			8.000
		- périodiques techniques			
		- journaux/quotidiens			
		- abonnements			
		- manuels techniques			
		9) Divers.....			500

## 23.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Total.....</i> 14.000			
12.050 (12.12)	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cation .....	1.973	4.200	4.200
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Frais postaux.....</i> 4.200			
12.070 (12.12)	13.90	Location et entretien des équipements informatiques et électroniques .....	-	-	20.000
12.080 (12.11)	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien .....	20.749	29.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Nettoyage.....</i> 30.000			
		2) <i>Electricité.....</i> 5.000			
		3) <i>Taxes communales.....</i> 5.000			
		<i>Total.....</i> 40.000			
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	300.000
12.121 (12.30)	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	167.968	300.000	300.000
12.122 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	20.000
12.140 (12.16)	12.40	Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise .....	2.500	-	12.000
12.150 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises mé- dicales et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	2.500
12.190 (12.30)	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	2.032	12.000	12.000
12.220 (12.30)	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aé- ronautiques. (Crédit non limitatif).....	17	15.000	25.000
12.302 (12.30)	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assu- mées par la société de contrôle technique et opération- nel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	1.217.547	1.270.000	1.388.000
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	265.662	250.470	236.000
		<i>Détail:</i>			
		1) a) <i>Organisation de l'aviation civile interna- tionale (O.A.C.I.) - Contribution annuelle.....</i> 160.000			
		b) <i>Organisation de l'aviation civile interna- tionale - Plan d'action de l'O.A.C.I. pour</i>			

## 23.6 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>la sûreté de l'aviation.....</i> 20.000 2) <i>Organisation européenne de l'aviation civile (C.E.A.C.).....</i> 23.000 4) <i>Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe ABI (Autriche/Benelux/Irlande/Suisse).....</i> 3.000 5) <i>Joint Airworthiness Authorities (J.A.A.).....</i> 10.000 6) <i>European Air Safety Agency (E.A.S.A.).....</i> 20.000 <hr/> <i>Total.....</i> 236.000			
		Total de la section 23.5.....	3.055.872	3.464.861	4.322.622
		<b>Section 23.6 - Administration de la navigation aérienne</b>			
11.000 (11.00)	12.44	Traitements des fonctionnaires .....	10.748.099	11.463.961	3.303.724
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 2.645.603			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 453.100			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 136.078			
		4) <i>Allocations de repas.....</i> 68.943			
		<hr/> <i>Total.....</i> 3.303.724			
11.001 (41.12)	12.44	Traitements des fonctionnaires Air Navigation Service Provider .....	-	-	8.711.306
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 7.417.934			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 795.275			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 350.363			
		4) <i>Allocation de repas.....</i> 147.734			
		<hr/> <i>Total.....</i> 8.711.306			
11.010 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	154.266	203.997	211.452
		<u>Détail:</u>			
		1) <i>Rémunérations de base.....</i> 173.286			
		2) <i>Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération.....</i> 8.457			
		3) <i>Charges sociales patronales.....</i> 24.081			
		4) <i>Allocations de repas.....</i> 5.628			
		<hr/> <i>Total.....</i> 211.452			
11.011 (41.12)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider .....	-	-	100

## 23.6 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.020 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	73.717	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.021 (41.12)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider .....	-	-	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.030 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent .....	405.092	442.105	268.488
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 161.618			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 75.458			
		3) Charges sociales patronales..... 31.412			
		<u>Total..... 268.488</u>			
11.031 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent Air Na- vigation Service Provider .....	-	-	301.452
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 192.861			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération..... 73.321			
		3) Charges sociales patronales..... 35.270			
		<u>Total..... 301.452</u>			
11.040 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire .....	24.226	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base..... 100			
11.041 (41.12)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire Air Na- vigation Service Provider .....	-	-	100
11.100 (11.40)	12.44	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	11.613	11.985	-
11.150 (11.12)	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires .....	76.345	50.000	-
12.000 (12.15)	12.44	Frais de gardiennage .....	283.495	-	-
12.010 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	18.042	18.000	-
12.011 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	38.172	50.000	-

## 23.6 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.020 (12.14)	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	199.876	200.000	-
12.030 (12.16)	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	1.686	1.690	-
12.040 (12.12)	12.44	Frais de bureau .....	34.162	35.500	-
12.041 (12.12)	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	1.649	2.000	-
12.050 (12.12)	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	157.080	209.000	-
12.070 (12.12)	12.44	Location et entretien des équipements informatiques .....	47.814	25.000	-
12.080 (12.11)	12.44	Bâtiments: exploitation et entretien .....	426.585	400.000	-
12.100 (12.11)	12.44	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés par le secteur des administrations publiques à la société Luxairport. (Crédit non limitatif).....	-	52.000	-
12.120 (12.30)	12.44	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	175.122	427.400	-
12.121 (12.30)	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques .....	98.128	120.000	-
12.122 (12.36)	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	779.601	535.000	-
12.150 (12.30)	05.30	Prestations médicales et paramédicales .....	3.521	2.000	-
12.170 (12.30)	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux .....	26.107	27.000	-
12.190 (12.30)	12.44	Cours de formation et de perfectionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	89.216	383.000	-
12.200 (12.30)	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	596.755	617.395	-
12.350 (12.36)	12.44	Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radiocommunications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours. (Crédit non limitatif).....	256.034	252.000	-
14.030 (14.10)	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport .....	33.683	275.000	-

## 23.6 - Administration de la navigation aérienne

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
14.031 (14.10)	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifeu. (Crédit non limitatif).....	299.144	350.000	-
14.032 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électriques. (Crédit non limitatif).....	138.301	150.000	-
14.033 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électroniques. (Crédit non limitatif).....	577.573	580.000	-
14.050 (14.20)	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entre- tien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	197.405	225.000	-
24.010 (12.12)	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologi- ques .....	13.052	21.200	-
35.020 (35.30)	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télé- communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	16.470	11.400	-
35.060 (12.00)	12.44	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'orga- nismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	530.173	-	-
41.050 (41.12)	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Adminis- tration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	-	-	7.483.188
41.051 (41.12)	12.44	Dotation initiale dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne .....	-	-	3.400.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.500 (12.15)	12.44	Frais de gardiennage .....	144.006	-	-
12.550 (12.12)	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	-	-	37.184
		Total de la section 23.6.....	16.676.210	17.141.833	23.717.294
		<b>Section 23.7 - Garage du gouvernement</b>			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice) .....	9.519	10.165	11.669
11.101 (11.40)	01.34	Masse d'habillement .....	9.267	9.300	9.300
11.150 (11.40)	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	199.398	90.000	200.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	209.647	202.000	210.000

## 23.7 - Garage du gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....			14.300
		2) Carburants et lubrifiants.....			100.000
		3) Réparations et entretien.....			95.700
		<i>Total</i> .....			210.000
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau .....	854	1.000	1.000
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	-	500	500
		<i>Détail:</i>			
		3) Réparations et pièces de rechange.....			500
12.300 (12.30)	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements lo- gistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
12.301 (12.30)	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
41.000 (12.00)	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Gara- ge du Gouvernement .....	-	1.200	1.200
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
11.600 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement .....	-	248	-
11.601 (11.40)	01.34	Masse d'habillement .....	-	2.480	-
		Total de la section 23.7.....	428.685	317.093	433.869
		<b>Section 23.8</b> <b>Aéroports et transports aériens</b>			
32.000 (12.00)	12.44	Aérogare: Remboursement des frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.927.853	3.400.000	869.000
32.001 (12.00)	12.44	Remboursement à la société de l'aéroport des frais d'ex- ploitation liés à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de surêté de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	9.200.000	10.235.000
33.000 (33.00)	12.44	Participation aux frais de promotion d'organismes pro- mouvant les activités aéroportuaires. (Crédit non limitatif).....	-	-	500.000



## 23.8 - Aéroports et transports aériens

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
35.060 (12.00)	12.44	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	570.000	520.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.620 (12.30)	12.44	Frais d'experts et d'études .....	-	127.300	-
		Total de la section 23.8.....	3.927.853	13.297.300	12.124.000
<b>23.9 - Administration des chemins de fer</b>					
11.000 (11.10)	13.90	Traitements des fonctionnaires .....	-	-	398.383
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			398.383
11.010 (11.10)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre permanent .....	-	-	99.596
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			99.596
11.020 (11.10)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire .....	-	-	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base.....			100
12.010 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour .....	-	-	2.000
12.012 (12.13)	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	-	-	65.000
12.020 (12.14)	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs .....	-	-	4.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances.....			1.000
		2) Carburants et lubrifiants.....			2.500
		3) Réparations et entretien.....			1.000
		Total.....			4.500
12.030 (12.16)	12.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection .....	-	-	3.200
12.040 (12.12)	12.20	Frais de bureau .....	-	-	41.000

## 23.9 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....			23.000
		2) Location et entretien des machines à photo- copier.....			2.000
		4) Consommables bureautiques.....			2.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			10.000
		6) Documentation et bibliothèque.....			4.000
		<i>Total</i> .....			41.000
12.050 (12.12)	12.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommuni- cations .....	-	-	2.000
12.060 (12.12)	12.20	Location et entretien des installations de télécommuni- cations .....	-	-	2.000
12.070 (12.12)	13.90	Location et entretien des équipements informatiques .....	-	-	184.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Location.....			184.000
12.080 (12.11)	12.20	Bâtiments: exploitation et entretien .....	-	-	25.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage.....			15.000
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			10.000
		<i>Total</i> .....			25.000
12.090 (12.21)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			100
12.100 (12.11)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires pay- és à des secteurs autres que le secteur des administra- tions publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	22.700
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			22.700
12.120 (12.30)	12.20	Frais d'experts et d'études .....	-	-	100.000
12.140 (12.16)	12.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information .....	-	-	100
12.170 (12.30)	12.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipe- ments spéciaux de faible valeur .....	-	-	2.000
12.190 (12.30)	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation .....	-	-	10.000

## 23.9 - Administration des chemins de fer

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
32.000 (12.30)	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	-	-	1.207.250
35.060 (35.00)	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	-	-	27.000
Total de la section 23.9.....			-	-	2.195.929
Total du département 23.....			556.531.633	578.862.715	599.135.412

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	14.845.440	15.522.696	17.514.797
12	Achat de biens non durables et de services	10.591.558	13.044.232	13.099.106
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	1.546.811	1.948.200	338.900
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	13.052	21.200	0
31	Subventions d'exploitation	230.608.443	243.046.260	238.919.711
32	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	147.927.853	158.461.314	159.886.145
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.355.851	3.222.633	3.539.782
34	Transferts de revenus aux ménages	28.318.252	26.570.000	27.930.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	2.140.423	2.244.830	2.399.183
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	91.597	110.600	10.987.788
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	22.092.353	22.218.750	24.520.000
93	Dotations de fonds de réserve	96.000.000	92.452.000	100.000.000
Total		556.531.633	578.862.715	599.135.412

## 24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>24 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES</b>					
<b>Section 24.0 - Egalité des chances</b>					
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires .....	3.268	3.000	3.300
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 3.300			
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers .....	1.239	1.800	1.425
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence..... 1.425			
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement .....	1.096	1.575	1.300
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger .....	17.406	38.000	30.000
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses .....	12.428	12.150	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 6.350			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau..... 2.650			
		6) Documentation et bibliothèque..... 3.500			
		Total..... 12.500			
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien .....	12.410	10.368	12.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage..... 12.500			
12.100 (12.11)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis- trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	59.607	57.550	60.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 56.000			
		2) Charges locatives accessoires..... 4.000			
		Total..... 60.000			
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice) .....	328.621	320.000	460.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais de publication .....	98.583	72.000	72.000

## 24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	24.445	60.000	55.000
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances en- tre les femmes et les hommes .....	265.693	238.500	248.000
12.303 (12.30)	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes .....	105.130	90.000	93.600
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	163.726	46.011	100
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonc- tionnement des centres d'accueil et des services conven- tionnés pour femmes .....	7.127.637	7.503.360	8.000.648
		<i>Détail:</i>			
		1) Centres d'accueil.....	4.944.407		
		2) Services.....	3.056.241		
		<i>Total.....</i>	<i>8.000.648</i>		
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activi- tés du Conseil National des femmes du Luxembourg .....	219.377	224.000	237.141
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	100
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes .....	74.368	85.000	80.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la pro- motion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes .....	38.209	65.000	58.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions posi- tives dans le domaine de l'emploi. (Sans distinction d'exercice) .....	82.515	218.000	100.000
33.012 (33.00)	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les fem- mes et les hommes dans les entreprises .....	12.395	12.395	12.395
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.690 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation .....	-	989	-

## 24.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
12.802 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes .....	-	-	840
		Total de la section 24.0.....	8.648.153	9.064.698	9.538.849
		Total du département 24.....	8.648.153	9.064.698	9.538.849

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
11	Salaires et charges sociales	3.268	3.000	3.300
12	Achat de biens non durables et de services	1.090.384	948.943	1.047.265
33	Transferts de revenus aux administrations privées	7.554.501	8.112.755	8.488.284
Total		8.648.153	9.064.698	9.538.849



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses courantes**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
10	Dépenses non ventilées	38.989.082	39.288.288	40.688.449
11	Salaires et charges sociales	1.396.728.801	1.498.713.003	1.589.341.697
12	Achat de biens non durables et de services	343.359.887	342.308.142	355.341.805
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21.742.639	21.454.100	20.708.000
21	Intérêts de la dette publique	26.840.000	30.178.000	29.000.000
23	Intérêts imputés en débit	554.632	800.100	600.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.337.171	7.677.310	8.251.695
31	Subventions d'exploitation	289.642.445	307.827.120	278.409.738
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	172.205.414	182.234.107	184.907.754
33	Transferts de revenus aux administrations privées	226.046.564	242.437.048	251.306.044
34	Transferts de revenus aux ménages	264.209.442	280.486.507	286.981.126
35	Transferts de revenus à l'étranger	81.798.713	95.410.271	128.722.637
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	100	100
37	Impôts directs non ventilés	522.744	500.000	600.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	187.547.369	212.776.820	264.259.061
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.664.319.083	2.706.835.797	2.868.156.445
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	118.883.184	105.217.522	113.990.300
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	52.340.189	55.164.131	58.366.165
93	Dotations de fonds de réserve	1.200.006.142	1.110.304.698	1.151.696.434
Total		7.092.073.501	7.239.613.064	7.631.327.550

# **Budget des dépenses**

CHAPITRE IV

**DEPENSES EN CAPITAL**



## 30.3 - Conseil d'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>30 - MINISTERE D'ETAT</b>					
<b>Section 30.3 - Conseil d'Etat</b>					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	15.000	1.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 1.000					
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	58.416	10.000	6.500
Total de la section 30.3.....			58.416	25.000	7.500
<b>Section 30.4 - Gouvernement</b>					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	30.000	30.000	35.000
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	2.047	5.000	5.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice) .....	225.509	25.000	125.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	5.593	25.000	27.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	51.725	25.000	110.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	32.340	30.000	110.000
74.301 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	1.000	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication .....	15.866	15.000	20.000

## 30.4 - Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.310 (74.22)	01.10 03.20	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	130.175	1.000	-
		Total de la section 30.4.....	493.255	157.000	433.000
<b>Section 30.5 - Conseil économique et social</b>					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	11.000	1.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2.300	1.000	1.500
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.000	1.000
		Total de la section 30.5.....	2.300	13.000	3.500
<b>Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement</b>					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	24.519	37.500	42.100
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			23.000
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....			17.100
		9) Divers.....			2.000
		Total.....			42.100
74.010 (74.22)	02.00	Acquisition de machines de bureau .....	4.829	15.000	7.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Machines à photocopier.....			7.500
74.020 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	8.656	7.000	9.000
74.021 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	675.541	650.000	690.000
74.040 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	-	220.000	221.400
74.050 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	25.944	60.000	60.000

## 30.6 - Centre de communications du Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.051 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations .....	74.190	115.000	115.000
74.060 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	50.000	50.000
74.061 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) .....	69.900	100.000	520.000
Total de la section 30.6.....			883.579	1.254.500	1.715.000
<b>Section 30.7 - Cultes</b>					
52.002 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire pour la remise en état du presbytère de l'Eglise Protestante du Luxembourg .....	-	50.000	50.000
52.003 (52.10)	08.50	Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe .....	-	50.000	50.000
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100.000
Total de la section 30.7.....			-	100.000	200.000
<b>Section 30.8 - Médias et Communications</b>					
51.050 (51.20)	08.40	Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	499.000	17.000.000	-
73.050 (73.33)	08.40	Dépenses dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	1.000.000
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau .....	-	1.250	2.700
74.011 (74.22)	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau .....	4.091	3.000	3.000

## 30.8 - Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.040 (74.22)	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux .....	4.344	5.000	15.000
		Total de la section 30.8.....	507.435	17.009.250	1.020.700
		Total du département 30.....	1.944.985	18.558.750	3.379.700

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	499.000	17.000.000	-
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	-	100.000	200.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	-	1.000.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.445.985	1.458.750	2.179.700
Total		1.944.985	18.558.750	3.379.700



## 31.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION</b>					
<b>Section 31.0 - Dépenses générales</b>					
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	11.984	-	-
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.500	1.500
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	26.599	15.000	25.000
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	9.999	10.000	10.000
74.300 (74.22)	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger; frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel lo- cal des missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.382	232.000	150.000
Total de la section 31.0.....			53.964	258.500	186.500
<b>Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger</b>					
72.010 (72.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres mis- sions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles. (Sans distinction d'exercice) .....	309.916	275.000	400.000
74.070 (74.22)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art .....	31.953	32.000	32.000
74.250 (74.00)	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bu- reau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	489.419	500.000	570.000
<u>Détail:</u>					
7400 Acquisition de véhicules automoteurs					
1) Voitures..... 176.000					
7401 Acquisition de machines de bureau					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 25.000					

## 31.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>7402 Acquisition d'installations de télécommunications</i> 2) <i>Télex et téléfax..... 45.000</i> <i>7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 40.000</i> <i>7405 Acquisition d'équipements informatiques..... 100.000</i> <i>7408 Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers..... 184.000</i> <hr/> <i>Total..... 570.000</i>			
74.251 (74.22)	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	236.218	72.000	20.000
		Total de la section 31.1.....	1.067.506	879.000	1.022.000
		<b>Section 31.4 - Immigration</b>			
74.000 (74.10)	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	16.000	-
74.250 (74.22)	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	-	1.000	5.000
		Total de la section 31.4.....	-	17.000	5.000
		<b>Section 31.5 - Direction de la défense</b>			
54.060 (54.41)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	33.500	15.000
54.061 (54.41)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.224.959	1.600.000	1.500.000
54.062 (54.41)	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	110.669	217.000	600.000
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	30.000

## 31.5 - Direction de la défense

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	53.000.000	33.000.000	34.650.000
		Total de la section 31.5.....	54.335.628	34.850.500	36.795.000
<b>Section 31.6 - Défense nationale</b>					
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	342.824	240.000	394.000
74.010 (74.20)	02.10	Acquisition de machines de bureau .....	17.276	15.000	20.000
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	3.529	3.000	4.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et téléfax.....			4.000
74.030 (74.20)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice) .....	81.446	38.900	41.800
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	75.248	79.075	134.500
74.050 (74.22)	02.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	89.098	57.340	97.000
74.060 (74.40)	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	559.162	610.700	700.000
74.080 (74.20)	02.10	Acquisition de mobilier de bureau .....	4.553	4.000	5.000
74.300 (74.20)	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice) .....	646.529	447.880	50.900
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	159.742	551.550	529.083
74.320 (13.00)	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Sans distinction d'exercice) .....	494.014	177.500	595.000
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection n.b.c. ....	440.888	119.261	116.940
74.340 (74.20)	02.10	Acquisition d'instruments de musique .....	24.729	25.350	25.350
74.390 (74.22)	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès. (Sans distinction d'exercice) .....	-	100	1.000

## 31.6 - Défense nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.391 (74.22)	02.10	Acquisition de matériel de sport .....	-	-	6.188
		Total de la section 31.6.....	2.939.038	2.369.656	2.720.761
		<b>Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire</b>			
74.250 (74.22)	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	127.868	123.100	30.000
		<i>Détail:</i>			
		7401 Acquisition de machines de bureau..... 7.500			
		7402 Acquisition d'installations de télécommunica- tions..... 500			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux..... 4.000			
		7405 Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques..... 12.500			
		7408 Acquisition de mobilier de bureau..... 5.500			
		<i>Total..... 30.000</i>			
		Total de la section 31.7.....	127.868	123.100	30.000
		Total du département 31.....	58.524.004	38.497.756	40.759.261

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
54	Transferts en capital à l'étranger	1.335.628	1.850.500	2.115.000
72	Construction de bâtiments	309.916	275.000	400.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.878.460	3.372.256	3.594.261
93	Dotations de fonds de réserve	53.000.000	33.000.000	34.650.000
Total		58.524.004	38.497.756	40.759.261

## 32.0 - Culture: dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>32 ET 33 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>					
<b>Section 32.0 - Culture: dépenses générales</b>					
63.000 (63.21)	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.835.546	5.872.408	6.000.000
63.040 (63.51)	08.10	Musées régionaux: subsides .....	12.787	43.800	42.000
72.000 (72.30)	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	50.000
74.000 (74.10)	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	23.530	-	-
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.863	9.000
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	14.996	11.000	10.000
74.060 (74.40)	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	3.801	1.500	11.000
74.061 (74.43)	08.00	Prêts publics: Droits d'auteur (Règlement grand-ducal du 8 janvier 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	7.400
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	-	124	124
74.071 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art .....	66.398	50.000	52.000
74.300 (74.22)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants .....	749	1.000	17.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	35.000.000	10.000.000	10.000.000
93.001 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif).....	-	540.000	550.000
Total de la section 32.0.....			41.957.807	16.571.695	16.748.524

## 32.1 - Service des sites et monuments nationaux

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux</b>					
52.000 (52.10)	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises .....	270.000	240.000	240.000
74.000 (74.10)	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	21.770	-	-
74.040 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	940	1.200
74.060 (74.40)	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels .....	-	5.000	5.200
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques .....	4.771	6.000	6.000
Total de la section 32.1.....			296.541	251.940	252.400
<b>Section 32.3 - Bibliothèque nationale</b>					
74.010 (74.22)	08.20	Acquisition de machines de bureau .....	4.047	-	-
74.040 (74.22)	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	9.678	9.700	-
74.070 (74.22)	08.20	Alimentation de la réserve précieuse. (Sans distinction d'exercice) .....	84.481	76.500	-
74.080 (74.22)	08.20	Livres d'artistes .....	-	33.750	-
Total de la section 32.3.....			98.206	119.950	-
<b>Section 32.4 - Archives nationales</b>					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	26.000	-	-
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	9.843	39.600	80.000
74.060 (74.22)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	10.500	4.313

## 32.4 - Archives nationales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.070 (74.22)	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques .....	6.288	5.000	5.000
		Total de la section 32.4.....	42.131	55.100	89.313
<b>Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel</b>					
63.041 (63.51)	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales .....	19.999	-	20.000
74.040 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux .....	219.073	-	-
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	80.249	-	-
74.070 (74.22)	08.20	Acquisition de collections et de documents photographiques; acquisition de documents cinématographiques. (Sans distinction d'exercice) .....	38.723	-	-
		Total de la section 32.5.....	358.044	-	20.000
<b>Section 32.7 - Centre national de littérature</b>					
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	8.000
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	9.227	2.700	-
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques .....	6.544	7.000	7.000
		Total de la section 32.7.....	15.771	9.700	15.000
<b>Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales</b>					
41.050 (41.12)	04.10	Dotation au profit des établissements d'enseignement postprimaire organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	90.000



## 33.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	234.789	124	124
54.011 (54.21)	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	124	124
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	22.850	7.500	16.160
74.041 (74.22)	04.10	Organisation du brevet de technicien supérieur: acquisition d'équipements spéciaux .....	147.969	70.000	-
Total de la section 33.0.....			405.608	77.748	106.408
<b>Section 33.5 - Recherche et innovation</b>					
74.050 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche .....	5.514	6.100	6.500
Total de la section 33.5.....			5.514	6.100	6.500
Total du département 32/33.....			43.179.622	17.092.233	17.238.145

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	-	90.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	270.000	240.000	240.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	234.789	124	124
54	Transferts de capitaux à l'étranger	-	124	124
63	Transferts de capital aux administrations publiques et locales	6.868.332	5.916.208	6.062.000
72	Construction de bâtiments	-	50.000	50.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	806.501	345.777	245.897
93	Dotations de fonds de réserve	35.000.000	10.540.000	10.550.000
Total		43.179.622	17.092.233	17.238.145

## 34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>34 - MINISTERE DES FINANCES</b>					
<b>Section 34.0 - Dépenses générales</b>					
54.030 (54.41)	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.600.000	2.700.000	4.000.000
54.031 (54.41)	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.099.998	2.000.000	3.500.000
54.032 (54.41)	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement .....	724.651	800.000	1.000.000
54.033 (54.41)	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.508.588	1.500.000	1.000.000
54.034 (54.41)	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	500.000	1.000.000
54.035 (54.41)	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	600.000	500.000	500.000
81.030 (81.50)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
81.040 (81.50)	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	120.000.000	100	100
81.050 (51.20)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.070 (84.21)	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.091 (84.23)	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100

## 34.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
84.098 (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
84.105 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.499.997	100	100
84.123 (84.23)	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
84.237 (93.00)	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.500.000	13.500.000	10.000.000
Total de la section 34.0.....			141.533.234	21.500.800	21.000.800
<b>Section 34.1 - Contributions directes et métrologie</b>					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	79.760	72.000	-
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	21.933	25.000	25.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 25.000					
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	11.440	18.000	18.000
<i>Détail:</i>					
1) Installations téléphoniques..... 18.000					
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux .....	6.591	255.400	177.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques .....	16.369	217.200	291.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels .....	10.713	167.000	220.000

## 34.1 - Contributions directes et métrologie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau .....	12.364	12.400	12.400
		Total de la section 34.1.....	159.170	767.000	743.400
<b>Section 34.2 - Enregistrement et domaines</b>					
51.050 (51.20)	01.22	Dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif).....	2	-	-
74.000 (74.10)	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs .....	51.362	22.000	-
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau .....	11.562	24.000	34.400
		<i>Détail:</i> 2) Photocopieurs et duplicateurs..... 34.400			
74.020 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications .....	-	1.000	1.000
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux .....	43.924	4.000	30.000
74.050 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	-	5.000
74.060 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	102.000	640.000
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau .....	10.886	11.200	15.000
		Total de la section 34.2.....	117.736	164.200	725.400
<b>Section 34.3 - Douanes et accises</b>					
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice) .....	77.291	75.000	75.000
		<i>Détail:</i> 1) Frais de transformation et d'aménagement..... 75.000			
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	179.421	182.000	270.000

## 34.3 - Douanes et accises

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 270.000			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	14.928	12.000	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 12.000			
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	17.698	35.000	35.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 18.000			
		9) Divers..... 17.000			
		Total..... 35.000			
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux .....	39.992	40.000	44.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	414.424	277.000	165.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.947.673	3.096.700	2.492.015
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau .....	54.768	85.000	55.000
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-dro- gues .....	46.348	65.000	65.000
		Total de la section 34.3.....	2.792.543	3.867.700	3.213.015
		Total du département 34.....	144.602.683	26.299.700	25.682.615

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	2	-	-
54	Transferts en capital à l'étranger	6.533.237	8.000.000	11.000.000
72	Construction de bâtiments	77.291	75.000	75.000
74	Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	2.992.156	4.723.900	4.606.815
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	120.000.000	300	300
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	14.999.997	13.500.500	10.000.500
Total		144.602.683	26.299.700	25.682.615

## 35.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>35 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>TRESOR ET BUDGET</b>					
<b>Section 35.0 - Dépenses générales</b>					
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.212.077	3.000.000	3.000.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	21.429.739	8.000.000	10.200.000
71.051 (71.32)	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	15.000.000	5.000.000	100
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	90.000	90.000
81.030 (81.40)	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
81.035 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	10.000
Total de la section 35.0.....			37.641.816	16.100.200	13.300.300
<b>Section 35.1 - Inspection générale des finances</b>					
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau .....	11.585	1.500	1.500
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	6.200	6.200



## 35.1 - Inspection générale des finances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques .....	5.896	4.000	4.000
		Total de la section 35.1.....	17.481	11.700	11.700
<b>Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat</b>					
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau .....	793	1.300	5.000
		Total de la section 35.2.....	793	1.300	5.000
<b>Section 35.3 - Direction du contrôle financier</b>					
74.010 (74.22)	01.30	Acquisition de machines de bureau .....	-	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.500	1.500
		Total de la section 35.3.....	-	3.500	3.500
<b>Section 35.4 - Cadastre et topographie</b>					
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs .....	24.886	43.500	66.800
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			65.000
		9) Divers.....			1.800
		Total.....			66.800
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau .....	6.105	10.000	10.000
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications .....	3.207	3.000	3.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....			3.000
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	204.237	44.000	40.000

## 35.4 - Cadastre et topographie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	144.609	106.000	89.350
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice) .....	57.646	64.000	28.700
		Total de la section 35.4.....	440.690	270.500	237.850
		Total du département 35.....	38.100.780	16.387.200	13.558.350

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
53	Transferts en capital aux ménages	-	100	100
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	37.641.816	16.000.000	13.200.100
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	90.000	90.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	458.964	287.000	258.050
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	10.100	10.100
Total		38.100.780	16.387.200	13.558.350

## 36.0 - Dette publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>36 - MINISTERE DES FINANCES:</b>					
<b>DETTE PUBLIQUE</b>					
<b>Section 36.0 - Dette publique</b>					
91.005 (93.00)	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif).....	115.000.000	5.000.000	100.000
		Total de la section 36.0.....	115.000.000	5.000.000	100.000
		Total du département 36.....	115.000.000	5.000.000	100.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Dette publique**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
91	Remboursement de la dette publique	115.000.000	5.000.000	100.000
Total		115.000.000	5.000.000	100.000

## 37.0 - Justice

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>37 - MINISTERE DE LA JUSTICE</b>					
<b>Section 37.0 - Justice</b>					
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.000	1.000
74.250 (74.22)	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions .....	31.253	15.000	37.000
<i>Détail:</i>					
7400 Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements connexes..... 32.000					
7410 Acquisition de machines de bureau..... 1.000					
7450 Acquisition d'équipements informatiques..... 3.000					
7480 Acquisition de mobilier de bureau..... 1.000					
<i>Total</i> ..... 37.000					
Total de la section 37.0.....			31.253	16.000	38.000
<b>Section 37.1 - Services judiciaires</b>					
74.000 (74.10)	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	15.114	-	16.000
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau .....	23.013	24.000	26.000
<i>Détail:</i>					
1) Machines à écrire..... 1.000					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 24.000					
9) Divers..... 1.000					
<i>Total</i> ..... 26.000					
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	5.000	5.000
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	4.938	8.000	20.000
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	6.000	6.000

## 37.1 - Services judiciaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	898	2.500	2.500
		Total de la section 37.1.....	43.963	45.500	75.500
<b>Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires</b>					
74.000 (74.10)	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	58.886	21.000	94.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 94.000			
74.010 (74.22)	03.30	Acquisition de machines de bureau .....	14.849	9.500	8.000
74.040 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	511.309	650.000	450.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg..... 427.300			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich..... 22.700			
		Total..... 450.000			
74.050 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	31.763	17.500	18.000
74.060 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	35.519	28.000	26.500
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.540 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	14.674	50.000	-
		Total de la section 37.2.....	667.000	776.000	596.500
<b>Section 37.3 - Juridictions administratives</b>					
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau .....	690	1.000	10.000
		Total de la section 37.3.....	690	1.000	10.000

## 37.4 - Police grand-ducale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 37.4 - Police grand-ducale</b>					
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice) .....	2.262.788	2.297.925	2.779.625
74.001 (74.10)	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau .....	210.582	213.000	213.000
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	305.142	307.750	673.000
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.977	5.000	5.000
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau .....	4.546	5.000	5.000
74.251 (74.22)	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions .....	4.459	13.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		7430 Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données.....			5.000
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.884.996	4.136.185	4.200.000
74.305 (74.22)	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	952.166	1.769.315	1.000.000
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	312.716	310.000	320.000
74.311 (74.22)	03.20	Acquisition et installation d'un système de comparaison d'empreintes digitales. (Sans distinction d'exercice) .....	198.825	-	-
Total de la section 37.4.....			7.146.197	9.057.275	9.200.725
Total du département 37.....			7.889.103	9.895.775	9.920.725



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la justice**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	7.889.103	9.895.775	9.920.725
Total		7.889.103	9.895.775	9.920.725

## 38.0 - Fonction publique et réforme administrative

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses</b>					
62.010 (62.20)	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.275.717	1.115.521	1.115.521
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	2.800	-
Total de la section 38.0.....			1.275.717	1.118.321	1.115.521
<b>Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique</b>					
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau .....	13.138	-	11.000
<i>Détail:</i>					
1) Machine à photocopier..... 11.000					
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux .....	2.352	2.400	3.200
<i>Détail:</i>					
1) 2 vidéo-projecteurs vidéo-data..... 3.200					
Total de la section 38.3.....			15.490	2.400	14.200
<b>Section 38.4 - Sécurité dans la fonction publique</b>					
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	-	1.500	-

## 38.4 - Sécurité dans la fonction publique

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	1.800
		Total de la section 38.4.....	-	1.500	1.800
<b>Section 38.5 - Centre informatique de l'Etat</b>					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	22.000	77.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			77.000
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	-	6.000	-
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informa- tique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice) .....	2.502.005	3.900.000	3.900.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Equipements pour les besoins du traitement de l'information:			
		a) Site central.....			1.946.260
		b) Centres départementaux.....			1.352.250
		2) Equipements de télétraitement.....			601.490
		Total.....			3.900.000
74.051 (74.22)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipe- ments. (Sans distinction d'exercice) .....	2.320.410	2.500.000	2.500.000
74.052 (74.22)	Divers codes	Equipement d'un centre de secours informatique. (Sans distinction d'exercice) .....	-	1.291.450	-
74.060 (74.40)	Divers codes	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice) .....	1.301.326	1.500.000	2.100.000
74.061 (74.40)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logi- ciels .....	1.257.376	1.389.000	1.184.583
		Total de la section 38.5.....	7.381.117	10.608.450	9.761.583

## 38.6 - Service central des imprimés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 38.6 - Service central des imprimés</b>					
74.011 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau .....	90.447	65.000	107.100
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			92.100
		9) Divers.....			15.000
		Total.....			107.100
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	7.404	-	-
74.021 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommu- nications .....	10.448	3.000	5.365
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax.....			5.365
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	364.373	692.000	250.000
74.041 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux .....	18.227	15.000	18.500
74.043 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisa- tion de documents. (Crédit non limitatif).....	58.775	100.000	75.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	25.202	26.000	30.000
		Total de la section 38.6.....	574.876	901.000	485.965
<b>Section 38.7 Service eLuxembourg</b>					
74.300 (74.22)	Divers codes	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'informa- tion: frais d'infrastructure et d'équipement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	334.522	600.000	580.000
74.301 (74.22)	Divers codes	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement .....	27.867	40.000	62.000
		Total de la section 38.7.....	362.389	640.000	642.000

## 38.8 - Service médical - Dépenses diverses

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<b>38.8 - Service médical - Dépenses diverses</b>			
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	7.500	12.000
		Total de la section 38.8.....	-	7.500	12.000
		Total du département 38.....	9.609.589	13.279.171	12.033.069

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.275.717	1.115.521	1.115.521
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	8.333.872	12.163.650	10.917.548
Total		9.609.589	13.279.171	12.033.069

## 39.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
<b>Section 39.0 - Dépenses générales</b>					
74.050 (74.22)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques .....	8.586	2.500	2.500
74.061 (74.40)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels .....	455	100	100
Total de la section 39.0.....			9.041	2.600	2.600
<b>Section 39.1 - Finances communales</b>					
63.000 (63.21)	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Sans distinction d'exercice) .....	8.500.000	8.750.000	9.000.000
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette .....	892.500	892.500	892.500
<i>Détail:</i>					
1) Ville de Luxembourg.....			396.700		
2) Ville d'Esch-sur-Alzette.....			495.800		
Total.....			892.500		
63.003 (63.21)	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice) .....	1.000.000	1.800.000	2.500.000
63.004 (63.21)	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Sans distinction d'exercice) .....	6.800.000	6.250.000	7.000.000
63.020 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice) .....	270.000	371.840	370.000
63.022 (63.51)	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice) .....	270.000	370.000	370.000

## Section 39.1 - Finances communales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
63.023 (63.51)	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice) .....	550.000	1.500.000	3.000.000
63.024 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice) .....	-	300.000	50.000
63.025 (63.51)	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.) .....	-	200.000	250.000
63.026 (63.51)	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux .....	80.000	50.000	50.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	478.000	250.000	800.000
Total de la section 39.1.....			18.840.500	20.734.340	24.282.500
<b>Section 39.2 - Commissariats de district</b>					
74.250 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	-	-	5.000
74.252 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux .....	-	2.500	8.000
<i>Détail:</i>					
<i>7401 Acquisition de machines de bureau</i>					
<i>2) Photocopieuses et duplicateurs..... 8.000</i>					
Total de la section 39.2.....			-	2.500	13.000



## 39.4 - Contrôle de la comptabilité des communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 39.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes</b>					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau .....	4.008	-	-
Total de la section 39.4.....			4.008	-	-
<b>Section 39.6 - Administration des services de secours</b>					
63.000 (63.21)	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la pro- tection civile .....	320.000	246.000	252.150
74.000 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	1.965.471	2.050.136	5.986.092
<i>Détail:</i>					
4) Véhicules de secours et d'intervention.....					5.986.092
74.010 (74.22)	03.50	Acquisition de machines de bureau .....	10.808	27.185	6.192
74.020 (74.22)	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	624.000	500.771	260.198
74.040 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	421.389	774.825	927.508
74.050 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements informatiques .....	387.080	26.119	739.764
74.060 (74.40)	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	82.256	443.033	224.419
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.500 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	168.475
Total de la section 39.6.....			3.811.004	4.068.069	8.564.798
<b>Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</b>					
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau .....	8.332	10.000	3.500

## 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 3.500			
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	44.937	32.000	35.000
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels .....	17.134	24.000	20.000
74.320 (33.00)	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région .....	-	1.000	1.000
		Total de la section 39.7.....	70.403	67.000	59.500
		<b>Section 39.8 - Aménagement communal</b>			
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau .....	4.008	2.000	-
		Total de la section 39.8.....	4.008	2.000	-
		<b>Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau</b>			
52.010 (52.20)	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin .....	-	100	100
53.010 (53.20)	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers .....	13.089	25.000	22.000
63.000 (63.21)	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hy- giénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration; protection et restauration des cours d'eau; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice) .....	189.999	140.000	140.000
63.001 (63.21)	07.50 10.10	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.917.840	3.050.000	2.500.000
63.003 (63.21)	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	87.157	120.000	120.000

## 39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
72.010 (72.10)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) .....	4.605	12.000	10.000
73.032 (73.21)	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	86.929	40.000	60.000
73.040 (73.11)	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.095.583	1.150.000	1.150.000
73.070 (73.41)	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures .....	67.801	80.000	165.000
74.000 (74.10)	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	188.524	167.000	168.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....	20.000		
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs.....	148.500		
		Total.....	168.500		
74.010 (74.22)	07.40	Acquisition de machines de bureau .....	-	3.000	15.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....	10.000		
		3) Divers.....	5.000		
		Total.....	15.000		
74.020 (74.22)	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	5.853	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques.....	5.000		
74.030 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	79.380	90.000	245.000
74.031 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
74.040 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	175.136	150.000	150.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Hydrogéologie.....	33.000		
		2) Hydrologie.....	52.000		
		3) Protection des eaux.....	50.000		
		4) Laboratoire.....	15.000		
		Total.....	150.000		
74.050 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau .....	4.338	5.000	4.500

## 39.9 - Administration de la gestion de l'eau

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.051 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau. ....	62.613	45.000	60.000
74.060 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau .....	3.391	4.500	4.500
74.061 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau. ....	149.282	105.000	120.000
74.080 (74.22)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	7.762	6.000	6.000
74.300 (74.22)	10.40	Acquisition de matériel piscicole .....	6.300	6.500	7.500
93.000 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	65.000.000	15.000.000	15.000.000
		Total de la section 39.9.....	69.145.582	20.204.200	19.953.200
		Total du département 39.....	91.884.546	45.080.709	52.875.598

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	-	100	100
53	Transferts de capitaux aux ménages	13.089	25.000	22.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	20.877.496	24.040.340	26.494.650
72	Construction de bâtiments	4.605	12.000	10.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	1.250.313	1.270.000	1.375.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.261.043	4.483.269	9.173.848
93	Dotations de fonds de réserve	65.478.000	15.250.000	15.800.000
Total		91.884.546	45.080.709	52.875.598

## 40.0 - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					
<b>Section 40.0 - Dépenses générales</b>					
41.050 (41.12)	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux .....	-	714.400	750.000
74.000 (74.10)	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	17.000
<i>Détail:</i>					
2) Camionnettes, camions et autobus..... 17.000					
74.300 (74.22)	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels .....	163.290	181.000	731.000
Total de la section 40.0.....			163.290	895.400	1.498.000
<b>Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation</b>					
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	43.419	-	-
74.041 (74.22)	04.30	Acquisition d'équipements des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire .....	641.341	-	-
74.060 (74.40)	04.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	3.197	-	-
74.061 (74.40)	04.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire .....	176.329	-	-
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels .....	193.105	51.300	51.300

## 40.1 - Centre de technologie de l'éducation

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.301 (74.22)	04.10 04.33 04.34	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels .....	62.141	1.078.750	1.083.750
		Total de la section 40.1.....	1.119.532	1.130.050	1.135.050
		<b>Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</b>			
74.010 (74.22)	04.01	Acquisition de machines de bureau .....	6.966	7.000	7.000
		Total de la section 40.2.....	6.966	7.000	7.000
		<b>Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire</b>			
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	4.199	2.500	-
		Total de la section 40.3.....	4.199	2.500	-
		<b>Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement</b>			
64.000 (52.21)	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.773.275	5.130.000	3.715.788
		Total de la section 40.5.....	3.773.275	5.130.000	3.715.788
		<b>Section 40.6 - Service des restaurants scolaires</b>			
74.000 (74.10)	04.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	18.000	-	-

## 40.6 - Service des restaurants scolaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux, frais connexes. (Sans distinction d'exercice) .....	1.077.105	-	-
74.301 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation des restaurants scolaires .....	48.996	-	-
Total de la section 40.6.....			1.144.101	-	-
<b>Section 40.7 - Education différenciée</b>					
64.000 (52.10)	04.52	Ecoles, instituts et foyers d'éducation différenciée gé- rés par des associations: participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement .....	49.994	-	-
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs .....	67.210	75.000	90.000
<i>Détail:</i>					
2) Camionnettes, camions et autobus..... 90.000					
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau .....	17.270	20.000	20.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 20.000					
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux .....	110.707	50.000	95.000
74.050 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques .....	91.571	-	-
74.060 (74.40)	04.52	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	28.438	-	-
74.300 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels .....	-	100.000	120.000
Total de la section 40.7.....			365.190	245.000	325.000



## 40.8 - Service de la formation des adultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 40.8 - Service de la formation des adultes</b>					
74.040 (74.22)	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux .....	47.748	48.000	49.920
		Total de la section 40.8.....	47.748	48.000	49.920
<b>Section 40.9 - Inspectorat</b>					
74.010 (74.22)	04.20	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	6.000
74.040 (74.22)	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	6.000	6.000	-
		Total de la section 40.9.....	6.000	6.000	6.000
<b>Section 41.1 - Enseignement postprimaire</b>					
54.080 (54.22)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10.000	10.000
		Total de la section 41.1.....	-	10.000	10.000
<b>Section 41.3 - Service de la formation professionnelle</b>					
74.000 (74.10)	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	20.240	-	73.600
		<u>Détail:</u>			
		2) Camionnettes, camions et autobus.....			73.600

## 41.3 - Service de la formation professionnelle

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.250 (74.00)	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers .....	194.756	300.000	1.500.000
		Total de la section 41.3.....	214.996	300.000	1.573.600
<b>Section 41.4 - Sports.- Dépenses générales</b>					
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives .....	90.000	70.000	70.000
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	22.000	-
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau .....	-	12.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs.....			10.000
		9) Téléfax.....			1.000
		Total.....			11.000
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	5.811	5.000	40.000
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives .....	19.852	16.000	25.000
74.050 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre des projets "e-Lëtzebuerg" .....	2.198	-	-
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel .....	9.928	10.000	10.000
93.001 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	16.000.000	16.000.000	10.500.000
93.002 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux. (Crédit non limitatif).....	3.500.000	3.500.000	3.500.000
93.003 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser de 2008 à 2012. (Crédit non limitatif).....	-	-	5.000.000

## 41.4 - Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.540 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	40.589	-	-
		Total de la section 41.4.....	19.668.378	19.635.000	19.156.000
		<b>Section 41.5 - Institut national des sports</b>			
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	1.480	-	40.000
		<i>Détail:</i>			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs..... 40.000			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	24.380	13.000	13.000
		Total de la section 41.5.....	25.860	13.000	53.000
		<b>Section 41.6 - Centre national sportif et culturel</b>			
61.010 (73.41)	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'aménagement et de transformation de l'aire de récréation du centre national sportif et culturel .....	500.000	-	-
		Total de la section 41.6.....	500.000	-	-
		<b>Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</b>			
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	23.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 23.000			
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	1.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 1.500			

## 41.7 - Ecole nationale de l'éd. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	4.000	-	-
		Total de la section 41.7.....	4.000	-	24.500
		Total du département 40/41.....	27.043.535	27.421.950	27.553.858

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale et de la Formation  
Professionnelle**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	714.400	750.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	90.000	70.000	70.000
54	Transferts de capitaux à l'étranger	-	10.000	10.000
61	Transferts en capital à l'administration centrale	500.000	-	-
64	Transfert de capitaux aux écoles privées	3.823.269	5.130.000	3.715.788
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	3.130.266	1.997.550	4.008.070
93	Dotations de fonds de réserve	19.500.000	19.500.000	19.000.000
Total		27.043.535	27.421.950	27.553.858

## 42.0 - Famille

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION</b>					
<b>Section 42.0 - Famille</b>					
51.001 (51.10)	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.373.087	7.600.000	7.200.000
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs .....	23.460	-	22.500
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau .....	6.100	7.000	-
74.011 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau pour le Centre de l'égalité de traitement .....	-	-	5.440
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	2.500	2.500
74.060 (74.40)	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	7.935	25.500	10.000
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand .....	-	3.500	-
74.081 (74.22)	06.36	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour le Centre de l'égalité de traitement .....	-	-	11.400
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	80.500.000	60.500.000	63.500.000
Total de la section 42.0.....			86.910.582	68.138.500	70.751.840
<b>Section 42.2 - Solidarité</b>					
93.000 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.000	100	100
Total de la section 42.2.....			25.000	100	100

## 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers</b>					
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	22.000	77.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau .....	-	3.155	3.155
Total de la section 42.3.....			-	25.155	80.155
<b>Section 42.4 - Fonds national de solidarité</b>					
74.010 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau .....	-	7.000	-
74.040 (62.10)	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	3.000	-	-
74.064 (74.40)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels .....	-	-	20.000
74.080 (74.22)	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	-	2.100	4.900
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.520 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	3.475	-
74.540 (74.22)	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	389	-	4.651
74.580 (62.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition de mobilier de bureau .....	13.522	-	16.795
Total de la section 42.4.....			16.911	12.575	46.346
<b>Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales</b>					
74.020 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition d'installations de télécommunications .....	1.816	2.460	2.320
74.041 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac- quisition d'équipements spéciaux .....	4.008	2.400	5.000

## 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.050 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques .....	20.080	-	380.000
74.060 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	649.888	750.000	1.000.000
74.080 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau .....	29.907	15.000	15.000
Total de la section 42.5.....			705.699	769.860	1.402.320
<b>Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat</b>					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	22.000	33.000
<i>Détail:</i>					
1) Voiture..... 33.000					
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers thérapeutiques suite à un legs fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	-	-	35.462
74.041 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux .....	903	3.000	3.000
74.080 (74.22)	06.32	Acquisition de mobilier .....	7.592	20.000	20.000
Total de la section 42.6.....			8.495	45.000	91.462
<b>Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat</b>					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	38.000	-
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	7.840	-	-
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux .....	27.000	14.532	18.000
Total de la section 42.8.....			34.840	52.532	18.000



## 42.9 - Service national d'action sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 42.9 - Service national d'action sociale</b>					
74.060 (74.40)	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	1.000	1.000
Total de la section 42.9.....			-	1.000	1.000
<b>Section 43.1 - Service national de la jeunesse</b>					
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	34.035	38.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Camionnettes, camions et autobus.....	30.000		
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau .....	7.888	6.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....	5.000		
74.040 (74.22)	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux .....	118.285	115.000	122.500
74.050 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements informatiques .....	15.788	8.000	8.320
74.060 (74.40)	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	5.003	3.500	3.640
Total de la section 43.1.....			180.999	170.500	169.460
Total du département 42/43.....			87.882.526	69.215.222	72.560.683

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille et de l'Intégration**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	6.373.087	7.600.000	7.200.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	984.439	1.115.122	1.860.583
93	Dotations de fonds de réserve	80.525.000	60.500.100	63.500.100
Total		87.882.526	69.215.222	72.560.683

## 44.0 - Ministère de la Santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>44 - MINISTERE DE LA SANTE</b>					
<b>Section 44.0 - Ministère de la Santé</b>					
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	-	1.000
<i>Détail:</i>					
2 Téléx et Téléfax..... 1.000					
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	2.995	1.000	1.000
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau .....	-	2.000	2.000
Total de la section 44.0.....			2.995	3.000	4.000
<b>Section 44.1 - Direction de la santé</b>					
74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	-	22.000	22.000
<i>Détail:</i>					
1) Division de l'Inspection Sanitaire..... 22.000					
74.010 (74.22)	05.10	Acquisition de machines de bureau .....	18.608	6.600	13.500
<i>Détail:</i>					
1) Division de l'Inspection Sanitaire..... 1.500					
3) Division de la Pharmacie et des Médicaments..... 5.000					
10) Secrétariat Général..... 7.000					
Total..... 13.500					
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	361	2.250	1.500
<i>Détail:</i>					
5) Bureau de Contrôle de Qualité..... 1.500					
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice) .....	34.297	44.500	53.802
<i>Détail:</i>					
1) Services Audiophonologiques..... 12.500					
2) Service Orthoptique et Pléoptique..... 23.302					

## 44.1 - Direction de la santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		4) Division de la Radioprotection..... 18.000			
		Total..... 53.802			
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	45.101	29.684	42.902
		<u>Détail:</u>			
		2) Service de la Médecine de l'Environnement..... 6.000			
		4) Service Audiophonologique..... 12.700			
		6) Division de la Radioprotection..... 10.000			
		7) Division de l'Inspection sanitaire..... 1.500			
		8) Service Orthoptique et Pléoptique..... 9.502			
		10) Service des Statistiques..... 3.200			
		Total..... 42.902			
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques .....	44.891	82.500	38.000
		<u>Détail:</u>			
		4) Service des Statistiques..... 23.000			
		5) Division de l'Inspection Sanitaire..... 15.000			
		Total..... 38.000			
74.060 (74.22)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique .....	35.413	33.000	22.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division de la Radioprotection..... 22.000			
74.080 (74.22)	05.10	Acquisition de mobilier de bureau .....	2.915	8.000	8.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Secrétariat général..... 8.000			
		Total de la section 44.1.....	181.586	228.534	201.704
		<b>Section 44.2 - Laboratoire national de santé</b>			
74.000 (74.10)	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	20.500	-
74.010 (74.22)	05.20	Acquisition de machines de bureau .....	16.419	5.000	6.500
		<u>Détail:</u>			
		2) Photocopieur..... 3.500			
		9) Divers..... 3.000			
		Total..... 6.500			

## 44.2 - Laboratoire national de santé

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.020 (74.22)	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications .....	361	1.500	2.000
		<i>Détail:</i>			
		2) <i>Télex et Téléfax</i> ..... 2.000			
74.030 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	768.609	820.000	800.000
74.040 (74.22)	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
74.050 (74.22)	05.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	11.976	8.000	8.000
74.060 (74.40)	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	60.579	41.000	60.000
74.080 (74.22)	05.20	Acquisition de mobilier .....	5.947	15.000	12.000
74.171 (74.22)	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs .....	863	4.000	2.000
74.300 (74.22)	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement .....	49.249	40.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		1) <i>Département d'immunologie</i> ..... 40.000			
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.530 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire .....	-	-	1.320
74.560 (74.40)	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	-	1.312
		Total de la section 44.2.....	914.003	955.100	933.232

## 44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf</b>					
52.000 (51.10)	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice) .....	315.463	500.000	510.000
Total de la section 44.6.....			315.463	500.000	510.000
<b>Section 44.7 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques</b>					
51.002 (51.10)	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Sans distinction d'exercice) .....	19.339	3.380.000	2.400.000
<i>Détail:</i>					
1) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers du secteur public..... 1.200.000					
2) Investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers privés ainsi que par l'organisme regroupant les établissements hospitaliers visés à l'article 12 de la loi du 28.08.1998..... 1.200.000					
Total..... 2.400.000					
52.000 (52.10)	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements .....	269.201	965.000	675.000
<i>Détail:</i>					
1) Ligue Médico-Sociale (Ligue Luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales): Modernisations diverses..... 40.000					
2) Logements d'urgence, accueils et foyers de jours, locaux agréés d'injection de drogues pour toxicomanes..... 500.000					
4) Diverses associations: grosses réparations..... 135.000					
Total..... 675.000					
52.001 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement .....	173.822	1.500.000	930.000

## 44.7 - Travaux sanitaires et cliniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Mathëllef a.s.b.l. - Ferme thérapeutique à Mouffort.....	500.000		
		2) Caritas - Accueil et Solidarité a.s.b.l. - remboursement prêt buanderie.....	180.000		
		3) Etude Rössler - Nouveaux projets de logements encadrés.....	250.000		
		<i>Total.....</i>	<u>930.000</u>		
52.002 (52.10)	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'asso- ciations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière .....	319.994	250.000	260.000
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hos- pitaliers. (Crédit non limitatif).....	38.732.293	33.000.000	33.500.000
		Total de la section 44.7.....	39.514.649	39.095.000	37.765.000
		Total du département 44.....	40.928.696	40.781.634	39.413.936

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transfert en capital aux entreprises et institutions financières	19.339	3.380.000	2.400.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	1.078.480	3.215.000	2.375.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.098.584	1.186.634	1.138.936
93	Dotations de fonds de réserve	38.732.293	33.000.000	33.500.000
Total		40.928.696	40.781.634	39.413.936



## 45.0 - Protection de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>45 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT</b>					
<b>Section 45.0 - Protection de l'environnement</b>					
52.000 (52.10)	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles .....	90.000	90.000	90.000
63.000 (63.21)	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice) .....	-	60.000	30.000
63.003 (63.21)	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette. (Sans distinction d'exercice) .....	-	20.000	20.000
71.040 (71.31)	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction d'un nouveau bâtiment pour le "Oekozer". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	143.000	175.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	30.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	21.397	15.200	17.000
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	18.594	15.500	17.000
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	27.000.000	7.000.000	7.500.000
93.010 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto. (Crédit non limitatif).....	60.000.000	10.000.000	10.500.000
Total de la section 45.0.....			87.129.991	17.343.700	18.379.000
<b>Section 45.1 - Administration de l'environnement</b>					
52.000 (52.10)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique .....	20.000	20.000	50.000

## 45.1 - Administration de l'environnement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
52.020 (52.20)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice) .....	93.250	25.000	50.000
53.000 (53.10)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.999.680	10.000.000	10.000.000
73.070 (73.40)	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures .....	10.612	10.000	10.000
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs .....	39.795	20.000	27.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 27.000			
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau .....	11.906	13.500	12.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 12.000			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.000	1.000
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire .....	114.052	150.000	114.900
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	34.443	1.000	35.317
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	20.048	23.500	22.500
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	35.619	75.877	72.500
		Total de la section 45.1.....	13.379.405	10.339.877	10.395.217
		<b>Section 45.2 - Administration des eaux et forêts</b>			
63.002 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes. (Sans distinction d'exercice) .....	338.565	343.000	-
74.000 (74.10)	07.50	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs .....	22.500	46.000	94.000
	10.30				
	10.40				

## 45.2 - Administration des eaux et forêts

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 94.000			
74.001 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automo- teurs .....	221.201	253.000	117.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 117.500			
74.010 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de machines de bureau .....	14.474	12.000	11.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 11.000			
74.020 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'installations de télécommunications .....	543	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax..... 1.000			
74.040 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	49.231	50.000	50.000
74.050 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements informatiques .....	24.526	24.600	24.500
74.060 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de logiciels informatiques .....	21.961	24.000	24.700
		Total de la section 45.2.....	693.001	753.600	322.700
		Total du département 45.....	101.202.397	28.437.177	29.096.917

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	-	-	-
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	203.250	135.000	190.000
53	Transfert de capitaux aux ménages	12.999.680	10.000.000	10.000.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	338.565	423.000	50.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	-	143.000	175.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	10.612	10.000	10.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	650.290	726.177	671.917
93	Dotations de fonds de réserve	87.000.000	17.000.000	18.000.000
Total		101.202.397	28.437.177	29.096.917

## 46.0 - Travail. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>					
<b>Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales</b>					
74.000 (74.10)	06.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	16.000	-
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
52.500 (52.10)	06.40	Participation aux frais d'investissement immobilier des chambres professionnelles salariales .....	208.131	-	-
Total de la section 46.0.....			208.131	16.000	-
<b>Section 46.1 - Administration de l'emploi</b>					
74.000 (74.10)	06.43	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	23.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 23.000					
74.010 (74.22)	06.43	Acquisition de machines de bureau .....	9.176	10.000	12.200
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 12.200					
74.020 (74.22)	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	1.000	1.000
<i>Détail:</i>					
2) Téléx et Téléfax..... 1.000					
74.040 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux .....	46.849	10.000	7.230
74.050 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements informatiques .....	13.944	35.850	20.400
74.060 (74.40)	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	9.349	36.535	4.800

## 46.1 - Administration de l'emploi

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
74.510 (74.22)	13.90	Acquisition de machines de bureau .....	4.428	-	-
		Total de la section 46.1.....	83.746	93.385	68.630
		<b>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</b>			
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs .....	60.881	32.000	49.000
74.010 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau .....	18.280	35.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs.....	15.000		
		7) Imprimantes.....	15.000		
		Total.....	30.000		
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux .....	9.224	25.000	22.000
74.050 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements informatiques .....	11.959	25.000	22.000
74.060 (74.40)	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	14.750	15.000	15.000
		Total de la section 46.2.....	115.094	132.000	138.000
		<b>Section 46.3 - Ecole supérieure du travail</b>			
74.040 (74.22)	04.50	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.500	1.500
		Total de la section 46.3.....	-	1.500	1.500
		<b>Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés</b>			

## 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
51.040 (51.10)	06.34	Participation aux frais d'aménagement de postes de travail et des accès au travail, d'acquisition d'équipement professionnel, de matériel didactique et d'autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.607	-	-
52.000 (52.10)	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés .....	179.225	179.225	179.225
		<i>Détail:</i>			
		2) Aménagement d'une deuxième structure de formation et de travail de l'APEMH à 179.225 Bettembourg.....			
74.040 (74.22)	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	39.000	39.000
		Total de la section 46.5.....	189.832	218.225	218.225
		Total du département 46.....	596.803	461.110	426.355

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	10.607	-	-
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	387.356	179.225	179.225
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	198.840	281.885	247.130
Total		596.803	461.110	426.355



## 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE</b>					
<b>Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale</b>					
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	6.779	-	20.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieuses et duplicateurs..... 20.000					
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice) .....	10.839	35.000	25.000
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice) .....	283.884	762.710	2.100.273
<i>Détail:</i>					
1) Logiciel Pensions complémentaires..... 2.070.273					
2) Autres logiciels..... 30.000					
Total..... 2.100.273					
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier .....	-	1.000	1.000
Total de la section 47.1.....			301.502	798.710	2.146.273
<b>Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale</b>					
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement .....	12.551	14.344	13.509
<i>Détail:</i>					
7403 Acquisition d'appareils médicaux..... 7.560					
7408 Acquisition de mobilier de bureau..... 5.949					
Total..... 13.509					
Total de la section 47.2.....			12.551	14.344	13.509

## 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<b>Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales</b>			
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement .....	23.929	11.015	13.570
		<i>Détail:</i>			
		7403 Acquisition d'appareils médicaux..... 13.570			
		Total de la section 47.3.....	23.929	11.015	13.570
		<b>Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales</b>			
74.250 (74.22)	06.10	Frais d'équipement .....	1.352	-	-
		Total de la section 47.4.....	1.352	-	-
		<b>Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation</b>			
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	29.513	16.000	20.000
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	8.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieuses et duplicateurs..... 8.000			
		Total de la section 47.6.....	29.513	16.000	28.000
		Total du département 47/48.....	368.847	840.069	2.201.352

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de la sécurité sociale**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	368.847	840.069	2.201.352
Total		368.847	840.069	2.201.352

## 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>					
<b>Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales</b>					
74.001 (74.10)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs .....	-	30.000	30.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 30.000			
74.010 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau .....	-	11.000	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux .....	13.814	15.000	15.000
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	23.710	-	45.000
74.051 (74.22)	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informati- ques .....	9.316	2.000	2.000
74.060 (74.40)	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	220	2.000	3.000
Total de la section 49.0.....			47.060	60.000	96.000
<b>Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales</b>					
73.000 (73.13)	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	250.000	250.000
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et socia- le pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	27.000.000	27.000.000	52.000.000
Total de la section 49.1.....			27.000.000	27.250.000	52.250.000

## 49.2 - Services techniques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture</b>					
63.005 (63.21)	10.10	Pistes cyclables: travaux de construction et de remise en état .....	33.422	-	-
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	136.066	145.000	150.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			40.000
		9) Divers.....			110.500
		Total.....			150.500
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	8.453	12.000	10.000
74.020 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	2.193	1.000	1.000
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharma- ceutiques et de laboratoire .....	142.536	111.368	104.768
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	65.006	62.000	72.800
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	19.703	14.500	15.100
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels .....	-	12.500	19.500
		Total de la section 49.2.....	407.379	358.368	373.668
<b>Section 49.4 - Service d'économie rurale</b>					
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	7.215	7.000	7.000
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels .....	-	2.000	3.600
		Total de la section 49.4.....	7.215	9.000	10.600

## 49.5 - Administration des services vétérinaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 49.5 - Administration des services vétérinaires</b>					
53.030 (53.20)	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	605.161	250.000	250.000
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	23.000
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	1.462	-	5.000
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire .....	31.022	40.000	55.000
74.031 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés .....	-	1.000	1.000
Total de la section 49.5.....			637.645	291.000	334.000
<b>Section 49.6 - Viticulture</b>					
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	1.500	10.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux .....	116.469	89.545	64.624
Total de la section 49.6.....			116.469	91.045	74.624
<b>Section 49.7 - Sylviculture</b>					
53.020 (53.10)	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.416.717	1.730.000	1.730.000
63.000 (63.21)	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	649.151	650.000	700.000
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat .....	294.432	300.000	320.000
74.040 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux .....	165.682	164.000	220.000

## 49.7 - Sylviculture

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.050 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements informatiques .....	12.316	10.500	11.000
74.060 (74.40)	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	-	8.400
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
73.510 (73.11)	13.90	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat .....	-	-	5.140
		Total de la section 49.7.....	2.538.298	2.854.500	2.994.540
		<b>Section 49.8 - Développement rural</b>			
74.040 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	1.500	-
		Total de la section 49.8.....	-	1.500	-
		Total du département 49.....	30.754.066	30.915.413	56.133.432

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	-	-	-
53	Transfert de capitaux aux ménages	2.021.878	1.980.000	1.980.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	682.573	650.000	700.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	294.432	550.000	575.140
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	755.183	735.413	878.292
93	Dotations de fonds de réserve	27.000.000	27.000.000	52.000.000
Total		30.754.066	30.915.413	56.133.432



## 50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>50 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR</b>					
<b>Section 50.0 - Economie</b>					
51.040 (51.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.235.367	2.500.000	2.250.000
51.041 (51.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	303.446	3.000.000	3.000.000
51.042 (51.10)	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables, subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.207.291	1.750.000	1.600.000
51.043 (51.10)	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.997.202	6.000.000	5.500.000
51.044 (31.00)	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie énergétique avancée. (Sans distinction d'exercice) .....	75.000	150.000	150.000
51.050 (31.00)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.924.951	18.500.000	19.000.000
51.051 (51.20)	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la "Société des Foires Internationales de Luxembourg" Société anonyme à Luxembourg: remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme "Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg". (Sans distinction d'exercice) .....	1.450.000	1.450.000	1.450.000

## 50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
51.052 (51.20)	11.30	Mesures en faveur du développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois, subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	250.000	1.000.000
52.000 (52.10)	09.10	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. (Sans distinction d'exercice) .....	20.565	120.000	125.000
63.000 (63.21)	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	50.000	50.000
71.000 (71.11)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	5.000	100
71.010 (71.12)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.717.274	200.000	200.000
72.010 (72.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.884.814	1.500.000	1.600.000
73.050 (73.31)	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	677.917	800.000	825.000
73.071 (73.41)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.276.853	6.000.000	5.500.000
74.000 (74.10)	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	17.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Voitures.....			17.000

## 50.0 - Economie

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux .....	44.841	20.000	10.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	119.446	130.000	105.000
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels .....	77.328	45.000	35.000
74.061 (74.43)	11.10	Rémunération pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation par le secteur public suivant l'accord Etat-Luxorr. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
81.030 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	31.000	100
Total de la section 50.0.....			46.012.295	42.501.000	42.417.300
<b>Section 50.1 - Service central de la statistique et des études économiques</b>					
74.000 (74.10)	01.32	Acquisition de véhicules automoteurs .....	29.900	-	-
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau .....	15.819	1.300	12.000
<i>Détail:</i>					
		3) Machine à affranchir.....	7.000		
		5) Machine coupe-papier.....	5.000		
		Total.....	12.000		
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques .....	66.540	86.000	76.000
<i>Détail:</i>					
		Acquisition d'équipements informatiques.....	76.000		
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	46.139	52.000	52.000
<i>Détail:</i>					
		Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	52.000		
Total de la section 50.1.....			158.398	139.300	140.000

## 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat</b>					
74.010 (74.22)	09.00	Acquisition de machines de bureau .....	3.400	-	-
74.030 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire .....	44.499	32.500	17.000
74.042 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	960	3.323	-
Total de la section 50.2.....			48.859	35.823	17.000
<b>Section 50.4 - Conseil de la concurrence</b>					
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	-	1.500
Total de la section 50.4.....			-	-	1.500
<b>Section 50.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et Office des Licences</b>					
51.001 (51.12)	11.10	Participation aux dépenses d'investissement du GIE "Expo Shanghai 2010". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100.000
Total de la section 50.5.....			-	-	100.000
<b>Section 50.7 - Inspection de la concurrence</b>					
74.050 (74.22)	11.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	18.150	7.200
Total de la section 50.7.....			-	18.150	7.200
Total du département 50.....			46.219.552	42.694.273	42.683.000

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	25.193.257	33.600.000	34.050.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	20.565	120.000	125.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	-	50.000	50.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans les pays	13.717.274	205.000	200.100
72	Construction de bâtiments	3.884.814	1.500.000	1.600.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	2.954.770	6.800.000	6.325.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	448.872	388.273	332.800
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	31.000	100
Total		46.219.552	42.694.273	42.683.000

## 51.0 - Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT</b>					
<b>Section 51.0 - Classes moyennes</b>					
52.000 (52.10)	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat .....	-	2.500	-
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.499.672	6.750.000	7.000.000
53.042 (31.12)	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	100.000	100.000	100.000
74.000 (74.10)	11.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	30.000
74.050 (74.22)	11.40	Acquisition d'équipements informatiques .....	1.650	1.500	1.500
74.060 (74.40)	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	-	1.000	1.000
Total de la section 51.0.....			6.601.322	6.855.000	7.132.500
<b>Section 51.1 - Tourisme</b>					
52.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres .....	21.270	25.000	26.000
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables .....	70.972	76.000	74.000
74.000 (74.10)	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs .....	20.821	-	-
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques .....	47.596	43.000	46.000
74.050 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	-	2.000

## 51.1 - Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.080 (74.22)	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice) .....	5.110	7.500	14.600
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	7.300.000	7.450.000	7.500.000
Total de la section 51.1.....			7.465.769	7.601.500	7.662.600
<b>Section 51.2 - Logement</b>					
51.000 (51.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
51.003 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.126.409	1.574.248	1.575.000
51.004 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	13.357.842	14.000.000	14.015.988
51.005 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logement locatifs: aide aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (art. 30 de la loi modifiée du 25.2.1979) .....	40.000	-	-
51.006 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100.000	100.000
51.008 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
51.040 (51.10)	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100

## 51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
51.041 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.109.367	2.000.000	10.000.000
51.042 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000	100	100
51.043 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	56.475	100	100
51.044 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
52.000 (52.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Sans distinction d'exercice) .....	156.442	1.000.000	1.000.000
53.000 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	11.000.000	11.000.000	11.000.000
53.001 (53.10)	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10	10
53.002 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.050.889	1.800.000	1.500.000
53.003 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	831.522	2.000.000	2.000.000
53.004 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	28.217	25.000	28.000
53.005 (53.10)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10	10



## 51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
53.007 (53.10)	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	500.000	200.000
53.008 (53.10)	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	22.900	200.000	100.000
63.002 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (ar- ticles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	799.932	1.600.000	1.018.000
63.003 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux commu- nes et aux établissements publics placées sous la sur- veillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.843.079	6.300.000	5.500.000
63.004 (63.21)	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de lo- gements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10	10
63.005 (63.21)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainisse- ment par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	10	10
63.006 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructu- res de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	16.800	100
63.007 (63.21)	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des in- frastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	10.000.000
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau .....	-	3.000	3.000
74.020 (74.22)	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications .....	625	1.000	1.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax.....			1.000
74.060 (74.40)	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels .....	75.786	50.000	50.000
81.030 (81.40)	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	-	100	5.000.000

## 51.2 - Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
83.000 (83.00)	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables .....	50.000	50.000	50.000
		Total de la section 51.2.....	35.550.485	42.220.888	63.141.728
		Total du département 51.....	49.617.576	56.677.388	77.936.828

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	17.691.093	17.674.848	25.691.588
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	177.712	1.027.500	1.026.000
53	Transferts en capital aux ménages	19.533.200	22.375.020	21.928.020
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	4.713.983	7.992.920	16.592.120
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	151.588	107.000	149.100
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	100	5.000.000
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
93	Dotations de fonds de réserve	7.300.000	7.450.000	7.500.000
Total		49.617.576	56.677.388	77.936.828

## 52.0 - Travaux publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>52 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</b>					
<b>Section 52.0 - Travaux publics.- Dépenses générales</b>					
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	7.689	5.000	5.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	58.880	100.000	20.000
93.000 (41.40)	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	100
Total de la section 52.0.....			66.569	105.100	25.100
<b>Section 52.1 - Ponts et chaussées</b>					
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	15.000	100
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	9.990	15.000	10.000
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	492.454	200.000	200.000
72.010 (72.10)	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) .....	989.633	1.100.000	1.175.000
<i>Détail:</i>					
		1) Direction.....	35.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	700.000		
		3) Division des services régionaux de la voirie			

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		à Diekirch.....			
		4) Division centrale de la voirie (autoroutes).....			
		5) Division des eaux et des ouvrages d'art.....			
		6) Service electro-mécanique.....			
		<u>Total.....</u>			
73.010 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice) .....	20.433.544	19.800.000	19.500.000
		<u>Détail:</u>			
		- Direction			
		1) Divers contrats d'études.....			
		- Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg			
		1) N 1 a Réaménagement rue Tour Jacob Clausen.....			
		2) N 2 Réaménagement traversée de Sandweiler....			
		3) N 4 Carrefour N 4/N 31 Bourgaard à Esch/Alzette.....			
		4) N 5 Giratoire entrée de Bascharage.....			
		5) N 5 Traversée de Bascharage Lot 3.....			
		6) N 6 Traversée sortie de Capellen.....			
		7) N 6 Giratoire N 6 / Accès PAC liaison CR 102....			
		8) N 6 Giratoire rte d'Arlon-Bd de Merl à Strassen.....			
		9) N 7 Giratoire N 7/CR 118 à Mersch.....			
		10) N 7 Giratoire N 7/CR 123 à Bereldange.....			
		11) N 10 Redressement Sortie de Wasserbillig.....			
		12) N 10 Redressement Machtum - Ahn.....			
		13) N 10 Réaménagement embouchure Remer- schen.....			
		14) N 10 Traversée de Machtum.....			
		15) N 10 Réparation murs entre Ahn et Wormeldange.....			
		16) N 10 Traversée de Remich.....			
		17) N 10 / CR 153 Modification approche giratoire N 10 / CR 152 à Remerschen.....			
		18) N 11 C Réaménagement traversée de Graulinster.....			
		19) N 12 / CR 181 Traversée de Bridel.....			
		20) N 13 Réaménagement N 13 à Windhof.....			
		21) N 13 Route de Mondorf à Bettembourg.....			
		22) N 13 Giratoire N 13/CR 101 à Garnich.....			
		23) N 13 Suppression PN 5 à Dippach-Gare.....			
		24) N 14 Redressement entre Biver et Blumenthal.....			
		25) N 16 Avenue Fr. Clement à Mondorf-les-Bains....			
		26) N 16 / CR 162 Carrefour Ellange-Gare.....			
		27) N 28 Raccordement N 28/N 2 à Bous.....			
		28) N 31 Rue de Bascharage à Niederkorn.....			
		29) N 31 Route d'Esch à Belvaux.....			
		31) N 34 Liaison N 34-CR 230 à Bertrange/ Strassen.....			
		33) Interventions ponctuelles.....			
		34) Raclages et tapis.....			
		35) Reprofilages.....			

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		36) <i>Renforcements coordonnés</i> ..... 1.525.000			
		- <i>Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch</i>			
		1) <i>E 29 / CR 137 Redressement Bech - Consdorf</i> .... 550.000			
		2) <i>E 421 / N 7 Redressement carrefour "Schinker" - Hosingen</i> ..... 400.000			
		3) <i>E 421 / N 7 Aménagement giratoire "Massen" à Wemperhardt</i> ..... 400.000			
		4) <i>N 7 Aménagement rocade Ettelbruck - Gare</i> ..... 50.000			
		5) <i>N 8 Redressement route de Mersch à Saeul</i> ..... 500.000			
		6) <i>N 10 / CR 372 Raccordement giratoire pont frontalier à Rosport</i> ..... 250.000			
		7) <i>N 10 / N 11 / CR 366 Raccordement rue du Pont à Echternach</i> ..... 500.000			
		8) <i>N 10 / N 11 Aménagement giratoire et rue Charly à Echternach</i> ..... 350.000			
		9) <i>N 10 Redressement Hoesdorf - Bettel</i> ..... 500.000			
		10) <i>N 10 Redressement entrée de Vianden</i> ..... 600.000			
		13) <i>N 12 Accès à la décharge à Folschette</i> ..... 200.000			
		14) <i>N 12 Renforcement Bùderscheid - Wiltz</i> ..... 575.000			
		15) <i>N 12 / CR 329 A Réaménagement op der Lann - rue de la Gare à Wiltz</i> ..... 400.000			
		16) <i>N 12 / CR 337 Aménagement giratoire à Troisvierges</i> ..... 250.000			
		17) <i>N 14 Redressement Medernach - Larochette</i> ..... 500.000			
		18) <i>N 14 Redressement rue Clairefontaine à Diekirch</i> ..... 200.000			
		19) <i>N 14 / N 17 A Réaménagement rue Alexis Heck à Diekirch</i> ..... 200.000			
		20) <i>N 19 A / N 10 Redressement Reisdorf - Hoesdorf</i> ..... 300.000			
		21) <i>N 26 Redressement rue Michel Thilges à Wiltz</i> .... 100.000			
		22) <i>N 27 Redressement Esch-sur-Sûre - Lultzhausen</i> ..... 350.000			
		23) <i>Interventions ponctuelles</i> ..... 300.000			
		24) <i>Renforcements, reprofilages, raclages, tapis</i> ..... 500.000			
		<i>Total</i> ..... 19.500.000			
73.011 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice) .....	28.271.348	27.000.000	27.000.000
		<u>Détail:</u>			
		- <i>Direction</i>			
		1) <i>Divers contrats d'études</i> ..... 200.000			
		- <i>Division des Services Régionaux de la Voirie à Luxembourg</i>			
		1) <i>CR 101 a Rue de l'église à Lintgen</i> ..... 100.000			
		2) <i>CR 101 Redressement Clemency - frontière belge</i> ..... 150.000			
		3) <i>CR 101 Redressement Schoenfels - Gosseldange</i> ..... 50.000			
		4) <i>CR 102 Rue G-D Charlotte à Mersch</i> ..... 50.000			
		5) <i>CR 104 a Réaménagement à Kehlen</i> ..... 150.000			
		6) <i>CR 106 Traversée de Kleinbettingen centre</i> ..... 125.000			
		7) <i>CR 106 Rue de Limpach à Mondercange</i> ..... 100.000			
		8) <i>CR 106 Rue de Mondercange à Esch-Alzette</i> ..... 100.000			

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		9) CR 110 Redressement Clemency - Grass.....	100.000		
		10) CR 110 Route d'Esch à Ehlerange.....	50.000		
		11) CR 110 Suppression PN 2 à Bascharage.....	450.000		
		12) CR 112 Traversée de Greisch.....	150.000		
		13) CR 112 Redressement Buschdorf-Boevange.....	50.000		
		14) CR 114 Redressement à Boevange/Attert.....	250.000		
		15) CR 116 Redressement Obenthalt-Buschdorf.....	50.000		
		16) CR 120 Impasse Angelsberg - Beringerbiert.....	200.000		
		17) CR 122 Traversée de Rodenbourg.....	350.000		
		18) CR 122 Traversée de Flaxweiler.....	100.000		
		19) CR 122 Redressement "Am Rondel" à Wormeldange.....	150.000		
		20) CR 122 b rue Principale à Wormeldange.....	50.000		
		21) CR 122 a Rue Hiehl à Wormeldange.....	250.000		
		22) CR 124 Redressement Asselscheuer - Eisenborn.....	150.000		
		23) CR 125 Rue de Fischbach à Blaschette.....	100.000		
		24) CR 126 a Rue du Rham à Oberanven.....	350.000		
		25) CR 129 Traversée de Junglinster.....	375.000		
		26) CR 129 Redressement Godbrange - Junglinster.....	150.000		
		27) CR 129 Redressement Godbrange - Heffingen.....	75.000		
		28) CR 129 Traversée de Rodenbourg.....	50.000		
		29) CR 130 Koedange-Schiltzbiert.....	50.000		
		30) CR 132 Syren - Moutfort.....	25.000		
		31) CR 132 Redressement Oberanven - Ernster lot 2.....	250.000		
		32) CR 134 Traversée de Wecker.....	150.000		
		33) CR 134 Redressement Olingen - Betzdorf.....	50.000		
		34) CR 134 Traversée de Hagelsdorf.....	75.000		
		35) CR 134 Traversée de Berbourg.....	75.000		
		36) CR 137 Manternach - Muenschecker.....	50.000		
		37) CR 139 Manternach vers Lellig.....	150.000		
		38) CR 141 Rue Boxbiert à Wasserbillig.....	50.000		
		40) CR 146 Redressement Primerbiert vers Greiveldange.....	150.000		
		41) CR 146 rue Benzelt à Greiveldange.....	50.000		
		42) CR 146 a Redressement Wormeldange - Niederdonven.....	150.000		
		43) CR 148 Traversée de Welfrange vers N 13.....	50.000		
		44) CR 148 Traversée de Waldbredimus.....	50.000		
		45) CR 149 route de Mondorf à Ellange.....	210.000		
		46) CR 150 Traversée d'Emerange.....	150.000		
		47) CR 152 Réaménagement centre Bech - Kleinmacher.....	50.000		
		48) CR 156 Rue Pierre d'Aspelt à Aspelt.....	100.000		
		49) CR 156 Rue Krackelshaf à Frisange.....	150.000		
		50) CR 159 b Redressement entre Roeser et Bivange.....	750.000		
		51) CR 163 Suppression PN 6 à Leudelange - Gare.....	750.000		
		52) CR 164 rue de Boudersberg à Dudelange.....	150.000		
		53) CR 166 Rue de Schifflange à Kayl.....	50.000		
		54) CR 168 Embouchure CR 168/CR 170 à Schifflange.....	200.000		
		55) CR 175 Avenue de la Gare à Pétange.....	100.000		
		56) CR 176 Rue Philippart à Rodange.....	100.000		
		57) CR 178 Rue de Luxembourg à Roedgen.....	150.000		
		58) CR 188 Schuttrange -Canach.....	200.000		

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		59) CR 189 Traversée de Goebblange.....	30.000		
		60) CR 226 Contern - Syren.....	50.000		
		61) CR 306 Rue Principale à Nommern.....	200.000		
		62) CR 306 Traversée de Pettingen.....	350.000		
		63) CR 226 Rue Pierre Krier à Luxembourg.....	200.000		
		64) Raclages et tapis.....	1.000.000		
		65) Reprofilages.....	1.000.000		
		66) Renforcements coordonnés.....	500.000		
		67) Interventions ponctuelles.....	500.000		
		- Division des Services Régionaux de la Voirie à Diekirch			
		1) CR 106 Redressement traversée de Redange (vers Nagem).....	300.000		
		2) CR 118 / CR 121 Redressement carrefour Braidweiler-Pont.....	260.000		
		3) CR 121 Redressement Grundhof - Vugelsmillen.....	300.000		
		5) CR 139 Renforcement Herborn - Mompach.....	220.000		
		6) CR 139 Redressement Lellig - Herborn.....	185.000		
		7) CR 303 Redressement traversée de Roodt.....	150.000		
		8) CR 304 Redressement entrée de Redange.....	150.000		
		9) CR 306 Réaménagement traversée de Grosbous.....	200.000		
		10) CR 306 b Renforcement à Brattert.....	150.000		
		11) CR 308 Redressement entrée de Hierheck.....	100.000		
		12) CR 308 Redressement entre Bourscheid et Bourscheid/Moulin.....	500.000		
		13) CR 308 b Redressement traversée de Rambrouch.....	250.000		
		14) CR 309 Redressement Derenbach - Brachtenbach.....	300.000		
		15) CR 314 Redressement Oberfeulen - Carelshof....	200.000		
		16) CR 322 Redressement Schinker - Wahlhausen.....	50.000		
		17) CR 322 b Redressement entrée de Wahlhausen.....	200.000		
		18) CR 327 Redressement Weicherdange - Mecher.....	200.000		
		19) CR 329 a Réaménagement rue de la Gare à Wiltz.....	100.000		
		20) CR 329 b / N 15 Redressement à Berlé.....	250.000		
		21) CR 331 Redressement Masseler - Dahl.....	350.000		
		22) CR 332 Réaménagement Boevange - Winrange.....	50.000		
		23) CR 332 / CR 332 a Redressement traversée de Lentzweiler.....	400.000		
		24) CR 333 Redressement N 20 - Troine.....	300.000		
		25) CR 339 Redressement Kalborn - Tintesmühle....	100.000		
		26) CR 343 Réaménagement traversée de Siebenaler.....	200.000		
		27) CR 345 Redressement Ettelbrück - Welsdorf.....	450.000		
		28) CR 345 Réaménagement entrée de Dellen.....	175.000		
		29) CR 348 Réaménagement Schlindermanderscheid - Friedbusch.....	700.000		
		30) CR 349 Réaménagement Welscheid - Schandel - Kehmen.....	350.000		
		31) CR 350 Renforcement Welscheid - Niederfeulen.....	500.000		
		32) CR 351 Redressement Diekirch - Erpeldange....	300.000		



## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		33) CR 352 Redressement Bastendorf - Groesteen..... 500.000			
		34) CR 353 Réfection traversée de Bastendorf..... 500.000			
		35) CR 353 a Redressement Nachtmanderscheid - Poull..... 200.000			
		36) CR 354 Redressement N 17 - Walsdorf..... 300.000			
		37) CR 354 Redressement traversée de Walsdorf..... 150.000			
		38) CR 356 Redressement Broderbour - Folkendange..... 400.000			
		39) CR 356 Redressement carrefour Folkendange - Ermsdorf..... 500.000			
		40) CR 356 Redressement Ermsdorf - Savelborn..... 500.000			
		41) CR 356 b Réaménagement Folkendange - Reisermillen..... 600.000			
		42) CR 357 Redressement Bettendorf - Hessemillen..... 500.000			
		43) CR 357 Réfection Eppeldorf - Beaufort..... 300.000			
		44) CR 358 Redressement CR 356 - Savelborn..... 200.000			
		45) CR 373 Redressement N 12 - N 18 Stockem..... 50.000			
		46) CR 376 Redressement Grindhausen - N 7..... 400.000			
		47) CR 377 Carrefour Koeppenhaff et redressement Koeppenhaff - CR 353 Brandenburg..... 500.000			
		48) Interventions ponctuelles..... 270.000			
		49) Renforcements, reprofilages, raclages, tapis..... 400.000			
		<i>Total</i> ..... 27.000.000			
73.012 (73.11)	12.14	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	1.177.367	1.600.000	1.300.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 400.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 900.000			
		<i>Total</i> ..... 1.300.000			
73.013 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.903.544	6.000.000	6.200.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 1.800.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 1.830.000			
		3) Division des Ouvrages d'Art..... 2.570.000			
		<i>Total</i> ..... 6.200.000			
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice) .....	119.112	220.000	180.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 55.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie			

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		à Diekirch..... 125.000			
		Total..... 180.000			
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	674.771	600.000	620.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg..... 235.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch..... 380.000			
		3) Division des ouvrages d'art..... 5.000			
		Total..... 620.000			
73.016 (73.11)	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	373.284	2.500.000	2.000.000
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice) .....	420.000	330.000	350.000
73.018 (73.11)	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	417.478	500.000	400.000
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice) .....	722.881	700.000	700.000
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	2.150.000	1.900.000	2.400.000
73.030 (73.21)	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	143.704	100	20.000
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	469.992	440.000	450.000
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	403.592	260.000	300.000

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
73.033 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice) .....	126.402	150.000	175.000
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice) .....	193.402	260.000	175.000
73.061 (73.11)	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles) .....	709.101	1.400.000	1.400.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg.....	880.000		
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch.....	520.000		
		Total.....	1.400.000		
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice) .....	72.571	97.000	95.000
73.063 (73.43)	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Sans distinction d'exercice) .....	41.546	25.000	25.000
73.064 (73.43)	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victimes de la route. (Sans distinction d'exercice) .....	-	25.000	5.000
73.065 (73.43)	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.241.004	900.000	3.700.000
73.066 (73.43)	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	5.010.643	10.615.000	8.300.000
73.067 (12.00)	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.640.641	3.000.000	4.500.000
73.068 (73.43)	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Sans distinction d'exercice) .....	-	150.000	100.000
73.069 (73.43)	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
73.070 (73.43)	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusberg sur la A13. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	100	1.300.000
73.071 (73.43)	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	50.000

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	2.948.839	2.850.000	2.925.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Voitures..... 551.500			
		2) Camionnettes, camions et autobus..... 1.364.000			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs..... 275.000			
		4) Accessoires pour véhicules tout usage..... 334.500			
		9) Divers..... 400.000			
		Total..... 2.925.000			
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau .....	37.216	38.500	34.000
		<u>Détail:</u>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 13.000			
		9) Divers..... 21.000			
		Total..... 34.000			
74.020 (74.22)	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice) .....	26.657	27.700	23.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Installations téléphoniques..... 4.250			
		2) Téléx et téléfax..... 8.200			
		9) Divers..... 10.550			
		Total..... 23.000			
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice) .....	54.957	70.000	100.000
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	1.878.862	1.950.000	1.960.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Instruments de géodésie et de photo- grammétrie..... 136.300			
		2) Equipements routiers..... 184.700			
		3) Equipements pour le service d'hiver..... 513.500			
		4) Machines, engins de chantier et tracteurs..... 849.100			
		5) Equipement spécialisé pour l'auscultation et l'inspection spécifique des ouvrages d'art..... 43.600			
		9) Divers..... 232.800			
		Total..... 1.960.000			
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétus- tes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice) .....	946.258	960.000	975.000
74.042 (74.22)	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acqui- sition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	101.948	105.000	108.000

## 52.1 - Ponts et chaussées

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.043 (74.22)	12.10	Equipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	-	100
74.045 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques .....	259.774	200.000	200.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	181.569	95.000	150.000
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier .....	25.853	33.000	30.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
73.511 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements .....	233	-	-
		Total de la section 52.1.....	84.670.170	86.131.600	89.135.400
		<b>Section 52.2 - Fonds des routes</b>			
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	10.000.000	10.000.000	10.500.000
		Total de la section 52.2.....	10.000.000	10.000.000	10.500.000
		<b>Section 52.3 - Bâtiments publics</b>			
72.010 (72.10)	01.25	Bâtiments à usage administratif, sanitaire et social: travaux de remise en état. (Sans distinction d'exercice) .....	3.293.239	-	-
72.011 (72.10)	04.00	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: travaux de remise en état. (Sans distinction d'exercice) .....	3.749.265	-	-
72.012 (72.10)	01.25	Divers bâtiments de l'Etat: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.742.361	-	-

## 52.3 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.852.114	2.630.000	1.950.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Bâtiment Robert-Schuman à Kirchberg.....	700.000		
		4) Hémicycle.....	500.000		
		5) Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg.....	100.000		
		8) Ecoles Européennes.....	200.000		
		11) Centre de conférences provisoire.....	450.000		
		<i>Total</i> .....	1.950.000		
72.014 (72.10)	02.10 03.20	Travaux de transformation à réaliser dans le cadre de la réorganisation des Forces de Police. (Sans distinction d'exercice) .....	2.548.374	-	-
72.015 (72.10)	01.34	Installations thermiques: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice) .....	1.669.294	-	-
72.016 (72.10)	01.34	Installations électriques: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice) .....	1.351.555	-	-
72.017 (72.10)	01.34	Installations de sécurité: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice) .....	4.240.870	-	-
72.018 (72.10)	01.34	Remplacement de transformateurs, de condensateurs et d'équipements contenant du PCB. (Sans distinction d'exercice) .....	58.368	-	-
72.019 (72.10)	01.34	Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	373.852	-	-
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	275.893	150.000	150.000
72.021 (72.10)	01.34	Travaux d'isolation thermique. (Sans distinction d'exercice) .....	125.175	-	-
72.022 (72.10)	01.25 04.00	Bâtiments affectés à des services publics, y compris bâtiments d'enseignement de l'Etat: surveillance, maintenance, entretien et remise en état dans l'intérêt de l'entretien préventif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	999.187	-	-
72.023 (72.10)	01.25 04.00	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	7.050.000	600.000	1.600.000
72.024 (72.10)	01.25 04.00	Travaux nécessaires pour la réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat y compris les bâtiments d'enseignement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	18.209	-	-

## 52.3 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
72.026 (72.10)	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	800.000	800.000
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	43.186	50.000	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 17.000			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau .....	12.690	10.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs..... 5.000			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	3.297	5.000	5.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Installations téléphoniques..... 5.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux .....	38.919	39.000	28.200
		<i>Détail:</i>			
		2) Service jardinage..... 11.000			
		3) Service garage..... 10.000			
		4) Château de Berg..... 7.200			
		<u>Total..... 28.200</u>			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice) .....	6.268	5.000	10.000
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques .....	65.098	34.000	35.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels. (Sans distinction d'exercice) .....	257.322	260.000	200.000
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice) .....	10.912	10.000	5.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
10.500 (12.30)	01.43	Présidence de l'Union Européenne : location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses .....	-	157.720	-

## 52.3 - Bâtiments publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
72.513 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état .....	133.600	-	-
		Total de la section 52.3.....	35.919.048	4.750.720	4.805.200
<b>Section 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes</b>					
72.010 (72.10)	01.10 01.34 08.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	1.391.556	-	-
72.011 (72.10)	01.42 02.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration. (Sans distinction d'exercice) .....	777.597	-	-
72.012 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice) .....	1.067.381	-	-
72.013 (72.10)	01.33 01.34	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice) .....	493.755	-	-
72.014 (72.10)	01.22 01.23 01.92	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice) .....	810.129	-	-
72.015 (72.10)	01.22 01.23	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice) .....	78.255	-	-
72.016 (72.10)	03.10 03.20 03.30	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice) .....	1.835.623	-	-
72.018 (72.10)	03.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice) .....	83.845	-	-



## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
72.020 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice) .....	3.891.472	-	-
72.021 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeuble relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice) .....	3.401.560	-	-
72.022 (72.10)	05.20 05.22	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice) .....	894.901	-	-
72.023 (72.10)	07.30 07.50 10.40	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice) .....	516.631	-	-
72.024 (72.10)	06.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice) .....	37.262	-	-
72.025 (72.10)	07.32 10.10 10.11	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) .....	196.293	-	-
72.027 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice) .....	610.155	-	-
72.029 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice) .....	777.620	-	-
72.031 (72.10)	Divers codes	Bâtiments et services publics: divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice) .....	1.135.267	-	-
72.032 (72.10)	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice) .....	250.033	300.000	250.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Ecoles européennes.....	250.000		
72.033 (72.10)	06.34	Mise en état et modernisation de l'institut médico-professionnel de Kreuzberg à Dudelange. (Sans distinction d'exercice) .....	249.475	-	-

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
72.034 (72.10)	05.23	Centre thermal et de santé de Mondorf: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Sans distinction d'exercice) .....	603.893	-	-
72.035 (72.10)	06.33	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des établissements publics relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice) .....	1.449.959	-	-
74.080 (74.22)	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice) .....	821.331	960.000	767.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Château de Berg.....	40.000		
		2) Chambre des Députés.....	30.000		
		3) Château de Senningen.....	40.000		
		4) Musée de la déportation (ancienne gare de Hollerich.....	50.000		
		5) Maison de Cassal.....	50.000		
		6) Conseil d'Etat.....	5.000		
		8) Villa Pauly (CDSR,CDRR) 57 bd de la Pétrus.....	2.500		
		9) Cour des Comptes.....	10.000		
		0) Divers ministères.....	500.000		
		1) Divers services.....	20.000		
		3) Palais Grand-Ducal.....	20.000		
		<u>Total.....</u>	<u>767.500</u>		
74.081 (74.22)	01.34 01.42 02.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration. (Sans distinction d'exercice) .....	225.000	325.000	270.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Casernes, cités et camps militaires.....	100.000		
		5) Divers.....	70.000		
		18) Ambassade à Pékin.....	50.000		
		19) Ambassade à Moscou.....	50.000		
		<u>Total.....</u>	<u>270.000</u>		
74.082 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice) .....	359.006	498.000	510.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Musée national d'histoire et d'art.....	100.000		
		2) Archives nationales.....	20.000		
		3) Bibliothèque nationale.....	70.000		
		4) Sites et monuments.....	18.000		
		5) Médiathèque de Dudelange.....	20.000		
		6) Ancienne Abbaye d'Echternach.....	5.000		
		7) Musée national d'histoire naturelle.....	50.000		
		8) Musée du vin à Ehnen.....	15.000		
		11) Bâtiments relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	150.000		
		12) Divers services.....	25.000		

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		13) Centre européen de géodynamique et de seismologie..... 2.000 15) Maison Servais à Mersch..... 5.000 17) Annexe Bibliothèque Nationale (Eurocontrol)..... 30.000 Total..... 510.000			
74.083 (74.22)	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Administration du personnel de l'Etat..... 15.000 2) Institut national d'Administration publique..... 25.000 3) Service national de la sécurité dans la fon- ction publique..... 5.000 5) Centre informatique de l'Etat..... 25.000 6) Service central des imprimés et des fourni- res de bureau de l'Etat..... 15.000 7) Divers services..... 5.000 Total..... 90.000	89.223	85.000	90.000
74.084 (74.22)	01.20 01.22 01.25	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Administration des contributions..... 230.000 2) Administration de l'enregistrement..... 110.000 5) Divers immeubles..... 10.000 12) Centre administratif Capellen..... 20.000 3) Administration des Douanes..... 70.000 Total..... 440.000	430.904	345.000	440.000
74.085 (74.22)	01.22 01.23 01.30	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère des finances (trésor et bud- get). (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Administration du cadastre..... 42.500 2) Inspection générale des finances..... 2.500 5) Divers services..... 5.000 Total..... 50.000	40.745	60.000	50.000
74.086 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice) ..... <u>Détail:</u> 1) Parquet général à Luxembourg..... 70.000 2) Palais de justice à Luxembourg..... 5.000 3) Palais de justice à Diekirch..... 5.000 4) Justices de paix..... 8.000 5) Centres pénitentiaires..... 100.000 6) Service central d'assistance sociale..... 40.000	307.604	747.500	385.000

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		7) Tribunal de la Jeunesse..... 2.000 10) Divers services..... 10.000 12) Tribunal de Commerce..... 10.000 13) Police grand-ducale..... 110.000 17) Ecole de Police Herrenberg..... 25.000 <hr/> Total..... 385.000			
74.088 (74.22)	01.10 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice) .....	80.227	120.000	97.500
		<u>Détail:</u>			
		1) Commissariats de district..... 10.000 5) Bâtiments relevant des services de l'aménagement du territoire..... 15.000 8) Direction de la Gestion de l'Eau..... 10.000 10) Pisciculture à Lintgen..... 2.500 11) Protection civile..... 50.000 12) Divers services..... 10.000 <hr/> Total..... 97.500			
74.090 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (Sans distinction d'exercice) .....	863.906	980.000	1.055.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Structures d'enseignement, structures d'accueil..... 950.000 2) Institut national des sports..... 100.000 3) SCRIPT..... 5.000 <hr/> Total..... 1.055.000			
74.091 (74.22)	06.32 06.33 06.36	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration. (Sans distinction d'exercice) .....	256.681	422.000	470.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Centres pour enfants a) Centres conventionnés pour enfants..... 65.000 b) Maisons d'Enfants de l'Etat..... 120.000 2) Centres pour adultes..... 5.000 3) Centre socio-éducatif à Dreiborn..... 30.000 4) Centre socio-éducatif à Schrassig..... 30.000 5) Service national de la jeunesse..... 140.000 6) Foyer Ulysse..... 5.000 8) Centres pour handicapés..... 30.000 9) Internats socio-familiaux..... 30.000 10) Anc. Institut Héliar Weilerbach..... 5.000 11) Divers services..... 10.000 <hr/> Total..... 470.000			
74.092 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice) .....	209.133	155.000	175.000

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		2) Laboratoire de l'Etat.....	30.000		
		4) Division de la pharmacie et des médicaments,....	10.000		
		5) Inspection sanitaire.....	5.000		
		6) Service de la médecine de travail.....	5.000		
		7) Centre pour toxicomanes à Manternach.....	20.000		
		8) Direction de la santé.....	10.000		
		9) Service de la médecine curative.....	5.000		
		10) Service audiophonologique.....	20.000		
		11) Division de la radioprotection.....	10.000		
		12) Divers services.....	20.000		
		13) Jugend an Drogenhelfer 93 rue d'Anvers.....	10.000		
		16) Centres médico-sociaux.....	30.000		
		<i>Total.....</i>	<i>175.000</i>		
74.093 (74.22)	07.30 07.50 13.91	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice) .....	122.334	140.000	150.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Administration de l'environnement.....	40.000		
		2) Administration des eaux et forêts.....	65.000		
		4) Centre forestier Senningerberg.....	20.000		
		8) Réserve naturelle Manternach.....	5.000		
		9) Moulin de Oberschlinder.....	5.000		
		12) Domaine Hutbierg.....	5.000		
		13) Divers services.....	10.000		
		<i>Total.....</i>	<i>150.000</i>		
74.094 (74.22)	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice) .....	79.929	130.000	107.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Inspection du travail et des mines.....	67.000		
		4) Administration de l'Emploi.....	40.000		
		<i>Total.....</i>	<i>107.000</i>		
74.095 (74.22)	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice) .....	101.744	120.000	115.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Inspection générale de la sécurité sociale.....	45.000		
		2) Conseil arbitral des assurances sociales.....	25.000		
		3) Conseil supérieur des assurances sociales.....	5.000		
		4) Service national d'action sociale.....	5.000		
		5) Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance-dépendance.....	35.000		
		<i>Total.....</i>	<i>115.000</i>		
74.096 (74.22)	10.10 10.11 10.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère rural de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice) .....	83.372	103.000	95.000

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Laboratoire de contrôle et d'essais à Ettel- bruck.....			
					10.000
		2) Laboratoire vétérinaire.....			20.000
		3) Service agricole.....			20.000
		4) Economie rurale.....			10.000
		5) Institut viti-vinicole à Remich.....			20.000
		6) Inspection vétérinaire.....			5.000
		7) Office national du remembrement.....			5.000
		8) Divers services.....			5.000
		<i>Total.....</i>			<i>95.000</i>
74.097 (74.22)	01.32 09.00 09.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur. (Sans distinction d'exercice) .....	9.238	15.000	13.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Statec.....			10.000
		2) Service de l'énergie de l'Etat.....			3.000
		<i>Total.....</i>			<i>13.000</i>
74.098 (74.22)	01.34 12.34 12.44	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice) .....	65.507	80.000	67.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service de la navigation à Grevenmacher.....			8.000
		2) Garage du Gouvernement.....			2.000
		3) Administration de l'Aéroport.....			30.000
		4) Commissariat aux affaires maritimes.....			5.000
		5) Service de l'Aviation Civile.....			5.000
		6) Nouvelle aérogare.....			15.000
		7) Divers.....			2.000
		<i>Total.....</i>			<i>67.000</i>
74.100 (74.22)	01.34 07.50 12.12	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice) .....	131.557	169.500	180.000
		<i>Détail:</i>			
		19) Administration des Bâtiments publics.....			55.000
		20) Administration des Ponts et chaussées.....			110.000
		21) Service de l'éclairage.....			5.000
		22) Divers.....			10.000
		<i>Total.....</i>			<i>180.000</i>
74.101 (74.22)	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les servi- ces relevant du ministère des classes moyennes, du tou- risme et du logement. (Sans distinction d'exercice) .....	8.456	20.000	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Service des aides au logement.....			10.000

## 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
74.102 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice) .....	602.006	1.700.000	838.000
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice) .....	51.683	50.000	40.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Centre de conférences provisoire (FIL), Kirchberg..... 40.000			
74.105 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour les besoins de la Police grand-ducale. (Sans distinction d'exercice) .....	509.186	300.000	200.000
74.106 (74.22)	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.063	25.000	25.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
72.531 (72.10)	Divers codes	Bâtiments et services publics : divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation .....	-	47.238	-
		Total de la section 52.4.....	26.002.497	7.897.238	6.400.000
		<b>Section 52.5 - Fonds d'investissements publics</b>			
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	167.716	750.000	500.000
93.000 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	78.000.000	46.000.000	48.300.000
93.001 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000.000	42.000.000	44.100.000
93.002 (93.00)	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	6.500.000	6.500.000	6.825.000
93.003 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif).....	7.000.000	7.000.000	7.350.000

## 52.5 - Fonds d'investissements publics

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
93.004 (93.00)	Divers codes	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif).....	-	55.000.000	55.025.000
		Total de la section 52.5.....	141.667.716	157.250.000	162.100.000
		Total du département 52.....	298.326.000	266.134.658	272.965.700



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
10	Dépenses non ventilées	-	157.720	-
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	-	15.000	100
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	502.444	215.000	210.000
72	Construction de bâtiments	57.191.367	6.377.238	6.425.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	76.716.160	78.472.300	81.245.100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	12.416.029	14.397.300	12.985.400
93	Dotations de fonds de réserve	151.500.000	166.500.100	172.100.100
Total		298.326.000	266.134.658	272.965.700

## 53.0 - Transports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>53 - MINISTERE DES TRANSPORTS</b>					
<b>Section 53.0 - Transports.- Dépenses générales</b>					
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	4.000	2.000
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	5.000	1.000
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels .....	29.079	6.000	3.000
Total de la section 53.0.....			29.079	15.000	6.000
<b>Section 53.1 - Circulation et sécurité routières</b>					
74.040 (51.20)	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier .....	15.438	43.700	44.000
74.050 (51.20)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire .....	400.941	450.000	468.000
74.300 (74.22)	12.10	Participation de l'Etat à un projet commun en vue de l'introduction du chronotachygraphe numérique; frais d'intégration et de mise en oeuvre du système afférent .....	204.509	-	-
Total de la section 53.1.....			620.888	493.700	512.000
<b>Section 53.2 - Transports publics et ferroviaires</b>					
51.010 (51.20)	12.10	Acquisition d'équipements dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	648.600	1.670.000
52.010 (63.21)	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics. (Sans distinction d'exercice) .....	2.071.137	5.134.644	6.500.000
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs .....	22.000	-	-

## 53.2 - Transports publics et ferroviaires

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
81.030 (81.40)	12.20	Participation dans l'augmentation du capital de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
81.031 (81.40)	12.13	Participation dans le capital du G.I.E. Lux-Tram. (Crédit non limitatif).....	-	100	1.100.000
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	60.000.000	10.000.000	10.500.000
93.001 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires in- ternationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	25.000.000	5.000.000	3.500.000
Total de la section 53.2.....			87.093.137	20.783.444	23.270.000
<b>Section 53.3 - Administration des enquêtes techniques</b>					
74.000 (74.10)	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	17.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures..... 17.000					
74.010 (74.22)	12.00	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	16.000
<i>Détail:</i>					
2) Photocopieurs et duplicateurs..... 15.000					
3) Destructeur de papier..... 1.000					
Total..... 16.000					
74.020 (74.22)	12.00	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	-	1.000
<i>Détail:</i>					
2) Téléx et Téléfax..... 1.000					
74.040 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	-	10.000
Total de la section 53.3.....			-	-	44.000
<b>Section 53.4 - Navigation fluviale</b>					
74.000 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	25.000	23.000

## 53.4 - Navigation fluviale

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 23.000			
74.020 (74.22)	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	44.000	21.000
74.040 (74.22)	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice) .....	302.993	251.000	280.000
		Total de la section 53.4.....	302.993	320.000	324.000
		<b>Section 53.5 - Direction de l'aviation civile</b>			
74.000 (74.10)	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	97.668
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures..... 17.000			
		2) Fourgonnette et camionnette..... 80.668			
		Total..... 97.668			
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau .....	1.574	2.000	9.100
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs..... 8.000			
		4) Destructeur de papier..... 1.100			
		Total..... 9.100			
74.020 (74.22)	12.40	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	-	900
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax..... 900			
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif).....	-	100	100
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incor- porels dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif).....	-	100	100

## 53.5 - Direction de l'aviation civile

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
81.030 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de sociétés. (Crédit non limitatif).....	-	100	-
		Total de la section 53.5.....	1.574	2.400	107.968
<b>Section 53.6 - Administration de la navigation aérienne</b>					
73.010 (73.11)	12.40	Travaux d'aménagement des infrastructures aéronautiques et aéroportuaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	612.709	660.000	-
73.011 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sû- reté de l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	400.962	-	-
74.000 (74.10)	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice) .....	404.708	650.000	-
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau .....	-	2.100	-
74.040 (74.22)	12.40	Installations de sécurité et de contrôle; équipement; matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	4.371.299	4.127.135	-
74.041 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux .....	454.932	878.000	-
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens in- corporels .....	-	175.000	-
		Total de la section 53.6.....	6.244.610	6.492.235	-
<b>Section 53.7 - Garage du gouvernement</b>					
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	147.892	184.000	184.000
		<u>Détail:</u>			
		1) Voitures.....			184.000
		Total de la section 53.7.....	147.892	184.000	184.000

## 53.8 - Aéroports et transports aériens

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>Section 53.8 - Aéroports et transports aériens</b>					
73.011 (73.11)	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	-	7.883.000	6.063.000
Total de la section 53.8.....			-	7.883.000	6.063.000
<b>53.9 - Administration des chemins de fer</b>					
74.000 (74.10)	12.20	Acquisition de véhicules automoteurs .....	-	-	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures.....			17.000
74.010 (74.22)	12.20	Acquisition de machines de bureau .....	-	-	51.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Photocopieurs et duplicateurs.....			48.000
		3) Destructeur de papier.....			3.000
		Total.....			51.000
74.020 (74.22)	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications .....	-	-	13.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Téléx et Téléfax.....			1.000
		9) Divers.....			12.500
		Total.....			13.500
74.040 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire .....	-	-	60.000
74.050 (74.22)	12.20	Acquisition d'équipements informatiques .....	-	-	12.500
Total de la section 53.9.....			-	-	154.000
Total du département 53.....			94.440.173	36.173.779	30.664.968

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	-	648.600	1.670.000
52	Transferts en capital aux administrations privées	2.071.137	5.134.644	6.500.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	1.013.671	8.543.000	6.063.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	6.355.365	6.847.235	1.331.968
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	300	1.100.000
93	Dotations de fonds de réserve	85.000.000	15.000.000	14.000.000
Total		94.440.173	36.173.779	30.664.968

## 54.0 - Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>54 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES</b>					
<b>Section 54.0 - Egalité des chances</b>					
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux .....	-	10.000	4.000
74.070 (74.22)	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes .....	-	6.197	6.197
Total de la section 54.0.....			-	16.197	10.197
Total du département 54.....			0	16.197	10.197



*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	-	16.197	10.197
Total		-	16.197	10.197

*Tableau récapitulatif:*

**Regroupement comptable des dépenses en capital**

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
10	Dépenses non ventilées	-	157.720	-
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	-	714.400	840.000
51	Transferts de capitaux aux entreprises	49.786.385	79.903.448	71.011.588
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.298.500	10.221.469	10.905.325
53	Transferts de capitaux aux ménages	34.802.636	34.380.244	33.930.244
54	Transferts de capitaux à l'étranger	7.868.865	9.860.624	13.125.124
61	Transferts en capital à l'administration centrale	500.000	-	-
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.275.717	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	33.480.949	39.087.468	49.948.870
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	3.823.269	5.130.000	3.715.788
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	51.861.534	16.563.000	13.785.200
72	Construction de bâtiments	61.467.993	8.289.238	8.560.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	82.239.958	95.735.300	96.683.240
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	56.624.387	65.369.232	66.712.589
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	120.000.000	41.800	6.110.500
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	14.999.997	13.500.500	10.000.500
91	Remboursement de la dette publique	115.000.000	5.000.000	100.000
93	Dotations de fonds de réserve	650.035.293	404.740.200	440.600.200
<b>Total</b>		<b>1.288.115.483</b>	<b>789.860.164</b>	<b>827.194.689</b>

*Résumé:*

**Total général du budget des dépenses**

Chapitre		2006 Compte provisoire	2007 Budget	2008 Crédits
III.	Dépenses courantes	7.092.073.501	7.239.613.064	7.631.327.550
IV.	Dépenses en capital	1.288.115.483	789.860.164	827.194.689
<b>Total</b>		<b>8.380.188.984</b>	<b>8.029.473.228</b>	<b>8.458.522.239</b>

## Tableau récapitulatif:

## Regroupement comptable des dépenses courantes et en capital

Code	Classes de comptes	2006 Compte provisoire*	2007 Budget	2008 Crédits
10	Dépenses non ventilées	38.989.082	39.446.008	40.688.449
11	Salaires et charges sociales	1.396.728.801	1.498.713.003	1.589.341.697
12	Achat de biens non durables et de services	343.359.887	342.308.142	355.341.805
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21.742.639	21.454.100	20.708.000
21	Intérêts de la dette publique	26.840.000	30.178.000	29.000.000
23	Intérêts imputés en débit	554.632	800.100	600.100
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.337.171	7.677.310	8.251.695
31	Subventions d'exploitation	289.642.445	307.827.120	278.409.738
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	172.205.414	182.234.107	184.907.754
33	Transferts de revenus aux administrations privées	226.046.564	242.437.048	251.306.044
34	Transferts de revenus aux ménages	264.209.442	280.486.507	286.981.126
35	Transferts de revenus à l'étranger	81.798.713	95.410.271	128.722.637
36	Impôts indirects et "prélèvements"	-	100	100
37	Impôts directs non ventilés	522.744	500.000	600.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	187.547.369	213.491.220	265.099.061
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.664.319.083	2.706.835.797	2.868.156.445
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	118.883.184	105.217.522	113.990.300
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	52.340.189	55.164.131	58.366.165
51	Transferts de capitaux aux entreprises	49.786.385	79.903.448	71.011.588
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.298.500	10.221.469	10.905.325
53	Transferts de capitaux aux ménages	34.802.636	34.380.244	33.930.244
54	Transfert de capitaux à l'étranger	7.868.865	9.860.624	13.125.124
61	Transferts en capital à l'administration centrale	500.000	-	-
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.275.717	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	33.480.949	39.087.468	49.948.870
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	3.823.269	5.130.000	3.715.788
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	51.861.534	16.563.000	13.785.200
72	Construction de bâtiments	61.467.993	8.289.238	8.560.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	82.239.958	95.735.300	96.683.240
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	56.624.387	65.369.232	66.712.589
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entrepri- ses et institutions financières	120.000.000	41.800	6.110.500
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000	50.000
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	14.999.997	13.500.500	10.000.500
91	Remboursement de la dette publique	115.000.000	5.000.000	100.000
93	Dotations de fonds de réserve	1.850.041.435	1.515.044.898	1.592.296.634
Total		8.380.188.984	8.029.473.228	8.458.522.239

\* cf. les observations formulées au chapitre C de l'exposé introductif.

# **Budget des recettes et des dépenses pour ordre**

CHAPITRE V

**RECETTES POUR ORDRE**



## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES</b>					
<b>POUR ORDRE</b>					
<b>CHAPITRE V</b>					
<b>Recettes pour ordre</b>					
1. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise .....	1.000.929.714	1.020.000.000	1.020.000.000
3. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune .....	25.989.855	20.000.000	25.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union) .....	1.810.050.757	1.755.000.000	2.035.000.000
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération .....	706.704	349.252	317.043
7. (00.00)	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) .....	45.506.199	47.314.000	36.933.000
8. (42.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits .....	-	321.000	321.000
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail .....	20.191	20.000	110.000
10. (10.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal .....	485.887.900	465.000.000	520.000.000
11. (10.00)	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool .....	20.584.800	20.000.000	20.000.000
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets .....	3.482.045	3.500.000	3.500.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes .....	20.985.745	20.000.000	21.250.000
16. (42.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé .....	-	100	100
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	8.751.289	11.800.000	14.500.000

## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	1.677.160	13.701.375	22.821.034
20. (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	271.432	20.428.000	13.996.000
26. (84.23)	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants .....	147.836.006	149.000.000	147.000.000
30. (84.23)	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale .....	125.749	200.000	200.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes .....	8.821.732	9.000.000	9.000.000
33. (00.00)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique .....	164.334	195.720	120.200
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange .....	8.525	8.811	4.469
35. (00.00)	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	17.902.567	18.141.003	11.282.773
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	25.638.272	24.305.977	24.730.746
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension .....	6.765.170	6.000.000	7.500.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.) .....	2.184.298	2.000.000	2.000.000
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG .....	6.442.999	10.000.000	10.000.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen .....	1.138.980	1.363.306	1.408.505
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes .....	236.184	449.530	100
49. (52.10)	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants .....	2.067.744	100	100
50. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération .....	2.455	3.000	5.000

## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	3.425.246	3.500.000	3.669.768
52. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration .....	494.686	850.000	549.000
53. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires .....	-	-	533.000
54. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement" .....	-	6.500	100
55. (10.00)	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat .....	6.016.650	7.000.000	8.000.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen .....	-	130.800	100
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" .....	82.489	265.000	132.500
58. (10.00)	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat .....	-	100	100
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	47.996.007	75.000.000	180.000.000
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours .....	300.000	668.110	100
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique .....	25.291	40.000	45.000
62. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDIF" .....	-	82.805	82.805
63. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants .....	-	35.000.000	64.000.000
64. (36.03)	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs .....	-	70.000.000	70.000.000
65. (10.00)	13.90	Remboursement par la Commission européenne des frais de personnel et de gestion pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale .....	-	1.000	100
66. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" .....	-	-	400.000
67. (10.00)	13.90	Instrument financier LIFE+: interventions financières effectuées par les autorités nationales et intermédiaires .....	-	-	1.000.000



## Recettes pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
68. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX" .....	-	-	115.500
69. (10.00)	13.90	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires: recettes brutes .....	-	-	2.370.000.000
		Total des recettes pour ordre.....	3.702.519.175	3.810.645.489	6.645.528.143

# **Budget des recettes et des dépenses pour ordre**

CHAPITRE VI

**DEPENSES POUR ORDRE**



## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
<b>CHAPITRE VI</b>					
<b>Dépenses pour ordre (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)</b>					
1. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise .....	1.000.929.714	1.020.000.000	1.020.000.000
3. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune .....	26.002.054	20.000.000	25.000.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres) .....	1.810.050.757	1.755.000.000	2.035.000.000
<i>Détail:</i>					
1) Quote-part des recettes brutes à verser à l'union européenne					
a) à titre de ressources propres..... 53.980.000					
b) comme contribution assise sur le produit national brut..... 219.210.000					
2) Quote-part des recettes brutes restant acquise au Grand-Duché:					
a) alimentation du fonds communal de dotation financière..... 176.181.000					
b) transfert du solde au budget ordinaire des recettes..... 1.585.629.000					
Total..... 2.035.000.000					
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées .....	901.413	349.252	317.043
7. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA) .....	44.789.779	47.314.000	36.933.000
8. (00.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits .....	-	321.000	321.000
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail .....	20.000	20.000	110.000
10. (00.00)	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt .....	485.887.900	465.000.000	520.000.000
11. (00.00)	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes .....	20.584.800	20.000.000	20.000.000

## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Restitution et charges de la taxe de consommation sur l'alcool.....			50.000
		2) Alimentation du fonds communal de dotation financière.....			19.950.000
		<i>Total.....</i>			<i>20.000.000</i>
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets .....	3.482.045	3.500.000	3.500.000
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes .....	20.985.745	20.000.000	21.250.000
16. (42.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé .....	-	100	100
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional(FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	5.752.361	11.800.000	14.500.000
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires .....	3.646.798	13.701.375	22.821.034
20. (00.00)	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section orientation .....	764.533	20.428.000	13.996.000
26. (00.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants .....	147.836.006	149.000.000	147.000.000
30. (12.16)	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale .....	41.014	200.000	200.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes .....	8.821.732	9.000.000	9.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Dédommagement communal.....			2.000.000
		2) Transfert du solde au budget ordinaire des recettes.....			7.000.000
		<i>Total.....</i>			<i>9.000.000</i>
33. (12.16)	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique .....	164.334	195.720	120.200
34. (00.00)	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange .....	8.525	8.811	4.469
35. (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	17.902.567	18.141.003	11.282.773

## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard .....	25.638.272	24.305.977	24.730.746
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension .....	6.765.170	6.000.000	7.500.000
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.) .....	2.184.298	2.000.000	2.000.000
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG .....	7.041.839	10.000.000	10.000.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen .....	1.192.104	1.363.306	1.408.505
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes .....	32.995	449.530	100
49. (52.10)	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants .....	963.103	100	100
50. (00.00)	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération .....	2.455	3.000	5.000
51. (10.00)	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif .....	3.425.246	3.500.000	3.669.768
52. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration .....	290.663	850.000	549.000
53. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires .....	-	-	533.000
54. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement" .....	3.900	6.500	100
55. (10.00)	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat .....	6.016.650	7.000.000	8.000.000
56. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen .....	-	130.800	100
57. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD" .....	224.852	265.000	132.500
58. (10.00)	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets Eurostat .....	55.300	100	100

## Dépenses pour ordre

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2006 Compte provisoire	2007 Budget voté	2008 Projet de Budget
59. (00.00)	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) .....	47.863.996	75.000.000	180.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Part nationale..... 45.000.000			
		2) Part étrangère..... 135.000.000			
		<u>Total..... 180.000.000</u>			
60. (00.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours .....	9.339	668.110	100
61. (00.00)	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique .....	21.474	40.000	45.000
62. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDIF" .....	-	82.805	82.805
63. (10.00)	13.90	Versement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto du produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants .....	-	35.000.000	64.000.000
64. (36.03)	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes .....	-	70.000.000	70.000.000
		<i>Détail:</i>			
		a) Alimentation du fonds communal de dotation financière..... 14.000.000			
		b) Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto..... 28.000.000			
		c) Transfert du solde au budget courant des recettes..... 28.000.000			
		<u>Total..... 70.000.000</u>			
65. (10.00)	13.90	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale .....	-	1.000	100
66. (10.00)	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS" .....	-	-	400.000
67. (10.00)	13.90	Instrument financier LIFE+: interventions financières effectuées par les autorités nationales et intermédiaires .....	-	-	1.000.000
68. (10.00)	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX" .....	-	-	115.500
69. (10.00)	13.90	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires: dépenses brutes .....	-	-	2.370.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Versement à la Caisse nationale des prestations familiales d'une partie du produit de l'impôt sur le revenu destinée au financement			







## **Annexes**

### **I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat**

Fonds de la coopération au développement  
Fonds d'équipement militaire  
Fonds pour les monuments historiques  
Fonds de crise  
Fonds de la dette publique  
Fonds des pensions  
Fonds pour la réforme communale  
Fonds communal de dotation financière  
Fonds spécial de la pêche  
Fonds cynégétique  
Fonds pour la gestion de l'eau  
Fonds spécial des eaux frontalières  
Fonds d'équipement sportif national  
Fonds pour les investissements socio-familiaux  
Fonds d'assainissement en matière de surendettement  
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux  
Fonds des investissements hospitaliers  
Fonds spécial de la chasse  
Fonds pour la protection de l'environnement  
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto  
Fonds pour l'emploi  
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture  
Fonds d'investissements publics administratifs  
Fonds d'investissements publics scolaires  
Fonds des routes  
Fonds du rail  
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux  
Fonds pour la loi de garantie  
Fonds pour la promotion touristique  
Fonds d'entretien et de rénovation

### **II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat**

Voir volume III

### **III. La situation financière des services de l'Etat à gestion séparée**

Voir volume III



## 1) FONDS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

### 1) Base légale:

Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

### 2) Objet:

Art. 2. - Le Fonds a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement dans les pays en développement dans les domaines

- de la coopération bilatérale;
- de la coopération avec les organisations internationales;
- de la coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises;
- des agents de la coopération, des coopérants, des boursiers et des stagiaires.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 4. - (...) Le Fonds peut intervenir dans les pays en développement par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou de projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux. Il peut intervenir dans la forme d'investissements ou d'études à effectuer au sujet des formes d'investissements.

Art. 5. - Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	2.536.662	13.613.927	18.352.014
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	129.672.093	145.123.000	156.483.478
b) Dotation supplémentaire .....	11.114.927	32.300.000	-
- Remboursements .....	2.260.140	-	-
- Dépenses .....	131.969.895	172.684.913	174.596.632
- Avoir au 31.12 .....	13.613.927	18.352.014	238.860
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Coopération bilatérale mise en oeuvre par Lux-Development (LD) .....	55.409.133	84.782.572	87.623.945
- Frais de fonctionnement de LD .....	7.593.622	8.993.827	9.295.243
- Coopération bilat. mise en oeuvre sans recourir aux services de LD .....	8.285.377	8.019.973	8.288.752
- Coopération multilatérale et bilatérale. ....	23.331.366	24.747.345	25.576.719
- Coopération avec les O.N.G. luxembourgeoises .....	25.375.813	36.662.734	37.891.436
- Agents de la coopération, coopérants; autres appuis en ressources humaines aux programmes.....	3.520.948	5.728.552	5.920.537
- Objectif du millénaire (ODM): capacity building .....	7.800.075	-	-
- Divers .....	653.561	3.749.910	-
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>131.969.895</b>	<b>172.684.913</b>	<b>174.596.632</b>

## 2) FONDS D'EQUIPEMENT MILITAIRE

### 1) Base légale:

Loi du 19 décembre 2003 portant réactivation du fonds d'équipement militaire.

### 2) Objet:

Art. 1er. - Le fonds d'équipement militaire créé par l'article 2 de la loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire peut servir au paiement de dépenses occasionnées par les investissements dans les capacités et moyens militaires à définir par une ou plusieurs lois spéciales.

### 3) Recettes et Dépenses:

- Aux termes de l'article 2 de la loi , le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles et par des emprunts.
- L'acquisition de l'avion militaire 400M a été autorisée par la loi du 21 mars 2005 et les dépenses relatives au 2e programme pluriannuel d'équipement militaire feront l'objet d'un projet de loi spéciale.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	17.998.141	64.964.770	83.280.211
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	33.000.000	33.000.000	34.650.000
b) Dotation supplémentaire.....	20.000.000	-	-
- Dépenses.....	6.033.371	14.684.559	52.120.000
- Avoir au 31.12 .....	64.964.770	83.280.211	65.810.211
<b>II. Programme des dépenses</b>			
1) Avion A400M .....	6.000.000	5.500.000	4.000.000
2) 2e plan d'équipement militaire:			
Station de purification d'eau .....	-	3.149.280	-
EOD/IED (matériel de déminage) .....	-	-	2.970.000
Matériel de vision nocturne (Googles) .....	33.371	875.279	-
Caméras thermiques (Sophie) .....	-	160.000	-
Développement de capacités satellitaires .....	-	5.000.000	-
Charroi:			
a) Véhicules de reconnaissance .....	-	-	45.000.000
b) Charroi EOD / IED .....	-	-	150.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>6.033.371</b>	<b>14.684.559</b>	<b>52.120.000</b>

### 3) FONDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

#### 1) Base légale:

Article 17 de la loi du 14 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

#### 2) Objet:

Le Fonds est destiné à financer les dépenses non courantes en rapport avec l'organisation, la restauration et la construction de monuments historiques réalisées pour le compte de l'Etat.

#### 3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires et, éventuellement, par des dotations en provenance du Fonds culturel national conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi du 14 mars 1982 précitée.

#### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	1.253.520	22.192.690	7.302.190
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	10.000.000	10.000.000	10.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	25.000.000		-
- Dépenses.....	14.060.830	24.890.500	11.407.500
- Avoir au 31.12. ....	22.192.690	7.302.190	5.894.690
<b>II. Programme détaillé des dépenses</b>			
1. Patrimoine féodal .....	4.066.200	5.275.000	2.875.000
2. Patrimoine religieux .....	358.860	1.710.000	860.000
3. Patrimoine rural .....	866.530	1.660.000	825.000
4. Patrimoine industriel .....	4.661.360	6.635.000	3.625.000
5. Enceintes fortifiées .....	26.490	750.000	700.000
6. Sites archéologiques .....	227.540	925.000	800.000
7. Etudes .....	434.390	525.000	425.000
8. Forteresse de Luxembourg .....	572.700	1.447.500	1.122.500
9. Musée de la Forteresse et alentours .....	2.802.860	4.478.000	50.000
10. Friches industrielles de Belval .....	43.900	1.485.000	125.000
<b>Total général .....</b>	<b>14.060.830</b>	<b>24.890.500</b>	<b>11.407.500</b>

**Note:** Le dépassement de 2006 est notamment imputable aux dépenses supplémentaires résultant de la loi du 17.02.1997 sur la mise en place du Musée de la Forteresse (12,8 mio.), de l'aménagement des rotondes et de la halle des soufflantes pour l'année culturelle 2007 (4,5 mio.) et des alentours du Musée d'Art moderne (2,1 mio.).

#### 4) FONDS DE CRISE

1) Base légale:

Loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise.

2) Objet:

D'après l'article 1er de la loi, le fonds a exclusivement pour but de constituer une réserve destinée à faire face aux dépenses extraordinaires qu'une crise économique pourra imposer à l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des allocations dont le montant sera fixé chaque année par la loi budgétaire. Aux termes de l'article 4 de la loi, le recours au fonds de crise ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une loi spéciale.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>
- Avoir au 01.01. ....	21.715.473	21.715.473	21.715.573
- Dotations budgétaires .....	0	100	100
- Dépenses.....	0	0	0
- Avoir au 31.12.....	21.715.473	21.715.573	21.715.673

## 5) FONDS DE LA DETTE PUBLIQUE

### 1) Base légale:

Loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000

### 2) Objet:

Aux termes de l'article 13 de la loi, "ses avoirs sont destinés au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts et certificats de trésorerie émis par l'Etat".

### 3) Recettes et Dépenses:

Aux termes de l'article 13 le fonds est alimenté par des crédits inscrits au budget de l'Etat.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2006	2007	2008
- Avoir au 01.01. ....	150.049.714	95.645.660	51.857.858
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	41.943.500	48.678.000	39.100.000
- amortissements.....	5.000.000	5.000.000	100.000
- bons du trésor .....	13.500.000	13.500.000	10.000.000
- intérêts.....	23.443.500	30.178.000	29.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	113.396.500	-	-
- amortissements.....	110.000.000	50.000.000	-
- intérêts.....	3.396.500	-	-
- Recettes totales .....	<u>155.340.000</u>	<u>98.678.000</u>	<u>39.100.000</u>
- Dépenses:			
- amortissements.....	163.742.673	94.447.433	-
- bons du trésor .....	19.022.739	14.602.575	8.253.523
- intérêts.....	26.978.642	33.415.794	29.102.150
- Dépenses totales .....	<u>209.744.054</u>	<u>142.465.802</u>	<u>37.355.673</u>
- Avoir au 31.12 .....	95.645.660	51.857.858	53.602.185



## 6) FONDS DES PENSIONS

### 1) Base légale:

Loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (art 62)

### 2) Objet:

Le Fonds des pensions, géré par l'Administration du Personnel de l'Etat, a pour objet de rassembler les recettes et les dépenses relatives aux pensions des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 62.- Le Fonds de pension est alimenté:

- a) par la retenue pour pension opérée conformément à l'article 61;
- b) par des dotations à charge des établissements publics dans la mesure où les lois instituant ces établissements leur imposent une participation aux pensions de leurs agents;
- c) par des dotations du budget de l'Etat destinées à assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2006	2007	2008
- Avoir au 01.01. ....	1.108.875	42.082	0
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	289.704.336	309.135.000	343.500.000
b) Autres recettes.....	105.251.783	110.693.918	123.046.000
- Dépenses .....	396.022.912	419.871.000	466.546.000
- Avoir au 31.12. ....	42.082	0	0

## 7) FONDS POUR LA REFORME COMMUNALE

### 1) Base légale:

Article 21 de la loi du 23 décembre 1972 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973.

### 2) Objet:

Art. 21. (2) - Le fonds est destiné au financement des opérations réalisées, dans le cadre de l'aménagement du territoire, en vue de la réforme administrative et du regroupement des communes, notamment de la fusion des communes.

### 3) Recettes et Dépenses:

#### Recettes:

Art. 21. (3) - Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à ordonnancer au profit du fonds spécial les sommes restant disponibles à la clôture de l'exercice 1972 sur le crédit de l'article 37.0.43.000 du budget des dépenses de cet exercice.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
- Avoir au 01.01. ....	261.973	229.973	1.973
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale.....	250.000	250.000	800.000
b) Dotation supplémentaire.....	228.000	-	-
- Autres recettes .....	-	-	-
- Dépenses.....	510.000	478.000	800.000
- Avoir au 31.12.....	229.973	1.973	1.973

## 8) FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE

### 1) Base légale:

- Art. 38 de la loi du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988.
- Art. 28 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008.
- L'article 77 alinéa 2. (3) du projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental:  
Ainsi qu'il est expliqué plus en détail au commentaire de l'article 27 du projet de loi budgétaire, conformément à la disposition prévue à l'alinéa 2 de l'article 77 du projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental, la dotation annuelle allouée à chaque commune au titre du Fonds communal de dotation financière est diminuée d'un tiers du coût total des rémunérations du personnel qui lui est attribué dans le cadre du contingent pour assurer l'enseignement de base visé à l'alinéa 2 de l'article 40 du même projet de loi. Dans ces conditions, et comme ce projet de loi est supposé entrer en vigueur au début de l'année scolaire 2008/2009, les recettes et dépenses du fonds communal de dotation financière sont égales au montant de la dotation totale revenant aux communes diminuée de la part qui leur incombe au titre des rémunérations du personnel enseignant relatives aux mois de septembre à décembre 2008, montant estimé à 34.452.500 euros

### 2) Objet:

Le Fonds a pour objet de recevoir et de permettre la répartition de la dotation à allouer aux communes sur la base de la loi organique du fonds, telle qu'elle a été modifiée, dotation annuellement fixée par la loi budgétaire (voir l'article 28 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2008).

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par:

- 1° le produit net de la taxe de consommation sur l'alcool,
- 2° une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers,
- 4° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses ordinaires du ministère de l'Intérieur.

-Art. 77 alinéa 2. (3) du projet de loi portant organisation de l'enseignement fondamental modifiant le point 4° susvisé.

Dépenses: voir sous "Objet".

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2006	2007	2008
- Avoir au 01.01. ....	-	-	-
- Dotations budgétaires .....	553.003.581	584.502.000	588.517.500
- Dépenses:			
Dotation à allouer aux communes .....	553.003.581	584.502.000	622.970.000
A déduire*:			
Participation des communes aux frais de rémunération du personnel de l'enseignement fondamental	-	-	-34.452.500
- Avoir au 31.12.....	-	-	-

## 9) FONDS SPECIAL DE LA PECHE

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures.

### 2) Objet:

Art. 7. (1) Les montants de la taxe piscicole sont versés sur un fonds spécial qui sert:

1. au repeuplement des eaux de la première catégorie;
2. au repeuplement des eaux intérieures qui sont polluées accidentellement, si le pollueur est inconnu;
3. à l'allocation de primes d'encouragement aux propriétaires riverains qui ont effectué, dans l'intérêt piscicole, des travaux d'aménagement;
4. à l'indemnisation des propriétaires riverains des cours d'eau déclarés zones de frayère.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 41. - (1) Il est perçu annuellement sur le prix de location un droit d'adjudication de dix pour cent, dont cinq pour cent à titre de contribution aux frais d'administration du syndicat et cinq pour cent au profit de l'Etat pour l'alimentation du fonds spécial.

Dépenses: voir sous "Objet".

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	385.927	383.310	315.370
- Dotations budgétaires .....	65.300	71.060	63.925
- Dépenses.....	67.917	139.000	145.000
- Avoir au 31.12.....	383.310	315.370	234.295
<b>II. Programme des dépenses</b>			
1) Déversements de poissons .....	67.917	69.000	75.000
2) Projets divers (Construction de pontons d'amarrage, réalisation de passes à poissons, amélioration de la franchissabilité des rivières)	-	70.000	70.000
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>67.917</b>	<b>139.000</b>	<b>145.000</b>

**10) FONDS CYNEGETIQUE**1) Base légale:

Loi modifiée du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse.

2) Objet:

Le fonds cynégétique a pour objet la conservation et le rétablissement de populations d'espèces indigènes classées comme gibier.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 9 (...) Le fonds est alimenté:

- par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;
- par l'excédent éventuel prévu à l'article 13 de la loi du 20 juillet 1925.

Le fonds sert à financer les mesures à prendre dans l'intérêt de:

- a) la conservation et du rétablissement des biotopes;
- b) la reproduction et l'élevage de gibier;
- c) la création et l'aménagement de réserves de chasse;
- d) l'amélioration des conditions cynégétiques en général;
- e) le repeuplement des chasses.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>
- Avoir au 01.01. ....	553.724	586.483	618.511
- Dotations budgétaires .....	32.759	32.028	32.079
- Dépenses.....	-	-	-
- Avoir au 31.12.....	586.483	618.511	650.590

## 11) FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

### 1) Base légale:

Art. 41 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000

### 2) Objet:

Art. 41. - (1) Il est créé un fonds spécial ... ayant pour objet la protection et l'assainissement des eaux (...).

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 41 (1): Le fonds prend à charge les dépenses occasionnées par l'exécution du programme des travaux visés. Ces dépenses font l'objet d'une programmation pluriannuelle arrêtée par le Gouvernement.

Art. 41 (2): Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

Art. 41 (3): Le Ministre est autorisé à imputer sur ce fonds la participation financière de l'Etat d'un montant maximum de 90%.

#### 1. du coût des investissements correspondant à la réalisation:

- de nouvelles infrastructures communales en matière d'évacuation et d'épuration des eaux usées,
- de travaux supplémentaires d'adaptation des stations d'épuration communales existantes à de nouvelles technologies épuratoires,
- de travaux à effectuer sur les réseaux communaux de canalisation et de collecte en vue d'éliminer les eaux parasites,

#### 2. des frais d'études et des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des mesures visées.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01. ....	90.203.810	113.061.215	78.061.215	-
- Dotations budgétaires:				
a) Dotation normale .....	15.000.000	15.000.000	15.000.000	-
b) Dotation supplémentaire.....	50.000.000			
- Dépenses.....	42.142.595	50.000.000	70.000.000	-
- Avoir au 31.12.....	113.061.215	78.061.215	23.061.215	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
<b>A. Construction, agrandissement et modernisation de stations d'épuration (step): Lois votées</b>				
- Hespérange .....	1.192.940	4.000.000	4.000.000	5.707.060
- Beggen .....	882.717	10.000.000	10.000.000	23.900.000
- STEP .....	8.705.260	11.000.000	7.000.000	4.000.000
- Heiderscheidergrund (y compris assainissement du Lac de la Haute-Sûre, réseau de collecteur) .....	4.106.250	3.500.000	3.500.000	43.000.000
- Echternach .....	369.871	4.000.000	3.900.000	1.000.000
- Boevange/Attert (y compris assainissement de la vallée de l'Attert, réseau de collecteurs) .....	266.517	2.000.000	2.500.000	3.500.000
<b>B. Construction de collecteurs: Lois votées</b>				0
- Bonnevoie-Beggen .....	-	500.000	3.000.000	41.500.000
<b>C. Projets majeurs en préparation (participation de l'Etat supérieure ou égale à 7,5 millions d'euros):</b>				
- Assainissement de la vallée de l'Attert				
Système de collecteur - phase 2, 3 et 4 .....	-	0	1.000.000	48.000.000
- Raccordement Differdange et Oberkorn à la step Pétange .....	-	500.000	2.000.000	19.500.000

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
- Agrandissement step SIACH .....	-	100.000	500.000	24.400.000
- Agrandissement-modernisation step SIAS .....	-		200.000	24.800.000
- Travaux d'aménagement de bassins de rétention, modernisation du réseau de collecteurs du bassin tributaire du SIAS.....	-	500.000	1.000.000	6.500.000
- Assainissement collecteur principal Colmar-Ettelbruck .....	-	1.500.000	1.500.000	7.000.000
- Agrandissement, modernisation step à Mersch/Beringen .....	-	500.000	1.000.000	33.500.000
- Agrandissement, modernisation step SIDEN à Blesbruck .....	-	500.000	1.000.000	33.500.000
- Construction step internationale à Perl (part du Luxembourg) .....	-	100.000	3.000.000	5.000.000
- Collecteurs et bassins d'orage dans le bassin tributaire de la step Perl .....	-	100.000	4.600.000	33.300.000
- Construction step Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus .....	-	100.000	100.000	24.800.000
- Assainissement du bassin tributaire de la step Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher-Stadtbredimus .....	-	100.000	500.000	24.400.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la step de Bettembourg .....	-	500.000	2.000.000	19.500.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la step de Schiffflange .....	-	1.500.000	1.500.000	27.000.000
- Travaux sur le bassin tributaire de la step de Mersch/Beringen .....	-	1.200.000	1.500.000	21.300.000
- Travaux sur la bassin tributaire de la step de Beggen (VdL, Strassen, Bertrange, Leudelage) .....	-	100.000	1.000.000	18.900.000
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (step, bassins d'orage et collecteurs) .....	-	500.000	1.000.000	12.500.000
- Assainissement de la Vallée de l'Our moyenne: Construction step internationale à Stolzembourg .....	-	100.000	500.000	21.000.000
- Assainissement des communes de Mondorf et Burmerange (step, réseau de collecteurs) .....	-	100.000	1.000.000	7.900.000
- Construction d'une step à Wiltz (y compris bassin d'orage) .....	-	100.000	100.000	8.300.000
- Construction d'une step à Troisvierges (y compris bassin d'orage).....	-	100.000	1.000.000	6.900.000
- Assainissement de la commune de Wincrange - Construction d'une step à Boevange (y compris bassin d'orage et collecteurs)	-	10.000	1.500.000	12.520.000
- Construction de petites steps (Flaxweiler, Marnach, Colpach, Zittig, Herborn, Hollenfels).....	-	100.000	3.000.000	14.000.000
D. Autres projets.....	26.619.039	15.190.000	19.900.000	54.810.000
E. Etude PW-AQUAFIN.....	-	-	200.000	400.000
Sous-Total.....	42.142.595	58.500.000	84.500.000	632.337.060
Pourcentage de réalisation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets) .....	100%	85%	83%	
<b>Total des dépenses (arrondi) .....</b>	<b>42.142.595</b>	<b>50.000.000</b>	<b>70.000.000</b>	

## 12) FONDS SPECIAL DES EAUX FRONTALIERES

### 1) Base légale:

Loi du 21 novembre 1984 portant approbation de la convention entre le Grand-Duché, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975.

### 2) Objet:

Art. 3. La délivrance d'un permis de pêche prévu dans la Convention peut être assujettie au paiement à charge du titulaire d'une taxe.

Les montants de cette taxe sont versés sur un fonds spécial qui sert exclusivement aux fins prévues par l'article 8 de la Convention.

### 3) Recettes et Dépenses:

Recettes: Voir sous "Objet".

Art. 8. de la Convention: Les parties contractantes s'engagent à affecter les recettes provenant de la délivrance des permis de pêche et du paiement de dommages-intérêts et de dédommagements exclusivement à la promotion de la pêche et plus particulièrement au repeuplement des eaux frontalières.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	1.347.103	1.271.165	1.201.888
- Dotations budgétaires .....	40.620	59.723	71.768
- Dépenses.....	116.558	129.000	221.500
- Avoir au 31.12.....	1.271.165	1.201.888	1.052.156
<b>II. Programme des dépenses</b>			
1) Déversements de poissons .....	43.701	69.000	71.500
2) Reconversion de différents barrages sur l'Our .....	72.857	60.000	150.000
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>116.558</b>	<b>129.000</b>	<b>221.500</b>



**13) FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL**1) Base légale:

- Article 14 de la loi budgétaire du 24 mars 1967.
- Loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal sportif

2) Objet:

Réalisation d'un programme d'équipement sportif national qui fait l'objet d'une loi spéciale (en vigueur actuellement: la loi du 8 novembre 2002 précitée).

3) Recettes et Dépenses:

- Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	25.401.800	19.900.600	6.633.600
- Dotations budgétaires			
a) normale.....	19.500.000	19.500.000	19.000.000
b) supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses .....	25.001.200	32.767.000	22.045.242
- Avoir au 31.12 . ....	19.900.600	6.633.600	3.588.358
<b>II. Programme des dépenses</b>			
VIIIe programme quinquennal .....	25.001.200	32.767.000	17.045.242
IXe programme quinquennal.....	-	-	5.000.000
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>25.001.200</b>	<b>32.767.000</b>	<b>22.045.242</b>

## 14) FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS SOCIO-FAMILIAUX

### 1) Base légale:

Article 50 de la loi du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, modifiée par l'article 50 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

### 2) Objet:

Financement des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ou le Ministre de la Promotion féminine, conformément aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a également comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par le Ministère de la Famille ou de la Promotion féminine ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements réalisés par ces mêmes tiers. En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	145.002.361	143.137.041	103.637.041
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	80.500.000	60.500.000	63.500.000
b) Dotation supplémentaire .....	5.127.306	-	-
- Dépenses .....	87.492.626	100.000.000	100.000.000
- Avoir au 31.12. ....	143.137.041	103.637.041	67.137.041
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<i>1) Ministère de la Famille</i>			
Construction, aménagement, équipement dans l'intérêt des			
a) infrastructures pour enfants, jeunes, adultes et personnes handicapées .....	4.100.677	10.799.760	16.182.849
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés .....	467.478	1.120.000	1.420.000
c) infrastructures pour personnes handicapées .....	11.299.375	23.577.652	25.258.898
d) infrastructures pour le troisième âge .....	48.043.672	63.981.391	60.193.326
e) maisons relais .....	17.486.556	28.933.125	32.000.000
f) jeunesse .....	5.928.143	8.376.457	6.400.500
<i>2) Ministère de l'Egalité des chances</i> .....	166.725	681.581	2.085.000
- Sous-total .....	87.492.626	137.469.966	143.540.573
Pourcentage de réalisation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets) .....	100%	73%	69%
<b>Total des dépenses</b> .....	87.492.626	100.353.075	99.042.995

**15) FONDS D'ASSAINISSEMENT EN MATIERE DE SURENDETTEMENT**1) Base légale:

Loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement (art. 23).

2) Objet:

Art. 23. - L'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire des dettes.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations annuelles du budget de l'Etat et par des dons (art. 24).

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2006	2007	2008
- Avoir au 01.01. ....	396.574	414.992	385.092
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	25.000	100	100
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
c) Remboursements	6.175	5.000	5.000
- Dépenses .....	12.757	35.000	35.000
- Avoir au 31.12.....	414.992	385.092	355.192

## 16) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

### 1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

Loi du 29 décembre 1970 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (art. 20)

### 2) Objet:

Art. 20 - Seront financées:

- les constructions sanitaires autorisées ou à autoriser par une loi spéciale;
- la construction de maisons de retraite prévue par la loi du 18 février 1950 autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction de maisons de retraite;
- les constructions à caractère social à autoriser par une loi spéciale.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	(en euros)			
	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01 .....	61.874.923	53.912.902	44.837.327	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale .....	6.500.000	6.500.000	6.825.000	-
b) Alimentation supplémentaire .....	-	-	-	-
Total.....	6.500.000	6.500.000	6.825.000	-
- Dépenses .....	14.462.021	19.469.469	27.305.000	-
- Moins-value retards et aléas de chantiers ( 20% et 30%).....	-	3.893.894	8.191.500	-
- Dépenses ajustées.....	14.462.021	15.575.575	19.113.500	-
- Avoir au 31.12. ....	53.912.902	44.837.327	32.548.827	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
<b>1. Projets en cours de réalisation</b>				
- Fondation APEMH Bettange-sur-Mess(1ère phase,château).....	687.974	450.469	-	-
- C.I.P.A. Esch/Alzette .....	9.687	-	-	-
- C.I.P.A. Dudelange .....	4.833.438	8.000.000	6.000.000	12.019.570
- C.I.P.A. Wiltz .....	6.445.561	5.000.000	7.500.000	26.809.253
<b>2. Loi budgétaire:</b>				
- Rénovation du bâtiment Source Kind .....	32.213	-	-	-
- C.I.P.A. Bofferdange (aile C):remise en état .....	345.113	-	-	-

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
- Internat socio-familial spécialisé à Wiltz .....	745.658	1.350.000	750.000	207.923
- CHNP Ettelbruck: remise en état .....	633.017	900.000	900.000	939.012
- Centre d'accueil pour réfugiés Marienthal: aménagements .....	80.975	1.000.000	2.000.000	1.306.776
- Niedercorn: transformation, adaptation au projet SERVIOR.....	6.623	250.000	1.250.000	893.377
- Foyer Eislecker Heem Lullange: transformations.....	457.833	1.500.000	1.500.000	594.334
- Domaine thermal Mondorf: mise en conformité cuisine.....	-	200.000	1.000.000	300.000
- Centre d'accueil pour réfugiés Waldhaff.....	13.968	50.000	2.000.000	1.006.032
- Centre d'accueil pour réfugiés Schifflange.....	-	-	500.000	3.500.000
- Kraizbiérg Dudelange: mise en conformité Centre E. Mayrisch ...	-	50.000	800.000	1.150.000
- CIPA et Maison de Soins Echternach.....	-	20.000	730.000	6.250.000
- Femmes en détresse: immeuble, rue de Rollingergrund,153, Lux.	-	20.000	900.000	2.930.000
- Internat socio-familial (anc CNA) Dudelange.....	-	-	-	5.000.000
Projets en cours d'achèvement, abandonnés ou préfin. ....	-	-	-	-
<b>3. Projets en cours d'élaboration</b>				
- C.I.P.A. Differdange (Maison de soins (SERVIOR)) .....	28.078	-	-	-
- C.I.P.A. Vianden .....	45.895	-	-	-
- Assainissement du barrage d'Esch/Sûre (2e phase).....	95.988	389.000	400.000	15.999.514
- Assainissement du barrage de Rosport .....	-	220.000	130.000	14.850.000
<b>4. Nouveaux Projets</b>				
- Réhabilitation du pré-barrage du Pont Misère .....	-	40.000	40.000	1.220.000
- Réhabilitation du pré-barrage de Bavigne .....	-	30.000	30.000	875.000
- Réhabilitation des barrages secondaires de la Haute-Sûre .....	-	-	75.000	1.000.000
- CHNP Ettelbruck: transformation de divers bâtiments.....	-	-	800.000	20.000.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>14.462.021</b>	<b>19.469.469</b>	<b>27.305.000</b>	<b>-</b>

## 17) FONDS DES INVESTISSEMENTS HOSPITALIERS

### 1) Base légale:

Loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers (art. 15)

### 2) Objet:

Art. 15. Le fonds est destiné à honorer les engagements pris par l'Etat, y compris les frais financiers, en ce qui concerne les grands projets de construction ou de modernisation dans le domaine hospitalier.

Art. 16. Une loi spéciale fixe pour chaque projet individuellement, le montant des aides à charge du fonds à ne pas dépasser.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 15 : Le fonds est (...) alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

En ce qui concerne les dépenses, les plafonds dont question à l'article 16 précité ont été fixés par la loi modifiée du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	200.877.050	162.195.024	134.045.024
- Alimentation normale .....	33.000.000	33.000.000	33.500.000
- Transferts .....	5.732.293	-	-
- Dépenses.....	77.414.319	61.150.000	62.762.484
- Avoir au 31.12. ....	162.195.024	134.045.024	104.782.540
<b>II. Programmes des dépenses</b>			
Extension Baclesse .....	-	1.000.000	2.000.000
Centre de rééducation .....	30.454.441	13.000.000	1.583.426
CHL(Hopital Municipal, Pédiatrie, Sécurité Maternité) .....	12.000.000	11.000.000	7.000.000
INCCI .....	-	-	-
Clinique d'Eich.....	3.000.000	13.000.000	4.000.000
Hôpital Kirchberg .....	-	5.000.000	1.574.891
Clinique Dr. Bohler .....	16.274.954	1.000.000	2.663.423
Ettelbruck (nouvel hôpital) .....	-	-	-
CHNP ( partie Centre adolescents) .....	-	700.000	200.000
Hôpital St. Joseph Wiltz .....	897.968	1.000.000	6.040.744
Hopital de la Ville d'Esch .....	4.701.511	5.200.000	12.800.000
Dudelange (partie hôpital) .....	-	1.000.000	3.000.000
HPMA Differdange (mise en sécurité) .....	4.151.609	500.000	1.000.000
Clinique Ste Thérèse Luxbg. ....	2.623.579	200.000	-
Centre de convalescence Colpach .....	1.467.035	5.000.000	8.000.000
Frais d'experts .....	180.148	300.000	-
Frais financiers .....	1.663.074	2.500.000	-
Clinique Ste Marie Esch .....	-	500.000	5.000.000
CHNP (Loi 1999) (sans Centre adolescents) (cf. supra) .....	-	250.000	200.000
Centre Hosp. E. Mayrisch: bât. Mère enfant .....	-	-	500.000
Centre Hosp. E. Mayrisch: Hôpital municipal phase II).....	-	-	200.000
CHL et Eich: Dépassement projet .....	-	-	5.000.000
CHEM: Esch-renf.site aigu; mise en sécurité et modernisation sites existants; prise en charge de proximité et gériatrique dans la région sud .....	-	-	500.000
Hôpital St Louis Ettelbrück .....	-	-	1.500.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>77.414.319</b>	<b>61.150.000</b>	<b>62.762.484</b>

## 18) FONDS SPECIAL DE LA CHASSE

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (art. 13.)

### 2) Objet:

Art. 13. - Indemnisation des dommages causés aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon.

### 3) Recettes et Dépenses:

"Art. 13. - Le dommage causé aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon est supporté:

1° par un dixième par le syndicat de chasse sur les terres duquel les dégâts ont été commis ;

2° par neuf dixièmes par l'adjudicataire du droit de chasse sur le lot duquel les dégâts ont été commis.

A l'issue de l'année cynégétique et pour la première fois le 1er août 2007, les sommes avancées par l'adjudicataire de chasse sont remboursées par le fonds spécial alimenté par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse. Toutefois, le montant remboursé ne peut dépasser le montant de quatre euros par hectare de la superficie du lot de chasse.

Le droit au remboursement des fonds avancés par l'adjudicataire du droit de chasse se prescrit par cinq ans à compter du 31 juillet de l'année cynégétique à laquelle se rapporte le montant à rembourser.

Si, après paiement de toutes les indemnités et des frais, la recette des droits supplémentaires touchés par l'Etat, en vertu de l'alinéa qui précède, laisse un excédent, celui-ci sera versé à un fonds de réserve, affecté à l'indemnisation des dégâts ci-dessus spécifiés. Lorsque ce fonds de réserve aura atteint la somme de "12.394,68 euros", l'excédent sera versé au fonds spécial pour le repeuplement des chasses."

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
- Avoir au 01.01. ....	0	2	489
- Dotation budgétaire .....	316.078	308.487	308.284
- Dépenses.....	316.076	308.000	308.500
- Avoir au 31.12.....	2	489	273

## 19) FONDS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement.

### 2) Objet:

Aux termes de l'article 2 de la loi modifiée du 31 mai 1999 le fonds a pour objet:

- la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique;
- la prévention et la gestion des déchets;
- la protection de la nature et des ressources naturelles;
- l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 4, les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux visés par la loi.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	51.886.884	64.124.490	37.316.237
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	7.000.000	7.000.000	7.500.000
b) Dotation supplémentaire .....	20.000.000	-	-
Total .....	27.000.000	7.000.000	7.500.000
- Dépenses .....	14.762.394	33.808.253	22.122.527
- Avoir au 31.12 .....	64.124.490	37.316.237	22.693.710
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Air, bruit, climat et énergie.....	1.854.363	12.885.332	7.018.207
- Déchets .....	10.433.314	12.893.164	12.019.320
- Nature.....	2.474.717	8.029.757	3.085.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>14.762.394</b>	<b>33.808.253</b>	<b>22.122.527</b>



## 20) FONDS DE FINANCEMENT DES MECANISMES DE KYOTO

### 1) Base légale:

Loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

### 2) Objet:

Aux termes de l'article 22, paragraphe 2, "le fonds a pour objet de contribuer au financement des mécanismes de flexibilité de Kyoto et des mesures nationales afférentes qui sont mis en œuvre en vue de la réduction des émissions à effet de serre.

Il intervient dans les domaines suivants:

1. échange de droits d'émissions;
2. activités de projet de mise en œuvre conjointe (MOC) réalisées dans les pays membres de l'OCDE et les pays à économie de transition dans le but d'acquérir des unités de réduction des émissions ;
3. activités de projet de mécanisme de développement propre (MDP) dans des pays en voie de développement dans le but d'acquérir des réductions d'émissions certifiées;
4. participation à des fonds multilatéraux gérés par des organismes internationaux ou régionaux qui ont pour mission notamment d'appuyer financièrement lesdites activités;
5. projets et programmes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national".

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté:

- 1) par des dotations budgétaires annuelles,
- 2) par le produit de la vente de crédits d'émissions,
- 3) par des dons.
- 4) par un droit d'accise autonome additionnel prélevés sur les huiles minérales et les gasoils destinées à l'alimentation des moteurs de véhicules routiers et utilisés comme carburant, dénommé contribution climatique,
- 5) par une partie du produit de la taxe sur les véhicules routiers fixée au budget.

Le fonds intervient

- 1) soit par l'achat ou la vente de crédits d'émission,
- 2) soit par le financement ou le cofinancement des domaines visés sous les points 2) à 5) sous la forme
  - a) soit d'investissements,
  - b) soit d'études ou de conseils portant sur les modalités d'investissement
  - c) soit d'études ou de conseils portant sur la faisabilité et l'éligibilité d'activités de projet,
  - d) soit d'études portant sur les potentiels de réduction des émissions,
  - e) de participation financière directe.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	2.965.353	61.978.685	70.628.194
Alimentation:	-	-	-
a) Budgétaire normale .....	10.000.000	10.000.000	10.500.000
b) Budgétaire supplémentaire .....	50.000.000	-	-
- Contribution climatique carburant .....	-	37.500.000	64.000.000
- Taxe véhicules automoteurs .....	-	28.000.000	28.000.000
<b>Total .....</b>	<b>60.000.000</b>	<b>75.500.000</b>	<b>102.500.000</b>

	2006	2007	2008
- Dépenses .....	986.668	66.850.491	90.000.000
Avoir au 31.12 .....	61.978.685	70.628.194	83.128.194
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Achats de droits d'émission .....	-	1.000.000	5.000.000
- Projets Mécanisme de Développement Propre .....	-	22.850.000	17.448.000
- Projets Mise en Oeuvre Conjointe .....	-	1.000.000	15.000.000
- Fonds multilatéraux .....	621.502	29.500.000	25.900.000
- Mesures nationales .....	-	9.120.000	22.444.000
- Divers .....	365.166	3.380.491	4.208.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>986.668</b>	<b>66.850.491</b>	<b>90.000.000</b>

## 21) FONDS POUR L'EMPLOI

### 1) Base légale:

Loi du 30 juin 1976 portant

1. création d'un fonds pour l'emploi;
2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet, telle qu'elle a modifiée et complétée.

### 2) Objectifs:

Le fonds pour l'emploi est destiné à couvrir les dépenses résultant:

1. de l'octroi des indemnités de chômage;
2. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes;
3. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des adultes;
4. de la promotion de la formation pratique en entreprise ainsi que de l'insertion et de la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi, inscrites à la section spéciale;
5. du maintien de la relation contractuelle des travailleurs formant le sureffectif structurel de la sidérurgie.

### 3) Recettes et Dépenses:

Le fonds pour l'emploi est alimenté par les ressources ci-après:

1. par des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités;
2. par un droit d'accise autonome additionnel prélevé sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique et utilisés comme carburant, dénommé contribution sociale;
3. par des dotations budgétaires;
4. par des remboursements.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	4.652.746	130.118.535	94.140.935
- Produit de l'impôt de solidarité .....	104.892.656	110.700.000	120.400.000
- Produit de la cotisation sociale sur carburants .....	147.836.006	149.000.000	147.000.000
- Remboursements .....	41.081.847	40.970.000	43.257.000
- Dotation budgétaire normale .....	50.000.000	50.000.000	50.000.000
- Dotation budgétaire supplémentaire .....	145.000.000	-	-
Total .....	488.810.509	350.670.000	360.657.000
- Dépenses .....	363.344.720	386.647.600	405.708.000
- Avoir au 31.12. ....	130.118.535	94.140.935	49.089.935
<b>II. Programme des dépenses</b>			
<b>A. Dépenses générales</b>			
<b>a. Indemnités de chômage</b>			
1. Chômage complet .....	120.359.021	124.000.000	123.000.000
2. Chômage partiel .....	634.388	800.000	1.000.000
3. Chômage pour intempéries/ accidentel et technique .....	13.973.107	3.000.000	7.000.000
Sous-total a. ....	134.966.516	127.800.000	131.000.000

	2006	2007	2008
<b>b. Actions pour combattre le chômage des jeunes</b>			
<b>b.1 Dépenses sans cofinancement communautaire</b>			
1. CAT - Etat .....	10.910.406	9.000.000	6.000.000
2. CAT- Autres (communes, privé, etc.) .....	10.281.835	9.000.000	6.000.000
3. CAE- Etat (contrat appui emploi) .....	-	2.500.000	6.000.000
4. CAE-communes, asbl, etc (contrat appui emploi) .....	-	2.000.000	5.500.000
5. CIE (contrat d'insertion à l'emploi) .....	-	2.500.000	6.000.000
6. Stages d'insertion .....	7.864.550	6.000.000	3.000.000
7. Complément à l'indemnité pour stagiaires et CAT .....	209.721	210.000	220.000
8. Indemnité d'apprentissage & divers .....	382.364	500.000	500.000
Sous-total b. ....	29.648.876	31.710.000	33.220.000
<b>c. Actions en faveur de l'emploi</b>			
<b>c.1 Dépenses sans cofinancement communautaire</b>			
1. Stages de réinsertion profess.(hors chômeurs indemnisés).....	5.618.938	8.000.000	10.400.000
2. Garantie de salaires .....	6.808.413	7.000.000	7.000.000
3. Aides à la création d'entreprises par des chômeurs .....	148.333	500.000	750.000
4. Aides à la mobilité géographique .....	202.098	150.000	150.000
5. Aide au réemploi (hors sidérurgie) .....	26.950.007	30.000.000	32.000.000
6. SNAS - mise au travail .....	18.431	20.000	20.000
7. Travaux extraordinaires d'intérêt général (WSA) .....	3.766.154	2.600.000	2.600.000
8. Prêretraite (hors sidérurgie) .....	29.195.734	29.000.000	28.000.000
9.Participation au paiement d'une indemnité de congé parental .....	14.887.836	15.500.000	17.000.000
10. Détachement de main-d'oeuvre ADEM .....	1.846.567	1.850.000	1.900.000
11. Frais informatiques .....	-	20.000	20.000
12. Bilans de compétence et d'insertion pour chômeurs .....	101.573	200.000	200.000
13. Pool des assist. à la direct. dans l'enseignement secondaire plus encadrement psycho-social des chômeurs .....	2.361.766	2.500.000	2.700.000
14. Actions en faveur de l'emploi féminin .....	-	1.500.000	1.500.000
15. Aides à l'embauche de chômeurs âgés/longue durée .....	3.695.598	4.400.000	6.400.000
16. Aides incapacité de travail et réinsertion professionnelle .....	16.727.388	22.000.000	28.000.000
17. Indemnité compensatoire travailleurs handicapés .....	1.469.131	1.500.000	1.700.000
18. Divers .....	1.386.416	500.000	500.000
<b>c.2. Dépenses sans cofinancement communautaire</b> <i>Initiatives sociales en faveur de l'emploi</i>			
1. Forum pour l'emploi .....	4.058.775	5.682.000	5.682.000
2. Proactif .....	11.651.953	14.806.000	14.806.000
3. Objectif Plein Emploi .....	11.760.591	14.730.000	14.730.000
4. Défi-Job asbl .....	68.073	285.900	300.200
5. Eng nei Schaff asbl .....	114.177	159.800	167.800
6. ICOPA-RTPH .....	318.758	381.900	401.000
7. COLABOR.....	146.759	200.000	200.000
8. Actions locales communes .....	487.913	772.000	811.000
<b>c.3. Dépenses avec cofinancement communautaire</b>	1.868.628	3.000.000	3.000.000
Sous-total c. ....	145.660.010	167.257.600	180.938.000
<b>d. Section spéciale (Formation)</b>			
1. Aides et primes à l'apprentissage .....	10.202.571	11.650.000	12.000.000
2. Complément apprentissage pour adultes .....	2.037.160	2.400.000	2.700.000
3. Initiation polyvalente pour jeunes .....	720.142	1.050.000	1.100.000
4. Autres actions de formation du FPE .....	2.375.774	3.500.000	4.000.000
5. Projet LINTGEN de PROACTIF .....	1.016.666	1.500.000	1.500.000
6. Projet FEST du Forum pour l'emploi .....	324.101	1.030.000	1.100.000

	2006	2007	2008
Sous-total d. ....	16.676.414	21.130.000	22.400.000
<b>Sous-total A. ....</b>	<b>326.951.816</b>	<b>347.897.600</b>	<b>367.558.000</b>
<b>B. Dépenses liées au secteur de la sidérurgie</b>			
1. Travaux extraordinaires .....	-	1.000.000	1.000.000
2. Chômage partiel alternatif .....	4.694.274	6.100.000	4.000.000
3. Indemnité de réemploi .....	79.088	150.000	150.000
4. Préretraite .....	29.729.834	31.500.000	33.000.000
<b>Sous-total B. ....</b>	<b>34.503.196</b>	<b>38.750.000</b>	<b>38.150.000</b>
<b>C. Remboursements comptables extraordinaires.....</b>	<b>1.889.708</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>II. TOTAL Dépenses .....</b>	<b>363.344.720</b>	<b>386.647.600</b>	<b>405.708.000</b>
<b>III. Programme des recettes</b>			
<b>A. Alimentation normale</b>			
<i>a. Impôts de solidarité</i>			
1. Impôt sur le revenu des collectivités .....	53.040.372	54.200.000	59.600.000
2. Impôt sur le revenu des personnes physiques .....	51.852.284	56.500.000	60.800.000
3. Impôt sur le revenu des communes .....	-	-	-
<i>b. Contribution sociale sur carburants .....</i>	<i>147.836.006</i>	<i>149.000.000</i>	<i>147.000.000</i>
<b>Sous-total A. ....</b>	<b>252.728.662</b>	<b>259.700.000</b>	<b>267.400.000</b>
<b>B. Remboursements</b>			
1. Comptables extraordinaires .....	1.889.708	200.000	200.000
2. Remboursement chômage .....	422.762	900.000	900.000
3. Remboursement soldes faillites .....	1.447.976	700.000	700.000
4. CECA .....	396.000	-	-
5. Fonds social européen .....	1.465.157	200.000	200.000
6. Participation des entreprises aux stages d'insertion .....	4.996.039	5.500.000	6.400.000
7. Participation des entreprises au stage de réinsertion .....	3.213.696	4.770.000	6.057.000
8. Participation au coût de la préretraite .....	26.866.247	28.200.000	28.300.000
9. Divers .....	384.262	500.000	500.000
<b>Sous-total B. ....</b>	<b>41.081.847</b>	<b>40.970.000</b>	<b>43.257.000</b>
<b>C. Alimentation suppl.: Dotation budgétaire</b>			
1. Dotation normale .....	50.000.000	50.000.000	50.000.000
2. Dotation supplémentaire .....	145.000.000	-	-
<b>Sous-total C. ....</b>	<b>195.000.000</b>	<b>50.000.000</b>	<b>50.000.000</b>
<b>III. TOTAL Recettes .....</b>	<b>488.810.509</b>	<b>350.670.000</b>	<b>360.657.000</b>

## 22) FONDS D'ORIENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'AGRICULTURE

### 1) Base légale:

Loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 (art. 20)

Loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture (art. 53)

Loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural (art. 60)

### 2) Objet:

Art. 60. - Les aides prévues dans la présente loi, telles qu'elles sont spécifiées par règlement grand-ducal, sont imputables au Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (...).

### 3) Recettes et Dépenses:

- Art. 60 (. . .) Ce fonds est alimenté:

1. par des dotations budgétaires annuelles suivant les possibilités financières de l'Etat;

2. par les recettes et les bonifications revenant au Grand-Duché de Luxembourg du chef de l'application de la politique agricole commune dans le cadre de l'Union Européenne pour autant que ces mesures sont effectivement à charge du présent fonds.

- Dépenses: Voir sous "Objet"

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	17.917.941	14.948.251	17.033.082
- Alimentation:			
a) budgétaire normale.....	27.000.000	27.000.000	52.000.000
b) budgétaire supplémentaire.....	-	-	-
- FEOGA/FEADER.....	3.149.222	6.102.666	13.661.411
Total:	30.149.222	33.102.666	65.661.411
- Dépenses.....	33.118.912	31.017.835	73.839.121
- Avoir au 31.12 .....	14.948.251	17.033.082	8.855.372
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Loi agraire 1986.....	188.600	15.000	-
- Loi agraire 2001:			
- Investissem. exploitat. agricoles.....	18.465.044	18.700.000	18.700.000
- Jeunes agriculteurs.....	4.437.204	2.661.240	406.086
- Collectivités et produits de qualité.....	2.185.524	3.000.000	12.023.000
- Méthodes de prod. écologiques.....	3.739.921	661.924	-
- Infrastructures agricoles.....	2.237.509	2.000.000	1.000.000
- Zones rurales.....	1.865.110	3.979.671	3.172.860
- Loi agraire 2007:			
- Axe 1: Compétitivité .....	-	-	-
- Axe 2 : Environnement & paysage .....	-	-	35.097.575
- Axe 3: Zones rurales .....	-	-	1.552.000
- Axe 4: Leader .....	-	-	1.887.600
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>33.118.912</b>	<b>31.017.835</b>	<b>73.839.121</b>

### 23) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

#### 1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art.3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

#### 2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

#### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

#### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

(en euros)

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01 .....	106.992.847	119.814.653	101.503.017	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale .....	38.000.000	46.000.000	48.300.000	-
b) Alimentation supplémentaire .....	40.008.945	-	-	-
Total .....	78.008.945	46.000.000	48.300.000	-
- Dépenses .....	65.187.139	80.389.545	125.133.881	-
- Moins-value retards et aléas de chantier (20% et 30%).....	-	16.077.909	37.540.164	-
- Dépenses ajustées.....	65.187.139	64.311.636	87.593.717	-
- Avoir au 31.12 .....	119.814.653	101.503.017	62.209.300	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
<b>I. Projets en réalisation</b>				
- Musée d'histoire naturelle Grund.....	220.779	-	-	-
- Centre pénitentiaire Schrassig: 1ère extension .....	2.529.178	1.000.000	-	7.825.859
- Parc de Hosingen: aménagement .....	-	246.424	-	-
- Parc de Hosingen: centre écologique .....	820.597	2.000.000	3.000.000	4.449.422
- Abbaye Neumünster .....	1.459.833	2.000.000	774.082	-
- Bâtiment Tour Kirchberg: façades .....	299.747	250.000	7.000.000	5.132.450
- C.P.A. Givenich:2e extension .....	1.767.909	2.000.000	1.500.000	170.669
- Immeuble Printz et Rischard: transformations .....	7.408.356	4.000.000	778.413	-
- C.N.A. Dudelange (y inclus centre culturel) .....	3.958.868	10.000.000	12.000.000	6.239.121
- Palais de Justice des CE Kirchberg : désamiantage .....	1.755.605	752.329	-	-
- Centre de conférences Kirchberg: 1ère extension +CCF .....	10.925.440	25.000.000	24.000.000	85.876.913
- Salle de concert Luxembourg-Kirchberg .....	6.990.733	1.000.000	500.000	3.354.948
- Police des Autoroutes et P&Ch. à Bertrange .....	3.100.346	2.700.000	8.700.000	26.248.863

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
- Parc "3 Eechelen": aménagement .....	3.713.338	2.000.000	4.000.000	5.391.613
- Police grand-ducale Grevenmacher .....	115.732	500.000	3.000.000	9.509.059
- Laboratoire National de Santé .....	331.089	1.000.000	4.000.000	90.021.874
- Centre de Recherche Public - Santé.....	80.324	50.000	50.000	79.220.134
- Ponts&Chaussées Remich: constr. d'un dépôt.....	168.607	200.000	750.000	8.748.308
- Justice de paix Esch/Alzette .....	105.857	200.000	500.000	13.002.720
- Centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière	77.867	500.000	7.000.000	3.563.777
<b>2. Loi budgétaire:</b>				
- Dépôt Musée d'Histoire Bertrange (FAPRAL) .....	85.264	210.792	-	-
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch) .....	1.834	60.000	207.403	-
- Institut viti-vinicole Remich (cave crémant) .....	138.600	800.000	1.287.042	-
- Centre Marienthal:travaux d'infrastructure .....	66.384	700.000	559.304	-
- Centre tactique de Police Reckenthal .....	83.796	-	-	-
- Eaux et Forêts Ellergonn:phase 1 .....	201.753	700.000	708.754	-
- Ministère de l'Education Nationale:réhabilitation .....	612.246	1.100.000	1.700.000	2.552.822
- Parc Château de Walferdange .....	602.736	-	-	-
- Ferme Grisius Lultzhausen:SN des Sports .....	744.385	1.100.000	1.400.000	3.108.055
- Château de Roebé Larochette .....	759.093	1.200.000	284.605	-
- Théâtre national, route de Longwy .....	315.328	-	-	-
- Caserne Herrenberg : remise en état de trois pavillons .....	612.342	2.000.000	2.573.153	-
- Centre de Recherche Public - Santé: pavillon provisoire.....	462.957	300.000	489.547	-
- Garage central pour les forces de l'ordre .....	2.889.188	1.400.000	118.735	-
- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes) .....	365.454	1.000.000	1.223.799	-
- INS: réfection pelouse et modernisation hall omnisports	1.428.341	4.000.000	905.497	-
- Représentation permanente ONU à New York .....	2.697.603	-	-	-
- Centre pénit.Schrassig: réfection toitures plates.....	736.508	800.000	1.500.000	533.172
- Musée 'A Possen' Bech-Kleinmacher: transformation .....	345.622	600.000	600.000	79.012
- Ecole de Police Verlorenkost .....	372.545	-	-	-
- Nouvelle Ambassade à Varsovie .....	1.509.496	-	-	-
- Ambassade à Bruxelles .....	1.202.981	-	430.740	-
- Ferme Casel Givenich.....	61.708	500.000	1.000.000	1.478.892
- Maisons d'enfants Schifflange:extension .....	293.430	650.000	51.418	-
- Ecole Nat.des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation	10.981	300.000	800.000	1.310.005
- Caserne Herrenberg : réhabilitation des infrastr. techn. ....	-	500.000	4.000.000	500.000
- Ponts & Chaussées Mersch .....	-	-	100.000	5.400.000
- Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction .....	-	100.000	1.000.000	875.960
- Ponts & Chaussées: dépôt Walferdange.....	4.536	100.000	2.400.000	3.020.442
- Unité de sécurité Dreibern .....	54.824	200.000	3.400.000	3.148.299
- Stand de tir Reckenthal:extension .....	68.204	100.000	500.000	5.807.047
- Château de Schoenfels:centre d'accueil et atelier thérapeut.	44.788	400.000	1.600.000	1.913.041
- Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg .....	-	100.000	1.500.000	2.200.000
- Administration de l'Eau Diekirch: Hôtel du Midi .....	-	300.000	1.000.000	700.000
- Dépôt de munitions Herrenberg .....	-	-	-	2.764.796
- Police g-d.Rédange:bât.adm.et transf.logem.de service .....	-	-	-	5.000.000
- Ponts & Chaussées Windhof : ateliers et garage .....	-	-	-	1.350.000
- Ponts & Chaussées Echternach: nouvelle construction ....	-	-	50.000	5.950.000
- Ponts & Chaussées Clervaux: extension .....	-	-	-	4.000.000
- Ponts & Chaussées Grevenmacher: dépôt Potaschberg	6.535	-	-	4.961.282
- Stand de tir Blesdall: mise en conformité.....	4.770	-	-	1.216.934
- Haff Réimech .....	-	-	200.000	4.153.519
- Police g.d. Kayl: réaménagement et agrandissement.....	-	-	-	1.500.000
- Centre douanier Gasperich: nouvel atelier à trois niveaux	-	-	-	1.200.000
- Police grand-ducale Kehlen: nouvelle construction .....	-	-	-	2.000.000
- Villa Louvigny: remise en état salle de musique.....	-	-	-	2.000.000
- Palais de justice Diekirch: transformations.....	-	-	-	4.453.217
- Police grand-ducale Lorentzweiler: nouvelle construction	-	-	-	2.000.000
- Musée du Vin à Ehnen: réaménagement et extension .....	-	-	-	6.000.000



	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
Projets en cours d'achèv, aband., préfinancés.....	537.304	-	-	-
<b>3. Etudes (loi de garantie) * partie des études</b>				
- Bâtiment Konrad Adenauer:extension (part études) .....	1.088.217	2.500.000	3.000.000	1.610.835
- Cour des Comptes:2e extension .....	208.611	800.000	991.389	-
- Cour de Just. de l'UE:mise en conform.bât. annexes A,B,C	-	150.000	350.000	-
<b>4. Projets en cours d'élaboration</b>				
- Centre de Conférences Kirchberg (2e extension) .....	299.636	1.000.000	5.000.000	112.834.536
- Labo.médecine vétér.et Labo.méd.légale (2e phase) .....	-	50.000	250.000	44.589.417
- Centre Marienthal .....	145.122	300.000	1.000.000	18.869.299
- Bât.Pub.:atel. et dépôt(nouv.constr.)Bertrange-Bourmicht.....	57.442	100.000	500.000	14.990.001
- Centre pénitentiaire Schrassig: mesures de sécurité.....	-	500.000	3.000.000	12.500.000
<b>5. Autres projets</b>				
- Caserne Herrenberg:modernisation (1ère phase) .....	13.996	200.000	200.000	34.432.449
- Administration des services de secours à Gasperich.....	-	-	-	19.454.230
- Bâtiment Schuman: transf. pour la Biblioth. nationale.....	98.328	-	-	118.209.380
- Château de Berg: rénovation.....	-	-	-	15.000.000
- Centre Hollenfels.....	-	-	-	10.400.000
- Centre de Police à Lux -Verlorenkost.....	124.046	100.000	400.000	118.636.880
<b>6. Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie</b>	-	-	-	-
<b>7. Nouveaux Projets</b>				
- Centre d'intervention(service incend. et sauvetage) Findel	-	50.000	100.000	17.350.000
- Nouveau Centre pénitentiaire .....	-	20.000	100.000	-
- Laboratoire pour l'ASTA .....	-	-	100.000	24.900.000
- Foyer Don Bosco.....	-	-	1.000.000	6.000.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>65.187.139</b>	<b>80.389.545</b>	<b>125.133.881</b>	<b>-</b>

## 24) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

### 1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

### 2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 - Ce fonds est alimenté par:

- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

(en euros)

	2006	2007	2008	<i>Exercices ultérieurs</i>
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01.....	226.310.955	210.432.371	186.341.064	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale .....	50.000.000	42.000.000	44.100.000	-
b) Alimentation supplémentaire .....	-	-	-	-
Total .....	50.000.000	42.000.000	44.100.000	-
- Dépenses .....	65.878.584	82.614.134	107.390.627	-
- Moins-value retards et aléas de chantiers (20% et 30%).....	-	16.522.827	32.217.188	-
- Dépenses ajustées.....	65.878.584	66.091.307	75.173.439	-
- Avoir au 31.12 .....	210.432.371	186.341.064	155.267.625	-
<b>II. Programme des dépenses</b>				
<b><i>I. Projets en réalisation</i></b>				
- Lycée de garçons Esch/Alzette:nouvelle construction .....	833	-	-	-
- Institut pour IMC .....	10.103	-	-	-
- Lycée de garçons à Luxembourg:extension .....	106.560	50.000	500.000	1.642.419
- LT Nord Wiltz : extension (1ère phase) .....	12.577	323.571	-	-
- Lycée classique Diekirch:extension (ttes. les phases) .....	1.277.096	1.000.000	1.200.000	941.897
- LT Mersch:extension et transformation .....	118.108	7.507	-	-
- LT Joseph Bech Grevenmacher .....	199.078	500.000	400.000	327.609
- LT Josy Barthel Mamer .....	1.455.373	500.000	400.000	203.840
- Internat à Diekirch .....	2.416.428	3.000.000	1.500.000	433.317
- LT Esch/Alzette (Raemerich) .....	2.150.707	1.500.000	321.524	-
- LT Nic Bieber Dudelange .....	3.175.300	5.000.000	7.000.000	18.255.520
- Lycée du Nord Wiltz: extension (2e phase) .....	7.684.294	13.000.000	12.000.000	29.944.762

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
- LT Mathias Adam Pétange:nouvelle construction .....	16.027.622	18.000.000	20.000.000	40.425.039
- Nouveau Lycée et Internat à Rédange-sur-Attert .....	9.112.048	15.000.000	23.000.000	38.040.032
- LTC Dommeldange: annexe .....	13.506.000	5.000.000	1.500.000	1.358.808
- LT Esch/Alzette (Lallange) .....	1.508.117	6.000.000	9.500.000	87.904.749
- LT Mathias Adam - Jenker .....	443.730	3.000.000	5.000.000	19.591.813
- LT pour professions de santé .....	512.591	500.000	1.000.000	65.077.294
- Divers en cours d'achèvem.,abandonnés, préfinancés .....	42.180	-	-	-
<b>2. Loi budgétaire</b>				
- LT des Arts et Métiers: assainissement extérieur .....	31.017	-	-	-
- Internat St Willibrord Echternach: cuisine etc .....	7.644	-	-	-
- ISERP Walferdange : modernisation .....	100.253	499.715	-	-
- Centre de Langues .....	544.834	-	-	-
- Lycée Robert Schuman : bibl, cafet. struct d'accueil, parking etc	797.295	2.200.000	2.042.459	-
- Athénée: réhabilitation salle de fêtes .....	228.683	300.000	219.830	-
- LT Michel Lucius: nouvelle aile, salles de classe .....	700.519	747.169	-	-
- LT Joseph Bech à Grevenmacher (anc.bât.): mes. transitoires	83.377	150.000	1.000.000	4.748.041
- Solution transitoire pour l'Ecole Europ. Lux.-Kirchberg .....	37.956	-	-	-
- Lycée et Collège Vauban: structures provisoires .....	342.031	-	-	-
- Ecole Européenne: transf. 7 classes en salles spéciales .....	332.074	-	-	-
- Piscine olymp. Kirchberg: rénov. façades vitrées, vestiaires	64.148	200.000	2.400.000	3.142.519
- IST: bâtiments laboratoires .....	185.149	1.009.358	-	-
- LT hôtelier Alexis Heck: mise en conformité cuisine .....	30.800	200.000	1.200.000	369.200
- Centre de Logopédie .....	7.119	300.000	1.200.000	926.696
- LT Michel Lucius: démolition aile caduque .....	-	50.000	700.000	-
- LT Ettelbruck: salle des sports et piscine .....	290.022	-	-	-
- Ecole européenne K'berg: extension salle des sports.....	-	-	2.000.000	1.000.000
- LT des Arts et Métiers: réhabilit.cuisine et ext.structure d'accueil	-	50.000	1.000.000	5.241.674
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette .....	-	100.000	2.100.000	2.658.070
- LT Ettelbruck/LT agr. Ettelbruck: infrastructures prioritaires...	-	100.000	3.000.000	3.900.000
- Lycée Hubert Clement: réaménagements.....	1.070	26.814	500.000	5.450.000
<b>3. Projets en cours d'élaboration</b>				
- Nouveau Lycée à Junglinster .....	941.862	1.000.000	2.000.000	100.451.021
- Neie Lycée et LTPES (part études).....	-	50.000	50.000	-
- LT agricole Gilsdorf.....	-	50.000	200.000	83.750.000
- Deuxième Ecole europ. et Centre de la petite enfance (part études)	1.393.986	3.000.000	3.006.814	-
<b>4. Autres projets</b>				
- LT Esch/Alzette-place Victor Hugo:démol. aile désaffectée	-	-	-	55.000.000
- LT Bonnevoie:extension et remise en état .....	-	-	50.000	66.070.000
- Université Luxembourg-Limpertsberg .....	-	-	-	-
- LT Michel Lucius Luxembourg .....	-	-	-	-
- Athénée: rénovation .....	-	200.000	1.000.000	23.800.000
- Lycée Clervaux .....	-	-	50.000	59.950.000
- Lycée Pôle Sud Differdange .....	-	-	50.000	59.950.000
<b>5. Nouveaux projets</b>				
- Lycée Nordstad.....	-	-	50.000	79.950.000
- Infrastructures sportives Diekirch.....	-	-	100.000	34.900.000
- CHNPC Ettelbruck (part études).....	-	-	-	100.000
- LT Grevenmacher: démolition et nvlle construction.....	-	-	100.000	19.900.000
- LT pr professions de santé Ettelbruck: part études.....	-	-	-	100.000
- Lycée Sports-Etudes (part études).....	-	-	50.000	50.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>65.878.584</b>	<b>82.614.134</b>	<b>107.390.627</b>	<b>-</b>

## 25) FONDS DES ROUTES

### 1) Base légale:

Loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (art. 16 et 17) modifiée entre autres par la:

- Loi du 29 août 1972
- Loi du 26 mars 1998
- Loi du 21 décembre 1998
- Loi du 6 juin 2002
- Loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006 (art. 50).

### 2) Objet:

Art. 16. - Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme général d'établissement d'une grande voirie de communication prévu à l'article 6, alinéa 1er ainsi que celles relatives à la remise en état de cette même voirie sont imputables au Fonds des routes. Le Ministre des Travaux publics ordonnance les montants versés au Fonds des routes.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 16. - Ce fonds est alimenté:

- a) par des dotations budgétaires;
- b) par des recettes d'emprunts;
- c) par le produit de la vente d'immeubles acquis dans le cadre du programme précité et rendus disponibles après l'établissement de la grande voirie;
- d) par les remboursements effectués par la République fédérale d'Allemagne conformément à l'article 7 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne concernant la jonction des autoroutes et la construction d'un pont frontalier sur la Moselle dans la région de Perl et de Schengen signée à Luxembourg, le 18 avril 1994, et approuvée par la loi du 18 août 1995.

Les sommes dont question sub b), c) et d) sont portées directement en recette au Fonds des routes.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

(en euros)

	2006	2007	2008	<i>Exercices ultérieurs</i>
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01 .....	1.064.215	73.808.629	82.387.629	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale .....	10.000.000	10.000.000	10.500.000	-
b) Alimentation supplémentaire .....	-	-	-	-
c) Recettes d'emprunts .....	200.000.000	100.000.000	100.000.000	-
d) Divers .....	754.300	-	-	-
Total .....	210.754.300	110.000.000	110.500.000	-
- Dépenses .....	138.009.886	112.690.000	144.290.000	-
- Moins-value retards et aléas de chantiers (10%) .....	-	11.269.000	14.429.000	-
- Dépenses ajustées .....	138.009.886	101.421.000	129.861.000	-
- Avoir au 31.12 .....	73.808.629	82.387.629	63.026.629	-

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
<b>II. Programme des dépenses</b>				
<b><u>Contournement de Luxembourg:</u></b>				
- Cont. Sud-Est: Irrgarten-Kirchberg .....	733.458	-	-	-
<b><u>Collectrice du Sud:</u></b>				
- Divers: emprises et études .....	607.669	-	-	2.965.114
- Echangeur de Burange .....	-	-	-	16.400.000
<b><u>Liaison avec la Sarre</u></b>				
- Diverses sections y compris bypass Hellange .....	15.123.811	100.000	100.000	18.373.128
- Station de service .....	-	-	100.000	9.900.000
- Divers: emprises et études .....	470.277	-	-	-
<b><u>Grande voirie du Nord:</u></b>				
- Contournement de Colmar/Colmar-Mersch .....	6.273	-	-	3.727
- Contournement Mersch .....	4.571	-	-	245.429
- Luxembourg-Mersch .....	82.039.261	65.000.000	55.000.000	188.207.043
- Route de liaison A7/A6 .....	-	200.000	200.000	61.600.000
- Contournement Ettelbruck-Niederfeulen .....	-	200.000	200.000	74.600.000
- Divers: emprises et études .....	6.689.665	500.000	1.500.000	2.000.000
<b><u>Divers</u></b>				
- Aménagements sécuritaires (audits).....	-	250.000	500.000	2.250.000
- Surveillance des chantiers .....	121.515	1.500.000	1.500.000	11.401.771
- Aires de service .....	-	2.500.000	3.180.000	3.970.026
- "CITA" .....	3.579.252	8.000.000	7.000.000	18.884.427
- Entretien grande voirie .....	14.367.108	8.000.000	8.000.000	49.017.351
- Modernisation tunnels existants.....	-	250.000	2.750.000	3.500.000
- Entretien technique CITA et tunnels .....	2.551.830	5.000.000	5.000.000	36.952.393
- Giratoire de Merl .....	-	-	-	1.002.289
- Echangeur de Pontpierre .....	-	-	-	16.973.025
- Contournement Sandweiler .....	45.559	-	-	827.733
- Contournement Junglinster .....	1.491.883	500.000	500.000	58.964.930
- Contournement Nord de Strassen .....	-	-	-	5.778.630
- Contournement Bascharage/Dippach .....	23.151	-	250.000	49.039.975
- Pénétrante de Differdange .....	-	-	900.000	4.300.000
- Liaison route d'Arlon/rue de Strassen .....	1.735.675	-	-	-
- N34 Bertrange, section médiane .....	-	500.000	1.500.000	2.000.000
- Giratoire rue de l'Industrie/N34 Bertrange .....	-	1.100.000	1.000.000	-
- Bvd de Merl, Giratoire N5/N34-rte d'Arlon et voie de Liaison Bourmicht .....	-	-	-	23.400.000
- Modification raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen.....	-	-	1.000.000	1.500.000
- Mise à 2x2voies de la N1 entre l'échangeur de Senningerberg et l'aéroport de Luxembourg.....	-	-	500.000	2.000.000
- Mise à 2x2voies de la N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport de Luxembourg.....	-	-	100.000	100.000
- Mise à 2x3voies de l'A4 entre l'échangeur Lankelz et la jonction de Foetz (en remplacement du by-pass Foetz) (études) .....	-	-	100.000	400.000
- Elimination des passages à niveau dans la traversée de Schifflange .....	-	-	100.000	7.100.000
- Transformation de l'échangeur Gaddesscheier .....	-	-	100.000	5.900.000
- Contournement Echternach voie Charly .....	20.159	-	500.000	5.179.841
- Contournement Nord Differdange N31 (études) .....	-	-	100.000	100.000
- Contournement Hosingen (études) .....	-	-	100.000	100.000

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
- Contournement Troisvierges (études) .....	-	100.000	100.000	-
- Contournement Remich (études) .....	-	100.000	100.000	-
- Transversale Clervaux (études) .....	-	-	-	31.000.000
- Descente vers la Vallée de l'Alzette (études) .....	-	100.000	100.000	-
- Raccord. échangeur Mertert à N1 et Port (études) .....	-	-	100.000	100.000
- Nouvel accès SIDOR (études) .....	-	-	-	200.000
- Transformation de l'échangeur Sanem sur l'A13 en vue de la desserte des friches industrielles du crassier de Differdange (études) .....	-	-	100.000	100.000
- Desserte intercommunale de Belvaux-Oberkorn- Differdange-Niederkon pour accès friches industr.(études)	-	-	100.000	400.000
- Divers.....	1.843.757	250.000	250.000	5.756.604
<b><u>Ban de Gasperich</u></b>				
- Réaménagement rues Esch/Raiffeisen et voiries secondaires.....	117.480	-	5.000.000	27.722.794
- Echangeur Hesperange et raccord rue des Scillas .....	-	-	-	32.989.763
- Voirie secondaire (Kockelscheuer) .....	-	-	-	19.098.553
<b><u>Adaptation croix et échangeur A3 / A6:</u></b>				
- Croix de Gasperich .....	-	-	-	1.505.974
- Croix de Cessange .....	-	-	300.000	11.700.000
- Echangeur Helfenterbrück .....	-	-	2.000.000	29.527.451
- Section courante Mamer-Bettembourg .....	86.667	750.000	600.000	49.117.208
<b><u>Liaison Micheville</u></b>				
- Liaison Micheville (phase 1) .....	6.191.348	16.800.000	25.600.000	24.196.516
- Liaison Micheville (phase 2) .....	-	-	5.200.000	103.800.000
- Liaison Micheville (phase 3) .....	-	-	-	62.400.000
<b><u>Pont Adolphe &amp; Passerelle à Luxembourg</u></b>				
- Pont Adolphe (pont provisoire inclus) .....	159.517	600.000	7.000.000	27.240.483
- Passerelle .....	-	50.000	150.000	5.700.000
<b><u>Divers ouvrages d'art</u></b>				
- Pont sur la Sûre à Moestroff .....	-	-	1.720.000	1.180.000
- Pont frontalier Moselle à Remich .....	-	-	900.000	300.000
- Pont frontalier Grevenmacher .....	-	100.000	1.100.000	6.100.000
- OA498 Insborn et 499 Lultzhausen .....	-	130.000	80.000	12.385.000
- Pont sur l'Alzette à Hesperange .....	-	-	540.000	2.120.000
- Pont sur les CFL à Schieren .....	-	10.000	1.270.000	530.000
- Elargissement viaduc Haute-Syre sur A1 (études) .....	-	100.000	100.000	-
- Nouveau viaduc de Mersch (études) .....	-	-	100.000	100.000
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>138.009.886</b>	<b>112.690.000</b>	<b>144.290.000</b>	<b>-</b>

## 26) FONDS DU RAIL

### 1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

### 2) Objet:

Les projets de remise en état, de modernisation et d'extension du réseau ou de suppression de lignes sont repris dans un programme d'investissement quinquennal établi par le Ministre des Transports avec le concours du gestionnaire de l'infrastructure.

### 3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme d'investissement, y compris les acquisitions immobilières requises à cet effet, sont imputées sur le Fonds du Rail.

Le Fonds du Rail est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par des redevances d'utilisation de l'infrastructure;
- par le produit de la vente d'immeubles et de terrains appartenant au domaine foncier du réseau et rendus disponibles après la réalisation du programme d'investissement;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées à des projets inscrits au programme d'investissement.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	45.464.381	219.255.319	232.197.571
- Alimentation:			
- Budgétaire normale investissement .....	10.000.000	10.000.000	10.500.000
- Budgétaire normale gestion de l'infrastructure .....	96.000.000	92.452.000	100.000.000
- Budgétaire supplémentaire .....	50.000.000	50.000.000	-
- Emprunt .....	332.000.000	100.000.000	100.000.000
- Subvention U.E. ....	1.400.000	2.204.320	5.000.000
- Restitution T.V.A. (investissement) .....	10.349.550	20.037.693	28.717.748
- Restitution T.V.A. (gestion de l'infrastructure) .....	17.220.780	17.220.780	15.947.970
- Autres recettes (Redevances,..) .....	73.016.765	37.978.895	17.000.000
Total .....	589.987.095	329.893.688	277.165.718
- Dépenses .....	416.196.157	316.951.436	400.489.490
- Moins-values retards et aléas de chantiers au niveau des dépenses d'investissements (10%).....	-	-	27.396.494
- Dépenses ajustées.....	416.196.157	316.951.436	373.092.996
- Avoir au 31.12. ....	219.255.319	232.197.571	136.270.293
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Dépenses projetées:			
- Gestion de l'infrastructure.....	127.406.587	114.276.682	117.399.750

	2006	2007	2008
- Investissement .....	148.900.000	194.450.054	273.964.940
<i>dont</i>			
- Prolongement ligne Bettembourg-Volmerange .....	1.164.743	2.493.545	924.064
- Troisième voie dans le triangle de Fentange .....	303.421	286.984	-
- Mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg .....	16.793.350	23.631.517	26.784.763
- Raccordement de Kirchberg et de Findel .....	14.050.300	20.135.315	47.905.154
- Tête Nord de la Gare de Luxembourg .....	14.467.533	12.254.570	15.573.342
- Raccordement Belval-Usines .....	2.740.573	7.357.982	13.511.333
- Système de contrôle de vitesse .....	2.320.923	3.679.586	3.572.414
- Système GSM-R.....	379.867	3.118.717	7.144.830
- Modification de l'alimentation électrique .....	5.331.883	1.618.303	-
- Centre de Remisage en Gare de Luxembourg .....	17.376.945	21.981.062	27.613.843
- Réalisation d'une sous-station à Berchem .....	2.361.297	5.084.786	1.190.805
- Ligne du Nord : Mersch et Michelau.....	-	119.080	3.572.414
- Entretien constructif .....	52.841.672	86.249.976	116.064.467
- Réseau tertiaire .....	-	2.919.853	2.977.011
- Autres projets et dépenses .....	18.767.493	3.518.778	7.130.500
- Etudes et personnel .....	8.557.953	8.224.500	9.124.800
- Acquisition d'immeubles appartenant à Arcelor et aux C.F.L. ....	131.331.617	200	-
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>416.196.157</b>	<b>316.951.436</b>	<b>400.489.490</b>



## 27) FONDS DES RACCORDEMENTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

### 1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

### 2) Objet:

La participation à la réalisation de projets ferroviaires situés en-dehors du territoire national lorsque ces projets contribuent au maintien et au développement des raccordements ferroviaires du Grand-Duché de Luxembourg avec ses pays voisins et à l'insertion du réseau ferroviaire national dans les réseaux de transport transeuropéens.

### 3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses engendrées par ces participations sont à charge du Fonds des Raccordements Ferroviaires Internationaux.

Le Fonds est alimenté:

- par des dotations budgétaires;
- par des emprunts;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées au Grand-Duché de Luxembourg en vue de promouvoir la réalisation des raccordements ferroviaires;
- par les rémunérations des participations de l'Etat dans des entités étrangères ou internationales qui sont, le cas échéant, chargées de la réalisation des projets ferroviaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
- Avoir au 01.01. ....	28.035.151	35.954.687	18.694.390
- Dotations budgétaires:			
a) dotation normale .....	5.000.000	5.000.000	3.500.000
b) dotation supplémentaire .....	20.000.000	-	-
- Dépenses .....	17.080.464	22.260.297	3.250.000
- Avoir au 31.12. ....	35.954.687	18.694.390	18.944.390

## 28) FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

### 1) Base légale:

Loi du 30 décembre 1996 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997 modifiée par la loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001 ainsi que la loi du 19 décembre 2003 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 (art. 36).

### 2) Objet:

Art. 43. - Le fonds pour la loi de garantie est destiné à financer les dépenses stipulées dans les contrats de location-vente conclus conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles, ainsi que les dépenses résultant de la location d'immeubles destinés à accueillir des institutions et organismes internationaux, y compris les charges locatives et frais annexes afférents, et pour lesquels le Gouvernement dispose d'une option d'achat.

### 3) Recettes et Dépenses:

Art. 43.- Le fonds pour la loi de garantie est alimenté par des dotations budgétaires ainsi que par le produit des loyers versés par les institutions occupant les immeubles mentionnés à l'alinéa premier ainsi que les immeubles réalisés sur base de la loi du 13 avril 1970, conformément aux stipulations des contrats de sous-location conclus par ces institutions avec l'Etat.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

	(en euros)			
	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01 .....	107.450.684	77.957.339	34.283.994	-
- Alimentations:				-
a) Alimentation normale .....	7.000.000	7.000.000	7.350.000	-
b) Location/vente .....	6.266.100	6.534.888	6.698.260	-
c) Alimentation supplémentaire .....	-	-	-	-
Total .....	13.266.100	13.534.888	14.048.260	-
- Dépenses .....	42.759.445	57.208.233	45.239.199	-
- Avoir au 31.12 .....	77.957.339	34.283.994	3.093.055	-
<b>A. Projets en état de remboursement</b>				
<b>Garantie de remboursement locatif</b>				
<b>(garantie théorique)</b>				
- Bâtiment Eurostat Luxembourg-Kirchberg	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-
<b>Location-vente</b>				
<b>Fonds Kirchberg</b>				
- Centre ployvalent de l'enfance Luxembourg-Kirchberg	-	-	-	-
- Bâtiment administratif Luxembourg-Kirchberg	-	-	-	-
- Extensions Cour de Justice CE Luxembourg-Kirchberg	-	-	-	-
+ mesures transitoires	12.241.849	12.144.000	-	-
<b>Sous-total</b>	12.241.849	12.144.000	-	-

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
<b>Autres</b>				
- Centre Informatique Lux.-Gare .....	1.103.400	1.128.800	1.128.800	4.515.200
- Contournement de Differdange .....	999.000	1.082.100	1.082.100	1.082.100
- Bâtiment adm. Gendarmerie Esch/Alzette .....	315.400	315.400	315.400	315.400
- Missions diplomatiques Bruxelles .....	1.888.000	2.380.500	2.380.500	21.424.500
- Campus scolaire Geesekneppchen .....	12.972.449	13.500.000	13.500.000	202.500.000
- Centre nat. sportif et culturel Kirchberg.....	2.877.202	8.983.000	8.983.000	134.745.000
- Centre de recherche public Henri Tudor .....	303.100	1.207.633	1.207.650	21.737.700
<b>Sous-total</b>	20.458.551	28.597.433	28.597.450	386.319.900
<b>B. Projets en voie de construction</b>				
<b>Location-vente</b>				
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean .....	61.300	6.966.800	6.966.800	125.402.400
- Cité judiciaire plateau Saint Esprit .....	2.451.100	2.500.000	2.500.000	194.396.400
- Nouvelle aérogare du Findel.....	-	-	-	378.382.000
- Parking Findel .....	-	-	-	181.148.000
<b>Sous-total</b>	2.512.400	9.466.800	9.466.800	879.328.800
<b>C. Projets non entamés</b>				
<b>Location-vente</b>				
- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel .....	-	-	-	42.394.000
- Deuxième Ecole Européenne Mamer .....	-	-	-	408.876.000
<b>Sous-total</b>	-	-	-	451.270.000
<b>D. Autres Projets</b>				
<b>Location-vente</b>				
- Palais de Justice CE Kirchberg:4e extension	-	29.609.000	29.609.000	532.962.000
<b>Sous-total</b>	-	29.609.000	29.609.000	532.962.000
<b>E. Locations avec options d'achat</b>				
- Tours dits A et B Kirchberg .....	7.546.645	7.000.000	7.174.949	n.a.
<b>Sous-total</b>	7.546.645	7.000.000	7.174.949	-
<b>Total des dépenses sans rubrique D "autres projets" et sans garanties théoriques</b>	42.759.445	57.208.233	45.239.199	-

## 29) FONDS POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

### 1) Base légale:

Loi du 17 mars 2003 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

### 2) Objet:

Art. 7. - Il est institué un fonds spécial destiné à financer les participations de l'Etat allouées dans l'intérêt de la réalisation d'investissements éligibles à l'obtention d'une aide sur base de la présente loi (...).

### 3) Recettes et Dépenses:

Les participations ou dépenses engagées dans le cadre de cette loi sont à charge du Fonds.  
Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2006	2007	2008
<b>I. Mouvements du fonds</b>			
- Avoir au 01.01. ....	1.072.372	1.281.876	1.216.276
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale .....	7.300.000	7.450.000	7.500.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses .....	7.090.496	7.515.600	7.301.150
- Avoir au 31.12. ....	1.281.876	1.216.276	1.415.126
<b>II. Programme des dépenses</b>			
- Aides à l'hôtellerie .....	762.288	1.500.100	1.700.100
- Aides aux communes (infrastructures, campings) .....	5.206.174	4.100.000	4.265.550
- Aides aux syndicats d'initiative (infrastructures, campings) ...	772.700	1.300.000	595.000
- Aménagement et modernisation d'auberges de jeunesse .....	-	-	10.000
- Aides aux campings privés .....	103.305	100.100	400.100
- Aides pour la mise en valeur du patrimoine culturel .....	113.459	150.300	85.200
- Aides pour la création de gîtes .....	57.698	145.000	95.100
- Investisseurs privés .....	18.900	130.100	60.100
- Autres aides .....	55.972	90.000	90.000
<b>- Total des dépenses .....</b>	<b>7.090.496</b>	<b>7.515.600</b>	<b>7.301.150</b>

### 30) FONDS D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION

#### 1) Base légale:

Loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (art.40).

#### 2) Objet:

Art. 40 - Objet et champ d'application du fonds:

II. - Le fonds a pour objet:

a) l'entretien, la maintenance et la remise en état des immeubles bâtis de l'Etat;

b) la rénovation, la transformation et la mise en conformité de ces immeubles.

Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

#### 3) Recettes et dépenses:

Art. 40 - Alimentation du fonds:

IV.- Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

#### 4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds :

	(en euros)			
	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
<b>I. Mouvements du fonds</b>				
- Avoir au 01.01. ....	-	-	13.661.000	-
- Alimentations:				
a) Alimentation normale .....	-	55.000.000	55.025.000	-
b) Alimentation supplémentaire.....	-	-	-	-
Total .....	-	55.000.000	55.025.000	-
- Dépenses .....	-	41.339.000	50.642.000	-
- Moins-value retards et aléas de chantier (10%).....	-	-	5.064.200	-
- Dépenses ajustées.....	-	41.339.000	45.577.800	-
- Avoir au 31.12.....	-	13.661.000	23.108.200	-
<b>II. Programme des dépenses/Ministère</b>				
Etat , Présidence du Gouvernement	-	1.550.000	1.945.000	6.160.000
<i>dont entretien</i>		1.200.000	1.400.000	4.100.000
<i>dont rénovation</i>		350.000	545.000	2.060.000
Affaires Etrangères et Immigration	-	1.800.000	1.525.000	5.800.000
<i>dont entretien</i>		600.000	625.000	2.425.000
<i>dont rénovation</i>		1.200.000	900.000	3.375.000
Agriculture, Viticulture et Dévelop. Rural	-	935.000	1.150.000	3.090.000
<i>dont entretien</i>		375.000	500.000	1.290.000
<i>dont rénovation</i>		560.000	650.000	1.800.000
Classes Moyennes, Tourisme et Logement	-	110.000	145.000	330.000
<i>dont entretien</i>		40.000	125.000	225.000
<i>dont rénovation</i>		70.000	20.000	105.000
Culture, Enseign. Supérieur et Recherche	-	2.000.000	2.526.000	10.196.000
<i>dont entretien</i>		1.150.000	1.292.000	4.365.000
<i>dont rénovation</i>		850.000	1.234.000	5.831.000

	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs
Economie et Commerce Extérieur	-	130.000	130.000	455.000
<i>dont entretien</i>		70.000	50.000	200.000
<i>dont rénovation</i>		60.000	80.000	255.000
Education Nationale et Formation Professionnelle	-	9.850.000	11.575.000	32.465.000
<i>dont entretien</i>		5.100.000	6.200.000	16.575.000
<i>dont rénovation</i>		4.750.000	5.375.000	15.890.000
Egalité des Chances		14.000	13.000	33.700
<i>dont entretien</i>	-	6.500	8.000	16.200
<i>dont rénovation</i>		7.500	5.000	17.500
Environnement		1.040.000	600.000	2.470.000
<i>dont entretien</i>	-	290.000	200.000	935.000
<i>dont rénovation</i>		750.000	400.000	1.535.000
Famille et Intégration		7.700.000	10.000.000	26.801.000
<i>dont entretien</i>	-	2.450.000	3.900.000	10.950.000
<i>dont rénovation</i>		5.250.000	6.100.000	15.851.000
Finances		1.600.000	2.175.000	6.210.000
<i>dont entretien</i>	-	850.000	1.200.000	3.400.000
<i>dont rénovation</i>		750.000	975.000	2.810.000
Fonction Publique et Réf.administrative		615.000	900.000	2.445.000
<i>dont entretien</i>	-	500.000	625.000	1.626.000
<i>dont rénovation</i>		115.000	275.000	819.000
Intérieur et Aménagement du Territoire		1.010.000	1.030.000	2.215.000
<i>dont entretien</i>	-	200.000	450.000	800.000
<i>dont rénovation</i>		810.000	580.000	1.415.000
Justice		7.025.000	9.760.000	27.516.000
<i>dont entretien</i>	-	2.725.000	4.125.000	12.160.000
<i>dont rénovation</i>		4.300.000	5.635.000	15.356.000
Santé		1.695.000	2.231.000	5.697.000
<i>dont entretien</i>	-	850.000	976.000	2.641.000
<i>dont rénovation</i>		845.000	1.255.000	3.056.000
Sécurité Sociale		25.000	55.000	168.000
<i>dont entretien</i>	-	25.000	25.000	60.000
<i>dont rénovation</i>		-	30.000	108.000
Département ministériel des Sports		830.000	637.000	1.679.000
<i>dont entretien</i>	-	580.000	402.000	1.058.000
<i>dont rénovation</i>		250.000	235.000	621.000
Transports		410.000	445.000	1.429.000
<i>dont entretien</i>	-	240.000	285.000	841.000
<i>dont rénovation</i>		170.000	160.000	588.000
Travail et Emploi		35.000	98.000	198.000
<i>dont entretien</i>	-	15.000	18.000	55.000
<i>dont rénovation</i>		20.000	80.000	143.000
Travaux Publics		1.745.000	1.712.000	5.700.000
<i>dont entretien</i>	-	920.000	936.000	2.418.000
<i>dont rénovation</i>		825.000	776.000	3.282.000
Divers Ministères et services		1.220.000	1.590.000	4.734.000
<i>dont entretien</i>	-	820.000	915.000	2.567.000
<i>dont rénovation</i>		400.000	675.000	2.167.000
Mise sur sup. inform.du patrimoine de l'Etat		-	400.000	715.000
<b>Total des dépenses</b>	-	<b>41.339.000</b>	<b>50.642.000</b>	-